PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2022 **PÉRIODIQUE n°10** **15 décembre 2022**

61. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés 398

62. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 76 à 78 399

63. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière 399

64. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière 401

65. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales – Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux 402

66. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales – Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux 403

67. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux 404

68. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux 404

69. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 73 à 88

73. Résolution relative à la troisième modification budgétaire 2022 telle qu'amendée 405
74. Résolution relative à la facturation des frais scolaires regroupant les photocopies, les manuels et livrets scolaires 411
75. Résolution modifiant le règlement général de travail applicable aux membres du personnel provincial non enseignant 414
76. Résolution modifiant le règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant 418
77. Résolution relative à la modification du Règlement du 18 décembre 1997 relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires lors du décès d'un agent provincial 420
78. Résolution relative à la modification du Règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques 422
79. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux 424
80. Note de politique générale MR-PS 2023 427
81. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2023 444
82. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 décembre 2022 de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 445
83. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 décembre 2022 de l'Intercommunale inBW 446
84. Résolution relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne 448
85. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2021 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées 453

Editeur responsable : Annick Noël - Directrice générale - Parc des Collines - Bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon, 1 (anciennement avenue Einstein, 2) - 1300 WAVRE

86. Résolution relative au retrait de la Province du Brabant wallon de l'A.I.S.B.L. Partenalia 825
87. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022 de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) 826
88. Résolution relative à la convention de partenariat visant l'ouverture du Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant au sein de l'IPFC 827

70. CONSEIL PROVINCIAL – Question et réponse écrite

Question écrite n°8 de M. Olivier Vanham (Les Engagés) relative à la production de céréales dans le Brabant wallon : entre agrocarburants et alimentation, un nouvel équilibre à trouver. 829

71. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 29 septembre 2022

Question n°25 relative à la crise énergétique 831
Question n°26 relative aux heures pour l'accueil des nouveaux enseignants 835
Question n°27 relative au déménagement de l'ISBW 837
Question n°28 relative à la gestion des eaux de pluies sur la E411 838
Question n°29 relative à l'opération « Reconnexion » 2022 840
Question n°30 relative à la mobilité en Brabant wallon 841

Séance du 20 octobre 2022

Question n°31 relative à la réorientation de l'IMP d'Hévillers 843
Question n°32 relative à la présence de défibrillateurs dans les bâtiments provinciaux et scolaires 849
Question n°33 relative à la fusion des SSM 850
Question n°34 relative au sport amateur face à la crise énergétique 853

Editeur responsable : Annick Noël - Directrice générale - Parc des Collines - Bâtiment Archimède,
Place du Brabant wallon, 1 (anciennement avenue Einstein, 2) - 1300 WAVRE

61. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés

- **Arrêté Tutelle ZP/MC/252786**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 10 novembre 2022, la délibération du Conseil de police de la zone « La Mazerine » en date du 20 octobre dernier, concernant la modification du cadre organique de la zone de police est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2022/MB1/252960**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 3 novembre 2022, la délibération du Conseil de police de la zone « Orne-Thyle » en date du 10 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2022, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZS/MB2-2022/252789**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 28 novembre 2022, la délibération du Conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 18 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2022, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2022/MB2/252967**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 29 novembre 2022, la délibération du Conseil de police de la zone « Brabant wallon Est » en date du 9 novembre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 de la zone de police pour l'exercice 2022, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2022/MB2/252815**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 21 novembre 2022, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 18 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 de la zone de police pour l'exercice 2022, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2022/MB2/253054**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 6 décembre 2022, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 14 novembre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 de la zone de police pour l'exercice 2022, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2019/251548**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 2 décembre 2022, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnes » en date du 23 juin dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2019, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2021/251173**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 5 décembre 2022, la délibération du Conseil de police de la zone « Ouest Brabant wallon » en date du 10 mai dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

62. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 76 à 78

N°	*Commune*	*Objet*	*Date de délibération du Conseil/du Collège communal*
76	Ottignies-LLN	Ordonnance du Conseil communal imposant des mesures destinées à assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité publiques et à réguler la consommation et la détention d'alcool dans le Parc de la Source (Louvain-la-Neuve) et aux abords de celui-ci – Reconduction	Cons. 25/10/2022
77	Lasne	Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – rue du petit Champ – dispositif ralentisseur de type sinusoïdal (3 emplacements)	Cons. 20/09/2022
78	Lasne	Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – Délimitation des agglomérations de Lasne – Modification des limites de l'agglomération de Plancenoit	Cons. 20/09/2022

63. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du gouvernement ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2022 de la Province du Brabant wallon votées en séance du conseil provincial en date du 20 octobre 2022 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 21 octobre 2022 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur le projet des modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2022 de la Province du Brabant wallon, rendu en date du 11 octobre 2022 ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2022 modifié clôture avec, au service ordinaire, un boni de 6.312.161,10€ au propre et un boni de 3.195,63€ au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 9.445.427,76€ au propre et un boni de 233.856.7€ au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires sont conformes à la loi et à l'intérêt régional,

Arrête :

Article 1er : Les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2022 de la Province du Brabant wallon, votés en séance du Conseil provincial en date du 20 octobre 2022, sont approuvés comme suit :

Service ordinaire

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	166 042 650.19 €	Résultats :	1 165 149.65 €
	Dépenses	164 877 500.54 €		
Exercices antérieurs	Recettes	1 251 500.38 €	Résultats :	-2 429 899.09 €
	Dépenses	3 681 399.47 €		
Prélèvements	Recettes	3 895 511.07 €	Résultats :	1 267 945.07 €
	Dépenses	2 627 566.00 €		
Global	Recettes	171 189 661.64 €	Résultats :	3 195.63 €
	Dépenses	171 186 466.01 €		

Service extraordinaire

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	15 199 864.24 €	Résultats :	-9 445 427.76 €
	Dépenses	24 645 292.00 €		
Exercices antérieurs	Recettes	14 964 188.00 €	Résultats :	28 591.36 €
	Dépenses	14 935 596.64 €		
Prélèvements	Recettes	10 740 693.10 €	Résultats :	9 650 693.10 €
	Dépenses	1 090 000.00 €		
Global	Recettes	40 904 745.34 €	Résultats :	233 856.70 €
	Dépenses	40 670 888.64 €		

Situation globale des fonds de réserve et des provisions :

- Ordinaire : 8.034.014,79 €
- Extraordinaire : 6.510.367,63 €
- Provisions : 11.072.048,52 €

Art. 2. : L'attention des autorités provinciales est attirée sur les éléments suivants :
- Je vous invite à introduire au plus vite la demande de mise hors balise des emprunts de l'Agence de promotion immobilière du Brabant wallon.
- J'insiste pour que le tableau de la balise d'emprunt intègre également les emprunts des entités consolidées de la province.

Art. 3. : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art. 4. : Le présent arrêté est publié par extrait au moniteur belge.

Art. 5. : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au collège provincial. Il est communiqué par le collège provincial au conseil provincial et au directeur financier conformément à l'article 7 du règlement général de la comptabilité provinciale.

Art 6. : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des comptes.

Namur, le 21 novembre 2022

Christophe Collignon

64. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière

Vu la Constitution, les articles 41,162 et 173 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu les recommandations émises par les circulaires du 8 juillet 2021 et du 19 juillet 2022 relatives à l'élaboration des budgets des provinces de la Région wallonne, pour les années 2022 et 2023 ;

Vu la délibération du 20 octobre 2022 reçue le 21 octobre 2022, par laquelle le collège provincial de Brabant wallon décide des mesures suivantes :
- Approbation de la gratuité des frais scolaires (frais de photocopies, manuels et livrets scolaires) pour l'ensemble de ses établissements d'enseignement secondaire provincial pour les années 2020-2021 et 2021-2022 ;
- Approbation des frais scolaires à facturer aux responsables d'élèves ou à l'élève majeur s'il échet à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que l'article 3 n'est pas soumis à la tutelle spéciale d'approbation dévolue au Gouvernement sur base de l'article L3131§1 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ; qu'en effet, ils énoncent des mesures d'organisation relatives au cautionnement ;

Considérant que pour le reste, la décision du Collège provincial de BRABANT WALLON du 20 octobre 2022 susvisée est conforme à la loi et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1er : Les articles soumis à la tutelle spéciale d'approbation de la délibération du 20 octobre 2022 par laquelle le collège provincial de BRABANT WALLON décide d'adopter les mesures suivantes **SONT APPROUVES** :
- Approbation de la gratuité des frais scolaires (frais de photocopies, manuels et livrets scolaires) pour l'ensemble de ses établissements d'enseignement secondaire provincial pour les années 2020-2021 et 2021-2022 ;
- Approbation des frais scolaires à facturer aux responsables d'élèves ou à l'élève majeur s'il échet à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Art.2 : L'attention des autorités provinciales est attirée sur les éléments suivants :
- Dans la mesure où coexistent des articles soumis à l'exercice de tutelles différentes au sein d'une même délibération, il conviendrait, à l'avenir, de voter

deux règlements distincts, l'un portant sur la redevance, l'autre sur les mesures d'organisation relatives à cette redevance ;

- La résolution pourrait être étoffée en prévoyant un article distinct relatif au redevable de la redevance, au moment du paiement de celle-ci (au comptant, après réception de la facture, dans un certain délai), les mesures en cas de retard de paiement, etc.

Art. 3 : Mention du présent arrêté sera faite en marge de la résolution concernée.

Art. 4 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 5: Le présent arrêté est notifié au collège provincial.
Il sera communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier provincial conformément à l'article 7 du Règlement général de la comptabilité provinciale.

Namur, le 18 novembre 2022

Christophe Collignon

65. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la délibération du 20 octobre 2022 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification du titre III bis du règlement de travail, consacré au télétravail, parvenue complète, le 21 octobre 2022 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation du 16 septembre 2022 ;

Considérant que, par cette délibération, le conseil provincial apporte des modifications au titre III bis, qui concerne le télétravail ;

Considérant que la délibération du Conseil provincial de la Province du Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification du titre III bis du règlement de travail respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article I^{er} : La délibération du conseil d'administration de Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification du titre III bis du règlement de travail **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 21 novembre 2022

Christophe Collignon

66. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la délibération du 20 octobre 2022 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification de l'article 3ter du règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant, parvenue complète, le 21 octobre 2022 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation du 16 septembre 2022 ;

Considérant que, par cette délibération, le conseil provincial ajoute deux alinéas à l'article 3*ter* du règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant ;

Considérant que la délibération du conseil provincial du Province du Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification de l'article 3ter du règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article I^{er} : La délibération du conseil provincial du Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification de l'article 3ter du règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant **est approuvée**.

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 21 novembre 2022

Christophe Collignon

67. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie Locale et de la décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la résolution du 20 octobre 2022 du conseil provincial du Brabant wallon relative à la modification du règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques, parvenue complète à l'administration régionale, le 21 octobre 2022 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité particulier de négociation du 7 octobre 2022 ;

Vu l'avis rendu par le directeur financier, le 28 septembre 2022 ;

Considérant que, par cette résolution, le conseil provincial du Brabant wallon apporte des modifications à l'article 2 et aux grilles horaires annexées au règlement particulier de travail précité ;

Considérant que la résolution du 20 octobre 2022 du conseil provincial du Brabant wallon relative à la modification du règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques, respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article Ier : La résolution du 20 octobre 2022 du conseil provincial du Brabant wallon relative à la modification du règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques **est approuvée.**

Art. 2 : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du conseil provincial du Brabant wallon en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 21 novembre 2022

Christophe Collignon

68. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la délibération du 20 octobre 2022 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification du statut administratif, parvenue complète, le 21 octobre 2022 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation du 16 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 prorogeant jusqu'au 6 décembre 2022 le délai imparti pour statuer sur la délibération précitée ;
Considérant que, par cette délibération, le conseil provincial apporte des modifications dans son statut administratif en matière de mise à disposition du personnel statutaire, du congé de deuil, du congé de naissance ;
Considérant que la délibération du conseil provincial de la Province du Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification du statut administratif respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La délibération du conseil provincial de la Province du Brabant wallon du 20 octobre 2022 relative à la modification du statut administratif **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 6 décembre 2022

Christophe Collignon

69. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 73 à 88

73. Résolution relative à la troisième modification budgétaire 2022 telle qu'amendée

(Budget – Modification budgétaire)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 21/11/2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2231-1 et L2232-2 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale et plus particulièrement ses articles 5 à 15 ;

Vu la résolution du 25 novembre 2021 du Conseil provincial relative au budget 2022 de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux du 1er avril 2022 retirant l'arrêté du 27 décembre 2021 réformant le budget 2021 de la Province du Brabant wallon et approuvant le budget 2022 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la première série de modifications budgétaires pour l'exercice 2022 adoptée en séance du Conseil provincial le 28 avril 2022 et approuvée par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 30 mai 2022 ;

Vu la deuxième série de modifications budgétaires pour l'exercice 2022 adoptée en séance du Conseil provincial le 30 juin 2022 et approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 20 juillet 2022 ;

Vu que les membres du Comité de direction ont été consultés en date du 9 septembre 2022 via l'application Notecop ;

Vu l'avis rendu par la Cour des comptes en date du 11 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 5 octobre 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 9 septembre 2022 ; qu'en date du 22 septembre 2022, le Directeur financier a émis l'avis suivant « *Avis défavorable quant à la majoration des additionnels au précompte immobilier telle que proposée par le service du budget de la Direction générale à l'exercice propre (infra).*

Le présent avis sur l'avant-projet de modification budgétaire n°3 de l'exercice 2022, sollicité en date du 09 septembre 2022, est rendu par le Directeur financier provincial en application des articles L2212-65 §2, 8° CDLD et 15 de l'A.R. du 2 juin 1999 (RGCP) sur base des derniers chiffres et données mentionnés dans le dossier au 09 septembre 2022.

<u>Observation préalable au sujet de l'intégration du résultat du compte 2021</u>
Comme nous l'avions déjà mentionné dans notre avis sur la seconde modification budgétaire, la Province pouvait parfaitement intégrer le résultat du Compte général 2021 dans la modification budgétaire N°2 approuvée le même jour, soit le 30 juin 2022. Reporter l'intégration du résultat du compte 2021 lors d'une modification budgétaire ultérieure n'était en rien une obligation légale, mais un délai de réflexion implicite proposé par le Service du budget de la Direction générale.
Notre remarque, basée sur l'article 9 du RGCP, est confirmée par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux dans l'arrêté d'approbation du 20 juillet 2022.

<u>/ SERVICE ORDINAIRE</u>*
Dépenses aux exercices antérieurs
L'ensemble des demandes d'ajustements budgétaires de la Direction financière provinciale (DirFin) ont bien été intégrées dans cet avant-projet de troisième modification budgétaire de 2022.
Depuis lors, de nouvelles factures et déclarations de créance (toutes relatives à l'exercice 2021 et sans demande d'engagement préalable à la DirFin) nous sont parvenueset ont été communiquées pour information au Service du budget. Des crédits supplémentaires sont donc nécessaires sur l'exercice millésimé 2021 afin de pouvoir honorer ces créances dans les meilleurs délais.
Par ailleurs à la lecture du dossier présenté au Collège, force est de constater une nouvelle fois que des demandes de crédits budgétaires pour les exercices antérieurs (2021 en l'occurrence) ont été adressées directement au Service du budget. Comme les factures concernées par ces diverses demandes n'ont (toujours) pas été réceptionnées par la Direction financière provinciale, cela signifie donc qu'elles se trouvent encore actuellement dans les services de la Direction générale. Nous ne pouvons dès lors nous prononcer à leur égard.
Nous nous devons d'attirer l'attention, une fois encore, des services de la Direction générale sur le fait que la rétention des factures au niveau de la réception, pour un autre motif que leur contestation légitime, peut produire un effet désastreux pour l'image de la Province. En effet, lorsqu'un fournisseur nous interroge sur le non-paiement d'une facture échue, il est, de notre point de vue, inacceptable de lui répondre que sa facture est totalement inconnue de la Direction financière (qui, pour rappel à toutes fins utiles, se charge de son paiement) et se trouverait « probablement quelque part dans un service de la Province ».
Dépenses à l'exercice propre
Outre les adaptations des différents articles liés à la masse salariale tenant compte des indexations (trois depuis le début de 2022 et une est encore prévue cette année d'après les dernières estimations du Bureau fédéral du Plan), deux autres dépenses méritent d'être soulignées :

-/ S'il est bien évidemment difficile, à ce jour, de prédire l'impact des évolutions des coûts liés à l'énergie dans le futur, la constitution d'une provision pour risques et charges de 400.000,00 € apparait comme une approche prudente, probablement insuffisante, afin de faire face (en partie) à ces dernières à partir de 2023.
-/ La suppression des crédits relatifs aux intérêts d'emprunts à contracter (214.396,48 €), au vu de l'absence de nouvelles charges d'emprunts d'icila fin 2022, ne doit pas faire oublier que tout projet au service extraordinaire financé par emprunt aura un impact sur le service ordinaire (au travers des charges de remboursement d'emprunt, capital et intérêts).
À la suite de ce projet de troisième modification budgétaire, le tableau de voies et moyens (voir également infra les remarques sur le TVM) renseigne des emprunts pour 23.587.160,59 €. A titre informatif, un taux fixe de 2,75% sur 15 ans représente une annualité de 1.940.260,33 € par an pendant 15 ans pour ce montant de 23.587.160,59€. La charge annuelle pour le même montant en 20 ans, avec un taux fixe de 3,00% est 1.585.427,69 €. L'annualité grimpe à 2.695.039,80 € par an avec un taux fixe de 2,50% à 10 ans. Ces taux peuvent varier avec le montant emprunté et évoluent rapidement. S'ils sont indicatifs, ils permettent toutefois d'estimer la charge pour les emprunts à conclure.
Il semblerait désormais opportun d'envisager de relancer un marché de mise en concurrence pour la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires 2018 à 2020, afin de reconstituer la trésorerie.
Recettes à l'exercice propre
Le crédit inscrit en budget initial 2022 pour les additionnels au précompte immobilier (84.939.618,30 €) se base sur les prévisions budgétaires communiquées par la Direction des ressources financières du SPW dans son courrier du 13 septembre 2021. Une actualisation de cette prévision (86.362.099,70 €) a été fournie par la même Direction le 9 mai 2022 (soit une augmentation de 1.422.481,40 €). Par souci de prudence, le montant initialement inscrit à l'article budgétaire 04001/701400/NB est resté inchangé lors de la MB2.
Pour cette troisième série de modification budgétaire, le service du budget de la Direction générale propose une majoration de la prévision du PRI de 2.456.191,59 € portant ainsi le crédit de recettes à l'exercice propre à 87.395.809,89 € (soit un montant supérieur aux dernières prévisions du SPW).
Cette adaptation à l'exercice propre 2022 des centimes additionnels au précompte immobilier est justifiée par le Service du budget, comme une estimation des recettes relatives aux enrôlements effectués en 2021 par le SPW, rétrocédées à la Province durant les premiers mois de l'année 2022 (1.233.488,63 € + 773.001,83 € + 449.701,13 €).
Il a parfois été toléré par l'autorité de Tutelle, dans des circonstances particulières telles qu'un retard d'enrôlement incontestable de la part du SPF Finances, qu'une inscription budgétaire en recettes millésimées (exercices antérieurs) permette de rétablir provisoirement l'équilibre budgétaire global.
Rien ne permet de dire que la cause principale des montants non-recouvrés par la Région au précompte immobilier, se situe dans un retard d'enrôlement caractérisé. La problématique apparaît nettement plus complexe (défauts de paiement, faillites, plans d'apurement, biens déclassés par les inondations…). Rien ne permet davantage d'affirmer que les montants recouvrés au début de l'année 2022 se rapportent à 2021, ils peuvent trouver leur origine dans le règlement de contentieux bien plus anciens.
A défaut d'avoir consulté préalablement des personnes compétentes pour faire valider cette option avant de la soumettre, alors qu'elle constitue un précédent, le Collège provincial et le Conseil ne doivent pas ignorer qu'il existe un risque que cette approche présente beaucoup trop d'incertitudes à ce stade. Tout au plus, pourrions-nous imaginer, à la rigueur, d'en tenir compte au travers des exercices antérieurs en application de l'article 44, §6 RGCP permettant éventuellement d'introduire des crédits budgétaires pour compenser les droits fiscaux dont la perception est en instance à la clôture de l'année budgétaire, bien qu'il soit prématuré selon nous d'évaluer la situation globale du recouvrement du PRI en Région wallonne.
Une autre approche nettement moins spéculative, et conforme à la règlementation, serait de ne pas en tenir compte, mais d'inscrire plutôt la dernière estimation communiquée par le SPW pour cette recette (86.362.099,70 €) ou de maintenir la prévision en l'état.

<u>/ SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>*
Le dernier marché d'emprunts a été attribué en décembre 2020 (pour 26.850.072,55 €), assurant le financement des dépenses extraordinaires de 2018 et 2019. L'ouverture de crédit réalisée en août

2021 portait sur 11.941.605,91 € et se retrouve en droits constatés dans notre comptabilité provinciale. La différence de 14.908.466,64 € fait l'objet d'une inscription de crédits budgétaires en non-valeur dans cette troisième modification budgétaire de 2022. Tenant compte des mises en sans-emploi lors du nettoyage de l'encours, de nouveaux crédits millésimés sont maintenant prévus pour la souscription d'emprunts (d'un montant total de 6.800.807,25 €) afin de financer les dépenses restantes aux exercices 2018 et 2019.
Concernant les emprunts à contracter pour couvrir les dépenses de l'exercice 2020 par ce type de financement, ont été pris en compte tous les articles budgétaires de cet exercice clôturé sur lesquels il ne restait plus rien à imputer. Cette approche valable a été suivie sauf pour la Plaine de la Gadale (3.500.000,00 €), la création et la rénovation d'infrastructures sportives (500.000,00 €) et les réponses aux besoins sociaux (300.000,00 €) qui n'ont été, à ce jour, que partiellement (177.170,00 € dans le dernier cas) voire pas du tout (dans les 2 premiers cas), imputés. D'autres écritures seront donc nécessaires ultérieurement pour couvrir les dépenses, au service extraordinaire 2020, financées par emprunt.
Remarques « techniques » sur le tableau de voies et moyens (TVM) pour 2020
13900/211000/NB – Comme il ne reste que 0,01 € à imputer sur cet article, il conviendrait de l'ajouter à la liste d'emprunts à souscrire.
70604/221001/NB – Article clôturé – 572,33 € à ajouter à la liste d'emprunts à souscrire.
76002/230000/300062 - Article clôturé – 135.741,17 € ont été imputés sur cet article alors que seuls 123.200,83 € sont proposés pour la souscription d'emprunts.
Remarque « technique »
*Il est demandé un crédit de 10.000,00 € à l'article budgétaire 73501/223001/NB pour l'installation de deux portes blindées à la suite de trois vols à l'ITP de Court-Saint-Etienne. Pas de remarque si cela concerne uniquement le bâtiment Cosse (qui est en pleine propriété et dépend donc du *221001*). Dans le cas contraire, si le bâtiment appartient à un tiers, il faudra prévoir la dépense sur le code économique *223001*.*
Correction suite à une remarque de la Cour des comptes
*Afin de répondre à une observation formulée par la Cour des comptes, à la suite de son examen du compte général 2021 de la Province du Brabant wallon, il est proposé de réévaluer la position budgétaire des dépenses au service extraordinaire effectuées dans le cadre du réseau cyclable provincial. En effet, la classification économique de ces dépenses doit être en investissement (*270001*) et non en transfert (*262400*) car il s'agit de marchés publics attribués par la Province elle-même et non de subventions d'investissement.*
Dans la comptabilité, le crédit de 1,5 million d'euros prévu initialement sur l'article budgétaire 42201/262400/300039 en subvention d'investissement accordés en capital doit dès lors être transféré sur l'article budgétaire 42201/270001/300039 en travaux en cours sur terrains lors de cette troisième modification budgétaire. » ;

Considérant que l'administration a pris en compte cet avis du Directeur financier et y a répondu sous plusieurs angles en ce que, « *à titre préalable, le délai de 10 jours se terminait le 21 septembre 2022 à 23h59 et conformément à l'article L2212-65 du CDLD il peut être passé outre l'avis du DF. Il faut par ailleurs souligner que la MB a été évoquée en réunion du Codi du 1er septembre relatif à l'avant-projet de budget 2023 lors duquel le Directeur financier n'était pas présent, ni représenté. Il est regrettable de ne pas avoir pu profiter de cette réunion, laquelle aurait déjà permis de répondre à une série de remarques. Toutefois, l'avis étant rendu avant la séance du Collège provincial, il en a été tenu compte et les réponses suivantes sont apportées à l'avis du Directeur financier du 22 septembre 2022 à 8h27* » ; qu'en ce qui concerne l'observation préalable au sujet de l'intégration du résultat du compte 2021, l'administration « *partage l'avis de la Direction financière sur le fait qu'il était possible d'inscrire le résultat du compte en MB2 tout comme le fait qu'il n'était pas interdit de l'inscrire dans la présente modification – auquel cas la Province aurait eu une remarque de la Cour des comptes. L'inscription du résultat du compte en tant que résultat provisoire (le compte n'ayant pas été arrêté par le Conseil lors de la finalisation de l'avant-projet de MB et n'étant par voie de conséquence pas approuvé par la tutelle) était une option que le Collège provincial a choisi de ne pas suivre. En conséquence, et conformément au RGCP, la présente modification intègre le résultat du compte dès lors qu'il a été approuvé. En effet, le rapport du dossier NC 37318 indiquait : « Concernant l'intégration du résultat du compte budgétaire lors de la même séance que l'arrêt des comptes et bilan par le Conseil provincial, il convient de rappeler que la décision du Conseil provincial d'arrêter les comptes est*

soumise à tutelle d'approbation en application de l'article L3131-1, §2 du CDLD (depuis la réforme de 2007). A la différence de la tutelle d'annulation, l'approbation a pour objet une décision déjà adoptée, mais non encore pourvue de force exécutoire, puisque celle-ci dépend de l'approbation : avant l'approbation, la décision ne peut pas produire ses effets. En droit et sauf erreur (si une dérogation est prévue dans le CDLD et aurait échappé à la présente analyse), le résultat du compte 2021 arrêté lors du Conseil du 30 juin 2022 ne pourra donc être intégré dans une modification budgétaire présentée lors de la même séance du Conseil provincial. Le résultat du compte sera dès lors intégré lors de la MB3. » » ; que, concernant les dépenses aux exercices antérieurs du service ordinaire, « *Les dernières demandes d'articles millésimés transmis par la Direction financière après la clôture de l'avant-projet de MB3 ont été intégrées.* » ; que de plus, « *Depuis plusieurs exercices maintenant, un travail de reporting et d'accompagnement est réalisé au sein de l'administration provinciale (appelée Direction générale par le Directeur financier) pour un suivi plus proactif encore des différents crédits et engagements par les centres de coût. L'ensemble de cette méthode a été expliquée aux conseillers provinciaux dans les documents budgétaires 2022 et évoqué à plusieurs reprises lors des Commissions. Les résultats positifs obtenus ont d'ailleurs été salués par le Conseil provincial. Une des progressions essentielles a été réalisée grâce aux engagements prévisionnels concernant les contrats stables. Cette pratique a permis de diminuer déjà fortement le recours aux articles millésimés. Les demandes de crédits millésimés sont introduites tant par le Directeur financier que par les services et centres de coût auprès du service du budget comme toutes autres demandes de crédits à l'occasion des cahiers budgétaires successifs. D'aucune manière, il n'est question de rétention de factures par les services de la Direction générale mais simplement de la part des comptables en charge, d'assumer pleinement leurs responsabilités sur les enveloppes budgétaires, le plus souvent fermées qu'ils doivent gérer. Lorsqu'ils introduisent eux-mêmes la demande de crédits millésimés, ils proposent le plus souvent alors une compensation sur d'autres crédits dont ils ont la responsabilité, avec ou sans l'aide de l'analyse du service du budget. Cette voie est sans nul doute préférable à la voie unilatérale de traitement par le Directeur financier pour permettre de respecter les équilibres budgétaires internes votés par les Autorités. Par ailleurs, face à cette problématique, faute de procédure écrite émanant de la Direction financière, la Direction d'administration des infrastructures a proposé au Directeur financier, par mail du 26 août 2022, une procédure concernant la gestion des factures qui n'ont pas pu être engagées préalablement. A ce jour, faute de retour, il n'est pas possible d'implémenter cette procédure. En conséquence, il ne s'agit en aucun cas de rétention dans le chef des services de la Direction générale qui sont en attente de retour de la part du Directeur financier afin d'implémenter cette procédure (le cas échéant adaptée en fonction des remarques de la Direction financière).* » ; que, concernant les dépenses à l'exercice propre du service ordinaire, l'administration « *partage l'avis du Directeur financier, toutefois, le RGCP précise en son article 8 que : « Lorsque les disponibilités budgétaires le permettent, le conseil provincial peut inscrire à son budget des crédits en vue d'affecter ces disponibilités : 4° à la constitution : d) de provisions telles que précisées à l'article 1 er 19°. » En l'état, les disponibilités budgétaires ne permettent pas d'alimenter à suffisance le fonds créé pour anticiper l'impact des évolutions des coûts énergétiques.* » ; que, de plus, « *Le service du budget prend bonne note de la proposition. Par ailleurs, l'actuel marché d'emprunt permet d'activer les emprunts encore cette année auprès de la banque désignée. En effet, l'appel à concurrence prévoyait : « L'emprunteur se réserve le droit de demander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 2 ans suivant la conclusion du contrat initial. A cette fin, il interrogera l'établissement de crédit auquel les présents services auront été attribués sur les conditions pour l'octroi de ces crédits complémentaires. » Un dossier sera présenté au Collège provincial à cet effet dans les meilleurs délais.* » ; qu'en ce qui concerne les recettes à l'exercice propre du service ordinaire, « *Le service du budget est en attente d'instruction du Collège provincial sur la problématique des centimes additionnels et notamment de précisions de la part du Ministre. Le dossier NC 38057 sur la comptabilisation de ceux-ci et les prévisions budgétaires est pendant au Collège. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Directeur financier du RGCP (ce qui a amené au déficit du compte), bien que les perceptions de début 2022 se raccrochent à 2021 (pas eu de droits constatés supplémentaires), dès lors qu'ils sont perçus en 2022, ils doivent donc être constatés en 2022 d'où l'augmentation du crédit à l'exercice propre. En faire autrement, remettrait en cause l'interprétation et donc l'inscription et le déficit du compte 2021.* » ; qu'enfin, concernant le service extraordinaire et pour répondre à la correction faisant suite à une remarque de la Cour des comptes, « *Le service du budget tient à signaler que cette modification sur le code économique a été faite en suite des recommandations du Directeur financier lors des réunions préparatoires sur le budget 2023.*

Le service est donc entièrement d'accord s'agissant de revenir au code économique qui prévalait jusqu'alors. Néanmoins, il est matériellement impossible de le réaliser complètement en 2022 dès lors que des engagements pour un montant de 678.784,56 € (au 22-09-22) ont déjà été effectués sur l'article 42201/262400/300039. L'adaptation est donc prévue pour le solde budgétaire » ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la nécessité d'apporter de nouvelles modifications au budget 2022 pour permettre l'exécution des décisions des autorités provinciales et ajuster divers crédits ;

Considérant les ressources et réserves dont dispose la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'après la modification budgétaire, les services ordinaire et extraordinaire présenteront à l'exercice global des bonis, respectivement, de 3.195,63 euros et 233.856,70 euros ;

Considérant que l'exercice propre du service ordinaire présentera un boni de 1.165.149,65 euros ;

Considérant que les modifications envisagées ne portent aucunement atteinte à l'intérêt général ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 19 oui et 13 abstentions ;

A la majorité,

ARRÊTE :

Article 1er – Des crédits de recettes et de dépenses du budget ordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2022 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 2 – Des crédits de recettes et de dépenses du budget extraordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2022 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 3 – Après réalisation de ces modifications budgétaires, le boni présumé global du service ordinaire s'élève à 3.195,63 euros.

Au service extraordinaire, les recettes atteignent 40.904.745,34 euros alors que les dépenses sont de 40.670.888,64 euros, ce qui dégage un boni global de 233.856,70 euros.

Article 4 – En application de l'article L2231-9, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial :

- communique la présente série de modifications budgétaires, dans les cinq jours de son approbation, aux organisations syndicales représentatives ;

- organise, sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant la présente série de modifications budgétaires.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

74. Résolution relative à la facturation des frais scolaires regroupant les photocopies, les manuels et livrets scolaires

(Enseignement – Frais scolaires)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 18/11/2022)

Vu la Constitution et son article 173 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2212-32, §1er, L2213-2 et L2222-1 ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les mesures propres à les atteindre ;

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun ;

Vu la circulaire 7136 du 17 mai 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau secondaire ;

Vu la circulaire 8170 du 30 juin 2021 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la gratuité en pratique ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;
Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 5 octobre 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 3 octobre 2022 ; qu'en date du 5 octobre 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarque précisant que « *Le 1er mars 2018, le Collège provincial s'est prononcé pour la première fois sur une vaste analyse du rôle des amicales composées de professeurs et d'éducateurs, très actives dans les établissements provinciaux. Pour la plupart d'entre elles, il n'existait aucune transparence financière malgré leur exclusivité pour la perception des frais et des voyages scolaires. Ces recettes auprès des élèves représentaient plus d'un million d'euros par année scolaire, pratiquement sans aucun contrôle.*
C'est seulement le 10 janvier 2019 que le Collège provincial a pris la décision de confier la facturation et le recouvrement des frais et des voyages scolaires à la Direction d'administration du Budget (DA7) et non à la Direction financière, qui disposait de plus de moyens.
Pour l'année scolaire 2018/2019, les premières factures de frais scolaires ont été envoyées en mai 2019 (341.825€) et les factures de voyages scolaires (627.112€) à la rentrée suivante de septembre 2019.
Pour l'année scolaire 2019/2020, les factures des frais scolaires (269.100€) et des voyages scolaires (44.740€) ont été envoyées en décembre 2020, soit 18 mois après le début de l'année scolaire concernée.
L'article 2272 al.3 du Code civil prévoit un délai de prescription d'un an pour des actions en recouvrement des frais exposés dans le cadre de l'enseignement (frais et voyages scolaires), à partir de la fin de l'année scolaire pour laquelle ces frais sont réclamés. Cette contrainte semble avoir été oubliée pour l'envoi des rappels : pour les deux années scolaires précitées, dont les créances non recouvrées sont prescrites.
Au 5 octobre 2022 les frais scolaires impayés pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 s'élèvent à 172.779€. Si l'on y ajoute les frais de voyages scolaires, qui bénéficient également de la prescription courte, le montant total à recouvrer de 2018 à 2022 s'élève à ce jour à 398.730€.
Il faut également souligner que la base juridique de la facturation de ces frais reposait sur les indications contenues dans les circulaires de la FWB et non sur une décision du Conseil provincial.
Concernant l'année scolaire 2020-2021, le projet de résolution proposé au Conseil provincial accorde la gratuité des frais scolaires. Cette disposition nous paraît sans réel objet, dans la mesure où ces frais scolaires sont prescrits dès la fin de l'année scolaire suivante, soit le 30 juin 2022, à défaut d'avoir été facturés.

Concernant l'année 2021-2022, il reste peu de choix si l'administration provinciale souhaite encore mettre cette facturation en œuvre. Il parait toutefois légitime de tenir compte, même a posteriori, de la situation difficile de la population scolaire pendant la période du confinement.
La reprise de la facturation des frais scolaires à partir de l'année 2022-2023 bénéficiera d'une remise en question complète des modalités de facturation, menée par la Direction d'administration de l'Enseignement et la Direction financière provinciale. La nouvelle procédure sera basée sur des outils plus actuels et conviviaux, et sur un recouvrement plus efficient prenant mieux en considération la nécessaire égalité entre les redevables. » ;

Considérant qu'en suite de l'avis du Directeur financier précité, il est pris bonne note que la Direction financière dispose de plus de moyens que la Direction d'administration du budget ; que toutefois, dans le dossier NC 24252 évoqué par le Directeur financier, l'avis de ce dernier mentionnait ceci *« Elle constitue une unique base de données, permettant de facturer aux parents et de s'y retrouver. Il ne peut s'agir que d'une comptabilité auxiliaire, tenue initialement en Excel ou Access mais surtout pas dans SAP (trop de volume, environ 5.000 clients). Nous pouvons encadrer à court terme un Receveur spécial chargé de l'émargement des paiements et du suivi des rappels. Après le deuxième rappel, nous reprenons le recouvrement aux SDIRFIN.* » ; qu'il était donc uniquement proposé un accompagnement court terme mais aucunement la gestion de cette facturation – sans avoir besoin d'évoquer la proposition de comptabilité auxiliaire qui contrevient aux principes comptables ; que la DA du budget a donc assumé cette charge directement dans SAP et sans engagement supplémentaire contrairement aux prédictions du Directeur financier dans ce même avis. Cette proposition prenait place dans le cadre des recherches de synergies dès lors que, à ce moment, la DA du budget assumait encore pour compte de tiers, la facturation de la zone de secours et dès lors que ce regroupement par métier était le plus efficient ; qu'en termes de recettes, cela fait depuis plusieurs années que la Cour des Comptes indique dans ses rapports sur les comptes annuels de la Province l'absence de procédure pour le recouvrement de recettes, parfois très anciennes ;

Considérant que l'indication du Directeur financier sur l'absence de décision du Conseil provincial est confirmée ; qu'en conséquence, une prescription n'a pas d'impact dans le présent dossier. ; qu'en effet, la prescription est l'extinction d'un droit, or en l'absence de délibération du Conseil provincial, la Province ne disposait pas de droit et donc ne pouvait recourir au recouvrement forcé et ce, même si cela avait été fait dans l'année ; qu'à l'inverse, un rappel ne comprenant aucune contrainte au paiement peut être émis. C'est d'ailleurs la position qu'avait formulée le Directeur financier par sa directive transmise par mail du 27 octobre 2021, à la receveuse spéciale indiquant que les rappels peuvent être envoyés malgré la prescription ;

Considérant qu'en vertu de l'article 170, §3 de la Constitution, « *aucune charge, aucune imposition ne peut être établie par la province ou la collectivité supracommunale que par une décision de son conseil.* » ; qu'en conséquence, par défaut, la gratuité s'impose et donc la gratuité n'a pas de réel objet dans une décision du Conseil, sauf d'énoncer une position politique ;

Considérant que l'administration aperçoit mal en quoi il n'y a pas eu de prise en considération de la nécessaire égalité entre les redevables ; que dès lors qu'un règlement existera et constituera une base légale à la facturation, les règles de prescription et le recouvrement forcé trouveront à s'appliquer ce qui permet une situation plus confortable pour la Province au niveau de la facturation ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation ; qu'en effet, l'article L3131-1, §2, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation vise notamment les règlements relatifs aux redevances ;

Considérant que la fixation des frais scolaires ressort de la compétence du Conseil provincial dès lors qu'il s'agit d'une redevance ;

Considérant que les frais scolaires visés par la présente résolution concernent uniquement les frais de photocopies, de manuels et de livrets scolaires ;

Considérant que la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir ;

Considérant que, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, les frais scolaires (regroupant les photocopies, manuels et livrets scolaires) étaient facturés par l'administration provinciale via des montants forfaitaires, approuvés par le Collège provincial, qui s'élevaient respectivement à 75 euros et 60 euros ;

Considérant que les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ont été marquées par l'impact des mesures prises pour endiguer la propagation du virus COVID-19 ; qu'à ce jour, la facturation des frais scolaires pour ces deux années n'a pas encore eu lieu ;

Considérant qu'après analyse, la gratuité des frais scolaires (regroupant les photocopies, manuels et livrets scolaires) est proposée uniquement pour ces deux années scolaires ; que la gratuité proposée faisait suite, notamment, aux difficultés financières rencontrées par les élèves et responsables d'élèves dues à la crise sanitaire qui perdure depuis le mois de mars 2020 et prend en compte la réduction des photocopies et autres dépenses liées à la fermeture des établissements et aux cours en distanciel ;

Considérant que pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé de facturer à nouveau les frais scolaires (frais de photocopies, manuels et livrets scolaires) ;

Considérant que ces frais scolaires seront facturés en fonction du nombre de photocopies distribuées et du nombre de manuels prêtés durant l'année scolaire ;

Considérant qu'en fonction des prix moyens concernant la location des photocopieurs, l'achat du papier et de l'encre, le tarif pour une photocopie en noir et blanc s'élève à 0,0292966 euro TVAC ;

Considérant qu'en fonction des prix moyens concernant la location des photocopieurs, l'achat du papier et de l'encre, le tarif pour une photocopie en couleur s'élève à 0,0548276 euro TVAC ;

Considérant que la circulaire 7136 du 17 mai 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau secondaire fixe un montant maximum de 75 euros pour les frais de photocopies, par élève et par année scolaire ;

Considérant que les frais scolaires seront facturés chaque trimestre afin de faciliter le paiement et également de permettre à l'administration de facturer le coût réel des frais scolaires en fonction de l'évolution durant l'année scolaire ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 19 oui, 9 non et 4 abstentions ;

A la majorité,

ARRÊTE :

Article 1er – Le Conseil provincial approuve la gratuité des frais scolaires (frais de photocopies, manuels et livrets scolaires) pour l'ensemble de ses établissements d'enseignement secondaire provincial pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Article 2 – Le Conseil provincial approuve les frais scolaires à facturer aux responsables d'élèves ou à l'élève majeur s'il échet à partir de l'année scolaire 2022-2023 selon les tarifs suivants :

- 0,0292966 euro TVAC à la photocopie en noir et blanc ;
- 0,0548276 euro TVAC à la photocopie en couleur ;
- 5,00 euros pour la location du manuel scolaire.

Article 3 – Une provision de 25,00 euros est facturée durant le premier trimestre de l'année scolaire. En fonction du nombre de photocopies et de manuels reçus durant l'année scolaire, d'autres factures trimestrielles sont transmises aux responsables d'élèves ou à l'élève majeur.

Article 4 – En vue d'établir et de recouvrer la redevance prévue dans le présent règlement, les données nécessaires sont collectées via les déclarations effectuées en début d'année scolaire lors de l'inscription. Le responsable de traitement est la Province du Brabant wallon.

La Province s'engage à conserver les données pour un délai de maximum 30 ans et à les supprimer par la suite ou à les transférer aux archives de l'Etat.

Les données ne sont communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du code des impôts sur les revenus, ou à des sous-traitants du responsable de traitement.

Article 5 – La présente résolution entre en vigueur le 8ème jour qui suit sa publication conformément aux articles L2213-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et est applicable jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

75. Résolution modifiant le règlement général de travail applicable aux membres du personnel provincial non enseignant

(Personnel - Statut administratif)
(Approuvée par arrêté de tutelle le 21 novembre 2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et particulièrement ses articles L2212-32, L2213-2, L2213-3 ;

Vu la résolution du 22 novembre 2007 du Conseil provincial portant le règlement général de travail applicable aux membres du personnel provincial non enseignant ;

Vu l'avis du Comité de direction du 1er septembre 2022 ;

Vu le protocole n°6/2022 du comité particulier de négociation, signé le 16 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 août 2022 ; qu'en date du 25 août 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarques repris, à sa demande, en annexe de la présente ;

Considérant que l'administration a pris en compte ces remarques et y a répondu en ce que, pour le droit à la déconnexion, « *Pour des raisons de RGPD, il ne sera jamais possible que les agents voient les motifs d'absence de leurs collègues ; par contre l'agenda partagé dans Kélio et les fonctionnalités d'office 365 permettent de voir que les collègues sont ou non en service.* » ;

Considérant l'insertion d'un article 7*bis* dans l'arrêté royal 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat instaurant un droit à la déconnexion pour les agents fédéraux ;

Considérant que le Règlement général de travail prévoyait en ses articles 18*bis* et suivants la possibilité de télétravailler et confiait au Collège provincial le pouvoir d'en définir les modalités, ce qu'il a fait en date du 25 avril 2019 ; qu'en date du 1er juin 2022, l'autorité de tutelle n'a pas approuvé une modification à ces modalités réalisée par le Collège provincial en date du 24 mars 2022 ; que cette non-approbation est motivée par l'incompétence de l'auteur de l'acte s'agissant d'une compétence exclusive du Conseil provincial qui ne peut faire l'objet d'une délégation ; qu'il est dès lors proposé d'intégrer ces modalités directement dans le règlement général de travail, et ce, à la suite de ses dispositions du titre III*bis* consacré au télétravail ;

Considérant que cette intégration des modalités dans le règlement général de travail est motivée par le fait que les missions résidentielles et le télétravail sont maintenant implémentés structurellement au sein de l'organisation de l'administration provinciale ;

Considérant que lesdites modalités visent à encadrer le télétravail, pour l'ensemble des agents provinciaux concernés par le règlement susvisé, en ce qu'elles consistent premièrement à définir précisément ce qu'est le télétravail, et ensuite à introduire la possibilité de faire du télétravail ailleurs qu'à son domicile et exceptionnellement à l'étranger, à supprimer le délai minimum de six mois de prestations au sein de l'administration provinciale requis jusqu'à présent pour exercer les prestations en télétravail, et ce, afin de rester attractif dans les procédures de sélection, à réorganiser par conséquent les demandes et octrois de télétravail par les lignes hiérarchiques, à réglementer les éventuels vols, pertes, dégâts ou pannes des équipements et données informatiques utilisés par les agents lors de leur télétravail ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire de revoir les directives en matière d'utilisation des actifs informationnels au sein de la Province du Brabant wallon au regard du prescrit du Règlement général sur la protection des données ; que ce document doit adopter un caractère réglementaire et non plus des conseils de bonne conduite ; que, pour ce faire, il sera annexé au Règlement général de travail ; qu'en effet, l'utilisation de ces outils doit être entourée de mesures de sécurité afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations traitées ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité

ARRÊTE :

Article 1er – Un nouvel article 7*bis* est inséré dans le règlement général de travail applicable aux membres du personnel provincial non enseignant et est rédigé comme suit :

« ***Article 7bis – §1er –*** *L'agent provincial ne peut être contacté en dehors du temps de travail normal que pour des raisons exceptionnelles et imprévues nécessitant une action qui ne peut attendre la prochaine période de travail ou si l'agent provincial est désigné à un service de garde.*

Par « temps de travail normal », on entend toutes les périodes pendant lesquelles l'agent provincial est à la disposition de son employeur.

L'agent provincial ne peut subir aucun préjudice s'il ne répond pas au téléphone ou ne lit pas de messages liés au travail en dehors de son temps de travail normal.

§2 – *En vue d'assurer le respect des temps de repos, des vacances annuelles et des autres congés des agents provinciaux et de préserver l'équilibre entre le travail et la vie privée, une concertation au sein du Comité de concertation et de négociation provincial est organisée à des intervalles réguliers au sujet de la déconnexion du travail et de l'utilisation des moyens de communication numériques. L'avis du conseiller en prévention peut être demandé. Cette concertation a lieu au moins une fois par an dans le cadre du rapport annuel du SIPP.* ».

Article 2 – A l'article 18*bis* du même règlement, les mots « *par le Collège provincial* » sont remplacés par le mot « *ci-après* ».

Article 3 – Il est ajouté quatre paragraphes à l'article 18*quater*, libellés comme suit :

*« **§2 –** Le télétravail peut être réalisé en dehors du domicile de l'agent, pour autant qu'il dispose des outils nécessaires à l'exécution de ses missions ou d'une connexion Internet si cela est nécessaire pour assurer ses missions.*

Il peut être exercé exceptionnellement de l'étranger sous réserve de l'accord préalable de la ligne hiérarchique.

§3 – *Le manager fixe les modalités organisationnelles afin d'assurer la continuité du service.*

§4 – *L'agent doit être joignable par téléphone durant l'horaire de travail et par courriel, avec une déviation systématique de la ligne fixe professionnelle vers le numéro où l'on peut le joindre en journée de télétravail.*

§5 – *L'agent doit faire un rapport des tâches réalisées selon les modalités convenues avec ses supérieurs hiérarchiques* ».

Article 4 – Le deuxième aliéna de l'article 18*sexies* est complété comme suit : « *y compris en matière de charge de travail, d'évaluation, de formation, d'évolution de carrière, de droits collectifs ainsi qu'en matière de couverture par l'assurance accident de travail.* ».

Article 5 – A l'article 18*septies* du même règlement, les mots « *des dispositions fixées par le Collège provincial* » sont remplacés par : « *des présentes dispositions ou de toute autre disposition réglementaire* » et la fin de la phrase est complétée comme suit : « , *après avis du service de gestion des ressources humaines et de la Direction générale.* ».

Un deuxième alinéa est ajouté audit article et est libellé comme suit : « *L'impossibilité pour un agent d'effectuer de manière correcte et satisfaisante ses prestations en régime de télétravail et d'atteindre les objectifs fixés par sa ligne hiérarchique, peut également entrainer le retrait de l'autorisation de télétravail par le Directeur général, après avis du service de gestion des ressources humaines et de la Direction générale.* ».

Article 6 – Les articles suivants sont ajoutés à la suite de l'article 18*septies* du règlement susvisé :

« ***Article 18octies – §1er –*** *La demande de télétravail d'un agent est transmise directement à son supérieur hiérarchique. En concertation avec ce dernier et dans le respect des critères fixés à l'article 18 quinquies du présent règlement, il sera défini les activités qui pourront être effectuées lors du télétravail. La demande est ensuite transmise au service de gestion des ressources humaines qui, en regard du profil de fonction de l'agent, décide de valider, de demander une modification ou de refuser la demande.*

Lorsque la demande est validée par le service de gestion des ressources humaines, celle-ci est transmise au Directeur général pour accord.

L'autorisation de télétravail donnée par le Directeur général vaut pour une période de 12 mois. Celle-ci est renouvelable selon la même procédure. Toutefois, ces délais peuvent être diminués afin de répondre aux évolutions du descriptif de fonction notamment ou encore des missions saisonnières.

§2 – *Dans le chef de l'agent, le télétravail s'exerce dans tous les cas sur base volontaire et ne constitue pas un droit ni une obligation.*

Article 18nonies – *En cas d'incapacité de travail, l'agent reste soumis au présent règlement, et plus particulièrement à ses articles 29 et suivants concernant la maladie ou l'accident.*

L'agent reste tenu d'informer sa ligne hiérarchique ou la personne désignée par lui de son absence selon les modalités prévues par le Règlement général de travail.

Article 18decies – §1er – *Le travail à distance est exécuté par journée complète ou demi-journée. Le temps de travail est fixé à 7h36 pour une journée complète ou à 3h48 par demi-journée. Les prestations supplémentaires ne sont pas admises.*

§2 – *L'agent gère l'organisation de son travail dans les limites fixées par le paragraphe 1er et veille à rester joignable durant les plages horaires fixées par sa ligne hiérarchique. Toutefois, ces périodes de disponibilités ne peuvent en aucun cas dépasser les plages horaires de l'horaire auquel est soumis l'agent.*

Article 18undecies – §1er – *L'agent est informé des mesures de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, en particulier en ce qui concerne les exigences relatives aux écrans de visualisation et il lui incombe de respecter celles-ci.*

§2 – *Le service interne de prévention peut avoir accès au lieu de travail afin de vérifier la bonne application de la législation en matière de santé et de sécurité au travail. Si cette visite a lieu dans une habitation, elle doit être annoncée au préalable et requiert l'accord de l'agent.*

§3 – *L'agent peut également faire appel de sa propre initiative au service interne de prévention afin de vérifier la bonne application de la législation en matière de santé et de sécurité au travail.*

Article 18duodecis – *La Province met à disposition de l'agent les équipements nécessaires et est tenue d'entretenir ceux-ci. Ces équipements sont fournis à des fins strictement professionnelles.*

L'agent prend soin des équipements qui lui sont confiés, et pour toute utilisation de ce matériel, est tenu de respecter la politique d'utilisation des outils informationnels, reprise en annexe 1 du présent règlement.

Article 18terdecies – *En cas de vol, de perte ou de dégâts aux équipements ou aux données utilisées, l'agent est tenu d'en avertir immédiatement sa hiérarchie, de fournir les informations dont il dispose et qui sont de nature à permettre d'obtenir réparation du préjudice subi et, le cas échéant, de déposer plainte auprès des autorités compétentes.*

Article 18quaterdecies – *En cas de panne d'un équipement ou en cas de force majeure l'empêchant de continuer à effectuer son travail, l'agent en informe immédiatement sa hiérarchie qui pourra convenir d'un travail de remplacement ou d'un retour de l'agent à son poste de travail au sein des locaux provinciaux.*

Article 18quindecies – *Le télétravail est autorisé pour un maximum de deux jours par semaine. La durée, pendant laquelle l'agent est autorisé à effectuer ses prestations sous le régime du télétravail, dépend de sa durée de travail, de ses missions, de son poste de travail ainsi que des nécessités de services.*

La durée reste à l'appréciation de la ligne hiérarchique et peut être variable dans le temps.

Article 18sexdecies – *À tout moment, l'agent peut décider unilatéralement de mettre fin à son télétravail.* ».

Article 7 – A l'article 25 du règlement susvisé, les mots *« à la charte de déontologie informatique »* sont remplacés par les mots suivants : « *à la politique d'utilisation des actifs informationnels mis à disposition des travailleurs et reprise à l'annexe 1* ».

Article 8 – L'annexe 1 « *Politique d'utilisation des actifs informationnels mis à disposition des travailleurs* », telle qu'annexée, est ajoutée au Règlement général de travail.

Article 9 – La version coordonnée dudit règlement général de travail avec les présentes modifications, telle qu'annexée, est adoptée.

Article 10 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

76. Résolution modifiant le règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant

(Personnel – Statut administratif)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 21 novembre 2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et particulièrement ses articles L2212-32, L2213-2, L2213-3 ;

Vu la résolution du 4 septembre 1997 portant le règlement fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant ;

Vu l'avis du Comité de direction du 1er septembre 2022 ;

Vu le protocole n°9/2022 du comité particulier de négociation, signé le 16 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 août 2022 ; qu'en date du 25 août 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarques repris, à sa demande, en annexe de la présente ;

Considérant qu'en date du 12 février 2014 un article 3*ter* a été introduit dans le règlement susvisé afin d'élargir l'accès aux emplois de Directeur et de Directeur d'administration de la Direction

d'administration de l'enseignement aux membres du personnel enseignant provincial qui répondaient de manière équivalente aux conditions particulières fixées pour l'accès à ces fonctions concernées par le règlement du 4 septembre 1997 ; qu'au vu de la réorganisation des services de cette Direction d'administration, il est opportun de garantir qu'elle puisse se doter en parallèle de profils disposant de compétences nécessaires à l'accompagnement et à la réalisation de leurs missions telles que notamment la connaissance du statut du personnel enseignant et des principaux partenaires institutionnels et associatifs ;

Considérant qu'il est donc proposé de poursuivre l'élargissement de l'accessibilité des emplois à d'autres catégories et notamment aux emplois de chef de bureau (A1-A2) et aux emplois de chef de division (A3-A4) ; que, pour rappel, dans la filière du personnel non enseignant, le grade de chef de bureau est accessible par promotion aux agents qui peuvent faire valoir une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D5, D6, C3 ou C4 en qualité d'agent statutaire définitif ou en qualité d'agent contractuel et qui ont suivi une formation en sciences administratives de 3 modules (450 h) ;

Considérant qu'afin de répondre aux exigences du statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel en matière d'accès à une nomination définitive dans une fonction de directeur adjoint, de coordinateur CEFA, de chef de travaux d'atelier, de chef d'atelier dans l'enseignement secondaire ou supérieur de promotion sociale, il y a lieu d'avoir suivi la formation relative à ces fonctions ; qu'étant donné que ces modules sont orientés « *ressources humaines et management* », il peut être considéré que cette formation rencontre les exigences requises pour permettre aux agents enseignants titulaires de ces grades d'accéder à l'emploi par promotion à un emploi de chef de bureau (A1) du personnel non enseignant ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité

ARRÊTE :

Article 1er – Deux nouveaux alinéas sont ajoutés aux précédents alinéas de l'article 3*ter* du règlement du 4 septembre 1997 fixant les conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel non enseignant, et sont rédigés comme suit :

« *Sans préjudice des conditions particulières fixées par l'article 3, sous le titre I.1. Personnel administratif et assimilé, les emplois de chef de bureau (A1-A2) de la direction d'administration de l'enseignement sont accessibles par promotion au membre du personnel enseignant provincial du Brabant wallon, titulaire d'un des grades de directeur adjoint, de coordinateur CEFA, de chef de travaux d'atelier, de chef d'atelier dans l'enseignement secondaire ou supérieur de promotion sociale et qui dispose depuis au moins 4 ans, à titre temporaire ou à titre définitif, d'une expérience professionnelle de coordination et de management dans un établissement de l'enseignement provincial du Brabant wallon et sont également accessibles par mutation au membre du personnel enseignant provincial du Brabant wallon temporaire ou statutaire qui dispose d'un master de l'enseignement universitaire ou équivalent.*

Sans préjudice des conditions particulières fixées par l'article 3, sous le titre I.1.Personnel administratif et assimilé, les emplois de chef de division (A3) de la direction d'administration de l'enseignement sont accessibles par promotion au membre du personnel enseignant de la Province du Brabant wallon qui répond aux conditions de nomination définitive à la fonction de sélection de directeur adjoint, telles que visées par l'article 40 du décret de la Communauté française du 6 juin 1994 et sont également accessibles par mutation au membre du personnel enseignant de la Province du Brabant wallon qui dispose d'une nomination à titre définitif en qualité de directeur adjoint d'un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale. ».

Article 2 – La version coordonnée dudit règlement provincial du 4 septembre 1997 avec les présentes modifications, telle qu'annexée, est adoptée.

Article 3 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

77. Résolution relative à la modification du Règlement du 18 décembre 1997 relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires lors du décès d'un agent provincial

(Personnel – Indemnités - Frais funéraires)
(approuvée par arrêté de tutelle du 21 novembre 2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, particulièrement ses articles L2212-32, L2213-2, L2213-3 ;

Vu le Règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux ;

Vu le Règlement du 18 décembre 1997 relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires lors du décès d'un agent provincial ;

Vu l'avis du Comité de direction du 1er septembre 2022 ;

Vu le protocole n°8/2022 du comité particulier de négociation, signé le 16 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 août 2022 ; qu'en date du 25 août 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarques repris, à sa demande, en annexe de la présente ;

Considérant qu'à l'analyse du règlement, celui-ci exclut de son champ d'application les agents contractuels qui sont en maladie de longue durée et qui bénéficiaient d'une allocation pour frais funéraires en vertu de l'article 61 de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité ou de toute autre disposition légale qui modifierait ou remplacerait cet article ; considérant néanmoins que les services de l'INAMI, confirment que l'allocation pour frais funéraire accordée dans le cadre du décès, notamment, d'un titulaire du droit aux indemnités d'incapacité de travail n'existe plus dans le cadre du secteur indemnités de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités depuis le 1er janvier 2013 ; qu'il est dès lors proposé d'adapter l'article 1er du règlement du 18 décembre 1997 précité afin de le rendre plus lisible ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité

ARRÊTE :

Article 1er – L'article 1er du le Règlement du 18 décembre 1997 relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires lors du décès d'un agent provincial est supprimé et remplacé comme suit :

« *Le présent règlement est applicable aux membres du personnel provincial suivant :*

1° l'agent statutaire définitif ou stagiaire se trouvant dans une des positions suivantes :
- *en activité de service ;*
- *en disponibilité par défaut d'emploi ;*
- *en disponibilité pour maladie ou infirmité ;*
- *en non-activité du chef d'absence pour convenance personnelle.*

2° l'agent contractuel, à l'exception des agents engagés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant.

Sont exclus du champ d'application du présent règlement, les agents visés par la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement. ».

Article 2 – §1er – Le paragraphe 1er de l'article 2 du même règlement est modifié comme suit : les mots « *paragraphes 1er et 2* » sont supprimés.

§2 – Le paragraphe 2 de l'article 2 du même règlement est modifié comme suit : les mots « *ou en maladie de longue durée* » sont ajoutés après les mots « *Pour les agents en disponibilité* ».

Article 3 – A l'article 4 du même règlement, les mots « *la députation permanente* » sont remplacés par « *le Collège provincial* ».

Article 4 – La version coordonnée dudit règlement provincial du 18 décembre 1997 avec les présentes modifications, telle qu'annexée, est adoptée.

Article 5 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

78. Résolution relative à la modification du Règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques

(Personnel – Règlement particulier de travail – IMP)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 21 novembre 2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32, L2213-2, L2213-3 ;

Vu le Règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux ;

Vu le Règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques, ci-après RPT ;

Vu l'avis du Comité de direction du 29 septembre 2022 ;

Vu le protocole n°11/2022 du comité particulier de négociation, signé le 7 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 28 septembre 2022 ; qu'en date du 28 septembre 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que, lors du comité de concertation du 17 juin 2022, la direction de l'IMP Hévillers et la direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé ont présenté les difficultés rencontrées actuellement au SRJ avec les tranches horaires du week-end et des congés scolaires des mois de juillet et d'août qui par ailleurs ne figurent pas au RPT ; qu'en outre, il était absolument nécessaire de répondre à l'interpellation de l'AViQ sur l'augmentation de l'accueil et de la prise en charge des enfants pendant ces périodes ;

Considérant que les horaires prestés par le personnel du SAJA (SAJA « Les Acacias », Service d'Accueil de Jour pour Adultes à l'IMP d'Hévillers) et de l'équipe paramédicale de l'IMP d'Hévillers ne correspondent plus aux horaires repris dans le RPT, à savoir un horaire flottant et qu'ils ne rencontrent pas les nécessités de service ;

Considérant les réunions des groupes de travail avec les délégations syndicales qui se sont déroulées en date des 27 juin, 1er juillet et 19 août 2022, les pré-accords ainsi obtenus sur les horaires à implanter à l'IMP d'Hévillers ;

Considérant qu'il y a lieu d'introduire des grilles horaires supplémentaires pour le personnel de cuisine validées en mai 2021 par le Collège provincial en ce qu'il s'agit d'horaires qui devaient être adaptés pendant les périodes scolaires et les périodes de vacances scolaires pour correspondre aux mieux aux nécessités de service de l'IMP ;

Considérant qu'il y a lieu d'introduire une grille supplémentaire concernant le personnel ouvrier d'entretien ; d'une part, pour le SAJA dès lors que certains bénéficiaires sont présents jusqu'à 16 heures et que cette modification permettra d'assurer une hygiène plus importante en ce qui concerne les sanitaires et un nettoyage plus approfondi ; et d'autre part, pour le SRJ (SRJ « Les Tilleuls », Service Résidentiel pour Jeunes Adultes à l'IMP d'Hévillers) afin d'assurer l'entretien des salles occupées par les réunions de famille en fin d'après-midi ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1er – §1er – La structure du paragraphe 3 de l'article 2 du Règlement particulier de travail du personnel provincial affecté aux instituts médico-pédagogiques est modifiée en ce que trois points sont ajoutés, respectivement placés au-devant des alinéas 1er, 2e et 5e.

§2 – Au paragraphe 3 de l'article 2 susvisé, les termes « *Les horaires suivants sont applicables au sein des instituts médico-pédagogiques :* » sont ajoutés devant le nouveau point 1.

§3 – Au nouveau point 2 du paragraphe susvisé, les termes « *du SAJA et du SAC* » sont remplacés par les suivants « *du SAC-Le Chemin* ».

§4 – Au nouveau point 3 du paragraphe susvisé, les termes « *En outre, il s'applique aussi pour le personnel du SAJA.* » sont ajoutées à la suite du terme « *paramédical* ».

Article 2 – Les annexes du Règlement particulier de travail précité sont modifiées comme suit :

- dans l'annexe 1 relative aux horaires flottants, le personnel du SAC (SAC Service d'Accompagnement situé à Nivelles, anciennement appelé SAI Service d'Aide à l'Intégration) est concerné dans la première grille horaire ;
- dans l'annexe 2 relative aux horaires fixes, six nouvelles grilles horaires sont ajoutées, cinq à destination du personne de cuisine et une pour les ouvriers d'entretien ;
- dans l'annexe 3.1 relative aux horaires du personnel de soin, douze nouvelles grilles horaires sont ajoutées pour le personnel de l'IMP d'Hévillers ;
- dans l'annexe 3.5 relative aux horaires du SRJ d'Hévillers, la grille visant les horaires hors vacances scolaires est modifiée ;
- l'annexe 3.6 relative aux horaires du SAJA d'Hévillers, telle qu'annexée, est ajoutée.

Article 3 – La version coordonnée dudit Règlement particulier de travail avec les présentes modifications, telle qu'annexée, est adoptée.

Article 4 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

79. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux

(Personnel – Statut administratif)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 6 décembre 2022)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et particulièrement ses articles L2212-32, L2213-2, L2213-3 ;

Vu le règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux ;

Vu l'avis du Comité de direction du 1er septembre 2022 ;

Vu le protocole n°5/2022 du comité particulier de négociation, signé le 16 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 août 2022 ; qu'en date du 25 août 2022, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarques repris, à sa demande, en annexe de la présente ;

Considérant que l'administration a pris en compte ces remarques et y a répondu en ce que, pour les fonctions supérieures en cas de maladie, « *L'évaluation du coût de l'année 2021 est déjà reprise en corps de note* et, par ailleurs, *le service GRH établi la liste des agents remplacés et des remplaçants désignés par ceux-ci avec les dates pour que la paie soit correcte et vérifiée chaque mois ; cette liste est transmise tous les mois au service du directeur financier. Quant à la demande d'approbation au Collège, le service souligne qu'il s'agit de l'organisation interne du travail validé par chaque Directeur d'administration et qu'à partir du moment où le texte prévoit cette désignation, il n'y a pas lieu de la faire valider au Collège.* » ; que, pour le report de congés annuels, « *Pour rappel, le règlement prévoyait un report jusqu'au 30 avril qui est postposé jusqu'au 31 mai et permet de couvrir 2 périodes de congés scolaires de 2 semaines chacune. Il convient de rappeler que c'est la responsabilité de l'employeur de veiller à ce que les travailleurs prennent leurs périodes de repos ; en outre, l'avis des autres DA ne font pour l'instant pas état d'une telle demande.* » ; que, pour les congés de circonstance et de convenances personnelles, « *Cette terminologie est importante pour l'application de cette disposition étant donné qu'il arrive que des agents cohabitent sans avoir un lien " marital" mais sont des personnes en simple colocation.* » ;

Considérant que compte tenu des responsabilités exercées dans le remplacement de l'exercice de la fonction de chef de division (A3-A4) et du fait que l'exercice de ce niveau intermédiaire de management est indispensable en appui aux directions d'administration et directions concernées, il est proposé de modifier la disposition permettant de rémunérer le remplacement, qui existe pour les grades de directeur (A5) et de directeur d'administration (A7) et de l'élargir au grade de chef de division ;

Considérant que les fonctions supérieures des agents provinciaux prennent fin en cas d'absence du titulaire et ce dès le retour en fonction de l'agent, en cas d'emploi définitivement vacant dès l'entrée en fonction du nouveau titulaire ainsi qu'en cas d'absence ininterrompue pour raisons médicales de plus de 3 mois, il est proposé de préciser également dans le statut l'hypothèse dans laquelle l'agent qui les exerce sollicite un congé pour interruption de carrière complète ou un congé pour convenances personnelles ;

Considérant que nos dispositions statutaires manquent de consistance en matière de mise à dispositions et de détachement du personnel auprès des services du Gouverneur pour l'appel à candidature de coordinateurs provinciaux des centres d'hébergements collectifs en Brabant wallon, il est proposé d'une part, de modifier les dispositions y étant relatives afin d'y intégrer la possibilité d'une mise à disposition auprès des services du Gouverneur et de prévoir que cette mise à disposition soit ou non effectuée à titre gratuit et d'autre part, de clarifier l'article statutaire visant le détachement du personnel provincial auprès du secrétariat du Gouverneur ;

Considérant que, tenant compte de la modification des rythmes scolaires et du fait de la nécessité technique d'imposer une date pour le logiciel de gestion des présences et absences, il est proposé de porter ce report au 31 mai en lieu et place du 30 avril afin de permettre aux agents de prendre les congés de l'année précédente en même temps que les vacances scolaires de leurs enfants ;

Considérant qu'une actualisation des dispositions du règlement susvisé est nécessaire compte tenu des modifications législatives en vigueur ; qu'en ce qui concerne les nouvelles dispositions relatives aux congés de circonstances, il y a en effet lieu de mettre le statut administratif à jour afin d'y intégrer la loi du 27 juin allongeant le congé de deuil accordé lors du décès du partenaire ou d'un enfant et flexibilisant la prise du congé de deuil ; que, de plus, les congés circonstances doivent également être modifiés en matière de congé de maternité et de paternité ;

Considérant qu'en sa séance du 27 mai 2021, le Conseil provincial a approuvé la modification de l'article 188 du statut relatif au congé maternité et que par ailleurs, l'alinéa 2 de l'article 189 aurait dû être supprimé dans la foulée, que dès lors subsiste un problème de légistique dans le statut ;

Considérant qu'une précision doit être apportée dans le statut en matière de congés pour maladie ou infirmité en ce que la proratisation et la date d'application du calcul des jours de maladie visées à l'article 199 du règlement concerné sont à éclaircir afin de prévenir les situations d'incompréhension de la part des agents provinciaux ;

Considérant qu'en matière de délégation de compétence, un problème de légistique subsiste dans le statut en ce que la résolution du 31 janvier 2019 relative à l'octroi de pouvoir par le Conseil provincial au Collège provincial en matière de personnel non enseignant prévoit une délégation faite au profit du Collège provincial pour prononcer des sanctions disciplinaires alors que la disposition statutaire y relative ne le prévoit pas, il y a par conséquent lieu de modifier celui-ci afin d'y intégrer le régime disciplinaire ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité

ARRÊTE :

Article 1er – Le titre VIII*bis* du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux est modifié et remplacé par le titre suivant : « REMPLACEMENT *AD INTERIM* DES DIRECTEURS D'ADMINISTRATION, DES DIRECTEURS ET DES CHEFS DE DIVISION ».

Article 2 – A l'article 85*bis* du même règlement les mots suivants « *ou le chef de division* » sont ajoutés aux endroits suivants :

- entre les mots « *directeur* » et « *absent* » ;
- à la fin de la deuxième phrase après les mots « *ou le directeur* ».

Article 3 – Un quatrième tiret est inséré dans l'article 88 du règlement précité et est rédigé de la manière suivante :

« - *en cas de congé impliquant une absence d'activité de service interrompue de plus de 3 mois* ».

Article 4 – §1er – A l'alinéa 1er du paragraphe 1er de l'article 129*bis* du même règlement les mots « *des services du Gouverneur,* » sont ajoutés devant les mots « *d'une régie provinciale* ».

§2 – Le paragraphe 4 du même article 129*bis* est remplacé par la disposition suivante :

« *La rémunération de l'agent mis à disposition est à la charge de l'utilisateur, en ce compris les cotisations patronales, le pécule de vacances, l'allocation de foyer ou de résidence, l'allocation de fin d'année et les allocations familiales.*

Toutefois par dérogation à l'alinéa 1er du présent paragraphe, la convention peut prévoir que tout ou partie de la rémunération de l'agent soit pris en charge par la Province. ».

§3 – Au paragraphe 6 du même article 129*bis*, les mots « *en qualité de subvention en nature* » sont supprimés.

Article 5 – L'alinéa 4 du paragraphe 4 de l'article 178 du règlement précité est modifié de la manière suivante : les termes « 30 avril » sont remplacés par « 31 mai ».

Article 6 – Les numéros 4 à 11 du paragraphe 1er de l'article 180 du règlement précité sont modifiés et remplacés par les numéros suivants :

« *4. Accouchement de l'épouse ou de la personne avec laquelle, au moment de l'événement, l'agent vit maritalement : 15 jours ouvrables à prendre dans les 4 mois à dater de l'accouchement survenu après le 1er janvier 2021 ; 20 jours ouvrables à prendre dans les 4 mois à dater de l'accouchement survenu après le 1er janvier 2023.*
5. Décès :
a. décès du conjoint ou du partenaire cohabitant, d'un enfant du travailleur ou de son conjoint ou partenaire cohabitant : 10 jours ouvrables,
b. décès d'un parent ou d'un allié au premier degré de l'agent : 4 jours ouvrables
c. décès d'un parent ou allié au premier degré de la personne de l'un ou l'autre sexe qui vit maritalement avec l'agent : 4 jours ouvrables ;
d. décès d'un parent ou allié d'un agent au-delà du premier degré, habitant sous le toit de l'agent : 2 jours ouvrables ;
e. décès d'un parent ou allié, au deuxième ou au troisième degré, n'habitant pas sous le même toit que l'agent : 1 jour ouvrable ;
f. décès d'un enfant placé du travailleur, de son/sa conjoint(e) ou de son/sa partenaire cohabitant(e), dans le cadre d'un placement familial de longue durée, au moment du décès ou dans le passé : dix jours ;
g. décès d'un enfant placé en famille d'accueil du travailleur ou de son/sa conjoint(e) ou du/de la partenaire cohabitant(e) dans le cadre d'un placement familial de courte durée au moment du décès : un jour ;
h. décès du père d'accueil ou de la mère d'accueil du travailleur, dans le cadre d'un placement familial de longue durée, au moment du décès : trois jours ;
6. La communion solennelle ou toute autre célébration équivalente dans un autre culte reconnu d'un enfant de l'agent ou de son conjoint : un jour ouvrable ;
7. Participation à la fête de la jeunesse laïque d'un enfant de l'agent ou de son conjoint : un jour ouvrable ;
8. Ordination ou entrée au couvent ou tout autre évènement similaire d'un culte reconnu d'un enfant de l'agent ou de son conjoint, d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur de l'agent : un jour ouvrable ;
9. Changement de résidence ordonné dans l'intérêt du service : 2 jours ouvrables. »

Article 7 – L'alinéa 2 de l'article 189 du règlement précité est supprimé.

Article 8 – §1er – A l'alinéa 3 du paragraphe 2 de l'article 199 du règlement précité, le texte est remplacé par le texte suivant : « *L'agent, engagé à titre contractuel par la province et qui obtiendrait une nomination à titre définitif avant le 1er avril 2014 ou une désignation en qualité de stagiaire après le 31 mars 2014, peut s'il le précise explicitement, demander que les périodes prestées à titre contractuel et temporaire à la province ne soient pas valorisées en qualité de services effectifs antérieurs.* ».

§2 – A l'alinéa 1er du paragraphe 3 du même article 199, les mots « *et les soixante-trois jours* » sont ajoutés après les mots « *Les vingt et un jours* ».

Article 9 – Au point A. de la section 20 intitulée « Congés spéciaux » du chapitre 2 visant le régime des congés du titre XVI relatif au régime horaire et régime des congés, les mots « *au secrétariat du Gouverneur provincial,* » sont ajoutés après les mots « *exercer une fonction* ».

Article 10 – Au premier point de l'article 230 du règlement précité, les mêmes mots « *au secrétariat du Gouverneur provincial,* » sont ajoutés devant les mots « *dans le cabinet d'un président ou* (…) ».

Article 11 – A l'article 264 du règlement précité, les mots suivants « *au titre X – Régime disciplinaire »* sont ajoutés après les mots « *fonctions supérieures* ».

Article 12 – L'article 1er de la présente résolution sort ses effets au 1er janvier 2022.

Article 13 – La version coordonnée dudit règlement provincial du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux avec les présentes modifications, telle qu'annexée, est adoptée.

Article 14 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 20 octobre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

80. Note de politique générale MR – PS 2023

(Note de politique générale)

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Monsieur les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

L'année touche doucement à sa fin, ce qui signifie qu'est venu le temps de vous présenter la traditionnelle Note de politique générale qui expose les orientations prises par le Collège provincial dans le cadre de l'établissement du budget 2023.

Nul ne l'ignore, le contexte socio-économique est extrêmement difficile. La crise énergétique, l'inflation, la hausse des prix des matériaux ou encore la remontée des taux d'intérêts impactent lourdement les citoyens, les indépendants, les entreprises ainsi que le secteur non-marchand. Le secteur public n'échappe pas à la règle. Déjà largement fragilisées par la crise sanitaire, les dépenses publiques explosent alors que les recettes tendent à stagner, voire diminuer.

Le Brabant wallon doit lui aussi faire face à cette redoutable équation. Nos dépenses de personnel augmentent de quelques 16% en deux ans, nos charges énergétiques pourraient être multipliées par 4, et le coût de nos petits et grands chantiers ainsi que de nos investissements augmente de plus de 25%. Ce contexte vient s'ajouter au défi déjà particulièrement complexe, assumé depuis 2020, de la reprise progressive du financement de la Zone de secours du Brabant wallon à hauteur de plus de 13 Millions d'euros en 2024. Ce soutien direct aux communes – plus de 30 euros/habitant à l'horizon 2024 – représente une nouvelle compétence régalienne et essentielle de la Province.

Face à de tels enjeux, et comme tout pouvoir public, le Brabant wallon doit pouvoir se remettre en question pour amorcer les évolutions qui s'imposent, redessiner ses perspectives, mieux définir son avenir. Ce travail est sain, nécessaire, salutaire même.

Comme chaque ménage, chaque entreprise, nous devons affronter ce contexte inédit et ces difficultés avec sang-froid, lucidité et sens du devoir et des responsabilités. Cela implique inévitablement des changements profonds pour l'avenir de notre institution.

Nous le savions déjà suite à la reprise du financement de la Zone de Secours, mais la crise énergétique et inflationniste nous propulse plus tôt et plus rapidement que prévu dans les évolutions que nous devons définir pour le Brabant wallon.

On dit que « *Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise ».* En Brabant wallon, la majorité MR-PS n'a pas attendu la crise actuelle pour redéfinir progressivement sa trajectoire. Le Collège et l'administration provinciale travaillent de concert et d'arrache-pied depuis de longs mois pour identifier les moyens et poser les nombreux choix qui permettront d'assurer tant le sens que la pérennité de l'institution.

Aujourd'hui, le Brabant wallon est en transition. Nous devons définir un cap, un horizon, ainsi qu'une méthode pour y parvenir.

Pour horizon, le Brabant wallon doit se concentrer sur la supracommunalité, sur les enjeux spécifiques à son territoire et sur son expertise dans de nombreux métiers essentiels.

Le contrat de développement territorial est la colonne vertébrale des défis du Brabant wallon et nous sert de guide pour agir sur les projets qui structurent notre territoire. Vieillissement, cohésion sociale, mobilité, petite enfance, logement ou lutte contre les inondations sont autant de sujets qui transcendent les frontières communales et nécessitent analyse, action, dialogue, investissements concertés entre les acteurs du Brabant wallon, au premier rang desquels se trouvent nos 27 communes.

L'expertise développée par le Brabant wallon dans de nombreux domaines est un socle et un capital sur lequel nous devons impérativement miser. Pensons à nos directions d'écoles, à nos enseignants, à la richesse et à la diversité de notre enseignement provincial. Pensons aussi aux très nombreux métiers de première ligne assurés dans les domaines du handicap, du social et de la santé. Ces métiers forment les adultes de demain, prennent en charge des réalités humaines difficiles, assurent des services essentiels aux citoyens.

Le Brabant wallon devra se recentrer sur les enjeux pour lesquels il est reconnu et attendu par ses communes et ses citoyens. Ne pas se disperser pour mieux se concentrer sur l'essentiel.

En guise de méthode, le Brabant wallon adopte progressivement une nouvelle culture de gestion à tous ses étages.
Nous voulons mieux mutualiser nos ressources, tant humaines que matérielles ou patrimoniales.

Conscients du contexte et de la raréfaction des moyens, le Collège et l'ensemble de l'administration adoptent depuis plusieurs mois de nouveaux réflexes et de nouveaux processus afin d'optimiser nos ressources et viser l'efficience. Repenser une action, renoncer à une dépense récurrente, identifier de nouvelles recettes, rationaliser nos coûts, diminuer nos charges, envisager différemment nos investissements, tout doit pouvoir être questionné, sans tabou, afin de mieux atteindre l'objectif recherché.

Ce virage dans la gestion publique exige courage, confiance, créativité et sens de l'intérêt commun. A cet égard, il faut saluer la grande maturité de notre institution, la compréhension et le travail de nos agents, du management et des directions pour susciter des réflexions, des remises en question et des solutions en phase avec nos objectifs d'efficience. Ce travail se fait dans une logique collaborative et ascendante (bottom-up), signe de la modernité de notre institution.

Ce devoir de sobriété s'impose comme une évidence. La Banque Nationale et tant d'autres organismes et experts tirent la sonnette d'alarme d'autant plus fort ces derniers mois pour exiger un assainissement des finances publiques. Le Brabant wallon veut assurer sa juste part et montrer l'exemple dans la manière dont il s'adapte et répond à ce contexte de crise. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas augmenter la fiscalité sur les citoyens qui sont les premières victimes de la crise actuelle, dans un des pays où les impôts sont parmi les plus élevés au monde. Le Brabant wallon entend maintenir son taux de fiscalité – le plus bas de Wallonie – et conserver une offre de service public de qualité malgré des moyens plus limités.

Dans une telle période de crise, il est de la responsabilité de la majorité MR-PS de livrer un discours honnête, sincère, sans faux-semblant. Un discours qui ne peut être édulcoré. Ni recette miracle, ni trucs, ni astuces, le budget 2023 qui vous est soumis ici est un budget en équilibre, un budget-vérité qui assume de ne pas augmenter l'impôt du citoyen, qui optimise ses moyens et ses ressources, qui privilégie une approche supracommunale, qui préserve les priorités du territoire du Brabant wallon et les missions dans lesquelles nous apportons une expertise essentielle et reconnue. Ces priorités imposent de se recentrer. Choisir, c'est aussi renoncer. Et nos choix ont été posés en conscience, avec l'analyse et l'équité requises.

La trajectoire fixée ici est une exigence. Celle d'une institution qui entend vivre et non survivre, se redonner les marges de manœuvre nécessaires à l'aboutissement de ses objectifs.

Aujourd'hui comme demain, le Brabant wallon reste un acteur majeur de l'enseignement et de l'avenir de plus de 5.000 élèves accueillis chaque jour.

Le Brabant wallon est aussi un acteur essentiel de la santé, de la santé mentale, de l'inclusion, du handicap chez les jeunes et les adultes, pour des milliers de familles aux quatre coins du territoire.

Le Brabant wallon poursuit également son soutien envers les acteurs supracommunaux qui structurent la cohésion sociale, la culture, la jeunesse, le tourisme sur l'ensemble du territoire.

Le Brabant wallon demeure par ailleurs attentif à préserver nos paysages, soutenir nos agriculteurs et développer les circuits courts et une alimentation saine et de qualité.

Le Brabant wallon se positionne aussi comme étant un acteur majeur de la sécurité et développe ses ambitions pour toujours mieux protéger ses citoyens et lutter contre les inondations.
Le Brabant wallon renforce sa capacité à davantage équiper et structurer ses 27 communes et son territoire dans les domaines de la petite enfance, du vieillissement de la population, de la mobilité douce, de l'environnement, de la transition énergétique, de l'économie et du digital.

La majorité MR-PS est particulièrement fière de la créativité, de la générosité et du dynamisme qui animent le territoire du Brabant wallon. Nous entendons être à la hauteur de ce succès et de cette réussite.

Nous vous présentons ici un Brabant wallon en phase avec les qualités de notre territoire, un Brabant wallon encore davantage tourné vers le monde de demain. Une province recentrée, reconfigurée, réinventée, c'est le cap que nous vous proposons de suivre ensemble pour nous permettre d'assumer nos responsabilités et de nous mobiliser pour l'avenir de notre territoire et de nos citoyens.

Ma Province, mon capital humain

La Province du Brabant wallon, c'est avant tout 1.870 hommes et femmes qui travaillent pour l'intérêt général du territoire.

Ce sont des métiers exercés tantôt en pleine lumière (nos professeurs, nos éducateurs, nos psychologues, nos médecins, ...), tantôt dans l'ombre (nos agents d'entretien, nos jardiniers, nos ingénieurs, nos hydrologues, nos juristes, ...).

Ils sont le socle de notre institution et nous entendons miser sur leurs compétences, leurs performances, leur expérience, leur bien-être au travail et l'attractivité de leurs métiers. Il est essentiel qu'ils se sentent bien dans leur emploi, qu'ils s'estiment reconnus et valorisés.

Le contexte inflationniste et l'imprévisibilité des indexations à venir nécessitent de faire preuve d'une extrême vigilance quant à l'évolution de notre masse salariale, qui représente près de 52% de notre budget ordinaire (hors frais de déplacement, cotisations de responsabilisation, etc.). Il a donc été décidé de budgétiser d'ores et déjà 16% d'indexation (soit un peu plus de 5.000.000 euros) pour 2023.

C'est la raison pour laquelle la majorité MR-PS favorise la mobilité interne, qui peut constituer une opportunité pour ceux qui souhaitent se réinventer en entrant dans de nouvelles fonctions tout en conservant le même employeur.
Une province performante, c'est aussi une province qui se forme, qui se met à jour et se perfectionne. Formation BW offre ainsi ses services tant à nos agents (dans le cadre de la formation continue ou en vue de l'évolution de carrière, d'une réorientation professionnelle, etc.) qu'aux agents des pouvoirs locaux de notre territoire.

Ces formations sont dispensées dans des compétences aussi diverses que variées (marchés publics, bien-être au travail et détection de la souffrance au travail, prévention des assuétudes, gestion des conflits, etc.).

Lorsqu'elles sont dispensées à des agents des pouvoirs locaux ou des personnes extérieures à la Province (intercommunales, hôpitaux, etc.), ces formations seront facturées de manière forfaitaire, ce qui permettra de générer une recette évaluée à 50.000 euros.

La Province est également extrêmement active dans la formation des pompiers et ambulanciers de la Zone de secours. Ainsi, le crédit formations « pompiers et AMU » est de 809.000 euros ; les autres formations sont pour leur part budgétisées à hauteur de 1.817.000 euros.

La majorité MR-PS a également veillé à créer un « service de cohésion d'entreprise » au sein de Formation BW. Ce service particulièrement actif veille, comme son nom l'indique, à une meilleure cohésion au sein de l'institution, à une meilleure communication interne et à l'organisation de petites et grandes initiatives qui permettent de renforcer le bien-être au travail et le sentiment d'appartenance des agents à la Province du Brabant wallon.

Ma Province, mon capital sécurité

Depuis 2020, les Provinces sont tenues d'intervenir dans le déficit du budget ordinaire des zones de secours.

En 2023, le montant de notre intervention s'élève à 10.874.369,37 euros, ce qui représente plus de 50% de nos dépenses de transfert et constitue une économie de 26 euros par habitant pour chacune de nos 27 communes.

Parallèlement, le Brabant wallon assure auprès de la Zone de secours un support en matière de calcul et de gestion des salaires, de mise à disposition de bâtiments et surtout – comme expliqué ci-dessus – un aspect très important, l'organisation des formations Feu et AMU au profit de nos pompiers, ce qui nous a permis de développer une école du feu à la pointe.

Ma Province, mon capital enseignement

Qualité, diversité, ancrage sur le territoire sont les marques essentielles de l'enseignement provincial, fleuron de notre institution.

Dans un contexte où les réformes du Pacte d'Excellence se succèdent, nos équipes pédagogiques tiennent le gouvernail pour mener chaque élève au plus loin de ses possibilités, en donnant du sens à l'enseignement et en soutenant, de longue date, chacun selon ses besoins, même spécifiques.

C'est pourquoi il est impératif pour nos équipes de se soutenir mutuellement, de combiner toute la créativité dont font preuve nos enseignants dans leurs classes, avec un partage de moyens avec l'ensemble des équipes pédagogiques. Un équilibre délicat, qui doit tant respecter l'autonomie de terrain que le travail du Pouvoir organisateur au niveau global.

C'est ainsi que le pôle pédagogique s'attelle à soutenir les écoles dans l'équipement et la gestion de l'informatique, à travailler les pédagogies du et par le numérique. Il veille aussi à développer des outils utiles et concrets avec les équipes pédagogiques dans les matières relevant du CE1D. Il travaille au développement de nouveaux partenariats qui contribuent à donner du sens, une approche concrète et professionnelle de certaines orientations. Citons les humanités sportives ou de sciences spatiales, l'ensemble de nos formations qualifiantes. D'autres champs sont en exploration.
L'enseignement provincial se veut également financièrement accessible aux familles. C'est ainsi que l'enseignement provincial produira ses propres manuels, à prix coûtant. Le travail a commencé par la première secondaire.

Le Brabant wallon soutient par ailleurs sa jeunesse, de tous les réseaux d'enseignement, dans son parcours de réussite scolaire. « Reconnexion » fera place à « Tiens bon ! », qui sera programmé durant le congé de printemps du mois de mai 2023.

Dans cette même optique, il poursuit son soutien au Service d'accrochage scolaire dans son rôle d'expert, de travail préventif, de parcours SAS et post SAS pour favoriser la réintégration des jeunes dans un projet scolaire et/ou de formation.

La promotion sociale reste un outil indispensable à une insertion sociale et/ou professionnelle par l'acquisition de compétences, en lien avec les besoins de notre territoire, que ce soit en termes de langues, et singulièrement de langue française, ou de métiers, notamment en pénurie, comme les assistants logistiques pour les hôpitaux ou le Diplôme d'aptitude pédagogique, par exemple.

En tant que Pouvoir organisateur, une réflexion approfondie a été menée avec les directions d'école pour identifier comment maîtriser les coûts de fonctionnement des établissements scolaires provinciaux, alors que parallèlement, les dépenses énergétiques viennent grever les budgets.

Il convient de saluer le travail de l'administration et des équipes de direction, qui très clairement priorisent au plus juste les dépenses indispensables au fonctionnement de nos options spécialisées.

Dans cette optique, une optimalisation de l'occupation des bâtiments et des moyens d'encadrement est indispensable.

L'occupation des bâtiments provinciaux par des tiers ne pourra plus être gratuite. Une nouvelle tarification sera proposée au Conseil provincial.

L'opportunité de fusionner les internats de l'EPM et de l'IPET Nivelles dans une démarche d'inclusion, en cohérence avec l'implémentation du Pôle territorial, est saisie.

Rappelons que le pôle territorial – un défi essentiel de l'année scolaire 2022-2023 – accompagne l'inclusion dans 70 écoles de 25 pouvoirs organisateurs scolarisant 20.000 élèves.

Lors d'un premier appel, ce sont 12 personnes – logopèdes, instituteurs et neuropsychologues – qui ont été engagées pour assurer l'encadrement des équipes pédagogiques des différentes écoles du pôle territorial afin de mettre en pratique ce concept d'inclusion. Les profils engagés l'ont été sur base d'un travail préparatoire d'analyse des besoins des écoles.

L'équipe devra être renforcée par 5 personnes complémentaires, les comptages de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous l'autorisant. De nouveaux profils seront définis, sur base d'un affinage des besoins.

L'inclusion signifie que l'élève à besoins spécifiques est inscrit dans l'enseignement ordinaire avec l'aide d'un ensemble d'aménagements raisonnables. Tout ce travail s'articule avec celui des équipes des CPMS, travail qui évolue également sur le terrain.

La coordination du pôle territorial rédige en collaboration avec les CPMS une feuille de route, qui permettra à chacun de définir clairement sa mission et les modes de collaboration. Elle sera partagée début 2023 auprès des écoles impliquées dans le pôle.

Le rôle de notre école d'enseignement spécialisé, l'EPM, reste essentiel puisqu'il est évident que l'inclusion n'est possible que si les aménagements nécessaires sont effectivement raisonnables. En effet, si l'objectif est d'inclure le plus grand nombre de jeunes dans de l'enseignement ordinaire, la mission de l'enseignement spécialisé reste bien réelle.
Parallèlement à l'inclusion, une période transitoire autorise encore la formule de l'intégration. Durant 2 ans, les Pôles territoriaux peuvent encore accepter de nouvelles intégrations. Celles-ci auront une durée maximale de 5 ans. Au terme de cette période transitoire, la formule de l'intégration disparaîtra.

L'intégration signifie qu'un enfant inscrit dans l'enseignement spécialisé suit les cours dans l'enseignement ordinaire, avec quelques heures par semaine d'accompagnement spécifique, assuré par le personnel de l'enseignement spécialisé. L'EPM poursuit les 20 intégrations qu'elle assurait. Le Pôle territorial est en charge cette année de plus d'une centaine de nouvelles intégrations.

Comme souligné au sujet du pôle territorial, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel des CPMS au côté des enfants, adolescents et de leurs familles, l'interaction avec les équipes pédagogiques et le travail d'orientation, en synergie avec l'ensemble des acteurs : écoles, pôle territorial, service de promotion de la santé à l'école.

Les travaux importants et indispensables du Quai aux Huîtres à Wavre sont inscrits au budget pour un montant de 13.410.000 euros. Une demande de subsides a été introduite auprès du fonds des bâtiments scolaires.

Le marché de travaux d'extension de l'IPET Nivelles a été attribué le 20 octobre 2022. Les travaux devraient commencer dans le courant du second semestre 2023.

L'accompagnement par optimiseur – déjà appliqué sur des sites scolaires tels que l'EPM et le Quai aux huîtres, ainsi que sur le Campus BW – montre l'intérêt de la démarche. En 2023, il sera fait appel à l'optimiseur pour le site de Tubize. Un crédit de 15.000 euros est prévu afin de pouvoir réaliser de

premiers travaux qui auront ainsi été identifiés et objectivés en vue de maîtriser les coûts énergétiques du site.

Le budget des bourses d'études, outil d'émancipation sociale, est maintenu au niveau de celui de 2022 (350.000 euros).

Ma Province, mon capital jeunesse

Notre jeunesse représente l'avenir de notre territoire, la génération en devenir qui construira la société de demain. Dès lors, indépendamment d'un enseignement de qualité, il est important de soutenir nos jeunes dès leur plus jeune âge, tant dans leur quotidien que dans leurs activités extrascolaires.

La majorité MR-PS est bien consciente de la nécessité de disposer d'une offre d'accueil suffisante et de qualité pour soulager les parents qui souhaiteraient placer leurs enfants en crèche.

A ce titre, le Brabant wallon dispose d'un appel à projets très attendu tant par les pouvoirs organisateurs publics que privés, qui vise à la création de nouvelles places d'accueil ou à la mise en conformité des places existantes (700.000 euros).

Un montant supplémentaire de 93.000 euros est consacré aux primes accordées aux accueillant.e.s conventionné.e.s.

Par ailleurs, le Brabant wallon maintient son soutien à quatre AMO à concurrence de 40.000 euros, dans le cadre du projet spécifique « Année citoyenne Solidarcité ».

Un crédit distinct est octroyé à La Chaloupe pour l'organisation de l'action « Délibère-toi » sur l'ensemble du Brabant wallon durant les jours blancs de fin juin comme de fin décembre. Quant à Infor Jeunes, sa subvention est maintenue à 45.000 euros.

Pour les formations jeunesse, le SIEP bénéficiera d'un subside de 40.000 euros afin de poursuivre son accompagnement des jeunes et de les informer et les aider à s'orienter dans les études et les métiers dans lesquels ils souhaitent évoluer.
Un crédit de 100.000 euros est par ailleurs inscrit pour l'action « Place aux jeunes », un soutien apprécié des communes et du secteur de la jeunesse.

De même, outre les visites organisées à Breendonk et à la Caserne de Dossin, le Brabant wallon continue à destiner de nombreuses actions en matière de jeunesse et citoyenneté aux élèves. Leurs enseignants peuvent les retrouver répertoriées dans notre brochure en ligne « Grandir en BW ».

Enfin, la Province disposant d'un service de formation de secours à la pointe, la majorité MR-PS souhaite offrir à tous les jeunes brabançonnes et brabançons qui le souhaitent un apprentissage des gestes de premiers secours afin qu'ils soient parés à toute situation d'urgence.

Cette formation, actuellement dispensée dans le cadre de « Délibère-toi », sera ainsi accessible à un maximum de jeunes de notre Province et ce à plusieurs moments de l'année.

Ma Province, mon capital de développement territorial

Le Contrat de développement territorial est la colonne vertébrale de la majorité des enjeux sur lesquels le Brabant wallon travaille. Notre politique de supracommunalité se base essentiellement sur ce contrat.

Sur le plan économique (BW2030), social (vieillissement, petite enfance, etc), environnemental (maillage écologique, transition énergétique), la mobilité ou l'aménagement du territoire (logement, Npow, lutte contre les inondations), le diagnostic du développement territorial établi en 2015 ainsi que

ses évolutions, compléments et mises à jour sont le socle et le prisme par lesquels nous fondons notre action actuelle et future.

BW2030 est désormais un volet important et pluriel du Contrat de développement territorial. Lancée en 2021, BW2030 est l'alliance inédite portée par les quatre grands acteurs structurants du Brabant wallon (la Province, l'UCLouvain, InBW et Invest BW), qui ont aligné leurs stratégies pour construire un portefeuille de 35 projets communs, destinés à booster nos points forts et positionner le Brabant wallon dans un monde qui change, tout en restant moteur et précurseur pour toute la Wallonie. Avec BW2030, nous renforçons la logique de réseaux, de partage des connaissances, d'économies d'échelle et de création de richesses (*www.bw2030.be*).

L'ambition du Contrat de développement territorial ne se limite cependant pas à BW2030. Le crédit prévu pour le CDT au budget 2023 (151.500 euros) couvrira d'autres aspects non économiques. Ainsi, nous poursuivrons les études prospectives sur le vieillissement en Brabant wallon (phase quantitative) afin d'établir un cadastre des profils, des besoins et des services en matière de vieillissement, notamment dans l'optique de devenir un centre de référence en *silver économie*.

En effet, 2023 sera consacré au diagnostic des aînés, qui sera établi par nos services et appuyé par un bureau d'étude. L'objectif sera d'identifier le profil des personnes âgées en Brabant wallon et d'ainsi formuler une réponse prospective aux enjeux du vieillissement de notre population : comprendre qui ils sont pour appréhender au mieux leurs besoins.

Le vieillissement de la population impacte les finances publiques et plus globalement l'organisation du système de sécurité sociale ainsi que l'accès à des soins et services de qualité à tous âges. Face à ces défis, une réponse précise et efficiente est nécessaire.

Sur un autre volet, les données en matière de mobilité seront également mises à jour et serviront pour le prochain « plan infrastructure mobilité de la Région wallonne 2025-2030 ».

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il a par ailleurs été décidé d'aligner la subvention de la Maison de l'Urbanisme à celle octroyée par la Région, soit 75.000 euros. De même, leurs actions de sensibilisation ont été recentrées pour mieux épouser les politiques en cours au sein de la Province. Elle travaille ainsi de concert avec le GAL et le Creat pour animer les rencontres citoyennes autour du Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye. Elle prépare aussi un référentiel sur l'habitat léger spécifique au Brabant wallon.

Enfin, des visites sont envisagées auprès des villes et lieux inspirants en termes d'urbanisme et d'aménagement (NPOW).

Ma Province, mon capital éco-responsable

Depuis la crise sanitaire, le télétravail a sensiblement modifié nos habitudes, notamment en termes d'espaces de travail. Une réflexion est donc menée en vue de rationaliser l'occupation de nos biens, puisque chaque mètre carré a un impact budgétaire (que ce soit en recettes ou en dépenses).

Ce travail est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le coût de l'énergie impacte drastiquement notre budget, ce qui a d'ailleurs nécessité que l'on constitue dès 2022 une provision pour charges énergétiques de l'ordre de 923.000 euros qui pourra être utilisée en 2023. Au-delà de cette provision, nous avons également augmenté nos articles de dépenses énergétiques à hauteur de 1.685.486 euros.

La stratégie patrimoniale du Collège visera dès lors à optimiser l'utilisation de nos surfaces, de proposer à la vente ou à la location les bâtiments ou sites inoccupés, ou de résilier les contrats d'occupation (baux, emphytéoses, etc.). Cette stratégie patrimoniale devra permettre tant de réduire les coûts que de générer des recettes.

De même, le Brabant wallon a toujours été attentif à moderniser son patrimoine et à investir dans ses infrastructures pour être éco-innovant, ce qui se reflète tant dans le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) que dans la continuité de l'adoption de son Plan Colibri.

La performance énergétique de nos bâtiments a donc été analysée par l'optimiseur mandaté par le Collège, et cette étude conduira dans les prochains mois à la pose de panneaux photovoltaïques sur certains de nos bâtiments, notamment les plus énergivores. Un crédit de 87.500 euros a été prévu à cet effet et permettra d'ainsi réduire nos charges énergétiques.

Par ailleurs, un crédit de 50.000 euros a été inscrit en 2023 afin de poursuivre l'audit énergétique de nos bâtiments dans le cadre de l'obligation légale d'avoir un certificat PEB pour tous les bâtiments ou parties de bâtiments de plus de 250 mètres carrés qui sont fréquemment accessibles au public.

L'implémentation des mesures du plan Colibri permettra également d'agir de manière proactive sur nos consommations énergétiques, en adaptant certaines de nos habitudes de consommation (réduction de la température dans nos locaux, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage énergétique, rappel des mesures existantes en matière de mobilité, etc.). Ces mesures d'économie d'énergie sont estimées à 1.000.000 euros.

Par ailleurs, afin de répondre à l'urgence et aider nos communes à amplifier leur politique de transition énergétique, un nouvel appel à projets sera lancé dès 2023 à hauteur de 1.250.000 euros pour leur permettre de réaliser des travaux d'investissement destinés à réduire leurs charges énergétiques sur leurs infrastructures sportives, culturelles, sociales, scolaires, crèches, ...

Enfin, la Province dispose dans ses écoles, institutions et bâtiments de nombreuses salles et espaces – intérieurs et extérieurs – qui sont régulièrement mis à disposition de tiers et qui représentent un coût pour notre institution.

Le Collège a donc décidé de renoncer à partir du 1er janvier 2023 à toute forme de gratuité, sauf pour les missions organisées directement ou coorganisées par la Province. Une tarification pour l'occupation des salles et locaux provinciaux sera dès lors soumise au Conseil provincial.

Vu le volume d'occupation de nos locaux au profit de tiers, nous pouvons prévoir une recette de 50.000 euros pour l'exercice à venir.
Ma Province, mon capital durable

Le Brabant wallon a toujours investi des moyens humains et financiers considérables dans la lutte contre les inondations. Nous avons toutes et tous en mémoire les terribles inondations de juillet 2021 qui ont causé tant de malheurs dans notre pays, particulièrement en province de Liège. Le Brabant wallon, de manière moins dramatique, n'a pas été épargné. Des cours d'eau ont atteint des niveaux records, des coulées de boues ont ruisselé à travers toute la Province et causé des dégâts considérables à de très nombreux habitants, entreprises ainsi qu'aux infrastructures publiques.

Afin de toujours accroître la prévention et la sécurité dans ce domaine, de très nombreux investissements sont en cours d'analyse ou de réalisation. Parmi eux, neuf nouveaux ouvrages de retenue, à savoir :

- la zone d'expansion de crue de la Cala à Genappe ;
- la zone d'expansion de crue sur la Thyle à Villers-la-Ville ;
- la zone d'expansion de crue sur le Piétrebais à Grez-Doiceau ;
- le réaménagement du bassin d'orage de l'Orbais à Incourt ;
- la zone d'expansion de crue du Ry des Corées à Orp-Jauche ;
- la finalisation de la ZEC sur la Petite Gette à Orp-Jauche ;
- la zone d'expansion de crue du Pisselet à Chaumont-Gistoux ;
- l'agrandissement du bassin d'orage des Forges et la reméandration du cours d'eau sur la Néthen à Beauvechain ;
- enfin, la zone d'expansion de crue du Pont Neuf sur le Stincup-Laubecq à Rebecq.

Certains de ces ouvrages sont presque terminés, d'autres en sont encore au stade des études préalables. De manière générale, ces dossiers sont introduits dans tous les appels à projets possibles (appel à projets de la Région wallonne « Résilience Biodiversité-Climat », Life Bellini...) afin d'obtenir des subventions pour soutenir leur financement.

Le Brabant wallon, en tant que gestionnaire des cours d'eau de 2ème catégorie, continuera également à en assurer la gestion. Les budgets prévus à cette fin sont les suivants :

- 415.000 euros pour les entretiens et les curages ;
- 530.000 euros pour la maintenance ;
- 285.000 euros pour les partenariats avec les contrats de rivière Dyle Gette et Senne ;
- 1.900.000 euros pour l'acquisition de terrains et la construction d'ouvrages de retenue.

La Province du Brabant wallon ne lésine donc pas sur les moyens pour entretenir ses cours d'eau et protéger ses habitants d'éventuels débordements.

Les communes ne sont pas non plus oubliées puisque le Brabant wallon a maintenu deux lignes budgétaires à leur attention :

- 250.000 euros pour l'appel à projets « aide aux communes en matière de coulées de boue » ;
- 250.000 euros pour la participation aux projets de construction d'ouvrages d'art par les communes.

Les actions destinées à soutenir le maillage écologique sont elles aussi maintenues (avec un budget de 45.400 euros au service ordinaire et de 300.000 euros au service extraordinaire). Par ailleurs, nos services poursuivent toujours activement la recherche des subsides dont nous pourrions bénéficier pour amplifier nos actions.

Toutefois, les coûts d'études (qui s'inscrivent dans le budget ordinaire) seront ciblés et maîtrisés afin de privilégier les investissements et les réalisations (budget extraordinaire).

Le Brabant wallon a aussi fait le tour de ses communes et des associations actives dans le domaine de l'environnement, afin de finaliser un plan opérationnel qui sera mis en œuvre dans les prochaines années. Cette consultation permet d'une part, de jauger le degré de motivation des villes et communes dans le cadre d'une co-construction d'un maillage écologique supra-communal et, d'autre part, d'identifier et de localiser les projets futurs jugés prioritaires par les acteurs locaux.

Un bureau d'études a également été désigné pour l'élaboration d'un plan opérationnel de densification du maillage écologique sur le territoire du projet « Forêts du Brabant ».

L'opération « Planter une haie » continue, celle-ci remportant toujours un succès certain.

De manière plus spécifique, l'ASBL Aer aqua terra, active dans le secteur du nettoyage de nos cours d'eau, continuera à bénéficier d'un subside de 13.500 euros. Quant à l'ASBL Birds Bay, un crédit de 6.750 euros lui est octroyé.

Enfin, les frais de fonctionnement du plan Colibri sont budgétisés à hauteur de 13.000 euros.

Ma Province, mon capital mobilité alternative

Les enjeux de la mobilité demeurent plus que jamais d'actualité pour permettre à chacune et chacun de repenser ses déplacements et d'avoir accès librement à une offre de transport multimodale. Notre territoire continue en effet d'attirer chaque année plus d'habitants, plus de travailleurs, plus d'étudiants, plus de touristes ... et plus de cyclistes.

Il est donc important de poursuivre le développement et le renforcement de notre réseau points-nœuds, et de recentrer nos politiques sur la mobilité douce.

Dès lors, nous inscrivons un budget de 1.250.000 euros en investissements sur le réseau cyclable provincial, afin de développer et sécuriser celui-ci, tout en veillant aux connections supracommunales.

Pour l'entretien du balisage du réseau points-nœuds et sa promotion, ce sont 35.000 euros qui sont prévus.

Le contrat de gestion avec notre partenaire de longue date Pro-Vélo est également maintenu à hauteur de 132.000 euros (15.000 euros à l'extraordinaire et 117.000 euros à l'ordinaire).

Nous avons également fait le choix de renforcer nos efforts en interne afin de réduire l'impact environnemental de l'institution, comme prévu dans notre Plan Colibri, en réalisant des plans de déplacements scolaires pour nos écoles. Après le CEPES et l'IPES Wavre, c'est le PDS (plan de développement scolaire) de l'IPES Tubize et de l'ITP Court St Etienne qui sera réalisé (16.000 euros pour « Réinventez votre mobilité ! »).

Enfin, un crédit de 10.000 euros a été inscrit pour les dépenses exposées dans le cadre du Plan de déplacement Entreprise et les frais de la plateforme Commuty (covoiturage, réservation de vélos et de voitures de service, etc.) ainsi que pour couvrir les frais de fonctionnement en mobilité (réparation de la flotte de vélo, achat de petit matériel, ...). Quant à la prime covoiturage, elle est budgétisée à hauteur de 58.140 euros.

Ma Province, mon capital social

La Province du Brabant wallon a toujours joué un rôle de premier plan dans la cohésion sociale et le bien-être de sa population, notamment en ce qui concerne les politiques de vieillissement actif et d'accompagnement des aînés.

En effet, la majorité MR-PS s'est toujours positionnée en faveur d'un soutien dans les actions destinées à maintenir les aînés dans leur lieu de vie en fonction de leur choix de vie. C'était donc une évidence de maintenir le crédit de 125.000 euros pour la politique de soutien aux actions mises en place par les communes, CPAS et partenaires pour lutter contre l'isolement des aînés.

Il en va de même pour les primes destinées à financer les frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet ainsi que pour l'installation d'un système de télévigilance (75.000 euros). Le subventionnement des initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées dans les communes du Brabant wallon est aussi maintenu avec un crédit de 100.000 euros.

La majorité MR-PS entend maintenir par ailleurs un soutien complémentaire aux services privés d'aide aux familles et aux personnes âgées agréés et subventionnés par le Gouvernement wallon mais aussi aux communes et aux CPAS pour les services qu'ils organisent. Il s'agit des services qui favorisent le maintien de la personne âgée ou handicapée à domicile, qu'il s'agisse des services effectués par les aides familiales, des services de transport social, des livraisons de repas à domicile, etc.). 200.000 euros y sont consacrés.

La Province a également à cœur de se positionner comme un acteur important en matière de cohésion sociale. En effet, les personnes porteuses d'un handicap, leurs familles, leurs accompagnants, les intervenants du secteur, tous ont besoin d'être soutenus et entendus.

Cependant, confrontés depuis de nombreuses années à la difficulté d'aborder l'avenir de l'IMP d'Hévillers de manière économiquement viable, la majorité MR-PS a préféré abandonner l'idée d'une rénovation / reconstruction du site - dont les coûts n'étaient pas abordables pour les finances publiques.

En effet, il aurait été impossible d'offrir dans un délai raisonnable un cadre décent à nos résidents d'Hévillers, logés dans des bâtiments vétustes, énergivores et insalubres, lesquels auraient dû être totalement détruits pour qu'un projet conforme aux règlementations en vigueur puisse être réalisé.

Il devenait cependant urgent de trouver une solution qui leur offre une implantation et un cadre de vie respectueux et dignes de leur situation. Les bâtiments de l'internat de l'EPM, initialement construits pour accueillir l'IMP de Nivelles, se sont donc imposés comme un choix responsable et permettant de déplacer nos résidents d'Hévillers dans un délai raisonnable et moyennant la réalisation de quelques travaux. A cette fin, un premier crédit de 150.000 euros a été inscrit.

Nous travaillerons de concert avec nos équipes, l'AVIQ et les familles afin de co-construire un véritable pôle handicap à Nivelles, qui répond aux enjeux de dignité et d'humanité pour ce public qui mérite toute notre attention.

Enfin, malgré le contexte budgétaire compliqué, la Province entend poursuivre son soutien vers les publics les plus fragilisés.

Par conséquent, le Brabant wallon maintient son soutien à de nombreux services et associations qui contribuent à améliorer la dignité, la qualité de vie, la mobilité, l'accès aux services publics, à la culture, au sport, aux loisirs ou au travail pour les personnes porteuses de handicap. A titre d'exemple, le Brabant wallon soutient le service Sour'dimension porté par le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux (24.300 euros), le soutien aux entreprises de travail adapté du Brabant wallon (20.000 euros) ou encore l'Asbl AP^3 (7.200 euros).

De même, les crédits destinés à favoriser des projets en lien avec l'intégration de la personne handicapée ainsi que pour la téléphonie - internet - sécurité de la personne handicapée sont maintenus (66.400 euros).

Quant à l'extraordinaire, l'appel à projets destiné à participer aux investissements d'aménagement des communes visant à améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes porteuses d'un handicap est également reconduit, à hauteur de 100.000 euros.

Par ailleurs, l'accès au logement à prix accessible reste une priorité pour la majorité MR-PS. C'est dans cette optique que le Brabant wallon continuera à collaborer étroitement avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW), qui joue un rôle important dans l'offre de logements abordables pour les jeunes, tout en apportant un rôle d'interface auprès des communes vis-à-vis des grands promoteurs immobiliers (675.000 euros).

De même, véritable acteur d'insertion sociale par le biais de son offre de logements à prix accessibles en Brabant wallon, l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW) se voit octroyer un soutien à hauteur de 800.000 euros.

Un crédit de 100.000 euros à l'ordinaire est quant à lui maintenu pour aider les initiatives qui répondent aux besoins sociaux. Un budget de 300.000 euros à l'extraordinaire est également prévu pour financer des investissements qui améliorent la cohésion sociale et soutiennent les personnes fragilisées, âgées ou porteuses d'un handicap.

Enfin, l'aide aux plus démunis est poursuivie notamment avec le soutien à l'asbl « Un Toit Un Cœur » (9.000 euros), aux Maisons maternelles (soit deux fois 21.600 euros), ou encore aux maisons d'accueil.

Ma Province, mon capital santé

La santé mentale constitue également un axe d'action important de la majorité MR-PS. En effet, dans le contexte compliqué que nous traversons depuis quelques années, il est essentiel d'offrir à nos citoyens des infrastructures permettant de les accueillir pour qu'ils puissent déposer leur vécu, leurs difficultés, auprès de professionnels.

Il s'est toutefois avéré que l'offre en santé mentale était extrêmement pauvre aux extrémités de notre territoire, alors qu'existent de nombreuses institutions dédiées à ces problèmes dans la région du centre.

Afin de pallier ce manque, il a donc été décidé de fusionner l'implantation du Service de Santé mentale (SSM) de Nivelles avec celle de Tubize et ce dès janvier 2023.

Ainsi, le Brabant wallon disposera d'un SSM à Jodoigne et d'un autre à Tubize, tout en assurant provisoirement des permanences à Nivelles pour le suivi thérapeutique des patients ayant des difficultés à se déplacer.

Il y aura également une révision des tarifs pratiqués, tout en demeurant abordables pour le public précarisé qui est accueilli dans ces SSM et dans le respect dans obligations décrétales en matière d'accessibilité au public. Les budgets consacrés aux SSM sont de l'ordre de 2.000.000 d'euros au service ordinaire et de 55.000 euros au service extraordinaire.

De même, des partenariats et collaborations avec le réseau de service de santé mentale du territoire seront mis en place afin de toujours mieux échanger, partager les difficultés et développer des projets qui répondront aux besoins.

La Province dispose également de cinq services de promotion de santé à l'école (PSE), qui accueille la population scolaire de l'enseignement subventionné du Brabant wallon ainsi que certaines écoles situées hors de la province.

Ce service provincial gratuit et pour lequel le Brabant wallon assure et assume financièrement l'entièreté des trajets, représente un budget de 3.000.000 euros à l'ordinaire et 56.000 euros à l'extraordinaire. Une réflexion sera menée pour envisager la possibilité de prendre en charge une partie de ces prestations directement dans les écoles.

Enfin, le Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI) est maintenu. Une discussion est néanmoins en cours avec la Région wallonne et les autres provinces sur base du décret sur la qualité de l'air intérieur pour fixer ces missions et leurs financements.

Ma Province, mon capital sportif

Les bienfaits de la pratique d'une activité sportive ne sont plus à démontrer, tant pour la santé physique que pour la santé mentale.

Nous avons donc souhaité continuer à soutenir nos clubs et nos jeunes sportifs de haut niveau via le maintien d'un budget de 130.000 euros pour les évènements sportifs.

De même, un budget de 30.000 euros est prévu pour permettre aux clubs sportifs d'acquérir du matériel de sécurité. Par ailleurs, en ce qui concerne les tournois inter-réseaux, la Province n'en assurera à l'avenir plus que la coordination, soit une économie évaluée à 33.000 euros.

Enfin, le soutien aux infrastructures sportives communales sera cette année entièrement consacré à des investissements liés aux économies d'énergie dans le cadre de l'appel à projets spécifique destiné à la réalisation de travaux d'investissement visant à réduire les charges énergétiques (1.250.000 Euros).

Ma Province, mon capital culturel

André Malraux décrivait la culture comme la noblesse du monde, et il avait assurément raison. La culture offre un univers infini de perspectives, elle permet de s'évader, de grandir, de confronter les points de vue et de faire de chaque citoyen des êtres éclairés et responsables. Néanmoins, elle est malheureusement souvent malmenée économiquement, et la crise sanitaire ne l'a pas davantage épargnée.

C'est la raison pour laquelle nous consacrons un budget global de 2.000.000 euros pour la culture, dont notamment des aides directes au Centre culturel du Brabant wallon (311.000 euros), aux centres culturels locaux (110.000 euros) ainsi que des aides pour les évènements et actions culturelles

(180.000 euros), le maintien des crédits en Tournée Art et Vie (70.000 euros) et Spectacles à l'école (50.000 euros).

De même, nous maintenons un soutien important aux partenaires culturels supracommunaux qui structurent l'action culturelle du Brabant wallon (la Maison du Conte et de la littérature, la Fondation Folon, la Ferme du Biéreau, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, les spectacles d'été à Villers par Del Diffusion, l'Inc'Rock festival par l'asbl Coup de pouce, ...).

Quant aux théâtres et spectacles, ils sont soutenus à concurrence de 390.000 euros (Le Vilar, La Valette, le TOF, les Baladins du Miroir, etc.).

L'enveloppe prévue pour les frais de fonctionnement de la bibliothèque itinérante « Place aux Livres » a par ailleurs été portée à 130.000 euros.

Les associations à portée essentiellement locale et dont la structure s'appuie sur une commune ont cependant vu leurs aides diminuer.

En ce qui concerne l'organisation du salon « Le Livre tout proche » au Château de La Hulpe, elle est abandonnée pour permettre une plus grande visibilité des auteurs du Brabant wallon par le biais de la participation de la Province à la Foire du Livre de Bruxelles. Cela permettra en effet à nos auteurs de bénéficier d'une exposition de plus grande envergure et de toucher un public plus étendu, le rayonnement de nos auteurs locaux pouvant de cette façon être porté au-delà du Brabant wallon.

La Province continuera également à soutenir sa télévision locale, TV COM, à hauteur de 207.000 euros. Ce média de proximité joue un rôle crucial d'information, d'éducation permanente, de transparence et de sensibilisation à toute une série de sujets et thématiques à l'échelle du territoire.

Il est en effet plus que jamais important de soutenir notre télé locale pour stimuler la création de contenus de proximité à haute valeur ajoutée, pour développer les synergies entre TV COM et nos communes et pour encourager enfin les habitants du Brabant wallon à se tourner vers notre chaîne locale pour découvrir chaque jour, sous un angle nouveau, leur lieu de vie et ses acteurs.

En ce qui concerne l'éducation permanente, le crédit est diminué à 120.000 euros, mais cette baisse s'accompagne d'une modification du règlement afin d'abandonner l'appel à projets annuel et de ne garder que l'appel à projets pluriannuel. Dès lors, cette diminution permettra d'augmenter in fine le soutien aux associations reconnues d'éducation permanente.

Enfin, l'action « Place aux artistes » est maintenue avec un crédit de 250.000 euros afin de permettre à nos artistes de se déployer et faire vivre la culture dans nos 27 communes durant l'été 2023.

Ma Province, mon capital touristique

Le Brabant wallon est connu pour son patrimoine touristique particulièrement riche et varié. La Province maintiendra par conséquent son important soutien à la Maison du Tourisme du Brabant wallon, outil principal de promotion touristique du territoire.

Pour rappel, ce sont près de 8 agents provinciaux qui travaillent pour le compte de l'ASBL et avec l'infrastructure et les moyens de la Province, représentant un soutien en nature de plus de 700.000 euros. Le Collège provincial facturera dès 2023 une partie de cet avantage en nature à concurrence de 100.000 euros.

Les principaux sites et événements touristiques du Brabant wallon continueront à être soutenus, tels que l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville (45.000 euros), ou encore les jeux de Jean et Alice qui auront lieu à Wavre en 2023 (25.000 euros).

De manière générale, ce sont 25.000 euros qui seront également consacrés au soutien aux événements et activités à caractère folklorique, touristique et historique. Ce montant a été augmenté de 5.000 euros pour permettre aux cercles historiques d'y être également éligibles.

Le tourisme d'affaire (MICE) se verra également accorder une attention particulière en 2023 par la poursuite de ses opérations de visibilité en collaboration avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon.

Concernant les domaines provinciaux, le contexte actuel nous oblige à une vaste réflexion prenant en compte une maîtrise des coûts, compatible avec une qualité de services et une accessibilité propre à un domaine public. Plus concrètement, il s'agira de réfléchir à une juste et équitable tarification des services proposés dans chacun de nos domaines, tout en garantissant leur accessibilité financière.

Le Bois des Rêves se verra ainsi équipé en 2023 d'une nouvelle plaine de jeux mais également d'une nouvelle structure récréative aquatique, le spray park, dont le marché a été attribué en 2022. Un nouveau mini-golf viendra compléter cette offre de loisir familial. Un nouveau marché public sera relancé à cet effet (360.000 euros).

Ces équipements, ajoutés à un programme d'animation cohérent et varié (45.000 euros), viennent renforcer le positionnement du Bois des Rêves en un pôle touristique familial et durable.

Le partenariat avec le Musée de l'Eau et de la Fontaine est par ailleurs reconduit à hauteur de 30.000 euros afin de maintenir une offre de tourisme scolaire au Bois des Rêves (près de 6.000 élèves/an).

Le Château d'Hélécine poursuivra quant à lui son positionnement de pôle d'offre de loisirs pour tous les publics dans l'Est du Brabant wallon. Un programme d'animation sera établi tout au long de l'année (120.000 euros) et en adéquation avec le nouveau calendrier scolaire. Le partenariat avec le MIABW est également maintenu (13.500 euros).

Enfin, le Dernier Quartier général de Napoléon continuera à développer son positionnement familial et scolaire en dialogue et complémentarité avec les partenaires et sites du Champ de Bataille de Waterloo. Une attention particulière sera consacrée lors des commémorations du 18 juin, comme chaque année, conjointement avec le Mémorial et les éventuels autres partenaires. En outre, des discussions auront lieu avec l'Intercommunale 1815 et les gestionnaires du site afin d'envisager l'élargissement du périmètre actuel de la concession au Dernier QG de Napoléon.

Ma Province, mon capital économique

En toute cohérence, l'action économique provinciale s'appuiera sur les grands axes identifiés dans BW2030 déclinés en Terre de Licorne, Terre de transition, Terre des sciences du vivant, Terre du numérique, Terre de proximité, Terre de réseaux. Ceci sans oublier un tissu économique riche d'artisans, de commerçants, de TPE et de PME, force du Brabant wallon.

Le Brabant wallon, l'Intercommunale InBW, Invest BW et l'UCLouvain poursuivront leur pilotage de BW2030 via la cellule d'appui commun. InBW est le réceptacle des subventions reçues des différents partenaires pour soutenir la démarche et sera soutenue à ce titre à hauteur de 40.000 euros par le Brabant wallon. En outre, la Région wallonne a donné un accord de principe pour octroyer un subside de 245.000 euros à BW2030.

Le Service de l'économie informe et réseaute les différents acteurs économiques dans le cadre de la Task force Economique, avec des sujets ciblés, destinés à alimenter l'action de terrain des uns et des autres.

Il sera également le pilote des Trophées Incidence, récompensant les projets novateurs qui permettent des progrès en termes de développement durable, de réduction de nos modes de production ou encore une utilisation plus efficace et plus responsable de nos ressources naturelles.

L'UCL sera soutenu dans son travail d'ouverture des plateformes technologiques aux entreprises du Brabant wallon (25.000 euros). Quant aux centres d'entreprises et d'innovation, CEI et Cap Innove, ils seront soutenus à hauteur de 80.000 euros chacun.

Le Forum Mind & Market, au service de l'ensemble des acteurs d'accompagnement et des porteurs de projets se voit également octroyer 80.000 euros.

La Chambre de Commerce et d'Industrie reste fidèle au poste pour accompagner les entreprises dans leur croissance par l'internationalisation (28.000 euros).

La Fondation Jeune Entreprise se concentrera sur le diagnostic et l'accompagnement de la seconde chance (48.000 euros).

L'Union des Classes Moyennes poursuivra sa mission de formation et de professionnalisation des artisans (15.000 euros).

Les associations d'entreprises, par le biais d'Alliance Centre BW, restent dans leur rôle de réseautage entrepreneurial sur le territoire du Brabant wallon, favorisant tant le développement de l'activité économique, que les contacts favorables à la logique de l'économie circulaire. Pour travailler ensemble, il faut se connaître.

L'appel à projets de soutien au commerce local et aux circuits courts évoluera avec le retour du terrain : les analyses sont en cours.

Le soutien au développement économique de l'Est du Brabant wallon, par l'entremise de GAL Culturalité, est maintenu à 172.000 euros.

Le soutien annuel à l'édition de BW en chiffres est mis en avant (10.000 euros). Auparavant incrémenté dans le vocable « subventions spécifiques », cette ligne budgétaire nominative est plus lisible.

Le PAM Expo sera encore soutenu en 2023 à hauteur de 35.000 euros.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur économique essentiel du Brabant wallon, acteur de la transition.

Le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité centralisera dès juillet 2023 l'ensemble de l'accompagnement technico économique agricole (comptabilité, service ADISA, service d'échantillonnage et d'analyse des sols, de l'eau...).

La tarification des services sera actualisée.

Le soutien aux différentes formations spécifiques au secteur, et complémentaires à celles organisées par les fédérations d'agriculteurs, sera toujours bien présent. CréaJob, Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi agréée avec couveuse d'entreprise, est confirmé dans sa mission d'accompagnement de la filière agro touristique.

Le Centre Indépendant de la Promotion Fourragère poursuit également sa mission d'encadrement des plantations de miscanthus à destination de consommation énergétique, ainsi que comme outil de lutte contre les inondations. Il travaillera également sur des recherches portant sur la Silphie, plante à potentiel mellifère, susceptible de limiter les risques d'inondation, résistant particulièrement bien aux périodes de sécheresse par son système racinaire profond.

Le financement du Service de remplacement agricole sera arrêté, l'association nous ayant informé que les subsides régionaux suffisent maintenant à leur action sociale. Le Brabant wallon restera toujours à l'écoute de ce service si important.

Le soutien aux agricultrices wallonnes (5.000 euros), particulièrement actives pour stimuler le passage des exploitations agricoles à l'usage du numérique sous toutes ses formes, est inscrit sur un article budgétaire nominal plutôt que sur un article générique.

Dès juillet 2023, Brabant Wallon Agro Qualité se concentrera sur sa mission de développement et d'autonomisation de la Plateforme de promotion et de commercialisation des produits locaux Made in BW.

La plateforme est accompagnée par Cap innove et les Services provinciaux dans le cadre de l'appel à projets de relocalisation alimentaire de la Région wallonne. L'aide apportée à Made in BW sera encore de 225.500 euros, Made in BW assumera ses coûts d'hébergement au sein du 20 SOUTH de Cap Innove.

Une collaboration avec l'Association wallonne des Eleveurs visera à faciliter l'accès à l'exposition Agripedi@BW.

Ma Province, mon capital digital

Au niveau du digital, le Brabant wallon se veut ambitieux et poursuit la modernisation de ses infrastructures IT (qu'il s'agisse de réseaux, de licences de logiciels comptables, de cartographie ou du recours à certains services d'Imio) avec un budget de 1,61 million d'euros. Notons que le déploiement de la fibre optique sera subsidié par l'appel à projets Tax on Pylons de Digital Wallonia.

Digital Wallonia nous a d'ailleurs décerné un Award en 2022 pour notre projet Start IA, et nous entendons poursuivre dans la foulée le développement de nos projets d'intelligence artificielle en 2023, pour rester à la hauteur de notre réputation de plus grand écosystème digital de Wallonie. A cette fin, ont été inscrits 40.000 euros pour cette nouvelle recherche qui vise à cartographier les acteurs économiques et les interactions écosystémiques possibles, le but ultime étant de parvenir à une communauté de data partagés sur tout le territoire (boost économique, simplification administrative).

Le plan englobe enfin le soutien au développement du territoire intelligent (Smart) par l'inscription d'un budget de 72.600 euros pour poursuivre Ma commune en poche et la concrétisation d'EzyBw, notre projet commun avec InBW.

Ma Province, mon capital de proximité

La supracommunalité fonde l'action du Brabant wallon. Cette réalité se matérialise très directement dans le soutien aux acteurs structurants du Brabant wallon (Zone de secours du BW, Intercommunale sociale du BW, Agence de Promotion Immobilière du BW, Agence immobilière sociale du BW, Centre culturel du Brabant wallon, Maison du Tourisme du Brabant wallon...) ainsi que dans les aides aux communes en matière sociale, environnementale, culturelle ou économique.

De manière plus discrète mais complémentaire et efficace, le Brabant wallon offre également un service direct et concret à nos communes et associations.

C'est dans cet esprit que le Centre de prêt de matériel provincial se veut un service de qualité, à disposition des communes et des associations du Brabant wallon. Il traite ainsi en moyenne 450 dossiers de demandes de prêt annuellement, ce qui représente environ 4.660 sorties et retours de matériel.

Sur l'ensemble des prêts, 80% sont à destination d'utilisateurs externes (communes, asbl, mouvements de jeunesse, etc.) et 20% représentent des prêts internes à l'institution.

Une nouvelle forme de tarification destinée à réduire le déficit du résultat d'exploitation est actuellement à l'étude, tout comme une analyse en vue d'améliorer la logistique et le respect du matériel par ses utilisateurs.

En 2023, il a par ailleurs été décidé que le centre ne fonctionnera que sur base du volume de matériel actuellement existant et déjà conséquent.

81. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2023

(Taxes – Centimes additionnels)

Vu la Constitution et particulièrement ses articles 10, 170, §3 et 172 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement ses articles L2212-33, L2213-2, L2213-3 et L2231-6 ;

Vu l'article 16 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu les arrêtés royaux 110 et 145 des 13 et 30 décembre 1982 ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 19 juillet 2022 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2023 ;

Vu le courrier du 9 mai 2022 de la Région wallonne relatif aux prévisions budgétaires 2022-2026 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 octobre 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 26 octobre 2022 ; qu'en date du 28 octobre 2022, le Directeur financier a remis son avis ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle générale d'annulation conformément à l'article L3122-2, 7° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget provincial de l'exercice 2023 ;

Considérant que le centime additionnel au précompte immobilier est la taxe provinciale la plus importante ; qu'il constitue à lui seul près de la moitié du total des recettes ordinaires du budget provincial ; qu'il doit dès lors être évalué à sa juste valeur afin de refléter une image réelle de la situation économique 2023 ;

Considérant qu'il permet d'assurer une répartition équitable de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables ;

Considérant qu'en 2022, les centimes additionnels étaient fixés à 1.150 ;

Considérant que sur base de ce taux, les dernières prévisions transmises par la Région wallonne s'élèvent à 92.373.823,05 euros pour 2023 ;

Considérant que, par mesure de prudence, il est proposé de réduire ce montant de 3% eu égard aux circonstances actuelles ;

Considérant la volonté de la majorité provinciale de maintenir une pression fiscale modérée en Brabant wallon en privilégiant une rationalisation constante des dépenses par la multiplication des synergies et des économies d'échelle ;

Considérant que la perception effective des additionnels au précompte immobilier comporte des aléas ; que le Brabant wallon se prémunit contre ceux-ci en ne budgétisant jamais les droits en

instance ; que les retards d'enrôlement ont pour effet de faire glisser les recettes d'un exercice sur un autre mais qu'ils ne portent pas atteinte à l'équilibre à moyen terme des finances provinciales ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité

ARRÊTE :

Article 1er – Il est perçu au profit de la Province du Brabant wallon pour l'année budgétaire 2023, mille cent cinquante centimes additionnels au précompte immobilier.

Depuis le 1er janvier 2021, la Région wallonne, et plus particulièrement le SPW fiscalité, assure la perception du précompte immobilier.
Article 2 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

82. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 décembre 2022 de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

(Intercommunale Bataille de Waterloo – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, le 14 décembre 2022, telle que transmise le 17 octobre 2022 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 9 novembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant la cohérence du budget 2023 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence d'intervention financière de la Province relative au budget 2022 ;

Considérant la transmission de l'évaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;

Considérant le report d'une grande partie des travaux pour raisons administratives ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'Assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 14 décembre 2022, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

83. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 décembre 2022 de l'Intercommunale InBW

(Intercommunale InBW – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale in BW, telle que modifiée en date des 26 septembre 2019, 24 septembre 2020 et 29 octobre 2020 ;

Vu les statuts de de l'Intercommunale in BW ;

Vu la convocation de la Province du Brabant wallon à l'assemblée générale de l'Intercommunale in BW le 21 décembre 2022 à 18h30 au Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;

Vu les points 1 à 6 de l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 23 novembre 2022 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province a été régulièrement convoquée à participer à l'assemblée générale du 21 décembre 2022 à 18h30 au Centre Monnet à Louvain-la-Neuve, par convocation datée du 18 novembre 2022 ;

Considérant que la Province du Brabant wallon est associée à l'Intercommunale in BW ;

Considérant que la Province du Brabant wallon entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant qu'au vu du calendrier des séances du Conseil provincial et de la date de l'assemblée générale visée, un vote motivé d'extrême urgence est requis en date du 24 novembre 2022 afin que les décisions portées par les points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 décembre 2022 soient approuvées au niveau provincial ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale in BW du 21 décembre 2022, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

84. Résolution relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

(Contrat de gestion – contrat de rivière Senne)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et suivants ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment le troisième objectif stratégique « *assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 22 août 2022 ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 14 juillet 2022 ; qu'en date du 1er août 2022, le Directeur financier a émis un avis ;

Considérant que la gestion des cours d'eau et que la lutte contre les inondations est une préoccupation du Collège provincial du Brabant wallon ; qu'elles sont reprises dans la déclaration de politique provinciale 2018-2024 dont un extrait est annexé au contrat de gestion ;

Considérant que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne a pour objet d'informer et de sensibiliser de manière intégrée, globale et concertée sur le cycle de l'eau dans le sous-bassin hydrographique Senne et d'organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord ;

Considérant que ce protocole d'accord contribue à atteindre les objectifs environnementaux établis aux articles D.1er et D.22 du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau ;

Considérant que les objectifs de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne a dûment exécuté les obligations découlant des contrats de gestion 2014-2016, 2017-2019 et 2020-2022 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ; que ce un nouveau contrat de gestion, fixant notamment le montant de la participation financière de la Province du Brabant wallon pour les années 2023 à 2025, concomitamment à l'approbation par le Conseil provincial du programme d'actions que la Province du Brabant wallon entend mettre en œuvre dans le cadre de ce protocole d'accord et sans attendre l'approbation par le Conseil provincial du budget provincial pour l'année 2023 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Annexe à la résolution n°107/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;
Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Entre les soussignés :

d'une part, **la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommé « la Province », représenté par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 24 novembre 2022 ;

et

d'autre part, **l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne**, ci-après dénommée « l'association », dont le siège social est établi Place Goffin, 1 à 1480 Tubize (Clabecq) et valablement représentée par Monsieur Christian FAYT, agissant en tant que Président de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne en application des statuts, et Madame Caroline DE JONGHE, coordinatrice,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – §1er – En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne s'engage à remplir les tâches de service public suivantes, pour l'ensemble du sous-bassin hydrographique Senne, en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2018-2024 reprise par extraits en annexe 1 :

1° Contribuer à faire connaître les objectifs visés aux articles D.1er et D.22 du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'Eau et participer à la réalisation de ces objectifs ;
2° Contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et à la participation du public organisé dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de ceux-ci ;
3° Informer et sensibiliser de manière intégrée, globale et concertée sur le cycle de l'eau ;
4° Organiser et tenir à jour un inventaire de terrain ;
5° Organiser, choisir, convoquer les membres permanents et les inviter aux réunions du Comité de rivière ;

6° Organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et assurer le suivi des actions visées par celui-ci ;
7° Réaliser et prendre en charge financièrement certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le Contrat de rivière ;
8° Prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet ;
9° Se voir confier des missions techniques spécifiques par le Gouvernement wallon et par le Collège provincial ;
10°Réaliser des actions visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;
11°Prendre toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Ces missions sont conformes aux obligations assignées aux Contrats de rivière en vertu de l'article D.32 et du chapitre II, du titre IV, de la partie II de la partie réglementaire du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relative aux Contrats de rivière.

§2 – Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au §1er sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

§3 – L'association présentera les actions permettant de remplir les tâches énumérées au §1er lors de sa demande annuelle d'octroi de la subvention provinciale.

Article 2 – §1er – Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1er et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province octroie à l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne :

1°une subvention annuelle d'un montant de 30.000,00 euros, à titre d'intervention dans les frais relatifs aux missions de coordinateur au sein du Contrat de rivière ;
2°une subvention annuelle complémentaire d'un montant de 15.000,00 euros, à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement afin de permettre à l'association de se loger ;
3°une subvention complémentaire annuelle de 20.000,00 euros, à titre d'intervention dans les frais relatifs aux travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

§2 – Le montant de 30.000,00 euros visé au §1er, 1°, est adapté annuellement à l'évolution de l'indice santé, avec pour référence l'indice santé de janvier 2008 : 107,85 (base 2004 = 100).

§3 – Le montant de 15.000,00 euros visés au §1er, 2°, est adapté annuellement à l'évolution de l'indice santé, avec pour référence l'indice santé de janvier 2018 : 106,37 (base 2013 = 100).

§4 – La liquidation des subventions visées au §1, 1° et 2°, est réalisée par tranches.

La liquidation de 85% des subventions est réalisée dès signature de l'arrêté d'octroi visé au §5.

Le solde des subventions est liquidé après réception des justificatifs d'emploi tels que prévus dans l'arrêté d'octroi visé au §5.

§5 – Les subventions visées au §1er sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial, au regard notamment des crédits votés annuellement par le Conseil provincial et du projet présenté pour remplir les tâches visées à l'article 1er, qui précise spécifiquement pour l'exercice concerné :

- les actions subventionnées et le montant octroyé ;
- les conditions d'utilisation ;
- les justificatifs admissibles et exigés pour ladite liquidation ainsi que les délais dans lesquels ces justificatifs doivent être produits ;
- les modalités de liquidation de la subvention.

§6 – Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées au §5 et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

Article 3 – L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'association s'engage, dans la mesure de ses moyens, à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er ainsi que dans l'arrêté d'octroi en limitant ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique et en renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Article 4 – Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 – Chaque année, au plus tard le 1er septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, ainsi que son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions. Ce rapport ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations reprises dans l'arrêté d'octroi annuel.

Article 6 – §1er – Au plus tard dans le courant du mois d'octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission *ad hoc* du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 – A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§3 – La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 – Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le conseiller provincial auprès du Président de l'association.

Article 8 – Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au responsable de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit sa demande. Le responsable peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 9 – Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'association est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement général sur la protection des données pour les traitements qu'elle serait amenée à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent contrat de gestion.

Article 10 – Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion.

Article 11 – Le présent contrat produit ses effets le 1er janvier 2023. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 24 novembre 2022

Pour la Province du Brabant wallon,		Pour l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne,	
La Directrice générale,	Le Président du Conseil provincial,	Le Président,	La Coordinatrice,
Annick NOËL	Louison RENAULT	Christian FAYT	Caroline DE JONGHE

Annexe 1

Extrait de la déclaration de politique générale 2018-2024 de la Province du Brabant wallon

Gestion de nos cours d'eau et lutte contre les inondations

« Ces dernières années, notre territoire n'a pas été épargné par les pluies orageuses provoquant inondations et coulées de boue. La lutte contre les conséquences de ces catastrophes naturelles reste plus que jamais une priorité.

La majorité MR-PS souhaite prolonger le partenariat lié aux contrats rivières « Dyle-Gette » et « Senne ». Nous voulons encourager la recherche de solutions innovantes de protection contre tous les types d'inondations et les coulées de boue, notamment en accélérant la création d'ouvrages supplémentaires de lutte contre les inondations (bassins d'orage, zones d'immersion temporaire et zones d'extension de crues) le long des cours d'eau dont le Brabant wallon à la gestion. »

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

Ces indicateurs ont été construits sur base des indicateurs proposés pour le programme d'actions régional, ceux-ci adaptés au regard des objectifs décrits dans le Programme Stratégique Transversal et de l'échelle du territoire provincial.

1. Indicateurs qualitatifs

- Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée…) ;
- Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions… (à destination des membres permanents) ;
- Organisation de réunions techniques, de visites guidées… (à destination de l'ensemble de ses membres et des citoyens) ;
- Réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Etablissements et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau. L'indicateur quantitatif étant le nombre de kilomètres de linéaire parcouru (en Km) ;
- Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne. L'indicateur quantitatif étant le taux de réalisation (en %) calculé comme suit « (nombre d'actions réalisées/nombre d'actions totales)*100 ».

85. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2021 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées

(Contrat de gestion – Evaluation)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu que l'avis favorable de la Directrice générale est repris individuellement dans chaque proposition de résolution reprise en annexe ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2021 repris dans le tableau récapitulatif tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Bénéficiaire	Contrat de gestion	Mention proposée	Réf. NC	Annexe n°
A.S.B.L. UCLouvain-Open Hub	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38749	2
A.S.B.L. Contrat de rivière Senne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38700	3
A.S.B.L. Contrat de rivières Dyle-Gette	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38584	4
S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38737	5
A.S.B.L. Groupe politique MR	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38717	6
A.S.B.L. Groupe politique ECOLO	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38716	7
A.S.B.L. Groupe politique PS	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38718	8
A.S.B.L. Groupe politique CDH	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38714	9
A.S.B.L. Groupe politique DéFi	Contrat de gestion 2019-2022	Favorable	38715	10
Association des Provinces wallonnes	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38719	11
A.S.B.L. TV Com	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38720	12
A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38789	13
A.s.b.l. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38893	14
A.S.B.L. Improvisation.be	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38701	15
A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature (MCL)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38889	16
A.S.B.L. Maison Ephémère	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38750	17
A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38751	18
A.S.B.L. Cinéwa	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38884	19
A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38623	20
A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Contrat de gestion 2019-2024	Favorable	38677	21
A.S.B.L. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38980	22
Fondation Folon FUP	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38671	23
A.S.B.L. Promolecture	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38977	24
A.S.B.L. Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38972	25
A.S.B.L. La Chaloupe	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	338747	26

A.S.B.L. Atelier Théâtre Jean Vilar	Contrat de gestion 2014-2016 prolongé jusqu'en 2022	Favorable	38622	27
A.S.B.L. Les Baladins du Miroir	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38624	28
A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38974	29
A.S.B.L. Espace culturel Ferme du Biéreau	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38892	30
A.S.B.L. Infor Jeunes	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	38674	31
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Chapelle MRE)	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38969	32
A.S.B.L. Brabant wallon Agro-Qualité	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37846	33
A.S.B.L. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37845	34
A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37841	35
A.S.B.L. UCM Bw (Union des Classes Moyennes du Brabant wallon)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37837	36
A.S.B.L. ENGINE (anciennement A.S.B.L. Fostering Ideas)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37843	37
A.S.B.L. Créa-Job	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37847	38
A.S.B.L. Mind & Market	Contrat de gestion 2020-20229	Favorable	37840	39
S.A. Ecole de Maîtrise Automobile (EMA)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37689	40
A.S.B.L. Pro Vélo	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37332	41
A.S.B.L. Africa Rise	Contrat de gestion 2019-2021	Négatif	38147	42
A.S.B.L. Alliance Centre BW	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37842	43
A.S.B.L. Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon (C.C.I.B.W.)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37838	44
A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37849	45
S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37844	46
A.S.B.L. Fondation pour la jeune entreprise (FJE)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37839	47
A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (C.I.P.F.)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37848	48
A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon pour le projet « Cap BW »	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	37740	49
A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38594	50
S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38657	51
Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38662	52
A.S.B.L. Fonds Social des agents de la Province du Brabant wallon	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38611	53

A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » (pour la Maison maternelle Paul Henricot)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38699	54
A.S.B.L. Maison maternelle du Brabant wallon (à Ottignies-Louvain-la-Neuve)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	31695	55
CPAS de Chaumont-Gistoux (dans le cadre du service « Sour'Dimension »)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38600	56
A.S.B.L. l'Université des Aînés (UDA)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38707	57
A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38724	58
A.S.B.L. Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS)	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	38684	59
A.S.B.L. Fédération des Maisons de la Laïcité	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	38314	60

Annexe n°2 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université catholique de Louvain – Open Hub

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu la loi du 12 août 1911 modifiée par la loi du 28 mai 1970, octroyant à l'UCLOUVAIN (Université catholique de Louvain) le statut de personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.1 « *Accompagner les jeunes et les adultes face aux enjeux du digital et l'évolution de la société dans un contexte international* », 2.3. « *Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie* », 2.12 « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » et 8.3. « *Assurer une gestion dynamique et inclusive des talents provinciaux* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain - Open Hub ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'UCLouvain – Open Hub ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 26 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 7 octobre 2022 par l'UCLouvain – Open Hub ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'UCLouvain – Open Hub a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain – Open Hub, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain – Open Hub

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du développement du service Fab Lab Mobile ;
- Rapport qualitatif des différentes interventions du Fab Lab Mobile dans les écoles et événements ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives du nombre d'écoles, de classes, d'élèves, de professeurs sensibilisés et/ou formés via les animations Fab Lab Mobile ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif du développement du service Fab Lab mobile

Les indicateurs de développement sont très encourageants.

(1) Les retours sont très positifs tant des élèves que des enseignants. La grande majorité des écoles ayant déjà expérimenté les ateliers du Tech Truck ont réitéré leur intérêt ou se sont déjà inscrites pour l'année suivante.

(2) Un grand nombre des écoles qui se sont inscrites pour l'année scolaire en cours (2020-2021) sont des nouvelles écoles.
(3) Lors des activités, les instituteurs et les institutrices sont sondés en parallèle pour évaluer l'intérêt de nouveaux ateliers présentant de nouvelles technologies. Au regard des retours, une extension de leur palette d'ateliers thématiques est prévue, ce qui se fera probablement dès 2022.

1.2. Rapport qualitatif des différentes interventions du Fab Lab mobile dans les écoles et événements

Comme cité précédemment, les retours sont très positifs. Selon les instituteurs, le numérique est en train de faire son entrée au programme scolaire. Dans ce contexte, les ateliers permettent d'aborder cette matière pour laquelle ils ne sont pas assez formés. C'est d'ailleurs une des raisons de la demande de proposer de nouveaux ateliers thématiques.

Un autre point récurrent soulevé dans les retours recueillis est la gratuité du service :

- Les écoles vont devoir, dans un avenir proche, limiter au maximum les contributions financières des familles et beaucoup d'établissements essaient déjà de se mettre à cette pratique ; ces ateliers leur permettent d'offrir des activités pédagogiques supplémentaires sans atteindre les plafonds autorisés.
- Les outils utilisés pour familiariser les enfants avec le monde du numérique ont un certain coût et les écoles auront des difficultés à se les offrir. En accueillant le Tech Truck qui dispose de ce matériel, elles font une économie notable.

En résumé, en finançant ce projet, la Province offre des activités ludiques pour les enfants mais aussi met à disposition des écoles du matériel et des compétences qu'il leur serait difficile d'acquérir par leurs propres moyens. Enfin, en demeurant à l'écoute des besoins, l'équipe cherche à répondre de manière proactive aux besoins exprimés par les institutions scolaires.

<u>Événements et projets connexes</u>

Le Tech Truck participe aussi à d'autres activités initiées par la Province telles que :

- Le programme Reconnex'ion (août 2021) pour soutenir le développement des pédagogies à tous les âges et dans des contextes parfois plus complexes
- L'évènement « *Animation famille : Rallye des Aventuriers* » organisé au mois d'août par le Musée de l'Eau et de la Fontaine avec le soutien de la Province
- Autres : Printemps des Sciences et semaine du numérique à l'EPN à Ottignies Louvain-la-Neuve, *etc*.

1.3. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation dans le cadre du service de Fab Lab mobile

La démarche de digitalisation est au cœur du service. L'utilisation des outils ne peut se faire qu'à travers la prise en main de logiciels numériques via des ordinateurs mis à disposition des élèves. De plus, les thématiques abordées sont directement associées à la digitalisation des nouvelles technologies :
- Sensibilisation à la logique algorithmique de codage
- Appréhension des concepts électromécaniques : senseur, actuateur, contrôleur et le lien avec la programmation : entrées, sorties et manipulation des informations
- Dessin vectoriel et sa transposition en langage machine

1.4. Rapport qualitatif de la démarche de développement durable dans le cadre du service de Fab Lab mobile

Lors de la présentation des Fab Labs, les élèves sont informés des deux grands principes de la démarche « Fab Lab » :

(1) La relocalisation d'une production « adaptée » rendue possible grâce à la mutualisation des machines numériques.
(2) L'appropriation de ces outils par le plus grand nombre de personnes pour faciliter l'accès à la réparation et augmenter la réutilisation (et donc la durée de vie) d'un produit.

1.5. Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du cube

- Non applicable

2. Indicateurs quantitatifs

- *Statistiques quantitatives du nombre d'écoles, de classes, d'élèves, de professeurs sensibilisés et/ou formés via les animations Fab Lab Mobile*

2.1. Données chiffrées

En 2020, plus de 50 ateliers ont touché presque 600 élèves dans 11 écoles de la Province.
En 2021, c'est plus de 120 ateliers qui ont touché plus de 1200 élèves dans presque 30 écoles de la Province.

La toute grande majorité des classes visitées (de nouveau, une seule école n'a pas fait ce choix-là) ont aussi choisi de bénéficier des 2 ateliers, ce qui renforce l'impact qualitatif auprès des élèves (*cfr* point suivant).

Tableau récapitulatif 2021

Nom de l'école	**Nombre de classes**	**Nombre d'élèves**	**Nombre d'atelier**		**Remarque**
			Laser	***Robot***	
Ecole communale de Braine-le-Château	3	68	3	3	
Ecole communale de Limauge	2	46	2	2	
Ecole communale n°1 de Jodoigne	4	80	4	4	
Ecole primaire de Bonlez	2	37	2	2	
Ecole Wal'active à Quenast	1	20	1	1	
Ecole primaire de Rebecq-Quenast	2	40	2	2	
Ecole fondamentale annexée de Jodoigne	4	80	4	4	
Ecole de Limelette	2	34	2	2	
Ecole communale de Marbais	2	40	2	2	
Ecole de Jodoigne Souveraine	1	20	1	1	
Institut Saint Jean-Baptiste de Wavre *	3	72	3	3	
Ecole des Bruyères Louvain-la-Neuve*	1	23	1	1	
Ecole de l'Orangerie et du Tilleul de Wavre*	3	51	3	3	
Ecole Communale de Blocry	2	22	2		
Ecole de Orp-Jauche	1	20	1	1	
Ecole de Gentinnes	1	20	1	1	
Ecole communale de Chastres	1	20	1	1	
Ecole communale de Beauvechain (La Bruyère)	1	16	1	1	
Ecole communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse)	2	40	2	2	
Ecole de la providence Jodoigne	2	40	2	2	
Ecole St Jacques de Braine-l'Alleud	2	40	2	2	

Ecole communale de Braine-l'Alleud	2	40	2	2	
Ecole Sacré Cœur Nivelles	3	60	3	3	
Ecole Communale de Blanmont	2	40	2	2	
Ecole de Nil-Saint-Vincent	1	20	1	1	
Ecole Sainte Bernadette Braine-l'Alleud	2	40	2	2	
Ecole André Hecq Baulers	4	80	4	4	
Ecole des 2 Tilleuls Wauthier-Braine	1	20	1	1	
Ecole Maillebotte Nivelles	2	40	2	2	
Ecole Libre de Ittre	2	40	2	2	
Ecole Grez Doiceau Saint Joseph	2	40		2	
Les écoles munies d'une *, sont programmées dans le cadre du Printemps des sciences.	2	40		2	
	=63	=1249	=61	=61	

2.2. Ressources humaines

Une personne engagée à mi-temps pour coordonner et animer le projet. Elle reçoit le soutien de trois personnes internes à l'équipe pour les missions suivantes :
- Développement méthodologique
- supervision technique et maintenance
- backup logistique
- backup animation
- soutien communicationnel

Aussi, cette personne est accompagnée par un autre animateur/une autre animatrice à chaque visite d'école. En tout, quatre personnes font partie de la base d'animateurs qui sont issus de la communauté du Fab Lab de Louvain (membres et étudiants).

- *Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale*

2.3. Publicité

Pas de support édité et imprimé dans le cadre de ce projet. La Province est citée dans chaque communication numérique (mails, site web) où son logo apparait.

Exemple sur la page de l'Open Hub : *https://www.openhub.be/techtruck*

L'autre publicité se trouve directement dans le Tech Truck. Conçu en Fab Lab, le panneau de promotion s'adresse directement aux bénéficiaires du service qui en visitant le TechTruck ont la possibilité de le voir.

Liquidation des subventions

60% de la subvention soit 32.400 euros a été liquidé le 24 juin 2022.
40% (solde) de la subvention soit 21.600 euros sont en attente des pièces justificatives (31 octobre 2022).

Rapport coût du service/qualité
En 2021, les ateliers auront été présentés à plus de 1.200 élèves dans 31 écoles de la Province, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2020.
La plupart des classes visitées ont opté pour les 2 ateliers proposés (précisément, 61 ateliers laser et 61 ateliers robot).

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire
Des contraintes au niveau de l'organisation, telles que des modifications d'agenda, ont été rencontrées mais il n'y a pas eu de répercussion sur le nombre d'écoles visitées.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°3 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment son objectif stratégique n°3 « *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* », ses objectifs opérationnels n°3.2 « *Mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supra communaux* » et n°3.8 « *Lutter efficacement contre les inondations* », ainsi que son objectif stratégique n°5 « *Veiller à l'utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles du territoire* » et son objectif opérationnel n°5.1 « *Soutenir le développement de zones propices à la biodiversité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 juin 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 10 novembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 21 mars 2022 par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1° Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, …) ;
2° Établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3° Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;
4° Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5° Organisation de réunions techniques, de visites guidées, … ;
6° Réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
7° Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs et deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique de la Senne.

Rapport d'évaluation

Pour l'année 2021, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne.

1. *En matière d'information et de sensibilisation*

En raison de la crise sanitaire du COVID19, de nombreuses actions de sensibilisation ont dû être postposées ou annulées. C'est le cas notamment des Journées Wallonnes de l'eau 2021 et des Balad'eau.

En 2021, le Contrat de rivière a pu toucher environ 1260 enfants grâce à ses actions de sensibilisation, qui comptent 43 animations (28 animations ont dû être annulées suite à la crise du COVID-19).

Au travers d'une exposition sur les amphibiens, installée en 2021 dans plusieurs écoles et deux communes, la Cellule de coordination a permis la préparation de campagnes de sauvetage des amphibiens lors de la migration. Il existe également une animation sur les habitants de la mare.

L'animation « Halte aux OFNI's » (barrages flottants) a été adaptée à la campagne « Ici commence la mer » et testée dans plusieurs écoles, comme Tubize et Nivelles.

En 2019, le Contrat de rivière s'est associé à la SPGE et les OAA (organismes d'assainissement agréés) dans le cadre de la campagne « Ici commence la mer ». Des pavés émaillés portant le slogan « Ici commence la mer, ne jetez rien » ont été placés en mars 2020 à proximité d'avaloirs dans toute la Wallonie (3 par Commune). L'idée est de sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets dans les avaloirs, ces derniers menant aux cours d'eau et *in fine* à la mer. En 2020, la Contrat de rivière a géré la commande de pavés, a été l'intermédiaire pour la distribution des pavés et la sensibilisation à

faire autour du sujet. En 2020, les Contrats de rivière ont lancé le projet de pochoirs de peinture « ici commence la mer » afin de marquer plus de sites. La distribution de ces pavés et pochoirs a eu lieu en 2021.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une Commune du sous bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Le recueil des 18 Balad'eau (format papier ou informatique) a beaucoup de succès et l'action a été réitérée en 2021.

La Cellule de coordination organise également depuis quelques années des campagnes de nettoyage de cours d'eau, appelées « Opération Rivière propre », avec des citoyens volontaires (entreprises, Maison de jeunes, Comités de quartier, scouts, etc.). Ces campagnes permettent un entretien des cours d'eau mais aussi une sensibilisation des citoyens. En 2021, 7 opérations (ex. sur le Hain à Braine-l'Alleud) ont été organisées par la Cellule de coordination du Contrat de rivière (organisation, encadrement, fourniture de matériel, organisation de l'évacuation des déchets).

Au travers des groupes de travail, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a également continué ses actions de sensibilisation des agriculteurs à la problématique des inondations par coulées de boue via l'installation de fascines par exemple.
La communication du Contrat de rivière a été repensée et retravaillée durant le confinement : modernisation du logo, élaboration d'une nouvelle brochure de présentation des animations, élaboration d'une nouvelle brochure de présentation du Contrat de rivière, remodelage du site web et création d'une page Facebook et d'une page Instagram. Une Newsletter est envoyée tous les mois et un bulletin de liaison tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias tels que bulletins, site Internet, journaux, communiqués, conférences de presse, etc.

Enfin, en matière de lutte contre les inondations, diverses actions se sont déroulées en 2021, parmi lesquelles :

- la 8ème plateforme n'a pas eu lieu à cause de la crise. Le Contrat de rivière a proposé à la place un bilan via le trimestriel Info-Senne de début 2021 ;
- via les éco-cantonniers par l'assistance et le transfert de bonnes pratiques ;
- suivi et relais sur les travaux réalisés par les différents gestionnaires ;
- l'information et le suivi via la Newsletter, l'Info-Senne, le site web et la page Facebook, et lors de la rencontre de riverains (déchets sur les berges) ;
- la mise en place d'actions « barrages flottants » permettant de sensibiliser les citoyens à l'impact des déchets sur les inondations ;
- le suivi des points noirs avec les communes pour les soutenir davantage dans la résolution des points noirs sur leur cours d'eau ;
- la participation au GOW Senne le 29 mars 2021 par une concertation, une coordination et une communication interrégionale sur la lutte contre les inondations ;
- la participation à l'évaluation des inondations de l'été 2021, le 7 décembre 2021 ;
- l'organisation de réunions de débriefing « analyse post-crise » avec les Bourgmestres et les services de secours ;
- l'organisation d'un groupe de travail « culture du risque inondations », le 7 octobre 2021 ;
- l'implication du Contrat de rivière en tant que partenaire d'un projet Life pour la mise en place de ZIT (Zone d'Immersion Temporaire), en collaboration avec la DGO3 - Direction des Cours d'eau non navigables (projet LIFE BELINI II allant de 2017 à 2024). Le projet a officiellement débuté en février 2017. Les projets de ZIT sur le Coeurcq, sur le Brancart à Braine-le-Chateau à Tubize sont réalisés. Les travaux de création d'une ZIT sur le Gaesbecq à Ittre et sur le Ripain à Tubize sont en cours de réalisation. Une maquette de présentation des différentes ZIT est en cours de réalisation. La cellule de coordination a préparé/participé à de nombreuses réunions à ce sujet.

2. *En matière d'établissement de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau*

Le nouveau programme d'action 2020-2022 compte 499 actions réparties dans 38 thématiques. Ces actions découlent en grande partie de l'inventaire de terrain. Le nouvel inventaire de terrain a démarré en 2021 et se poursuivra en 2022.

3. *En matière de programme d'actions*

Le nouveau programme d'actions 2020-2022 compte 499 actions réparties dans 38 thématiques.

Un total de 18 actions supplémentaires a été ajouté aux actions de base en 2020 et 11 en 2021, pour un total de 528 actions.

62 % de l'ensemble des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation fin 2021.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie règlementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financière de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

4. *En matière de coordination du Comité de rivière et d'organisation des réunions*

La Cellule de coordination a organisé :

- 2 assemblées générales du comité de rivière ;
- 2 séances de Conseil d'administration.

5. *En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées*

Des groupes de travail sont organisés autour de plusieurs thématiques vouées à encore évoluer :

- GT « sensibilisation à l'eau » (1 réunion en 2021) ;

En raison de la crise sanitaire, la Cellule de coordination a dû reporter certaines réunions de GT prévues en 2021.

6. *En matière de gestion des plantes invasives*

Depuis 2021, une coordinatrice wallonne est en place au sein de la Cellule de coordination du Contrat rivière pour le projet LIFE RIPARIAS concernant la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes. Ce projet a démarré par un inventaire précis des différences Espèces Exotiques Envahissantes sur les bassins de la Senne, de la Dyle et de la Marcq.

La Cellule de coordination :

- en collaboration avec ses partenaires, continue la gestion de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase ;
    - en ce qui concerne l'éradication de la balsamine de l'Himalaya, environ 25% du sous-bassin de la Senne est géré (ex. Ittre, Nivelles, Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, Tubize) ;
    - en ce qui concerne l'éradication de la berce du Caucase, 130 plantes ont été repérées en 2021 et la quasi-totalité de ces plantes ont été gérées (ex. Ittre, Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, Tubize, Rebecq) ;
- participe, depuis 2018, à un projet pilote de gestion de la renouée du Japon sur la Thines à Nivelles, en collaboration avec la Province du Brabant wallon.

7. *En matière de participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs de deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement des PARIS pour le sous-bassin hydrographique de la Senne*

En 2021, les Contrats rivières ont été invités par la Région wallonne à mettre régulièrement à jour l'état d'avancement des projets sur l'application PARIS. Les projets validés en 2021 ont été soumis à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2021, une subvention d'un montant total de 72.632,18 euros a été octroyée au Contrat de rivière Senne en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. occupe 10 employés permanents (7,3 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 340.000,00 euros, dont 21% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 86 % du budget annuel de l'A.S.B.L. Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 6 font partie de la Province du Brabant wallon.
Il couvre 130 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (22%).

Au regard de ces éléments, le Service estime que le critère coût/bénéfice est favorable.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°4 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment son objectif stratégique n°3 « *assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 février 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 14 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 31 mai 2022 par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019–2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont :
1. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, …) ;
2. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
4. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. organisation de réunions techniques, de visites guidées, … ;
6. réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
7. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Rapport d'évaluation

1. <u>En matière d'information et de sensibilisation</u>

La cellule de coordination a été fortement sollicitée par des demandes d'avis de riverains en 2021, principalement pour des cas de pollutions par hydrocarbures, d'obligations en matière de rejets des eaux usées et d'état des lieux de leur cours d'eau après les crues de l'été (présence de déchets).

Le Contrat de rivière a été très actif dans l'accueil de demandes d'étudiants dans divers domaines (recherche d'information) ou dans l'accueil de stagiaires.

Dans le cadre d'un programme d'animation extrascolaires « Ici commence la mer » à l'échelle du Brabant wallon, le Contrat de rivière a réalisé 25 animations, dispensées pour un total de 469 élèves

de 12 écoles inscrites et projeté des films répertoriés par lui dans divers centres culturels et maisons de jeunes. La crise sanitaire a toutefois encore limité cette année le nombre d'activités, notamment avec le public jeune.

De nombreuses réunions de concertation ont été organisées sur la cohabitation avec les castors.

De nombreuses actions ont été aussi organisées pour favoriser la protection des zones humides, voire la concrétisation de projets de réserves naturelles.

Le Contrat de rivière a organisé en 2021 en collaboration avec les communes de Court-Saint-Etienne, Ottignies-Louvain-la Neuve et Wavre la descente de la Dyle en kayak prévue fin mars 2021. Cette activité a lieu tous les deux ans mais avait dû être annulée en 2020.

Le contrat de rivière a préparé l'organisation d'une visite guidée de Leuven prévue en 2022 « la Dyle dans la ville / la ville dans la Dyle – le cours d'eau au service de nos tissus urbains » en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme et le Centre Culturel du Brabant wallon.

Le contrat de rivière a participé en collaboration avec la Maison wallonne de le Pêche à un projet de développement d'espaces de frai sur divers cours d'eau via l'installation de paniers végétalisés dans diverses traversées d'agglomération. Un subside de 8.500 € a été octroyé par la Wallonie à la Fédération halieutique ainsi que des financements complémentaires par les communes. Les dossiers ainsi que les demandes d'autorisations ont été réalisés par le Contrat de rivières. Ces projets seront finalisés en 2022.
En matière de lutte contre les pollutions des cours d'eau, le Contrat de rivière a mis en place une formation à destination des agents de terrain afin d'optimiser les suivis communaux lors des épisodes de pollutions accidentelles et de protéger au mieux le milieu récepteur.
Le contrat de rivière s'est aussi investi dans une aide à l'A.S.B.L. Dung Dung (économie circulaire) pour la mise au point d'un boudin absorbant à base de cheveux recyclés.

2. <u>En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau</u>

30 journées d'inventaire ont été effectuées ; 52 cours d'eau ont été entièrement parcourus (320 km) sur 11 communes.

3. <u>En matière de programme d'actions</u>

Au programme d'actions 2020-2022, 751 actions étaient prévues pour l'année 2021 et 272 supplémentaires ont été inscrites en cours d'année. 1023 ont donc effectivement fait l'objet d'un suivi, dont 379 actions ont été réalisées, 332 sont en cours de réalisation, 158 sont reportées, 89 n'ont pas fait l'objet d'un retour du partenaire et 22 sont annulées. Le taux de réalisation et en cours de réalisation est de 70%.

4. <u>En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions</u>

La cellule de coordination a organisé :
- 2 assemblées générales du comité de rivière par visioconférence ;
- 3 séances de Conseils d'administration.
- a émis une série de commentaires et recommandations sur le planning des travaux sur cours d'eau de la Province du Brabant wallon.
- a revu ses statuts pour se mettre en conformité avec le nouveau Code des sociétés et associations

5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

Le Contrat de rivière s'est fait l'intermédiaire entre les régions flamande et wallonne dans la recherche de solution à une pollution historique, soit des pics de concentration en nitrate et ammonium provenant d'une entreprise de production d'engrais.
Il est aussi intervenu dans diverses manifestations, notamment organisée par l'UVCW et Aquawal, des conférences relatives aux espèces exotiques envahissantes, aux pesticides agricoles, ou relatives aux inondations et à la sècheresse.
La cellule de coordination a dispensé un cours théorique assorti de 2 journées de travaux pratiques sur terrain dans le cadre d'une formation en éco-jardinage organisée par l'asbl CRABE.
Deux balades guidées (matinale et nocturne) du ruisseau de Saint-Gertrude sur la commune de Court-Saint-Etienne, organisées en concertation avec Natagora, ont mobilisé au total 55 participants.

6. En matière d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le projet Life Riparias traitant les espèces exotiques envahissantes, dont le Contrat de rivière est partie prenante, a débuté début 2021. Au 1er semestre 2021, ce sont surtout des actions de coordination et de formation qui ont été exécutées ; la surveillance de terrain a démarré au 2ème semestre. Un reportage presse et un film d'aide à la reconnaissance des espèces ont été réalisés. Des premières actions d'éradication ont été effectuées à Lasne et Grez-Doiceau.
Le contrat de rivière a aussi poursuivi l'inventaire des populations d'écrevisses exotiques dans le bassin de la Dyle (placement de nasses) dans le cadre du même projet Life Riparias.
Le contrat de rivière a par ailleurs, soit hors projet Riparias, géré les plantes invasives suivantes sur de nombreux cours d'eau du sous-bassin via l'engagement de 4 ouvriers de la nature temps-plein entre début juin et mi-septembre :

La balsamine de l'Himalaya :

Des actions de gestions ont été poursuivies via 73 jours de travail pour les 4 ouvriers (14 cours d'eau pour 13 communes), l'organisation de 27 chantiers participatifs avec les partenaires locaux (10 cours d'eau et 13 partenaires) et des actions réalisées par la cellule de coordination elle-même sur 7 cours d'eau de 5 communes.
L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations (ex. prospection de la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Train en 2020).

La berce du Caucase :
L'inventaire a été mis à jour par une revisite de l'ensemble des 213 sites connus de berces du Caucase. 7 nouvelles populations ont été découvertes et feront l'objet d'un suivi de gestion en 2022.

L'hydrocotyle fausse-renoncule :
Le partenariat avec la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un chantier de gestion sur l'Argentine à La Hulpe, entamé en 2018, a été poursuivi en 2021. Le projet Riparias devrait permettre en 2023 de finaliser cette gestion par le nettoyage des étangs situé en amont sur la commune de Waterloo.

7. En matière de participation à l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette

Cette action a été finalisée 2020 par l'encodage par l'ensemble des gestionnaires de cours d'eau du programme d'action fin juin 2020.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2021, une subvention d'un montant total de 176.200,40 euros a été octroyée au Contrat de rivière Dyle-Gette en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L' A.S.B.L. occupe 6 employés permanents (4,35 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 360.000,00 euros, dont 50% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 65% du budget annuel de l' A.S.B.L.
Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 21 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 470 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (78%).

Les objectifs de l'A.S.B.L. rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ainsi qu'en matière de lutte contre les inondations. Le rôle de l'asbl comme médiateur et comme promoteur des objectifs poursuivis par la Province est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'eau. En outre, son rôle de conseil et de vulgarisateur auprès de grand public est également largement reconnu, l'asbl intervenant très souvent comme agent de liaison entre les citoyens et la Province. L'A.S.B.L. apporte en outre une aide précieuse aux gestionnaires de cours d'eau via son inventaire des points noirs qui est une source d'information essentielle permettant de compléter la connaissance du terrain du gestionnaire et nécessaire à l'élaboration de son programme d'interventions. L'équipe de coordination de l'asbl sont des partenaires sollicités dans le cadre de tous les projets d'envergure initiés par la Province. La Contrat de rivière est le partenaire principal avec lequel la Province du Brabant wallon collabore en vue de l'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Brabant wallon.

Au vu de l'exécution de ses missions, le rapport coût/qualité de la subvention de 176.200,40 euros est jugée très positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°5 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant l'évaluation du plan stratégique 2020-2022 transmise en date du 1er septembre 2022 par la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence de transmission de note d'intention 2023 ou de plan stratégique ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- Cohérence de la stratégie touristique nationale et internationale de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs quantitatifs :

(Sur base des chiffres fournis par le concessionnaire si nécessaire)

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;

- Statistiques de fréquentation du site web *www.waterloo1815.be* et des médias sociaux utilisés par l'association ;
- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle ;
- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles ;
- Inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles.

Rapport d'évaluation 2021

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2021 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815. Comme pour l'exercice 2020 et les précédents, l'Intercommunale n'a pas transmis de rapport d'exécution du contrat de gestion pour l'année 2021. L'évaluation du plan stratégique 2020-2022, fait office de rapport d'exécution. Aucune note d'intention pour l'année 2023 n'a été transmise. Il est à noter qu'au moment de produire ce présent rapport, le prochain plan stratégique n'a pas encore été rédigé.

Par ailleurs, en l'absence de chiffres de fréquentation devant être fournis par le concessionnaire, il n'a pas été possible de fournir des informations pour les indicateurs suivants :

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;
- Statistiques de fréquentation du site web *www.waterloo1815.be* et des médias sociaux utilisés par l'association.

Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs listés sont liés à l'exploitation du site et non à la gestion du patrimoine immobilier. Il est à rappeler que ce n'est pas l'Intercommunale qui gère l'exploitation mais bien KLEBER ROSSILLON.

Il ressort de l'analyse des divers documents transmis par l'Intercommunale que pour :

- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle

L'Intercommunale « Bataille de Waterloo 1815 » assure la gestion quotidienne de ses propriétés, à savoir :

En qualité de propriétaire :

- ✓ La ferme d'Hougoumont et une dizaine d'hectares de terres agricoles ;
- ✓ Le Mémorial 1815 ;
- ✓ Le Panorama de la Bataille de Waterloo ;
- ✓ L'Hôtel du Musée qui regroupe les restaurants Bivouac de l'Empereur et Brasserie Wellington ;
- ✓ Le Fonds Gustave Maison (bibliothèque napoléonienne) ;
- ✓ Le Fonds Victor Hugo de Jean Lacroix (bibliothèque Victor Hugo).

En qualité de concessionnaire, jusqu'au 31 décembre 2028 :

- ✓ La Butte du Lion

En qualité de concessionnaire d'un droit de superficie concédé par le Commissariat général au Tourisme sur différents sols et biens lui appartenant et ce dans le cadre de la réhabilitation du champ de Bataille de Waterloo :

- ✓ Le Mémorial
- ✓ Les abords et les parkings nécessaires à l'exploitation des lieux
- ✓ Les restaurants le Bivouac de l'Empereur et la brasserie Wellington

- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles

- Restauration de la Ferme d'Hougoumont : 2.156.499,64 € HTVA
- Restauration de la toile du Panorama : 229.815 € HTVA
- Liaison Panorama-Mémorial : 822.865,46 € HTVA
- Mémorial : 9.514.212 € HTVA (enveloppe CRAC)
- Mur de la mémoire : 335.832,28 € (enveloppe CRAC)
- Abords et parkings : 2.801.772 € HTVA

- Inventaire chiffré 2021 des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles

- Panorama :

  - Restauration complète du décor périphérique ;
  - Restauration de la toiture, du système d'égouttage ;
  - Nouvelle installation sonore et scénographie sur la plateforme ;
  - Restauration de l'extérieur et des menuiseries ;
  - Ajout d'un contrôleur hygrométrique ainsi qu'un éclairage LED ;
  - Restauration de l'avant-scène (avec escalier donnant accès à la plateforme, aménagement de l'ancienne boutique et accès PMR par l'ancienne entrée).

  - Coût estimé :
    - Restauration de l'avant-scène : 505.904 € HTVA dont 70.697,04 € à charge de l'Intercommunale ;
    - Toiture : 625.630 € HTVA dont 85.725,60 € à charge de l'Intercommunale ;
    - Restauration de l'extérieur et châssis : 359.461,94 € HTVA dont 85.725,60 € à charge de l'Intercommunale.

- Hougoumont :

  - Installation d'un petit parking ;
  - Divers travaux d'aménagement des jardins ;
  - Plantation d'une haie ;
  - Ajout d'éléments historiques à la scénographie et l'installation de la maquette de la ferme actuellement située au Panorama.

  - Coût estimé :
    - Parking : 50.000 HTVA + 7.500 € (frais d'architecte) : 100 % à charge de l'Intercommunale ;
    - Aménagement des jardins (dont plantation et protection de châtaigniers financés à 100% par le projet Hougoumont UK et sponsoring britannique) ;
    - Amélioration de la scénographie : Intervention éventuelle de l'Intercommunale pour les travaux.

Liquidation des subventions

En ce qui concerne les aides et subventions prévues à l'article 2 du contrat de gestion précité, en 2019, l'intercommunale n'a pas reçu de subvention à titre d'intervention dans les travaux réalisés dans les édifices classés au sens de l'article 215 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, dans les limites du règlement relatif aux taux de subventionnement des travaux aux édifices classés approuvé par le Conseil provincial en sa séance du 9 novembre 1995.
De plus, le renouvellement de la mise à disposition d'un agent provincial au sein de l'intercommunale n'a pas eu lieu et ne se justifie plus dès lors que la gestion et la promotion du site ont été cédés à une concessionnaire.

Enfin, en ce qui concerne la prise en charge de la mission de désignation d'un nouvel exploitant, la Province est intervenue dans les frais de conseils d'un Cabinet juridique à hauteur de 30.737,03 € *pour l'exercice 2019.*

Rapport coût du service/qualité

Si l'année 2019 était une année charnière pour l'Intercommunale avec l'arrivée de KLÉBER ROSSILLON comme concessionnaire, 2020 et 2021 auront également constitué deux années particulières en raison de la crise sanitaire du COVID-19 qui a contraint le site du Champ de Bataille à une fermeture de plusieurs semaines.
L'Intercommunale est néanmoins restée très attentive à sa mission telle que définie à l'article 1er du contrat de gestion précité, qu'il s'agisse du respect des engagements pris avec les partenaires du Champ de Bataille, de la collaboration avec la Fédération touristique du Brabant wallon et les acteurs touristiques impliqués dans la promotion du site, de la poursuite de la réfection et mise à niveau des infrastructures et notamment les projets d'adaptation nécessaires pour l'accueil du public PMR.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°6 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Action Libérale Brabançonne Wallonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :
Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique MR a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021 ;

- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial
Une subvention de 45.220 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 10 novembre 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.
Dotation annuelle par groupe politique
Une subvention de 47.100 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 17 mars 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique
Une subvention de 39.332,31 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 21 octobre 2021.
La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 29.499,23 euros en date du 10 novembre 2021 et d'un versement de 9.833,08 euros en date du 10 mars 2022, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique MR a notamment pour objectif d'organiser diverses activités, visant à aider et informer ses élus en Brabant wallon, afin de mettre en œuvre le projet politique commun inscrit dans la Charte du Mouvement Réformateur et de son programme.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation, par les conseillers MR, à de nombreuses activités, notamment lors des inondations de juillet 2021 où les mandataires se sont impliqués dans la gestion de crise, dans la mise en place de plans de luttes, …

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique MR mentionne que la plupart de ses réunions n'ont pas pu être organisées en présentiel et ont dû se tenir en visio-conférence.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°7 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. ECODOTA – Écolo Fédéral ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;
Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le groupe politique ÉCOLO a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :
Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique ÉCOLO a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial
Une subvention de 23.940 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021.
Cette subvention a été liquidée le 18 octobre 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique
Une subvention de 47.100 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021.
Cette subvention a été liquidée le 23 juin 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique
Une subvention de 39.332,31 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 juillet 2021.
La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 29.499,23 euros en date du 18 octobre 2021 et d'un versement de 9.833,08 euros en date du 23 juin 2022, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique ÉCOLO a notamment pour objectif de gérer les moyens financiers du parti ÉCOLO dans le respect des législations en vigueur.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation des conseillers provinciaux du groupe à de nombreuses réunions des instances provinciales (Commissions, Conseil provincial, …), notamment par des interventions régulières et le dépôt de questions écrites.

En outre, les membres du groupe ont également assuré les charges liées aux mandats dérivés qu'ils exercent dans diverses organisations en qualité de représentants du Brabant wallon.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique ÉCOLO a mentionné que les mesures liées à la crise sanitaire ont entrainé un changement des habitudes de travail afin de s'adapter à la situation hybride mi-présentielle, mi-distantielle.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°8 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :
Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique PS a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial
Une subvention de 15.960 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 25 novembre 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique
Une subvention de 47.100 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 7 juillet 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique
Une subvention de 39.332,31 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 29.499,23 euros en date du 28 octobre 2021 et d'un versement de 9.833,08 euros en date du 7 juillet 2022, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique PS a notamment pour objectif d'apporter un soutien technique aux activités du Parti socialiste et de ses conseillers provinciaux en Brabant wallon.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure qu'il a bien organisé des activités à destination des conseillers du Parti socialiste, notamment des réunions de travail portant sur la participation provinciale au financement des zones de secours, sur les implications de ce financement et sur la révision du règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial du Brabant wallon.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique PS signale que de nombreuses réunions ont dû se dérouler en visio-conférence du fait des mesures sanitaires prises pour lutter contre la propagation du virus « *Covid-19* ».

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°9 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Groupe provincial CDH-BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;
Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :
Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique CDH a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial
Une subvention de 7.980 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 28 octobre 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique
Une subvention de 47.100 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Un montant de 46.473,70 euros de cette subvention a été liquidée le 1er septembre 2022 après que l'administration a examiné les pièces justifiant cette somme remise par le bénéficiaire.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique
Une subvention de 39.332,31 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 29.499,23 euros en date du 28 octobre 2021 et d'un versement de 9.833,08 euros en date du 1er septembre 2022, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique CDH-BW a notamment pour objectif le soutien et la promotion des conseillers provinciaux du groupe politique dans l'exercice de leur mandat.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation des conseillers du groupe CDH, renommé les Engagés en 2022, à de nombreuses activités telles, notamment, les réunions des commissions et conseils, les réunions du Conseil « *27+1* » organisées par le Brabant wallon, mais aussi à des réunions internes au groupe politique.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le Groupe politique CDH-BW a mentionné l'impossibilité de se réunir en présentiel à certaines occasions du fait des mesures sanitaires. Néanmoins, il précise également que les membres du groupe ont pu organiser de tels événements et y participer.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°10 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DéFI

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 juin 2020 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DéFI ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Solidarité DéFI ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le groupe politique DéFI a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DéFI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DéFI

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :
Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :
Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique DéFI a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial
Une subvention de 5.320 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 28 octobre 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.
Dotation annuelle par groupe politique
Une subvention de 47.100 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
Cette subvention a été liquidée le 30 juin 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique
Une subvention de 39.332,31 euros pour l'année 2021 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 7 octobre 2021.
La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 29.499,23 euros en date du 28 octobre 2021 et d'un versement de 9.833,08 euros en date du 30 juin 2022, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique DéFI a notamment pour objectif de recueillir, en dehors de tout esprit de lucre, des fonds destinés à soutenir l'action de ses représentants et de les encadrer sur le plan administratif.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation, par les conseillers provinciaux DéFI, à de nombreuses activités telles les réunions des commissions et conseils, la représentation de la Province dans le cadre de mandats d'observateur ou encore lors de cérémonies et manifestations organisées par la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et les Communes situées sur son territoire.

Des conseillers de ce groupe ont également eu des séances de travail et des rencontres avec des sinistrés des inondations de juillet 2021.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique DéFI signale que la pandémie a provoqué l'annulation de nombreuses fêtes populaires, activités, salons, …

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°11 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes du 1er juin 2010 validant la nécessité pour les Provinces wallonnes membres de l'A.S.B.L. de conclure un contrat de gestion avec l'Association des Provinces wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 novembre 2021 relative au contrat de gestion 2021 - 2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs
   - Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impactes inévitables du changement climatique dans les taches à réaliser ;

- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région Wallonne et Communauté française.

2. Indicateurs quantitatifs
   - Inventaire des représentations des Provinces assurées par APW dans des réunions auprès des autorités supérieures ;
   - Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;
   - Nombre de communes participant à l'opération « *Place aux Enfants* » ;
   - Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants ;
   - Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
   - Le rapport d'activité de l'association ;
   - Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs
   - *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les taches à réaliser* : l'Association a rédigé une note de travail portant sur les subventions et mesures mises en place par les différentes Provinces pour remédier aux dégâts causés par les intempéries de juillet 2021, afin de permettre à celles-ci d'échanger leurs bonnes pratiques ;
   - *État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne et Communauté française* : l'Association des Provinces wallonnes déclare que son avis a été sollicité pour tous les avant-projets de décrets ou d'arrêtés du gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'association a ainsi pu notamment se positionner sur la modification de certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur la modification du règlement général sur la comptabilité provinciale et sur l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2022.

2. Indicateurs quantitatifs
   - *Inventaire des représentations des Provinces assurées par APW dans des réunions auprès des autorités supérieures* : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir représenté les provinces auprès des autorités suivantes :
     - Chambre de recours régionale ;
     - Collège de prévention (aide à la jeunesse) ;
     - Comité C ;
     - Comité d'orientation « *Circular Wallonia* » ;

Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité ;
     - Comité de suivi FEDER-FSE ;
     - Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
     - Conseil économique et social de Wallonie– Pôle ruralité ;
     - École d'Administration Publique WB – Collège scientifique ;
     - Groupement d'Informations Géographiques ;

    - IMIO – Observateur CA ;
    - Observatoire des Politiques culturelles ;
    - Collège wallon de l'alimentation durable ;
    - Comité C ;
    - Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales du Service fédéral des Pensions ;
    - Commission Coordination de chantiers – Impétrant ;
    - Commission de la Protection de la Santé à l'école ;
    - Commission des marchés publics – Fédéral ;
    - Commission de conservation des sites Natura 2000 ;
    - Conseil régional de la Formation ;
    - Conseil supérieur du Logement ;
- *Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux* : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir organisé les groupes de travail suivants :
    - CEPLI ;
    - Culture ;
    - Égalité des chances ;
    - Formation ;
    - Impétrants ;
    - Infrastructures sportives ;
    - Reprise du financement des zones de secours par Provinces ;
    - Ressources humaines ;
    - Santé et social ;
    - Simplification administrative ;
- *Nombre de communes participant à l'opération « Place aux Enfants »* : l'Association des Provinces wallonnes estime que 140 communes ont pu accueillir l'opération « *Place aux Enfants* » en respectant les règles d'hygiène et de distanciation. Il convient de signaler que ce chiffre est partiel, l'A.S.B.L. attendant encore les informations de certaines communes ;
- *Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants* : l'Association des Provinces wallonnes n'a pas pu organiser de journée d'études thématiques en 2021 du fait de la crise sanitaire et des mesures prises pour y faire face. Néanmoins, elle a préparé, au cours de cette année, une journée thématique consacrée à la gestion des ressources humaines qui s'est déroulée au début de l'année 2022 ;
- *Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes* : Le site Internet de l'Association des Provinces wallonnes nous informe que sept documents ont été publiés au cours de l'année 2021 :
    - Rapport d'activité 2021 ;
    - Étude sur les flux financiers provinciaux ;
    - Communiqué de presse – Étude sur les flux financiers provinciaux ;
    - Note communicationnelle – Étude sur les flux financiers provinciaux ;
    - Cinq à la Une 82 – Septembre/Octobre/Novembre 2021 ;
    - Cinq à la Une 81 – Avril/Mai/Juin 2021 ;
    - Cinq à la Une 80 – Janvier/Février/Mars 2021.

Liquidation des subventions

Une subvention de 71.107 euros a été octroyée l'Association des Provinces wallonnes pour l'année 2021 par le Collège provincial en sa séance du 16 décembre 2021.

Les pièces justificatives ont été transmises à l'administration et sont en cours d'analyse.

Rapport coût du service/qualité

L'Association des Provinces wallonnes a pour objectif d'assurer aux Provinces wallonnes tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli cet objectif malgré l'impact de la crise liée à la propagation du virus « *Covid-19* ».

En effet, elle a veillé à représenter les Provinces dans diverses instances et à présenter leurs points de vue dans le cadre de sa fonction consultative. En outre, elle a participé à l'organisation de l'opération « *Place aux Enfants* » et étudié les flux financiers provinciaux.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Dans son rapport d'activité, l'Association des Provinces wallonnes fait état d'un impact considérable de la crise sanitaire sur ses activités.

Ainsi, si elle constate une amélioration de la situation par rapport à l'année 2020, elle évoque notamment une participation réduite des pouvoirs communaux à l'opération « *Place aux enfants* » de 2021.

En outre, elle n'a pas été en mesure d'organiser des journées ou des matinées d'études thématiques du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie. Néanmoins, l'association a pu organiser une journée thématique pour le début de l'année 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°12 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2 « *Favoriser l'accès à la culture pour tous* », 8.4 « *Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables* » et 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du 19 décembre 2019 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 portant l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu la résolution du 16 décembre 2021 portant l'avenant n°2 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 23 juin 2022 par l'A.S.B.L.TV Com ;
Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. TV Com a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com, tel qu'annexé, est adopté.
La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs
   - Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel

2. Indicateurs quantitatifs
   - Nombre d'émissions d'information générale
   - Nombre d'émissions et captations valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement
   - Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com
   - Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, *etc.*)
   - Fréquentation du site

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
   - Rapport d'activités
   - Comptes et bilan
   - Copies des émissions disponibles chez TV Com

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. TV Com a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Indicateurs qualitatifs :

- Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel : l'association a été inspectée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel afin d'obtenir sa reconnaissance pour 2021 et a reçu la décision positive de cette instance en date du 22 septembre 2022.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'émissions d'information générale : l'association déclare avoir diffusé 475 émissions d'information générale en 2021. Elles sont réparties comme suit :
    - Journal télévisé : 297 éditions ;
    - Programmes hebdomadaires :
        - Gradins : 27 éditions ;
        - Votre commune et vous : 24 éditions ;
        - Le monde d'après : 38 éditions ;
        - L'invité : 85 éditions ;
        - La 52ème : 4 éditions ;

- Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement) : l'association déclare avoir valorisé l'identité brabançonne wallonne dans 603 émissions en 2021. Elles sont réparties comme suit :
    - Actu BW : 247 éditions ;
    - Actu Été : 50 éditions ;
    - Gradins : 27 éditions ;
    - Dbranché : 30 éditions ;
    - Pause Culture : 36 éditions ;
    - Éduca BW : 10 éditions ;
    - Votre commune et vous : 24 éditions ;
    - Le monde d'après : 38 éditions ;
    - Zéro Trace/50 %LS : 10 éditions ;
    - JT et captations Musiq3 : 14 éditions ;
    - Captations Diverses : 19 éditions ;
    - L'invité : 85 éditions ;
    - La 52ème : 4 éditions ;
    - Festival cirque « *En l'air* » : 2 éditions ;
    - TV Com fait son marché : 7 éditions ;

- Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com : le logo provincial est bien affiché sur le site Internet et l'antenne de TV Com ;

- Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, *etc.*) : du fait de la crise sanitaire et de la non-organisation de la cérémonie des orchidées, l'association n'a pas été sollicitée par la Province afin de réaliser les sept capsules ;

- Fréquentation du site : l'association comptabilise un total de 1.140.283 sessions et 1.653.316 pages vues sur son site Internet.

Liquidation des subventions

Le Collège provincial, en sa séance du 10 novembre 2021, a octroyé une subvention de 218.500 euros à l'A.S.B.L. TV Com à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement.

Cette subvention sera liquidée lorsque les pièces justificatives transmises par l'association auront été examinées par l'administration.

Une subvention de 150.000 euros a également été octroyée par le Collège provincial, en sa séance du 6 décembre 2021, à l'A.S.B.L. TV Com afin de la soutenir pour faire face aux dégâts causés par les intempéries de juillet 2021.

L'association peut transmettre les pièces justificatives à l'administration provinciale jusqu'au 31 octobre 2023 afin que celle-ci puisse les examiner et procéder à la liquidation cette aide.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. TV Com a notamment pour objectif de produire et réaliser des programmes qui rendent compte de la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive du Brabant wallon.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli cet objectif malgré l'impact de la crise liée à la propagation du virus « *Covid-19* » et des inondations de juillet 2021.

Il convient notamment de signaler que TV Com a adapté ses méthodes de travail et ses émissions (lieu de tournage du journal télévisé, …) aux circonstances et a veillé à proposer de nouveaux programmes (« TV Com fait son marché », captation d'un match de football local, …).
Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

L'association déclare que la crise sanitaire a très largement impacté le travail en son sein. Cette situation a encore été aggravée par les dégâts causés par les intempéries de juillet 2021.

Néanmoins, malgré cette situation, l'A.S.B.L. TV Com a continué à assurer les missions de service public qui lui ont été confiées.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°13 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°2 du contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 202 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 6 mai 2022 par l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville sont les suivants :

- 1. Indicateurs qualitatifs
    - Reconnaissance médiatique de la notoriété du site ;

- Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon ;
- Utilisation des éléments de visibilité provinciale lors de chaque événement qui se tient à l'abbaye ;
- Programme de manifestations organisées à l'abbaye ;
- Programme de mise à disposition ;
- Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon.

- 2. Indicateurs quantitatifs
  - Nombre de visiteurs annuels par catégorie ;
  - Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
  - Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cibles ;
  - Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes) ;
  - Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'abbaye.

- 2bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire COVID-19
  - Nombre d'œuvres exposées ;
  - Nombre de visiteurs sur la période du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021.

Rapport d'évaluation 2021

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2021 de l'A.S.B.L. Durant l'exercice 2021, l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'A.S.B.L. que :

1. Indicateurs qualitatifs

- *Reconnaissance médiatique de la notoriété du site*
  - Professionnalisation de l'accueil
    - Action couplée tickets SNCB gratuits "Hello Belgium" - jusqu'au 31/03
    - Charte Responsabilité sociale des entreprises : Etude
    - Label Wallonie Destination qualité : poursuite
    - Label "Bienvenue vélo" : poursuite
    - Ecolabel international "Clé verte" : obtention
    - Produits en vente boutique : poursuite de la vente de produits locaux
    - Label Access-i : Renouvellement
    - Label Jardins remarquables : obtention
    - Mobilité douce : Développement d'efforts
  - Promotion vers les marchés belges et étrangers
    - Utilisation des différents médias et différents supports de communication : Promotion de « l'appli de l'abbaye », la nouvelle plateforme de méditation sur smartphone (en français, néerlandais, anglais et allemand), du nouveau plan-guide des jardins, action Bulle d'air à Pâques (lors du redémarrage de la saison touristique, mise en évidence les petits plus pour la visite de l'Abbaye (programme d'activités visites, ateliers, balades, …), relance du Sentier méditatif lors de l'exposition de Matthieu Ricard, promotion de l'action Walking meeting pour les entreprises, …
    - Convention avec la RTBF

- Développement de la communication en ligne
  -Site web
  -Publicités ciblées Youtube avec la vidéo de 20" présentant le spot patrimoine
  -Développement Instagram
  -Episodes de vlogs et de podcasts
  -Nouveau spot sur les Jardins
  -Développement Facebook
  -Prix « Travellers » Choice

- Participation à des foires et salons
  - Peu de participation à des foires et salons en cette année de crise sanitaire
  - Promotion des activités scolaires et familles de l'abbaye à la journée familles du MEF (27/09)
- Partenariat avec les organes de tourisme existants
  - Sur le site internet, intégration des hyperliens d'associations de Villers-la-Ville, de partenaires institutionnels, de partenaires médias de sites cisterciens
  - Partenariat avec la Province, CGT concernant l'étude sur les visiteurs et leur influence économique, Attractions et tourisme
  - Pass Visit Wallonia
  - Participation à l'action Hashtag Handicap International « We Move Together »
- Participation à des réseaux
  - La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens
  - GAL
  - Autres relations publiques
    -Accueil de l'ambassadrice de Roumanie en visite à l'abbaye de Villers le18 juin
    -Visite de la Ministre du Patrimoine à Villers dans le cadre de l'inauguration des nouvelles arcades de la pharmacie (2 juillet) et accueil d'Icomos dans le cadre d'une visite de la fin de ce chantier, le 11/6
- Echos reportages tv/radios 2021
  - 10 Communiqués de presse
  - 9 Événements (hors visites guidées, ateliers, stages…)
  - 10 Spots radios partenaires (Vivacité, La Première, Classic 21) 5 jours
  - 636 Passages spots radio partenaires (Vivacité, La Première) Tous réseaux (Floating time)
  - 4 Campagnes Spot TV (La Une, Tipik, La Trois) 7 jours = 2,3 passages/jour Diffusion sur les télé-locales (Tvcom, Télésambre, Canal Zoom/C = 20 passages/heb.
  - 33 Reportages TV régionales (Tvcom, Télésambre, CanalZoom/C) & Nationals (Rtbf,VRT)
  - 130 Presse écrite et numérique – régionale
  - 63 Presse écrite et numérique – nationale

o *Programme de manifestations organisées à l'Abbaye*

En raison de la situation liée au COVID-19 et des dispositions sanitaires en vigueur, de nombreux événements prévus ont dû être reportés ou annulés. Ceux qui ont été organisés sont :

- Evénements de l'A.S.B.L. :
  - Exposition Folon, sculptures à l'Abbaye – du 25 octobre 2020 au 21 février 2021 – prolongée jusqu'au 21 mars 2021
  - Exposition Emerveillement par Matthieu Ricard - du 2 avril au 13 juin
  - Bulles d'air - Programme d'activités du 3 au 18 avril
  - Grande soirée de méditation - Prévue le 23 mai puis reportée en 2022
  - Rétromobile - Prévu le 30 mai - Report en 2022
  - Chasse au trésor en nocturne – 30 octobre
  - Rencontres Plantes et Cancers avec comme thème " Plantes et Cancer- Risques et bénéfices" – du 9 au 10 octobre
  - Exposition WILD d'un photographe animalier Michel d'Oultremont (troisième semaine de novembre à fin février – Prolongation jusque mi-mars 2022)

- Evénements en partenariat :
  - Week-end Parcs et jardins de Wallonie - 5 et 6 juin
  - Jardin du yoga –prévu initialement le 29 août – finalement reporté le 5 septembre
  - Journées du Patrimoine – 11 et 12 septembre
  - Village médiéval - Du 17 au 19 septembre
- Coordination des activités des partenaires
  - Promenade "Sur les traces des cisterciens" – 19 et 20 juin
  - Solstice – 26 juin
  - Spectacle Le petit prince – Du 13 juillet au 8 août
  - Spectacle Vallée Secrète - Du 21/08 au 26/09
  - Jazz au vignoble – 4 septembre
  - Concert Hooverphonic – Report du 11 septembre 2021 au 4 juin 2022
  - Festival Musiq3 Brabant wallon– O!Boy - 26 septembre
  - Fête de la Saint Hubert – 24 octobre
  - Les Ateliers du Père Noël - 27 et 28 novembre
  - Spectacle équestre « Manège à Bafouilles » de la Cie Tempo d'Eole – décembre

o *Programme de mise à disposition*

Aucune demande de la Province n'a été adressée à l'A.S.B.L.

o *Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon*

L'organisation de ces 2 journées de formation n'a pas été demandée par le coordinateur pédagogique de la Province en 2021.

2. Indicateurs quantitatifs

o *Nombre de visiteurs annuels par catégorie*
- Entrées Gratuites : 19.884
- Individuels payants : 93.485
- Groupes payants : 7.218
- Locations d'espace : 663
- Nombre de participants aux manifestations dans et autour du site : 46.789

o *Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site*
- 4 expositions
- 7 manifestations tout public
- 3 spectacles
- 2 concerts
- 6 événements de partenaires locaux
- 5 stages d'été
- 36 animations d'anniversaires

o *Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cibles*
- 241 FamilyPass
- 385 Personnal Pass
- 64 utilisations de l'ardoise tactile : nette diminution liée aux respects des consignes sanitaires pendant la pandémie
- 131 locations de l'audio-guide
- 465 Carnet « Moi, Radulphe » : carnet parsemé d'énigmes à destination des familles
- Plateforme de médiation « L'Appli de l'Abbaye »
- Nouveaux Panneaux informatifs présentant les différents jardins
- Des stations pour méditer avec carnet : 21
- Secrets du Jardin des simples : feuillet de description des plantes
- Outils spécifiques pour les société privées et locations de site
- Outils spécifiques pour les écoles : 2198 visites

- 15 vidéos thématisées pour le Vlog
- 18 Podcasts

- *Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes)*
  - Abbaye : 15 nouveaux produits touristiques
  - En partenariat : 5 nouveaux produits touristiques

- *Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'Abbaye*

Outils de communication		
Sites web	**Visiteurs**	**Nbre de pages vues**
Villers.be	288 436	955 000
Cister.net	8 548	16 616
Réseaux sociaux	**Followers**	**Nbre publications**
Facebook Abbaye	32 110	280
Facebook Boutique	2 326	28
Twitter	660	12
Instagram	4 300	35 (hors stories)
Newsletters	**Nombre**	**Abonnés**
Info-Abbaye	6	5 539
Productions audio-visuelles	**Nombre**	**Followers/audience**
Vlog/websérie	9	300 followers Youtube et 1105 abonnés Facebook
Podcasts	11	
Youtube Abbaye	19 vidéos diffusées	294 abonnés / 134K vues
Actions vers la presse	**Nombre**	
Invitations presse	2	
Communiqués de presse	11	en 4 langues
Publicités		
Insertions publicitaires numériques	**Nbre campagnes**	
Publicités FB	79	
Publicités Google Adwords	7	
Insertions numériques médias	38	
Diffusion publicitaire TV/radio	Nbre campagnes	Nbre passages
Spots tv RTBF	4	40
Spots tv/ tv régionales	4	520
Spots radios	10	636

2bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire COVID-19

- *Nombre d'œuvres exposées*
  - 20 œuvres
  - Visites guidées grand public - groupe
  - Ateliers d'aquarelle
  - Animations Folon écoles primaires
  - Visites de l'exposition pour les secondaires

- *Nombre de visiteurs sur la période du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021*
  - La fréquentation moyenne fut de 6000 personnes par mois
  - La fréquentation de l'exposition a été estimée pour la période du 25 octobre au 31 mars à 31.567 visiteurs, pour 2021 le nombre arrêté est de 15.716
  - Un combiné Villers/Fondation Folon a été mis en place : 1.729 combinés vendu jusqu'au 31/03/21, pour 2021 le nombre arrêté est de 1078.
  - Un carnet de visite de l'exposition a été créé : 13.250 exemplaires vendus sur l'ensemble de la période d'exposition

Liquidation des subventions

Subventions octroyées en 2021 : 57.000 € n'ont pas encore été liquidés.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour objet de promouvoir le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville et de planifier le développement de ce site. Elle vise également à participer et organiser des activités, en rapport avec l'animation culturelle, à l'Abbaye.

Durant l'année 2021, malgré la situation socio-sanitaire, l'association s'est adaptée afin de promouvoir le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville, que ce soit au moyen des réseaux sociaux, de publicités visuelles, …. Il est à noter que l'A.S.B.L. fait partie des organes de la MTBW. La collaboration entre la Province et l'Abbaye de Villers-la-Ville est très régulière.

Elle a également continué à développer ce site en poursuivant la démarche qualité et sa stratégie marketing.

En outre, il est à noter que le site de l'Abbaye a accueilli 168.039 visiteurs au cours de l'année 2021. La fréquentation totale du site (visiteurs+ participants aux événements/manifestations) a connu une augmentation de 10 % par rapport à la moyenne 2018-2019.

Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est estimé satisfaisant.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Globalement, le COVID a moins impacté l'A.S.B.L. en 2021 qu'en 2020. La fréquentation de visiteurs individuels est fortement en hausse par rapport aux années précédentes (+ 98,8 % par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019 - années « normales » non-COVID). Le succès des expositions de plein air (particulièrement de l'exposition Folon) et l'aspect « plein air » du site de l'Abbaye semble ne pas étranger à ce succès. Il y a, par contre, un ralentissement de la hausse en été, certainement dû aux conditions météos peu favorables. En termes de fréquentation de visiteurs groupes, 2021 a fortement été impactée par la crise COVID-19. Du côté des événements, la fréquentation reste, comme en 2020 largement en dessous de niveaux des années précédentes (diminution de 48,9 % par rapport à la moyenne des 2 dernières années non-COVID 2018 et 2019). L'interdiction de la plupart des événements combinée avec une programmation avec des jauges adaptées et/ou faisant la part belle aux expositions (dont le chiffre de fréquentation sont repris dans celle du site) expliquent ces chiffres très bas pour ce volet de la fréquentation du site. Des programmations alternatives et/ou adaptées ont été prévues par les équipes pour, malgré les contraintes, continuer à faire vivre le site de l'Abbaye de Villers. Malheureusement de nombreuses annulations ont encore dû être décidées suite aux mesures sanitaires et ce jusqu'aux derniers jours de l'année. La fréquentation des

événements s'élève à environ 46.000 spectateurs en 2021 contre 20.000 en 2020 et près de 90.000 en 2019.

L'exercice comptable reste similaire à l'année 2020 et se rapproche de 2019 avec une augmentation de son chiffre d'affaires (1.016.539€ pour 2020 et 1.141.539€ pour 2019 contre 2020 1.455.774€ en 2020). Par ailleurs, les événements étant annulés, il y a une diminution des dépenses pour ce type d'organisations, ce qui a pu aussi limiter l'impact sur la rentabilité (998.911€ en 2020, 1.285.383€ en 2019 et 1.065.576€ en 2021). Enfin une partie du personnel a dû être en chômage pour force majeure d'avril 2020 jusque fin août 2020. Au final, l'association a connu une légère diminution de son bénéfice (581€ pour 2020, 659€ pour 2019 pour 436€ en 2021).

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°14 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Code wallon du tourisme, notamment le titre II du livre I relatif à l'organisation du tourisme et particulièrement les articles 33 D et 34 D ;

Vu le décret du 9 novembre 2016 apportant diverses modifications aux législations concernant le tourisme et son entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 mars 2021 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38893) ;
Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 14 septembre 2022 par le Président de l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs

Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue Vélo » et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme.

- Indicateurs quantitatifs

Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'A.S.B.L. (au DQGN)
Nombre de demandes d'information adressées à l'A.S.B.L. par courriel et courrier
Nombre de consultations du site Internet de l'A.S.B.L.
Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'A.S.B.L.
Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'A.S.B.L.
Nombre de participations en foires et salons touristiques
Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'A.S.B.L.
Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'A.S.B.L.
Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)

- Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Rapport d'activités
Comptes et bilan
Plan d'actions

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

L'A.S.B.L. née en juillet 2018 et reconnue institutionnellement en mai 2019 par la Région wallonne, s'est fortifiée par la présence des 7 communes de l'Est du Brabant wallon au 4 septembre 2020. La Maison du Tourisme du Brabant wallon A.S.B.L. regroupe donc aujourd'hui les 27 communes de la Province.

2021 fut une année de défis. La crise sanitaire COVID-19 a frappé tout le monde et particulièrement le secteur du tourisme, prolongeant les difficultés de 2020 à 2021. Malgré la pandémie, l'année 2021 a été très productive et de nombreuses actions ont été réalisées dans le but de rester toujours proche des partenaires touristiques dont beaucoup ont dû fermer leurs portes pendant de nombreuses semaines.

1. Indicateurs qualitatifs

- *Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon*

En 2020, la Fédération du tourisme et la Maison du tourisme se sont mis de concert pour mettre en place une action « 1+1 ». Un budget de 110.000€ a été libéré en soutien au secteur touristique au travers de bons d'achats dont la valeur est doublée par la MT (150€ au lieu de 75€ ; 500€ au lieu de 100€). La Fédération a pris en charge une part importante de la promotion de cette action. Cette action a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le 7 septembre 2021, la MTBW a co-participé à une réunion de concertation du groupe de travail 27+1 « Tourisme » avec la Ministre régionale en charge du Tourisme, Valérie de Bue. Elle est venue présenter son programme et les bases de constats pour une réflexion de réforme du tourisme avec le CGT et WBT.

Enfin, la MTBW joue également un rôle actif dans l'accompagnement d'études touristiques mises en place par différents acteurs (INBW, Communes, ULB). Elle épaule la Fédération et Province.

- *Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue Vélo » et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme*

La Maison du Tourisme a obtenu sa propre labellisation « Wallonie Destination Qualité » Q1 en mai 2020. Basé sur l'amélioration continue, ce label comprend l'engagement d'actions sur 3 ans. Ce plan d'actions a été réalisé en articulation avec d'autres actions prévues par la MTBW. Avec l'accord de la

cellule WDQ, le calendrier du plan d'actions a été modifié et réorganisé suite à la crise sanitaire et toutes les actions prévues ont pu être menées à bien en cette année 2 du plan.

Un grand chantier d'unification a débuté dans le second trimestre de 2019 afin de créer le lien entre la nouvelle Maison du Tourisme du Brabant wallon et les syndicats d'initiative et offices du tourisme de son territoire. Ainsi 2 premières visites ont eu lieu fin 2019. Ce chantier fut poursuivi en 2020 en version visio-conférence et en 2021, la MTBW a créé des conventions de partenariat avec les SI/OT.

Par ailleurs, le travail d'animation numérique s'est poursuivi offrant un accompagnement personnalisé aux partenaires et opérateurs touristiques et soutenant le projet e-commerce wallon, l'ORC.

Dans le cadre du soutien à la labellisation, la Maison du Tourisme du Brabant wallon est, à la fois, un lieu d'informations sur les différents labels pour les partenaires mais aussi, un agent de contrôle du CGT. En 2021, le Brabant wallon comptait désormais 47 de partenaires touristiques labellisés « Bienvenue Vélo » (hébergements, attraction et SI/OT). Par ailleurs, un budget de 5.000€ a été libéré pour booster cette labellisation. De ce fait, une quinzaine d'entre eux ont pu recevoir le remboursement de l'achat des deux trousses (secours et réparation) pour un montant maximal de 250€.

Au niveau de la labellisation « Clé Verte », en 2020, la MT du Brabant wallon comptait 9 partenaires touristiques qui avaient misé sur la durabilité et le respect de l'environnement. Afin d'augmenter le nombre d'adhérents au label, un budget de 8.000€ a été dégagé pour permettre d'aider financièrement les partenaires portant notamment sur la cotisation de la première année. On dénombre 3 nouveaux partenaires labellisés pour 2021.

Enfin, en 2019, l'A.S.B.L. avait prévu un événement destiné à présenter la stratégie touristique de la Province à l'ensemble du secteur. Malheureusement, ces ateliers du tourisme ont dû être reportés en 2020, à nouveau en 2021 et un nouvelle fois reportés pour 2022 en raison de la crise. Toutefois, dans la même optique, la MTBW a lancé des groupes de travail thématiques en visio : le 21/01 « Douceur de vivre – balades », le 04/02 « Fun et sensations », le 25/02 « Patrimoine – Transmission », le 11/03 Tourisme de mémoire » et le 25/03 « Tourisme urbain – Art et culture ». Les objectifs sont d'une part développer une promotion commune efficace et, d'autres part, les accompagner dans divers projets transversaux.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'A.S.B.L. (au DQGN)*
    - La MTBW comptabilise 3287 visiteurs au DQGN sur l'année. Soit une nette augmentation.
    - Le nombre de contacts téléphoniques n'est pas quantifiable
- *Nombre de demandes d'information adressées à l'A.S.B.L. par courriel et courrier*
    - Courriels : Il est difficilement évaluable de connaitre le nombre de courriels, gérant 3 adresses mails générales et 11 adresses mails individuelles, 3 systèmes Messenger, et le chat Instagram. L'A.S.B.L. évalue à 5.000 contacts onlines et téléphoniques.
    - Courriers : Depuis la mise en place de la boutique en ligne en mars 2021, 1284 brochures ont été commandées et l'A.S.B.L. a envoyé +/-150 courriers administratifs. Il y a eu 319 courriers entrants.

- *Nombre de consultations du site Internet www.destinationbw.be*

    - C'est le 11 juin 2020 que le Collège provincial a validé le nouveau site internet et en a transmis la gestion à la Maison du tourisme. En 2021 la MTBW comptabilise en moyenne 14.513 utilisateurs qui ont consulté le site par mois, dont 84% de nouveaux utilisateurs. Le nombres de pages vues du site s'élèvent à 32.630 en moyenne par mois.

    - Fin septembre 2020 la Maison du tourisme du Brabant wallon a mis en ligne son blog touristique. En 2021, ce sont 37 articles publiés dont 33 en internes et 4 par des contributeurs externes. Le nombre de pages consultées s'est élevé à 14.253 pour une moyenne de 145 de lecture

    - En 2021, 8 newsletters grand public ont été produites. La moyenne du taux d'ouverture est de 41%.

    - Au niveau professionnel, il existe une partie pro sur le site internet et une newsletter BtoB. 8 newsletters ont été envoyées avec un taux d'ouverture de 37% et un taux de clics de 6%. En un an le nombre d'inscrits a diminué passant de 626 à 601. La partie pro a été consultée 1.200 fois sur 2021.

    - Avec la crise sanitaire, 2021 a été une nouvelle année propice aux balades à pied ou à vélo. Ce fut l'occasion pour la MTBW de proposer de nouvelles balades via CIRKWI. Celles-ci ont été consultées deux fois plus qu'en 2020, près de 115.000 fois

Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'A.S.B.L.

- Facebook : La MTBW a décidé de fusionner ses 3 pages pour n'en garder qu'une : « Destination Brabant wallon ». Fin 2021 elle dénombrait 28.817 fans

- Instagram : 2.606 fans

- Des campagnes payantes ont été produites sur Facebook, Instagram et Google (voir rapport d'activité 2021 pour obtenir le détail de ces campagnes)

- Collaborations avec des blogueurs : En 2021, 3 blogueurs ont visité le Brabant wallon

- **Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'A.S.B.L.**

    - <u>Insertions publicitaires</u> :

        - Sur le marché belge : participation aux brochures Escapades de WBT et articles / publi-reportages / annonces dans 7Dimanche, vacancesweb, La Libre, Planet-lifestyle.be, Hors-séries Beaux-Arts, MagazineTouring, Pasatr, Okra, Raak, De Zondag, Libelle, Plus Magazine, june.be, The Brussels Times, Together magazine
        - Sur le marché français : article online sur le site francais de WBT, Paris mômes et CitizenKid Lille, le Petit Futé, insertion dans Carpe Diem
        - Sur le marché hollandais : insertion dans le Max Magazine, le Plus Reisspecial, Toeractiel « Destination à t'étranger et article sur Ardennen.nl et dans la newsletter du Plusonline
        - En radio : Spots Bel RTL et Antipode
        - En télé : Balades en famille sur la RTBF et TV régionales NL et sur RTL TVI dans « Les escapades de Ludo » et « La Grande Balade »
        - Affichage bus : sur 25 25 vitrines des bus de la TEC et dans les gares de Wallonie et Bruxelles

- Publications éditées par l'A.S.B.L. :

    - Magazine touristique (FR, NL, EN)
    - Carte IGN (co-production avec la Province du Brabant wallon)
    - Le Brabant wallon à vélo (FR, NL) : nouveauté 2021, cette brochure prend forme de farde avec 10 fiches thématiques de circuit balisé avec le point-nœuds, des points d'intérêt touristique, de restauration, …
    - Baladez-vous en Brabant wallon (FR, NL) : Nouveauté 2021 également, cette brochure s'adresse aux promeneurs avec 15 circuits de 5 à 14km pour découvrir les trésors culturels et paysagers du Brabant wallon.
    - 8 concours
    - 5 capsules audiovisuelles

- **Nombre de participations en foires et salons touristiques**

    - En raison de la crise sanitaire, la MTBW n'a participé à aucun salon grand public en 2021. Elle s'est rendue aux « Tourism Days », un salon organisé par WBT le 8 octobre à Mons pour principalement y présenter son offre à destination des groupes.

    - En 2021, la MTBW a axé la présence au niveau local avec une première approche de contact direct avec le citoyen brabançons wallons. L'A.S.B.L. a donc été présente sur des éléments locaux
        - Journée de la Mobilité à Chastre
        - Journée de la Mobilité à Genappe et concert de musique classique
        - Tour de Wallonie
        - Marché des producteurs locaux à Incourt

- **Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'A.S.B.L.**

Etant donné qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle de pandémie, la comptabilisation du nombre de personnes présente aux événements est assez difficile.

- **Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'A.S.B.L. sur les salons événements**

La diffusion de brochures et de documents promotionnels a été fortement compromise avec la situation socio-sanitaire. L'A.S.B.L. s'est focalisée sur les contacts individuels et promotions online. Le peu de distribution en salon événement n'est pas comptabilisable.

- **Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)**

Aucun forfait n'a été créé en 2021.

Indicateurs quantitatifs pour les actions de relance suite à la crise sanitaire COVID-19

Trois actions ont été menées :

- Action de relance avec création de 4 circuits thématiques / escapades
- Action 1+1
- Mise en place de chasses totemus en Brabant wallon

- *Nombre d'opérateurs touristiques inscrits à chaque action*

    - Les circuits thématiques étaient une création de la MTBW. Les opérateurs ne devaient pas s'inscrire. Il s'agissait de découvrir le Brabant wallon autrement sur bases de

thématiques. En 2021, la MTBW a également créé 3 itinéraires « Wallonie sans voitures avec Visit Wallonia »

- Pour l'action 1+1 il y a eu 35 opérateurs touristiques qui se sont inscrits. 4 n'ont pas perçu de chèques.

- En plus des 5 chasses Totemus créés en 2020 (Braine-le-Château, Waterloo, Hélécine, Wavre, Nivelles) 7 chasses ont été créés en 2021 (Lasne, Rixensart, Chastre, Walhain, Genappe, LLN, Jodoigne) mettant en avant différents opérateurs et partenaires.

- *Nombre de réservations et/ou entrées chez les opérateurs touristiques*

  - Circuits thématiques / relance : pas de statistiques
  - Action 1+1 : 2.504 nuitées pour 1.252 vouchers
  - Totemus : 24.330 utilisateurs

- *Nombres d'insertions publicitaires*

- Circuits thématiques / Relance :
  - 5 capsules vidéo
  - 1 spot TV de 20 secondes diffusé sur La Une, Tipik, AB3, LN24, TV régionales flamandes et Auvio
  - 1 spot radio diffusé sur Vivacité, Classic21, Nrj, Tipik, DH radio, Nostalgie
  - Publications spécifiques
    - Radio – BeL RTL : Escapades estivales Présence sur terrain avec interview
    - Libelle + Plus Magazine : séjour en famille (Femme entre 25 et 74 ans) Publi reportage 1/3 page
    - Dossier Fokus Outdoor dans La DH 1/3 page en page 2 du dossier
    - Hors-Série Beaux-Arts 3ème de cover
    - Carpe Diem - magazine séniors (5000 ex. pour présidents des clubs + distribution au Forum des Séniors + à 25.000 clubs de manière électronique + autocaristes + 80.000 adhérents clubs) : 1 page
    - Newsletter de Plusonline (400.000 lecteurs / taux d'ouverture : 32%) 1 article (advertorials) : 1216 lecteurs / temps moyen lecture : 32 sec

- Action 1+1 :
  - Radio – BeL RTL : Le meilleur de la Wallonie Week-end Bel RTL (sam et dim de 7h à 9h ou juste après 10h) 27/06/2021 - 8h32
  - Article digitalisé sur fr.planet-lifestyle.be : 1016 lecteurs / 15% CTR (15% d'interaction dans l'article vers un lien chez nous - 0,18% en moyenne) / 49% lecteurs ont lu tout l'article - 114 clics uniques / temps moyen chez nous : 1min38
  - Article online sur La Libre + boost FB pendant 2 semaines 3 articles par un journaliste sur La Libre (1 photo de couverture + photos paragraphe + liens URL) :
    - 1) 11.632 vues uniques / 3min14 temps moyen
    - 2) 6.850 vues uniques / 2min46 temps moyen
    - 3) 2.579 vues uniques + 2408 clics FB / 3min22 temps moyen "
  - Banner web pour 1 article "Mise en avant de l'article de la Libre - Min 600 clics"
  - Touring Magazine (FR + NL) - 354.300 ex/929.400 lecteurs 1 page publi-reportage avec concours + publi-reportage sur blog + item newsletter (310000 abonnés) : 3.221 participations : 1.227 FR + 1.994 NL

- Totemus : NEANT

- *Statistiques relatives aux médias sociaux*

- Circuits thématiques / relance :
    - Page "Destins de l'Europe" – Insta : FR 23.092 ThruPlays - Couverture : 145.636 pers + NL : 14.512 ThruPlays - Couverture : 101.635 pers
    - Page "Les aventuriers" – Insta : FR : 501 clics - ThruPlays : 23.299 - Couverture : 173.152 pers + NL : 169 clics - ThruPlays : 16.056 - Couverture : 88.833 pers
    - Page "Secrets du Patrimoine" – Insta : FR : 342 clics - ThruPlays : 25.064 - Couverture : 156.130 pers + NL : 168 clics - ThruPlays : 15.772 - Couverture : 101.122 pers
    - Page "Terre d'artistes" – Insta : FR : 324 clics - ThruPlays : 26.307 - Couverture : 136.417 pers + NL : 194 clics - ThruPlays : 15.674 - Couverture : 101.763 pers
    - Page "Douceur de vivre" – Insta : FR : 643 clics - ThruPlays : 53.426 - Couverture : 220.352 pers + NL : 282 clics - ThruPlays : 32.256 - Couverture : 124.447 pers

- Action 1+1
    - Adwords :
        - 20/05-30/09 : 3.377 clics - 304.325 impressions - CPC : 0,43€ - CTR : 1,11%
    - Facebook
        - 20/05-20/09 :
            - FR : 3.441 clics - Couverture : 79.870 pers
            - NL: 597 clics - Couverture : 9.420 personnes
        - 20/09-5/11 :
            - FR : 197 clics - Couverture : 19.277 pers
            - NL : 85 clics - Couverture : 11.338 pers
        - 25/10-30/11 :
            - FR : 197 clics - Couverture : 19.277 pers
            - NL : 85 clics - Couverture : 11.338 pers

- Totemus :
    - Chasses aux trésors - Totemus - ludification du territoire Adwords 2 mois : 650 clics - 9.729 impressions

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

La MTBW a bien remis son rapport d'activités 2021, ses comptes et bilan ainsi que son plan d'action 2023. Toutes les pièces ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 24.000 euros a été supprimée par l'avenant n°2 du contrat de gestion 2019-2021 approuvé par le Conseil provincial en date du 25 mars 2021.

Rapport coût du service/qualité

La Maison du Tourisme du Brabant wallon regroupe dorénavant les 27 communes de la Province. L'analyse des indicateurs atteste que la MTBW est restée très active dans un contexte particulier de crise sanitaire. Si la fréquentation du comptoir d'accueil a chuté, l'association a néanmoins obtenu sa propre labellisation 'Wallonie Destination Qualité' et a poursuivi sa collaboration avec le CGT dans le cadre du label « Bienvenue vélo ». La concertation avec les syndicats d'initiatives et les offices du tourisme a été maintenue en dépit de la crise sanitaire. Certes la participation en foires et salons a été compromise mais la MTBW a multiplié le nombre d'insertions publicitaires et a surtout tiré profit du site Internet www.destinationbw.be dont le nombre d'utilisateurs et de pages consultées a connu une très forte augmentation. L'utilisation accrue des réseaux sociaux, la création d'un blog et celle de 2 newsletters a permis à l'A.S.B.L. de maintenir la visibilité de la destination touristique dans un contexte de crise exceptionnelle.

De plus, la MTBW a développé 3 importantes actions de relance suite à la crise sanitaire : la création de 4 circuits thématiques, l'action 1 nuit achetée = 1 nuit offerte (prolongée en 2021) et la création de chasses Totemus. Ces 3 actions ont été promues via les médias classiques (radio, tv locales, insertions publicitaires) mais ont surtout fait l'objet d'une très forte promotion en ligne (newsletter, blog et réseaux sociaux). Globalement, la MTBW a bien mobilisé ses moyens pour continuer à assurer la visibilité de la destination à l'heure où la crise sanitaire engendrait un nouvel intérêt pour le tourisme de proximité. Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°15 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 8.4. « *Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables* » et 8.7 « *favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2020-2022 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros, l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38701) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 10 mai 2022 par le Président de l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

1. L'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent ;
2. L'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;
- Nombre d'ateliers réalisés ;
- Nombre d'élèves participant aux ateliers.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Indicateurs qualitatifs :

1. *L'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent*

14 écoles et 16 ateliers ont été organisés permettant à 240 élèves de pratiquer les techniques d'improvisation ;

Le Verseau à Wavre, l'Institut Saint Albert de Jodoigne, le Collège Sainte Gertrude à Nivelles, l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, l'Institut de la Providence à Wavre, l'Athénée Royal d'Ottignies (Les Villas),

l'Athénée Royal Riva Bella à Braine-l'Alleud, Collège Saint-Etienne de Court-st-Etienne, Collège Da Vinci de Perwez, l'Athénée Royal d'Ottignies section Lauzelle, le Lycée martin V de LLN, l'Athénée Royal de Rixensart, le Sacré Cœur de Waterloo, le Collège Notre-Dame de Basse-Wavre.

2. *L'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.*

La Finale a eu lieu le 23 et 24 avril 2022 à l'Athénée Royal d'Ottignies avec une participation de 120 jeunes dans une excellente ambiance, et devant un nombre de spectateurs important.
Le dimanche a lieu le gala, une joute entre les finalistes étoilés et les professeurs.

Indicateurs quantitatifs :

1. *Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;*
2. *Nombre d'ateliers réalisés ;*
3. *Nombre d'élèves participant aux ateliers*.

Les chiffres demandés ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

La Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme signale que l'A.S.B.L. fonctionne en année scolaire. L'évaluation est donc établie sur septembre 2020 à juin 2021.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 42.750 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 21 octobre 2021 avec une avance de 80% (34.200€).
Seuls 8.550 euros du solde de la subvention ont été liquidés le 16 mai 2022 sur base des justificatifs

L'A.S.B.L. bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition, le transport et le montage/démontage de la patinoire « d'improvisation » provinciale pour un montant annuel de 228€.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but des activités socio-culturelles d'improvisation et de théâtre pour adolescents et adultes. Elle offre également des activités créatives socio-culturelles pour les enfants, adolescents et adultes désireux de développer leurs connaissances techniques et leurs aptitudes à la création artistique.

L'A.S.B.L. accompagne les professeurs et étudiants des écoles du Brabant wallon dans leur démarche créative liée à l'art de la parole. La réelle plus-value de l'A.S.B.L. s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi créatif de jeunes en milieu scolaire en BW. L'A.S.B.L. fonctionne avec 2 personnes dont le travail touche plus de 240 élèves en Brabant wallon avec des ateliers organisés sur toute l'année scolaire (coaching d'improvisation : travail sur l'écoute, sur l'esprit d'équipe, sur le développement de la créativité, prise de parole en public, etc.) Le rapport coût/qualité est satisfaisant même si la finalité du travail avec les jeunes n'a pas été rencontrée au vu de la situation sanitaire actuelle.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°16 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion 2020-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Maison du Conte et de la Littérature » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38889);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 9 mai 2022 par la Coordinatrice de l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon ;
- Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera ;
- Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon ;
- Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibaï organisés par l'association ;
- Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non ;
- Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;
- Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :
  - ✓ Préciser le nombre de rencontres d'auteures et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)
  - ✓ Enumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons, … ;
- Diffusion de spectacles :
  - ✓ Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;
  - ✓ Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
  - ✓ Préciser les accompagnements artistiques de projets.
- Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
  Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;

- Fournir par activités, stages, animations, … le nombre de participants.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « La Maison du Conte et de la Littérature A.S.B.L. » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. *Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon*

Participation au Réseau Secteur Contes : la Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury d'un grand festival reconnu : Chiny. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante ; le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone : l'A.S.B.L. est aussi expert conte auprès de la Commission des Arts de la scène à la Fédération Wallonie Bruxelles (avis sur les dossiers de demande d'aides à la création au niveau secteur « Conte »).

Création d'un catalogue d'activités et diffusion auprès des partenaires ainsi que dans leur newsletter.

Participation au Comité de pilotage du consortium PECA initié par le CCBW suite à la demande de la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement de l'identité communicationnelle de l'A.S.B.L. En effet, suite au travail sur la stratégie communicationnelle en 2020, pendant le premier confinement, l'A.S.B.L. a, après de longs mois de travail inauguré une nouvelle charte graphique et un nouveau site internet mis en ligne à la rentrée de septembre. Beaucoup plus clair et intuitif, il donne un aperçu plus visible des actions. Il facilite entre autres grandement la tâche de la nouvelle personne engagée à la communication depuis octobre 2020. En 2021, la Maison du Conte et de la Littérature a également investigué un nouveau compte Instagram qui permet d'agrandir la communauté des publics qui les suivent.

2. *Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon*

La Maison du conte et de la littérature n'utilise qu'un bureau administratif aux Rendanges. Elle ne s'occupe aucunement de la gestion et de la programmation des infrastructures de la Ville de Jodoigne. Elle a établi un partenariat avec la Ville puisque aucune salle n'appartient à l'A.S.B.L.

Elle a aussi établi des partenariats avec divers lieux du BW pour la partie programmation itinérante de spectacles de contes pour adultes : Histoires d'êtres vivants (mise à disposition des lieux, parfois aide technique et logistique) comme avec le café-théâtre « La Tchatche » à Chastre ou le Théâtre des 4 mains à Beauvechain.

3. *Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera*

La Maison du Conte et de la Littérature mentionne bien dans toutes ses communications le soutien de la Province du Brabant wallon. Elle a bien fourni toutes les publications pour 2021.

4. *Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon*

Les partenaires d'organisation sont repris dans les autres points. Cependant, on peut lister 15 communes ou lieux et 15 partenaires culturels différents pour le pôle programmation :

- Bibliothèque Jodoigne-Incourt (programmation de spectacle)

- Centre culturel Jodoigne-Orp Jauche (programmation de spectacle/ Programmation de la poétesse Laurence Vielle dans le cadre de l'expo Venus/ intervention scolaire toutes les classes maternelles Orp/ intervention d'une artiste dans le cadre de Scène de Villages à Orp-le-Petit)
- CCBW (Programmation d'un duo de conteuses dans le cadre de Scène de villages à Perwez / Projet Seconds souffles qui a convié une autrice belge dans le cadre de 3 cycles d'atelier (Wavre, Chastre, Céroux Mousty) qui s'adressaient à des public article 27 afin de réinventer les imaginaires collectifs et leur donner la parole/ Programmation d'une artiste conteuse dans le cadre de Sentes à Beauvechain)
- Article 27 (Projet Seconds souffles)
- Centre culturel de Beauvechain (programmation de spectacle + projet dans les écoles interscolaires 1ère et 2ème primaire)
- Province du Brabant wallon (Programmation d'un duo de conteuses dans le cadre de Place aux artistes à Hélécine + sortie du vélo kamishibaï à Piétrebais)
- Centre culturel de Genappe (stage avec les enfants dans le cadre du CEC/ ateliers contes détournés avec pole animation dans les écoles primaires de l'entité)
- Pointculture LLN (Expo et vernissage Seconds souffles avec deux autrices et les participants des ateliers)
- Théâtre des 4 mains (projet scolaire mené par deux institutions de septembre 2021 à juin 2022 à l'école de Lauzelle+ programmation d'un spectacle de conte au Théâtre des 4 mains)
- Travers Emotion (programmation spectacle Jardin de Sart Risbart)
- Le Courlieu (programmation spectacle à Court-Saint-Etienne)
- Les ailes du Baukion (participation au salon des auteurs organisé par Patricia Fontaine à Jodoigne)
- Centre culturel d'Ittre (Carnaval sauvage, lien avec les écoles : ateliers menés par la MCL et par le collectif de la Boîte à clous, ateliers retracés dans un carnet réalisé par la chargée de communication / Programmation des artistes du conte pour la balade, en 2021 : réalisations de capsules sonores des contes)
- GAL Culturalité - Bibliothèque de Perwez et Bibliothèque de Jodoigne-Incourt : (accompagnement, suivi et formation, des bénévoles semeurs d'histoires qui vont lire des histoires dans les écoles sur les 7 communes de l'est du BW)

Et 28 partenaires culturels avec le pôle animation dont :

- CPAS de Beauvechain et Ramillies (plan de cohésion social- cafés contes avec des aînés- ateliers mensuels sur les 2 communes/ projet sur 5 ans)
- Ecole de devoirs le Rose-Eau (projet Je lis, je vis avec le PCS de Jodoigne dans le cadre du plan de cohésion social du cpas de Jodoigne, atelier mensuel)
- Bibliothèque centrale du Brabant wallon/ Biblio Braine l Alleud (Projet autour du poète national Carl Norac : atelier virtuel et conférence dans le cadre de la Foire du Livre en ligne ainsi qu'une balade poétique dans Braine-l'Alleud, réalisations d'affiches poétiques et aide à la création d'une malle poésie avec la bibliothèque de Braine-l'Alleud)
- AMO Tempo Nivelles/ AMO Tempo Genappe (animation temps des histoires pour des familles monoparentales ou familles à besoins spécifiques)
- Home Nivelles La Samiette (atelier en collaboration avec art 27)
- Gal Culturalité (écolage et formation des bénévoles semeurs d'histoires)
- ISBW (Formations baby-sitters dans différentes communes du BW)
- Province du Brabant wallon : Le livre tout proche (Programmation de deux artistes du conte dans 8 classes primaires dans le cadre de la mise en avant du projet Fonds contes)
- Bibliothèque de Grez-Doiceau (temps des histoires mensuels / capsules sonores de conte enregistrées par notre animatrice)
- Halte accueil Dion le Mont (temps des histoires mensuel)

5. *Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibaï organisés par l'association*

Pôle animation
- ✓ 51 ateliers donnés par les animatrices pour 870 personnes
- ✓ 4 formations données par les animatrices pour 53 personnes

Pôle programmation
- ✓ 2 stages avec des artistes professionnels dont 1 annulé et reporté en 2022

6. *Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non*

Pôle animation
- ✓ 46 animations données par nos animatrices pour 1.071 personnes
- ✓ Accompagnement de 8 programmations de 2 artistes du conte dans les classes primaires dans le cadre du projet Fonds contes (Le livre tout proche) pour les classes de 5ème et de 6ème primaires : écoles de Bornival, Mont Saint Guibert, Jauche, Quenast, Ways, Tourinnes, Thorembais, Perwez) pour 262 élèves

Pôle programmation
- ✓ Ateliers dans le cadre de Seconds souffles = 12 ateliers pour 135 personnes
- ✓ Atelier avec Urbanisason dans le cadre d'un stage avec le Centre d'Expression Créative et le Centre culturel de Genappe

7. *Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon*

- Scène de villages (Orp-le-Petit)
- Place aux artistes (Orp-Jauche : Conteuses)
- Carnaval Sauvage (Ittre : ateliers dans les écoles+ projet d'expo et de balade contée + Capsules sonores avec deux artistes)
- Sentes (Beauvechain : programmation d'une artiste du conte autour d'une des oeuvres)
- Seconds souffles (Service d'accrochage scolaire de Wavre, Réseidents de la Courtille à Céroux Mousty, Café social la Tchafouille à Chastre : 3 cycles d'ateliers avec l'autrice Fidéline Dujeu, projet en collaboration avec Article 27 et le CCBW)
- Semeurs d'histoires (7 communes de l'est du Brabant wallon)
- Fonds contes avec Place aux livres (voir ci-dessus les écoles primaires où sont allés les 2 artistes en 2021)
- En standby depuis 2020 avec la crise : les Nuits d'encre/ Le Goût des lettres
- Centres culturels de Jodoigne/ Beauvechain (lien avec les écoles chaque année maternelles à Orp et primaires à Beauvechain et programmations de spectacles de conte)

8. *Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial*

Semeurs d'histoires (bénévoles âges et formés par les animatrices qui vont lire dans les classes)
Seconds souffles (publics article 27) :
1er cycle | 20.05 > 10.06.2021 **-** Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon (Wavre)
Le premier cycle d'ateliers s'est déroulé au sein du SAS Brabant wallon, avec un groupe de jeunes en décrochage scolaire et peu habitués à l'écrit. L'objectif était de leur donner la possibilité de s'exprimer et d'échanger autour de leurs ressentis.
2e cycle | 08.07 > 13.07.2021 **-** Régie des Quartiers (Chastre)
Le deuxième cycle d'ateliers était destiné à un groupe hétéroclite, composé de jeunes en recherche d'avenir et de personnes âgées. Le but était de faire se rencontrer ces générations différentes et de leur permettre de partager des tranches de vie.

3e cycle | 23.11.2021 > 21.01.2022

Café social La Tchafouille (Céroux-Mousty)
Le troisième cycle d'ateliers était destiné à un groupe composé de personnes résidant à l'habitation protégée La Courtille et d'habitants du quartier. Le but était de rédiger des textes et créer des illustrations pour leur journal *Le p'tit caillou*, dont le premier numéro sera diffusé prochainement.

Ateliers sonores avec Urbanisason (avec les ados secondaires de l'Ecole de la Vallée Bailly de Braine-l'Alleud dans un contexte covid : classe qui était en mode hybride : ce projet leur a permis de se retrouver et de recréer du lien, les ados ont été très touchés par la thématique du territoire qui était exploitée et l'objet sonore créé)

Dans la continuité de la programmation du spectacle « Indicibles territoires » qui a dû être annulé pour cause de règlementation COVID, la Maison du Conte et de la Littérature avait imaginé un atelier sonore avec les élèves pour réfléchir sur leur territoire. Cet atelier a pu être maintenu et l'A.S.B.L. a pu proposer aux élèves de s'interroger sur leurs territoires par un brainstorming d'abord, ensuite une « mini-formation » sur le matériel d'enregistrement et sur l'interview, puis une sortie pour interviewer et enregistrer les passants de Braine l'Alleud sur leurs territoires et enfin, une mise en commun du collectage de la journée et l'expression de chaque jeune sur leurs impressions à l'issue de la journée. Ils ont également rencontré la conteuse belge, les deux autres artistes du spectacle étant de France et de Suisse, ce n'était pas possible au regard des restrictions sanitaires.
Suite à l'atelier sonore avec Urbanisa'son du 19 janvier 2021 et toujours dans le souci de proposer une alternative de qualité et de mettre le travail d'une artiste en avant, la Maison du Conte et de la Littérature a proposé à la conteuse Sophie Clerfayt (une des 3 conteuses de la programmation annulée du spectacle 'Indicibles territoires) d'apporter la création sonore aux élèves, d'échanger sur le thème du territoire et d'expliciter les recherches des conteuses lors de la création du spectacle. Tout cela en lien avec les recherches des adolescents lors de la journée d'atelier. A l'issue de cette mise en commun, ils ont écouté ensemble la création sonore. Les jeunes ont donné leurs impressions sur le rendu de leur interview. La rencontre s'est clôturée par un instant conté pour donner une vision de ce qu'est pour elle le territoire.

Rencontre et instant conté en classe sur la thématique du territoire (en lien avec son spectacle « Indicibles territoires » annulé en raison de la crise sanitaire).

CPAS Ramilies et Beauvechain (temps des histoires pour personnes âgées / ateliers mensuels sur chaque commune dans le cadre de l'article 20 de la région wallonne, Plan de cohésion social, qui vise à proposer des activités aux personnes âgées, ainées isolées = projet sur 5 ans)

Projet Fonds contes avec Place aux livres

AMO Tempo Nivelles, Genappe (animations mensuelles temps des histoires pour familles précarisées, monoparentales ou autres…)

Home de Nivelles (ateliers prévus en collaboration avec Art 27 mais au regard de la crise sanitaire, difficultés et propositions d'alternatives type colis créatifs appels téléphoniques etc.)

9. *Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :*
   - ✓ *Préciser le nombre de rencontres d'auteures et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)*
   - ✓ *Enumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons, …*

Annulation des Nuits d'encre et du projet « Goût des Lettres » (moyenne de 4 rencontres d'auteurs belges/an)

Mais certaines rencontres ont eu lieu :

Mise en place d'une conférence dans le cadre de la Foire du Livre en ligne et un atelier intergénérationnel en ligne avec un poète national

Intervention dans le cadre de l'expo Venus, au-delà des Monts dans la Chapelle du Marché à Jodoigne organisé par le centre culturel de Jodoigne avec la présence d'une poétesse belge

Rencontre d'une conteuse belge en classe secondaire de l'école de la Vallée Bailly mais spectacle annulé

LES MOTS EN BOUT DE PLUME / Salon des auteurs (participation comme jury et aide sur le salon et relais communication)

CAPSULES SONORES dans le cadre du Carnaval Sauvage : Après une mise en place d'ateliers au sein des écoles avec les animatrices de la Maison du Conte et de la littérature et du collectif La boite à clous sur le thème des animaux-totems, les artistes conteurs ont enregistré des contes créés pour l'occasion en lien avec le thème (contes qui devaient être en « live » et à l'oral à la base). Une mise en place par haltes le long du canal permettait au public de se balader avec leurs flambeaux et de s'arrêter aux haltes et d'écouter, grâce à des QR codes les contes que les conteurs ne pouvaient pas proposer en présentiel (COVID). Malgré cette possibilité d'alternative, même cette possibilité de balade en extérieure (sans la présence des artistes et avec les histoires enregistrées) fut annulé pour cause de restrictions sanitaires par le bourgmestre.

FONDS CONTE : participation de 2 artistes en classe pour illustrer les 3 malles thématiques des livres du Fonds)

Sentes : l'artiste a créé un conte autour de l'œuvre contemporaine Etreintes qui était sur le parcours d'art à Beauvechain

10. Diffusion de spectacles :

- ✓ *Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;*
- ✓ *Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;*
- ✓ *Préciser les accompagnements artistiques de projets.*

<u>Spectacles/conteries (créations) des animateurs de l'A.S.B.L.</u>
Les petites formes - 19 représentations de spectacles créées par les animatrices dont 4 ont été annulées suite à la situation sanitaire :

Le Murmure des oiseaux
Écoles primaires de Beauvechain : 4 séances : 76 personnes
Ecole libre Saint Joseph d'Orp-Jauche : 2 séances : 26 personnes
Les Histoires se rêvent la nuit
Ecole communale de Mélin : 1 séance – 23 enfants
Le Livre Vivant
Ecole libre d'Ittre : 1 séance – 25 enfants
Miralababi
Écoles maternelles et primaires d'Orp-Jauche : 8 séances – 330 enfants

<u>Spectacles programmés (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers)</u>
Les spectacles qui ont pu être programmés en 2021 - 10 programmations pour un total de 588 personnes :

- 3 spectacles pour adultes
- 1 spectacle pour enfants
- 6 performances contées à l'extérieur

Autres programmations sur l'année 2021 :
Frida programmé en juin 2021 au Courlieu à Court Saint Etienne

Seconds souffles (exposition des œuvres des participants aux ateliers (art 27) exposés Pointculture de LLN et en résonnance avec leur saison Tout peut changer)

11. *Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritables alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.*
Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe

Le pôle animation, pour ce qui est scolaire, a permis 59 activités scolaires pour 1.477 enfants dans 25 écoles données par les animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature
Attention qu'en raison du contexte covid, l'A.S.B.L. a eu beaucoup moins de demandes. C'est pourquoi, la Maison du Conte et de la Littérature a dû beaucoup s'adapter avec les classes confinées ou en demi-classes etc…

De plus, la Maison du Conte et de la Littérature fait partie du comité de pilotage et du consortium PECA initié par le CCBW.

Projets scolaires longs termes :

Projet eau avec le Centre culturel de Jodoigne, le Contrat de Rivière, Gal Culturalité et Bibliothèque de Jodoigne-Incourt et l'école de l'Ardoisière
Les différents partenaires proposent chaque année des animations spécifiques à destination des écoles de Jodoigne. Cette année scolaire 2020-2021, à l'initiative du Centre culturel de Jodoigne, ils se sont rassemblés et ont conçu ensemble un projet à construire avec une classe.
La thématique de l'eau est arrivée car chacun peut s'y raccrocher.

Projet avec le Théâtre des 4 mains et l'école de Lauzelle - projet qui a lieu de septembre 2021 à juin 2022 : les animatrices montrent aux élèves les différentes façons de raconter une histoire (Théâtre d'ombres, Kamishibaï, conte oral etc..) les élèves des classes de 3ème et 4ème primaires inventent une histoire dans les ateliers avec les animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature. Chaque histoire est ensuite théâtralisée lors des ateliers avec le théâtre des 4 mains. L'aboutissement est la fête de l'école fin mai avec une représentation pour les élèves des classes plus petites et pour les parents. Les animatrices ont programmé une dizaine d'ateliers pour deux classes de 25 élèves.

Projet contes détournés écoles de Genappe en 2021 et 2022 à la demande du Centre culturel de Genappe
Animation d'un atelier de deux fois deux heures où les élèves découvrent plusieurs contes détournés et plusieurs façons de raconter, vivre des activités d'expression dans l'univers des contes, rédiger un conte détourné et illustrer ce conte détourné. Le projet continue encore en 2022 car les animatrices n'ont pas pu faire toutes les classes en 2021 à cause du COVID.

Programmations de spectacles (petites formes des animatrices) chaque année dans toutes les classes maternelles de Orp-Jauche (8 classes de maternelles, plus d'une centaine d'enfants) et pour les 1ère et 2ème primaires des écoles de Beauvechain (8 classes en tout également (plus d'une centaine d'élèves) pour des ateliers et une représentation d'un spectacle des animatrices)

Pole programmation :

Prestations de 2 artistes dans des classes primaires dans le cadre du projet Fonds conte- en lien avec l'opération Le Livre tout proche (8 classes pour 262 élèves)

Spectacle scolaire d'une conteuse française pour les tout-petits (repli de la Chapelle du Marché (les classes concernées étaient fermées pour cause du COVID) à l'école de Nodebais pour 40 élèves de maternelles)

Pour trouver une alternative à l'annulation de la programmation du spectacle « Au fond des bois » et proposer aux écoles maternelles de l'entité de Jodoigne, la Maison du Conte et de la Littérature a demandé à une conteuse de créer des capsules sonores de qualité ainsi que des activités psychomotrices à faire en classe avec les instituteurs suite à l'écoute des capsules. Un document proposant aux professeurs d'autres activités psychomotrices a été envoyé à tous les professeurs participants. Les capsules étaient au nombre de 5 avec une capsule d'introduction de la conteuse pour la présenter dans son métier de conteuse et expliquer ce que les enfants allaient pouvoir écouter et de quelle manière. Les capsules ont été mises à disposition du 10 février au 15 mars. - Enfants d'accueil et de maternelles des écoles de l'entité de Jodoigne et Incourt – 312 vues pour 236 enfants

Atelier avec Urbanisason secondaire Braine l alleud (2 classes de secondaire : 2x 21 élèves)

Une rencontre avec l'artiste Sophie CLERFAYT, conteuse, en classe avec les secondaires : 2x 21 élèves

12. Fournir par activités, stages, animations, … le nombre de participants.

Pôle animation :

127 activités sur l'année pour 3163 personnes :
- ✓ 46 animations pour 1071 personnes
- ✓ 51 ateliers pour 870 personnes –
- ✓ 8 programmations de 2 artistes dans les classes primaires pour 262 enfants-
- ✓ 4 formations pour 53 personnes-
- ✓ 19 petites formes pour 980 personnes

Pour ce qui est scolaire :
- ✓ 59 activités pour 1477 enfants dans 25 écoles
- ✓ 28 partenaires culturels

Pôle programmation :
10 programmations pour un total de 588 personnes :
- ✓ 3 spectacles pour adultes pour 103 personnes
- ✓ 1 spectacle pour enfants pour 40 enfants de maternelles
- ✓ 1 spectacle pour enfants avec leurs parents : 60 personnes
- ✓ 1 exposition +1 vernissage avec 25 personnes (moyenne de 50 personnes pour l'expo)
- ✓ 1 participation au salon des auteurs organisé par Patricia Fontaine (130 personnes)
- ✓ 6 performances contées à l'extérieur pour 385 personnes
- ✓ 1 rencontre de conteuse en classe : 42 élèves
- ✓ 1 stage avec 3 personnes (absences dues au covid)
- ✓ 14 ateliers pour le public Article 27 (seconds souffles) en moyenne à chaque atelier une dizaine de participants : 135 personnes.
- ✓ Des capsules sonores avec 3 artistes (Léa Pellarin, Amandine Orban, Julien Staudt)
- ✓ 2 ateliers de création sonore avec Urbanisa'son pour exploiter les sons avec des enfants et une classe secondaire => en tout 4 projets de créations sonores
  Léa Pellarin (alternative scolaire) : 236 vues
  Léa Pellarin (alternative tout public) : 423 vues
- ✓ 18 artistes professionnels
- ✓ 15 communes/lieux
- ✓ 15 partenaires culturels

Soit un total pour le pôle programmation et le pôle animation : 160 activités pour 4813 personnes

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 68.400€ a été octroyée le 21 octobre 2021 avec une avance de 80% (54.720€) mise en liquidation le 27 octobre 2021.
Le solde de la subvention (13.680€) a été liquidé le 11 mai 2022 sur base de justificatifs

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la promotion du conte, de la littérature et de la poésie dans la Province du Brabant wallon et en Communauté française ainsi que la production et la diffusion de spectacles nature à assurer cette promotion.

La Maison du Conte et de la Littérature a touché 4.813 personnes sur 2021. Elle a organisé des activités dans des écoles du Brabant wallon pour 1.477 élèves. Elle a permis à 141 adultes « fragilisés » de participer à des activités sur le conte. De plus, elle a collaboré à la préparation d'événements avec différentes opérateurs culturels du Brabant wallon qui malheureusement n'ont pas tous eu lieu. Suite à la situation sanitaire, on peut estimer que le rapport est satisfaisant.

Situation suite à la crise sanitaire

La Maison du Conte a dû annuler ou reporter une partie de ses activités au niveau de la programmation dû à l'arrêt entre janvier et mai et un nouvel arrêt à la mi-novembre :
1 spectacle jeune public en scolaire avec une conteuse française (alternative contes sonores et consignes)
1 spectacle jeune public en tout public avec une conteuse française (alternative contes sonores)
1 rencontre d'artiste complice (annulée en 2020 et 2021)
1 rencontre des deux auteurs des Nuits d'encre (annulé en 2020 et 2021)
3 spectacles de conte pour public adultes (alternatives trouvées pour chacun des 3 spectacles)
1 exposition dans le cadre du Carnaval sauvage
1 balade contée dans le cadre du Carnaval sauvage (édition reportée à 2022 avec 4 artistes de conte)
1 stage de conte et clown annulé et reporté en 2022

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°17 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38750) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 16 août 2022 par le Co-Directeur de l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de développer l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités.
- Vérifier la réalisation de la mission de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Brabant wallon en général.

- Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'A.S.B.L.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- *Mesures prises en vue de développer l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités.*

Créé en 2017, le « Bar des Éphémères » est un espace de création et de représentations de 45 places situé au cœur du site patrimonial du Château d'Hélécine. C'est ici que naissent les autoproductions et que se développe une programmation propre à la compagnie.
Le « Bar des Éphémères » est désormais connu dans la région, le bouche à oreilles fonctionne, et leur base de données « spectateurs » s'agrandit à chaque nouvel évènement. Le public est fidèle, composé en grande majorité par des habitués qui apprécient beaucoup le lieu chaleureux, la possibilité de se restaurer ou de boire un verre – la Maison Ephémère leur offre une soirée complète, en famille ou entre amis notamment avec les cycles « Parole et Musique », qui existent maintenant depuis 2018. La Compagnie y propose la lecture d'un texte contemporain accompagné de musique en live. Avant le spectacle, un repas aux produits de saison est proposé à prix démocratique, et le bar est toujours ouvert par la suite, pour encourager les échanges entre le public et les artistes. Cette convivialité fait la force de la formule et porte ses fruits.
Elle a d'autant plus été notable cette année : les gens étaient là, heureux tout autant que la Maison Ephémère de revenir et de partager.

« Les bruits de la vie » a été imaginé en novembre 2019, dans une autre vie, un monde d'avant Covid et pourtant elle « réinventait » la scène, en promenant un petit groupe de spectatrices et spectateurs dans les salles et les couloirs d'un Château ! Après le succès de « Eux sur la photo », l'A.S.B.L. voulait effectivement proposer une nouvelle création itinérante sur le site. Cette fois, elle s'est déroulée en intérieur. Un spectacle d'hiver, où le public a découvert le Château d'Hélécine sous un jour très inhabituel, insolite : il était habité par des personnages qui entraînaient le public à leur suite, dans un

bar, une salle de répétition de théâtre, le porche et le hall d'un immeuble, les salons privés d'une cantatrice sur le déclin, une salle de réception qui se vide, le lieu d'accueil d'un groupe de paroles, la chambre d'un veuf.

« Le départ » a pris place quant à lui au bord du 3e étang du parc, devant un gradin d'une capacité de 240 places – avec restriction d'une distanciation d'un siège vide entre chaque groupe de spectateurs.

Toute cette offre culturelle proposée par la compagnie est toujours programmée dans le respect des autres activités du site, notamment celles gérées par le concessionnaire.

- *Vérifier la réalisation de la mission de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Brabant wallon en général.*

La crise ne s'est pas arrêtée en 2021 et ne le sera pas en 2022 : l'A.S.B.L. a mis et continue de mettre tout en œuvre pour que des projets voient le jour dans les meilleures conditions, pour les artistes, les techniciens et le public.

En matière de création, on peut souligner le caractère remarquable de « Le départ » et « Les bruits de la vie », surtout en temps de crise : pour chacune d'elle, La Maison Éphémère a fait le pari d'une grosse distribution quand la tendance est à l'exact opposé (sauf sur les toutes grosses productions) : respectivement 6 et 14 artistes sur le plateau, sans compter toute l'équipe de création qui les entoure. Elle a donc généré de l'emploi. Elle a aussi conservé son affection pour les formes atypiques : « Le départ » a pris corps dans une caravane montée de toutes pièces, à poser n'importe où en extérieur ou en intérieur ; « Les bruits de la vie » a renoué avec le théâtre déambulatoire, emportant le public dans tout le Château, de salle en salle et de scène en scène.

La compagnie a respecté sa ligne de conduite : un théâtre contemporain, à la fois accessible et surprenant, privilégiant les auteurs vivants, belges ou internationaux ; un théâtre à l'écriture ancrée dans le réel, intimiste aussi, et incorporant d'autres disciplines (musique, danse, acrobatie…).
Elle poursuit l'approche qui lui tient à cœur, oscillant toujours entre d'une part des projets suffisamment dans les clous pour intégrer les salles de théâtre et des accords de coproduction, et d'autre part des autoproductions plus atypiques dans leurs formes et leurs lieux de prestation, où tout est à construire et à inventer. Avec toujours cet objectif de rencontrer un large public, de lui proposer des spectacles où il a ses repères mais reste toujours surpris. C'est selon eux la meilleure façon de toucher tant les férus que les moins initiés, et de tendre à une culture démocratisée et diversifiée.

- *Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.*

La compagnie accorde beaucoup d'importance à l'interaction avec tous ses publics, dont les jeunes. En autoproduction, comme ce fût très majoritairement le cas en 2021, elle peut cependant difficilement gérer tout le démarchage en amont que nécessite les échanges avec le public scolaire. La rencontre est surtout possible lors de coproductions ou de tournées dans des salles qui bénéficient d'équipes se consacrant à la médiation.
Mais même là, les mesures sanitaires ont engendré énormément de freins. Pour « Celui qui se moque du Crocodile », par exemple, le Centre culturel de Dinant avait prévu deux représentations scolaires et une tout public dans ses dates initiales de programmation. Le report cinq mois plus tard a dû faire place à du tout public uniquement.
Heureusement, le travail avec les écoles a pu reprendre cours aujourd'hui.

Enfin, 2021 n'aura pas été tout à fait vain en la matière. L'A.S.B.L. a poursuivi un travail de médiation avec l'association de « théâtre-éducation » IThAC.
Dans le cadre du projet « Racines carrées » dont la thématique était « L'Odyssée » d'Homère, il a été donné plusieurs ateliers à deux classes de rhétos en option art de l'Institut Saint-Pierre-et-Paul de Florennes. L'objectif : réalisé un film au smartphone autour de leur propre lecture et interprétation de

l'œuvre. En temps de Covid et des lourdes adaptations des cours, ce projet a été une bouffée d'air pour tous les jeunes participants (6 écoles en tout). Une présentation des différents projets a eu lieu au Centre culturel de Dinant.
Dans le cadre de « La scène aux ados » et des formations liées proposées aux enseignants ou autres encadrants, l'A.S.B.L. a donné un stage autour du chœur, intitulé « Si le chœur vous en dit » à un groupe d'adultes tout un week-end. Ces formations sont soutenues par la FWB – Éducation permanente.

- *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser*

La compagnie limite son impact écologique le plus possible, ne serait-ce que par son importante offre culturelle de proximité pour tous les habitantes et habitants du Brabant-Est.
En interne, l'A.S.B.L. a remplacé la voiture après 7 ans de bons et loyaux services pour un modèle essence. Lors des répétitions et des représentations avec des artistes venant de Bruxelles ou d'un peu partout en Wallonie, elle privilégie toujours les trajets en train ou le covoiturage. L'incitation aux déplacements en commun fait d'ailleurs partie intégrante des contrats de travail. Dans la même logique, le catering est toujours composé de produits locaux et de saison.
Lors de créations, en collaboration avec les scénographes et les techniciens, l'A.S.B.L. privilégie toujours les matériaux de récupération, le seconde-main et le recyclage, en témoigne la magnifique caravane du spectacle « Le départ », réalisée par L'Envers du Miroir, à Jodoigne.

Indicateurs quantitatifs

Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'A.S.B.L.

Malgré la crise sanitaire et ses restrictions – dont 5 mois de confinement ferme – 6 spectacles ont été programmés pour un total de 34 représentations, toutes en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Une création en coproduction avec la Compagnie Pop-Up : LE DÉPART. Elle compte 11 représentations tout public dont :
  - 8 entre le 28 juillet et le 7 août dans le parc du Château d'Hélécine pour un total de 748 spectateurs soit 60% de la capacité d'accueil. Le gradin, initialement de 240 places, pouvait accueillir entre 160 et 180 personnes dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur ;
  - 2 les 15 et 16 août au Royal Festival de Spa – complet. Le gradin, initialement de 240 places, pouvait accueillir entre 160 et 180 personnes par soir dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur (distanciation et masque) ;
  - 1 le 19 août au festival Théâtre au Vert de Thoricourt – complet. Le gradin, initialement de 360 places, pouvait accueillir environ 300 personnes dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur (distanciation et masque).
- Une création en autoproduction : LES BRUITS DE LA VIE. Elle compte 15 représentations réparties sur 8 dates entre le 2 et le 13 décembre au Château d'Hélécine pour un total 544 spectateurs, soit 85% de la capacité d'accueil.
- Les 2 dernières représentations de CELUI QUI SE MOQUE DU CROCODILE, les 10 et 11 juin au Centre culturel de Dinant, venant clôturer une tournée de près de 8 ans et comptabilisant un peu moins de 100 personnes par soir, soit le maximum autorisé dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur (distanciation et masque).
- Deux éditions *Parole et Musique* au *Bar des Éphémères* (Château d'Hélécine), les spectateurs découvrent un texte d'auteur contemporain lu par des comédiens et comédiennes, et entrecoupé de musique live :
  - NAPLES N'EST PAS EN Italie, 2 représentations les 15 et 16 octobre pour un total de 94 spectateurs – complet ;
  - MORT DE LIRE, 1 représentation le 12 novembre pour 36 spectateurs – 80% de la capacité d'accueil de 45 sièges.

- La tournée, fortement réduite, d'un des spectacles « à domicile », MACHIN MACHINE, pour 3 représentations ; le 8 octobre chez l'habitant avec 34 spectateurs, et les 22 et 23 octobre à Hachy et Orsinfaing via le Centre culturel d'Habay pour respectivement une trentaine et une vingtaine de spectateurs.

La suite des mesures liées à la crise Covid a néanmoins entrainé 9 annulations définitives :
- Les représentations des 2 et 3 mars au Théâtre de l'Ancre pour CELUI QUI SE MOQUE DU CROCODILE ;
- La représentation de MACHIN MACHINE au Centre culturel de Frameries le 17 janvier et deux des quatre représentations programmées par le Centre culturel de Habay, les 18 et 19 décembre à Houdemont et à Anlier ;
- 2 éditions de *Parole et Musique* pour chaque fois 2 représentations ;

Sans compter toutes les dates qui auraient pu être programmées endéans l'année 2021, si le travail de prospection et de promotion avait pu être maintenu en 2020 et en 2021, pour les spectacles chez l'habitant : ils fonctionnent au bouche-à-oreille, chaque représentation en amenant d'autres.

La compagnie a connu aussi une belle reconnaissance de son travail sous une forme fort développée durant la crise : la scène à l'écran. La captation de LES BRUITS DE LA VIE, diffusée pour la première fois sur Auvio le 24 décembre 2020, est resté accessible jusqu'au mois de novembre 2021 pour environ 2000 téléspectateurs, avant de laisser place à la version « live » en décembre.

Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- *Le rapport d'activité de l'association ;*
- *Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.*

Les éléments de référence ont bien été transmis à l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de 26.600 euros a été octroyée le 16 décembre 2021 selon la répartition suivante :
- 19.000 € à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2021 – en cours de liquidation ;
- 7.600 € au titre de soutien à la création artistique et la diffusion culturelle 2021 – en cours de liquidation.

De plus, une subvention en nature valorisée à 44.000 € pour la mise à disposition gratuite de locaux du Château d'Hélécine a été octroyée pour l'année 2021 le 16 décembre 2021.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Maison Ephémère » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but l'organisation, la création, la production, la promotion et la diffusion d'activités artistiques, tant en Belgique qu'à l'étranger et la sensibilisation du public et l'accès le plus large possible à ces activités.

L'A.S.B.L. est une petite compagnie de théâtre qui est gérée par 3 personnes. Avec 34 représentations, l'A.S.B.L. a accueilli 5.058 spectateurs belges. Grâce au Bar des Ephémères, elle contribue au développement des activités culturelles du Château d'Hélécine qui a permis d'accueillir 130 spectateurs sur 3 représentations. Selon les mesures sanitaires en 2021, le rapport coût/service est satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°18 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 du Conseil provincial relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 5 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38751) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 19 avril 2021 par la Directrice de l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs qualitatifs

1. Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
2. Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses…) ;
3. Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d'expertise pédagogique ;
4. Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine ;
5. Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'A.S.B.L. « Musée de l'Eau et de la Fontaine » dans l'organisation de toutes ses activités ;
6. Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

Indicateurs quantitatifs

1. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

1. *Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;*

L'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a reçu 77 groupes scolaires soit 3.303 enfants et 327 accompagnants (40% de maternelle et 60% de primaire).

Les thématiques principales développées lors des ateliers sont :
- Sensibilisation à la problématique de l'eau
- Eveil scientifique
- Protection de l'environnement
- Visite du « Clos des Fontaines », mise en avant du patrimoine et de l'histoire jusqu'en juillet 2021 suite aux inondations
- Suite à la fermeture du « Clos des fontaines » (fermeture pour cause d'inondations) : Visites des fontaines permanentes et de l'expo Harry Feyt.

Tous les groupes scolaires travaillent les mêmes thématiques mais avec une adaptation à chaque degré :

- Maternelles : manipulation, activités sensorielles, …
- Primaires : manipulation, activités sensorielles, éveil scientifique sous forme de questions/réponses comme par exemple la mise en avant des propriétés physiques de l'eau. Pour les 4-5-6, un atelier météo complète les activités.

Nouvelle animation 2021 : « Journée au fil du Ry Angon » en collaboration avec le contrat de rivière Dyle/Gette et le guide nature du Bois des Rêves.
En mai 2021, le MEF a organisé une animation avec le Musée L pour 2 classes de primaires.
En tests : animations en collaboration avec l'A.S.B.L. « Les classes d'eau ». Il faut encore définir le partenariat ainsi que le premier test d'une course d'orientation (à destination du scolaire) créé par le Bois des Rêves et l'A.S.B.L. Lost.

Suite à la situation sanitaire début 2021, l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a organisé des animations dans les écoles pour les primaires et les maternelles (Court-Saint-Etienne, Nivelles, Ottignies, Rixensart, Beauvechain, Lasne, Braine-l'Alleud, Chaumont-Gistoux, Wavre).
Elle a participé aussi au Printemps des Sciences organisé par l'UCL.

Afin de faire connaître ses activités scolaires, l'A.S.B.L. « le Musée de l'Eau et de la Fontaine » fait de la promotion sur les sites gratuits (enseignement.be, la Boussole, Grandir en BW, Marmailles en CO …) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Elle effectue aussi des campagnes d'affichage et dépose des flyers dans les écoles autour du Bois des Rêves. Le Brabant wallon relaie les informations sur sa page régulièrement.
En 2021, le MEF est passé en radio à plusieurs reprises : Classique 21, Vivacité, Antipode, la Première, et a fait de la promotion via la presse écrite : Le Vif Week-end, Femmes d'aujourd'hui, ainsi qu'en télévision : Actu BW (TvCom) et l'émission « Mes vacances au Musée » sur RTBF, LN24 et la Une.

2. *Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses…)*

- 4 ateliers famille - 189 enfants et 146 adultes - Ateliers intergénérationnels à thème en fonction des vacances scolaires
- Organisation d'anniversaire pour les 4/10 ans – 2,5h (2h activités et 30' de goûter) – activités ludiques sur l'eau : 53 groupes - 549 enfants et 108 adultes
- Accueil de groupes extrascolaires (plaines de vacances, écoles de devoirs, …) – de 1h30 à 2h30 si visite du musée – activités avec fil rouge sur l'histoire de l'eau et réalisation de défis sur l'eau avec la thématique éveil scientifique : 3 implantations – 610 enfants et 86 adultes
- Visites guidées adultes- 1h30 – Visite de l'exposition Harry Feyt - 9 groupes adultes : 64 personnes
- 4 semaines de stages en juillet et août 2021 pour 36 enfants
- 2 teambuilding – Centre culturel de Braine-l'Alleud et la Marlagne : 14 personnes

3. *Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d'expertise pédagogique*

- Le MEF en Fête, en version light le 27 septembre pour une centaine de personnes
- Vernissage de l'exposition Harry Feyt lors du week-end du 23 et 24 mai 2021
- Participation à la mise en place de la journée « Rallye des Aventuriers » qui a été annulée suite aux inondations de juillet
- Participation à l'animation « Récup et Crée » au mois d'août
- Création d'une Malette pédagogique sur la Forêt – à destination des enseignants / à utiliser en autonomie
- Animations Rivière - à destination des groupes scolaires primaires en collaboration avec le BDR et Contrat de rivière

4. *Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine*

La Directrice du MEF participe activement aux réunions du Domaine (événementiels, organisation interne, …).

5. *Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » dans l'organisation de toutes ses activités ;*

6. *Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux)* ;

Le MEF a bien présenté le Brabant wallon comme partenaire de ses activités.
Il a, de plus, bien intégré le logo BW sur tous ses supports de promotion (site internet, page Facebook, instagram, dossiers pédagogiques, affiches, dépliants scolaires, …).

Indicateurs quantitatifs

Tous les chiffres sont intégrés aux indicateurs qualitatifs

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien dans un salaire mi-temps de 42.750 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 21 octobre 2021 avec une avance de 80% (34.200€) mise en liquidation le 27 octobre 2021. Le solde de la subvention a été liquidé le 11 mai 2022 sur base des justificatifs.

L'A.S.B.L. bénéficie de deux avantages en nature par la mise à disposition :
- de locaux au Bois des Rêves pour un montant annuel de 58.300€
- d'un local à l'IPAM pour un montant annuel de 7.000€

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la gestion et l'animation d'un Musée de l'Eau et de la Fontaine et d'un centre de documentation qui rassemblent des documents et des objets relatifs à l'histoire de l'eau, l'histoire des fontaines et qui met tout en œuvre pour sensibiliser le public à l'importance de l'eau dans la vie quotidienne. Elle sensibilise et informe le public et les pouvoirs publics pour la sauvegarde, la rénovation et le classement des fontaines et/ou des sites où sont situées des fontaines ainsi que sur l'importance de l'eau dans la vie quotidienne en organisant des actions et des manifestations culturelles.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine emploie 3,5 personnes et a accueilli 77 groupes scolaires soit 3.303 enfants et 327 accompagnants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public (anniversaires, visites guidées, accueil de groupes extrascolaires, stage, activité inédite…) pour 1.752 personnes. Tout public confondu, le MEF a accueilli 5.527 personnes en 2021. Sur base de ces chiffres, on estime que le rapport coût/qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°19 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. CinéWa

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38884) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 7 octobre 2021 par le Directeur de l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « CinéWa » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa » tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

- Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture ;
- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …) ;
- Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire ;
- Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon.

Indicateurs quantitatifs

- Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF) ;
- Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an ;
- Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaires du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés ;
- Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers ;
- Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences ;
- Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon »
- Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux ;
- Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger ;
- Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :
    - Nombre de séances de cinéma
    - Nombre de spectateurs par séance
    - Nombre de spectateurs au total

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « CinéWa » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « CinéWa » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Indicateurs qualitatifs :

Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture

L'A.S.B.L. organise chaque mois le ciné-club CinéWa, durant lequel elle présente des films d'auteurs en présence de leur réalisateur ou d'autres intervenants. En 2021, les 7 séances programmées ont été fréquentées par 1.041 personnes malgré les jauges réduites imposées par les mesures sanitaires.

Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …)

Le logo provincial a bien été apposé sur tous les supports de promotion y compris lors des séances et sur les réseaux sociaux.

Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire

- 8 films en compétition officielle :
    - « Azor » (Suisse / Argentine)
    - « De Nos Frères Blessés » (France)
    - « Great Freedom » (Autriche)
    - « Hotel Coppelia » (République dominicaine)
    - « Illusions Perdues » (France) - Film d'ouverture
    - « Isaac » (Lituanie)
    - « Olga » (Suisse / Ukraine)
    - « Tove » (Finlande)

- 8 films en compétition documentaires :
    - « L'Odyssée des Jeux Olympiques » (France)
    - « La Dame de Biarritz » (France/Allemagne)
    - « La Nuit des Longs Couteaux » (France)
    - « Le Ciel est à Elles » (France)
    - « Les Présidents et la Télévision » (France)
    - « Mister Wonderland » (États-Unis / Italie)
    - « Paris Romantique, Paris Erotique » (France)
    - « Peckinpah Suite » (Espagne)

- 8 films hors compétions :
    - « Aline » (France) - Film de clôture en présence de l'interpète Victoria Sio
    - « Caged Birds » (Suisse)
    - « Dawn of War » (Estonie)
    - « Goodbye Soviet Union » (Estonie)
    - « Her Name Was Fanny » (Ukraine)
    - « Les magnétiques » (France)
    - « Shadow Country » (République tchèque)
    - « Stardust » (Royaume-Uni)
    - « The Island of Lies » (Espagne)

- Un film documentaire en séances pédagogiques :
    - « Nous Tous » (Belgique)

- Un film en rétrospective accompagné d'un débat :
    - « Monsieur N. » (France) – en présence de son scénariste René Manzor et de l'historien David Chanteranne

Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon

L'A.S.B.L. organise des visites dans des entreprises de production locale, ... Les rencontres CinéWa permettent déjà d'approcher les différents métiers et de rencontrer des producteurs locaux. En 2021, il a été impossible de proposer ce type d'activités spécifiques au vu des mesures sanitaires.

2. Indicateurs quantitatifs

Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF)
CinéWa a bien organisé la neuvième édition du WaHFF qui a eu lieu de 14 au 17 octobre 2021 à Waterloo et dans ses environs.

Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an

Elle a programmé en 2021 :

- « L'ennemi », en présence du réalisateur Stephan Streker, le 9 juin 2021 (séance exceptionnelle de déconfinement)
- « La Belge Collection » en présence des cinéastes, le 5 juillet 2021
- « Mon Père est une Saucisse » en présence de la comédienne Hilde De Baerdemacker, le 2 août 2021
- « Titane », en présence du distributeur Thomas Verckaeren et de la productrice Cassandre Warnauts, le 6 septembre 2021
- « Les Intranquilles » en présence du réalisateur Joachim Lafosse, le 4 Octobre 2021
- « Un Monde » en présence de la comédienne Maya Vanderbeque et du producteur Stéphane Lhoest, le 8 novembre 2021
- « Saint-Nicolas est socialiste » en présence du réalisateur et journaliste David Leloup, le 6 décembre 2021

Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaire du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés

En 2021, 2 séances pédagogiques ont été proposées avec une rencontre avec le réalisateur avec l'institut du sacré cœur de Waterloo, athénée royal de Waterloo - 527 élèves. Un kit pédagogique a été fourni pour assurer le suivi autour du film proposé : "Nous tous" dont la projection a eu lieu durant le WaHFF en 2021 sur les questions identitaires.

Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers

CinéWa a bien remis les prix suivants :

- Meilleur Film: « Olga »
- Meilleur Film Documentaire : « La Nuit des Longs Couteaux »
- Meilleur Comédien : Franz Rogowski pour « Great Freedom »
- Meilleure Comédienne : Alma Pöysti pour « Tove »
- Meilleurs Décors et Costumes : « Illusions Perdues »
- Prix du Public (en collaboration avec la Province du Brabant wallon) : « Hotel Coppelia »
- Prix de la Critique : « Hotel Coppelia »

Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences
Lors du festival, un débat entre un historien David Chantranne et un réalisateur René Manzor a été organisé sur les libertés que l'on peut prendre lorsque l'on écrit un film sur Napoléon à la suite de la projection du Film « Monsieur N » – 100 personnes.

Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon »

Lors du WaHFF For Kids, l'équipe d'animateurs et de reconstitueurs moyenâgeux Kaernunos a proposé des activités pour les enfants. Les visiteurs du Moyen Age ont débarqué au Dernier Quartier Général de Napoléon. Les mages, chevaliers et ménestrels ont entrainé les petits et grands dans leurs contes et légendes tout en les initiant au combat d'épée, à l'escrime ludique, au tir à l'arc et autres jeux médiévaux.
Le WaHFF a organisé la reconstitution du dernier repas de Napoléon dans la tente de l'Empereur au DQGN pour le jury. Le DQGN était toujours mentionné comme partenaire organisateur.

Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux

CinéWa a présenté le Festival via une promotion sur le site internet, à la RTBF, dans la Libre, dans le cinéma Wellington et à ses abords, sur les abribus dans Waterloo.

Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger

De la publicité vers l'étranger a été réalisée mais c'est un point qui doit encore être amélioré.
L'A.S.B.L. souhaite planifier une communication internationale, notamment avec l'hôtel partenaire Martin's Hotel pour favoriser progressivement un tourisme autour du festival (complété à d'autres attractions comme le champ de bataille).

Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :

- *Nombre de séances de cinéma*
- *Nombre de spectateurs par séance*
- *Nombre de spectateurs au total*

Le WaHFF 2021 a accueilli :

- 2351 spectateurs lors des projections du festival
  - 786 pour les films en compétition
  - 468 pour les films hors compétition
  - 267 pour les documentaires
  - 96 pour les films en rétrospectives
  - 527 pour les séances pédagogiques
  - 207 pour les avant premières
- 100 spectateurs lors des séances « WaHFF for KIDS »
- 650 visiteurs pour l'exposition des affiches de films
- Une centaine de couverts du « West side story »
- une centaine de spectateurs au concert à la salle Jules Bastin

Soit un total avoisinant les 3.301 personnes avec une moyenne par séance de 56 personnes

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « CinéWa » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention pour l'organisation du WaHFF de 39.900 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 26 août 2021 et a été liquidée en date du 15 mai 2022 sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. CinéWa a pour but la promotion du cinéma à Waterloo et dans sa région. Elle cherche à éduquer et sensibiliser à l'art cinématographique et à toute forme d'audiovisuel, ainsi qu'à l'éducation aux œuvres artistiques.
En outre, cette association favorise l'expression des métiers liés à l'audiovisuel en organisant toutes activités visant à les mettre en valeur et, pour ce faire, établit des relations étroites avec les professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, de la communication et de l'édition.

En 2021, CinéWa a présenté de nombreux films et documentaires originaires de pays tels que la France, l'Estonie ou encore l'Italie. Elle a également mis en place des partenariats avec des acteurs culturels tels la RTBF, TV Com mais aussi avec la Province du Brabant wallon.
Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°20 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du 3 septembre 2020 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 17 décembre 2020 portant le premier avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 portant le deuxième avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 6 octobre 2022 (NC 38623) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 7 juillet 2022 par la Directrice de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L

Indicateurs des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 » ;
- Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels.

2. Indicateurs quantitatifs

- Participation à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021,2022 ;
- Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021,2022 ;
- Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche » ;
- Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes » ;
- Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes ».

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, le « Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L. » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- *Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 »*

En 2021, les règles sanitaires ont été assouplies.

Jodoigne : Malheureusement, le temps de l'été 2021 n'a pas permis de profiter de l'extérieur. En effet, le projet Place aux Artistes à Jodoigne était prévu au Stampia qui a été inondé lors des précipitations de juillet.

Cette partie a été délocalisée à Jauchelette chez Tempo d'éole ou reportée au mois de septembre au Stampia.
Pour Orp : Place communale de Jauche et espace de l'ancienne gare à Orp.

Le public a été limité au nombre autorisé à partir de juillet 2021 : 800 personnes en extérieur et 400 en intérieur avec une billetterie en ligne.
Le port du masque était obligatoire en intérieur pour tous les participants et du gel hydro-alcoolique a été mis à disposition du public.
Le Centre culturel a organisé un catering aux artistes ainsi qu'un bar pour le public tel qu'autorisé par le CODECO.
Le public a été averti de ces mesures via le site internet « Re-Sors » et sur celui du Centre culturel. Les mesures ont été rappelées sur place grâce à des panneaux pour le port du masque en intérieur.

- *Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels*

Le Centre culturel a bien respecté la charte graphique sur tous ses supports de promotion y compris celle liée à « Place aux artistes ».

2. Indicateurs quantitatifs

- *Participation à l'Alliance « Culture-École » en 2021*

Le Centre culturel a mis en place le projet « Petit court et grandes aventures au fil de l'eau » en collaboration avec la Maison du Conte, Gal Culturalité et le Contrat rivière. Le choix de l'école de l'Ardoisière a été fait par les partenaires afin de faire découvrir la culture, l'eau ainsi que permettre l'éveil à l'environnement et l'acquisition d'outils d'expression créative (création d'histoires, d'une fresque, échange entre enfants de leur réalité de vie) aux enfants. L'école n'a pas les moyens de participer à des activités culturelles payantes.

Le programme a dû être adapté selon le protocole en vigueur (sortie extra-muros annulée pour le spectacle et l'exposition a été délocalisée de la Chapelle au sein de l'école). Tous les intervenants ont pu pénétrer dans l'école pour organiser les 20 animations prévues pour un total de 240 élèves.

- *Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » en 2021*

Le Centre culture a organisé 20 animations pour les 4èmes primaires à l'école de l'Ardoisière (école qui accueille les enfants demandeurs d'asiles qui sous-entend une grande diversité culturelle et sociale). 12 enfants pour les animations dans le cadre du projet « Petit court et grandes aventures au fil de l'eau ».
L'exposition et la fresque ont permis la participation de l'ensemble des élèves de l'école soit un total de 240 élèves.

- *Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche »*

Pour Re-Sors à Jodoigne :
Le Centre culturel a organisé des installations à travers la Ville le long de la Ghette pour sensibiliser au cadre naturel de la Ville de Jodoigne. Ces structures artistiques ont été inondées à 3 ou 4 reprises. Les visiteurs pouvaient découvrir 3 installations monumentales sur le site du Stampia, 4 installations monumentales le long des berges.

Il a organisé 30 représentations de divers spectacles dans le domaine de l'Ardoisière, le domaine du Stampia et Tempo d'Eole : Théâtre, arts de la rue, musique du monde, musique classique, arts de la parole, danse. Le Centre a donc accueilli 20 compagnies ou artistes arts vivants et 3 artistes plasticiens pour 1352 spectateurs avec réservation. Le reste de la fréquentation pour le parcours libre est impossible à chiffrer.

Le centre culturel a organisé 4 ateliers plastiques pour les familles avec les animateurs du Centre et des artistes brabançons.

Pour le Re-Sors à Orp-Jauche :
Il a organisé 12 représentations de divers spectacles sur la place et le hall communal d'Orp : Théâtre, arts de la rue, chanson française, conte et musique du monde.

- *Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes »*

A Jodoigne :
Pour 30 représentations, le Centre culture a accueilli près de 1352 personnes.
Pour les installations dans la Ville le longe de la Ghette : il est, par contre, difficile de comptabiliser les gens qui ont été touchés par les installations artistiques puisque c'était un parcours libre.

Artistes : 20 compagnies ou artistes d'arts vivants ont été engagées tout au long de l'été, toutes issues du Brabant wallon et 3 artistes plasticiens.

A Orp-Jauche :
Pour les 12 représentations, le Centre culturel a accueilli 270 personnes et 9 artistes ou compagnies artistiques. Les chiffres sont désastreux tout comme la météo de l'été 2021.

- *Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes »*

Le Centre culturel a organisé 42 représentations et un parcours artistique dans le cadre de l'opération « Place aux artistes » 2021.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 10.000 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 20 mai 2021 avec une avance de 80% (8.000€) mise en liquidation le 21/06/2021. Le solde de 2.000€ a été liquidé en date du 4/8/2021 sur base de justificatifs.

La subvention pour l'opération Place aux artistes a été octroyée le 14 octobre 2021. Le montant de 29.645,15€ a été liquidé en date du 19 octobre 2021. Le Centre culturel a renoncé à 854,85€ par courrier en date du 19 octobre 2021.

La subvention pour l'administration de la Chapelle Notre Dame du Marché de 14.250€ a été octroyée en date du 14 octobre 2021. Le montant a été liquidé en date du 15/03/2022 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L. ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le Centre culturel de Jodoigne a pour but de veiller de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations sur le territoire de la Ville de Jodoigne avec une extension à la commune d'Orp-Jauche.
Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle poursuit la réalisation de ce but par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative, encourager et assister les initiatives culturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ; favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ; assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté Française, de la Province du Brabant wallon, de la ville de Jodoigne ; assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous établissements ou services culturels, mis à sa disposition ou créés à son initiative.

Le Centre culturel de Jodoigne fonctionne avec 6 personnes et a permis à 9426 personnes de se reconnecter à la culture durant l'année 2021 (sans compter les ateliers) qui n'a réellement pu accueillir du public qu'à partir du mois de mai. Pour l'opération Place aux artistes, le centre culturel a accueilli au minimum 1670 spectateurs. Malgré la situation climatique difficile pour le milieu culturel travaillant en extérieur, le centre culturel n'a jamais arrêté de se réinventer pour permettre l'accueil de spectateurs. L'exploitation de la Chapelle Notre Dame du Marché (avec des 17 activités tout public et scolaires, sur 32 jours d'ouverture), a permis d'accueillir 29 compagnies/artistes ou artisans et de toucher 1915 personnes hors virtuel. On peut estimer que le coût qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°21 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38980) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 1er septembre 2022 par le Directeur de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1. renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;

2. renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve») ;
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre») ;
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde») ;
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS) ;
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;

- préparation en amont ;
- accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements ;
- poursuite et exploitation en classe ;
- projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.

Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition…

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

- Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd' hui :
    - 1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (F WB);
- organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024) ;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles tout public;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire;
- mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale;
- faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Le Centre Culturel d'Ottignies-LLN asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateur qualitatif

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon ;

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité.
Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente, ...

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- *rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve »);*
- *construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre »);*
- *s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde »);*
- *développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);*
- *veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.*

Le Centre culturel a obtenu, le 20 décembre 2019, par arrêté ministériel, sa reconnaissance tant pour son action culturelle générale que pour sa spécialisation en arts de la scène. Le nouveau Contrat programme reprenant les nouveaux enjeux définis est conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020.
L'opérationnalisation des enjeux est donc progressive durant toute la période du Contrat programme.

Rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve »)

Le Centre culturel souhaite renforcer cette question du territoire qui est l'élément principal qui ressortait de l'analyse partagée réalisée en vue de la création du nouveau contrat programme. En 2021, plusieurs chantiers de réflexion devaient se poursuivre tant pour la Ferme du Douaire (avec ses occupants et la Ville) que pour le Centre culturel lui-même. Durant l'opération Place aux Artistes, l'ancrage local a largement été privilégié à la Ferme du Douaire, mais aussi dans les différents quartiers de la commune. En ce sens, les nouvelles actions menées permettent aussi de démontrer la pertinence du contrat-programme et la nécessité de sortir des murs du Centre culturel pour aller plus encore à la rencontre des publics non habituels.

Les nombreuses activités menées par le Centre culturel se font également pour la plupart dans une logique collaborative et participative avec les associations locales et les habitants. En 2021, malgré la

Covid, de très nombreuses activités culturelles publiques ont été organisées avec l'aide de plus de 100 partenaires brabançons wallons (bibliothèques, Centres culturels, ...).

Le Centre culturel a aussi organisé la 6ème édition du Tour des Cafés – débat citoyen avec les habitants et les associations locales sur la thématique « Nous réinventer, vivre avec la Covid, et après ». Le Tour des cafés 2021, c'était vingt et une dates d'animation prévues, dont, douze seulement ont été organisées vu la situation sanitaire. Au total, l'action a malgré tout atteint plus de 150 personnes.
Le Centre culturel aide les comités de quartier à organiser les fêtes de quartier depuis plus de 15 ans. En 2021, toutes les activités ont à nouveau été annulées.

De nombreuses activités originales ont été portées de manière virtuelle ou dans l'espace public pour s'adapter à la situation sanitaire. Les portes du Centre culturel ont été fermées presque six mois en 2021. Parmi les nouveaux projets, citons : le projet « 50 nuances de causettes » qui organisait la rencontre culturelle entre citoyens via Zoom, le projet Furtives portés par deux artistes brabançonnes alliant musique et chant qui s'est tenu devant la Clinique Saint-Pierre pour donner de la vie dans le confinement et du « merci » au personnel soignant ou enfin le projet de Concert-balade permettant de prendre du temps pour soi, de profiter de la nature et de la musique avec le Duo Métis.

Enfin, le projet « Ose le ton !», qui propose à des femmes d'exprimer ce qu'elles vivent par des ateliers d'écriture, de slam et par une scène ouverte, prend de l'ampleur. Il permet à des habitantes d'exercer ensemble une pratique artistique tout en exprimant leurs vécus.

Construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre») ;

Le Centre culturel d'Ottignies-LLN a participé de façon active à de nombreuses activités partenariales qui visent à interroger le citoyen sur notre manière de penser le vivant dans notre manière de vivre au quotidien. Cela se traduit concrètement par exemple par les liens réalisés entre l'activité théâtrale et les débats suite à certaines représentations. Malheureusement, vu la crise sanitaire, beaucoup des activités théâtrales ont dû être annulées ou reportées à la saison suivante.

Le Salon d'hiver, exposition réunissant 25 artistes du Brabant wallon, avait pour thème « Habiter ». Initialement prévu en 2020, l'édition a pu se tenir en janvier 2021. Plus de 800 personnes ont pu visiter l'exposition alors que près de 100 personnes ont participé à l'inauguration festive avec la musique lumineuse de Marylène Corro.

Le Centre culturel est aussi partenaire du Festival « Alimenterre », qui propose des films documentaires qui mettent en évidence les désordres agricoles et alimentaires et proposent des alternatives pour relever ces défis à l'échelle locale et mondiale. En 2021, le reportage « Le périmètre de Kamsé » a permis d'avoir un débat particulièrement intéressant.

En 2021, il n'a pas été possible de mener des projets tel que le Festival O bois des rêves.

S'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde»)

Comme pôle culturel du BW, il développe de nombreuses activités culturelles réunissant des partenaires et la population de toute la province.

En 2021, le Centre culturel a organisé les Nuits d'encre avec plus de 30 partenaires dont la bibliothèque centrale du Brabant wallon, les écoles secondaires, les éditeurs,… La covid a réduit malgré toute la voilure du festival en maintenant toutefois des activités culturelles particulièrement fortes. En 2021, des expositions, des impressions de rue, des ateliers pour les enfants, des promenades ou encore des heures du conte virtuelles ont été menées avec succès.

Développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS)

Avec ses 20 mètres d'ouverture et ses 11 mètres de profondeur, le Centre culturel dispose sans conteste d'une grande scène pour y développer une action spécialisée. Sa capacité de 605 places permet une programmation variée et d'envergure.

En 2021, malgré la crise sanitaire, 166 représentations ont été tenues pour près de 6.000 spectateurs.

Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial

Le Centre culturel d'Ottignies a bien apposé le logo provincial sur toutes ses publications et les a remis à l'administration provinciale.

L'*association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.*

L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;

- *préparation en amont ;*
- *accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements ;*
- *poursuite et exploitation en classe ;*
- *projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.*
  Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

9 spectacles ont été diffusés pour 42 représentions scolaires et plus de 3.000 élèves en 2021.

Dans le cadre du PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), les relations de travail avec les enseignants sont primordiales. Vu l'arrêt des activités, il n'a été possible de recevoir les étudiants de l'ENCBW qu'à une seule reprise. Le Centre culturel participe aussi pleinement au comité de pilotage du Consortium PECA en Brabant wallon.
Des ateliers de l'asbl EKLA (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) au Centre culturel et projet art à l'école sont également portés par le Centre culturel. Une seule classe en 2020 vu les mesures sanitaires en vigueur. Ces ateliers permettent un rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde artistique : formation artistique pour les enseignants et ateliers artistiques dans les écoles.
Festival En avant : 21 novembre 2021 – ce festival a pour objectif de mettre en avant les droits de l'enfant et des jeunes. Il a été organisé en partenariat avec la Ville, avec la MJ le Centre nerveux, l'école de cirque et les écoles du territoire. Après un report en 2020, le festival a pu se mener et a connu un grand succès en 2021 : des concerts, des initiations par l'école de cirque, un atelier de graff, une expo, un atelier fanzine, de la sérigraphie… Près de 300 personnes ont participé au projet.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

- *1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB)*

Du 8 mars au 8 mai 2021, Les nuits d'encre, le festival de littérature en Brabant wallon, a été organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.
En 2021, Caroline Lamarche, autrice et Michel Van Zeveren, auteur et illustrateur de BD, ont accepté de participer à nouveau à la programmation du festival autour d'une thématique : Aux lisières. Ils ont veillé à soigner la forme des rencontres avec les publics de tous les âges.

À ces deux opérateurs principaux, s'ajoutent plus de 30 partenaires de secteurs différents (centres culturels, bibliothèques, CEC, maisons de jeunes, éditeurs, écoles secondaires, etc.), ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités, publics et compétences. Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles littéraires sur le territoire du Brabant wallon.

Les publics ciblés sont encouragés à participer en amont des événements ; à titre d'exemple, en préparant la rencontre, en imaginant une activité à présenter à d'autres; ou pendant les événements en intervenant directement, par exemple en créant une œuvre, une affiche, un objet, une trace écrite ou en dialoguant avec les artistes et auteurs ou avec les autres participants. Dans chaque cas, les organisations préparent avec eux les activités, évaluent les besoins nécessaires et apportent le support adéquat, à savoir : en organisant des visites préparatoires, en mettant à disposition de la documentation, mais encore en donnant des pistes, etc.). Plusieurs centaines d'élèves des écoles provinciales de Nivelles et de Wavre ont pu s'immerger dans les œuvres des invités d'honneur pour créer leurs propres œuvres et une exposition.

Dans le cadre du festival, des contes en virtuel, des balades contées et de la sérigraphie ont également été organisées en 2021

- *Organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024)*

La Triennale d'art contemporain a pu se tenir en 2021. Pour la première fois, un appel public à commissariat qui a obtenu de nombreuses réponses et qui a permis de retenir la proposition de Muriel Andrin et d'Adrien Grimmeau a été mené. La 10e Triennale d'art contemporain s'est tenue du 15 septembre au 28 novembre 2021 autour du thème de la Fluidité.
Cette exposition dénommée MAGMA a présenté les œuvres d'une trentaine d'artistes, principalement de la FWB, dans 3 lieux à Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais aussi au Botanique et à la Médiatine à Bruxelles, ainsi qu'au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Cette Triennale a développé également des projets participatifs avec des publics variés, de tous les âges. Une programmation de spectacles (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue) est venue ponctuer le calendrier de cette Triennale rassembleuse, stimulante pour les esprits et les sens. Une évaluation précise est menée pour déterminer les points d'attention pour 2024. Cet évènement a attiré 9.010 spectateurs.

- *Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public*

En 2021, 209 abonnés (contre 407 en 2020) leur ont fait confiance pour la saison « tout public ». C'est 23 (8 en 2020) représentations en soirée pour 3.028 spectateurs et 9 (5 en 2019) représentations en après-midi pour les familles pour 770 spectateurs.
La programmation se veut riche et variée, faite de sens et de découverte. Elle a été très largement impactée par la pandémie. Pour rappel, les portes du Centre culturel ont été fermées la moitié de l'année.

- *Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire*

Comme indiqué plus haut, les activités en lien avec le public scolaire sont nombreuses. Outre les activités et stages, 42 représentations scolaires ont été programmées pour plus de 3.000 jeunes spectateurs en 2021.

- *Mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale*

Aucune demande de la Province du Brabant wallon en 2021 ni en personnel, ni de gratuité.

- *Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon »*

Le principal outil de promotion des acteurs culturels de notre territoire se fait via La Boussole qui, outre les activités du Centre culturel, annonce les expositions, les activités pour enfants, les ateliers ainsi qu'un agenda 'Au jour le jour' de l'ensemble des activités organisés sur Ottignies-Louvain-la-Neuve. De plus, la rubrique 'La culture rayonne en Brabant wallon' met en avant, à raison d'une demi-page par événement. En 2021, ont été promu : l'exposition Folon à l'Abbaye de Villers-la-Ville, le KidZik, le festival Maintenant ! l'Inc'rock festival, les 55e Fêtes de la Saint-Martin, En l'Air Festival et Louvain-la-Neige
Par ailleurs, ils ont réalisé également un agenda en ligne (*poleculturel.be*) plus souple que l'impression papier. Celui-ci est relayé sur le site de la Ville (*olln.be*) et le site du tourisme (*tourisme-olln.be*).

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 125.400 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 16 décembre 2021 avec une avance de 80 % (100.320€) mise en liquidation le 21 mars 2022.
Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. De plus, elle doit encourager et assister les initiatives culturelles, en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Elle contribue à l'exercice du droit de la culture et à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains et favorise le plaisir des populations par la découverte et les pratiques culturelles. Elle assure une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté, de la Province, de la Ville.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques,

d'associations d'éducation permanente, ... 19.809 visiteurs ont été accueillis au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la Neuve dont plus de 3000 élèves pour 42 représentations scolaires et ce, malgré la crise sanitaire. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°22 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38980) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 8 septembre 2022 par la Co-Directrice de l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
- Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous ;
- Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire ;
- L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021) ;
- Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les évènements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon.

Cette alliance culture-école devra permettre :

- d'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation ;
- d'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société ;
- de développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique ;
- de faire connaitre l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels ;
- l'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre ;
- de renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques ;
- d'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts ;
- d'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement.

- Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe ;
- Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;

- Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands évènements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles ;
- Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels ;
- Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales ;
- Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)
- L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :
    - impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon ;
    - encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie ;
    - prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon ;
    - informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

- Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.
- Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains évènements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banners, ...) ;
- Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaitre comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.
- L'association veillera notamment à mettre en place :
    - un évènement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture ;
    - un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité ;
    - un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon ;
    - un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école ;
    - un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.
- Les dispositifs de médiation doivent permettent de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.) Les moyens de médiation seront variés et conçus en

intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

2021 fut une année difficile pour le Centre culturel soumis aux contingences de la pandémie et aux tristes conséquences des inondations. En effet, toute la partie inférieure du bâtiment (caves et sous-sol) a été inondée, entrainant une perte importante de matériel technique et de l'ensemble des décors. Toutefois, le Centre culturel a pu bénéficier de la solidarité de nombreux volontaires et de ce fait, a pu rebondir.

Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant.

De manière générale, les activités scolaires ont pleinement été touchées par la crise.
La diffusion s'est adaptée aux mesures qui se sont imposées au secteur culturel et à l'enseignement.
L'accueil des spectacles dans les écoles a ainsi été intensifié pour compenser le manque de sorties culturelles et pour répondre aux demandes croissantes des écoles, liées également à la mise en place du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique).

Du trac au tac ! : Organisation d'ateliers théâtre dans 3 classes de l'enseignement secondaire en vue de présenter une scène sur les planches d'un vrai théâtre.

Diffusion scolaire – enseignement fondamental : 50 séances organisées au Centre culturel d'Ottignies-LLN et dans les écoles. 3 598 enfants ont assisté aux représentations.
→ Écoles concernées (hors écoles d'Ottignies-LLN) : Écoles communales de Wisterzée, de Tangissart, d'Ohain, de Plancenoit, de Maransart, École des Moineaux, Les Grand Tour, Clairs Vallons, École communale de Folx-les-caves, Haute École Léonard de Vinci, Institut Sainte-Lutgarde, Collège Notre-Dame de Basse-Wavre.

Diffusion scolaire – enseignement secondaire : 17 séances organisées correspondant à 1.268 élèves touchés.
→ Écoles et lieux concernés : Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, Institut de la Providence de Wavre, Musée L, Atelier théâtre Jean Vilar, ITP de Court-Saint-Étienne.

Spectacles à l'école et médiation

- Processus de création collective avec le Collectif La Canopée et les élèves de 5ème et 6ème primaires de l'école du Centre (Court-Saint-Étienne) qui ont pu assister, par la suite, à la représentation du spectacle final *Mutik* à la Montagne Magique (Bruxelles).
- Art à l'école/Ékla : résidences d'artistes dans les écoles qui prennent la forme d'ateliers avec les élèves.

→ 5 écoles et lieux concernés : Institut de la Providence de Wavre, École Saint-Joseph de l'Ermite de Braine-l'Alleud, école Pass@do de Tubize, école communale Christian Merveille d'Orp-Jauche, Espace 2000 de Genappe.

PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique)
En 2021, un important travail d'organisation et de mise en place du consortium a été réalisé.
Le CCBW a également assuré la promotion et la diffusion les projets pilotes initiés par la FWB sur le territoire du Brabant wallon.
Les écoles qui ne proposaient pas ou peu de projets de médiation culturelle et artistique étaient visées par ces projets, à savoir : les écoles communales de Jandrain, de Chastre, de Clabecq, de Oisquercq, École-Vie à Bierges, les écoles communales fondamentales implantées « Les Deux Tilleuls » à Wauthier-Braine, « Les Rives du Hain » à Braine-le-Château, « Les Coccinelles » à Wauthier-Braine, l'école Wal-Active de Rebecq, l'école des Loû de Tubize, l'école fondamentale Saint-Joseph de Tubize.
En 2021, 467 élèves ont été touchés par ces projets pilotes ; ceux-ci ayant réellement débuté dans les écoles en 2022.

Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous.

Les **résidences d'artistes** au Centre culturel offrent un lieu de répétition et de création aux artistes de cirque, arts de rue et arts forains, jeune public et marionnettes. Des bancs d'essai sont généralement proposés à la fin des résidences par les artistes, permettant au public de prendre connaissance des différentes étapes de la création d'un projet et aux artistes d'avoir un premier retour sur leur création. 35 résidences ont eu lieu en 2021 versus 19 en 2019. Le télétravail et la fermeture des lieux culturels liés à la pandémie ont permis au CCBW de mettre à disposition d'autres espaces du bâtiment pour les résidences et d'accroitre de la sorte le nombre de compagnies accueillies. Grâce à cela, nombre d'artistes ont pu trouver un lieu de résidence au CCBW pour répéter et créer dans de bonnes conditions.

Dans le cadre de l'opération culturelle provinciale « **Place aux artistes** », le CCBW a soutenu certaines communes sans centre culturel soit par un apport technique, une aide à la programmation, un partage de billetterie, soit en faisant bénéficier les communes des subsides Art et Vie dont le CCBW dispose.

Au niveau des projets menés en **coopérations avec les autres centres culturels du territoire**, les artistes plasticiens et musicaux du Brabant wallon ont été sollicités et mis en avant lors du projet Kunsten Routes des Arts à l'Ouest de la province (artistes : groupe de rock Billions of Comrades, Catherine Piret, Olivier Collette, François Huon), le projet Sentes à l'Est de la province (artistes : Jérôme Malevez et Chloé Coomans). De plus, le CCBW a organisé la médiation de la triennale 10 d'art contemporain Magma ainsi qu'un voyage culturel (28 journées de médiation, soit 56 actions de médiation).

Les projets Égalité des chances visent particulièrement l'accessibilité à la culture pour tous. Les projets se développent sur deux axes distincts et complémentaires : d'une part, l'accès à la diffusion culturelle par des sorties collectives et autres animations avec médiation pour des groupes constitués par les partenaires sociaux (CPAS et autres) ; et d'autre part, de nombreux ateliers visant l'expression artistique de publics à qui ce droit est d'ordinaire peu accordé. Il s'agit par exemple d'ateliers de création de bandes dessinées, de la réalisation de graffs, d'ateliers de Land Art, de photo, de chant au sein d'une chorale, de découvertes artistiques, de sorties culturelles… Les publics émargent de CPAS du Brabant wallon ou fréquentent des institutions pour personnes en situation de handicap. Il s'agit aussi de jeunes d'AMO, d'enfants placés, de personnes en traitement pour maladie mentale, de militantes de mouvements féministes en situation précaire, d'apprenants en situation d'illettrisme…
Durant l'année 2021, le défi du CCBW a été principalement de renouer le contact pour retrouver ensuite ces publics victimes d'un repli sur soi consécutif à la pandémie. Au total, malgré les difficultés liées à la pandémie pour se rendre aux activités proposées (qui se sont révélées plus prégnantes pour

les publics d'Article 27-Art23), c'est près de 850 personnes qui ont répondu présentes aux 17 activités qui ont pu avoir lieu.

Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire ;

Les partenariats sont nombreux. La pratique de la coopération est au cœur même du fonctionnement du CCBW.
Citons les partenariats avec les centres culturels du territoire, le Gal Culturalité, les Maisons des Jeunes du BW, les associations d'éducation permanente du BW, les Centres d'Expression et de Créativité (CEC) du BW et plus particulièrement les Ateliers d'art de la Baraque, la ferme du Biéreau (participation à la programmation du Kidzik), Columban Espace de cultures, PointCulture, kots à projets…

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021)

Originalité, attractivité et rayonnement de l'activité culturelle suivante :

Fiche 1 : Accès aux œuvres (diffusion et médiation)

- EN L'AIR Festival CIRQUE : festival de cirque et d'arts forains qui a fêté ses 10 ans en 2021 (2200 personnes sont venues y assister). Pour cette édition spéciale, le festival a fait appel aux artistes passés par les résidences du Centre culturel pour créer ensemble un spectacle unique. Ce fut une très belle réussite qui témoigne également de l'ancrage et de la pertinence du CCBW au sein du secteur des arts de la rue, du cirque et forains.

Parallèlement, une programmation décentrée s'est opérée avec les autres centres culturels pour faire vivre le cirque en Brabant wallon durant tout un mois

- Diffusion de spectacles « jeune public » dans le cadre de Spectacle à l'École
- Ateliers de médiation artistiques : arts visuels, arts plastiques, écriture...
- Projets littéraires : ateliers, conférences, travail avec les bibliothèques et la Maison du Conte et de la Littérature... Projet phare de l'année : « Seconds souffles », projet littéraire proposant de repenser et réécrire nos imaginaires collectifs et ce, avec le concours d'artistes associés.

Fiche 2 : Création

- Résidences d'artistes au Foyer populaire : accueil en résidence, aide à la création, médiation, réseau de diffusion et bancs d'essai ;
- Aides à la création artistique : théâtre jeune public, art du cirque et arts de la rue, musique (dans le cadre du financement « Un futur pour la culture »).

Fiche 3 : Participation culturelle

- MJ Verte et L'Amour en Vers : partenariat et soutien à la Fédération des Maisons de jeunes (MJ) sur le thème du développement durable, de la citoyenneté active et participative, des jeunes citoyens tolérants et responsables.

Projet Be Wesh ! : projet en deux parties avec d'une part, des ateliers d'initiation et de perfectionnement des disciplines hip-hop sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon (écoles, IPPJ, MJ). D'autre part, un évènement rassembleur de « Master class » dans chaque discipline et une soirée finale au Centre culturel du Brabant wallon.

- De la pensée globale à l'action locale : actions, débats, animations et formations réalisées par la Coordination de l'éducation permanente en vue de développer des attitudes démocratiques et citoyennes.

2 webinaires organisés en 2021 : « Droits numériques en Brabant wallon » et « Culture par, pour et avec tous ».

- Réseau Brabançon pour le Droit au Logement : sensibilisation, information sur l'habitat léger. Suite à la reconnaissance de l'habitat léger, le RBDL n'a cessé d'être sollicité pour transmettre son expertise (6 conférences et 7 jours de formation).

Le CCBW participe également au projet « Avec les Autres », projet initié par le Plan de Cohésion sociale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui interroge le logement public en prenant en compte la parole des habitants de 5 quartiers de la Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les évènements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon.
Cette alliance culture-école devra permettre :

- *d'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation ;*
- *d'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société ;*
- *de développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique ;*
- *de faire connaitre l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels ;*
- *l'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre ;*
- *de renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques ;*
- *d'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts ;*
- *d'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement ;*
- *Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe.*

Cf. Supra point 1

Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions.

- *Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands évènements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles.*
- *Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.*
- *Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales.*

En février 2021, dans le cadre de l'opération « Still Standing for Culture », le CCBW a organisé une manifestation d'ampleur afin de souligner l'importance de la culture pour la société et les habitants.
Ce fut un acte fort posé sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve où la majorité des opérateurs culturels et le public ont répondu présents malgré les limitations en vigueur.
À la sortie de ce dernier confinement du secteur culturel, le CCBW a souhaité retrouver et rassembler leurs publics autour d'un spectacle circassien tout public, To Bee Queen. Limités par des jauges, celui-ci n'a pu accueillir que 50 personnes par représentation, mais la demande et la joie de revoir un spectacle étaient bien au rendez-vous.

De manière générale, 2021 a lancé les prémices d'une action menée avec les communes qui ne bénéficient pas de centre culturel. Dans cette optique, la « **Marche des philosophes** », projet de diffusion culturelle dans de petits lieux, a principalement fait escale dans ces communes.
Soulignons que le projet « **Place aux artistes** » s'est révélé être une belle occasion de travailler avec ces nouveaux partenaires. Notons, entre autres, l'amplification de la collaboration au niveau scolaire

grâce à ces nouveaux partenariats (accès à de nouvelles écoles) et le renforcement des liens entre la commune de Court-Saint-Étienne, commune d'implantation du Centre culturel, et le CCBW (ex. Solid'art, évènement organisé pour les Stéphanois victimes des inondations).
En septembre 2021, le CCBW a également été invité à participer à un **séminaire d'envergure,** relatif à la conception et la mise en œuvre des politiques et pratiques culturelles territoriales en FWB, organisé par le Ministère français de la Culture et coordonné par Luc Carton (philosophe, chercheur, ancien directeur de l'Inspection générale de la culture au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) en partenariat avec le Centre culturel de Saint-Gilles, Centre culturel Jacques Franck, et le centre culturel de Charleroi, l'Eden.
Cette participation fut un réel succès, et la qualité des projets menés par le Centre culturel du Brabant wallon et leur pertinence ont été saluées par l'ensemble des participants.

Programmation, promotion, organisation de grands évènements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles en partenariat avec les autres centres culturels de la province.

- **À l'Ouest** : coopération regroupant les centres culturels de Tubize, Rebecq, Ittre et le CCBW

Projet développé en 2021 : Kunsten Routes des Arts avec les centres culturels de Hal et Beersel (1 500 personnes).

- **À l'Est** : coopération regroupant les centres culturels de Jodoigne & Orp-Jauche, Perwez, Beauvechain et le Gal Culturalité.

Projets développés en 2021 : Scènes de villages dans les 7 communes de l'Est (3 000 personnes sur toute la tournée), tournée cinéma en plein air, projet de balades balisées empruntant un sentier le long duquel est implanté des œuvres d'art contemporain créées spécifiquement pour le lieu. En 2021, la 7ème Sente a été accueillie à Beauvechain (750 personnes étaient présentes lors de l'inauguration).

- **Plateforme d'art contemporain** – **PULSART** : regroupant l'ensemble des centres culturels du Brabant wallon à l'exception de Perwez.

Projets développés en 2021 : médiation du Parcours artistique de Nivelles, mise en place de la médiation de la triennale d'art contemporain Magma d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

- **Festival EN L'AIR** : festival dédié à la création circassienne, en lien avec l'espace de résidence. Public familial (plus de 2 000 personnes présentes).

Les rencontres entre les chargés de communication des centres culturels du Brabant wallon à l'initiative du CCBW ont continué. Ensemble, ils ont mis en place un projet collectif « Culture au centre ». Soit cinq semaines de reportages diffusés dans le journal télévisé de TVCom et clôturées par une émission « Pause Culture » spéciale consacrée au travail de terrain mené par les centres culturels. Trois thématiques ont été mises à l'honneur : la culture à l'école, les résidences d'artistes et le travail de lien avec les publics (activités dans les homes, kits culturels, appel aux contributions citoyennes, publications, expositions et parcours dans l'espace public…).

Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)
L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :
- impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon ;
- encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie ;
- prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon ;
- informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.

Organisation d'un cycle de conférences débats et midis de l'urbanisme

Ces conférences débats ont pour objectifs de :

- sensibiliser à l'aménagement du territoire et aux thématiques qui la concernent ;

- permettre le débat, la discussion et l'échange d'idées ;
- favoriser les échanges entre les professionnels du secteur.

Compte tenu du contexte sanitaire, les conférences-débats organisées par la Maison de l'urbanisme ont été déclinées en deux formules différents :

1. Les mini midis de l'urbanisme ont été organisés entre les mois de janvier à juin en distanciel ;
2. Les midis ou soirées de l'urbanisme de septembre à décembre en présentiel.

Les mini midis de l'urbanisme
En raison des restrictions en termes de jauges à la suite de la pandémie, la formule a été adaptée entre janvier et juin 2021. Il s'agissait d'interviews en vidéo de 20 à 25 minutes suivies d'un temps de questions réponses via la plateforme StreamYard ; cette plateforme permettant une rediffusion sur Youtube et Facebook.

Les mini midis ont été organisés selon une fréquence bimensuelle durant le premier semestre 2021. Le nombre de participants en direct variait entre 10 et 30 personnes mais ces vidéos étaient visionnées par un grand nombre d'internautes les jours suivants.

Le bilan de cette formule est mitigé : le côté négatif est le manque d'interactivité mais le côté positif est un public ciblé beaucoup plus large avec des acteurs issus aussi de secteurs non liés à l'aménagement du territoire mais, le contexte sanitaire imposait ces adaptations.

Les mini midis de l'urbanisme ont abordé les thèmes suivants aux dates reprises ci-après :

1) **« COVID-19 - Quel impact sur les logements de demain »** le 22 janvier 2021 a été visionné par 73 personnes. Le conférencier était Sébastien Lemaître, architecte chez « Montois Partners ».

2) **« Quel avenir pour Waterloo »** le 3 février 2021 avec Florence Reuter, Bourgmestre de Waterloo, a été vu par 286 personnes.

3) **« WalOnMap c'est quoi »** le 18 février 2021 a fait l'objet de 215 vues avec le gestionnaire en communication au SPW.

4) **« Comment faire du bâti un nid pour la biodiversité »** le 5 mars 2021 a été visionné par 401 personnes. Cette visioconférence avait pour invité l' architecte et formateur volontaire au sein de la section Plecotus de Natagora.

5) **Quatre façades, le grand retour ?** diffusé le 19 février 2021 avec le CEO de Riem (société de conseil en immobilier) a été visionné par 108 participants

6) **Le logement des aînés, quelles alternatives ?** Organisé le 2 avril 2021 il a été vu par 105 personnes.

7) **L'urbanisme transitoire : quand le vide fait le plein d'idées.** Cette conférence s'est tenue le 16 avril 2021 et a été vue par 100 personnes. L'invité était le responsable de la communication et du marketing territorial auprès de sau-msi.brussels.

8) **Maison, boulot, dodo.** Cette conférence thématique a été organisée le 30 avril 2021. Elle a été vue par 49 personnes.

9) **Les sentiers sont-ils à tout le monde ?** Cette entrevue thématique a été organisée le 29 mai 2021 avec l'a.s.b.l. « Tous à pied ». Elle a été vue par 86 personnes.

10) **L'habitat groupé, une réponse durable à l'étalement urbain** ? Cette entrevue thématique a été organisée le 11 juin 2021 par le fondateur d'Altera. Elle a été vue par 88 personnes.

11) **L'urbanisme : à vos questions ?** Cette conférence a été diffusée le 25 juin 2021 avec pour invité le fonctionnaire délégué adjoint au sein de la Direction extérieure du Brabant wallon. Elle a été vue par 47 personnes.

Les midis ou soirées de l'urbanisme

Les midis et soirées de l'urbanisme rassemblent une diversité d'acteurs qui débattent d'un enjeu de l'aménagement du territoire en Brabant wallon. Le choix des invités ayant chacun leur approche de la thématique permet au public d'appréhender un sujet selon plusieurs points de vue. La dernière demi-heure est dédiée à un temps d'échange et de débat avec le public dans la salle.

Lorsque la situation sanitaire s'est améliorée, à l'automne 2021, deux conférences-débats ont été organisées en présentiel.

Deux soirées ont donc été organisées en 2021 :

1) Ruralités, terres fertiles pour des nouveaux lieux partagés et connectés

Cette soirée de l'urbanisme, pour laquelle 29 inscriptions et 16 participants ont été recensés, a été organisée à Jodoigne le 20 octobre 2021. Elle abordait l'utilisation du vélo comme moteur de l'urbanisme de demain pour se rendre au travail au départ des milieux ruraux.
L'objectif de cette conférence était de remettre en contexte le concept des lieux partagés en posant un regard critique sur le concept du territoire des 20 minutes appliqué aux territoires ruraux.

La conférence était organisée par la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne en partenariat avec le Brabant wallon et le CREAT-UCLouvain.

2) La densification : comment les communes assument ?

Cette conférence s'est tenue le 29 octobre 2021 à Louvain-la-Neuve et 38 personnes y ont pris part.

Cette conférence avait pour objectif d'aborder la densification des communes et le manque d'adaptations en termes de mobilité, espaces verts, espaces publics afin de mettre en avant les solutions pour sortir de l'impasse.

Les intervenants étaient les suivants : l'échevin de l'urbanisme à Rixensart, une architecte urbaniste au CREAT, un membre de la Chambre des urbanistes de Waterloo, un membre du Conseil de direction des urbanistes de Belgique et la Bourgmestre de Waterloo.

Une conférence débat était également prévue le 10 décembre 2021 avec pour thème l'accessibilité financière aux logements mais elle a été annulée car le contexte sanitaire s'était détérioré suite à une recrudescence de la pandémie provoquée par le COVID-19.

Les Arènes du territoire

Les Arènes locales du Territoire – L'artificialisation et l'étalement urbain en débat- se sont déroulées en automne 2020. Elles ont été suivies par l'élaboration d'un rapport de synthèse et d'un storyboard illustré début 2021.

En parallèle, la Maison de l'urbanisme a enregistré et traité les résultats du sondage tout public « L'étalement urbain, ça vous parle ? » lancé en octobre 2020 et réactivé en 2021. Une centaine de réponses sont parvenues.

La présentation finale des résultats des Arènes du Territoire sur la question du « zéro artificialisation » des sols a eu lieu le 19 avril 2021. Cette présentation, réalisée en visioconférence a rassemblé les 8 Maisons de l'urbanisme de Wallonie, l'ensemble des participants mobilisés par les maisons de l'urbanisme pour leurs arènes locales respectives, un représentant du cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire ainsi que le responsable de l'administration régionale en charge de l'Aménagement du territoire.

En suite de cette présentation, un rapport de synthèse a été transmis au Ministre.

En date du 4/05/2021, la démarche et les résultats des Arènes du territoire ont été présentés aux membres du Conseil d'orientation de la Maison de l'urbanisme en distanciel.

Les résultats des Arènes locales ont nourri la réflexion de l'équipe pour l'élaboration du programme 2022.

Une table ronde ouverte au grand public était prévue le 16 décembre 2021 pour récolter en direct l'avis des citoyens sur la zéro artificialisation mais elle a dû être annulée avec la recrudescence de la pandémie.

1. Bitume Stories

Une soirée spéciale de l'urbanisme intitulée « Bitume Stories - Quand l'étalement urbain croise les regards de l'artiste et de l'urbaniste » a été organisée en date du 20/05/2021.
Les invités de cette soirée étaient l'artiste ayant réalisé 5 balades exploratoires publiques dans le cadre du projet « Marcher avec… en Brabant wallon » et la chargée de mission en aménagement du territoire chez Inter environnement Wallonie et autrice de l'ouvrage « Stop béton. Le territoire au service de l'intelligence écologique et sociale ».

Cette soirée a été organisée en distanciel, 32 personnes y ont participé.

2. Les explorations territoriales

Une activité intitulée place aux aînés a été organisée.

Il s'agissait d'une conférence en ligne qui s'est tenue le 29/05/2021 avec 10 participants en direct et 20 vues au total.

Cet évènement était initialement prévu en présentiel avec une visite de Braine-l'Alleud pour les participants. En raison de la crise sanitaire et vu que les aînés sont particulièrement vulnérables au COVID-19, il a été décidé de convertir cette rencontre en une visioconférence suivie d'un débat en ligne.

Cette rencontre virtuelle a permis d'analyser comment les tissus urbains, les infrastructures de santé et les logements s'adaptent au vieillissement de la population.

Les intervenants étaient les suivants : un sociologue et gérontologue, un ingénieur-architecte, une représentante du CPAS de Braine-l'Alleud et une responsable du groupe BL'ADA à Braine-l'Alleud.

Cette rencontre a suscité très peu d'intérêt de la part des personnes concernées. L'horaire et l'importance de la fracture numérique des ainés pourraient justifier ce faible succès.

Publications de la revue Espace-vie

Ces publications ont pour objectifs :

- informer et sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie sous ses différents aspects ;
- susciter une réflexion critique par la confrontation de points de vue différents ;

- analyser l'évolution du territoire du Brabant wallon et stimuler une réflexion critique ;
- assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme.

L'identité graphique et la trame éditoriale ont été retravaillées et l'enrichissement de la revue à travers un blog Espace-vie hébergé au sein du nouveau site internet a vu le jour. La revue « Espace-vie » continue à investiguer les enjeux de l'aménagement du territoire en BW et en Wallonie. En 2021, le déploiement de la nouvelle maquette de la revue a pris de l'envergure.

En 2021, six numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités et distribués en Brabant wallon et hors Province avec les numéros et thèmes suivants :

- Numéro 300 : 300 numéros pour Espace -vie ;
- Numéro 301 : Patrimoine industriel. Démolir ou réaffecter, la valse-hésitation ;
- Numéro 302 : Des charges d'urbanisme en quête de cohérence ;
- Numéro 303 : Des freins à surmonter. Quel potentiel cyclable pour l'Est du Brabant wallon ;
- Numéro 304 : Inondations en Brabant wallon. Comment éviter de prendre à nouveau l'eau ;
- Numéro 305 : Densification du territoire. Comment les agriculteurs wallons tentent de résister à la pression foncière.

6000 abonnés ont reçu la revue papier et 1.100 abonnés la version numérique.

<u>Outils de sensibilisation à l'aménagement du territoire</u>

« L'urbanisme, l'aventure dont vous êtes le héros »

Une exposition didactique intitulée « l'urbanisme, l'aventure dont vous êtes le héros » visant à sensibiliser les adultes et les enfants du 3ème degré de l'enseignement secondaire aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a été mise sur pied.

Cette exposition permet au public de découvrir certaines notions urbanistiques de base. L'exposition se présente sous forme d'un village constitué de maisons numérotées accueillant des panneaux didactiques.

Le projet a bien progressé au premier semestre 2021 et la sortie était prévue pour l'automne 2021.

Les inondations de juillet ont entraîné des répercussions sur le projet car, les lieux de construction et de stockage du matériel ont été inondés jusqu'à une hauteur de 120 cm. Une réflexion est en cours pour transformer l'exposition « l'urbanisme, l'aventure dont vous êtes le héros » en tenant compte de la perte de l'atelier de construction, des problèmes de stockage et des difficultés de manutention.

« L'aménagement du territoire, je m'y frotte »

« L'aménagement du territoire, je m'y frotte » est une journée de sensibilisation des élèves de 5ème et 6ème primaires aux enjeux et aux défis de l'aménagement du territoire. Ces journées sont préparées et animées par une chargée de projet de l'équipe de la Maison de l'urbanisme. La journée combine une présentation multimédia et la manipulation d'une maquette par petits groupes afin de leur permettre de comprendre l'organisation de leur milieu de vie et son évolution au fil du temps. Elle sensibilise à la problématique de l'étalement urbain, de la mobilité et de la nécessité d'une mixité de fonctions.

Le succès de cette animation est croissant, les enseignants et de nouvelles écoles la demandent de plus en plus. En 2021, 301 élèves issus de 13 classes dans 7 écoles différentes du Brabant wallon ont été sensibilisées.

Ces formations ont eu lieu aux dates et lieux suivants :

- 21 et 22 janvier 2021 : 45 élèves provenant de 2 classes de l'école de Mousty – Coquerées à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;

- 4 et 5 février 2021 : 53 élèves provenant de 2 classes de l'Athénée royal Paul Delvaux à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- 26 février et 12 mars 2021 : 48 élèves répartis en 2 classes de l'école communale de Blocry à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- 18 mars 2021 : 17 élèves d'une classe de l'école communale de Villers-la-Ville ;
- 22 mars 2021 : 22 élèves provenant d'une classe de l'école communale de Gistoux à Chaumont-Gistoux ;
- 22 et 27 avril 2021 : 43 élèves provenant de 2 classes de l'école communale de Wisterzée à Court-Saint-Etienne ;
- 4, 6 et 7 mai 2021 : 73 élèves provenant de 3 classes de l'école Saint-Joseph de Tubize.

Formations

Formations à destination des conseillers en aménagement du territoire, des architectes, des agents des services urbanisme et des mandataires communaux

Deux matinées de formation ont été proposées cette année, en distanciel, en raison du contexte sanitaire, elles ont abordé les sujets suivants :

1.) Les outils de l'aménagement local

Cette formation a eu lieu en ligne le 7 juin 2022 et elle a regroupé 34 participants.
Elle a été organisée en collaboration avec la Direction de l'aménagement local du SPW. Deux personnes ont animé cette séance en tenant compte des questions préalables envoyées par les services urbanisme des communes du Brabant wallon.

2) Le décret relatif à la voirie communale, entre incidences sur le traitement des demandes de permis d'urbanisme et opportunités de l'espace public

Cette formation en ligne s'est tenue le 2 décembre et elle a rassemblé 58 participants. Elle a été organisée grâce à la collaboration de deux A.S.B.L. « Tous à pied » et « Chemins de Wallonie ».

Deux représentants de ces A.S.B.L. ont dispensé cette formation en collaboration avec la maison de l'urbanisme sur base de questions envoyées par les services urbanisme et les échevins des 27 communes du Brabant wallon.

Formations à l'intention des membres des CCATM (Commissions Consultatives d'Aménagement du Territoire)

Depuis 2020, les 27 communes du Brabant wallon disposent d'une CCATM pour lesquelles des formations spécifiques sont organisées. Pour autant, ces formations sont également ouvertes aux échevins et aux conseillers communaux.

Deux formations ont été proposées à ces derniers :

1) Formation à WalOnMap

147 personnes se sont inscrites à cette formation et 119 y ont participé. Elle a été donnée à distance par Maureen Schmetz, chargée de projet à la Maison de l'urbanisme avec les conseils et le support d'Emmanuel Jauquet, gestionnaire en communication au SPW et de l'équipe Géoportail en Wallonie.

2) L'habitat léger, un cadre en cours de construction.

61 personnes se sont inscrites à cette formation qui s'est tenue en présentiel à laquelle 55 personnes étaient présentes. De plus, 24 personnes ont sollicité un lien pour voir la vidéo relative à cette formation. Elle a été organisée en partenariat avec le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne. Les deux oratrices étaient de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial).

Cette formation en présentiel a été enregistrée pour être diffusée auprès des membres des CCATM et des communes du Brabant wallon. Elle a fait l'objet de 113 vues.

Formations à l'intention des (futurs) enseignants

Deux types de formations ont été dispensées :

1) Jeu « urbanistes en herbe »

En janvier et fin août, la Maison de l'urbanisme a répondu de manière individuelle aux quelques demandes d'informations ou de formation des enseignants du secondaire désireux d'utiliser ce jeu avec leurs élèves.

2) Sensibilisation des futurs enseignants à l'outil « l'urbanisme c'est nous »

En date du 25/02/2021, à l'invitation de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, la Maison de l'urbanisme a présenté la démarche de travail scientifique et pédagogique qui a mené à l'outil « l'Urbanisme c'est nous ».
A l'issue de la présentation, la maison de l'urbanisme a animé un atelier pour concevoir avec les futurs enseignants une animation autour de cet outil utilisable en classe.

Ateliers participatifs

Projet Cube - « Coconstruire le maillage écologique du Brabant wallon »

En 2021, la Maison de l'urbanisme a été invitée à rejoindre le groupe de travail « zones urbanisées » du projet « Coconstruire le maillage écologique du Brabant wallon » afin d'y apporter ses connaissances et son expérience.

Le processus s'est déroulé en plusieurs phases : un webinaire le 1er février, 3 ateliers les 25 février, 19 avril et 10 mai et une séance de clôture le 28 septembre.

Atelier « Vélo, boulot, dodo : tous à 20 minutes de chez moi… ça marche ou pas ? »

Deux ateliers participatifs et un sondage en ligne ont été construits et animés sur le thème du « territoire des 20 minutes » à vélo. L'objectif de ces ateliers était de nourrir en données sensibles l'étude sur les potentialités économiques, sociales et culturelles du territoire des 7 communes autour de la « Croix de Hesbaye » dans une optique visant à rejoindre son lieu de travail à vélo en 20 minutes.

Ces ateliers ont été réalisés en collaboration avec le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne et le Brabant wallon aux dates et lieux suivants :
- Le 22/09/2021 à Ramillies (15 participants) ;
- Le 29/09/2021 à Jodoigne (11 participants) ;

Le sondage en ligne a récolté 111 réponses.

Communication

La communication de la Maison de l'urbanisme est assurée par une collaboration fructueuse avec le secteur communication du CCBW. Parmi les moyens de communication, on peut citer :

- le site *www.mubw.be* avec le blog espacevie.be sur lequel des articles sont partagés ;
- les newsletters spécifiques MUBW (787 abonnés) ;
- les newsletters générales du CCBW (5794 abonnés)
- la revue Espace-vie ;

- une présence accrue sur les réseaux sociaux Instagram, Linkedln, Facebook…

La Maison de l'urbanisme du Brabant wallon veille aussi à répondre aux questions individuelles des habitants en les réorientant vers les services compétents des niveaux de pouvoir adéquats.

2. Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.
Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains évènements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banners, ...)
Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaitre comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.

Toutes les communications y compris celles en partenariat avec le logo provincial ont été remis à l'administration.
L'association veillera notamment à mettre en place :
- un évènement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture ;
Dans le cadre de l'appel à projets visant à remplacer le salon des autrices et auteurs du Brabant wallon, Le Livre tout Proche, le Centre culturel a réalisé l'aftermovie des activités littéraires ayant eu lieu en 2020. Cet aftermovie marque la fin de la collaboration sur ce projet.

-un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité ;
2021 est une année de transition et de réflexion pour aller vers une refonte profonde du projet, tant au niveau de sa forme que de ses finalités et objectifs. C'est donc un long processus de réflexion qui s'est initié. Avec le concours de nombreux intervenants, plusieurs thématiques ont déjà été abordées telles que la diversité et la décolonisation. Dans ce contexte, trois ateliers slam ont eu lieu pour appréhender sous un autre angle ces thématiques.

- *un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon.*
Dans le cadre du financement « Un futur pour la culture » et dans la continuité du projet Labo Phonique est né le projet « Orphé.E lab ». Il consiste en un projet de résidence entre des femmes détenues et des artistes sonores. La proposition est pensée comme un laboratoire de recherche inclusif, à la croisée de plusieurs mondes – musiques traditionnelles, musiques électroniques et numériques et art radiophonique –, en vivant l'improvisation comme méthode de création.

-un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école ;

Ce point a été développé dans la partie Alliance culture école. En 2021, dans le cadre du focus jeune public, des résidences d'artistes dans les classes de maternelle, primaire et secondaire du Brabant wallon ont été mises en place.

-Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.

Lors de la création de son nouveau site internet, le Centre culturel a créé un *espace pro* où les écoles, entre autres, ont accès à un aperçu détaillé des propositions du Centre culturel du Brabant wallon à destination des écoles : la programmation scolaire de spectacles vivants, des ateliers pour les classes, des supports pédagogiques et activités de médiation, mais également la liste des différents opérateurs jeune public répartis sur le Brabant wallon. *Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence* est aussi passé en revue avec une présentation du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), qui concerne toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la rentrée 2020. Depuis la mise en place du PECA, cet espace dédié aux écoles ne cesse d'être enrichi et le sera encore fortement dans les années à venir.
Les dispositifs de médiation doivent permettre de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.) Les moyens de médiation seront variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

Les dispositifs de médiation permettent de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique.
Ils sont nombreux :

- Le projet de théâtre invisible *Au bord du monde* est un dispositif de médiation conçu dans le cadre de la Triennale 10 d'art contemporain Magma qui invité le public à découvrir la triennale sur un mode sensitif. *Au bord du monde* est un outil de médiation novateur, en lien avec la création plastique contemporaine, pour encourager le public, principalement les jeunes, à s'exprimer sur leur ressenti et leur perception de l'art.
- Les bords de scène après les spectacles ou les résidences. Il s'agit de rencontres avec les artistes afin d'échanger sur le spectacle vu.
- Développement d'outils de médiation spécifiques à des publics particuliers

Ex : Blabla BOX : dispositif de médiation permettant aux personnes ne parlant pas ou peu le français de s'exprimer à propos d'une œuvre d'art (film, pièce de théâtre, exposition, livre, poème, BD…)
Ex : Culture à domicile ou ALLO Culture : projet qui vise à aller à la rencontre de personnes âgées isolées en se rendant à leur domicile afin de leur faire vivre différentes propositions d'activités culturelles et artistiques.

- Le Comité de jeunes spectateurs : découverte de spectacles vivants, rencontres artistiques et ateliers de réflexion et d'expression (4 Maisons des Jeunes du BW participantes).
- Les papiers ensemencés : ce petit dispositif de médiation a été imaginé pour agrémenter les retrouvailles avec nos publics. Ceux-ci ont été distribués durant les mois de septembre et octobre 2021 lors de nos activités.
- Dispositif de médiation d'EN L'AIR festival CIRQUE : de fausses toilettes avaient été intégrées à la scénographie du festival pour offrir au public un lieu intimiste, à l'abri des regards, où s'exprimer sur leurs émotions.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 311.000 euros a été octroyée en date du 16 décembre 2021 avec une avance de 201.000 euros mise en liquidation le 21 mars 2022. Le solde de la subvention de 110.000 euros en en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour des projets Alliance culture école de 10.000 euros a été octroyée le 16 décembre 2021 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de la Maison de l'Urbanisme de 100.000 euros a été octroyée le 16 décembre 2021 2021 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but de promouvoir le développement culturel de la région du Brabant wallon. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle a pour mission d'encourager et d'assister les initiatives culturelles de la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que d'associer les communes et les groupements volontaires à l'action culturelle à développer dans le Brabant wallon et d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'État, de la Province, de la ou les communes concernées. De plus, elle favorise la coopération entre foyers culturels et peut leur apporter une aide de service, d'organiser la formation permanente des animateurs, de programmer et coordonner des actions de diffusion de niveau, de soutenir les initiatives culturelles du point de vue technique, administratif et de gestion, de programmer les artistes, artisans et créateurs culturels afin de diffuser la spécificité culturelle ainsi que de sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'environnement qualitatifs du Brabant wallon.

Le Centre culturel du Brabant wallon a accueilli 44.476 visiteurs sur 2021 dont 9.838 enfants et adolescents pour les représentations scolaires ainsi que 285 participants aux conférences-débats des Midis de l'Urbanisme. Il a permis 12 résidences d'artistes pour 480 personnes. De plus, le CCBW a mené en coopération des projets innovants et participatifs, et a développé de nombreuses démarches de médiation. Le rapport coût/qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°23 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu les statuts de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38671) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 23 août 2022 par la Directrice de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la « Fondation d'utilité publique Folon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser
- Mesures prises en vue d'assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;
- Nombre d'accueils et de prises en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents ;
- Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
- Mesures prises en vue d'assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » et notamment les personnes porteuses d'un handicap via des visites et/ou activités adaptées ;
- Nombre d'activités ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, …) pour le grand public ;
- Vérification de la réalisation d'un événement annuel pour le grand public : à l'occasion d'une journée spéciale, le musée sort de ses murs et va à la rencontre de ses différents publics (jeunes, curieux, fans de Folon, …) ;
- Mesures prises en vue de d'assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de collaborations le cas échéant aux événements culturels organisés par la Province dans le Domaine régional Solvay
- Nombre de collaborations avec la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;

- Vérification des obligations liées à la visibilité provinciale et à l'apposition sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;
- Vérifier la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation).

2. Indicateurs quantitatifs

- Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;
- Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;
- Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;
- Recevoir des délégations étrangères ou autres invitées des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon ;
- Transmettre à l'administration provinciale les publications éditées par la Fondation Folon;
- Transmettre à la Province, des entrées au musée, aux expositions temporaires, aux activités et évènements, aux vernissages, … organisés par la Fondation Folon.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation d'utilité publique Folon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La Fondation Folon a procédé au remplacement de la chaudière principale, de châssis, d'une fenêtre de toit ainsi que le remplacement d'éclairages par des leds dans le musée. Elle a aussi construit un bac à compost à l'extérieur du bâtiment.
Afin de faciliter la mobilité douce, elle a fait placer des cerceaux pour vélos.
Enfin pour éviter l'utilisation du papier, les enseignants ont la possibilité de télécharger des valises pédagogiques à partir du site internet de la Fondation.

Mesures prises en vue d'assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche

Diffusion :

Universi Leggeri – Folon, la vita è une viaggio du 10/07 > 14/11/2021 à la Galleria d'arte Moderna e Contemporanea – Viareggio - Italia
L'exposition - fruit de la collaboration entre la Commune de Viareggio, la Fondazione Festival Pucciniano et la Fondation Folon – a présenté une septantaine d'œuvres de Folon : dessins au trait, encres de couleurs, gravures, aquarelles, sculptures sur le thème du voyage. Elle était déclinée en quatre chapitres distincts : le voyage intérieur illustre l'imaginaire qui renvoie au doute ou au rêve, l'impossible voyage dénonce les enjeux de l'homme face au désordre du monde, le grand voyage dépeint la poésie et la beauté de notre planète et, enfin, le voyage lyrique, est celui entrepris par

l'artiste en 2003, lorsqu'à la demande de la Fondazione Festival Pucciniano, il créé les décors de *La Bohème* de Giacomo Puccini. Un catalogue a été édité pour l'occasion.

Exposition « Les sculptures de Folon – photographies de Thierry Renauld » du 04/09/2021 au 15/01/2022 à l'Espace Wallonie Bruxelles – Rue Marché aux Herbes – Bruxelles

C'est en 1995 que le photographe Thierry Renault découvre la première exposition de sculptures de Jean-Michel Folon à Bruxelles, au Petit Sablon. Bouleversé, il offre à l'artiste quelques semaines plus tard, un petit recueil rassemblant des photos des œuvres. Folon s'enthousiasme vivement de ce regard porté sur ses créations et propose à Thierry Renauld de photographier ses expositions de sculptures à venir : Knokke, Seneffe, Lisbonne, Florence, ….

Partenariat entre la Fondation Folon et Wallonie Bruxelles International, cette exposition inédite présente une cinquantaine de clichés pris entre 1995 et 2020 par le photographe bruxellois.

Olivetti e l'ARTE – Jean-Michel Folon du 04/12/2021 au 05/06/2022 au Muséo CIVICO – Pier Alessandro Garda, Ivrea - Italia

A l'aide de très nombreuses archives précieusement conservées par l'association historiques des archives Olivetti à Ivrea - documents, lettres, affiches, photographies, œuvres originales, films, catalogues et produits dérivés - l'exposition retrace la longue collaboration entre la société Olivetti et Jean-Michel Folon et l'amitié sincère entre l'artiste et Giorgio Soavi, directeur artistique chez Olivetti. Cette collaboration s'est étendue des années 1960 jusqu'au début des années 1990 et de laquelle découlent de nombreuses œuvres majeures de l'artiste.

<u>Conservation – gestion préventive :</u>

Restaurations

Œuvres exposées dans le musée – documents graphiques

A la suite du chantier de ré-encadrement des œuvres du musée, l'équipe scientifique de la Fondation a établi une liste prioritaire d'œuvres à restaurer. Les œuvres (aquarelles, encres de couleur et sérigraphies) ont été envoyées dans un atelier de restauration « ArtBee » et ont été ré-encadrées.

Sculptures en bronze

A la suite de l'exposition « Folon. Les sculptures » à l'Abbaye de Villers-la-Ville, quatre sculptures en bronze (*Quatrième Pensée*, *Troisième Pensée*, *Deuxième Pensée*, *Chat*) et trois socles (*Le Voyageur*, *Qui ?*, *Oiseau*) ont été restaurés par le Studio Lemmens à Bruxelles.

Conservation et inventaire :

Chantier des Collections Monaco II – Février 2021

Dans le cadre du rapatriement des œuvres de l'Atelier Folon à la suite de sa fermeture définitive, l'équipe scientifique a inventorié, numérisé et conditionné les 150 sculptures en bronze et en pierre de moyenne et grande dimension. Les 12.000 affiches et estampes stockées dans la réserve ont été conditionnées et emballées ainsi que tous les objets personnels, les objets d'inspiration, le matériel, les meubles et les livres de l'artiste.

L'équipe de la Fondation a été renforcée par la présence de quatre manutentionnaires d'œuvres d'art qui se sont chargés de sortir toutes les œuvres de l'atelier vers le port. Deux camions-remorques, deux grues et un lift ont été nécessaires pour renvoyer toutes les œuvres vers la Belgique.

Pour accueillir ce patrimoine, l'ensemble des réserves ont été réorganisées, rangées et nettoyées.

Un nouvel espace a été alloué afin de pouvoir stocker toutes les caisses (comptabilité, archives, livres, objets, etc.) n'ayant pas encore l'objet d'un inventaire et/ou d'un rangement définitif.

CDC Chambre de Paola Folon – Avril 2021

Plus de 350 œuvres (peintures, dessins, carnets, estampes, affiches, créations diverses et sculptures) stockées dans la « chambre de Paola » ont été rassemblées pour pouvoir être inventoriées, nommées, numérisées, conditionnées et envoyées dans leurs réserves respectives.

Etablissement du Plan Interne d'Urgence PIU – Mai 2021
Dans le cadre de la protection du patrimoine exposé et conservé à Fondation, avec le soutien du Gouverneur du Brabant wallon, un « Plan Interne de Sauvegarde et d'Urgence pour les collections » est en cours d'établissement et de rédaction.

Recherche

Aménagement d'une Salle de Documentation – Août 2021
L'ensemble de la bibliothèque de Jean-Michel et Paola Folon a été rapatrié de Monaco. Tous ces livres ont été stockés à la Fondation, dans les bureaux du rez-de-chaussée et dans une pièce entièrement aménagée au deuxième étage. Ces livres sont désormais rangés, classés et consultables dans une pièce réservée à l'étude et la recherche.
Outil de gestion des collections SKINsoft et mise en ligne des Collections Skin-WEB

Mise en place d'un nouvel outil de gestion informatisée, « S-COLLECTION », développé par SKINsoft et utilisé par des institutions de renom (Musée Rodin, Musée L, Bozar,..) est une application full-web dédiée spécifiquement à la gestion des collections.
La suite de logiciel SKINsoft se compose d'un noyau central dédié à l'inventaire des collections, autour duquel gravitent des modules complémentaires interconnectés.
Par nature très mobile et très simple d'utilisation, l'outil offre des fonctionnalités très avancées pour gérer chaque aspect d'une collection, le tout dans une interface ergonomique et intuitive : inventaires, archives, documentations numériques (photo, vidéo, pdf, etc.).
Outre ces fonctions de base, l'outil de gestion permet de lier les collections entre elles, de faire des recherches intelligentes et rapides, de composer des expositions, les cartels etc… Ce logiciel est également une interface de gestion des collections : les mouvements internes et externes des œuvres (prêts, dépôts, emprunts, changements de localisation…), les constats d'état, les restaurations et expertises y sont recensées, permettant un suivi précis des œuvres en temps réel.
Bien plus qu'un simple inventaire informatisé, cet outil de gestion muséale a également une visée transversale destinée à favoriser les interactions entre les différents services (régie, exposition, communication, service des publics).

L'objectif principal consiste à améliorer la gestion des collections et des ressources documentaires, tout en facilitant l'accès à l'information pour les utilisateurs, tant internes qu'externes au musée.
Pour ce faire, un catalogue des collections est en préparation avec « Skin-WEB ». Cette mise en ligne permettra, à terme, de valoriser les collections en leur conférant plus de visibilité, aussi bien auprès du grand public que des spécialistes.

Nombre d'accueils et de prises en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents

La Fondation Folon a accueilli 4.945 élèves en groupe scolaire de 2,5 ans à 18 ans avec une moyenne de 20 élèves/classe, cela fait +/- 250 groupes scolaires (annulations ou reports Covid en 2021).

Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

La Fondation a proposé des visites guidées, des ateliers scolaires et des formations à l'attention des enseignants.

Les visites guidées *:*
- **Les visites guidées *découverte* du musée** (dès 6 ans) : découverte des œuvres de Folon et des valeurs qui lui sont propres au travers d'un voyage imaginaire en compagnie d'un guide dans le musée. Thématiques proposées : la liberté, l'environnement, l'illustration.
- **Les visites guidées de *l'exposition temporaire* en cours**

- **La visite *Le musée des Minuscules*** (de 3,5 à 5 ans) : vivre le musée avec les tout-petits lors d'une expérience poétique unique. Durant 40 minutes, les œuvres de Folon prennent vie grâce à des jeux, à de la musique et à des manipulations magiques qui permettent aux jeunes enfants d'explorer leurs sens, de voir, entendre et toucher.
- **La visite *Sens dessus dessous*** (dès 6 ans) : découverte du musée à l'aide d'objets insolites afin d'appréhender les œuvres de Folon différemment.
- **La visite *ACCESS ART*** (dès 14 ans) : visite à l'attention des élèves en écoles d'art et académies, orientée vers l'histoire de l'art et l'analyse esthétique. Entrée gratuite au musée.
- **La visite *REVERSO*** (de 6 à 18 ans) : pour les écoles primaires et secondaires, en immersion linguistique ou pour les écoles internationales, les visites du musée et des expositions temporaires sont proposées en formule bilingue : français/néerlandais, français/anglais, néerlandais/anglais.
- **Les visites de l'*Essentiel* et *Folon au bout des doigts*.**

Les ateliers scolaires :
- ***Projet d'école*** : réalisation d'une grande fresque collective au sein de l'école. Les animations sont organisées dans les écoles et à la Fondation Folon (avec visite du musée). Thématiques proposées : l'environnement et les droits de l'homme. Inauguration de la fresque lors des activités de fin d'année scolaire.
- **Les ateliers *des Minuscules*** : ateliers artistiques adaptés aux tout-petits.
- ***Ateliers scolaires temporaires*** : ateliers permettant aux enseignants de compléter la visite de l'exposition temporaire en cours par une animation artistique.

Les formations :
Musée mode d'emploi : journée de formation pédagogique organisée à l'attention des enseignants au cours de laquelle ils découvrent la richesse et le potentiel pédagogique que constituent le musée Folon, ses ateliers et les différents outils (valises pédagogiques). Les supports pédagogiques (téléchargeables à partir du site internet de la Fondation) : Les valises pédagogiques permettent aux professeurs de préparer ou d'enrichir leur visite à la Fondation ou même d'entamer un projet de classe. Ces outils sont adaptés aux âges des élèves et sont en relation avec le programme scolaire officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mesures prises en vue d'assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » et notamment les personnes porteuses d'un handicap via des visites et/ou activités adaptées

Une gratuité est accordée pour les visiteurs porteurs de handicap. En 2021, 3835 visiteurs ont bénéficié de cette gratuité.

La Fondation Folon est un lieu d'ouverture où la différence est un « plus ». C'est la raison pour laquelle elle a développé une offre d'activités et visites adaptées.

- **La visite *Folon au bout des doigts*** : visite tactile et sensorielle du musée (mise en place grâce à un soutien du Fonds Elia). Plusieurs œuvres représentatives de Folon ont été revisitées par les équipes de l'EQLA (ex-ONA). Ces adaptations permettent au public aveugle, malvoyant ou non, de toucher et de se représenter les œuvres. Elles permettent de ressentir les émotions et d'appréhender les messages et thèmes véhiculés par Folon.
- **La visite de l'ESSENTIEL**
- **Les ateliers artistiques** : **POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE** (de 2,5 à 18 ans – max. 15 participants) **-** 3 ateliers sont proposés :

L'arbre ensemble : trouver sa place au sein du groupe, dans la société, à l'image des branches d'un arbre (technique : aquarelle et techniques mixtes)

L'autoportrait : apprendre à se regarder et à apprécier ceux qui nous entourent (technique : crayon aquarelle et aquarelle)

Techniques d'impression : adapté aux déficients visuels, dessiner dans la matière.
- ***Sur nos ailes* :** animations à l'attention d'enfants défavorisés et de structures d'accueil du Brabant wallon (enfants du juge).

En collaboration avec les centres d'accueil du Brabant wallon, le Service des Publics a développé un projet éducatif comprenant une visite de la Fondation Folon et un atelier artistique pour des petits

groupes (troubles affectifs et/ou cognitifs). Ces animations gratuites sont proposées les mercredis après-midi (sur réservation).
- **Organisation éventuelle d'expositions d'œuvres d'artistes différents** (en collaboration avec l'Asbl Pêcheur de lune).
- En juillet et août, la Fondation Folon a organisé 2 stages de 4 jours aux « Rênes de la vie » avec 30 enfants en situation de handicap. Du 20 au 23/07 et du 10 au 13/08 Ces stages s'adressent à des enfants qui ne peuvent intégrer les activités de type « Poney club ». Ils ne sont pas autonomes et demandent un accompagnement individuel. La thématique des stages était : « Je suis une œuvre d'art ». Les enfants ont eu l'occasion d'appréhender différentes techniques artistiques, en axant les ateliers sur le sensoriel et l'expérimentation. Le dernier jour, les créations des enfants ont été découpées et assemblées pour former des costumes qu'ils ont portés pour le spectacle équestre clôturant le stage. Les animations se sont déroulées en plein air, sur la petite piste devant l'orangerie ou dans l'orangerie en fonction du temps.

Nombre d'activités ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, …) pour le grand public

Tous les dimanches de l'année, la Fondation Folon organise des ateliers aquarelle. 60 cours sont programmés (3 groupes de 2 x 10 cours), avec 15 participants/cours, soit 45 élèves.

Elle propose aussi des stages aquarelle Carnets de voyage : 4 semaines de 4 jours de stages en été et une journée de stage en automne, le 7 novembre

Visites guidées pour individuels (le dimanche après-midi)
Voir le musée en famille, petits et grands mélangés, grands-parents et petits-enfants, c'est désormais possible pour les individuels. Une fois par mois, le dimanche après-midi, un guide fait découvrir la Fondation Folon autrement.
26/09 : Visite guidée « Un musée dans un parc ». La Fondation propose une visite du Domaine régional Solvay, complémentaire à la visite libre du musée. Accompagné d'un guide de la Fondation, le visiteur découvre les secrets du parc, son histoire, sa nature, tout en tissant des liens entre l'artiste et son engagement écologique.
10/10 : Visite du musée par un guide de « l'Essentiel » dans le cadre du week-end de clôture Cap48.
24/10 : Visite guidée de l'exposition temporaire « Les Affiches de Folon ».
5/12 : Visite guidée « Sens dessus dessous ».

Ateliers intergénérationnels pendant les vacances de Toussaint- les 3 et 5/11
Atelier thématique pour petits et grands sur le thème de l'environnement, de la récup' et du voyage.

Vérification de la réalisation d'un événement annuel pour le grand public : à l'occasion d'une journée spéciale, le musée sort de ses murs et va à la rencontre de ses différents publics (jeunes, curieux, fans de Folon, …)

En 2021, la Fondation Folon a organisé un évènement intitulé « Visites insolites » organisé le 21/11/21. 200 personnes.
À l'occasion de la Journée mondiale des Droits de l'Enfant, le musée propose un rendez-vous annuel en ouvrant ses portes gratuitement aux enfants de moins de 18 ans. Insolites, les visites proposées bouleversent la perception traditionnelle des œuvres et mettent les sens en éveil.
Au programme : visites guidées « Musée Sens Dessus Dessous », des Minuscules et Droits de l'homme.

Mesures prises en vue de d'assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon

FOLON. « Les Sculptures » - 24/10/2020 au 21/03/2021 à l'Abbaye de Villers-la-Ville (70.000 visiteurs)
L'exposition a accueilli une vingtaine de sculptures monumentales de Jean-Michel Folon. Prenant place sur l'entièreté du site, celle-ci a tissé un dialogue étonnant entre les œuvres et les ruines. La

Fondation Folon a prêté les sculptures, assuré le commissariat et le suivi logistique. Réalisation d'un carnet du visiteur en collaboration avec la Fondation Folon. Tickets combinés Abbaye de Villers-la-Ville/Fondation Folon.

Journée grand public en collaboration avec Pro Vélo - le 06/06/21 et le 17/10/21
Pour relier les deux musées et favoriser la mobilité douce, la Fondation Folon et le FeliXart Museum se sont associés avec ProVélo pour créer un itinéraire vélo à travers la forêt de Soignes. Deux fois par an, ProVélo proposera cette activité dans son agenda (visite des deux musées + boucle à vélo avec un guide ProVélo). Le ticket combiné est accompagné d'un carnet du visiteur qui présente tous les points de convergence entre les deux artistes.

La Fondation Folon propose des tickets combinés avec le FélixArt Museum (NL) avec 30 visiteurs, avec l'Abbaye de Villers la Ville pour l'expo sculptures Folon (1094 visiteurs) et le Musée Hergé à LLN (37 visiteurs).

Nombre de collaborations le cas échéant aux événements culturels organisés par la Province dans le Domaine régional Solvay

Suite aux mesures sanitaires et budgétaires, aucun évènement n'a été organisé par la Province du Brabant wallon en 2021.

Nombre de collaborations avec la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques

La section horticole de La Hulpe de l'ITP n'existe plus.

Vérification des obligations liées à la visibilité provinciale et à l'apposition sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial

La Fondation Folon a bien apposé le logo provincial et la mention du soutien provincial sur tous les supports de promotion et communication en papier, en digital, sur le site internet…

Vérifier la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation)

La Province du Brabant wallon n'a organisé aucun évènement à la Fondation Folon.

2. Indicateurs quantitatifs

Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier)

Le musée a accueilli 34.600 visiteurs. On a recensé, parmi les 28.000 visiteurs adultes et seniors, 2.520 enfants et jeunes de 6 à 18 ans. Parmi les 973 visiteurs venus en groupes adultes et séniors et environ 3835 personnes « porteuses de handicap ».

Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation

La Fondation Folon a créé des valises pédagogiques, des cocottes en papier avec comme thématique les droits de l'homme et l'environnement.
Les supports pédagogiques sont disponibles en téléchargement sur le site internet : *www.fondationfolon.be*
+/- 6000 cocottes en papier sur le thème de l'environnement et des droits de l'homme ont été distribuées aux élèves et enfants.

Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province)

Le local est bien à disposition de la Province du Brabant wallon mais aucune demande n'a été faite par le Brabant wallon en 2021.

Recevoir des délégations étrangères ou autres invités des délégations étrangères ou autres invités par la Province du Brabant wallon

En 2021, la Province du Brabant wallon n'a accueilli aucune délégation étrangère ni autre type d'invités.

Transmettre à l'administration provinciale les publications éditées par la Fondation Folon

La Fondation Folon a bien remis toutes ses publications à l'administration.

Transmettre à la Province, des entrées au musée, aux expositions temporaires, aux activités et évènements, aux vernissages, … organisés par la Fondation Folon

Les entrées ont bien été transmises par la Fondation Folon à la Province du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

Une subvention de 300.000€ à l'extraordinaire a été octroyée en 2012, il reste encore un solde de 84.995,32€ à justifier.

La subvention annuelle de fonctionnement de 33.250 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 16 décembre 2021. Le solde de la subvention sur base des justificatifs est en cours de liquidation.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation d'utilité publique Folon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation a pour but de veiller au rayonnement de l'artiste Jean-Michel Folon et de son œuvre en Belgique et dans le monde entier, d'assurer sa réputation et ses droits et de faire toutes sortes d'actions en rassemblant et présentant au plus vaste public les œuvres significatives du parcours artistique de l'artiste mais aussi de contribuer au bien-être des enfants et des personnes handicapées. Elle a ouvert et développé un musée consacré à Jean-Michel Folon et organise des expositions temporaires qui circulent en Belgique et à l'étranger. Elle assure aussi la protection des archives de l'artiste.

La Fondation permet de rencontrer l'œuvre de Jean-Michel Folon par son musée et ses activités artistiques diverses pour un public très large (familles, personnes en difficulté, enfants…). Le rapport coût/service est positif au vu des 34.600 visiteurs de la Fondation Folon dont 4945 enfants en groupe scolaire ainsi que le rayonnement national et international du musée qui fait connaître le Brabant wallon.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°24 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. « *Favoriser l'accès à la culture pour tous* » et 2.5. « *Utiliser la culture comme vecteur d'émancipation et d'apprentissage dans le cadre scolaire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 septembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Promolecture » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38977) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 5 septembre 2022 par la Directrice – Bibliothécaire de l'A.S.B.L. « PromoLecture » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles ;
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune ;
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association ;
- Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque itinérante Place aux Livres ;
- Nombre d'affiliés à Place aux Livres ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par Place aux Livres.

2. Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.
- Démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture.
- Faciliter l'accès au savoir, favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information.
- Diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente
- Participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tel que le salon « Le livre tout proche ».
- Gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif, en matière de lecture publique.
- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, sensibiliser divers publics à la lecture : initier les enfants en crèches à l'univers du livre, développer les capacités langagières des enfants scolarisés, amener la lecture-plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, développer le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.
- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux, …).

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « PromoLecture » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2021, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

Bibliothèque locale : 117.511 prêts de livres pour 64.668 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public (12 pour EPN et 3 pour la consultation du catalogue) et 1.756 jeux pour la

section ludothèque. Il y a eu 2.656 lecteurs inscrits à la bibliothèque et 156 collectivités. De plus, il y a eu 106 animations pour un total de 1.619 personnes.

Sur les 106 animations de la bibliothèque, 33 sont organisées en partenariat avec entre autres : les autres bibliothèques, le Centre culturel de Nivelles, les services communaux, les groupes alpha (Lire et Ecrire, …), les écoles, les crèches, les maisons de repos, les écoles de devoirs, le centre de soins pour personnes handicapées, une A.S.B.L. d'éducation permanente (Cribw, …), …
Des réunions avec le réseau reconnu de lecture publique du Brabant wallon s'organisent tous les 2 mois avec les responsables et aussi tous les 2 mois avec le service Animations.

Service itinérant : 25.000 prêts de livres pour 60.715 livres proposés dont 13.655 pour un public âgé de 0 à 18 ans. 8.770 personnes sont affiliées au service Place aux Livres. Place aux livres a organisé 43 animations.

Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics

En septembre 2021, Promolecture a proposé ses activités-lectures pour enfants de 6 mois à 2 ans et demi dans le cadre de l'activité mensuelle « Le temps des bébés » - 47 personnes. C'est dans ce cadre que les parents, grands-parents ou autres membres de la famille peuvent partager un moment-lecture avec leurs jeunes enfants. Les enfants de plus de 2 ans et demi ne sont pas oubliés puisque l'asbl a organisé des « Heures du conte » thématiques destinées aux enfants de 2 ½ ans à 12 ans – 25 personnes. Le public a eu du mal à revenir à la bibliothèque suite aux mesures sanitaires. L'A.S.B.L. n'a pu proposer ces temps de lecture qu'à partir de septembre.
L'activité « Lire avec les détenus de la prison de Nivelles » n'a pas pu s'organiser en 2021 puisque les animatrices se sont vu refuser l'accès à la prison en raison des restrictions sanitaires. Ce projet, si les conditions le permettent, reprendra en 2022.

- Démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture

Promolecture démocratise la culture en adoptant une politique d'activités d'éducation permanente en partenariat, en développant des synergies avec les milieux scolaires et les associations socioculturelles de Nivelles. Mais c'est aussi réfléchir aux questions d'égalité des chances, d'égalité d'accès, d'appropriation des ressources et des biens culturels.
La bibliothèque souhaite développer la capacité à se documenter de manière pertinente et efficace, préparer les individus à pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences de la société en offrant notamment aux classes, un accueil individualisé et en leur proposant des visites originales et « à la carte » qui permettront aux écoliers et élèves de s'approprier plus facilement l'outil bibliothèque.
- En 2021, les bibliothécaires de Nivelles ont accueilli 22 classes de maternelle, primaire, de secondaire pour une visite de la bibliothèque. En maternelle, Promolecture organise une heure du conte et les élèves de maternelles peuvent choisir un livre qu'ils reprennent avec eux en classe.
- L'A.S.B.L. a mis l'accent sur la lecture plaisir dans le cadre de « Lire dans les parcs » en partenariat avec l'Ibby.
- Aucune animation n'a pu avoir lieu dans les Maisons de repos au vu des mesures sanitaires.
- Un cycle de formations qui serait prioritairement destiné pour le public des seniors devait être organisé, au sein de l'espace public numérique. Ces formations ont repris en septembre pour plus de 200 personnes.

- Faciliter l'accès au savoir et favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information

- Promolecture a continué à alimenter la chaîne You tube pour y proposer des lectures d'albums et des coups de cœur littéraires sous forme de courtes vidéos ainsi que des vidéos plus longues consacrées à des ateliers « Do it yourself » (DIY) comme des ateliers de bricolage pour enfants et

pour adultes. De plus, 5 animations ont été programmée via l'application ZOOM comme des ateliers d'écriture, le Comité de lecture Ado jusqu'en septembre et puis 3 en présentiel à partir de septembre.
- Promolecture a créé un nouvel atelier « Dans l'atelier de… » qui présente les différents aspects du métier de bibliothécaire via une petite vidéo.
- Elle participe au groupe Caracol : base de données gérée par la Bibliothèque publique centrale de la FWB qui permet à l'usager d'effectuer ses recherches de livres, d'articles de revues et de jeux dans les collections du réseau brabançon. Cette priorité est commune avec le service Place aux livres.
- L'A.S.B.L. participe également au catalogue de dépouillement partagé d'articles de périodiques : projet mis en place par l'ensemble du réseau public de lecture de la FWB et qui consiste en l'élaboration d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revues francophones disponibles en lecture publique. En 2021, 18 revues ont été indexées par la bibliothèque. Place aux livres participe également à ce catalogue en indexant 3 revues.

- Diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente

En 2021, l'A.S.B.L. a mis en avant « les livres comme l'air » accessibles à tous les publics et non plus seulement aux enseignants. Promolecture a mis en avant « Lisez-vous le belge », en organisant des dépôts thématiques avec des bibliographies restrictives sur la littérature belge. D'octobre à décembre, une table en section adulte et une table en section jeunesse ont été organisées et réalimentées pendant les 3 mois.

En 2021, le système « Take away » mis en place pendant la pandémie a été gardé suite à la demande des lecteurs. Le système de réservations de livres par mail ou par téléphone permet de réserver jusqu'à 5 ouvrages par personne. Ainsi, les lecteurs peuvent simplement venir les chercher dans les 3 jours ouvrables après la demande au comptoir du rez-de-chaussée sans devoir entrer physiquement dans les locaux.

Elle a continué l'accès gratuit à la plateforme Lirtuel aux usagers ; Lirtuel permet aux inscrits d'avoir accès à des livres sous format électronique. Enfin, la bibliothèque a amélioré la visibilité de sa collection de livres audio ce qui a permis un plus grand nombre de prêts des audios. Elle a aussi proposé le prêt de liseuses via une charte de prêt relatif au remboursement de la liseuse en cas de perte ou de détérioration.

- Participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tels que le salon du Livre tout proche par exemple

Plus aucun événement n'a été organisé par le Brabant wallon comme le Salon du Livre tout proche et les Afronautes.
Afin de ramener le public à la bibliothèque, lors des 100 ans des bibliothèques publiques, présentation de toutes les animations récurrentes avec la bibliothèque la Bila de Spa, le centre culturel de Nivelles, la bibliothèque centrale ainsi que les nouvelles animations comme l'escape game, …

- Gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif en matière de lecture publique.

En 2021, les tournées du bibliobus ont repris pour les écoles. Mais l'accès a été restreint à 5 personnes dans le bibliobus (4 élèves et un enseignant).

Certaines écoles ont suspendu leur participation suite aux mesures sanitaires et d'autres ont préféré ne participer qu'au service de dépôts de Livres. Place aux Livres a 255 classes inscrites ce qui représente 8.770 usagers dont 6.350 enfants de maternelle et de primaire. Le service a également 136 inscrits individuels.

Les communes desservies sont Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-St-

Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre càd toutes les communes du Brabant wallon à l'exception de Ramillies et Incourt. Soit un total de 94 arrêts dans un cycle de 6 semaines.

Le service met à disposition plus de 20 dépôts thématiques, d'une douzaine de titres chacun, sur des sujets aussi variés que Noël, St Nicolas, les donjons et les dragons, la ferme, les couleurs, les chiffres, le Chaperon rouge, les saisons, le loup, la peur …

Il a également un fonds pédagogique à destination des professionnels ainsi que des albums en langue étrangère (néerlandais, anglais) ou encore un fonds à destination des crèches. En outre, les écoles inscrites peuvent bénéficier du fonds Jeunesse qui est un fonds de livres en multiple exemplaires (une vingtaine de fois le même titre) afin que l'ensemble de la classe puisse travailler sur le même ouvrage.

Des dépôts ont été faits auprès de certains partenariats comme les crèches, les maisons de jeunes, les écoles de devoirs dont certaines sont en outre ouvertes aux adultes.

- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, sensibiliser divers publics à la lecture : initier les enfants en crèches à l'univers du livre, développer les capacités langagières des enfants scolarisés, amener la lecture-plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, développer le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.

Place aux Livres a organisé 2 balades contées avec les bibliothèques locales et Place aux Livres – 112 personnes tout public ainsi que l'animation Au bout du fil – conte par téléphone – 6 sessions pour 77 personnes.

Enfin, Place aux Livres a continué le projet « Fonds conte » en collaboration avec la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne. C'est ainsi qu'ils ont mis en place, en partenariat, un fonds spécialisé autour du conte à destination des professionnels (enseignants, bibliothécaires, puériculteurs, éducateurs, artistes…). Aucune animation n'a eu lieu en 2021 mais la collection a été augmentée.

Parallèlement à ce projet, Place aux Livres continue à construire le projet « Dans l'atelier de… », projet vidéo qui montre le travail des différentes personnes-relais dans le circuit du livre sous forme de podcasts filmés dans l'intimité de ces personnes.

Place aux Livres a organisé l'animation la « Fabrique à bouquins » dans une classe de 1ère primaire et une de 2ème primaire – 60 élèves de janvier 2021 à mai 2021 en collaboration avec la bibliothèque. Cette animation permet de découvrir le circuit du livre de « comment est constitué un livre », « comment écrit-on une histoire » la rencontre avec un auteur qui est suivie par de la médiation.
Une animation intitulée « En d'autres mots » autour de la lecture et du livre pour faire découvrir le livre pour les résidents handicapés de la maison d'accueil de jour « Général Cornet » a été organisée. 5 séances pour 95 personnes.

Un Club de lecture pour adultes à Archennes a été créé en virtuel qui évoluera certainement en présentiel et qui a permis 5 rencontres pour 25 personnes.

- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'évènements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux, …)

En 2021, comme déjà dit précédemment, les événements ont tous été annulés ou reportés et Place aux livres n'a pas pu y participer.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 63.810 euros a été octroyée le 10 novembre 2021 avec une avance de 30% (19.143 euros) mise en liquidation le 26 novembre 2021. Le solde de la subvention (44.667 euros) n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention pour les frais de fonctionnement non couverts par la Communauté française de 7.440 euros a été octroyée le 10 novembre 2021 avec une avance de 30% (2.232 euros) mise en liquidation le 26 novembre 2021. Le solde de la subvention (5208 euros) est n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention pour le service itinérant « Place aux livres » de 123.500 euros a été octroyée 10 novembre 2021 avec une avance de 30% (34.050 euros) mise en liquidation le 22 novembre 2021. Le solde de la subvention (89.450 euros) n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de promouvoir et de développer la lecture, la culture et l'éducation permanente en organisant une bibliothèque publique et les territoires de la ville de Nivelles et de la province du Brabant wallon conformément au décret organisant la Lecture publique en Communauté française de Belgique. Elle développe des synergies avec les milieux scolaires et les associations à vocation socioculturelle de Nivelles et du Brabant wallon. Elle suscite et soutient toute action en faveur des publics éloignés de la lecture et des personnes socialement et culturellement défavorisées ainsi que les publics particuliers comme les personnes âgées, handicapées, jeunes, …

Promolecture a permis à la bibliothèque locale 117.511 prêts de livres pour 64.668 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public ainsi que 1756 jeux pour la section ludothèque. L'A.S.B.L. a 2.656 lecteurs inscrits à la bibliothèque ainsi que 156 collectivités. De plus, il y a eu 106 animations pour un total de 1619 personnes malgré les jauges réduites imposées par la situation sanitaire.
Promolecture a repris le service itinérant organisé par la FWB qui permettait aux communes sans bibliothèque d'avoir accès à des prêts de livres. Ce service itinérant est désormais « Place aux Livres ». Il a permis 25.000 prêts de livres pour 60.715 livres proposés dont 13.655 pour un public âgé de 0 à 18 ans. 8.770 personnes sont affiliées au service Place aux Livres. Il a organisé 43 animations.
On peut donc estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant au vu de la crise sanitaire.

En conclusion et au de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°25 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.7 « Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 octobre 2022 ;
Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38972) ;
Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 6 septembre 2022 par le Responsable de l'A.S.B.L. « SIEP » Wavre ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « SIEP » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « SIEP », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

En ce qui concerne, le fonctionnement du Point-Info Wavre :

Pour l'organisation des séances d'orientation :

- Le nombre de séances organisées individuellement et par groupe.

- Le nom des organismes (maisons de jeunes, AMO, …) et écoles ainsi que les classes ayant demandé une séance d'information.

Pour les documents mis à disposition :
Les catégories de publications ainsi que le nombre d'ouvrages proposés.

En ce qui concerne les « Journées de l'Orientation » :
Un rapport moral complet de l'événement mentionnant le nombre de visiteurs, de partenaires, de conférences, de démonstrations et d'animations.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « SIEP » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « SIEP » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Pour le fonctionnement du Point Info Wavre :

2.314 contacts lors des permanences info, par mail ou par téléphone. Les jeunes ont entre 12 et 26 ans.

- 481 personnes qui ont eu recours à des entretiens d'aide à l'orientation scolaire et/ou professionnelle ;
- 150 jeunes informés dans le cadre d'animations collectives et participations à des évènements d'information grand public. (23/03/2021 - 16 élèves de 2ème secondaire de l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles et 18 élèves de 2ème secondaire différenciée, 28/04/2021 65 élèves de rhéto de l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, 20 mai 2021 – Entretiens individuels avec 12 rhétos de l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, 27/05/2021 – 9 élèves de rhéto du CEPES de Jodoigne, 10/06/2021 – 12 rhétos de l'athénée Royale Riva Bella de Braine-l'Alleud, 2/12/2021, 12 élèves - 7ème professionnel du Collège Sainte-Gertrude de Nivelles, 17 et 24/11/2021 - 6 élèves en ateliers de méthode de travail avec les 1ère secondaires)

Pour les documents mis à disposition :

- 9 domaines d'informations sont couverts : enseignement, formation, international (séjours linguistiques, bourses, …), loisirs et vacances, travail et insertion socioprofessionnelle ainsi que protection sociale et aide aux personnes, qualité de vie, vie familiale et affective, droit politique et institutions sociales.

Des supports d'information réalisés en 2021 (pour les jeunes et leurs parents) destinés, notamment, à travailler la question de l'orientation :

- « *Dressez le portrait de votre jeune* » : reprend les questions clés à se poser et la possibilité de les travailler avec un adulte ressource ;
- « *Apprends à te connaitre* » : support qui a pour objectif de soutenir une première réflexion sur la connaissance de soi ;
- « *Interroge un professionnel* » : compilation d'une dizaine de questions clés permettant de mieux comprendre/cerner la réalité d'une profession ;
- « *Bousculez les idées reçues* » : support qui propose de découvrir un point de vue sur des croyances relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;

- « *Rencontrez un conseiller* » : support, pour les 16 ans et plus, pour les questions clés à poser au professionnel de l'orientation
- « *Explorez des univers professionnels* » : comment s'informer sur le monde du travail
- Ligne du temps : quelles sont les filières de formation accessibles en fonction de mon âge
- Tableau enseignement secondaire : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques ;
- Tableau enseignement supérieur : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques ;
- Tableau autres filières : présentation d'autres filières de formations (EFP/IFAPME - Promotion sociale - Jury) et de certaines de leurs caractéristiques
- *« Place aux enfants »* : carnet pour interroger les professionnels, créé en collaboration avec le Brabant wallon.

Pour les « Journées d'Orientation » :

Le Salon d'orientation en présentiel a été annulé suite aux mesures sanitaires. Aucun évènement n'a peu avoir lieu. Un Salon du SIEP Études Formations Métiers a été organisé en virtuel du 21 au 24 avril 2021 par la centrale du SIEP.

Par contre, le SIEP Wavre a développé un autre projet : « Les réflexions de Siméo, qui serais-je dans 20 ans », une BD qui conscientise les jeunes à être acteurs de leur orientation. Elle permet d'initier la réflexion en classe. La BD introduit la question de l'orientation.
Elle a été développée en 2021. Le Siep Wavre a pour objectif de créer des animations pour des classes de 6ème primaires du Brabant wallon avec la BD en support ainsi qu'un carnet d'activités pédagogiques à destination de l'enseignant et un carnet personnel pour l'élève.

Il est à signaler que le Centre de Wavre a été reconnu et agréé comme centre d'information niveau 2 par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 57.000 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 23 septembre 2021 avec une avance de 80% (45.600 euros) mise en liquidation le 13 décembre 2021.
Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'A.S.B.L. bénéficie d'un avantage en nature de 6.000 euros pour la mise à disposition de matériel et personnel provincial ainsi qu'une aide logistique pour l'organisation des journées de l'orientation, non utilisé en 2021.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « SIEP » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le SIEP est une A.S.B.L. composée d'une Fédération, et de 8 centres d'information, dont le centre de Wavre, reconnus et soutenus par le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que Centre d'Information des Jeunes, le SIEP de Wavre a pour objectif de mettre à disposition de tous, toute information nécessaire sur les études, les formations et les professions tout en favorisant l'appropriation de celle-ci en permettant au public de s'inscrire dans une démarche consciente d'analyse et d'élaboration d'un projet scolaire et/ou professionnel.

L'A.S.B.L. fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur démarche dans leur recherche d'études ou de professions. La réelle plus-value du SIEP s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du Brabant wallon. Malgré la situation sanitaire, le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 2945 jeunes touchés en 2021.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°26 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 « *Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Vu les résolutions du Conseil provincial des 17 décembre 2020 et du 29 avril 2021 relatives respectivement aux avenants n°1 et 2 du contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38747) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 9 août 2022 par le Directeur de l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
  - la procédure de sélection des stages ;
  - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
  - une évaluation des jeunes sur les stages ;
  - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
  - une information sur les raisons de l'abandon des stages.

- Pour le projet « Solidarcité » :
  - le profil des animateurs et le choix des formations ;
  - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
  - une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
  - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
  - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
  - la procédure de sélection des jeunes ;
  - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
  - le listing des activités ;
  - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
  - une évaluation des jeunes sur la formation ;
  - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

- Pour le projet de soutien scolaire pour les étudiants en décrochage scolaire : les moyens ainsi que les périodes de diffusion de l'information.

2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère-toi » :
  - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions);
  - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
  - Nombre d'écoles participant au projet ;
  - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
  - Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage ;

- Pour le projet « Solidarcité »
  - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil)
  - Nombre de jeunes ayant terminé ou abandonné le cycle de formations ;
  - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités);

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan,

comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Pour le projet « Délibère toi » :

La procédure de sélection des stages

Afin de trouver des stages, la coordinatrice de Délibère-Toi utilise son carnet d'adresse d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux.
La recherche des opérateurs se réalise par le bouche à oreilles grâce à la notoriété du projet et en contactant une à une plusieurs structures, en convaincant les personnes à rejoindre le projet. Les opérateurs peuvent directement proposer un stage en se créant un compte en ligne via notre site *www.deliberetoi.be*. Le stage est ensuite validé après un contact/rencontre avec la coordinatrice.
La coordinatrice essaie de privilégier une bonne communication avec les personnes relais dans les écoles afin de maintenir une bonne participation/organisation. Ce contact permet d'avoir une meilleure fréquentation des élèves. Malheureusement, celui-ci ne dépend pas seulement de la personne relais mais du soutien de la direction. Le travail avec les écoles reste difficile malgré la notoriété croissante du projet auprès des jeunes et de leurs parents. Malgré tout le matériel de communication à disposition des écoles celles-ci ne l'utilisent pas toujours, le fléchage pour les stages ne sont pas toujours mis en place et si la personne relais ne délègue pas la bonne organisation pratique pour accueillir les formateurs, ce n'est pas suivi par ailleurs par d'autres membres du personnel de l'école.

Pour l'édition « Summer 2021 », 22 écoles ont accueilli ou organisé des stages au sein de leurs locaux. Le Collège du Christ-Roi, Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, le Lycée Martin V puis l'Athénée royal de Jodoigne ont le plus d'élèves inscrits à des stages.
Il s'avère que ce ne sont pas nécessairement les écoles qui proposent le plus de stages dans leurs bâtiments qui ont le plus d'élèves inscrits. La communication du projet dans l'école exerce une grande influence.

Pour l'édition de décembre, 10 écoles étaient prêtes à accueillir l'association au sein de leurs locaux, mais suite à la circulaire CODECO de début décembre, seulement 2 écoles ont maintenu les stages : Le Lycée Martin V et le Collège-Sainte-Gertrude.
Les formations à succès comme le BEPS, l'initiation au permis théorique, l'auto-défense, improvisation, création de CV, *etc* sont organisées avec les différentes institutions et ASBL afin d'en programmer sur l'ensemble de la Province et en regard du budget.

En 2021, le service citoyen s'est associé à Délibère-Toi afin de permettre aux jeunes de continuer leur engagement citoyen pendant l'année s'ils ont plus de 18 ans et qu'ils veulent approfondir leur connaissance d'un métier, d'une expérience de volontariat. 2973 places de stages d'été et 600 places stages en décembre ont été organisés pour un total de 3573 stages en 2021. Parmi les 2133 jeunes enregistrés sur le site, 818 n'ont finalement pas eu de stage.

Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions)

En 2021, les collaborations avec les communes s'améliorent : Beauvechain, Jodoigne, Chaumont-Gistoux, Rebecq, Ittre, Braine-le-Château, Perwez (Ottignies et Court-Saint-Etienne via l'AMO la Chaloupe) sont les communes avec des partenaires les plus engagées dans le processus.

La Chaloupe a organisé de nombreuses formations de groupe dont plusieurs nouvelles collaborations :
- avec le Réseau des " REPAIR CAFÉS" avec lesquels 9 "sensibilisations à la réparation d'objet" ont été programmées.
- avec l'A.S.B.L. FEDEMOT, 8 formations "Prévention routière et sécurité en scooter"

- avec le service AMU de la Province, 16 formations de premiers secours "Réaction 112" pour compléter l'offre des stage BEPS et former les jeunes au secourisme.
- avec l'A.S.B.L. FADAGOGO, 4 semaines complètes pour apprendre les bases du "codage".

De plus, les formations récurrentes avec les institutions qui continuent leurs collaborations depuis de nombreuses années réparties sur l'est, l'ouest et le centre du Brabant wallon :

- 22 formations BEPS (parmi lesquelles 3 données par les formateurs du service AMU Province),
- 9 initiations au "permis de conduire",
- 2 X 3 jours de formations "baby-sitting" avec l'ISBW,
- 19 formations " self-défense" avec l'asbl Grandeur Nature et Geoffroy Milan (indépendant),
- 17 animations « initiation à l'improvisation » avec improvisation.be
- 15 Formations « crée ton CV ? » ou « initiation aux démarches pour le permis de conduire » avec Inforjeunes du Brabant wallon

On peut donc synthétiser le nombre de domaines comme suit :

- Actions citoyennes = 20 stages (4 annulés)
- Culturel = 21 stages (8 annulés)
- Formations générales d'été = 99 stages (20 annulés)
- Formations dans le programme Délibère-Toi en fin d'année (décembre) = 38 (36 annulés)
- Métiers = 34 stages (5 annulés)
- Sport = 11 stages (2 annulés)

Pour cette édition, l'A.S.B.L. a proposé de nouveaux stages avec de nouveaux opérateurs :

- Des stages de communication non violente, de reconnexion à soi et à ses émotions, de gestion de conflit.
- Des stages sportifs découverte : yoga, jijutsu brésilien
- De nouvelles actions citoyennes : avec un refuge pour animaux (Creaves), Natagora, découverte d'une ville du BW avec Gratte asbl, avec les compagnons dépanneurs...
- Des stages métiers : "assistant billetterie" dans un festival d'humour, "ambulancier-secouriste" avec le service AMU de la Province, " travail dans une entreprise de travaux agricole"...

On peut dire qu'en 2021, 11 semaines d'activités avec 185 stages citoyens ont été proposés dont 74 annulés : Les 39 stages annulés pour l'édition Summer et 36 lors de l'édition de décembre l'ont été par manque de participants, pour des raisons liées à la situation sanitaire (locaux plus adéquats, quarantaine de l'opérateur ou des jeunes, communication de dernière minute peu efficace...) dans 5 domaines différents avec 93 opérateurs qui se sont rendus disponibles dont une vingtaine de nouveaux.

Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire

Dans l'évaluation que la Chaloupe a transmise aux opérateurs fin août, elle a reçu majoritairement des retours très positifs concernant la prise de contact et la disponibilité de l'équipe Délibère-Toi. On peut donc affirmer que, malgré la situation sanitaire, la collaboration entre les opérateurs et l'équipe de la Chaloupe se déroule bien.
La Chaloupe remarque depuis plusieurs années que les retours négatifs viennent surtout du fait que les jeunes ne viennent pas et ne préviennent pas. Ils évoquent, pour cause, une inscription réalisée non pas par le jeune lui-même mais par le parent induisant donc un manque de motivation.
La Chaloupe continue à mettre l'accent sur le volet citoyen du projet Délibère-Toi**.** Elle a aussi essayé de passer le message de l'engagement et d'un réel échange entre un opérateur et les jeunes. Délibère-Toi n'est pas une garderie.

Une évaluation des jeunes sur les stages

La Chaloupe a reçu l'évaluation de 500 stagiaires. Il apparaît qu'une majorité de ces jeunes ont eu connaissance du projet par leurs parents, que ce soit directement par eux ou via la lettre que l'école leur a transmise. Il s'agit donc de promouvoir le projet via les parents.
La plupart de ces jeunes ont participé au projet Délibère-Toi soit pour acquérir des compétences (60%), soit, pour occuper cette période creuse (40%).

La Chaloupe va par conséquence continuer à proposer un large choix de formations comme les autres années (+50% des stages sont du domaine des formations).
Par contre, quelques jeunes se font une mauvaise représentation des stages, ils s'attendent à une qualité supérieure (peut-être dû à une mauvaise description) : une attention sera portée sur les descriptions de ceux-ci.
Certains jeunes désiraient des stages de : instituteur maternel(le), soins infirmiers, illusion d'optique, aéronautique, technologies, dresseur/comportementaliste, skate, architecture, restauration, diététicien(ne), de développement personnel et émotionnel, survie dans la nature, apprentissage du chinois, ... Plusieurs de ces stages existent déjà mais offrent trop peu de places, ne sont pas assez visibles sur le site ou se déroulent dans des communes trop loin du domicile des intéressés.

Une information sur les raisons de l'abandon des stages

La Chaloupe remarque cependant beaucoup de désinscriptions de dernière minute avec comme argument principal : la situation sanitaire générale (la peur du virus ou en quarantaine car retour de vacances en zone orange/rouge) sinon l'oubli de l'engagement (mauvaise organisation, agenda chamboulé) car c'est gratuit.

- Pour le projet « Solidarcité » :

Le profil des animateurs et le choix des formations

L'équipe de l'A.S.B.L. « La Chaloupe », pour le projet Solidarcité, se compose 2 personnes TP (2 assistants sociaux). Mais des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. L'équipe a été rajeunie et a introduit plus de temps de chantiers manuels et un peu moins de psychologique remis en place de l'accompagnement individuel – rencontre de l'équipe psychosocial min 3 fois par an.

Les chantiers nature et l'apprentissage du bien-être – prendre soin de soi (création d'un potager et réflexion sur l'alimentation, comment et quels produits frais pour se faire à manger soi-même) ont été les principaux axes ainsi que le service à la collectivité, la protection de l'environnement, la rénovation légère des bâtiments et le soutien aux plus démunis.

La procédure de sélection des jeunes

Le projet est mis en place par l'A.S.B.L. « La Chaloupe » qui travaille uniquement à la demande du jeune et développe 3 axes de travail : l'individuel, le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe. Le jeune peut participer à un chantier (aide aux personnes, manuel) ou à des formations ayant pour thème : relations nord/sud, le développement durable, le handicap, … Le choix est effectué en fonction du groupe et de l'offre.

Le projet est trop peu connu, uniquement par affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ. Par conséquent, il n'est uniquement porté à la connaissance des jeunes en grande détresse. Or, ce projet peut aussi s'adresser aux jeunes en décrochage scolaire. Il faudrait collaborer plus avec les écoles.

Sur 32 demandes, 20 volontaires sur 2021/2022 ont été accompagnés (12 garçons et 8 filles). Les volontaires ont entre 16 et 25 ans (9 mineurs et 11 majeurs) et 9 vivent en famille, 1 en institution. 3 CEB, 4 CE1D, 1 CESS, 1CE2D, 1 aucun diplôme. 10 sur 2021 et 10 sur 2022.

La procédure de sélection :
- une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- un dépôt de candidature (dossier complet reprend une lettre de motivation, la description de leur parcours ainsi que la signature d'une convention de participation),
- un entretien de sélection individuel

Les jeunes de moins de 18 ans sont d'office inscrits au CEFA de Court-Saint-Etienne pour être en ordre d'obligation scolaire. La Chaloupe les prend en charge de 9.00-17.00.

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes

Les deux temps pleins s'occupent de :

Accompagnement collectif :
Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarcité. En tant que premier référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Comme les années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers. Le travail est au cœur de tout et permet de bousculer le jeune.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel :
Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familial, social, scolaire, administratif, juridique, professionnel et économique ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échet, ses proches, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Un suivi psychosocial de l'équipe de La Chaloupe obligatoire au minimum 3x par an : travail sur le relationnel, le rapport à soi et aux autres, …. Espace permet aux jeunes de déposer ce qu'il ressent.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales à la demande

L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe, …) ;
Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (décembre/janvier et fin d'année).

Le travail en réseau :
L'A.S.B.L. « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarcité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Enseignement spécialisé, Aide à la jeunesse, AVIQ, …

Une vingtaine d'anciens volontaires sont toujours suivis par la Chaloupe. Ils y trouvent toujours un répondant s'ils ont besoin d'aide. Leur éducateur est devenu leur référent.

Le listing des activités

L'année 2021 a permis : 243h de volontariat (chantiers), 81h de formations techniques, 141h de maturation personnelle (qui suis-je?), 90h de gestion du collectif et évaluation (team building, sport

en groupe, heures de conseil), 78h d'activités particulières (sorties culturelles), 57h de projet de rencontre, 51h de sensibilisation citoyenne, 165h de Séjour international.

Exemple d'activités en 2021 : Installation au terrain d'aventures à LLN par la construction d'un chalet de 42m² qui permet l'accueil des jeunes de solidarcité sur LLN. Fil rouge pour la construction et l'aménagement fait par les jeunes. A terme, un potager sera installé.

Une évaluation des jeunes sur la formation

En fin d'année, le jeune remplit un questionnaire d'évaluation. En 2021, seuls 5 jeunes ont répondu au questionnaire.

Le projet a eu sur l'ensemble un impact positif. Ils sont assez contents du programme même s'ils n'ont pas eu l'impression d'avoir participé à la construction. Ils souhaitent être davantage impliqués. Le projet leur permet de sortir de l'oisiveté et de gagner en confiance car on leur fait confiance.

Une évaluation des animateurs sur les jeunes

Cette année, année mouvementée dû à la fragilité psychologique du groupe et le turn over en février. La plupart des jeunes étaient en enseignement spécialisé, plus compliqué à gérer. Le collectif et l'appartenance à un groupe n'ont jamais réellement pris mais ils ont tout de même trouvé pour la plupart ce qu'ils étaient venus chercher en participant au projet Solidarcité. Néanmoins, la Chaloupe constate que l'année fut très bénéfique aux volontaires à différents niveaux.

Cependant, on peut aussi dire que les jeunes consomment les activités sans vraiment être acteurs de celles-ci.

Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune

Une volontaire suit la formation soins animaliers, un a commencé une formation en vente, un autre une formation comme éducateur spécialisé, un est retourné à l'école secondaire, un suit une formation soudure, un autre suit une formation de professeur de tennis, un a entamé un BAC en marketing, un autre s'est inscrit au CEFA en vente, un a entamé une formation HORECA et un n'a plus donné de nouvelles.

L'A.S.B.L. « La Chaloupe » souhaite investir les jeunes qui ont terminé leur année de Solidarcité à former les autres jeunes mineurs. De plus, l'A.S.B.L. souhaite accompagner les jeunes majeurs sortis de l'année citoyenne de manière plus organisée afin de les aider à se réinscrire dans le système scolaire ou professionnel.

<u>CQFD</u>

CQFD est une plateforme en ligne qui met en relation partout en Brabant wallon un élève du secondaire (le tutoré) éprouvant des difficultés d'apprentissage et un étudiant du supérieur (le tuteur) désireux d'aider les plus jeunes en mettant ses connaissances à profit contre rémunération.

Cette plateforme a été développée suite à la demande du Brabant wallon face à une inquiétude de décrochage scolaire.

CQFD compte 336 tuteurs dont 141 nouveaux tuteurs inscrits entre septembre 2021 et juin 2022. Il est à signaler que 88 tuteurs sont en agrégation suite à un partenariat avec UCLouvain. En effet, dans les 60 heures de stages obligatoires, les étudiants en français, mathématiques et sciences doivent donner 5h de tutorat avec CQFD dans leur cursus de stage.
Entre janvier 2020 et juin 2022, 1.218 élèves se sont inscrits. Entre septembre 2021 et juin 2022, 328 nouveaux élèves se sont inscrits. Les demandes sont en grande majorité en mathématiques. Les utilisateurs principaux du service viennent des écoles : lycée Martin V, Athénée Paul Delvaux, Collège Saint Etienne.

La promotion de l'opération a été concrétisée par : affiche, folders, TvCom présents sur les réseaux sociaux facebook- association des parents. Le relais via les écoles a permis une augmentation rapide de la fréquentation de la plateforme au vu de la situation sanitaire et le distanciel des cours.

Les horaires (du lundi au dimanche) ont permis une flexibilité. Cependant, il est impossible de savoir exactement le nombre d'heures qui ont été dispensées car les paiements se font de la main à la main. Peu de tuteurs font des retours sur les heures données. On peut dire que le nombre doit être supérieur à 448h de tutorat. Le présentiel a repris suite à la situation sanitaire.
Certaines communes (Nivelles, Genappe, Ottignies Court-Saint-Etienne, Chaumont-Gistoux, Braine-l'Alleud, Beauvechain, Walhain, Mont-Saint-Guibert, Chastre) vont s'engager dans le tutorat de groupe pour le samedi matin.

2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle pour le projet Délibère-toi de 118.000 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 30 septembre 2021 avec une avance de 80 % (91.200€) mise en liquidation le 22 octobre 2021 et le solde de 22.800€ a été liquidé le 10 août 2022 sur base de justificatifs.

La subvention annuelle pour le projet Solidarcité de 14.250 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 26 août 2021 et a été liquidée le 11 août 2022 sur base de justificatifs.

Par avenant n°3, une subvention de 30.000€ a été octroyée le 16 décembre 2021 avec une avance de 50% (15.000€) mise en liquidation le 12 janvier 2022 et le solde de 15.000€ a été liquidé le 10 août 2022.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collectives.

Le projet « Délibère-toi » organisé par l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a permis 185 stages citoyens différents pour 3573 places disponibles et 2133 inscrits pour 1315 jeunes différents participants dans 5 différents secteurs. Le projet est disponible quasi sur tout le territoire du Brabant wallon. Au vu des différents chiffres, le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet « Solidarcité » a permis à 10 volontaires d'être accompagnés entre 16 et 25 ans. 9 ont repris des études. On peut estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet CQFD a permis à 1.218 élèves de suivre des cours grâce à 336 tuteurs et 446 heures de tutorats de groupe. Au vu des différents chiffres, le rapport coût/qualité est très bon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°27 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » prolongeant ledit contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » prolongeant ledit contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°4 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 novembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 10 novembre 2022 (NC 38622) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 24 mai 2022 par le Directeur financier et administratif de l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année;
- L'organisation d'une programmation culturelle;
- La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger;
- L'organisation de spectacles dédicacés à la jeunesse;
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels;
- La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve;
- La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

<u>Création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année</u>
Le spectacle *Rêve d'automne* pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon a été accordée a été créé à Louvain-la-Neuve où 10 représentations ont été données. Le spectacle a également été présenté au Rideau de Bruxelles, partenaire coproducteur de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, où 9 représentations ont été données.

<u>L'organisation d'une programmation culturelle</u>
Lors de la saison 2021-2022, 28 spectacles étaient programmés. Dans le contexte de la crise sanitaire, les spectacles suivants ont dû être annulés :

- *George Dandin ou le mari confondu,* coproduit avec Le Théâtre des Bouffes du Nord (Paris).
- *Arlequin, valet de 2 maîtres,* accueil du Théâtre Le Public. Ce spectacle a pu être remplacé par le spectacle *Du paddle à Biarritz*, également accueil du Théâtre Le Public.
- *L'ours qui n'était pas là*, accueil de la Compagnie Laroukine.

Cependant, on peut signaler que 26 spectacles ont été présentés :

- 12 spectacles en création et/ou coproduction.

Le spectacle *George Dandin ou le mari confondu,* coproduit avec Le Théâtre des Bouffes du Nord (Paris) a dû être annulé dans le cadre de la crise sanitaire.

- 10 accueils de spectacles de la Fédération Wallonie Bruxelles dont 3 en collaboration avec le Centre culturel d'Ottignies.
- 4 spectacles pour enfants et/ou adolescents.

Il y a eu 205 représentations et 34.545 spectateurs.
En août 2021, les 6 spectacles programmés dans le cadre de l'opération Place aux artistes soutenue par la Province du Brabant wallon ont pu être présentés en extérieur. 524 spectateurs y ont assisté.

La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger.
Lors de la saison 2021-2022, Le Vilar a collaboré avec :

Les scènes professionnelles belges suivantes :
Théâtre de la Vie, La Compagnie des Bonimenteurs, Théâtre d'un jour, Festival Musiq3 Brabant Wallon, What's Up, La maison de la Culture de Tournai, Le Théâtre Varia, Le Centre culturel d'Uccle, Wolubilis, IFO, Théâtre de Namur, La Compagnie Point Zéro, Panache Diffusion, Le Rideau de Bruxelles, La Compagnie Belle de nuit, La Compagnie Claudio Stellato, La Compagnie Albertine, Eastman Production, Entre chiens et loups, La Compagnie Pan, La Compagnie Arts et couleurs, Le Théâtre Le Public, La Compagnie Billie On Stage, Théâtre de Poche, Chantal et Bernadette, Le Rideau de Bruxelles, La Compagnie Victor B, Le Théâtre de Liège, Seriallilith, La Servante, le Circus Ronaldo.

En tournée en Belgique avec les Théâtres et Centres culturels suivants :
- Rideau de Bruxelles et Théâtre Varia.
- Ath, Berchem-Ste-Agathe, Bertrix, Braine l'Alleud, Ciney, Dinant, Eghezée, Fleurus, Mouscron, Nivelles, Rixensart, Rochefort, Spa, Tubize, Uccle, Verviers, Visé.

La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels
Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison général du Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée.
La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall de la salle du Studio 12, Théâtre Blocry, Aula Magna, Centre culturel d'Ottignies.

La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve
L'appel d'offres aux entreprises a été fait et les dossiers ont été réceptionnés pour le Lot 1 (travaux généraux) et le Lot 2 (scénographie).
La notification des marchés a été faite à l'automne 2021 et le début des travaux a commencé début 2022.

La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.
- Présentation d'au moins une création artistique nouvelle.
Le Vilar a présenté le *Rêve d'automne.*

- Fournir 50 places de spectacle.
Ces places n'ont pas été demandées par la Province du Brabant wallon lors de la saison 2021-2022. Le Vilar tient ces places à disposition sur la saison 2022-2023.

- Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.
De par les tarifs pratiqués, l'Atelier Théâtre Jean Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros. L'ATJV participe aussi à l'opération Article 27.
Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics.
L'ATJV a tissé d'étroits liens avec les établissements scolaires en collaborant avec près de 60 écoles chaque année. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle pour une aide à la création de 31.350€ a été octroyée le 7 octobre 2021 mise en liquidation le 8 août 2022 sur base de justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de mener une action de création, d'animation et de promotion artistiques en Belgique ou à l'étranger.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a prévu 26 spectacles différents ce qui représentait 205 représentations sur la saison 2021-2022 et a accueilli 34.545 spectateurs. Il collabore aussi avec plus de 60 écoles chaque année et organise des animations avec les établissements scolaires. Le rapport coût/service est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016 prolongé jusqu'en 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°28 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu les statuts de l'asbl Les Baladins du Miroir ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 13 octobre 2022 (NC 38624) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 31 août 2022 par le Directeur général de l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

1. Vérifier la création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
2. Mesures prises en vue de gérer le site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;
3. Mesures prises en vue de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique;
4. Vérifier la présence d'éléments de visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels ;
5. Mesures prises en vue de contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture ;
6. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
7. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Indicateurs quantitatifs :

- La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques ;

- La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du Miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux ;
- La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

La création d'au moins un nouveau spectacle grand public

Désir, Terre et Sang en Néerlandais

Après avoir sillonné les routes de la francophonie, il y a une frontière que les Baladins n'avaient pas encore franchie : la frontière linguistique. Au bout de 40 ans de voyage, l'asbl continue d'ouvrir les portes et de faire tomber les barrières. Au mois de juillet, les Baladins ont joué pour la première fois Désir, Terre et Sang d'après l'œuvre de Garcia Lorca dans une version multilingue au Zomer van Antwerpen.

Ils ont donc repris la tournée avec un défi de taille : plus qu'une simple adaptation du spectacle, ils ont cherché dans l'écriture et la mise en scène à intégrer des acteurs jouant en Français et Néerlandais, chantant en Espagnol soutenus par une installation vidéo permettant un surtitrage partiel des dialogues et contextes de la pièce. Le résultat est un spectacle complet dont le texte vit grâce à l'univers visuel, au langage corporel, à la musique, à la danse, …

Les Baladins du Miroir et le Zomer van Antwerpen se sont donné ensemble les moyens d'un projet théâtral se jouant des frontières linguistiques. C théâtre itinérant reste plus que jamais un outil d'immersion et d'inclusion. Le succès de cette initiative auprès du public ainsi qu'auprès du festival les invite à poursuivre cet objectif de multilinguisme pour les créations futures.

Cette nouvelle version du spectacle s'adapte également au contexte tragique lié à la disparition de l'animateur d'atelier du théâtre d'Ougrée en janvier 2021.

Il y a eu 20 représentations dont 11 en version bilingue. 2105 spectateurs pour la version bilingue et 1725 spectateurs pour les autres représentations. Soit un total de 3830 spectateurs.

LE PIC-NIC FORAIN – Création anniversaire 40 + 1 ans

Également une collaboration, la co-création du « Pic-Nic Forain » imaginé en intégralité par les Baladins du Miroir et la compagnie suisse les arTpenteurs pour fêter les 40 et 20 ans respectifs des compagnies de théâtre itinérant a enfin pu être partagé avec le public après avoir été annulé en 2020. Initialement prévu comme un grand « Festin Forain » sous la forme d'un dîner-spectacle, le projet a dû s'adapter au contexte peu propice à l'organisation d'un événement mêlant de la grande restauration à une mise en scène et une scénographie ambitieuse. Les créateurs ont donc imaginé une version plus légère du Festin, devenu le Pic-Nic Forain.

Le Pic-Nic Forain rassemble des performances et des personnages issus d'anciens spectacles en les faisant se rencontrer autour d'un immense pic-nic partagé avec le public. Un moment festif et convivial qui ne pouvait pas mieux rendre hommage aux trois compagnies impliquées dans le projet : les arTpenteurs, la compagnie des Bonimenteurs et les Baladins du Miroir.

Trois événements ont été imaginés autour du Pic-Nic. Le premier est le festival Théâtre et chapiteaux au bord de l'eau qui a eu lieu à Yverdon-les-Bains du 22 au 26 juin 2021. Cet événement programmé avant la levée de mesures contre le Covid19 n'a pas pu prendre l'ampleur prévue. Ils ont donc choisi, en accord avec les arTpenteurs, d'y présenter des petites formes, sans le chapiteau et sans le Pic-Nic Forain qui n'a pas pu être organisé. Celui-ci a finalement pu avoir lieu dans le cadre de deux événements :

- Le Festin Forain à la Citadelle de Namur du 2 au 7 août 2021 – 373 spectateurs
- Le Festival O Chapô à Jodoigne du 9 au 12 septembre 2021 – 1490 spectateurs

La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale et ce, pour un minimum de 60 jours par an

Les Baladins continuent à développer les accueils en résidence en mettant l'accent sur le secteur « Arts de la rue, cirque et arts forains » dans le cadre des missions de transmission et de mutualisation. Le planning pour 2021 était complet dès la fin de l'année 2020. Il y a eu 140 jours de résidence avant juillet 2021 pour 10 compagnies différentes belges et étrangères.

Ils ont également poursuivi le développement du Stampia comme pôle culturel dédié à l'itinérance en favorisant la rencontre avec le public de Jodoigne et plus largement du Brabant wallon via l'organisation d'événements : les Bancs d'été et les Bancs publics, le Festival O Chapô.

Suite aux inondations qui ont fortement touché le site du Stampia en juillet 2021, les activités de la deuxième partie de l'année ont été fortement ralenties. En effet, du temps a dû être consacré en priorité à la remise en état du lieu. Plusieurs caravanes utilisées pour le logement des compagnies en résidence ont été endommagées. Après juillet 2021, Les Baladins ont dû refuser 4 résidences.

Cependant et malgré les inondations, 7 bancs publics et d'été ont été organisés pour 50 personnes par bancs soit 350 spectateurs. Le Stampia a accueilli 172 jours d'occupation des espaces de résidence artistique et 180 accueils installations artistiques ou stockage de matériels d'autres compagnies. De plus, le Gal Culturalité a organisé des activités sur le site pour un total de 23 jours.

La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique

Dans le cadre des différents événements organisés en tournée et au Stampia, les Baladins ont cherché à toucher un public diversifié et à ouvrir leurs portes notamment à un public précarisé en accueillant des structures et des associations telles que Fedasil à Jodoigne ou la Cité de l'enfance à Montigny-le-Tilleul. Les spectacles Objets'ction et Lettres à Elise ont été joués à plusieurs reprises lors de représentations scolaires malgré le contexte de pandémie qui a rendu l'organisation d'événement dans les écoles impossible pendant de longues périodes. Pour les bancs publics, les Baladins contactent les écoles pour leur proposer le spectacle gratuitement.

Ils ont une tarification étudiée pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les seniors. Ils participent aussi à l'article 27.

Quant aux horaires des spectacles, Les Baladins proposent des horaires différents pour les scolaires en matinée et en après-midi.

La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels

Le logo provincial a été apposé sur tous les supports de promotion ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon ».

Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture

LES BANCS D'ETE ET LES BANCS PUBLICS DU STAM IA : FESTIVAL O CHAPO

Nouveau concept développé en 2021, Les Bancs d'été, devenus Les Bancs Publics une fois l'été terminé, sont nés de l'envie de proposer des « bancs d'essai » des compagnies en résidence au Stampia dans le cadre d'un moment convivial afin de privilégier l'échange. Ces répétitions ouvertes sont un moment essentiel de la création d ún spectacle qui ne peut exister sans public.

L éntrée est gratuite et la participation à une rencontre avec les artistes après la représentation est vivement encouragée, c ést pourquoi la soirée se poursuit avec un moment de petite restauration pour permettre au public de profiter de l átmosphère unique du Stampia et de discuter avec les artistes. Afin de favoriser une ambiance conviviale et intimiste, les places sont limitées et la communication se concentre sur un public local et associatif.

Les Bancs d'été et les Bancs Publics permettent de garder un lien privilégié avec le public de Jodoigne et des environs en l'invitant à des événements de manière régulière. Les contacts établis lors des différents événements organisés ces dernières années au Stampia (le festival Ô Chapô en 2018 et 2021 et le festival RE'SORS en 2020 notamment) sont donc renforcés et les Baladins observent régulièrement une fidélisation du public local ainsi qu'une reconnaissance sur le territoire en tant que lieu culturel.

L'édition 2021 du Festival Ô Chapô n'a pas dérogé à la règle puisqu'ils y ont proposé des spectacles dont l'entrée gratuite et le passage d'un « chapeau » à la fin favorise l'accès d'un public plus large et avide de découvertes. C'est également l'atout principal de la programmation variée composée de spectacles pour tous les âges (à partir de 3 ans) puisqu'elle permet de toucher un public familial à l'image de l'univers forain qu'ils ont voulu recréer.

Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables

Une personne de l'administration de l'asbl est dédiée à l'organisation des représentations scolaires et au contact avec les écoles grâce à qui un fichier contact est tenu à jour.
Les écoles sont contactées pour les bancs d'essai avec une possibilité de créer une rencontre sur mesure en fonction des demandes des enseignants. Cette participation est gratuite pour les écoles.
De plus, lors des nouvelles créations, les Baladins proposent un dossier pédagogique aux enseignants.
En 2021, malgré la situation sanitaire et les inondations, les Baladins ont organisé 2 représentations scolaires (Lettres à Elise et Objects'tion) pour 312 élèves.

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La participation à un événement organisé à Anthony (FR) par Artcena sur le thème « Cirque, spectacles itinérants et développement durable » a initié la structuration de la réflexion.

Dans ce contexte de réflexion plus globale, il semble pourtant important de ne pas stigmatiser l'impact environnemental de leur activité. Dans un premier temps, étudier cet impact est un point de départ

incontournable, pour lequel les Baladins souhaitent associer des chercheurs universitaires, afin de définir les leviers principaux pour mener des actions et modifier leurs comportements et l'outil.

Dans cette dynamique, les forces sur lesquelles ils souhaitent s'appuyer :

• L'ouverture à la Flandre via des spectacles multilingues offre un nouveau potentiel de diffusion, plus proche et dense.
• Les espaces de stockage et de travail adaptés permettent une récupération des matériaux et une conception des décors et costumes mieux pensée, qui valorise le travail artistique et technique plutôt que de l'achat de produits finis.
• L'engagement d'un chargé de diffusion et de médiation pourrait favoriser les présences longues sur des territoires et des tournées raisonnées. Celles-ci sont dans la pratique cependant souvent difficilement réalisables : disponibilité des équipes, programmations géographiquement proches qui préfèrent l'exclusivité, etc.
• La diversification des formes et tailles de spectacles pourrait répondre à cette volonté.

La construction d'infrastructures répondant aux besoins du projet, que ce soit pour l'itinérance ou l'accompagnement d'artistes, est favorisée par le développement sur le site du Stampia.

• En ouverture du Festival Ô Chapô en septembre, les Baladins ont inauguré officiellement les nouvelles infrastructures : un nouvel accès pour le passage des poids lourds afin d'éviter la rue du Stampia, l'aménagement d'un parking pour l'accueil du public, ainsi qu'un espace de 40 m de diamètre et alimenté en eau et électricité, dédié à l'accueil de chapiteaux. Après six années de négociation, planification et de travaux, c'est l'aboutissement du projet initial imaginé avec la Province du Brabant wallon pour faire du Stampia un pôle culturel dédié à l'itinérance. Cette inauguration a eu lieu en présence de l'échevin de la culture de Jodoigne, du bourgmestre de Jodoigne, de l'actuel président du Collège provincial ainsi que de l'ancien président du Collège provincial de 2012 à 2020, soutien important dans ce projet.

• L'aménagement d'un atelier pour la création et réalisation de costumes, piloté par la costumière L'atelier comporte deux espaces : le premier est dédié à la création des costumes avec les outils nécessaires ainsi qu'une « costumathèque », bibliothèque de costumes, accessoires, tissus et mercerie pouvant être empruntés par des artistes et compagnies en résidence. Le second espace a été construit en mezzanine surplombant l'atelier. C'est un espace de stockage pour les costumes et accessoires des anciens spectacles qui ont pu être déménagés du hangar de la Ville de Jodoigne. Ils y étaient stockés jusque-là dans de moins bonnes conditions. La construction et le déménagement ont eu lieu au début de l'année 2021.

• La construction d'un hangar de 108 m^2 à côté de l'atelier actuel afin d'y ranger le matériel et de permettre à l'équipe technique de travailler à l'abri dans un espace dédié et équipé. Après la préparation de l'espace prévu (déblaiement et chape), la structure a été montée par le personnel technique des Baladins.

Ces espaces d'atelier, en plus d'être des outils qui complètent les espaces d'accueil en résidence, offrent aussi de réelles perspectives pour transmettre et faire perdurer le savoir-faire des Baladins. Ils souhaitent mettre en avant les compétences artistiques et techniques de l'équipe et valoriser l'emploi, notamment dans la conception de costumes et de décors. De telles infrastructures offrent de meilleures conditions pour exploiter les matières, outillages et équipement dont ils disposent, et diminuer ainsi le recours systématique à de l'achat neuf. Les Baladins estiment que cette dynamique de travail pourra être pleinement déployée dans la création du spectacle La Porteuse de Souffle en 2022. Les indicateurs à observer pour confirmer cette évolution seront l'augmentation de l'emploi salarié des artistes créateurs et personnel d'atelier, et la diminution de l'achat de matières premières.

Des opérations de plantations pour éviter les inondations et reboiser le site ont été organisées. 210 m de haies et 17 fruitiers ont été plantés en 2021.

Indicateurs quantitatifs

La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question eu 1er tiret des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques

En 2021, aucun spectacle n'a été organisé en autoproduction. De plus, suite à la situation sanitaire jusqu'à l'été 2021, les jauges étaient très réduites. Ensuite, le Stampia a été fortement touché par les inondations.

La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux

Le Brabant wallon n'a demandé aucune occupation en 2021.

La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité

Les Baladins du Miroir ont bien transmis le listing chiffré demandé. Ce listing est à disposition à l'administration provinciale.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 30.000 euros ainsi que la subvention annuelle pour la création théâtrale au Stampia de 27.550€.

Les 30.000 € et les 27.550€ sont en cours de liquidation.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but la production et la réalisation sous quelque forme que ce soit, d'objectifs culturels et notamment la production et la réalisation de spectacles de théâtre, de films cinématographiques, d'émissions de télévision, l'animation culturelle etc. En 2021, l'asbl était composée de 8 personnes en CDI et 50 personnes en CDD pour 13.48 équivalents temps plein.

Depuis plus de 40 ans, les Baladins du Miroir animent culturellement le territoire brabançon wallon et accueillent de jeunes artistes ce qui leur permet d'anticiper et de porter l'avenir du théâtre itinérant à travers la jeune génération. De plus, l'asbl exporte la créativité brabançonne à l'étranger. Les 5.000 spectateurs suite aux jauges très réduites en période de crise sanitaire et aux inondations, les 172 jours de résidences d'artistes y compris l'accueil de différentes A.S.B.L. du Brabant wallon et les 9 représentions reportées ou annulées ainsi que la création multilingue du spectacle « Désir, Terre et Sang » et tous les événements anniversaires permettent d'estimer que le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°29 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 octobre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 25 juin 2020 et du 29 avril 2021 respectivement relatives à l'avenant n°1 et l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Les Amis du Musée Wellington » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38974) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 29 août 2022 par le Président de l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

1. Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …).
2. Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains évènements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).
3. Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, expositions temporaires, … .
4. Organiser des expositions temporaires.
5. Organiser des évènements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.
6. Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.
7. Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ….
8. Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.
9. Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.
10. Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.

11. Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).
2. Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux évènements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.
3. Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.
4. Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.
5. Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux évènements grand public organisés par le Musée, …
6. Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.
7. Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.
8. Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « Les Amis du Musée Wellington » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget

pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
On peut préciser que « Les Amis du Musée Wellington » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- *Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …)*

Expositions : les dépliants, les affiches, dossiers de presse et les invitations contiennent le logo de la Province du Brabant wallon.

- Du 8/05/2021- 8/09/2021 : « l'Empire en Playmobil » reconstitution de scène de l'empire en Playmobil compléter par des gravures du musée. Les textes de présentation ont été vulgarisés et un carnet pédagogique a été réalisé – 11.361 visiteurs.
- Du 15/10/2021 -28/02/2022 : « the Road to Dunkirk » en collaboration avec la Redcoats Society et la British Legion. Le Musée a réalisé un carnet pédagogique de l'exposition.

Événement :
Pour l'année Napoléon qui a eu lieu en 2021, le Musée a sorti un carnet pédagogique sur le cheval de Wellington qui a été distribué aux groupes scolaires et aux enfants.
La Province du Brabant wallon est bien mise en avant également sur toute la communication (réseaux sociaux, site internet…)
La plaque dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial sera installée dès la fin des travaux.

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains évènements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci)*

Le musée Wellington organise des événements conjointement avec le DQGN comme les bivouacs, la promotion des 2 musées sur les salons, …. Distribution de matériel promotionnel sur le stand commun.

- *Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, expositions temporaires, …*

Les membres du Collège provincial ont bien été invités aux vernissages des expositions L'Empire en Playmobil et The Road to Dunkirk ainsi qu'aux vernissages des expositions temporaires. De plus, les autorités provinciales sont invitées aux drinks de début d'année, aux divers événements (nocturnes…).

- *Organiser des expositions temporaires*

Du 8/05/2021- 8/09/2021 : « l'Empire en Playmobil » reconstitution de scène de l'empire en Playmobil compléter par des gravures du musée. Les textes de présentation ont été vulgarisés et un carnet pédagogique a été réalisé – 11.361 visiteurs
Du 15/10/2021 -28/02/2022 : « the Road to Dunkirk » en collaboration avec la Redcoats Society et la British Legion. Le Musée a réalisé un carnet pédagogique de l'exposition – 1.050 visiteurs

- *Organiser des évènements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille*

Musée :
Des conférences sont organisées au musée en collaboration avec nos partenaires associatifs. Plusieurs conférences et événements ont dû être reportés suite à la crise sanitaire. Cependant, certaines ont malgré tout eu lieu :

- Jeudi 28 octobre : conférence organisée par le Comité de Waterloo : « British Expeditionary Force (BEF) par Monsieur Olivier d'Olne – 30 personnes ont assisté à la conférence

- Vendredi 19 novembre : en collaboration avec le Souvenir napoléonien qui nous parle de "François-Xavier Bouchard, découvreur de la pierre de Rosette, documents d'archives" par le professeur Ahmed Youssef - 40 personnes ont assisté à la conférence.

Les journées du Patrimoine du 11/9/21-12/9/21 :

Des visites guidées ont été organisées tous les mercredis lors de l'exposition du 9/06 -8/0, visite guidée par le personnel du musée en uniforme britannique pour 361 personnes.
Promotion commune partenaires
Durant toute l'année, le Musée travaille en collaboration avec le Centre culturel de Waterloo, le Royal Syndicat d'initiative, le Mémorial 1815 et le Dernier Quartier Général de Napoléon ainsi qu'avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon pour la participation aux foires et salons, la création d'actions de promotion communes, les visites de presse, l'accueil des groupes ou la présence des attractions dans des magazines et brochures.

- *Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative*

Avec les partenaires du champ de bataille, il a été mis en place une nouvelle formule pour le Pass 1815.
De plus, l'asbl assiste tout au long de l'année à des réunions visant à la promotion dudit Pass, la mise en commun des agendas et la réflexion avec le Mémorial et le DQGN sur la promotion et les actions communes à mener afin de mutualiser. Une réunion a eu lieu en janvier, mars et une autre en novembre.
Le personnel du musée a bien suivi différentes formations tout au long de l'année comme mentionné dans la feuille de route :

- Le 25 janvier : Un membre du personnel assiste à la formation « Concevoir et organiser une balade à caractère culturel ou touristique » par le Forem (Tourisme)
- Le 27 février : Un membre du personnel suit une formation Instagram en ligne organisée par l'AWaP
- Le 9 mars : Un membre du personnel suit une formation « Smartphone et photographie » en ligne. Formation donnée via les Journées du Patrimoine
- Le 11 mars : Un membre du personnel suit la suite de la formation « Smartphone et photographie » : partie pratique
- Les 26/3 et 30/3 (module 1) ; 31/3 et 1/4 (module 2 matin et module 3 après-midi) à Marche en Famenne et les 1/4 (module 1) et 2/4 (module 2 matin et module 3 après-midi) à Mons : formation de l'équipe à l'outil POS (Point of sale) d'Elloha.
- Le 30 septembre : Un membre du personnel suit une formation donnée par MuseumPassMusées : encoder des événements dans la base de données
- Le 19 octobre : Un membre du personnel participe au recyclage pour le brevet de secourisme
- Le 7 octobre : Un membre du personnel assiste à une formation sur l'encodage des codes promos sur le système ELLOHA.
- Le 28 et le 29 octobre : Un membre du personnel assiste à la formation donnée par MSW (Musée et Société de Wallonie), sur le thème de La scénarisation d'un escape game pédagogique.
- Le 25 novembre, un membre du personnel assiste en distanciel à la formation donnée par l'équipe e-commerce de WBT (Wallonie Bruxelles Tourisme) sur le sujet de la digitalisation et l'utilisation de l'outil régional de commercialisation
- Les 7 et 9 décembre : Un membre du personnel assiste en distanciel à la formation donnée par le Centre de compétence Forem Tourisme de Namur, sur le thème « Les datas pour un meilleur management touristique », ainsi que « L'avenir du tourisme d'affaire passe-t-il par la digitalisation ? » et « L'intelligence artificielle au service de l'immersion touristique ». Un autre membre du personnel, quant à lui assiste à la présentation « La culture à distance : un modèle à pérenniser ».

- Le 16 décembre : Un membre du personnel assiste à une formation donnée par Attractions et Tourisme en collaboration avec WBT sur le POS (Point of sale) Elloha : Mise à jour du calendrier 2022 et des tarifs + module de réservation.

Le clip vidéo promotionnel du site est toujours visible à l'accueil du musée.

- *Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ….*

Le musée Wellington collabore avec les Guides 1815 (guidages), le comité de Waterloo et la SBEN pour les conférences.
Diverses collaborations ont été mises sur pied avec les acteurs culturels locaux, comme le Centre Culturel de Waterloo avec lequel ils ont réalisé un film de présentation de la double exposition sur la Grande guerre pour une diffusion dans les homes de Waterloo ainsi qu'avec le Syndicat d'initiative de Waterloo et la Maison du Tourisme du Brabant wallon.
Le musée a mis en place des activités pédagogiques (stages, visites guidées) avec l'ASBL Le Tamanoir.

- *Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap*

Dans le cadre de la nouvelle scénographie, l'intégration d'un ascenseur et de rampes permettant un meilleur accès aux PMR est prévu. Des visites adaptées à tous seront également intégrées dans le système multimédia/audioguidage. Le tout sera validé par Access-I.

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington*

400 à 500 pièces sont préservées dans une réserve à l'étage du Musée. Une restauration régulière des tableaux, gravures et médailles commémoratives est effectuée.
Restauration :
En vue de la dernière phase de la rénovation et nouvelle scénographie du musée et pour assurer leur conservation, les œuvres suivantes ont fait l'objet d'une restauration :

- Restauration du tableau « Mort de Napoléon »
- Le buste prêté à long terme par le DQGN a été confié aux élèves de Saint-Luc Liège pour une restauration, en vue de son intégration dans la future scénographie.
- Restauration de la giberne en vue de son intégration dans la future scénographie. La giberne a été confiée à Joël Benistant et a été restaurée dans son atelier à Bruxelles.

Tout au long de l'année, des figuristes bénévoles restaurent et nettoient les maquettes et dioramas qui seront intégrés dans la nouvelle scénographie.

Le Musée a aussi fait de nouvelles acquisitions :

Par don :

- Janvier 2021 : Don d'une gravure s'intitulant « Napoléon et la reine Louise à Tilsit ». Une autre gravure « Blücher à Genappe » sera également remise au musée et transmise au DQGN. Don fait par Monsieur Druart.
- Janvier 2021 : Une série de 9 photographies en argentique sur la reconstitution de la bataille en 1979. Don anonyme.
- Mars 2021 : don d'un moule à balle par Monsieur Lanthin.
- Mai 2021 : Don d'une huile sur toile d'un portrait de Napoléon par Monsieur de Florent de Bragminies. Une petite réception est organisée pour l'artiste et la galériste.
- Juin 2021 : don d'une invitation au 25ème anniversaire des Amis du musée Wellington.

Prêt :

- Le musée prête 5 fusils, une baïonnette française, une giberne (replica) et un habit-veste de dragon français (replica) pour l'exposition qui se tiendra à Liège dans le cadre des festivités liées au bicentenaire de la mort de Napoléon.

- *Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée*

Lors des expositions temporaires, des livrets pédagogiques sont créés. Des visites dédiées aux plus jeunes sont proposées (accueil pour un guide en uniforme de soldat, visites adaptées…). La scénographie qui sera mise en place prévoit, grâce au marché multimédia, l'intégration de tous les publics. Des publications scientifiques à mission éducative sont régulièrement postées sur la page Facebook ainsi que sur le site internet du musée.
Le Musée a aussi mis en place des activités pédagogiques (visites guidées) avec l'ASBL Le Tamanoir.

- *Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille*

Après la fin des travaux, la scénographie et le multimédia insisteront sur l'aspect originel de l'auberge dans laquelle se trouve le musée ainsi que la campagne de Belgique et une salle sur la vie des soldats et les femmes dans l'armée. Le Musée a émis le souhait de proposer une visite différente et complémentaire afin que tous les partenaires du site du champ de bataille puissent trouver leur place et offrir une visite complète aux visiteurs.

<u>Indicateurs quantitatifs</u>

- *Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda)*

Aucune demande de la Province du Brabant wallon n'a été faite en 2021. Par contre, la salle a été mise à disposition 2 jours en octobre 2021 pour les galas d'ouverture et de fermeture du WaHFF.

- *Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux évènements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires*

Aucune demande ni de la Province ni d'un de ses partenaires en 2021.

- *Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon*

Aucune demande faite par la Province en 2021 au vu de la situation sanitaire.

- *Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon*

45 catalogues sur l'exposition « L'Empire en Playmobil » ont été fournis à la Province du Brabant wallon.

- *Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux évènements grand public organisés par le Musée, … .*

Le musée transmet lors de ses expositions payantes, 100 entrées gratuites. En 2021, 100 entrées ont été données pour l'exposition « l'Empire en Playmobil ».

- *Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux*

Grâce aux subsides, et aux marchés consultation scénographie et multimédias, le musée a entamé le travail de réalisation de la nouvelle scénographie. La deuxième phase qui devait commencer en 2021 a été reportée en septembre 2022 suite à la crise sanitaire et à un manque de réponse au marché. En attendant la concrétisation de tous ces travaux, tout au long de l'année, un entretien régulier du bâtiment par la commune de Waterloo est assuré.

- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée*

En 2021, le musée a accueilli 23.525 visiteurs

- *Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés*

Le musée a vendu 815 Pass 1815 sur une totalité de 7.253 vendus en 2021 par les partenaires.

Liquidation des subventions

Une subvention extraordinaire de 150.000 euros a été octroyée en le 8 décembre 2018 ; le délai de remise des justificatifs est prolongé jusqu'au 31 octobre 2023 (NC 35918).

Une subvention de fonctionnement de 9.500 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 12 décembre 2021 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par Les Amis du Musée Wellington ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la Bataille de Waterloo du 18 juin 1815 et en particulier destinée à perpétuer le souvenir du Duc de Wellington. Elle veille à l'installation, l'entretien et la conservation du Musée Wellington dans l'ancien quartier général de Wellington à Waterloo. Elle soutient tout effort artistique, scientifique ou littéraire qui se rapporte directement ou indirectement au Duc de Wellington.

L'A.S.B.L. a accueilli 23.525 visiteurs en 2021 et a vendu 815 Pass 1815 sur les 7253 vendus en totalité par les partenaires. Elle participe, aussi, au développement du Champ de Bataille avec les autres partenaires. Elle continue sa mission de conservation des œuvres qui lui sont confiées. On peut estimer que le rapport coût/service est satisfaisant au vu de la crise sanitaire.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°30 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 38892) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 2 mai 2022 par le Directeur financier et administratif de l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

    1. Nombre de concerts organisés annuellement à destination du grand public ;
    2. Vérification de l'organisation annuellement le festival musical jeune public « Kidzik » ;
    3. Vérification de l'apposition du logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et le placement d'une pancarte provinciale dans le hall d'entrée ;
    4. Vérification du nom de la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries ;
    5. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;

6. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'A.S.B.L. ;
2. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, 2 jours par an, toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités ;
3. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1. Nombre de concerts organisés annuellement à destination du grand public

Organisation de 79 concerts en distanciel et/ou en présentiel pour 8.019 spectateurs sur la saison 2020-2021 de la Ferme du Biéreau suite aux mesures sanitaires en vigueur. La Ferme du Biéreau a accueilli 16.000 visiteurs/an - Abonnés : 181.

Parmi les concerts de sa saison, la ferme du Biéreau a notamment programmé 3 Midzik en présentiel. Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13h et 14h pour un public principalement universitaire. Suite à la crise sanitaire, la Ferme du Biereau a installé un dispositif vidéo dans la Grange afin de diffuser les MidZik en live. 1.099 spectateurs en virtuel ont pu y assister. 2.820 spectateurs ont pu assister à ces concerts.

La ferme du Biereau a aussi participé à des coproductions comme entre autres :

- La traversée – spectacle de comédienne et pianiste - voyage musical poétique à partir de 10 ans. Le groupe est revenu en résidence au mois de juin afin de réaliser la captation du spectacle. Il a aussi été joué au Théâtre Lumen lors du Festival Musiq 3.

- Le match France-Belgique a été créé et capté à la Ferme du Biéreau ; Le spectacle a été joué au Théâtre Lumen lors du festival Musiq3.

- Une auberge musicale à l'époque napoléonienne – le spectacle a été joué en mars 2021 en live stream dans le cadre du festival Est-ouest.

- « L'Envol », un projet jeune public porté par Lily dans les Déménageurs. Un duo musical qui raconte l'histoire de 2 sœurs musiciennes sur des rythmes AfroUrban Jazz.

Une coproduction de la Ferme du Biéreau avec la Cie SQueezz avec le soutien de la Maison qui chante. Le spectacle est reconnu par Arts et Vie pour les scolaires. 2 représentations

- La Famille Handeldron, un projet jeune public qui emmène le public pour un voyage déjanté grâce au rock festif. L'album a été enregistré dans le studio de la Ferme du Biéreau. Il a été joué à Stavelot.

- La Ferme du Biereau a coproduit avec le Théâtre Le public, le spectacle « NinaLisa ». C'est une odyssée musicale qui met en relation Nina Simone et sa fille Lisa.

« NinaLisa » a été joué 9 fois au Festival Off d'Avignon. En Belgique, le spectacle a été joué à Ostende, à Bertrix, Dinant et Charleroi ainsi qu'en France à Crolles et Chauny.

- Le roi qui n'aimait pas la musique : jeune public – conte musical a été présenté en virtuel durant le Festval International Est-Ouest

En tout, 44 représentations des productions de la Ferme du Biéreau ont été données et ont touché un peu moins de 8.000 spectateurs.

2. Vérification de l'organisation annuellement le festival musical jeune public « Kidzik »

Le Kidzik festival est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 12 ans. En raison de la situation sanitaire, la Ferme a organisé un mini Kidzik pour 3 concerts qui n'ont pu être malheureusement pas associés à différentes activités comme des ateliers musicaux, parents-bébé, chants, danses, fabrication d'instruments, percussions,… En revanche, la Ferme a lancé un volet digital du festival Kidzik : la Kidzik radio. Il s'agit d'un média accessible gratuitement et qui met en valeur la musique jeune public.

3. Vérification de l'apposition du logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et le placement d'une pancarte provinciale dans le hall d'entrée

La Ferme du Biéreau a bien apposé le logo provincial sur tous ses supports de promotion. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée.

4. Vérification du nom de la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries

La salle a été dénommée « La Faîtière » en attendant un nom de la part du Président du Collège provincial.

5. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables

Un accès digital a été créé afin d'offrir un contenu musical de qualité aux enfants : Kidzik radio.
Kidzik radio est un nouveau média en ligne, entièrement gratuit, qui permet aux enfants de découvrir la musique de manière ludique et pédagogique. Les contenus sont présentés sous forme d'émissions thématiques adaptées aux différentes tranches d'âge et classées par sujets.
Une rubrique spécifique du site est consacrée à la mise à dispositions de contenus pédagogiques destinés aux écoles et aux familles. Le but est de proposer toute une série d'outils, d'exercices, de tutoriels et de clés d'apprentissage à destination des différentes tranches d'âges et facilement exploitables dans les écoles.

6. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La principale mesure prise par l'ASBL a été de provisionner la somme nécessaire au changement de l'éclairage de la grange en passant d'un éclairage traditionnel à un éclairage au LED. Cela représente une économie significative d'énergie.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'A.S.B.L. ;

En raison de la situation sanitaire et des jauges extrêmement limitées, la Ferme du Biéreau n'a pas été en mesure de proposer les places gratuites à la Province du Brabant wallon.

2. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, 2 jours par an, toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités

La Province du Brabant wallon n'a fait aucune demande en 2021.

3. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Les chiffres de fréquentation ont bien été transmis à l'administration provinciale.

Il est à signaler que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biereau » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2020 -2021.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 42.750 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 16 décembre 2021 avec une avance de 80% (34.200€), mise en liquidation le 7 mars 2022. Le solde de la subvention (8.550€) est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but la programmation culturelle et artistique de la Ferme du Biéreau sur le site de Louvain-la-Neuve ainsi que l'affectation des locaux et la gestion de l'infrastructure, de manière à la mettre à disposition d'utilisateurs extérieurs. Les locaux de la Ferme du Biéreau sont destinés à l'exercice d'activités culturelles principalement liées à l'étude, à la promotion et à la pratique de la musique ainsi qu'à l'organisation d'événements par l'A.S.B.L. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec l'UCL et la Ville d'Ottignies-LLN.

En plus de l'organisation de concerts et festivals tout public, l'A.S.B.L. fournit aux artistes un lieu de résidence pour leur création musicale dans les meilleures conditions possible. Elle participe aussi à des coproductions avec des A.S.B.L. belges qui sont jouées en Belgique et à l'étranger. Le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 16.000 spectateurs accueillis sur la saison 2020-2021 malgré la situation sanitaire. L'A.S.B.L. a trouvé des alternatives pour continuer à proposer des concerts malgré la fermeture des lieux culturels.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°31 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 – favoriser le développement de citoyens libres, tolérants et responsables ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Infor Jeunes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 3 octobre 2022 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 6 octobre 2022 (NC 38974) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 10 août 2022 par le Président de l'A.S.B.L. Infor Jeunes BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Infor Jeunes a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021 pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, pour les exercices 2019-2021, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. InforJeunes

Indicateurs de résultats confiés

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Liste des projets réalisés seul ;
- Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme ;
- Informations sur le travail réalisé par le centre ;
- Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;
- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune…) ;
- Formations des travailleurs ;
- Moyens de communication avec le public ;
- Évaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.

Pour le projet « J-Surf » :
- Liste des thèmes abordés par les cartes ;
- Lieux de distribution des cartes ;
- Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes.

Pour les Journées de l'orientation :
- Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;
- Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;
- Formations et réunions organisées.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Nombre de jeunes fréquentant le centre ;
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ;
- Nombre de partenaires.

Pour le projet « J-Surf » :
- Nombre de cartes distribuées ;
- Nombres de porte-cartes.

Pour les Journées de l'orientation :
- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement ;
- Nombre d'heures de préparation ;
- Nombre de jeunes touchés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Infor Jeunes » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

Liste des projets réalisés seul et informations sur le travail réalisé par le Centre :

- Maintien et renforcement de l'accès à l'information jeunesse pour l'ensemble des jeunes du Brabant wallon. Une permanence de 29 heures par semaine est tenue dans les locaux d'Infor Jeunes Brabant wallon à Nivelles. En 2021, 2.417 demandes d'information ont été traitées lors de ces permanences d'information à Nivelles. L'A.S.B.L. a également réceptionné 382 mails de demandes d'information et 187 personnes via le site Internet et son « chat » ainsi que 54 via les réseaux sociaux. 7 demandes viennent des points de décentralisation (aide supplémentaire à la recherche d'information). 732 personnes se sont présentées physiquement à la permanence de Nivelles et 1055 personnes nous ont contacté par téléphone.
- Coordination de 13 décentralisations dans le Brabant wallon : approvisionnement en supports d'information (brochures et JSURF), informations et formations (outils d'animation ou thématiques), ce qui permet un accueil total minimum de 59h par semaine sur les différentes décentralisations.
- Développement de l'information et du soutien des jeunes sur le thème du job étudiant, par l'organisation d'un salon du job étudiant du 22 mars au 9 avril dans les locaux d'Infor Jeunes. Selon le protocole sanitaire, seul 1 jeune pouvait être physiquement dans les locaux. Aucun jeune ne s'est présenté. C'est pourquoi, l'A.S.B.L. a préparé des vidéos sur les thématiques : Qu'est-ce qu'une agence d'intérim, qu'est-ce qu'un job flex/smart (statut freelance), les syndicats jeunes et une sur l'entretien d'embauche ainsi que 9 supports visuels sur les réseaux sociaux. Le 31 mars 2021, Infor Jeunes a créé un live Facebook avec une agence de freelance. Sur les réseaux sociaux, 7690 personnes ont suivi les posts. 83 personnes ont été visiter le site internet.
- Organisation de permanences thématiques avec un focus : « Mon temps en Ligne ». L'A.S.B.L. a organisé des animations et informations afin que le jeune puisse se questionner sur les outils numériques – 108 jeunes touchés.
- Diffusion du catalogue d'animations à destination des écoles, des maisons de jeunes et de leurs décentralisations et diffusion dans l'ensemble des écoles secondaires et supérieurs du brabant wallon, organisation des réservations d'animation via une messagerie email dédiée : *animations@ijbw.be*
- Impression d'une bande dessinée sur le harcèlement scolaire et diffusion des brochures « #m'harcèle pas » (environ 7500 exemplaires), dans de nombreuses écoles (secondaires et primaires), services partenaires, services communaux, etc. Diffusion dans le Ligueur et la revue des profs, dans des journaux locaux et une radio française et youtube.
- Création d'une animation « Permis de conduite » pour préparer à l'examen théorique de façon ludique et adapté à une animation en classe.
- Création d'une boite à outils sur le site internet dédié à l'orientation scolaire et lancement de cette boite du 15 au 19 mars 2021. Vidéos : 50 témoignages de professionnels et d'étudiants. 200 jeunes se sont connectés sur le site durant la période pour chercher les informations via la boite à outils.

Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme

- Réalisation d'animations sur le Harcèlement scolaire avec des acteurs nivellois grâce à la création d'un jeu de société autour du harcèlement scolaire. 25 animations classes entre octobre et décembre. 6 Diffusions du spectacle « H@rcèlements » par la Cie Alvéole Théâtre avec une médiation en classe et une diffusion tout public. 600 jeunes touchés. De plus, une conférence a été organisée au Waux Hall, le 5 octobre 2021 sur le sujet du Cyber Harcèlement.
- Partenariat avec Guil'Home sur le harcèlement diffusé sur Facebook et Instagram – 59.060 personnes touchées.
- Réalisation d'animations au sein des services de l'Amarrage. En moyenne, 4 animations par mois.
- Participation à Eté solidaire à Braine-l'Alleud et animation « Action Job étudiant »
- Participation à Délibère-toi en juin/juillet 2021 avec animation Action job étudiant et Permis de conduire – 8 animations – 78 jeunes.
- Réalisation de 72 animations sur les différents thématiques d'Infor Jeunes pour 1.093 jeunes ayant pour thèmes les démarches après les études, l'orientation scolaire, l'accrochage

scolaire, les dérives d'Internet, le job étudiant, le permis de conduire et le harcèlement dans l'ensemble de la Province.

- Participation à Solidarcité à Jodoigne en avril/mai 2021 et à Braine-l'Alleud en février/mars 2021 avec animation « démarches après études », « the Choice », « Je vote » et « Passepartout ».
- Réalisation d'une pièce de théâtre « #Essentiel » avec le CCBW. Spectacle interactif, invitant à la réflexion et au débat entre jeunes et adultes autour de cette période charnière qu'est l'adolescence.
- Deux animations numériques en visio-conférence pour l'école Charles Péguy et l'une par la création de supports numériques pour les démarches après études pour l'Institut Cardijn.
- Organisation d'une semaine de prévention durant le 1er décembre (Journée mondiale de lutte contre le sida) en partenariat avec le Planning Familial de Nivelles et la Maison de Jeunes MJ Squad à Nivelles. (2333 personnes touchées) : distribution de packs avec promotion des services, dépistage gratuit, distribution de préservatifs et de jsurfs, informations et sensibilisation sur le SIDA et les IST.
- Impression de 2500 exemplaires d'une brochure « CAP Autonomie » - tout ce qu'il faut savoir pour prendre son indépendance avec l'AMO TEMPO. Diffusion en 2022.
- Participation aux réflexions PECA avec le CCBW et ces partenaires
- Projet sur la fracture numérique avec la Ville de Nivelles. Création d'un espace co-working pour les 12-30 ans décentralisé Rue de Namur 179 à Nivelles – 306 jeunes. 1434h d'ouverture du lieu sur 2021. Un stage de codage et de création de jeux vidéo a été organisé en partenariat avec MJ Squad et l'A.S.B.L. Kodo Wallonie - 12 jeunes
- Création d'une action « Y a pas que ! l'info qui fait du bien », une information positive par jour pour contrer l'effet du covid via les réseaux sociaux. En partenariat avec d'autres centres Infor Jeunes.
- Création d'un projet vert « Donne une seconde vie à ton matériel scolaire ». Les jeunes pouvaient venir déposer le matériel qu'ils n'utilisent plus pour pouvoir le distribuer à d'autres jeunes. Nouveau public : les fins de primaires. Au moins 20 jeunes.

Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation

- Réalisation de 1000 packs prévention sexualité : avec promotion des services, dépistage gratuit, distribution de préservatifs et de jsurfs, informations et sensibilisation sur le SIDA et les IST. 9 points jeunesses ont participé.
- Organisation d'une formation pratique le 24 février 2021 : « Comment se protéger des dangers des réseaux sociaux ».
- Organisation d'une séance formation avec Infor drogues, le 5 mars 2021.
- Webinaire en partenariat avec la MireBW. Présentation d'une vidéo de la Mire -BW à destination des jeunes.
- Webinaire en partenariat avec le BIJ sur l'International en 22 octobre 2021 - « Comment les jeunes peuvent partir à l'étranger ».
- La rencontre trimestrielle des points jeunesse avec mise à jour post-covid en fonction des besoins des Point Jeunesse.
- Une formation à destination des points jeunesse sur l'allocation d'études en visio-conférence et les recours en supérieur et secondaire ainsi que le prêt d'études
- Formation à l'accueil des publics LGBTQIA+ dans nos permanences d'information
- Action Job dans les Point Jeunesse.
- The Choice (Amo Jodoigne)
- Organisation d'une journée spécifique sur l'action Job avec Le Bug-1 – 12 jeunes touchés
- Groupe de travail sur l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS° pour créer les projets EVRAS à venir de l'institution) – 3 points jeunesse : Jodoigne, Ittre, Rebecq.

Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'études, commune, …)
En 2021, l'A.S.B.L. observe que deux thématiques se détachent et font référence à des questionnements sur l'enseignement ainsi que la protection sociale. Les deux tranches d'âges majoritairement touchés sont les 19-26 ans (1ere place) et les 16-18 ans (2ème place) avec un public légèrement plus féminin à l'image de 2019 (54% des demandes proviennent de personnes de genre féminin, 42% de genre masculin, 1% non binaire et 3% non précisé).

Plus précisément comme en 2019, il y a un pic de demandes sur les thématiques liées à l'enseignement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études, statut étudiant et les démarches après études), s'en suivent les demandes liées à la protection sociale et ensuite la législation sur le job étudiant. Beaucoup de demandes d'aide liées aux allocations d'études dans le supérieur et dans le secondaire (essentiellement de compréhension de la loi et d'accompagnement sur le site Internet de la FWB). En matière de service, c'est également l'aide à la création de CV et de lettre de motivation qui sont le plus sollicités. Enfin, les autres thématiques en forte demande sont : le formulaire d'allocation d'études, l'orientation scolaire, les allocations familiales, les demandes liées à la promotion sociale et les démarches après les études et de l'utilisation du cyberespace. La distribution de préservatifs est en forte augmentation.

Infor Jeunes a rendu 300 (hors co-working) services aux jeunes dans leur permanence, à savoir des aides à l'obtention d'allocations d'études et attestations Student @ work. Ils mettent également la photocopieuse à leur disposition pour l'impression de CV, lettres de motivation ou document administratifs, des préservatifs et également des lecteurs de carte ID à leur disposition.

Les jeunes proviennent du Brabant wallon ou sont scolarisés en Brabant wallon (et du coup proviennent d'autres provinces ou régions). Pour les demandes d'allocations d'études, l'A.S.B.L. touche des personnes provenant de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles grâce à un référencement efficace sur Internet et un travail de réseautage avec le service de la FWB.

Formation des travailleurs :
Les travailleurs ont suivi des formations individuelles en ligne ayant pour thèmes : écocitoyenneté, s'outiller avec Excel, Entrer dans la vie active, Bourse aux outils et animations (FIJWB), Orientation, International, Jeunes et addictions, Dire NON, Tout savoir sur la presse visuelle, logement étudiant – Bail étudiant, finançabilité - examens et recours pour le supérieur et le secondaire, les écrits professionnels, Les IST, Destination enseignement supérieur

Moyen de communication avec le public :
- Les réseaux sociaux :
    - Facebook avec différentes pages
    - Linked in
    - Google page entreprise
    - Site Internet
    - Instagram
    - Newsletter

- Le projet J Surf

Le projet J Surf a lieu sur 3 provinces. Effectivement, les Centres Infor Jeunes de Namur et de Mons ont rejoint ce projet notamment en termes de création de cartes.

En pratique, il s'agit de l'organisation de 3 réunions par an, lors desquelles l'ensemble des travailleurs dédiés au projet J Surf dans chaque centre discutent des thématiques pour l'ensemble de l'année. Les thématiques sont dispatchées entre les Centres et les cartes sont réalisées localement. Les équipes travaillent avec l'aide d'un cloud afin de faciliter le transfert de données graphiques. Un canevas ainsi qu'une bannière spécifique permet de réaliser les cartes pour chaque province. Les commandes et facturation sont réalisées par chaque centre individuellement.

Liste des thèmes abordés par les cartes en 2021 :
- Développement d'une nouvelle collection les Cartes Extra :
    - La carte Xtra « Harcèlement », imprimées en 500 exemplaires ;

- Création et impression de cartes en fonction de l'actualité et des demandes/besoins de jeunes détectées via les statistiques et animations :
    - La carte « Harcèlement : services en BW », imprimés en 2000 exemplaires ;

- La carte « Décentralisation » avec la liste et les coordonnées de nos différents points jeunesse mis à jour, imprimées en 3000 exemplaires ;
- La carte « Genre » : imprimées en 2500 exemplaires ;
- La Carte réseau « SAS», imprimées en 2500 exemplaire ;
- La carte réseau «MIRE », imprimées en 2500 exemplaires ;
- La carte d'interpellation : « On a besoin de toi », imprimées en 3250 exemplaires.

- Ré-actualisation et réimpression :
    - 2500 cartes « Contraception » ;
    - 3000 cartes « Planning familial » ;
    - 3000 cartes « IST » ;
    - 5000 cartes « SIDA » ;
    - 500 cartes « 40 questions pour partir à l'étranger » ;
    - 500 cartes « Conseil Provincial des Jeunes du Brabant-Wallon ».

Lieux de distribution des cartes :
- 16 répartis dans la commune de Nivelles
- 9 répartis sur la commune de Braine-l'Alleud
- 2 sur la commune de Genappe
- 2 sur la commune de Braine-le-Château
- 4 sur la commune de Waterloo
- 3 sur la commune de Rebecq
- 1 sur la commune de Grez Doiceau (Police Ardennes Brabançonnes)
- 8 sur la commune de Tubize
- 14 sur la commune de Wavre
- 1 sur la commune de Court Saint Etienne
- 3 sur la commune de Jodoigne (+ 1 dans Bus4you)
- 2 à LLN (administration communale et CIO)
- 3 sur la commune de Rixensart (MJ)
- 2 sur la commune de Beauvechain
- 1 sur la commune d'Orp-Jauche (MJ)
- 2 sur la commune de Perwez (SCAJ et Da Vinci)
- 1 sur la commune d'Incourt
- 1 sur la commune de Chastre (décentralisation Carrefour J)
- 1 sur la commune de Mont Saint Guibert
- 1 sur la commune d'Ittre
- 4 à Ottignies (La chaloupe, Ecole de devoirs de Limelette et Espace Cœur de Ville)

Les nouveaux lieux en 2021 (comptabilisé dans la liste précédente) :
- Le CPAS de Beauvechain
- La Beine à Genappe (aide à la jeunesse – lieu d'hébergement)
- Le CPAS et la Maison communale de Braine-le-Château
- La Maison commune d'Orp-Jauche
- Le CPAS de Wavre
- Carrefour J de Wavre
- 2 Bibliothèques de Tubize
- Le CPAS et la Maison communale de Rebecq
- Le CPAS de Nivelles

Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes :
- Les écoles secondaires non touchées.

- Les Journées de L'orientation

Les journées d'orientation 2021 n'ont pas eu lieu.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Nombre de jeunes fréquentant le centre :
    - En permanence physique : 732 personnes
    - En permanence téléphonique : 1055 personnes
    - Par email / chat : 569 personnes
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration : 106
- Nombre de partenaires : 95

Pour le projet « J-Surf » :
- Nombre de cartes distribuées ; 18 000 cartes
- Nombres de porte-cartes : 82

Pour les Journées de l'orientation :
Les journées de l'orientation n'ont pas eu lieu.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 47.500 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 26 août 2021. La subvention a été liquidé le 11 août 2022 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « InforJeunes » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but, désintéressé, d'informer, d'aider et de conseiller les jeunes dans tous les domaines qui les concernent, au moyen, notamment, de permanences d'accueil, de publications, d'animations et de formations. Ces services favorisent chez les jeunes des choix libres et responsables, à les aider à conquérir leur autonomie.

L'A.S.B.L. fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur questionnement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études secondaires et supérieures, statut étudiant et les démarches après études, législation sur le job étudiant, allocations familiales et l'utilisation du cyberespace, …). Elle aide aussi les jeunes par exemple à la création de CV et de lettre de motivation. Plus 1990 de jeunes ont pris contact par divers moyens avec Info Jeunes.
L'A.S.B.L. collabore avec 95 associations différentes. La réelle plus-value d'Infor Jeunes s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du BW. Le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 2600 jeunes touchés en 2021.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°32 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adopté par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du 16 décembre 2021 du Conseil provincial relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » couvrant les exercices 2021-2023 ;

Vu les statuts de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 19 octobre 2022 par la secrétaire générale de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1. Actions visant à présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle Musicale Reine Élisabeth sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs » ;

2. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ;

Ceci implique :

- Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité ;
- Le logo de la Province du Brabant wallon associé à celui de la Chapelle sur tous les supports ;
- Installation sur le site d'un stand mis à la disposition de la Province du Brabant wallon afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels ;

3. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;

Ceci implique :

a. Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces évènements ;
b. Une visibilité provinciale d'envergure ;

- Mesures prises en vue d'assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée [10 euros], petit concert, film, collation [7 euros]) ;
- Mesures prises en vue d'assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, … ;
- Vérifier la mise en place un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival », organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon ;
- Mesures prises en vue de favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;
- Dans le cadre de la Déclaration de politique provinciale 2018 - 2024, Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
- Mesures prises en vue de renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
  a. Renforçant les « MuCH for School » ;
  b. Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Élisabeth ;
  c. Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

<u>2. Indicateurs quantitatifs</u>

1. Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ;

Ceci implique :

- 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours ;

2. Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;

Ceci implique :

- 200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons ;

3. Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province du Brabant wallon ;
4. Assurer la mise à disposition de ses lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle Musicale Reine Élisabeth relativement à sa programmation ;
5. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs :

1. Actions visant à présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle Musicale Reine Élisabeth sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs »

La Chapelle Musicale a bien présenté la Province du Brabant wallon comme partenaire sur les événements comme la série Labratory, des activités Kids et les MuCH Family.

2. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle
Ceci implique :

- *Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité ;*
- *Le logo de la Province du Brabant wallon associé à celui de la Chapelle sur tous les supports ;*
- *Installation sur le site d'un stand mis à la disposition de la Province du Brabant wallon afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels ;*

Dans la brochure de promotion, sur le site Internet, sur les réseaux sociaux (Facebook, Linkedin, …), la Chapelle musicale Reine Élisabeth précise que l'événement est bien un partenariat privilégié avec la Province du Brabant wallon.

Le logo de la Province du Brabant wallon a bien été apposé sur différents supports de promotion tel que dans le Press Kit Much music Season 2021, les flyers 2021, les différentes brochures. La Chapelle a aussi assuré une visibilité provinciale sur tous les supports digitaux faits en 2021. Le logo apparaît à la fin de chaque générique.

Le stand de la Province du Brabant wallon n'a pas été inclus dans l'organisation.

3. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;
Ceci implique :
a. Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces évènements ;
b. Une visibilité provinciale d'envergure ;

Les tarifs vont de 5 à 30 euros. La Chapelle a prévu des tarifs réduits qui vont de 5 à 20 euros.
Malgré la situation sanitaire, le Chapelle a pu programmer 146 concerts soit en présentiel soit en format digital. La Province du Brabant wallon apparaît régulièrement sous la forme de page publicitaire ou l'apposition du logo provincial ou encore la digitalisation de la promotion.

On peut préciser que la Chapelle a différents types d'abonnement :

- So MuCH : Cet abonnement comprend l'accès pour 1 personne (100 euros) ou pour 2 personnes (180 euros) à 12 concerts au choix de la saison MuCH Music, hors-série Prestige (réservation obligatoire).

- Too MuCH : Cet abonnement comprend l'accès pour 1 personne (170 euros) ou pour 2 personnes (260 euros) à 12 concerts de la saison MuCH Music, toutes séries confondues, dont maximum 8 concerts Prestige (réservation obligatoire). Profitez en outre d'une place lors des concerts du Music Chapel Festival @Flagey (cat.II) et lors du Music Chapel Gala Concert @BOZAR (cat.II).

- MuCH À la carte : Cet abonnement permet à 1 personne d'assister à 5 concerts toutes séries confondues de la saison MuCH Music au tarif normal, et de bénéficier d'un 6e concert gratuit, de la série Associated Artist (réservation obligatoire).

- MuCH Family : Cet abonnement donne accès en famille aux concerts Discovery Family et/ou Kids de la saison MuCH Music (incluant un atelier des Jeunesses Musicales pour les enfants), ainsi qu'aux concerts Family et/ou Kids du Music Chapel Festival @Flagey et au Music Chapel Gala Concert @BOZAR. Pour 2 adultes & 2 enfants (200 euros) + 20 euros par enfant additionnel.

En 2021, la Chapelle musicale a vendu :
22 Abonnements Family
25 Abonnements à la carte
190 Abonnements Too MuCH et
21 Abonnements So MuCH

Au total : 258 Abonnements (Saison 2020/2021 en situation COVID : baisse de 23% par rapport à 2019)

- *Mesures prises en vue d'assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée [10 euros], petit concert, film, collation [7 euros]) ;*

La Chapelle Musicale propose 5 dates auxquelles elle donne la possibilité pour les écoles de réserver à leur meilleure convenance, une visite et un concert personnalisé tout au long de l'année. Elle met tout en œuvre pour accueillir 10 écoles par an, notamment par une communication ciblée sous forme de flyers envoyés auprès des directeurs d'écoles et de l'ensemble des échevins de l'enseignement de la Province du Brabant Wallon. Des dossiers pédagogiques spécifiques à chacune des créations ainsi qu'un dossier général sur l'histoire de la Chapelle Musicale, sont élaborés par la MuCH Library afin de permettre aux professeurs de préparer leurs visites en classe. La Chapelle propose ainsi une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu, une rencontre avec les artistes en résidence lors d'un concert interactif et un atelier des Jeunesses musicales.

- *Mesures prises en vue d'assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, …*

La Chapelle Musicale est un lieu ouvert au grand public, où l'on aime venir et revenir. Elle a programmé une cinquantaine d'activités de médiation (conférences, ateliers, rencontre après concerts,

présentation musicologiques). Entre 10 et 40 visites guidées sont organisée autour des concerts Labratory et la MuCH Waterloo festival. Les 30 discussions d'avant et après concerts ont dû être annulées à la suite des mesures sanitaires.

On peut signaler que la Chapelle musicale a organisé 35 concerts community qui ont eu lieu dans des maisons de repos, dans le milieu carcéral, hospitalier, précarisé ou encore dans les centres de migrants. Elle renforce les possibilités d'accès à la culture grâce au partenariat avec l'asbl Chorales Equinoxe.

Elle a aussi organisé un concert à la Ferme du Biéreau.

- *Vérifier la mise en place un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival », organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon*

Pour l'édition 2021, la Chapelle musicale a organisé des concerts uniquement sur le site de la Chapelle. Elle n'a pas pu organiser de concerts excentrés pour cause de restrictions sanitaires.

- *Mesures prises en vue de favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs*

La Chapelle Musicale a proposé différents tarifs pour favoriser l'accès à tout le monde :

- 70 euros Full Pass
- 20 euros Sunday Pass
- 30 euros Prestige Series
- 20 euros Guest Series
- 10 euros MuCh Waterloo Festival
- 5 euros Laboratory Series

Elle a aussi fait un prix d'accès pour : les personnes en situation de chômage, les personnes en situation de handicap, les plus de 65 ans et les moins 12 ans : 5 euros ; pour les enfants de 0-3 ans : gratuit

- Article 27 & partenaires Community
- Sunday pass : 15 euros
- Kids Sunday Pass : 5 euros
- Prestige Series : 20 euros
- Guest Series : 15 euros

- *Dans le cadre de la Déclaration de politique provinciale 2018 - 2024, Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.*

Aucune animation n'a eu lieu à la suite de la situation sanitaire.

- *Mesures prises en vue de renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :*
  a. *Renforçant les « MuCH for School » ;*
  b. *Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Élisabeth ;*
  c. *Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH*

Les animations ont dû être annulées à la suite de la situation sanitaire.

- *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

En 2019, la Chapelle musicale a produit 177.000 publications papier sur l'année. En 2021, elle a divisé ses publications papier par 5 soit seulement 31.250 sur l'année. Elle a augmenté ses newsletters de 35 à 56 en 2021. On peut aussi signaler qu'elle a doublé les live en streaming sur YouTube et Musiq 3 permettant de toucher 70.000 spectateurs en digital.

2. Indicateurs quantitatifs

1. *Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ; Ceci implique :*
   - *50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours*

La Chapelle musicale Reine Élisabeth a bien fourni les 50 places pour la Garden Party.

2. *Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids »*

Ceci implique :
   - *200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons*

Au vu de la situation sanitaire et les jauges prévues par le CODECO, la Chapelle n'a pas eu la possibilité de mettre à disposition les 200 places.

3. *Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province du Brabant wallon*

12 places ont été mises à disposition des autorités provinciales.

4. *Assurer la mise à disposition de ses lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle Musicale Reine Élisabeth relativement à sa programmation*

La Province du Brabant wallon a bien occupé la salle du Conseil et la grande salle le 10 septembre 2021 ainsi que le foyer le 17 septembre 2021.

5. *Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.*

Ces chiffres, pour 2021, sont les suivants :
- 3.255 personnes en présentiel : 6e MuCH Music Season
- 825 personnes en présentiel : MuCH Waterloo Festival (juin)
- 1.317 personnes en présentiel : Eté Musical de la Chapelle 2e édition (juillet - août)
- 3.214 personnes : Music Chapel Festival (décembre)
- 700 personnes en présentiel : Concerts Community
- Soit 9.311 personnes en présentiel en 2021

Musicchapel Concert Gala : Uniquement en digital
60.000 spectateurs via les 32 concerts retransmis en live streaming dont 10 retransmis également par Musiq3 et la Phillipe Collection - Washington

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Élisabeth » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 57.000,00 euros pour l'année 2021 a été octroyée le 9 décembre 2021 en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a pour objet de favoriser la diffusion, le développement de l'art musical parmi les jeunes artistes en élaborant et mettant en œuvre, une programmation musicale ciblée vers le développement professionnel de jeunes talents musicaux.

Elle collabore avec d'autres organismes et institutions culturelles en Belgique et à l'étranger afin d'offrir un maximum de possibilités d'insertion professionnelle de jeunes talents musicaux. Elle favorise, par tous les moyens, la transition de jeunes artistes vers le monde professionnel de la scène artistique.

Via ses actions, la Fondation offre des services uniques aux jeunes artistes musicaux et notamment des artistes brabançons wallons.

Le rapport coût/service est satisfaisant au vu des 146 représentations dont 35 en collaboration des hôpitaux, maison de repos, A.S.B.L. aidant les plus démunis, … et 279 artistes ou compagnies pour 60.000 spectateurs organisé par la Chapelle musicale Reine Élisabeth ainsi que le rayonnement national et international de la Province du Brabant wallon grâce à leurs activités.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°33 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 – 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « *Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés* » ;
Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 26 septembre 2022 précisant que « *La parfaite dissociation entre les ressources de l'A.S.B.L. et les ressources provinciales doit impérativement être mise en place.* » ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 29 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022/2023 transmise en date du 10 août 2022 par l'Administrateur délégué de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant les activités de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ)

- **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

1. Indicateurs qualitatifs

- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
- Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW » ;
- Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, …) ;

- Rapport qualitatif de l'automatisation du système de gestion (process de la commande à la facturation) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyses de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
- Evolution du nombre de géoréférencements des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ;
- Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
- Evolution de l'offre de produits « Made in BW » ;
- Evolution du nombre et du type de points de vente ;
- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW » ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre d'évènements de promotion des produits locaux.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Rapport annuel d'activités du Réseau REQUASUD ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapports commercial et financier de la plateforme logistique et de promotion « Made in BW ».

- **Rapport d'évaluation**

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Agréments obtenus et/ou maintenus par l'association dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public

La plateforme de commercialisation des produits locaux Made in BW est certifiée BIO depuis octobre 2019 afin de répondre aux demandes de commercialisation de produits BIO vers certaines enseignes et de s'ouvrir à de nouvelles opportunités commerciales.

L'audit de prolongation s'est déroulé en décembre 2020 et l'association est donc certifiée comme plateforme logistique BIO jusqu'en janvier 2023.

L'association compte actuellement 53 producteurs BIO pour une offre en produits BIO qui continue à s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux producteurs et produits.

L'association dispose également d'une reconnaissance en tant que structure de consultance ADISA (Aide au Développement et à l'Installation dans le Secteur Agricole) pour aider les agriculteurs à

introduire leurs demandes de soutien en investissement agricole et en reprise d'exploitation agricole au niveau de la Wallonie. L'agrément a été renouvelé en 2021 et est valable pour une durée de 5 ans.

1.2. Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW »

Aucune modification n'a été apportée à la charte en 2021.

1.3. Campagnes de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux

En raison de la crise sanitaire 2021, l'association n'a participé à aucun évènement provincial.

Au niveau des campagnes de communication des produits locaux, l'association communique régulièrement via les réseaux sociaux et son site internet et met à disposition une carte interactive des producteurs locaux affiliés à la plateforme (lien : https://bwaqasbl.be/MinBW/index.php). Elle propose également une large gamme de produits frais, de saison et locaux et via son webshop B2C. De plus, pour les fêtes de fin d'année 2021, l'association a distribué un folder pour ses colis cadeaux dans les entreprises du zoning Nord de Wavre et a reçu de nombreuses commandes.

En 2021, l'association a collaboré avec la Ville de Nivelles pour l'organisation d'un marché des créateurs et artisans, qui a sollicité la participation de plusieurs producteurs affiliés à la plateforme. Cet événement se déroulait tous les premiers samedis de mai à septembre 2021.

1.4. Rapport qualitatif des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, …)

Les collaborations établies en 2020 ont été poursuivies et renforcées en 2021 :

Via Sodexo :

- 30 nouveaux sites ont été démarchés par l'association ce qui a amené 10 nouveaux clients réguliers.

Via les marchés publics :

- 8 crèches de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert ont été livrées de façon hebdomadaire en fruits et légumes BIO, produits laitiers et œufs ;
- Collaboration dans le cadre de « Ma Terre, mon assiette » : depuis septembre 2021, l'association fournit 2 fois par semaine des collations à 80 élèves de l'Ecole de Rosières ;
- Collaboration avec l'Hôpital Saint-Pierre d'Ottignies : commandes régulières de produits destinés au restaurant du personnel.

Via les institutions provinciales :

- Entre avril et septembre 2021, la collaboration avec le Domaine provincial du Bois du Rêves s'est bien développée et l'introduction de nouveaux produits en take-away a connu un grand succès ;
- La collaboration avec le Pop-up Bar du Château d'Hélécine s'est poursuivie avec exclusivement des commandes pour la bière du Château d'Hélécine ;
- Le marché public pour la distribution de produits locaux dans les institutions provinciales (en lien avec les événements provinciaux), remporté en 2019, a débouché sur quelques commandes en 2020 et a continué sur la même lancée en 2021. Les institutions provinciales sont constamment informées des mises à jour de l'offre.

Via les entreprises :

- Pour les fêtes de fin d'années, une dizaine d'entreprises ont fait appel à la plateforme pour commander des colis cadeaux.

1.5. Rapport qualitatif de l'automatisation du système de gestion (process de la commande à la facturation)

Vu le nombre toujours croissant tant de producteurs que de produits et de points de vente, il est apparu essentiel pour l'association de réaliser une transition digitale de son système de commandes afin d'automatiser tout le processus.

La première phase du projet consistait à présenter son catalogue sous la forme d'un web shop. L'association a lancé une version B2C de ce web shop lors du premier confinement pour tester l'outil et continuer à proposer les produits des producteurs. Ce service sous forme de « drive-in collect and go » ayant rencontré un certain succès, l'association continue de le proposer.

La deuxième phase est de coder un module pour le web shop B2B permettant aux producteurs de se connecter à un espace professionnel de la plateforme. Dans cet espace, ils peuvent visualiser les commandes en cours, télécharger et imprimer les documents nécessaires à la préparation de la marchandise et à la facturation, notifier les produits éventuellement indisponibles, ...

En 2021, cette deuxième phase de travaux a été réalisée sur les créations des bases de données et leur affectation au mode multi boutique, permettant ainsi aux producteurs de la plateforme de proposer leurs produits dans différents canaux.
Par ce travail de remaniement, une centaine de produits supplémentaires ont été introduits.

1.6. Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

La plateforme suit un accompagnement « Lean and Green », proposé par Logistics in Wallonia, visant à réduire les émissions de CO2 générées par les activités de transport et de logistique.

En 2021, la plateforme a initié plusieurs rencontres avec des acteurs des acteurs de la mobilité douce comme les vélocargos "cyclo plat" en vue de sous-traiter le dernier km parcouru.

La plateforme s'est également inscrite dans l'écosystème ID2Green développé par l'a.s.b.l. CAP Innove, afin de bénéficier d'un accompagnement dans ses différentes démarches de transition durable.

1.7. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Via sa participation au projet Empreinte BW, l'association a été missionnée par la SOWALFIN pour coder un autre module connecté à sa plateforme, permettant aux producteurs de commercialiser des surplus de production. Le module a été testé avec quelques acteurs partenaires et quelques produits (tomates et courgettes) afin de résoudre les bugs et de coder les améliorations éventuelles. L'association a officiellement lancé la plateforme de surplus pour la saison 2021.

En 2021, un système d'alerte a été associé au plug-in, permettant au producteur de choisir vers quel acteur circuit-court il souhaite écouler son surplus. Cette alerte se manifeste par l'envoi automatique d'un email vers l'acteur choisi lors de l'introduction d'un surplus.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisée de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols

(analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyses de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques)

Chaîne	Nombre d'échantillons qui ont été transmis	Nombre de coordonnées GPS
Qualité des Sols	3.067	2.072 + 635
Qualité des Nitrates Sols	742	
Qualité Minérale Fourrages et NIR Fourrages	100	-
Qualité des Amendements organiques	126	-
TOTAL 2021	4.035	2.707

Il est observé une nette augmentation du nombre de données transférées par rapport à 2020 (3.339 échantillons transmis et 2.248 coordonnées GPS).

2.2 Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association

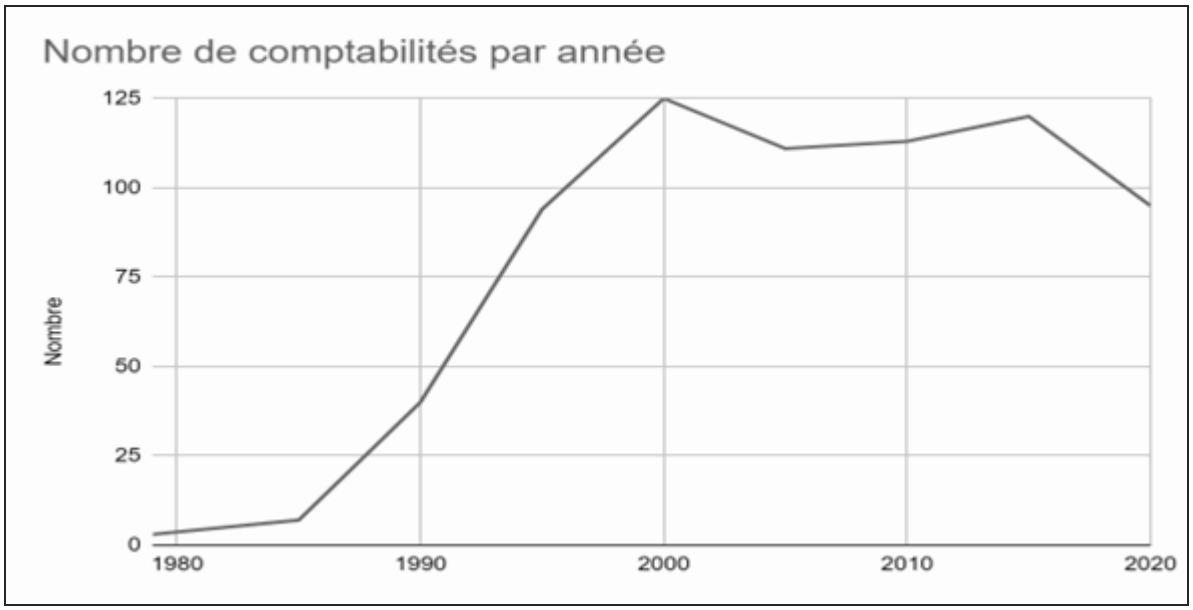

L'exercice de comptabilités agricoles 2020 se clôture sur 95 comptabilités tandis que l'exercice de comptabilités agricoles 2019 se clôturait sur 105. Cette réduction s'explique par différents facteurs :

- Le recours à des logiciels de comptabilité par les agriculteurs ;
- Le vieillissement des agriculteurs et le faible taux de reprise ;
- Les difficultés liées à l'octroi des aides ADISA et la fin des obligations de tenues de comptabilités agricoles suite aux aides AIDA et ISA.

2.3 Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage

En 2021, il n'y a eu qu'une comptabilité dans le secteur maraîchage.

2.4 Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA

En 2021, il y a eu 10 dossiers introduits contre 31 en 2020. La répartition des types de dossiers démontre que la majorité des dossiers étaient des dossiers d'investissement mobilier (67%). Aucun dossier de reprise n'a été finalisé en 2021.

2.5 Evolution du nombre de géoréférencements des terres agricoles

En 2021, 2.707 terres ont été géoréférencées à la demande d'in BW.

2.6 Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées

En 2021, 237,8 ha ont été mesurés pour 26 demandes. Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des demandes :

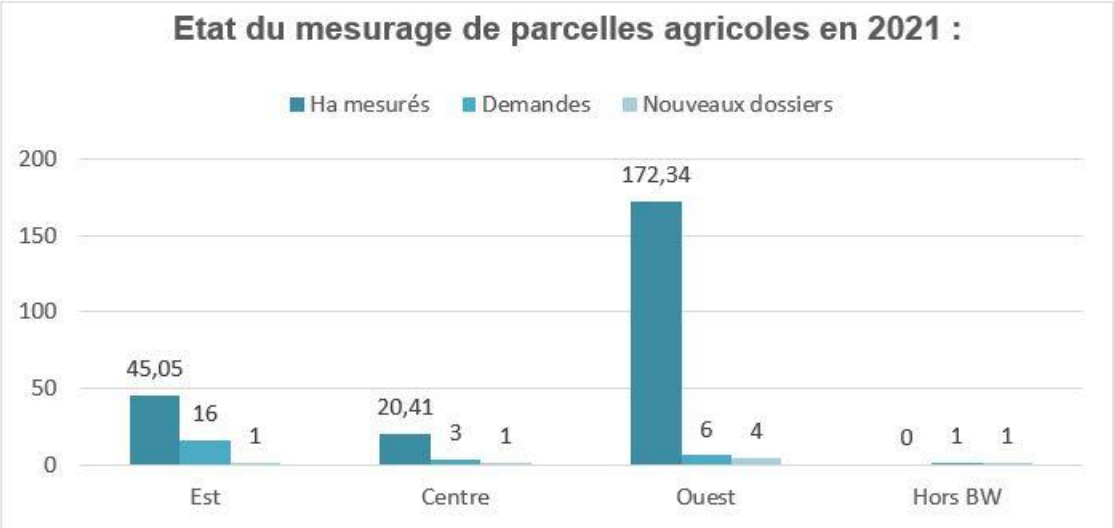

2.7 Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesurage des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en province du Brabant wallon

Néant.

2.8 Evolution des ressources humaines de l'association en ETP

Le nombre d'ETP est resté stable en 2021 (11).

2.9 Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW »

Le nombre de producteurs affiliés à la plateforme est de 121 fin 2021 (86% proviennent du Brabant wallon pour 14% hors du Brabant wallon) :

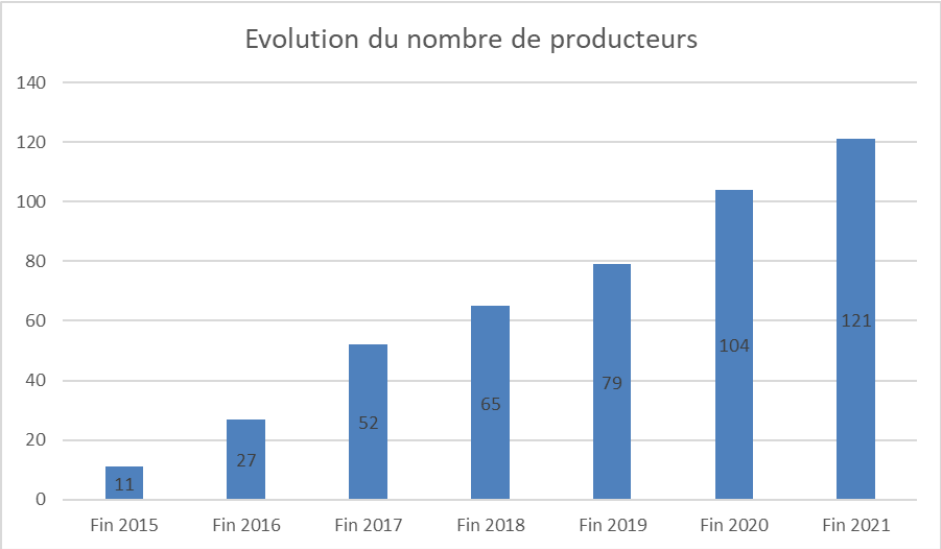

2.10 Evolution de l'offre produits de « Made in BW »

L'offre de produits à continuer de s'étoffer avec 1.388 références fin 2021 contre 1.200 références fin 2020 (hors fruits et légumes).

2.11 Evolution du nombre et du type de points de vente

Le nombre de points de ventes/clients continue son expansion, l'association est passée de 263 clients fin 2020 à 285 fin 2021.

Carrefour intégrés & franchisés	56
Delhaize intégré & franchisés	40
Mestdagh	18
Cora	5
Epiceries/Magasins bio	69
Collectivités	22
Divers	75

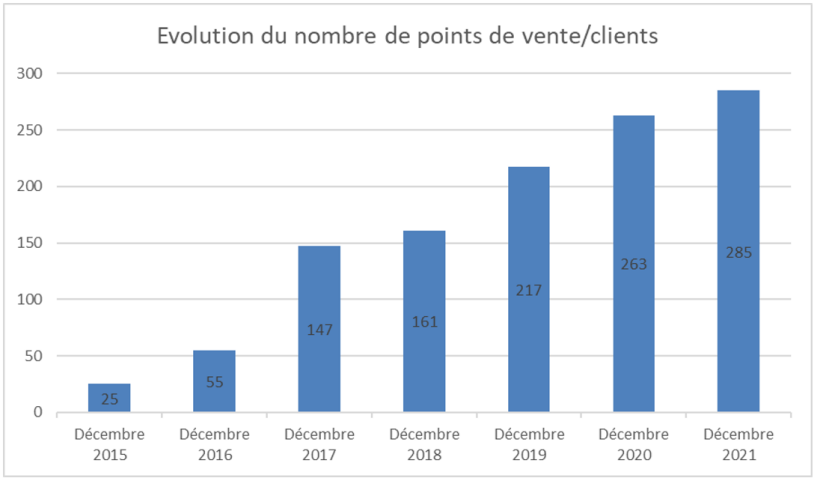

2.12 Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW »

Le chiffre d'affaires a évolué de 990.833,91 € en 2020 à 1.530.040,14 € en 2021, soit une progression de 54,42%.

2.13 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

En 2021, l'association a édité son catalogue de fin d'année de colis cadeaux reprenant la visibilité provinciale. Celui-ci a rencontré un franc succès. La visibilité provinciale se trouve également sur le site internet, le webshop et les rolls-up de l'association ainsi que sur ses camions de livraison.

2.14 Nombre d'évènements de promotion des produits locaux

En 2021, l'association a travaillé en collaboration avec la Ville de Nivelles pour l'organisation d'un marché des créateurs et artisans, qui a sollicité la participation de plusieurs producteurs affiliés à la plateforme. Cet événement se déroulait tous les premiers samedis de mai à septembre.

Situation du partenaire suite à la crise

Durant la crise sanitaire, le pôle agricole de l'association a maintenu l'ensemble de ses activités de conseil et d'encadrement en présentiel pour être au plus près des agriculteurs et les soutenir dans ces moments difficiles. L'ensemble des activités de la plateforme Made in BW ont également été maintenues (en atteste le chiffre d'affaires).

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 238.500,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, et liquidée en date du 30 juin 2022.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 238.500,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 07 avril 2022, avec une avance de 80% (190.800,00 €) liquidée en date du 21 avril 2022, le solde de la subvention étant à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention extraordinaire de 20.000,00 € dans le cadre de la numérisation du système de gestion (automatisation du processus de la commande à la facturation), octroyée en date du 20 février 2020, avec une avance de 80% (16.000,00 €) liquidée en date du 21 février 2020, le solde de la subvention étant à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) a pour objet d'encadrer techniquement et économiquement les agriculteurs brabançons wallons, y compris dans le cadre d'une reconversion; de développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité; d'organiser des programmes de formations techniques et informatiques à destination des agriculteurs, particulièrement des agriculteurs débutants; favoriser et d'encourager la diffusion des produits locaux via les circuits courts, mais aussi le rapprochement avec la grande distribution, l'HORECA, les collectivités et les petites épiceries et comptoirs fermiers. Via ses actions, l'association offre des services uniques aux acteurs agricoles du BW.
Dans le cadre de son contrat de gestion 2020-2022, l'association inscrit ses activités dans le cadre de l'écosystème ID2FOOD, développé par l'a.s.b.l. CAP Innove à Nivelles et y est hébergée depuis décembre 2021.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°34 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.6 « Veiller à la complémentarité des opérateurs sociaux, économiques et culturels du Brabant wallon, l'objectif opérationnel 3.9 « Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire », et l'objectif opérationnel « 6.1 Sensibiliser et former les acteurs du Brabant wallon en matière de transition innovante » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 31 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 08 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 29 juillet 2022 par le Directeur général de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises sensu lato, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois, …) ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE
- Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD (y inclus, en 2022, rapport qualitatif de de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2FOOD) ;
- Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2Green et des Trophées Incidences ;
- Rapport qualificatif du projet Stimul'I ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Green ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation) ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'I (nombre de participants) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2023 ;
- Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises sensu lato, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois …)

En 2021, l'équipe de CAP Innove a poursuivi un mix d'accompagnement individuel/collectif en création et croissance.

Les programmes collectifs furent le Story Camp (programme collectif d'accélération de 8 semaines à raison de 2 jours par semaine pour startups "généralistes"), le Food Camp (programme collectif d'accélération de 9 semaines à raison de 2 jours par semaine pour porteurs de projet dans le domaine de l'agroalimentaire), le MBA Highlight (programme collectif composé de 6 modules de 2 jours à destination des responsables d'entreprises en croissance, réalisé en partenariat avec la Solvay Belgium School) et le R2i (programme collectif de 5 demi jours à destination d'entreprises/startups désirant réaliser une levée de Fonds afin de les aider à créer le meilleur pitch financier possible).

Un certain nombre d'ateliers de suivi ont également été organisés (hygiène alimentaire, communication presse, BMC résilience, …).

L'association a poursuivi la mise en place du nouveau système de reporting/parcours d'accompagnement nécessaire pour la prochaine programmation FEDER 2021/2027. Celui-ci prévoit une phase d'accueil de ½ jour, de 5 jours destinés au diagnostic 360° et de 10 jours de suivi.

C'est dans ce cadre que les accompagnements se sont progressivement inscrits afin de valider les différentes phases. En 2022, cette phase test sera encore en progression avant la mise en place définitive au 01/01/2023.

Des phases d'informations, diagnostics, plan d'actions et suivi sont en cours au travers de la rédaction de livrables soumis à un contrôle interne et externe.

1.2. Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE

En 2021, ID2Move a fêté son 2-ème anniversaire et continue à développer un écosystème « systèmes autonomes » autour de ses installations.

En termes d'équipement, 2021 a été une année importante avec la mise en service en septembre des caméras de motion capture (analyse du mouvement) dans la zone de test intérieure remise à neuf et équipée d'un sol amovible. Ce terrain d'expérimentation de près de 600m² et 8m sous plafond permet une flexibilité accrue pour les tests que doivent réaliser universités et entreprises.

Afin de compléter sa gamme de tests possibles pour drone en extérieur, un partenariat a été conclu avec l'aérodrome de Saint-Hubert en Province du Luxembourg. Cet environnement permet des survols impossibles à Nivelles (zones boisées et vols longue distance).

Dans la même optique, un type de partenariat similaire a été signé avec le CYL à Chypre et ICUK en République Tchèque. ID2Move devient un « one stop shop » européen pour les tests de drones aériens.

Fin 2021, un comité d'investissement a été mis sur pied afin de conseiller/challenger les entreprises préparant une levée de fonds. L'objectif est de leur faire comprendre la manière d'aborder un investisseur privé et de pouvoir leur ouvrir les portes de ces réseaux. ULB Dev, Aisin, AECC, Invest.BW et Amena ventures font partie de l'aventure. Les premiers projets y seront présentés en 2022.

ID2Move s'est également impliqué au niveau académique. Par l'intermédiaire de son membre Rubika Design, école de design française, 2 projets étudiants ont été accompagnés dont un avec prototypage au MakerSpace.

L'initiative « Field Project » de l'ULB a également vu 2 groupes d'étudiants réfléchir au futur d'ID2Move et à son positionnement sur certains sujets.

Initialement proposé pour l'écosystème ID2Move, il a été décidé en avril 2021 d'ouvrir le MakerSpace (centre de prototypage) à CAP Innove et de communiquer sur les services proposés auprès du grand public. L'association a mis en évidence le Makerspace au sein de ses différents incubateurs avec notamment, la réalisation des trophées des lauréats du Food Camp 2021.

Du point de vue ID2Move, une des réalisations emblématiques de 2021 est l'impression 3D d'un support pour caméra multispectrale afin d'en équiper un drone. Cela a permis au client de ne pas devoir acheter une nouvelle machine de plusieurs milliers d'euros.

1.3. Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD (y inclus, en 2022, rapport qualitatif de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2FOOD)

ID2Food a réalisé en 2021 son premier camp d'accélération (du 08/01 au 09/03) : le FOOD CAMP. Il s'agit du premier accélérateur thématique mis en place par CAP Innove durant lequel 8 projets du Brabant wallon dont 6 en création d'entreprise ont pu être accompagnés.

Le camp a été suivi en avril et mai par des ateliers dédiés à l'hygiène alimentaire et à une visite du Smart Gastronomy Lab de Gembloux.

Un marché des startups issues du Food Camp a été également organisé chez Bobbi (Ittre) fin mai afin d'offrir une visibilité aux porteurs de projet et leur offrir une expérience de vente grandeur nature.

Le début d'année fut également marqué par la mise en route de l'accompagnement spécifique de Made in BW dans le cadre de l'appel à projet régional portant sur la relocalisation de l'alimentation durable ainsi que les premières discussions avec l'UCLouvain dans le cadre de Louvain for Nutrition où l'expertise en accompagnement de CAP Innove a été demandée.

Ces deux projets démarrés en 2021 ont été rejoints par un 3ème projet intitulé « Sur le Champ », porté par in BW, un projet de ferme à Mont-Saint-Guibert ayant pour objectif d'accueillir en son sein des porteurs de projet et entrepreneurs dans l'agroalimentaire.

Ces travaux se poursuivent tout au long de l'année 2021 et continueront en 2022 et au-delà.

En 2021, ID2Food a vu ses compétences renforcées par l'arrivée d'une experte en innovation technologique agroalimentaire, dont le réseau et les connaissances apporteront une dimension plus technologique dans l'écosystème. Son rôle est de reprendre les activités d'Innovatech qui a arrêté ses activités fin 2020 pour le secteur agro-alimentaire.

Enfin, différentes réflexions ont été initiées en 2021 dont l'aboutissement prendra forme en 2022 :

- Member fee pour les acteurs désirant faire partie de l'écosystème sans être en accompagnement
- Nouveaux programmes (ateliers, Food Hack et Food Camp) en partenariat avec Charleroi Entreprendre
- Afterworks et activités spécifiques pour la communauté ID2Food (Farm2Fork Café et Farm2Fork Lunch).

Enfin, les collaborations suivantes sont poursuivies :

- Smart Gastronomy Lab

- BW 2030 plan stratégique développement Brabant wallon : plusieurs projets leader ou co-leader
- Groupe de travail « agroalimentaire et tourisme »
- Initiative Région wallonne « Manger demain »

1.4. Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales

Les travaux ont été terminés au dernier trimestre 2021.

1.5. Rapport qualitatif du pôle ID2GREEN

L'année 2021 a été marquée par le lancement par CAP Innove - le 25 mars - d'un écosystème supplémentaire dénommé ID2Green. Durant cette année, ID2Green a :

- Organisé plusieurs groupes de travail, autour des communautés d'énergie renouvelable notamment ;
- Organisé des rencontres ID2Green, sous forme de permanences. Ces rencontres sont l'occasion pour les membres de rencontrer un expert thématique gratuitement et d'évoquer, le temps d'une courte session de 30 ou 60', certains problèmes propres. La dernière en date concernait l'optimisation fiscale ;
- Participé à des évènements externes, notamment le Forum Ec(h)o Résilience et le programme MVP LAB ;
- Participé à des programmes d'accélération/de formation internes tels que le Story Camp ou le MBA Highlights ;
- Organisé le premier Impact Café, sur le thème de la logistique durable.

Par ailleurs, une prospection active et individuelle d'entreprises a été réalisée, évidemment avec une approche et une offre plus forte, basée sur l'offre d'ID2Green, permettant à l'association de répondre plus exhaustivement aux besoins du terrain. Cette présence active a permis d'accompagner près d'une trentaine d'entreprises du Brabant wallon dans leur transition durable.

1.6. Rapport qualitatif des Trophées Incidences

En 2021, la formule a distingué 5 catégories : Entreprise, Secteur associatif, Services Publics & Éducation, Agriculture et Porteurs de projets.
Celle-ci se compose d'un appel à candidatures, d'une préanalyse des dossiers reçus, du jugement d'un jury d'experts (qui détermine les finalistes et lauréats, respectivement 3 et 1 par catégorie), du jugement d'un jury composé d'étudiants (qui détermine un lauréat parmi les finalistes), de la réalisation de capsules vidéos (une par finaliste), d'un vote du public (qui détermine un lauréat parmi les finalistes), et d'une cérémonie de remise des Trophées.

L'association note entre autres la hausse du niveau des candidats, la constitution d'un jury très qualifié, le renforcement de la collaboration entre organisateurs et le renforcement de la notoriété du prix malgré la situation sanitaire.

1.7. Rapport qualificatif du projet Stimul'I et Reconnexion

La 4ème édition de Stimul'I (2020/2021) s'est déroulée d'octobre 2020 à mai 2021.

Cette édition, chahutée une fois de plus par la situation sanitaire, a remporté un franc succès.

Plus de 112 étudiants s'étaient en effet inscrits en octobre 2020 pour relever le challenge de la résilience dans les écoles grâce aux nouvelles technologies. Cette demi-journée de lancement s'est faite entièrement en ligne.

8 coaches aux compétences variées se sont succédés ensuite dans les écoles ou à distance pour assurer le coaching. Ce qui a permis de soutenir 9 équipes.

Les pitches vidéos ont été évalués par un jury d'experts composé de représentants des structures suivantes : Ephec Entreprendre, Yncubator, Enseignement du Brabant wallon, Province du Brabant wallon, CAP Innove, GO2Reve.

Pour la 5ème édition, Stimul'I a pris la forme d'un hackaton en mars.

Une nouvelle organisation plus condensée afin de garder le rythme, la motivation et l'esprit d'équipe nécessaires à la définition de beaux projets créatifs.

8 groupes, 6 écoles, plus de 66 inscrits pour cette édition en résidentiel chez CAP Innove.

9 coaches ont aidé les étudiants à relever le challenge suivant :
Comment créer une campagne de communication à l'attention des parents de joueurs pour véhiculer les valeurs de fair-play « sur et aux abords » des terrains du Royal Pingouins Club de Nivelles

Les activités proposées durant les 2 jours étaient entre autres un entrainement de hockey, un test de simulation de vol ou encore le pilotage de drones. Le tout dans les nouveaux locaux de CAP Innove qui a permis d'héberger les 70 jeunes.

En août 2021, une activité Stimul'I de créativité a été proposée au sein du programme reconnexion dans les écoles du Brabant wallon. Environ 3 groupes ont pu bénéficier d'ateliers créatifs.

1.8. Rapport qualificatif de la démarche de transition durable

Depuis 2014, CAP Innove est reconnu comme le référent Économie Circulaire/Bas Carbone pour le Brabant wallon. Cette activité a été couverte cette année par 1 ETP financé par la fiche FEDER « Vers une Économie Circulaire 4.0 » (VUEC 4.0).

1.9. Rapport qualificatif de la démarche de digitalisation

A l'initiative de DIGITAL BW et associé au CEI Louvain La Neuve, CAP Innove a créé un programme baptisé R2I (Ready To Invest) destiné aux startups/entreprises ayant un focus digital en vue de les préparer au mieux à réaliser un pitch financier devant un panel d'investisseurs publics et privés.

Ce programme composé de 5 ateliers théoriques et de 3 ateliers de pitching a été testé en 2021 et se verra mis en place 2x en 2022.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

2.1. Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées

- **Création** : 90 porteurs de projets rencontrés/33 accompagnements & 11 créations
- **Croissance** : 15 entreprises rencontrées/9 plans d'action et 6 créations d'emploi
- **Bas Carbone** : 149 conseils ponctuels/29 accompagnées (diagnostics bas carbone) & 5 financées (Suivi Easy Green)
- **Général** : 7 projets suivis spécifiquement en vue de lever des fonds.

2.2. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE

- 1 événement d'envergure regroupant 100 personnes autour de la thématique des contre-drones.
- 2 FailSafe Café, afterworks dédiés aux systèmes autonomes avec une cinquantaine de participants

- 1 webinaire de formation sur l'utilisation du drone dans les métiers sur toit.
- 5 permanences Skywin, le Pôle de compétitivité wallon dédié à l'aéronautique et au spatial.
- 6 entreprises accompagnées dans leur développement.
- 225.000€ levés auprès d'investisseurs publics et privés pour 1 entreprise.
- La participation à un consortium européen financé par l'Europe dans le cadre du GreenDeal
- Visibilité dans différents médias dont Trends-Tendance et TV5Monde

2.3. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD

- Food Camp : 9 semaines, 2 jours par semaine, 3 coaches internes, 4 intervenants externes thématiques et 6 projets BW à suivre sur 16 projets inscrits…
- 47 jours de travail dans le cadre de l'appel à projet Région wallonne pour Made in BW
- 1 jour/mois accompagnement à la croissance Made in BW
- Général : 40 mises en relation avec l'écosystème dont plus de 50% se poursuivent dans le temps

2.4. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2GREEN

- Accompagnement individuel
  - Nombre de PME rencontrées par un référent EC en face à face : 149 (conseils ponctuels)
  - Nombre de PP/PME ayant contracté et réalisé un diagnostic : 29 (dont 18 diagnostics éligibles)
  - Nombre de PME ayant commencé à mettre en œuvre son plan d'actions : 5 (suivis)

- Accompagnement Collectif
  - 3 participations en tant qu'expert en économie circulaire dans des événements extérieurs (MVP LAB, REAKTOR, Ec(h)o Resilience)
  - 3 participations en tant qu'expert en économie circulaire dans des événements organisés par Cap Innove (Food Camp, Story Camp, MBE Highlights)
  - 2 participations en tant que membre d'un jury (Entrepreneuriat & Transition, Trophées Incidences)
  - 2 circulinks organisés pour les membres ID2GREEN (événement informel d'échanges)
  - 1 impact café organisé dans le cadre des activités organisées par ID2GREEN (afterwork sur une thématique en lien avec la transition durable)
  - 1 formation organisée pour les membres ID2GREEN (optimisation fiscale)
  - 2 groupes de travail organisés pour les membres ID2GREEN

Fin 2021, 30 entreprises étaient membres du réseau ID2GREEN

2.5. Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation, …)

- 50 candidats
- 15 finalistes
- 2780 votes du public
  + 60 personnes ont assisté à la cérémonie virtuelle et en présentiel (seuls les finalistes, les autorités provinciales et le personnel ayant organisé l'évènement étaient présents)
- 7 lauréats ont été primés à l'issue de cette cérémonie, un par catégorie, un désigné par un jury d'étudiants et le dernier désigné par le public
- 16 candidats accompagnés pour leur projet dans la foulée

2.6. Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'l (nombre de participants)

- Edition 2020/2021 : plus de 112 étudiants, 8 coaches, jury d'experts pour les pitchs

2.7. Statistiques quantitatives de Reconnexion

- 2 écoles participantes 34 élèves inscrits

2.8. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

- Présence de roll-up, stickers et plaque dans nos bâtiments.
- Présence du logo Province sur nos propres roll-up et sur nos visuels d'événements ainsi que dans toutes nos présentations.
- Présence du logo sur la devanture du bâtiment et à l'intérieur du bâtiment pour le subside d'investissement.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 212.420,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 50% (106.210,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de cette subvention est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 178.000,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 50% (89.000,00 €) liquidée en date du 28 mars 2022.

Le solde de cette subvention est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

En tant que Centre d'innovation et d'entreprises reconnu en Wallonie, les activités de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) contribuent au développement économique du Brabant wallon en offrant une aide aux entreprises qui ont besoin d'un appui en matière d'innovation, de technique, scientifique, logistique et de gestion, notamment par la mise à disposition de locaux, de services communs d'appui logistique, d'informations, de conseils et de formations.
En collaboration avec le Brabant wallon, l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon via, entre autres, la mise en réseau et la construction d'une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement territorial et sa spécialisation dans les trois écosystèmes thématiques "ID2Move", "ID2Food" et "ID2Green".

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°35 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 31 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 juillet 2022 par la Coordinatrice de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique ;
- Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon ;
- Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux ;
- Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles ;
- Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2021 de l'association ;
- Comptes et bilan 2021 validés par l'Assemblée Générale ;
- Note d'intentions 2023 ;
- Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Le contenu de ce rapport est extrait du bilan moral 2021 de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne tel qu'approuvé par l'Assemblée générale en date du 17 mai 2022.

L'association indique que dans le contexte de la crise Covid-19 et face aux difficultés engendrées, les membres de l'équipe se sont organisés autant que possible pour interagir entre eux, avec leurs partenaires, faire preuve de créativité dans l'animation de réunions à distance, d'adaptation dans la mise en œuvre de leurs actions mais aussi pour saisir les enjeux du moment et tenter de se rendre utiles, d'accompagner et d'orienter les actions en conséquence.

Les modes opératoires du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne se retrouvent au cœur des actions énumérées ci-après :

- Mettre en réseau et faciliter la mutualisation ;
- Prospecter les projets inspirants et dénicher les bonnes pratiques et les opportunités ;
- Innover & créer des projets par l'intelligence collective ;
- Sensibiliser aux ressources locales et accompagner le développement des compétences des acteurs.

Au vu des retards engrangés au niveau du vote des budgets européens (Brexit, votes budgets retardés et pandémie Covid19), l'Europe a été amenée à mettre en place des mécanismes de transition pour soutenir les acteurs de la PAC (Politique Agricole Commune).

Suite à l'élaboration de son programme de transition 2021-2023 déposé en février 2021 auprès des services de la Région wallonne, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne s'est vu notifié par le Gouvernement wallon d'un budget de transition pour la période 2021-2023.

Les actions décrites ci-après résultent du soutien du Brabant wallon plus spécifiquement mais également de la mesure européenne de développement rural LEADER.

1. **Indicateurs qualitatifs**

1.1 Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique

Les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par la Province du Brabant wallon.

Filière miscanthus – Jodoigne

Public cible : agriculteurs du territoire, Ville de Jodoigne

Suite à la plantation de 3.5 ha de miscanthus en partenariat avec le CIPF (Centre Indépendant de Promotion Fourragère) en 2020, la mission du GAL Culturalité sur ce projet a quelque peu été mise en suspens en 2021 dans la mesure où la priorité fut donnée à la constitution du marché de sélection du tiers-investisseur chauffage, qui a dû être relancé à 2 reprises. La société a été sélectionnée début 2022. La plantation de miscanthus pour le projet la Gadale arrivera en partie à maturité de récolte en 2022.

Espace-test maraîcher « Les Jardins de l'Espinette »

Ateliers viabilisation économique

Public cible : membres du Réseau des espaces-test GAL Culturalité, GAL Pays des 4 Bras, GAL Pays des Condruses, GAL Pays de Herve, Cynorhodon Asbl, Graines de Paysans

Dans le cadre du Réseau des espaces-test, l'association a participé à 3 ateliers d'intelligence collective sur la viabilisation économique des espaces-test agricoles (le 3 juin 2021 à l'espace test Point Vert à Strée, le 24 août 2021 au GAL Pays des Condruses et le 26 octobre 2021 au GAL Culturalité à Jodoigne).

Les thématiques de travail portaient notamment sur l'écosystème, les pistes de viabilisation économique, le plan d'actions, les pistes de financement, la planification de la mise en actions, l'offre des spécialisations complémentaires, …

L'association indique avoir pu rassembler les partenaires autour de réflexions et actions communes afin d'ancrer le réseau des Espaces-test wallons avec les GAL partenaires et autres espaces test de Wallonie et de Bruxelles.

Espace-test « Les Jardins de l'Espinette » - Beauvechain

Partenaires : Crabe A.S.B.L., Terre en vue, Créajob

L'association a encadré 3 porteurs de projet dans le cadre de l'espace-test « Les Jardins de l'Espinette ». Cet encadrement a consisté en :

- la coordination des différents partenaires ;
- la vérification des plans de culture ;
- le suivi de l'avancée des projets ;
- la participation aux présentations, dont le comité de suivi de Créa-Job ;
- l'organisation de visites avec les porteurs sur l'ETM et de réunions avec les autres partenaires qui encadrent le projet ;
- la construction d'un cadre en bois pour une grande bâche afin d'améliorer la visibilité de l'entrée de l'ETM depuis la voirie ;
- la coordination et la gestion des départs des 3 maraîchers ;
- le lancement d'un nouvel appel à candidatures pour la saison 2022 et l'accompagnement de la nouvelle porteuse de projet en maraîchage ;
- la mise à jour de la page "Espace-test agricole" du nouveau site web ;
- la réalisation d'un reportage vidéo avec TvCom sur l'espace-test.

L'association a pu réorienter les projets initiaux des 3 maraîchers à la suite des difficultés rencontrées lors de la saison 2021. Après le départ de ces derniers de l'espace-test, le GAL Culturalité a reçu 3 nouvelles candidatures de porteurs de projets mais n'en a retenu qu'une seule.

Fête de l'Espinette

La Fête de l'Espinette qui a eu lieu le 12 septembre 2021, consiste en une journée portes ouvertes de l'espace-test maraîcher « Les Jardins de l'Espinette » et de la Ferme de l'Espinette Bio. Les animations proposées étaient des visites guidées de la ferme, des jeux concours, des contes pour enfants, des ateliers four à pain, un marché de producteurs locaux proposant petite restauration, crêpes, glaces et des boissons "bio".

L'association estime la fréquentation à 400 visiteurs (public familial).

Par cet événement convivial et de rencontre avec les acteurs de l'alimentation durable, le GAL Culturalité a pu faire découvrir au grand public le rôle de l'espace-test dans le parcours d'installation des porteurs de projet en maraîchage et permettre aux producteurs de créer du lien avec les consommateurs et de partager avec eux les enjeux liés à leur métier.

Réseau des maraîchers de la Hesbaye brabançonne

Porteurs de projets maraîchers en recherche de terre

Partenaires : Crabe A.S.B.L., Commune et CPAS de Ramillies, Terre en Vue

L'association a été sollicitée par des porteurs de projets pour les aider à trouver un terrain pour lancer leur projet de maraîchage et de poulailler mobile hors espace-test. Le GAL Culturalité les a mis en relation avec un agriculteur ainsi qu'avec la Commune et le CPAS de Ramillies quant à des pistes de terres à vendre ou à mettre à disposition. Des visites furent organisées sur les différents sites. Malheureusement, pour des raisons personnelles, l'un des deux porteurs de projets a souhaité quitter le projet et le deuxième n'a pas voulu poursuivre l'aventure seul.

En octobre 2021, l'association a créé des visuels pour les recommandations liées à l'acquisition ou la mise à disposition de terres et a développé un schéma de suivi méthodologique des sollicitations.

Le GAL Culturalité entend jouer un rôle de facilitateur pour l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire et la mise en relation de différents acteurs.

Événements de réseautage et mise en place d'outils pour faciliter les synergies entre maraîchers

De juin à septembre 2021, l'association a rencontré 22 maraîchers du territoire afin de découvrir leur activité et sonder leurs besoins. L'association a également créé un groupe Facebook et un groupe Whats'App « Maraîchers de Hesbaye brabançonne » pour faciliter les échanges d'informations entre le

GAL Culturalité et les maraîchers et entre les maraîchers entre eux. Cependant, il est à noter que le groupe Whats'App fonctionne mieux que le groupe Facebook sur lequel il y a moins d'interactions.

Formations

L'association a planifié une rencontre annuelle entre maraîchers du territoire avec un repas convivial afin de favoriser l'entente et les synergies entre eux. Cette formation initialement prévue en décembre 2021 mais finalement reportée en février 2022 pour cause de mesures sanitaires portait sur la culture de chicons. L'association souligne que suite à l'impact positif de cette demi-journée et à la demande des maraîchers, elle organisera des rencontres mensuelles durant la haute saison.

Outils de communication consacrés au Réseau des maraîchers

Public cible : consommateurs, habitants de la Hesbaye brabançonne, citoyens et maraîchers de Hesbaye brabançonne.

Le GAL Culturalité a procédé à la mise à jour et à l'impression de la carte des maraîchers du territoire en format flyers et affiche A3. Ces supports ont été diffusés dans les magasins et lieux publics, sur les réseaux sociaux et lors des évènements organisés par l'association.

La page « Maraîchage » du nouveau site web a également été mise à jour : réécriture des textes, nouvelles photos, actualisation des liens vers les sites internet des maraîchers, promotion sur les réseaux sociaux, …

Via ses outils de communication, l'association vise une meilleure visibilité des maraîchers du territoire ainsi qu'une meilleure compréhension du métier de maraîcher.

Tutos « Trucs et astuces » des producteurs locaux en Hesbaye brabançonne

L'association a réalisé 4 capsules vidéo « Trucs et astuces de nos producteurs locaux en Hesbaye brabançonne » :

- « Le Chou de Bruxelles » à Incourt chez Terre de Cense le 26 août 2021 ;
- « La récolte des semences » à Jodoigne au Potager du Gailleroux le 26 août 2021 ;
- « Le paillage du sol avant l'hiver » à Mélin (Jodoigne) au Potager des 3 Ptit's Choux le 04 octobre 2021 ;
- « Les pommiers : quelle variété choisir et comment les entretenir » à Autre-Eglise (Ramillies) à la Ferme Jadoul le 04 octobre 2021.

Au travers de ce projet, le GAL Culturalité souhaite proposer des portraits avec un angle d'approche où le producteur dévoile une astuce aux particuliers qui pourront par la suite l'appliquer dans leur potager, leur jardin ou leur verger. Les objectifs définis précisément sont de faire connaître et valoriser les producteurs et produits de la Hesbaye brabançonne aux citoyens, de permettre aux citoyens de mieux comprendre les réalités des agriculteurs locaux et de créer du lien entre ces deux publics et enfin de permettre aux agriculteurs de donner leurs trucs et astuces de « pro » aux particuliers.

La diffusion des tutos a débuté au printemps 2022 sur plusieurs canaux (réseaux sociaux, TvCom, cinéma plein air et autres évènements grand public).

L'association indique avoir reçu des retours très positifs des maraîchers et producteurs ayant participé au projet.

Valorisation des produits locaux et accompagnement des collectivités vers plus d'alimentation durable

Mangeons Local : communication pour les producteurs locaux

Par sa bonne connaissance des producteurs du territoire, l'équipe du GAL Culturalité a réussi à créer très rapidement un outil efficace de recensement des producteurs et le diffuser dans son réseau territorial.

A l'automne 2021, l'association a mis à jour le répertoire des producteurs « Mangeons Local » sur son site web, via l'ajout des nouveaux maraîchers installés et la suppression des activités en arrêt. En vue de promouvoir les initiatives regroupant plusieurs producteurs du territoire, le GAL Culturalité a mis en place un accompagnement graphique pour la création d'un visuel et a consacré un petit budget pour l'impression de bâches, flyers et/ou affiches. Les producteurs du marché hebdomadaire à Beauvechain et Un Grain C'Tout (producteurs de Ramillies) ont pu bénéficier de cette aide.

Marché de producteurs locaux

Le GAL Culturalité a offert un soutien dans l'organisation de marchés de producteurs locaux. L'association organise des réunions en début de saison (avril 2021) pour préparer les marchés et en fin de saison (septembre 2021) pour faire le bilan, à l'occasion de ce dernier, elle formule des observations générales sur les différents marchés, quant à la fluctuation du nombre d'exposants et de visiteurs durant les vacances d'été ainsi qu'au challenge les différents exposants (types de produits et artisans vs produits de bouche).

L'association met également à disposition des outils de communication et de promotion (calendriers communs des marchés de producteurs locaux de Hesbaye brabançonne, publication sur les réseaux sociaux, au sein des Newsletters et dans les groupes Facebook locaux).

Le répertoire des producteurs locaux de l'association est mis à disposition des organisateurs, à qui le GAL Culturalité propose son aide pour contacter les producteurs et pour créer une charte ou convention à destination des exposants. Par ces actions, l'association facilite la dynamique des marchés de producteurs à l'échelle du territoire et coordonne l'agenda entre les communes pour une meilleure répartition.

Accompagnement des CPAS – Création service de repas pour les bénéficiaires

Public cible : une centaine de bénéficiaires 60+ des 4 communes partenaires du projet.

A l'initiative du CPAS de Ramillies, le GAL Culturalité a démarré en 2021 un accompagnement visant la mise en place d'un service de repas préparés par un traiteur à base de produits locaux pour les bénéficiaires de 4 CPAS du territoire (Ramillies, Jodoigne, Hélécine et Incourt). Pour la réalisation du cahier des charges, le GAL Culturalité est accompagné par la Ville de Jodoigne et par le juriste de la cellule « Manger Demain » de la Région wallonne.

Un sondage auprès de 50 traiteurs a été mené de juin à août 2021 (11 répondants et 2 retenus) et auprès des 7 CPAS du territoire, de juin à juillet 2021, pour savoir quels CPAS souhaitaient rejoindre le projet.

L'association indique que ce projet a suscité un vif engouement de la part des CPAS.

Sondage intérêts et besoins en alimentation durable au sein des collectivités

Public cible : 56 acteurs pour la mise en place de projets en alimentation durable à destination de leurs publics cibles (enfants, jeunes, bénéficiaires CPAS, familles monoparentales et public précarisé).

De novembre à décembre 2021, un sondage « Intérêts et besoins pour entreprendre des projets en alimentation au sein de vos structures » a été envoyé auprès des acteurs publics (service jeunesse, halte-garderie, …), sociaux, associations et des collectivités (écoles, homes, crèches, CPAS) des 7 communes.

Ce sondage avait plusieurs objectifs :

- identifier les acteurs et les types de projets que ces acteurs portent déjà en alimentation durable au sein de leurs institutions ;
- identifier leurs besoins au sens large pour initier des projets en alimentation durable avec leurs publics cibles ; acquisitions de compétences, infrastructures, personnels qualifiés, financements, temps, ... ;
- identifier l'intérêt de ces publics cibles à participer à une formation d'« ambassadeurs de l'alimentation durable » en 2022-2023 ;
- déterminer comment et sur quoi le GAL Culturalité peut apporter son soutien sur cette thématique alimentation durable auprès de ces publics plus éloignés du thème afin aussi de créer du lien entre ces publics.

Ce sondage a permis de déterminer les besoins de 17 structures et de relever que la formation ambassadeurs de l'alimentation durable n'était pas l'unique possibilité pour mettre en place des projets en alimentation durable au sein de ces structures.

L'association joue ainsi le rôle d'intermédiaire/interface avec les collectivités et sonde les besoins des publics sur cette thématique afin de déterminer la meilleure manière de les accompagner dans des projets utiles.

Sondage et benchmarking – Cuisine de collectivité

De novembre à décembre 2021, le GAL Culturalité a également sondé les écoles, les crèches et les homes (cinquantaine de sondés) de l'ensemble du territoire pour identifier leur intérêt à rejoindre un projet potentiel de plus grande envergure de préparation de repas à partir de produits locaux (estimation des repas potentiels : 550 repas pour écoles et crèches). Ce qui impliquerait le lancement d'une cuisine de collectivité dans l'est du Brabant wallon pour répondre à une plus grande demande potentielle. Des acteurs clefs ont été rencontrés à ce sujet pour identifier les synergies possibles permettant entre autres la création d'une cuisine de collectivité dans l'est du brabant wallon dont notamment le Crabe A.S.B.L., in BW, TCO service, la cellule « Manger demain » de la Région wallonne, Groupe one et le collectif cantines durables.

Visibilité et soutien aux commerces, entreprises, producteurs et artisans locaux

Campagne « MonBonCoin »

Public cible : citoyens, commerces.

Partenaires : ADL Perwez, Service économique Jodoigne, échevins économie, GAL JSH.

« MonBonCoin » est une campagne de communication et de sensibilisation interactive qui vise à soutenir l'économie locale en incitant les citoyens à acheter leurs cadeaux dans les commerces locaux.

La campagne propose une plateforme web qui s'articule, en plus d'un blog actualités, en 3 étapes :

1. inspirez-vous : 8 personnalités très différentes, avec pour chacune une dizaine d'idées cadeaux en rapport avec elles ;
2. trouvez où acheter : répertoire organisé de plus de 1.050 commerçants locaux en région hesbignonne liégeoise et brabançonne ;

3. c'est parti : les visiteurs sont invités à se rendre dans leurs commerces locaux et les avantages du commerce local sont mis en avant. Une « boite à bon cadeau » est également disponible en téléchargement, à imprimer et réaliser en origami à l'aide d'un tuto vidéo.

Les pages Facebook et Instagram dédiées sont également au cœur de la communication.

Lancé fin 2020, « MonBonCoin » a continué de grandir et d'évoluer en 2021 : travail sur le référencement du site web, amélioration des catégories du répertoire, modification de l'étape 3 du site, communication et sensibilisation au quotidien à raison de 2 publications par semaine sur les réseaux sociaux et 1 article par mois sur le site web, édition d'un nouveau logo mettant plus l'accent sur le local.

La campagne « portraits commerçants » a été lancée en 2021, sur un concept simple : tous les commerçants qui le souhaitent peuvent envoyer des photos et une description de leur activité via un formulaire sur le site web. Chaque semaine, un commerçant est mis en avant sur les réseaux sociaux « MonBonCoin » avec un lien vers ses pages et site web. Ces publications ont eu un beau succès (entre 1000 et 18 000 personnes touchées sur Facebook) et les retours des commerçants ont été très positifs.
Le souhait de quitter la sphère numérique et d'ancrer le projet sur le terrain était également présent en 2021. Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'un échantillon de commerçants pour évaluer le projet.

Pour les fêtes de fin d'année, une campagne « awareness » a été lancée basée sur des bâches et affiches pour faire connaître le projet. Les affiches ont été distribuées dans les commerces du territoire, en prenant le temps de présenter le projet aux commerçants.

<u>Midi du Smart – Economie locale</u>

Public cible : ADL, Services économiques, échevins de l'économie (14 participants)

Partenaire : GAL JSH

Ne pouvant pas rassembler en présentiel les élus et agents communaux pour une séance d'inspiration et d'échange sur la thématique Smart Territoire, un Midi Du Smart virtuel a été organisé, le 22 avril 2021, sur une thématique ciblée. Les 2 GALs partenaires ont rassemblé les représentants économiques des 18 communes dans une réunion zoom sur le thème : « La crise du Covid, un an déjà ! Etat des lieux en Hesbaye ». Ce moment a été l'occasion de partager les initiatives qui ont été mises en place localement pour soutenir les commerçants locaux et de discuter des actions bénéfiques. Une seconde partie de la réunion a été consacrée à l'évaluation de la campagne « MonBonCoin », après quelques mois d'existence.

L'association rapporte que cette réunion fut riche d'échanges de bonnes pratiques et qu'il est constructif de rassembler les ADLs et services économiques de 18 communes. Le GAL Culturalité se positionne comme animateur de rencontres d'acteurs transcommunaux et stimulateur d'inspiration et d'idéation.

<u>Soutien à la coopération dans le cadre d'appel à projets provincial de soutien aux commerces locaux</u>

Public cible : ADL, Services économiques, échevins de l'économie (11 participants).

Partenaires : Province du Brabant wallon, communes.

Le 5 mai 2021, le GAL Culturalité a pris l'initiative de réunir, de manière virtuelle, les échevins et conseillers économiques des 7 communes afin de dégager les besoins et les éventuelles pistes d'actions communes à présenter dans le cadre de l'appel à projet de soutien aux commerces locaux. Un mur des idées et collaborations a ainsi été dressé.

L'intérêt de ce networking est d'identifier les actions à mener et les pistes de collaboration.

Ateliers BMC (Business Model Canvas) – Forum Ec(h)orésilience

Partenaires : La Province du Brabant wallon, UCM BW, CREAJOB, CAP Innove

Le GAL Culturalité s'est associé à d'autres partenaires pour proposer un atelier de présentation et d'illustration du potentiel de l'outil BMC lors du Forum organisé par l'UCM BW et la Province du Brabant wallon. En date du 18 novembre 2021, la coordinatrice du GAL Culturalité avait pris le rôle d'animatrice de l'atelier « Comment repenser son activité pour la développer ou la réorienter ».

Prospective territoriale pour un développement économique endogène

Projet « Croix de Hesbaye » : concept du NPOW et Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye (ScoTCH)

Public cible : comité de pilotage de l'étude NPOW et SCoTCH, citoyens, membres de commissions communales consultatives, entrepreneurs, commerçants, cyclistes, pensionnés, ...
Partenaires : Province du Brabant wallon, Centre de Recherche et d'Action Territoriale (CREAT), Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon (MuBW).

Ce projet de développement territorial stratégique a pour objectif de promouvoir le développement économique de sites identifiés le long des deux RAVeL et axes cyclables structurants du territoire. Ce développement économique est sous-tendu par le concept de « New Place of Working » (NPOW) – de nouveaux lieux de travail et à vivre à disséminer le long de ces axes cyclables.

Dans un premier temps, se sont tenues des réunions bilatérales communes, au sujet de l'identification du nom « SCotCH » et du suivi de l'étude NPOW réalisée par le Centre de Recherche et d'Action Territoriale (CREAT). Et dans un second temps, ont été organisés un sondage NPOW et deux ateliers citoyens « vélo/boulot/dodo : tout à 20 minutes de chez moi, ça marche ou pas ? » ainsi qu'une conférence sur les lieux partagés en milieu rural.

1.2 Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon

Les objectifs sont multiples : créer des espaces de dialogue et de rencontre entre les différents utilisateurs de la zone agricole et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération ; augmenter la biodiversité au sein des terres arables par l'intermédiaire d'actions de plantation et/ou d'entretien de massifs d'arbustes indigènes appelés « buissons » ou de haies ou arbres en champs ; identifier les caractéristiques du maillage écologique et participer à la préservation et au renforcement des espaces naturels qui le composent ; sensibiliser le public et les acteurs locaux aux richesses biologiques, à la conversation et à la restauration des habitats naturels et semi-naturels de la région.

Protéger les éléments constitutifs du réseau écologique

Veiller à la survie des plantations effectuées

Tout au long de l'année 2021, l'association a géré et assuré la promotion d'un système permettant à tous d'adopter un buisson en ligne. Dans cette optique, le GAL Culturalité a également accompagné des marraines et parrains (conseils d'entretien, newsletter, fourniture du matériel d'entretien, ...), réalisé et diffusé un reportage avec TV COM mettant en lumière un parrain Mille feuilles, invité des marraines et parrains à la fête des volontaires du GAL Culturalité et enfin organisé une visite de terrain avec l'ouvrier en charge de la gestion des talus d'Orp-Jauche pour s'assurer du bon entretien des nouvelles plantations.

Ce projet a réuni 36 parrains et marraines au total et 124 buissons ont été entretenus en 2021.

Etudier les pistes d'accompagnement des communes dans la gestion/valorisation de leur patrimoine naturel

Au printemps et à l'automne 2021, 7 rencontres avec les services espaces verts des communes du territoire ont eu lieu afin notamment de sonder les besoins et dégager des pistes d'actions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts publics. En conclusion des échanges, ont été mis en place un calendrier des actons de gestion et un programme de formation du personnel communal (à mettre en œuvre en 2022).

Agir pour la biodiversité en grandes cultures

Partenaires : Natagriwal, Greenotec, Awaf, Yes We Plant, Farming for Climate, Ferme Henricot.
Le 25 novembre 2021, l'association a organisé à destination des agriculteurs du territoire, une visite de ferme pionnière en agroécologie à Corbais afin de sensibiliser ces derniers à l'importance des pratiques agroécologiques. Cette visite a attiré 30 agriculteurs et a été marquée par la présence de la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal et de la presse.
Suivre l'évolution de l'état des populations d'oiseaux des champs sur les zones concernées par le projet

Du 15 avril au 31 mai 2021, l'association a réalisé des inventaires ornithologiques pour suivre les populations d'oiseaux. Ceux-ci ont été organisés avec la participation de 6 ornithologues sur 4 points d'écoutes.

Densifier le maillage écologique & accroître le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des zones de grandes cultures

Stimuler les plantations sur le territoire : « Yes We Plant en Hesbaye brabançonne ! »

Public cible : agriculteurs (75), citoyens, communes, écoles, associations locales

Tout au long de l'année 2021, l'association a sollicité les agriculteurs du territoire (par courrier et par téléphone) pour leur proposer un accompagnement dans leur projet de plantation. Le GAL Culturalité a également procédé à la construction de projets de plantation sur mesure pour les communes et à la plantation citoyenne de haies, de buissons et d'arbres fruitiers sur le territoire des 7 communes, en collaboration avec plusieurs associations.

Au total, 550 buissons, 5.5 km de haies et 76 arbres fruitiers ont été planté.

Valorisation biologique du site du Stampia à Jodoigne

Public cible : Baladins du Miroir, Ville de Jodoigne, personnes porteuses de handicap et jeunes dans le cadre d'été solidaire (15 participants).

Partenaires : CRDG (Contrat de rivière Dyle-Gette), Baladins du miroir, été solidaire Jodoigne, Interaction Hannut.

A l'été et à l'automne 2021, l'association a accompagné les Baladins du Miroir dans la gestion du site (conseils, rédaction d'un plan de gestion, etc.). Cet accompagnement consistait à l'entretien d'une prairie fleurie, l'installation de nichoirs à hirondelles, la plantation de haies et d'un verger ainsi que l'organisation de 3 chantiers de gestion participative des milieux naturels (gestion des balsamines, rénovation de l'observatoire, …).

Sensibiliser aux ressources biodiversité du territoire

Accompagner les initiatives locales en faveur de la nature

Partenaires : associations (Natagora, la Petite Jauce), Fondation Rurale de Wallonie (FRW), communes, …

Au printemps et à l'automne 2021, l'association a lancé un appel à projets « Un plus pour la biodiversité en Hesbaye brabançonne » destiné à apporter un soutien financier aux associations locales portant un projet de création, protection ou restauration d'un ou plusieurs milieux naturels sur le territoire du GAL Culturalité. Les projets retenus et mis en œuvre sont les suivants :

- Aménagement d'un complexe de mares au sein de la RN du Pré du Duc à Perwez (Natagora HO - 1.500 €) ;
- Restauration d'un talus calcaire au sein de la zone naturelle du Paradis à Orp-Jauche (La petite Jauce 1.452 €) ;
- Acquisition de matériel (débroussailleuse et tronçonneuse) pour la gestion des réserves naturelles de la régionale Natagora Brabant wallon. (1.869 €).

Le GAL Culturalité a également mis sur pied un groupe de travail « Biodiversité/BiodiverCité » à destination des communes du territoire pour leur présenter ces actions en faveur de la biodiversité et la nouvelle subvention « BiodiverCité » de la Région wallonne (avec la FRW – Fondation Rurale de Wallonie), leur permettre d'échanger sur leurs intentions de projets et de dégager des opportunités de mutualisation éventuelles.
L'association a accompagné la commune d'Incourt pour déterminer des projets pertinents pour renforcer le maillage écologique sur la commune dans le cadre du projet de renforcement du maillage provincial.

Enfin, le GAL Culturalité a participé aux réunions provinciales relatives au projet de renforcement du maillage écologique provincial et a émis des propositions pour le projet de restauration de la mare de l'administration communale d'Hélécine (rédaction d'un cahier des charges, demande de devis, présentation du projet à la Province).

L'association propose un accompagnement sur mesure et crée le lien avec les projets provinciaux et régionaux.

Mener une campagne de sensibilisation à la biodiversité locale et à sa conservation

Public cible : grand public (30 participants), environ 100 élèves de maternelle et primaire de Beauvechain, 5 bénévoles Mille feuilles, 1 chasseur.

Partenaires : communes, écoles, Faunes & Biotopes, citoyens, chasseur

En été et à l'automne 2021, le GAL Culturalité a organisé 2 balades à la découverte de la réserve naturelle de la Taisnière à Ramillies dans le cadre de l'évènement « Scène de Village ». L'association a participé à la réalisation d'un triptyque sur les aménagements en faveur de la faune (avec F&B – Faunes & Biotopes) et a apporté son aide à la Commune de Beauvechain pour l'organisation de 2 demi-journées d'animation sur le bagage des oiseaux ainsi qu'une après-midi découverte de la chasse au faucon.

1.3 Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux

Les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par le Brabant wallon.

Les objectifs sont multiples : renforcer la coopération culturelle supracommunale, notamment, dans les logiques de médiation et de communication ; valoriser, à travers les dynamiques culturelles, la

spécificité rurale du territoire ; soutenir le sentiment d'appartenance et le nécessaire besoin de convivialité et de rencontre entre populations.

Mise en lumière et valorisation des ressources patrimoniales, favorisation de l'accès à la culture, mobilisation des forces artistiques et des créativités locales et soutien à la convivialité dans les villages

Scène de villages

Public cible : tout public, public intergénérationnel, familles, enfants, habitants de la Hesbaye brabançonne, … (environ 3 000 personnes sur toute la tournée).

Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, centres culturels de Beauvechain, de Jodoigne, d'Orp-Jauche et de Perwez, Maison du Conte et de la Littérature du Brabant wallon, communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies, Article 27, bibliothèque de Ramillies, comité des fêtes de Longpré.

L'association organise une tournée annuelle et itinérante sur les sept communes du territoire afin de mettre en valeur des lieux patrimoniaux et des espaces publics (places de villages), de soutien de la dynamique culturelle, de renforcer la convivialité et la rencontre entre les habitants, de favoriser l'accès à la culture grâce à des événements gratuits et en espace public. Les Scènes de villages ont eu lieu les : 29 mai 2021 à Orp-Jauche, 12 juin 2021 à Perwez, 26 juin 2021 à Ramillies, 17 juillet 2021 à Incourt, 28 août 2021 à Hélécine, 18 septembre 2021 à Jodoigne et 02 octobre 2021 à Beauvechain.

L'association note que les premières escales notamment à Orp-Jauche et Perwez - étaient soumises à des jauges limitées et à des réservations obligatoires. Le GAL Culturalité n'a donc pas pu accueillir toutes les personnes désirant participer. De manière globale, la mise en place de réservations questionne l'accès libre et facile à des évènements culturels. La question de la convivialité a également été plus difficile à travailler, car pour certaines escales, il n'était pas possible d'installer un bar ou une petite restauration. Le fait que les évènements se tiennent en plein air a, en revanche, facilité l'organisation.

Enfin, l'association souligne que cette tournée est suivie et attendue chaque année par les habitants et acteurs du territoire. La connaissance du territoire du GAL Culturalité permet de faciliter la mise en contact avec des acteurs locaux du territoire (associations, comités, habitants, …).

Impressionne ton village

Partenaires : Collectif Kom 1 Lundi, Article 27, Centre culturel du Brabant wallon, Fédération Wallonie Bruxelles "Un Futur pour la Culture", Maison des Jeunes d'Orp-Jauche, CPAS de Ramillies, de Perwez, d'Orp-Jauche, les Projets de Cohésion Sociale (PCS) de Ramillies, de Jodoigne, les plaines communales d'Hélécine et les Garances.

Impressionne ton village est une caravane aménagée en atelier de gravure et d'impression qui a parcouru l'est du Brabant wallon de mai à octobre 2021. Les impressionneuses ont ouvert les portes de leur caravane-atelier lors de résidences d'une journée. Rencontres, balades à la découverte des plantes sauvages et techniques de gravure et d'impression en monotype étaient au programme. 14 sorties étaient prévues en amont des dates de « Scène de villages », ainsi que 7 sorties lors des escales. Grâce à un subside « Un futur pour la Culture », le GAL Culturalité a pu organiser deux journées pleines de résidences en amont de chaque date de « Scène de villages ». Un carnet de recettes reprenant des photos des ateliers ainsi que des gravures a été édité début 2022 à destination des participants des ateliers.

Les ateliers ont été organisé lors des escales « Scènes de villages » en dates des : 29 mai, 12 juin, 26 juin, 17 juillet, 28 août, 18 septembre et 2 octobre 2021 à Beauvehcain ; 22 mai et 15 septembre 2021 à Orp-Jauche ; 22 et 26 juin 2021 à Ramillies ; 12 et 13 juillet 2021 à Jodoigne ; 22 juillet 2021

à Perwez ; 28 juillet et 11 août 2021 à Hélécine ; les sorties prévues à Incourt ont été annulées, à Beauvechain les partenaires sociaux ne se sont pas manifestés.

Les ateliers ont réuni entre 450 et 500 personnes au total, sur l'ensemble des sorties.

Tournée de cinéma en plein air

Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, centres culturels de Beauvechain, de Jodoigne-Orp-Jauche et de Perwez, communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies, les Baladins du Miroir, Tempo d'Eole, les Sentiers de Sart-Risbart.

L'association organise une tournée annuelle et itinérante de cinéma en plein air sur les sept communes du territoire, dont l'objectif et de recréer des moments de rencontre et de convivialité entre les habitants. Les séances ont eu lieu les : 21 juillet 2021 à Jodoigne, 18 août 2021 à Beauvechain, 20 août 2021 à Incourt, 27 août 2021 à Orp-Jauche, 28 août 2021 à Hélécine, 4 septembre 2021 à Ramillies et 11 septembre 2021 à Perwez et ont rassemblé environ 1.000 personnes.

Cet événement est caractéristique de la Hesbaye brabançonne, et attendu chaque année par les habitants qui ont pour tradition de suivre la tournée et les différentes escales cinéma.

Place aux artistes

Public cible : tout public, public intergénérationnel, familles, enfants (entre 400 et 450 personnes).

Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, Commune d'Incourt, fête de l'épouvantail.

L'association collabore à l'opération lancée par la Province du Brabant wallon pour soutenir les artistes brabançons. Le GAL Culturalité a collaboré avec la Commune d'Incourt dans la cadre d'Incourt en scène, via l'organisation et la programmation, la logistique, les réservations et enfin par sa présence sur place lors du week-end des 20 au 22 août 2021.
L'association souligne que la plateforme de coopération portée par le GAL Culturalité et le Centre Culturel du Brabant wallon (CCBW) ont facilité l'échange et le partenariat avec les services communaux. Elle est perçue comme partenaire culturel pour les communes sans centre culturel, et représente pour celles-ci une véritable valeur ajoutée.

Valorisation des espaces publics ruraux à travers la découverte insolite de l'art contemporain

SENTES

Public cible : habitants de la commune de Beauvechain et de la Hesbaye brabançonne, artistes et amateurs d'art de la région, public intergénérationnel, familles, enfants (inauguration : 750 personnes, 4 balades organisées pour l'inauguration : 150 personnes, médiation avec certaines écoles de la commune pendant la résidence (École Caritas et EFA Hamme-Mille) : 4 classes de 25 élèves environ).

Partenaires : centre culturel du Brabant wallon (CCBW), Centre culturel de Beauvechain, commune de Beauvechain.

SENTES est un projet de balades balisées empruntant sentiers et chemins champêtres le long desquels sont implantées des œuvres d'art contemporain créées spécifiquement pour le lieu. En 2021, la 7e Sente a été accueillie par Beauvechain du 20 septembre au 02 octobre 2021. L'objectif est d'apporter un regard nouveau sur l'espace public, de stimuler la curiosité, de susciter l'insolite et de mettre en valeur le cadre de vie d'un territoire, de valoriser les patrimoines locaux, de sensibiliser les habitants, promeneurs et touristes à l'art contemporain.

1.4 Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural

L'association entend mettre en valeur les particularités naturelles, paysagères, architecturales, culturelles, patrimoniales, … du territoire à travers une sensibilisation ciblée des jeunes et moins jeunes : informer sur les bonnes pratiques en matière d'accueil de la nature, d'urbanisme, de préservation et de développement durable du cadre de vie rural ; mettre en lien les différents acteurs du monde rural et favoriser des synergies entre différents types d'acteurs ; accompagner les acteurs, citoyens, bénévoles dans la réalisation d'actions et de projets d'éducation, de sensibilisation et d'innovation sur le territoire.

Mobiliser l'implication des citoyens avec un soutien particulier à l'implication de jeunes et une attention particulière au vieillissement de la population

Animations terroir pour les aînés

D'avril à octobre 2021, 3 balades ont été organisées pour un groupe d'aînés (constitué d'une petite dizaine de personnes) avec le CPAS de Ramillies (balade guidée du domaine Provincial d'Hélécine le 24/08/2021, balade méditative à la forêt de Meerdael à Beauvechain le 14/09/2021 et balade préhistorique de Jodoigne le 26/10/2021). Celles-ci étaient encadrées par 5 animateurs terroir proposant 6 activités thématiques : animations biotope de zones humides, mares et étang - balade au domaine provincial d'Hélécine - promenade « Découverte du patrimoine » à Opprebais - balade plantes comestibles et médicinales de nos régions - balade méditative dans la nature – animation « A la découverte du cycle de l'eau ».

Par ces activités, le GAL Culturalité crée et renforce les liens entre aînés, animateurs, CCCA (Conseil Consultatif des Aînés) et CPAS, tout en mettant en valeur les caractéristiques patrimoniales du territoire.

Animations terroir dans les écoles

De janvier à décembre 2021 dans 10 écoles des communes de Jodoigne, Beauvechain, Orp Jauche et Perwez, 13 animateurs terroir ont proposé des animations sur des thématiques liées à la Hesbaye brabançonne et au patrimoine naturel, bâti, historique et culturel, artistique, éco-citoyenneté, …

78 animations ont eu lieu et 1.590 enfants ont été sensibilisés en 2021, chaque animation est reprise au sein d'un catalogue qui propose aux écoles, depuis septembre 2019, 19 modules d'animations.

Projet collectif sur l'eau

Partenaires : Centre culturel Jodoigne, Contrat rivière Dyle Gette, Bibliothèque Jodoigne-Incourt, Maison du conte et de la littérature.

De septembre 2020 à juin 2021 à l'école communale de l'Ardoisière à Jodoigne, l'association a mis en place un projet pédagogique sur le thème de l'eau réalisé en collaboration avec des partenaires locaux pour une classe de 4ème primaire avec des élèves moins favorisés (23 enfants).

Ce projet, en partie financé par la Province du Brabant wallon, est encore en cours mais le feedback est déjà très positif.

Actions Smart spécifiques à la mobilisation des jeunes et des associations

Young Climathon

Partenaires : Ecoles secondaires, ville de Jodoigne, Réseau européen de partenaires organisateurs de Young Climathon, Climate-KIC, GAL JSH.

Le Young Climathon, organisé au Château de l'Ardoisière à Jodoigne les 28 et 29 octobre 2021, a pour objectif la co-construction d'idées innovantes par des jeunes de 12 à 18 ans en réponse à des challenges climatiques locaux, rencontrés par des acteurs publics et privés. Trois challenges ont été identifiés et proposés aux étudiants :

- « Comment faire pour inciter les Jodoignois à rénover et isoler leurs habitations ? » porté par la conseillère énergie/climat de la Ville de Jodoigne et une architecte en écoconstruction (Archisanat) ;
- « Comment faire pour augmenter la pratique du vélo chez les jeunes pour les déplacements scolaires et/ou pour leurs autres déplacements ? » porté par l'éco-conseillère de la Ville de Jodoigne et le GRACQ Jodoigne ;
- « L'achat sans plastique ou comment donner le déclic ? Comment faire pour valoriser les bénéfices de la consommation en vrac alors que cela semble demander plus d'efforts ? » porté par la gérante du magasin So Vrac So Good à Thorembais-les-béguines.

100 personnes ont participé au projet dont 70 étudiants de 4eme et rhéto, 10 coachs (profs et membres du GAL), 5 porteurs de challenge, 4 experts, animateurs, membres du jury, … Le jury, composé des porteurs de challenges et échevins de la Ville de Jodoigne, a sélectionné les 3 projets les plus pertinents et réalisables. Ces 3 projets seront mis en œuvre en collaboration avec les porteurs et les étudiants en 2022.

L'association a souhaité proposer un projet permettant de concrétiser les envies déjà présentes des écoles et communes d'agir ensemble et localement pour le climat.

1.5 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

De façon générale, les actions menées par le GAL s'inscrivent toutes et transversalement dans une démarche de transition durable :

- En matière de transition énergétique et environnementale par les actions dédiées au développement de filières biomasse afin d'alimenter le projet de pôle sportif à Jodoigne en cours de développement, par les actions visant à renforcer le maillage écologique de la région et à mettre en valeur le patrimoine naturel par la préservation et la sensibilisation, par la mise en place d'un challenge climat, le Young Climathon, dédié aux jeunes de l'Est BW…

  Par ailleurs, en septembre 2021, le GAL s'est porté candidat pour la mise en place d'actions de mobilisation citoyenne dans le cadre de l'appel POLLEC. Le dossier sélectionné fin 2021, permettra l'engagement d'un(e) chargé(e) de projet Energie en 2022 ;

- En matière d'économie avec un soutien opérationnel apporté au développement des circuits-courts locaux, d'une agriculture sur petite surface et de techniques innovantes de conservation des sols en culture de céréales sur grande superficie ;
- En matière de cohésion sociale avec la création de la dynamique « Place aux liens » et avec la création de la « Caravane des liens » comme réponse aussi à l'isolement des aînés accru durant la crise sanitaire.

C'est ainsi que pour la période 2021-2023, le GAL Culturalité a réalisé son plan de transition et inscrit ses actions dans un développement rural durable et intégré.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Par son projet de coopération avec un GAL voisin de la Province de Liège, le projet Smart Hesbaye soutenu par la mesure Leader, le GAL Culturalité soutient à la fois la mise en compétences d'opérateurs locaux sur les outils et démarches numériques mais aussi en appuyant les démarches d'intelligence collective.

Ainsi, le projet et la plateforme « MonBonCoin » répond à ces objectifs et s'est initié également en réponse aux difficultés rencontrées par le secteur suite à la crise sanitaire.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles

- Activités à vocation économique

Participants à la journée « Labyrinthe fleuri » à Perwez	600 participants ;
Participants à la journée Rencontre boulangers	15 participants ;
Inauguration Cultivae	120 participants ;
Rencontres Coins de champs : 14 juin & 23 novembre 2021	45 agriculteurs ;
Filières Pain & bières	10 à 28 agriculteurs ;
Nombre de porteurs sur l'Espace test maraicher	2 porteurs ;
Event « Le maraichage vu par les maraichers »	120 participants ;
Activités de formation entre maraichers de l'Est BW	16 maraichers ;
Fête de l'Espinette	400 participants ;
Traiteurs sondés en matière d'alimentation durable	50 traiteurs ;
Sondage collectivités (MRS, crèches, écoles, CPAS)	56 structures ;
Estimation repas potentiels	550 repas/semaine ;
Sondage vélo, boulot, dodo	100 répondants ;
Participants aux ateliers	52 participants.

Publication Monboncoin.be : 500 à 18.000 personnes par publi / 1200 abonnés
Commerces recensés sur monboncoin.be (deux régions en Hesbaye) : 1052 commerçants

- Activités à vocation culturelle et sociale

8 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes	1000 personnes ;
Escales Scène de villages	3000 personnes ;
SENTES Beauvechain	4 projets / 9 lieux /100 jeunes en médiation /750 participants inauguration ;
Soutien Place aux artistes Incourt	425 personnes ;
Escales de la caravane « Impressionne ton village »	450 participants ;
Semeurs d'histoires	66 séances ;
Place aux liens	36 binômes ;
Caravane des liens : nbre MRS / nbr résidents	7/230 résidents.

- Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

Balades patrimoine et biodiversité diverses et variés, ateliers adultes et enfants	104 personnes ;
Animations terroir	1590 jeunes ;
Projet collectif sur l'eau	23 enfants ;
Plantation de haies	3970 m ;
Planteurs bénévoles	52 planteurs ;
Agriculteurs concernés par ces plantations	75 agriculteurs ;
Ornithologues assurant les écoutes	6 ornithologues ;
Balades réserve de la Taisnière	30 participants ;
Challenge mobilité	753 participants ;
Kg CO2 épargnés/km parcourus	3356 kg/4585 km ;
Participation à la journée Déclic Mobilité du BW	50 participants.

Young climathon 3 écoles secondaires / 3 challenges / 70 étudiants

Nouveau Site internet www.culturalite.be (Google analytics)	17518 utilisateurs ;
Nombre de posts Facebook	251 posts ;

Nombre d'abonnés à la page FB	2085 abonnés ;
Nombre de newsletters	9 newsletters ;
Nombre d'abonnés à la newsletter	2132 abonnés ;
Nombre de vues YouTube	1052 vues.

2.2 Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par le Brabant wallon

- Participation aux rencontres dédiées au projet « Croix de Hesbaye » et au comité de pilotage de l'étude CREAT visant la définition du concept théorique et urbanistique NPOW.

Co-élaboration avec la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon (MuBW) des 3 ateliers vélo, boulot, dodo de septembre à octobre 2021 et réalisation d'un sondage en ligne.

Apport de l'expertise et des données récoltées par le GAL Culturalité sur le terrain en vue d'alimenter les politiques et stratégies provinciales : données cartographique, cadastre de propriétés publiques, données déplacements mobilité, retour du terrain sur l'état des lieux du réseau points nœuds… mutualisation entre la dynamique GAL et la stratégie provinciale.

- Participation à certaines séances des 27+1 ;
- Participation aux groupes de travail « Economie – Scénarios divers pour l'est BW », ciblant les volets alimentation, agriculture et tiers lieux ;
- Participation aux groupes de travail « Biodiversité » organisés par les services provinciaux ;
- Animation d'un atelier du Forum Ec(h)orésilience.

Pour l'A.S.B.L. GAL Culturalité, la participation aux initiatives et évènements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à leur promotion et permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

2.3 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

- Cinéma plein air : 5000 flyers, 50 affiches
- Scène de village : 36 stickers bâches, 18000 flyers, 200 affiches
- SENTES : 2000 brochures
- Place aux liens : 2500 flyers, 500 affiches, 50 revues
- Vidéo sondage entreprise : 1 vidéo
- vidéo de commerçants monboincoin.be : 8 vidéos
- Labyrinthe fleuri: 1000 flyers
- Monboncoin.be : 400 affiches, 400 flyers, 7 bâches
- Young Climathon : 90 flyers
- Challenge mobilité : 250 flyers, 240 A3, 28 bâches, 2 newsletters
- Catalogue animations terroir : 150 versions imprimées
- Fête de l'Espinette : 5000 flyers et 100 affiches

De nombreux visuels ont été diffusés via les réseaux sociaux et le web ; la communication du GAL Culturalité s'étant essentiellement organisée en ligne durant plusieurs mois.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 193.500,00 € pour l'année 2021 a été octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 60% (116.100,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Une première tranche du solde, d'un montant de 15.035,55 €, a été mise en liquidation en date du 21 décembre 2021.

Le solde de la subvention (62.364,45 €) a été mis en liquidation, sur base des pièces justificatives, en date du 16 juin 2022.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 172.000,00 € pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (103.200,00 €) mise en liquidation en date du 28 mars 2022.

Le solde de la subvention sera à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural en Hesbaye Brabançonne, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement, de multiplier les échanges d'expériences et les transferts de savoir-faire, d'appuyer les coopérations transnationales et de proximité émanant des acteurs locaux des zones rurales (les actions de l'association s'étendant sur le territoire des 7 communes du canton de Jodoigne, à savoir les communes de Beauvechain, d'Hélécine, d'Incourt, de Jodoigne, d'Orp-Jauche, de Ramillies et de Perwez.)

L'association a pour mission la valorisation des ressources du patrimoine naturel, historique, architectural, archéologique et culturel du territoire concerné, notamment à des fins de tourisme rural, le renforcement du tissu économique et socioculturel des communes rurales concernées, la mise en place d'opérations expérimentales ou porteuses de développement, notamment en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme intégré, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de productions artisanales locales, la promotion et la commercialisation de produits artisanaux du terroir.

Le volume des actions entreprises et la qualité des résultats observés en termes d'adhésion des publics-cibles aux actions proposées, et d'animation du territoire des 7 communes permettent de déclarer que le rapport coût/qualité du service est jugé positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le GAL Culturalité termine son année 2021 avec les perspectives rapprochées de l'appel à projet Leader 2023-2027 (budgets européens en attente et retard de vote) mais aussi avec les incertitudes liées à l'avenir du contrat de gestion (post 2022) avec le Brabant wallon.

Malgré la réduction du budget 2021 du contrat de gestion, le GAL Culturalité a pu opérer les réductions budgétaires nécessaires au maintien d'un budget à l'équilibre et au développement des actions sans que l'emploi ne s'en trouve menacé à ce stade. La crise sanitaire n'a pas impacté en tant que tels les budgets du GAL Culturalité en 2021.

Le dernier quadrimestre 2022 et le premier quadrimestre 2023 seront consacrés à l'élaboration de la candidature du GAL Culturalité à l'appel LEADER 2023-2027.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°36 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois », et 4.3 « Veiller à l'implémentation des nouvelles technologies sur le territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 15 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 25 juillet 2022 par la Directrice de l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

    - Rapport qualitatif pour chaque mission développée : sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-création 0-3 ans, Lunch Link BW, Forum Ec(h)o Résilience BW ;
    - Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
    - Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

    - Statistiques de fréquentation des services développés ;
    - Nombre d'activités organisées ;
    - Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association (donc pour un cycle comme les Lunch Link BW : nombre de participants à chaque lunch) ;
    - Origine géographique et sectorielle des participants ;
    - Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autres besoins détectés) ;
    - Nombre d'entreprises, d'associations présentes, taux de fréquentation du Forum Ec(h)o Résilience BW ;
    - Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

    - Rapport d'activités 2021 de l'association ;
    - Comptes et bilan 2021 de l'association ;
    - Note d'intentions 2023 ;
    - Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

L'association précise tout d'abord que, tout comme l'année 2020, l'année 2021 aura été une année dominée par l'évolution de la pandémie COVID-19 nécessitant des adaptations dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du contrat de gestion 2020-2022.

Pour l'essentiel :

- les activités et les rendez-vous en présentiel ont été limités tenant compte des obligations imposées par les autorités en vue de réduire les contacts ;
- les activités et rendez-vous « à distance » ont été privilégiés : des applications telles que TEAMS ou ZOOM ont été largement utilisées pour la mise en place de rendez-vous et l'organisation de webinaires ;

- le salon de l'emploi « Jobs 2021 » a été remplacé par l'organisation du 2ème « FORUM EC(H)O RESILIENCE BW ».

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif pour chaque mission développée : sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-création 0-3 ans, Lunch Link BW, Salon Jobs

Animation sur le territoire du Brabant wallon

L'ensemble des activités et services développés dans le cadre du contrat de gestion s'adressent en priorité aux porteurs de projet et indépendants du Brabant wallon et sont organisés sur l'ensemble du territoire provincial lorsque le présentiel est autorisé.

Les associations d'entreprises, les opérateurs économiques, les représentants des commerçants locaux et/ou les autorités communales sont invités à relayer l'information vers leurs bases de données et à participer.

L'association fait partie des jurys mis en place dans le cadre du projet Créashop-Plus dans les villes de Jodoigne, Nivelles, La Hulpe, Tubize, Wavre et Waterloo. L'objectif est de favoriser la création de nouveaux commerces de qualité, innovateurs, interactifs et engagés, tout en relançant l'activité commerciale dans les périmètres délimités au sein de ces agglomérations.

L'UCM BW participe également aux jurys mis en place par le Brabant wallon dans le cadre de de l'appel à projets « Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation des points de vente ».

Sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques »

L'année 2021 a été dans la continuité de l'année 2020, les périodes de confinement et déconfinement successives ainsi que les périodes de télétravail obligatoires puis conseillées puis à nouveau non-obligatoires ont rendu les rendez-vous physiques avec les porteurs de projet assez aléatoires.

De ce fait, plus de 95 % des rendez-vous avec la clientèle ont été réalisés par téléphone ou en distanciel via l'application TEAMS mise en place par l'association ; ceci pour l'ensemble des bureaux d'UCM BW, à savoir : Louvain-la-Neuve, Nivelles et Waterloo.

Le début de l'année 2021 semblait annoncer une légère augmentation des demandes de renseignements de porteurs désirant se lancer, ce qui était encourageant après la fin fort morose de l'année 2020. Cependant, il y a aussi eu une demande toujours accrue de renseignements de la part d'indépendants voyant leur activité toujours réduite à néant et ne s'y retrouvant pas dans les aides mises à leur disposition.

Au printemps, courte période de retour de quelques rendez-vous autorisés en présentiel avec un moral qui remonte légèrement tant du côté des porteurs de projet que côté de l'association. Les mois de juillet et d'août, ont été deux mois quasi identiques à ceux de 2020 étant donné que les rendez-vous en présentiel n'étaient pas permis. A l'automne, retour de quelques rendez-vous en présentiel ainsi que la reprise, en septembre, des séances d'infos starters en présentiel également. Malheureusement, la fin de l'année fut à nouveau très chaotique avec encore une fois le retour forcé du télétravail obligatoire.

En fin d'année, l'association a néanmoins noté une légère augmentation des demandes et une certaine impatience de la part des porteurs désirant se lancer malgré la situation. Au vu de cette année 2021 encore assez chaotique, le nombre précis de porteurs de projets reçus n'est pas évident à préciser. En effet la très grosse majorité des rendez-vous ayant encore été réalisés par téléphone ou par vidéo-conférence, ils n'ont pas toujours été consignés. Cependant, l'association estime le nombre

de porteurs reçus entre 300 et 330. La grande majorité des porteurs de projet sont venus par le biais d'internet, le reste, classiquement, est venu des 3 guichets d'entreprises d'UCM BW en Brabant wallon. Une partie encore non négligeable des porteurs de projet est venue via le bouche-à-oreille, de part entre autres des recommandations d'un ami ou d'une autre personne s'étant effectivement lancées après un passage (ou plusieurs) via les services proposés par l'association.

Starters 0-6 mois

En ce qui concerne les ateliers « post-création », l'UCM BW a mis en place des séances d'information collective, d'une durée de 2h30, afin d'apporter les informations juridiques indispensables au lancement d'une activité (conformité des factures, tenue d'une comptabilité, TVA, obligations déclaratives, conditions générales de vente, …).

Au cours de l'année 2021, la plupart de ces séances se sont déroulées à distance.

Outre ces séances d'informations généralistes, des webinaires juridiques plus spécifiques ont également été proposés :

- quelles solutions pour sortir des problèmes induits par la COVID ? Une tool-box à votre usage ;
- le recouvrement de créances ou comment faire face aux factures impayées (mesures préventives et curatives).

Post-création 0-3 ans

Parce qu'après la création, il y a le développement, les « Matinées du Mouvement » s'adressent aux entrepreneurs qui souhaitent être épaulés pour développer leur activité. Ces matinées sont animées par des indépendants ou chefs de TPE/PME qui font profiter d'autres entrepreneurs de leur expertise, afin de créer des synergies, de s'entraider, mais aussi dans l'optique d'apprendre et d'évoluer.

Afin de privilégier l'interaction entre les participants et l'orateur, le nombre de participants est généralement limité à 25 personnes maximum ; en 2021, les quelques ateliers qui ont pu se tenir en présentiel ont été limités à 12-15 personnes maximum pour respecter les règles de prudence imposées par la situation sanitaire.

L'essentiel de ces activités se sont organisées à distance, ce qui n'a pas eu de conséquence négative sur le taux de participation, ni sur l'interaction entre les participants.

Les thématiques abordées ont été :

- Evoluer pour être plus fort qu'avant (une conférence inspirante pour entrepreneurs en quête de changement) ;
- Se relever face à l'adversité - De l'émotion au rebond, quels leviers pour avancer ? ;
- Reprendre le contrôle de son activité grâce à une stratégie et des plans d'actions (préparation, action et suivi des actions de son entreprise pour en prendre les rênes et la pérenniser, en prenant moins de risques) ;
- Formation LinkedIn ;
- Acquérir de nouveaux clients pour développer et stabiliser son entreprise (comment acquérir de nouveaux clients, avec quelle structure, quelles habitudes, à quels résultats s'attendre, et par où commencer) ;
- Aides à l'investissement ;
- Face au COVID-19, à quelles aides ai-je droit ? Point sur les mesures fédérales et régionales ;
- Développer l'économie circulaire comme levier de croissance ;
- Le Burnout. Moi. Jamais ;
- Marques, brevets et secret d'affaires ;
- Formation à l'utilisation de Canva ;
- La cohésion d'équipe ;

- Rebondir en période de changement ;
- NWOW (New Ways of Working) ou comment concevoir le bureau de demain ;
- Comment se positionner efficacement sur les réseaux sociaux

Deux matinées spécifiques ont été réservées aux artisans du Brabant wallon au cours desquelles les thématiques suivantes ont été abordées :

- Marketing et stratégie ;
- Contexte des réseaux sociaux en 2021-2022.

« Réussir mon entreprise »

Le chargé de ce projet FEDER a accompagné les porteurs de projet dans différentes thématiques telles que les formalités administratives, le statut social de l'indépendant, la forme juridique, les aides financières, le business plan, l'étude de marché ou encore des conseils en communication.

Sur l'ensemble de l'année 2021, 75 porteurs de projet/starters ont été accompagnés durant la phase de préparation de leur projet concernant principalement des demandes relatives aux formalités administratives, au statut social de l'indépendant, aux aides financières. Les accompagnements plus « importants » tels que la réalisation du business plan, l'établissement du plan financier, etc. ont été beaucoup moins demandés qu'à l'accoutumée.

En 2021, encore plus que les années précédentes, le conseiller a reçu des porteurs de projet à plusieurs reprises (1er rendez-vous au semestre 1 et second rendez-vous au semestre 2) pour aborder des questions souvent similaires. L'association ressent un véritable besoin d'être rassurée de la part des porteurs de projet.

Par ailleurs, durant cette année, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le conseiller a répondu aux différentes demandes lui étant parvenues en termes d'aides financières mises en place en Wallonie et au Fédéral.

D'autres thématiques ont été abordées en webinaire :

- Le ba-ba de la com ;
- Comment la banque analyse votre demande de crédit ;
- Tester et valider son projet d'indépendant : comment s'y prendre ?
- Jeune indépendant, comment mieux gérer votre trésorerie ;
- Boostez votre Business sur Facebook.

Lunch Link BW

Depuis plus de 10 ans, le Brabant wallon et l'UCM BW collaborent à l'élaboration et à l'organisation d'un cycle d'événements mensuels de formation continue et de mise en réseau des entrepreneurs du Brabant wallon.

Les objectifs des Lunch Link BW sont de permettre aux entrepreneurs du Brabant wallon de recevoir une information en lien avec leurs activités et préoccupations, tout en terminant par un moment de réseautage et d'échanges conviviaux.

Afin de permettre à un maximum d'entrepreneurs d'assister à ces rencontres mensuelles, celles-ci sont organisées alternativement dans l'Est, au Centre et à l'Ouest de la province.

La situation générée par la COVID-19 a rendu impossible la mise en place de ces moments de réseautage et d'échanges. En 2021, une seule activité a pu être organisée en septembre à destination exclusive de femmes entrepreneures. La thématique abordée était consacrée à la découverte de l'IKIGAI et a été suivie par 15 personnes. L'IKIGAI est un outil très puissant pour faire un point global.

Il permet de mettre en évidence de manière très visuelle : ce que vous aimez, ce qui vous anime, vos talents, vos dons, ce dont le monde a besoin et comment vous serez rémunéré.

Forum Ec(h)o Résilience BW

Dans le cadre de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'activité économique de manière générale, les besoins d'accompagnement des indépendants et PME afin de les aider à rebondir et à se relancer sont vite devenus criants.

Dans ce contexte, le Brabant wallon et l'UCM BW ont souhaité mobiliser les compétences de tous les acteurs économiques du Brabant wallon étant donné que la crise de la COVID-19 contraignait les (futurs) entrepreneurs et les entreprises du Brabant wallon à s'interroger sur les fondements de leur activité et de leur modèle économique.

L'objectif principal de ce forum était de permettre tant aux entrepreneurs, aux porteurs de projet, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes et aux étudiants, d'entrer en contact avec un réseau d'acteurs économiques, de structures d'accompagnement et d'incubateurs pour (re)développer leurs projets. Il permettait aussi aux acteurs économiques du Brabant wallon d'y occuper une place de choix, démontrant, s'il en était encore besoin, l'émulation stimulante qui règne en Brabant wallon. Chaque opérateur selon son scoop a été rattaché à une ou plusieurs thématiques.

La deuxième édition du Forum Ec(h)o Résilience BW s'est tenue du 15 au 19 novembre 2021, soit pendant la semaine mondiale de la création d'activités.

Durant cette semaine, 5 thématiques principales ont été proposées :

- La résilience ;
- La digitalisation :
  - Tour d'horizon des aides existantes ;
  - Comment les technologies numériques peuvent vous aider à développer votre activité ;
  - Table-ronde « digitalisation » ;
- Le financement :
  - La Covid a mis votre activité en difficultés ? Des dispositifs existent ;
  - Les outils financiers pour se (re)lancer après la crise ;
  - Table-ronde « financement » ;
- La création et le développement d'activités :
  - Les New Business Models ;
  - BMC Résilience ;
  - La résilience par l'international : 10 clés pour exporter ;
- L'emploi et la formation :
  - Table-ronde sectorielle : pénuries et opportunités dans la construction, le digital (IT) et la chimie ;
  - Apprendre à entreprendre : quelle pédagogie adopter et comment s'y prendre ?

Pour cette édition 2021 du Forum Ec(h)o Résilience BW, un studio avait été créé au Centre Monnet d'in BW ; le mobilier a été fourni et l'agencement a été réalisé par les services du Brabant wallon.
La captation et la diffusion des webinaires ont été confiées aux équipes de TV COM et ont été effectuées via des Facebook Live.

1.2 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable

La transition durable fait partie des thématiques qui sont régulièrement abordées par l'UCM BW en vue de sensibiliser et de conscientiser les indépendants et chefs d'entreprises à ces enjeux du futur.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

La digitalisation fait partie des thématiques qui sont régulièrement abordées par UCM BW en vue de sensibiliser et de conscientiser les indépendants et chefs d'entreprises à cet enjeu pour le futur.

En 2021, deux ateliers sur cette thématique ont été mis en place à destination des artisans ; dans le cadre du programme FEDER, ce sont des ateliers Instagram qui ont été proposés.

Une journée entière a été consacrée à la digitalisation lors du Forum Ec(h)o Résilience BW :

- Tour d'horizon des aides existantes ;
- Comment les technologies numériques peuvent vous aider à développer votre activité ;
- Table-ronde « digitalisation ».

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques de fréquentation des services développés

Contrat de gestion - rapport d'exécution 2021

Indicateurs qualitatifs						
			Total	Waterloo	Nivelles	LLN
Nbre de n° d'entreprises attribués par UCM en BW			1.214	253	445	516
Indicateurs quantitatifs						
Accompagnement à la création d'entreprise		Personnes rencontrées	315			
		- Femmes	43%			
		- Hommes	57%			
Indépendants accompagnés dans le cadre de la crise dûe à la COVID			+/- 400			
Séances d'information juridique starters		Nbre d'ateliers	4			
		Nbre participants	39			
Les Matinées du Mvt et autres webinaire		Nombre d'ateliers	17			
		Nombre de participants	883			
Ateliers à destination de artisans		Nombre d'ateliers	2			
		Nombre de participants	50			
Lunch Link BW		Nombre de Lunch Link BW	1			
		Nombre de participants	13			
Forum Ec(h)o Résilience BW		Nombre de webinaires	12			
		Nombre d'inscrits	771			

2.2 *Nombre d'activités organisées et de participants*

		UCM BW - activités 2021		
Date		**LIEU**	**Thème**	**Participants**
JANVIER - 01.2021				
FÉVRIER - 02.2021				
04-02-21	Webinaire UCM-WIZYOU	wébinaire	EVOLUER pour être plus fort qu'avant (une conférence inspirantes pour entrepreneurs en guis	174
08-02-21	SIJ Starter - 10-12h	webinaire 10 - 10 h		17
25-02-21	P'tit déj avec InBW	webinaire - 09h00 - 10h30	Se relever face à l'adversité - De l'émotion au rebond, quels leviers pour avancer ? + RELOAD	**77**
MARS - 03.2021				
11-03-21	Webinaire UCM-WIZYOU	wébinaire	REPRENDRE le contrôle de son activité grâce à une STRATEGIE et des PLANS D'ACTION (p	**56**
22-03-21	Formation LinkedIn	Matinée du Mouvement	Formation LinkedIn	**12**
AVRIL - 04.2021				
01-04-21	Webinaire UCM-WIZYOU	wébinaire	ACQUERIR DE NOUVEAUX CLIENTS pour développer et stabiliser son entreprise (comment a	59
19-04-21	Matinée Artisans	webinaire 09 - 12:30	Marketing et stratégie	25
26-04-21	Matinée Artisans	webinaire 09 - 12h30	Contexte des réseaux sociaux en 2021 - 2022	25
27-04-21	P'tit déj InBW - UCM BW	webinaire 09 - 10h30	Aides à l'investissement	136
27-04-21	Transversal UCM	webinaire 18h30 - 20h00	Face au COVID-19, à quelles aides ai-je droit? Point sur les mesures fédérales et régionales.	
MAI - 05.2021				
06-05-21	Webinaire UCM-WIZYOU	wébinaire	DEVELOPPER l'économie circulaire comme levier de croissance	54
10-05-21	Séance infos juridiques Starters			6
27-05-21	Lunch webinaire	Matinée du Mouvement	Le Burnout. Moi. Jamais	52
JUIN - 06.2021				
02-06-21	Apéro juridique - 09h00-10h3	webinaire	« Quelles solutions pour sortir des problèmes induits par la COVID ?	28
			Une tool-box à votre usage «	
17-06-21	Matinée du Mouvement	webinaire	Marques, brevets et secret d'affaires	48
				769

Activités 2ème semestre				
AOÛT - 08.2021				
SEPTEMBRE - 09.2021				
17-09-21	Matinée Mvt		Formation à l'utilisation de Canva	13
20-09-21	SIJ Starter			4
30-09-21	P'tit déj INBW		La cohésion d'équipe	48
OCTOBRE - 10.2021				
07-10-21	Matinée du Mvt		Rebondir en période de changement	8
11-10-21	Séance info juridique Starters			12
28-10-21	Lunch link Bw	11h00 - 13h00	Ikigaï	13
NOVEMBRE - 11.2021				
09-11-21	Business lunch Réseau Diane			20
10-11-21	P'tit déj avec InBW	Webinaire 08h30 - 10h30	NWOW ou comment concevoir le bureau de demain	56
du 15 au 19/11	Forum Ec(h)o Résilience BW	12 webinaires	Semaine de l'entrepreneuriat: 12 webinaires autour des thématiques telles que la résilience, la digitalisation, le financement, la création ou le développement, l'emploi et la formation	771
23-11-21	Matinée du Mouvement	Webinaire 09h - 12h30	Comment se positionner efficacement sur les réseaux sociaux	12
DECEMBRE - 12.2021				
09 et 10-12/2021	Journées consultation Propriété Intellectuelle			35
				992

Origine géographique et sectorielle des participants

Accompagnement à la création

Les participants proviennent exclusivement du Brabant wallon : la proximité géographique est ici un facteur essentiel.

En 2021, l'association a accompagné des projets tournés vers le bio : alimentation, produits en vrac, fabrication de biscuits, biscottes ou autre pâtisserie, permaculture et même construction de maison avec des matériaux durables. Apparition aussi de projets tournés vers les circuits courts tels des magasins de produits exclusivement locaux ainsi que des projets tournés vers l'économie d'énergie comme les pompes à chaleur par exemple.

A noter qu'au sein d'UCM BW, il existe un service de consultants spécialisés dans ces matières : circuits courts, produits durables, valorisation des déchets, diminution de l'empreinte carbone et économies d'énergie diverses.

Post-création

Pour la plupart des activités post-création, les participants sont essentiellement originaires du Brabant wallon ; en ce qui concerne les activités en présentiel, certains des participants proviennent des communes limitrophes du Brabant wallon à la fois en raison de la qualité et de la diversité des thématiques abordées et pour les opportunités de réseautage qui leur sont offertes.

En ce qui concerne les secteurs d'activités représentés, ceux-ci sont le reflet du tissu économique de la Province (services, consultance, …) pour ce qui concerne les activités exercées par des indépendants exerçant en personne physique ou des petites structures actives en personnes morales.

Forum Ec(h)o Résilience BW

Les entrepreneurs et PME participantes proviennent toutes du Brabant wallon ou y disposent d'un siège d'exploitation.

En ce qui concerne, les inscriptions, elles ont été réparties comme suit :

	10h00	14h00	17h00	Total/jour
Lundi 15/11	/	/	74	74
Mardi 16/11	83	74	46	203
Mercredi 17/11	44	63	52	159
Jeudi/18/11	72	75	42	189
Vendredi 19/11	73	73	/	146
Total/semaine	272	285	214	771

2.3 Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté)

Les sujets abordés lors des ateliers se doivent d'être au plus proche des besoins et attentes des indépendants et chefs de TPE/PME.

Malheureusement, ces besoins sont peu exprimés ; il est donc important que les équipes du Brabant wallon et d'UCM BW restent attentives et proactives pour détecter les thématiques susceptibles de bénéficier aux indépendants.

D'autre part, l'association juge important de continuer à proposer des activités de 2 types différents, à savoir :

- des activités (Lunch Link BW, séances d'infos starters, …) proposant aux participants de disposer d'une information générale sur une thématique et qui soient suivies d'un temps laissé au réseautage et aux rencontres avec d'autres indépendants, futurs partenaires ou clients potentiels ;
- des activités (Matinées du Mouvement ou de la Com', …) se déroulant sur une durée de +/- 3 heures, en groupes plus petits et interactifs et avec un aspect plus pratique.

En termes de thématiques auxquelles il conviendra d'être attentif dans un avenir proche, il est incontestable que les enjeux digitaux et environnementaux figurent en bonne place, au même titre que tout ce qui concerne la relance des activités à la suite de la sortie de crise liée au COVID-19. Les thématiques proposées à l'avenir pourront également s'articuler autour des lignes de forces dégagées dans la cadre du portefeuille BW 2030.

2.4 Nombre d'entreprises et d'associations présentes, fréquentation du Forum Ec(h)o Résilience BW

L'ensemble des acteurs économiques du Brabant wallon ont été associés à la mise en place du Forum Ec(h)o Résilience BW 2021, de même que les associations d'entreprise (UCLouvain, Agence du Numérique, BE Angels, Alliance Centre BW, SOWALFIN, FJE, CEI Louvain, Créajob, CAP Innove, in BW, Open Hub, Cercle du Lac, GAL Culturalité, Forem, invest BW, CCIBW, Le Brabant wallon, …).

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

Tous les visuels réalisés pour communiquer autour des activités organisées dans le cadre du contrat de gestion font état du soutien du Brabant wallon et reprennent le logo.

Lors de l'organisation d'activités en présentiel, le banner du Brabant wallon est installé dans le lieu où se déroule l'activité.

L'association veille également à partager via les réseaux sociaux les activités à caractère économique organisées par la Province.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 78.300,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 80% (62.640,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de cette subvention (15.660,00 €) a été liquidé, sur base des pièces justificatives, en date du 26 juillet 2022.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 69.600,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 80% (55.680,00 €) liquidée en date du 28 mars 2022.

Le solde de cette subvention (13.920,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a pour but l'étude, la défense, la représentation et la promotion syndicale des intérêts moraux, économiques et sociaux des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, industriels, titulaires des professions libérales, …) comme des PME établies dans le Brabant wallon.

De plus, l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°37 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. ENGINE ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 15 septembre 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. ENGINE a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

    - Rapport qualitatif du programme Nest In ;
    - Rapport qualitatif du programme MvP Lab ;
    - Rapport qualitatif des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor) ;
    - Rapport qualitatif des programmes destinés aux PMEs (Parcours digital) ;
    - Rapport qualitatif du Pilote média ;
    - Rapport qualitatif de l'adaptation des outils d'innovation et de la thématisation de certains programmes ;
    - Rapport qualitatif de la démarche de développement durable.

2. Indicateurs quantitatifs

    - Statistiques quantitatives du programme Nest In ;
    - Statistiques quantitatives du programme MvP Lab ;
    - Statistiques quantitatives des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor) ;
    - Statistiques quantitatives des programmes destinés aux PMEs (Parcours digital) ;
    - Statistiques quantitatives du Pilote média.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

    - Rapport annuel d'activités et de gestion 2021 de l'association ;
    - Comptes et bilan 2021 validés par l'AG.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif du programme Nest In

Suite à la situation sanitaire, le programme Nest'in prévu initialement à Marrakech n'a pas vu le jour. Initialement prévu pour le premier semestre 2021, il a dû être reporté car les frontières avec le Maroc étaient toujours fermées. Il est peu probable que celui-ci soit postposé durant l'année 2022.

1.2. Rapport qualitatif du programme MvP Lab

Au cours de l'année 2021, Engine a mené 3 éditions du MvP Lab : en mars au Nest de Mont-Saint-Guibert, édition thématisée sur le durable ; édition 13, en août, réalisée en partenariat avec le VentureLab et édition 14, en novembre, réalisée en format hybride en partenariat avec le TRAKK.

Selon l'évolution des conditions sanitaires, le programme MvP LAB a dû s'adapter. L'édition 12 du programme s'est entièrement déroulée en distanciel, tandis que l'édition 13 a pu être réalisée entièrement en présentiel. L'édition 14 du programme s'est, quant à elle, réalisée en format hybride.

Suite aux feedback obtenus lors des débriefing collectifs, des pistes d'améliorations sont à retenir, dont les principales sont :

- prendre en compte un temps plus long sur l'utilisation de certains outils tel que l'Impact Wheel. Celui-ci a d'ailleurs été modifié dans le planning pour être vu en début de programme, notamment pour laisser la réflexion au porteur de projet tout du long du MVP ;
- renforcer le lien avec le partenaire de l'édition en l'incluant dans des ateliers avec les porteurs de projet (atelier plan d'action), établir des pistes concrètes pour le porteur de projet en sortie du programme, et enfin assurer un meilleur suivi ;
- mettre en place des moments de partage et d'échanges de bonnes pratiques entre les alumni du programme.

1.3 Rapport qualitatif des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)

D'une durée de 4 mois et organisé une fois par an, le programme Reaktor a pour objectif d'aider les startups dans leur phase de croissance et de les préparer à effectuer une levée de fonds de type Série A. La quatrième édition de ce programme d'accélération a débuté le 23 mars pour se terminer le 29 juin 2021 avec un Demo Day. Compte tenu de la situation sanitaire causée par la crise du covid-19 et le deuxième confinement qui s'en est suivi, l'équipe projet a été contrainte d'adapter le format du programme et la manière dont celui-ci a été dispensé. Pour garantir son bon déroulement, au regard du planning qui avait été prédéfini, le programme s'est tenu en mode phygital, avec des masterclass en distancielles et des bootcamps (workshops) en présentiel. Cette formule hybride a permis de garantir un rythme adéquat au programme et de renforcer les liens entre les startups et l'ensemble des parties prenantes tout au long du programme.

L'association, active sur la thématique du « scaling » depuis 5 ans, coordonne le Reaktor, seul programme d'accélération dédié aux startups « ready scale » déployé à l'échelle du territoire wallon, notamment en collaboration avec les écosystèmes locaux. Ce programme existe depuis 4 ans, est très bien évalué par les participants et rassemble un écosystème d'investisseurs importants (Serena Capital, Newion Investment, Volta Ventures, Expon Capital, Fortino, Scale Fund, Inventures Fund, …). Les 36 startups qui sont passées par le Reaktor ont levé à ce jour pour plus de 26 millions d'euros.
Le planning de l'édition 4 a pris le format suivant :

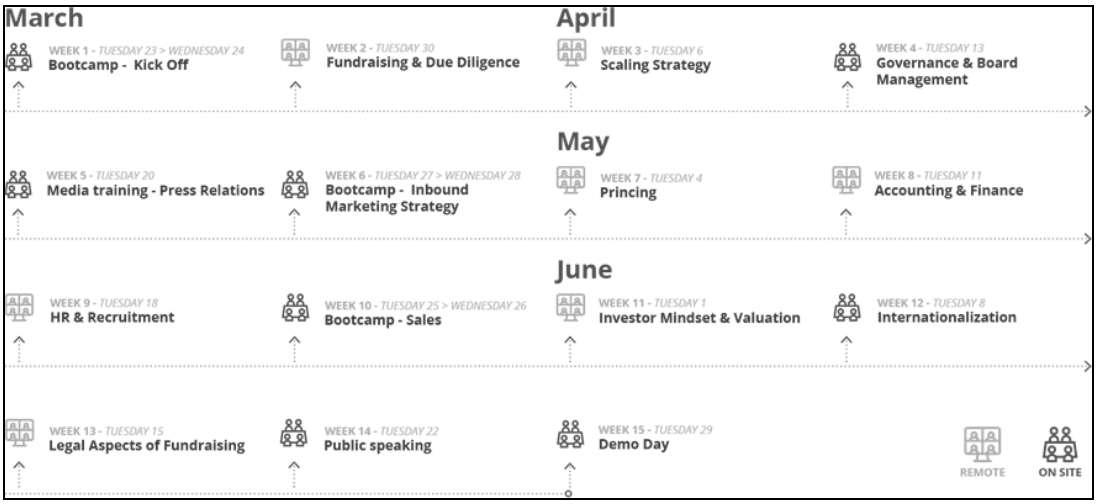

Avec plus de 80 projets déposés, l'appel à candidatures pour la quatrième édition du Reaktor a rencontré un beau succès et a permis de confirmer le positionnement du programme dans l'écosystème wallon.

Parmi les candidatures déposées, 13 ont été retenues pour la journée de sélection durant laquelle elles étaient invitées à pitcher devant un jury constitué pour l'occasion. En définitive, les 9 startups suivantes ont été sélectionnées pour la quatrième édition du REAKTOR : Kopilot, InnoRehab, Heat Me, Little Guest, Skwiz, Pluriell, Digital Meeting, SeekandCare et Be Blockchain.

Sur base de diverses données collectées tout au long et à la suite de la quatrième édition du Reaktor, le chargé de projet a veillé à identifier les différentes sources d'amélioration à mettre en place pour une éventuelle édition 5. De manière générale, les activités qui demanderont le plus d'attention seront l'adaptation continue du contenu ainsi que l'évolution du format du programme, la préparation du recrutement et l'élaboration de supports de communication percutants et l'élargissement des partenariats afin d'augmenter la notoriété du programme, booster les candidatures et fédérer tous les écosystèmes startups wallons pour une cinquième édition.

1.4 Rapport qualitatif des programmes destinés aux PMEs (Parcours digital)

KEEP

Au cours de l'année 2021, l'équipe d'ENGINE a continué à proposer le programme KEEP au travers de l'organisation de la troisième et de la quatrième saison. L'objectif du programme KEEP est de toucher le plus grand nombre d'entreprises du territoire wallon. En effet, l'association a envie de croire que le contexte actuel représente, malgré toutes les difficultés rencontrées, une opportunité d'accélérer la transition du modèle économique vers un modèle plus durable, plus équitable et plus respectueux de ce qui l'entoure.

Pour y arriver, l'équipe d'ENGINE propose des webinaires en ligne d'une durée d'1 heure/mois. Ce format convient particulièrement bien à cette fonction car il permet de toucher une large audience tout en minimisant les coûts (expert, organisation, ...). De plus, pour les participants qui ne peuvent pas participer en direct à un épisode en ligne, un « replay » est proposé, offrant la possibilité de visualiser les conférences en différé.

Dans cette optique, ENGINE souhaite que KEEP soit un levier de mise en action. Dès lors, chaque conférence, aussi inspirante soit-elle, vise surtout à faire connaître un outil qui peut être mis en pratique dans les entreprises.

En janvier, Engine a clôturé la deuxième saison avec la « Belgian Digital Champion ». Ensuite, la saison 3 du programme a pris comme thématique le pilier "environnement" du développement

durable. Ont donc été abordés des sujets comme le bilan carbone, la biodiversité, le financement de projets "verts" ou encore l'entreprise à mission. Enfin, la saison 4 s'est articulée autour du pilier économique du développement durable avec pour objectif de montrer de quelle manière la durabilité ne s'oppose pas à l'économie mais peut être à son service. Pour ce faire, les 4 webinars organisés ont abordé les notions de business model durable, de greenwashing ou encore de chaîne de valeur responsable. Au total, près de 750 personnes ont participé aux différentes sessions organisées en 2021.

Le Parcours digital

Développé en collaboration avec Agoria et s'inscrivant au sein de l'initiative DigiCoach, le Parcours digital proposé par ENGINE vise à aider les PME à développer leur offre (produits/services) grâce aux technologies digitales. Ainsi, il vient compléter les initiatives telles que Made.Different ou les industries 4.0. Ce parcours comprend 3 étapes :

1) Le DigiTour - Sensibiliser au digital ;
2) Le DigiSprint – Détecter les opportunités du digital ;
3) Le DigiAccelerator - Valider le projet digital.

La première étape (Digitour) consiste à sensibiliser les entreprises à l'enjeu de la digitalisation. Ce programme, réalisé en une journée, emmène une dizaine de dirigeants d'entreprise à la rencontre de 3 ou 4 entreprises qui ont développé des innovations à partir de nouvelles technologies. La journée se termine sur une note méthodologique.

L'ensemble se veut assez informel, sur le ton de la confidence et entre pairs. Étant donné le contexte de pandémie caractérisant le début d'année 2021, le DigiTour a été temporairement suspendu car il ne répondait pas aux contraintes sanitaires. Lors de l'allègement des mesures, à la rentrée, il a pu être réorganisé et a rassemblé 4 PME (7 participants) lors du Digitour du 14 octobre 2021. En parallèle, la formule du DigiTour a été reprise pour organiser le Tour Innovation, en collaboration avec la Sowalfin le jeudi 7 octobre 2021. Ce Tour Innovation s'est concentré sur 3 entreprises innovantes en Wallonie (Deltrian, Groupe Jean Nonet, Stuv) et a rassemblé 13 PMEs wallonnes et 24 participants. Ces PMEs étaient directement issues du programme « accélération croissance » mené par la Sowalfin, ce qui a grandement facilité les inscriptions à la journée d'inspiration.

La seconde étape (DigiSprint) propose de faire germer des idées de produits ou services à un groupe d'entreprises. On vise alors les dirigeants, les responsables du développement des produits ou les responsables marketing. Avec 2 à 3 personnes par entreprise, le programme rassemble une quinzaine de personnes pendant deux jours. La première journée est consacrée à fixer le cadre, tandis que la seconde est consacrée à l'idéation. A la fin de ces deux journées, les entreprises repartent avec plusieurs dizaines d'idées de développement de produits. Les résultats obtenus pour les deux éditions du DigiSprint sont assez encourageants au vu de la situation sanitaire. En particulier, 2 PMEs (5 personnes) ont participé à la quatrième édition (IBA, Editions Dupuis) et 2 PMEs (3 personnes) pour la cinquième édition (GENLA, Dreamwall) avec un niveau de satisfaction moyen de 8,23/10.

La dernière étape du Parcours digital (DigiAccelerator) est la plus importante et la plus longue. En participant aux 4 jours étalés sur 10 semaines, les PMEs apprennent non seulement à tester rapidement et à valider leur projet digital avec peu de moyens mais elles se familiarisent surtout avec une méthode réplicable à d'autres projets. Le programme s'arrête au moment de l'implémentation de l'idée (pour passer le relais aux membres d'Agoria, c'est-à-dire aux sociétés qui réalisent l'idée). La première édition du DigiAccelerator a pu avoir lieu, en format digital, du 1er février au 12 mars 2021 (figure 2). Quatre entreprises (8 personnes) y ont participé (Gespodo, Delta Phi Services, Travelec, Ajinomatrix) et ont exprimé en moyenne un haut niveau de satisfaction (8,66/10). La deuxième édition était planifiée du 22 octobre au 10 décembre, mais a dû être annulée faute de candidats. Malgré de nombreuses marques d'intérêts, seules 2 PMEs se sont finalement inscrites.

Ces trois étapes constituent un seul trajet que les entreprises sont invitées à suivre en entier selon leur avancement et leurs ressources. Dans tous les cas, ce sont des sessions collectives qui sont

organisées, l'association indiquant estimer que l'intelligence collective apporte une dimension supplémentaire et enrichit l'innovation.

A l'avenir, si le parcours digital est reconduit, l'enjeu consistera à augmenter sa crédibilité et sa pertinence aux yeux des PMEs afin de les convaincre à se libérer plusieurs jours pour y participer. Cela passera notamment par un ancrage plus prononcé au sein du parcours DigiCoach mené par Agoria. Le fait notamment d'être mentionné de manière explicite sur le site d'Agoria pourrait amener du crédit aux programmes. Par ailleurs, il serait également opportun de renforcer les collaborations avec d'autres acteurs de l'écosystème tels que le CETIC, Wallonie Design ou encore l'Agence du Numérique en vue d'offrir la gamme de services la plus étendue possible aux PMEs.

1.5 Rapport qualitatif du Pilote média

Initialement d'une durée de 15 semaines, la saison 3 de Pilote Media a été réduite à 6 semaines, à raison de 3 jours/semaine. Le programme a permis à 12 porteurs de projet wallons de découvrir de nouveaux outils, méthodologies et technologies innovantes afin de lancer leur startup dans le secteur des médias. Il a aussi permis aux entrepreneurs média d'échanger en « peer to peer » et avec des experts reconnus autour de ces thématiques

Suite aux conditions sanitaires, l'édition 3 du programme Pilote Media a été réalisée en distanciel, à l'exception du Demo Day qui a eu lieu en présentiel dans le respect des règles sanitaires. La digitalisation du programme a entraîné plusieurs aspects positifs :

- une plus grande individualisation dans l'accompagnement ;
- une plus forte autonomie et, a fortiori, une mise en action plus rapide des participants ;
- une mise à disposition complète et en replay de toutes les sessions théoriques et l'essentiel des keynotes et masterclass des expert(e)s invité(e)s ;
- des outils et des plateformes adaptés au contexte et au partage de contenu (Zoom, Mural, application Telegram, Teamflow, ...).

Pour cette édition, ENGINE a porté une attention particulière sur la partie « Développement business » des projets. Des masterclass et du coaching sur « Comment faire vivre mon projet économiquement ? » ont été mis en place.

Il est également à souligner que l'accent a été mis sur le renforcement du lien avec des partenaires médias et l'intégration active de ceux-ci au sein du programme (RTBF, La Foire du Livre, La Grand Poste, MaTélé, LN24 et Le Pavillon).
Afin de faciliter le travail basé sur l'intelligence collective, les porteurs de projet ont été regroupés en équipe de travail pour se concentrer sur un seul projet par équipe.

Il en résulte des projets concrets et matures avec des pistes concrètes vers les partenaires clés de cette édition.

En guise de pistes d'amélioration, ENGINE note les points suivants :

- privilégier un mix entre distanciel et présentiel pendant le programme afin de permettre aux candidats de mieux se connaître et faciliter les échanges de groupe ;
- garder l'idée de créer des groupes mais porter une attention particulière à la gouvernance ;
- intensifier le réseautage avec les partenaires ;
- garder l'intensité du programme comme proposé.

A l'avenir, pour perdurer et pouvoir décliner une nouvelle session d'accompagnement, le programme Pilote média devra bénéficier d'un soutien financier supplémentaire notamment en multipliant ses partenariats avec les acteurs médiatiques à la recherche de solution.

1.6 Rapport qualitatif de l'adaptation des outils d'innovation et de la thématisation de certains programmes

En 2021, ENGINE a poursuivi ses efforts portés sur la numérisation de l'offre des entreprises. Cette thématisation suit une tendance lourde de l'économie d'aujourd'hui. Cette démarche est désormais aboutie avec la première édition du DigiAccelerator.

Par ailleurs, ENGINE a également poursuivi l'intégration des piliers du développement durable dans ses propositions, en particulier dans le programme KEEP. L'association a aussi continué à développer l'Impact Wheel, entre autres avec l'Université de Laval (ULaval).

Les outils sont eux, régulièrement adaptés à la cible, au terrain, aux entrepreneurs suivis. La fiche persona a été adaptée pour les comportements digitaux. Tout comme certains outils d'idéation.

2. Indicateurs quantitatifs :

En 2021, ENGINE a mesuré les résultats des programmes sur 5 axes :

1. Le nombre de programmes : 16

Cela permet de voir la variété des accompagnements proposés par ENGINE, de toucher des cibles différentes et constitue autant de possibilités de contacts avec les bénéficiaires et ainsi, d'améliorer le contenu des programmes.

2. Le nombre de projets accélérés : 57

Ces projets représentent les potentielles entreprises de demain ou les nouveaux produits/services des entreprises.

3. Le nombre de personnes touchées par les activités : 1097

C'est le nombre de personnes qui ont été sensibilisées aux méthodologies utilisées par ENGINE, soit à travers le développement de leur projet, soit à travers la découverte des outils.

4. Le taux de satisfaction : 88%

Il reflète la qualité et l'utilité des programmes pour les participants.

5. Le nombre de nouveautés : 9

Une nouveauté prend la forme d'un nouvel outil, d'un nouveau programme. Cet indicateur représente la capacité d'ENGINE à amener des nouvelles méthodes et outils dans l'écosystème.

Ces cinq indicateurs sont utilisés pour qualifier l'ensemble des activités d'ENGINE.

Ces indicateurs permettent d'évaluer une année complète. Cependant, ils ne reflètent pas les actions d'ENGINE à long terme. En effet, les programmes d'ENGINE se situent souvent très en amont de la mise sur le marché. Dès lors, une entreprise qui participe à un programme d'idéation (comme le DigiSprint) mettra des mois, voire des années à implémenter la solution imaginée lors de l'accompagnement initial. Les ressources de l'organisation ne permettent pas de suivre de tels indicateurs.
L'association est satisfaite de ces résultats. Il apparaît, cependant, une légère baisse sur le nombre de projets accompagnés mais une hausse significative du nombre de programmes (+5) et du nombre de personnes touchées (+500).

2.1 Statistiques quantitatives du programme Nest In

NA.

2.2 Statistiques quantitatives du programme MvP Lab

MvP Lab #12

Projets accompagnés : 7
Nombre de personnes : 12
Origines sectorielles des participants : Brabant wallon/Bruxelles

MvP Lab #13

Projets accompagnés : 7
Nombre de personnes : 9
Origine sectorielle des participants : Bruxelles

MvP Lab #14

Projets accompagnés : 5
Nombre de personnes : 6
Origines sectorielles des participants : Brabant wallon/Bruxelles

2.3 Statistiques quantitatives des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)

Reaktor – Edition 4

Projets accompagnés : 9
Nombre de personnes : 9
Origine sectorielle des participants : Brabant wallon/Bruxelles

2.4 Statistiques quantitatives des programmes destinés aux PMEs (Parcours digital)

DigiAccelerator

PME accompagnées : 4 (2 PME du Brabant wallon)
Nombre de personnes : 4

Digisprint

PME accompagnées : 7 (1 PME du Brabant wallon)
Nombre de personnes : 11

KEEP

Nombre de personnes : 774

2.5 Statistiques quantitatives du Pilote média

Projets accompagnés : 12
Nombre de personne : 12 (2 personnes du Brabant wallon)

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 90.000,00 € pour l'année 2021 a été octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 60% (54.000,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de la subvention (36.000,00 €) sera à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

Par les programmes qu'elle propose, l'association ENGINE accompagne le « Scale-up » d'entreprises à haut potentiel d'innovation, accélère la mise en place d'innovations en utilisant des méthodes créatives, accompagne les jeunes entrepreneurs pour valider l'adéquation entre leur produit et les besoins des utilisateurs, leur permettant de développer leur projet en limitant leurs contraintes et en (in)validant le plus rapidement possible leur hypothèse.

Ses actions et ses contacts sont de nature à créer un réseau et un partage de connaissances et d'expériences entre experts et entrepreneurs.

L'association accompagne les startups, PME et les grandes entreprises dans l'exploration de nouveaux gisements de progrès et d'innovation, en adéquation avec leur stratégie et les besoins du marché ; elle agit comme une courroie de distribution, en donnant aux entreprises et startups les méthodes pour atteindre leurs objectifs en toute autonomie.

Le volume des actions entreprises et la qualité des résultats observés en termes d'adhésion des publics-cibles aux actions proposées permettent de déclarer que le rapport coût/qualité du service est jugé positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Dans la continuité de l'année 2020, ENGINE a digitalisé une partie de ses activités. Cela s'est traduit par des programmes proposés exclusivement en distanciel pour certains. Néanmoins, l'équipe a tenu à concilier le meilleur entre distanciel et présentiel. Pour des séances courtes, de suivi, le format à distance a été pratiqué tandis que pour des séances plus longues, avec plus de contenu, le format en présentiel a été privilégié. Comme pour 2020, l'impact de la crise sanitaire aura été grand et positif pour l'association. Cela a permis à cette dernière d'offrir de nouveaux contenus et d'être encore plus flexible.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°38 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Créa-Job ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 5 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 15 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 20 juillet 2022 par le Directeur de l'A.S.B.L. Créa-Job ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Créa-Job a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

    - Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entreprenariat dans les secteurs agricoles brabançons wallons (agro-tourisme et transformation alimentaire) ;

- Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;
- Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet ;
- Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;
- Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon auprès des porteurs de projets.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cf. étapes de 1 à 6 de l'article 1 du contrat de gestion) ;
- Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :
  - Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs ;
  - L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes ;
  - Leur répartition géographique en Brabant Wallon ;
- Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;
- Nombre de réunions du comité d'accompagnement ;
- Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;
- Nombre de publications émises (article, newsletter, etc) ;
- Type d'outils de communication utilisés et créés ;
- Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;
- Nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
   - Rapport annuel d'activités et de gestion 2021 de l'association ;
   - Comptes et bilan 2021 validés par l'AG ;
   - Procès-verbaux des réunions du comité d'accompagnement ;
   - Note d'intentions 2023 ;
   - Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entreprenariat dans les secteurs agricoles brabançons wallons (agro-tourisme et transformation alimentaire)

1.1.1 Résilience COVID et adaptations des services

L'association indique que la prolongation de la crise sanitaire a rendu le télétravail habituel. Les modes de fonctionnement de tout le personnel se sont adaptés dans la poursuite de ce qui avait été fait en 2020. Le porteur de projet dispose toujours du choix d'un rendez-vous physique ou à distance.
L'A.S.B.L. a instauré le télétravail structurel à raison de 2 jours par semaine pour un ETP, avec le maintien de la cohésion d'équipe par un jour commun de présence au bureau.

Grâce à la subvention Starter Wallonia, Créa-Job investi dans du matériel digital permettant d'améliorer le confort des participants et des formateurs en termes de groupe hybride, une partie en présentiel, une partie à distance. Le matériel est composé de caméras 360° et d'un système efficace de prise de son. Les caméras peuvent également être utilisées pour des captations couplées à un système d'éclairage efficace. A terme, ce matériel pourra être mis à disposition du porteur de projet pour réaliser une vidéo de présentation de son projet.

Enfin, un projet de longue haleine a vu le jour : l'OSPP, pour 'Outil de Support aux Porteurs de Projet'. Après avoir désigné Wikiflow comme prestataire de service dans le cadre d'un marché public, l'association a travaillé de mai à décembre 2021 à la première phase de mise en œuvre de cette plateforme informatique, l'objectif étant de digitaliser l'ensemble du parcours d'accompagnement et de rassembler la gestion des données sur une seule plateforme. Cette évolution marque la fin des dossiers papiers des porteurs de projet et offre un gain de temps dans la compilation des informations, y compris dans le cadre des rapports d'activité.

1.1.2 Formation de la nouvelle chargée de projet

Sensible au développement des compétences de ses collaborateurs, Créa-Job a soutenu sa chargée de projet dans la poursuite de ses formations. Celle-ci a notamment participé aux formations suivantes :

- Atelier « Renforcement des compétences financières » par la Sowalfin
- Atelier « Hygiène alimentaire » par CAP Innove
- Formation « Planification de culture » par l'ASBL Devenir
- Séance d'information sur les réglementations Afsca et Certisys
- Outils Tresoferm & Finance du maraîcher
- Table ronde BMC résilience
- Contrôle et valorisation des productions, transformations et vente

Suite à son départ en repos de maternité, sa remplaçante a également pu bénéficier des formations entrepreneuriales internes à Créa-Job, et participer à divers ateliers thématiques comme par exemple, les rendez-vous de la diversification organisés par Diversiferm.

1.1.3 Renforcement des services d'accompagnement : Outils

2021 marque aussi le début de la mise en œuvre du référentiel des produits d'accompagnement de la SOWALFIN. Bien que motivés par le défi que cela représente, il s'agit d'un important processus de changement dans les fonctionnements internes des membres de l'équipe. Dès le mois de mai, ont été présentés à l'équipe le projet, les enjeux et les attendus du système. Les premiers tests du livrable diagnostic ont été réalisés par l'équipe pendant l'été.
L'association a également renouvelé son agrément concernant les formations collectives relatives au dispositif des chèques formation à la création d'entreprises.
Les formations Créa-Job ont été conçues sur base de l'outil « Entrecomp » qui évalue les compétences entrepreneuriales des porteurs de projet à tous les stades de leur projet.

1.1.4 Renforcement des services d'accompagnement :

Digital

En 2021, l'A.S.B.L. a intégré au programme de formations les thématiques LinkedIn et Wordpress.

Développement des compétences

L'association a constitué un groupe de travail transversal à ses 3 antennes. Au sein de ce groupe, les chargés de projets responsables du développement de la filière sur chaque antenne échangent sur différentes thématiques : dossiers porteurs spécifiques, formations et ateliers suivis, évènements, etc.
Afin d'optimiser son expertise envers les porteurs de projet et dans un but de développement continu des compétences des chargés de projets, l'A.S.B.L. a catégorisé le secteur en 3 domaines : la commercialisation, le maraîchage et la transformation.

Chaque chargé de projet a pour objectif de se former dans un des domaines et Créa-Job mutualise les compétences de chaque antenne au service des porteurs de projets.

1.1.5 Collaborations et partenariats

Les principaux partenaires avec lesquels l'association a eu l'occasion de collaborer et/ou coconstruire des projets dans le courant de l'année 2021 sont les suivants.

1.1.6 Collaboration avec les autres initiatives provinciales

Made In BW
L'expertise en stratégie de commercialisation et de distribution de l'A.S.B.L. Made in BW est d'une grande aide pour les porteurs de projet suivis par Créa-Job. Ils prennent donc souvent contact avec la plateforme pour l'écoulement de leurs produits mais également pour compléter leur offre en commandant des produits via ce réseau.

Brabant Wallon Agro-qualité
L'association a eu l'occasion de travailler avec l'A.S.B.L. BWAQ sur la conception d'un outil de gestion à destination des maraichers. Grâce à cette collaboration, Créa-Job a pu introduire un « Plan de Culture type » dans ses plans d'affaires.
L'association échange par ailleurs régulièrement avec BWAQ lors de l'introduction de demandes ADISA.

1.1.7 Interventions dans les formations en amont de l'installation dans le secteur

L'association intervient toujours dans différents modules de la formation « Installation en maraîchage biologique » du CRABE A.S.B.L.

1.1.8 Projets partenariaux

L'Espace-Test Maraîcher (avec GAL Culturalité, Terre-en-Vue, Crabe)
Dans le cadre de la filière, Créa-Job accompagne tout projet souhaitant s'installer sur l'espace-test maraîchers de Tourinnes-la-Grosse (Ferme de l'Espinette). Les services rendus aux porteurs de projet sont toujours basés sur la méthodologie de base de l'association (1er rendez-vous, préparation, éventuellement couveuse, suivi post-création).

L'annuaire des acteurs Wallons de l'agriculture (avec Diversiferm, GAL Culturalité, RWDR, Biowallonie)

L'initiative, lancée par Créa-Job en 2017, a permis d'aboutir à la création d'un site web permettant de trouver facilement un grand nombre d'acteurs impliqués dans l'agriculture en Wallonie.
Ce projet a pu voir le jour grâce à une belle collaboration entre Diversiferm, Biowallonie, le CRAw, le GAL Culturalité, le Collège des producteurs, RwDR, et le GAL Pays de Herve.
Le résultat aujourd'hui est consultable en ligne sur le site *acteursagriculturewallonie.be*

Co-création d'un évènement sur la thématique de la transmission des fermes

En réponse à l'invitation de Terre en-vue, l'association s'est associée à plusieurs partenaires : Terre en vue, la FJA, la FUGEA, le RWDR, la Sowaccess, Agricall, le Gal Pays de Herve et Crédal, afin d'organiser des « cafés transmissions ». Il s'agit d'un moment de rencontre semi-organisé, favorisant la rencontre en cédants et repreneurs de fermes.

Empreinte BW

Créa-Job fait partie de la plateforme d'Empreinte BW qui regroupe les partenaires actifs dans l'installation d'agriculteur·rice·s, bénéficiant d'un fort ancrage sur le territoire du Brabant wallon et désireux d'unir leurs forces et expertises.

L'association poursuit la collaboration au travers de la création d'un guichet unique agricole en partenariat avec Crédal, Terre en vue, Créo, et le GAL Culturalité.

PermaProjects

L'A.S.B.L. est régulièrement en contact avec PermaProjets, les fermes agroécologiques qui développent déjà plusieurs projets de maraîchages, productions de semences, herboristeries, transformations, initiations et stages.

CAP Innove

Créa-Job est en étroite collaboration avec CAP Innove, notamment lors d'évènements et formations tels que ID2Food, le StoryCamp ou encore les journées du financement.
Les partenaires partagent également leurs connaissances et expériences d'accompagnement de porteurs de projet.

CIM – Centre Interprofessionnel maraicher

Ce partenariat est très récent. L'expertise technique du CIM permet à Créa-Job d'offrir un accompagnement complémentaire à ses porteurs de projet.

1.1.9 Participation à des évènement ponctuels

Régulièrement, l'association va à la rencontre de ses différents partenaires, dans une volonté de maintenir une bonne connaissance de leurs activités respectives, et de recherche de collaborations et synergies. Ceci peut passer par des rencontres spécifiquement prévues à cet effet, ou par la participation aux évènements organisés par les partenaires.
Créa-Job a notamment participé aux évènements suivants :

- Ferme de Froidmont : présentation des services Créa-Job : le 12/01/2021 et le 18/03/2021 ;
- Intervention chez CAP Innove : présentation des services Créa-Job : le 04/03/2021 ;
- Journée de financement - CAP Innove et la Province du Brabant wallon : présentation des services Créa-Job : le 10/06/2021 ;
- Participation au Jury Créa-Shop : le 17/05/2021 ;
- Réflexion sur la mise en place d'un guichet unique agricole avec Credal, Groupe one, Terre en vue, la Province du Brabant wallon et le GAL culturalité : le 18/01/2021, le 26/04/2021, le 27/05/2021 ; le 24/06/2021 ;
- Mission diplomatique camerounaise en Brabant wallon : présentation des services Créa-Job : le 27/10/2021 ;
- Route de l'innovation : participation aux colloques de réflexion sur le maraîchage : le 14/12/2021 et le 26/04/2021 ;
- Participation à l'événement BMC résilience organisé par l'UCM et la Province du Brabant wallon : le 18/11/2021 ;
- Participation aux journées café transmission : le 22/12/2021 ;
- Participation à la Task force économie du Brabant wallon : le 21/09/2021 ;
- Co-organisation de Starter Wallonia à Namur : le 18/11/2021
- Participation au jury de Mind & Market : le 15/04/2021

1.2 Grille d'intervention, selon le type de service rendu, et par public cible

Le fil conducteur des 4 services est l'accompagnement individuel, en présentiel ou à distance. L'accompagnement fournit une approche globale au porteur de projet afin de développer ses compétences entrepreneuriales et le rapprocher de son objectif de création ou de reprise d'entreprises.

Tous les aspects du projet (y compris le porteur lui-même) sont abordés au fur et à mesure des rendez-vous pour arriver à un tout cohérent, un peu comme des pièces d'un puzzle qui doivent s'emboîter. Les sujets travaillés varient en fonction des besoins, des questions, des difficultés rencontrées et de l'évolution du projet.
Afin de faciliter le suivi de son projet, le bénéficiaire dispose d'un accès à la plateforme en ligne sur laquelle est centralisé tout le travail effectué : compte rendu des entretiens, attendus à chaque phase, actions à réaliser, documents administratifs…
Les étapes sont les suivantes.

Sensibilisation dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

A travers des salons, évènements ou interventions lors de formations de nos partenaires, Créa-Job présente les services de la filière agriculture et tourisme de Créa-Job et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.
Parmi les nombreuses personnes rencontrées lors de présentations des services, beaucoup sont tentées par l'idée d'un projet d'entreprise dans le secteur agricole mais elles ne sont pas toujours bien armées pour se lancer directement. La première tendance observée est une méconnaissance du secteur par ceux qui n'y ont pas d'antécédent. Le rôle de l'association consiste alors à présenter les réalités de l'économie des circuits-courts.
La seconde crainte qui freine les porteurs de projet, c'est la complexité des démarches pour se lancer. Ici, Créa-Job agit plutôt dans une approche de dédramatisation, d'explication structurée et de remise en confiance quant au statut d'indépendant.

De l'idée au projet, le diagnostic du projet

Le porteur de projet a une idée claire sur le projet d'entreprise et l'intention de s'installer à titre principal. Cependant, il est souvent confronté à des difficultés et des freins divers : ressources limitées (temps, argent, compétences), méconnaissance de la réalité du métier d'indépendant, manque de confiance… Pour aller plus loin, le porteur de projet doit s'assurer de la faisabilité de son projet dans le contexte qui est le sien.
Facteur essentiel de la réussite de son entreprise, le porteur de projet est au centre de la démarche. A travers un bilan personnel (valeurs, ambitions, aptitudes et compétences entrepreneuriales, situation familiale et financière) et une analyse stratégique complète, le travail conjoint réalisé par le porteur de projet et son accompagnateur vise la validation du couple porteur/projet et la construction d'un plan d'actions pour opérationnaliser l'activité. Afin d'atteindre cet objectif, des ajustements pourraient être réalisés afin de soulever un frein identifié ou adapter la stratégie de lancement. L'objectif est de vérifier que les indicateurs sont au vert pour se lancer dans de bonnes conditions.
Une synthèse écrite, le livrable, sera remise au porteur de projet au terme de chaque mission.

Du projet à la réalisation, la préparation du projet

Le porteur de projet dispose d'un projet faisable, il a besoin d'un soutien, d'un regard extérieur pour mettre en œuvre son plan d'actions avant le lancement du projet.

De nombreux éléments doivent être pensés et opérationnalisés avant le lancement effectif du projet : aspects logistiques, commerciaux, juridiques ou encore financiers nécessitent souvent des compétences transversales qu'il reste à développer dans le chef du bénéficiaire. A travers la construction d'un plan d'affaires complet, l'accompagnateur oriente le porteur de projet dans toutes ses démarches. L'objectif est de disposer de tous les éléments très concrets (de la charte graphique ses démarches, au financement en passant par le listing de prospection) pour être prêt à passer le cap de l'installation. L'accompagnateur invitera toujours le porteur de projet à se mettre en action par la rencontre de clients potentiels, de partenaires ou encore de prestataires de services.

La fréquence et la durée de la phase d'accompagnement varient en fonction du projet, l'association compte une moyenne de 8 RDV étalés sur une période de 4 mois.

De la réalisation au financement
L'association travaille avec différents partenaires : la SOCAMUT, Crédal, Micro-Start, l'AEI (dispositif wallon d'accompagnement des starters), le Forem et la Région wallonne (Prime Airbag), ainsi que le réseau bancaire classique.
C'est l'organisme paritaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi, le rôle de Créa-Job étant de conseiller le porteur afin que son projet ait le plus de chances d'aboutir.

De l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprises
Le porteur de projet dispose d'un plan d'affaires démontrant la possibilité d'une installation à titre principal. Cependant, il peut rester des freins importants à ce stade d'avancement. Son besoin de sécurité recouvre plusieurs réalités :

- Impossibilité d'abandonner un revenu de remplacement pour équilibrer le budget du ménage ;
- Epargne trop faible pour financer le lancement de l'activité, même de petite ampleur ;
- Méconnaissance du métier de chef d'entreprise et incertitude liée à la création d'entreprise.

La couveuse d'entreprises est une structure qui permet de tester la faisabilité d'une activité d'indépendant en situation réelle – le candidat entrepreneur travaille comme un indépendant, sous hébergement fiscal et commercial de Créa-Job, avec un statut qui lui garantit le maintien de sa couverture sociale.
La fréquence et la durée de la phase d'accompagnement varie en fonction du projet ; l'association compte une moyenne de 12 rendez-vous répartis sur une période de 12 mois.

Suivi post-création

L'entreprise est créée ; l'entrepreneur est installé à titre principal après avoir bénéficié des services de Créa-Job. Les besoins et les difficultés de l'entrepreneur évoluent.
Ce suivi vise à développer l'autonomie de gestion de l'entrepreneur et assurer la pérennité de son activité ; il se construit à la carte en fonction des besoins et des problématiques rencontrées par le jeune entrepreneur.
Ce service peut s'étaler sur une période de 3 ans maximum. L'association compte une moyenne de 7 rendez-vous planifiés sur 12 moins d'accompagnement.

1.3 Fiches-action dynamique :

Depuis 2016, l'association a conçu les « fiches-action », pour faciliter la communication sur le suivi des porteurs accompagnés et leur parcours individuel. Le principe est simple : une fiche est créée dès le premier rendez-vous de diagnostic (=étape 2). La fiche est ensuite complétée par l'accompagnateur au fur et à mesure de l'avancement du parcours du porteur de projet. Cela permet à Créa-Job d'avoir une vision à tout moment du nombre de personnes en accompagnement dans ses différents services.

1.4 Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement :

Ces documents sont disponibles à l'administration.

1.5 Rapport d'enquête de satisfaction :

Dans ce questionnaire, l'accompagnement individuel et l'accompagnement comptable (pour les personnes ayant bénéficié d'un test en couveuse) ont été testés en termes de contenu, disponibilité de l'accompagnateur, qualité des conseils de l'accompagnateur et enfin la plus-value de l'accompagnement.
Un questionnaire Google Form a été envoyé aux personnes accompagnées en 2021. Le questionnaire se veut anonyme pour faciliter la critique constructive.

Au niveau de la préparation, le partage entre l'offre de formation et l'accompagnement individuel est assez équilibré. Le test reste très attractif et apprécié par les porteurs de projet.

Le chargé de projets aborde différentes thématiques lors de ses entretiens : gestion du temps, analyse des actions marketing, anticipation du marché, analyse des chiffres (seuils de rentabilité et de viabilité, coefficient de vente, frais fixes et variables, etc.), nouvelles perspectives, ajustement du BMC, etc. Dans l'ensemble, les porteurs semblent satisfaits. Cependant, certains, ayant opté pour l'appréciation « moyen », démontrent que l'accompagnement peut encore évoluer.

La digitalisation des services de Créa-Job, le renforcement des compétences des chargés de projets et la mutualisation des compétences sur le territoire contribueront à cette amélioration.

Les porteurs de projet ont accès aux programmes de formation. En préparation, les formations restent facultatives. Le chargé de projet détermine en discussion avec le porteur si elles sont nécessaires ou pas selon ses propres compétences. En couveuse, le porteur de projet est obligé de suivre le programme de formation établi.

L'accompagnement de Créa-Job reste apprécié par les porteurs de projet. Ils en ressortent avec une vision sur leur rentabilité, des outils de gestion, une structure dans le développement de leurs activités et des conseils d'expert. Beaucoup d'entre eux soulignent l'apprentissage qu'ils ont reçu durant leur accompagnement.

2. Indicateurs quantitatifs d'exécution des tâches confiées

2.1 Statistiques des services d'accompagnement par étape de suivi de projets

2.1.1. Etape 1 : la sensibilisation à l'entreprenariat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

Suite à la crise sanitaire, l'association a participé à moins d'événements de sensibilisation vers les porteurs de projet dans le secteur du tourisme rural et de l'agriculture.

Créa-Job a toutefois pu présenter ses services aux porteurs de projet dans certains événements :
- Participation à la journée de financement avec CAP innove et la Province du Brabant wallon ;
- Présentation des services Créa-Job aux porteurs du Crabe ;
- Présentation des services Créa-Job aux routes de l'innovation ;
- Présentation des services Créa-Job à la journée BMC résilience organisée par l'UCM.

2.1.2. Etape 2 : de l'idée au projet – le diagnostic du projet

Depuis le début de la filière, l'association compte une moyenne de 32 rendez-vous de diagnostic par an.

2.1.3. Etape : 3 du projet à la réalisation – la préparation du projet

La baisse constatée en 2020 et 2021 s'explique par le temps d'absorption de ce pic de 2019 dans le portefeuille de la chargée de projet de la filière agriculture et tourisme.
92 porteurs de projet ont bénéficié d'un accompagnement dans la construction de leur projet.

2.1.4. Etape 4 : de la réalisation au financement – la recherche de financement

En 2021, 3 porteurs de projet de la filière ont demandé le soutien de l'association afin de construire une demande de prime Airbag.

2.1.5. Etape 5 : de l'activité à son développement – le test en couveuse d'entreprise

49 demandeurs d'emploi ont débuté le test de leur projet au sein de la couveuse d'entreprises.

2.1.6 Etape 6 : le suivi post-création

Durant l'année 2021, l'association n'a pas réceptionné de demande d'accompagnement post-création.

2.1 Statistiques 2021 pour le Brabant wallon

2.2.1. Nombre de porteur de projets accompagnés

35 personnes ont reçu un premier diagnostic.

Par ailleurs, 17 personnes domiciliées en Brabant wallon ont effectivement été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement).

2.2.2. Orientation des projets accompagnés – diversification / créations - Répartition par secteur

Au niveau des porteurs de projet en couveuse d'entreprise, les projets accompagnés par Créa-Job sont principalement des projets de culture. Sur ces projets, 50% sont du maraichage.

L'autre moitié de la catégorie culture se diversifie avec des projets de production et vente pour des plantes aromatiques, micro-pousse, champignons, sève d'insecte, sève de bouleau, fleurs séchées, …

La catégorie du Tourisme fut assez peu représentée dans les projets en couveuse. En revanche, elle est bien présente dans les accompagnements de préparation, notamment avec des projets de logements insolites, chambres d'hôtes, paniers petit déjeuner, foodtrucks locaux.

Les projets de la catégorie transformation alimentaire concernent par exemple des micro- brasseries et la conservation. A noter que la catégorisation des projets ne prend en compte que la source principale de revenus. Beaucoup d'activités en culture ont également une partie transformation.

2.2.3. Répartition géographique en Brabant wallon depuis 2014

Commune BW	CP	Nombre de projets accompagnés
Wavre	1300	8
Incourt	1315	2
Beauvechain	1320	8
Chaumont-Gistoux	1325	4
Rixensart	1330	6
Ottignies-LLN	1340	15
Orp-Jauche	1350	5
Perwez	1360	2
Jodoigne	1370	6
Lasne	1380	5
Grez-Doiceau	1390	4
Nivelles	1400	2
Waterloo	1410	4
Braine-l'Alleud	1420	1
Mont-Saint- Guibert	1435	2
Braine-le-Château	1440	2
Chastre	1450	3
Walhain	1457	7
Ittre	1460	1
Genappe	1470	1
Court-Saint- Etienne	1490	3
Villers-la-Ville	1495	6

2.2 Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement

Dénomination commerciale	Date de création	Statut	vérif actif/non actif au 26/07/22
De Groof, Franck	01-10-16	IP	Actif
Dereau, Michel	01-07-16	IC	Actif
Detombe, Philippe	04-11-16	IP	Actif
Walckiers Thibault	27-01-16	IP	Cessation
Cuisine et herboristerie	15-11-16	IP	Actif
Côté Colline	05-12-16	IP	Actif
Tomate Chérie	28-02-17	IP	Cessation
TerraNovae	24-07-17	IC	Cessation
Bernard Schobbens Chocolatier	01-07-17	IP	Actif
SmartMush	11-12-17	IP	Actif
La Ferme du Pré- Madame	01-10-17	IP	Actif
Les paniers d'Elise	01-10-17	IP	Actif
Mi-Fleurs	01-10-17	SPRL	Actif
GROW Growing Resilient Organic World	30-10-18	Coopérative	Actif
Denis Alice	01-10-18	IP	Actif
Les Jardins d'Arthey	20-08-18	SCRL	Actif
Swine Dorothée	02-10-19	IP	Actif
Staquet Fabian	01-11-19	IP	Actif
Chi's Bio	15-11-19	SRL	Actif
Houssonloge Vanessa	06-05-19	IP	Actif
So vrac so good	26-07-19	SRL	Actif
Roger Nadège	26-04-19	IP	Cessation
Arth en vrac	27-10-20	SRL	Actif
Bertrand Marie	01-10-20	IP	Actif
Desear Alan	10-07-20	IP	Actif
Capucine à table	01-06-21	IP	Actif
Voie lactée	27-05-21	IP	Actif
Authentic	01-02-21	IP	Actif
Il était une fleur	01-08-21	IP	Actif
Abrams, Sébastien	24-02-20	IP	Actif

2.3 Nombre de réunions du comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement s'est réuni deux fois en 2021, les 27 janvier et 16 juin.

2.4 Nombre de séance d'informations au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles

Dans le courant de l'année 2021, l'association eu l'occasion de participer à plusieurs événements détaillés au point 1.1.6.4.

2.5 Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc.)

La communication de Créa-Job passe désormais essentiellement par sa page Facebook qui fait le relais de ses actions quotidiennes, permet de mettre en valeur les projets de ses porteurs, et permet également de communiquer sur les possibilités d'accompagnement spécifiques dans le cadre de la filière. Grâce à l'engagement d'un community manager, les publications sont aujourd'hui régulières et professionnelles.

Par ailleurs, les porteurs de projets dans le cadre de la filière sont régulièrement mis à l'honneur via différents canaux presse.

2.6 Type d'outils de communication utilisés et créés

En 2021, Créa-Job s'est vu confier la mission de gérer pour l'ensemble des SAACE le subside relatif à la communication du secteur. Au-delà de la gestion administrative, l'association s'est fortement impliquée dans la communication autour de Starter Wallonia et dans l'organisation du 2ème évènement Start Now. L'évènement, qui a mis en avant la thématique de la résilience, a rassemblé une centaine de participants sur place et 54 en visio-conférence.
Cette belle réussite a débouché sur une visibilité importante dans la presse grâce à des articles parus dans le Trends, Le Soir, L'Avenir, la RTBF et TV Lux.
Convaincus que les entrepreneurs sont les meilleurs ambassadeurs, Créa-Job a souhaité les mettre en évidence. Pour ce faire, l'A.S.B.L. créé sur son site internet une page qui leur est dédiée à travers une carte interactive. Très rapidement après son lancement, cette page est devenue la page la plus visitée du site internet, preuve de son intérêt.
Pour compléter le programme de formations dispensées, l'association a lancé en octobre 2021 le programme Learn & Lunch. Il s'agit de webinaires proposés sur un temps de midi, une fois tous les 2 mois. Les thèmes se veulent très ciblés autour du droit, de la fiscalité, de l'agriculture… afin d'aborder un sujet en profondeur en 1 heure de temps. Le programme est ouvert à toute personne intéressée, porteur de projet accompagné, entrepreneur installé ou grand public. Créa-Job y invite un expert du domaine, partenaire de son réseau, qui peut, si nécessaire, compléter son offre d'accompagnement par ses services. Les 2 thématiques présentées en 2021 ont été « Les éléments clés de vos conditions générales de vente » et « Les essentiels d'une page Facebook bien paramétrée ». L'initiative se poursuivra en 2022 avec 6 nouveaux sujets.
Enfin, l'association souligne son implication dans le Forum Echo-Résilience organisé par le Brabant Wallon. A cette occasion, elle a collaboré avec Engine, in BW, CAP Innove et le GAL Culturalité afin de présenter les BMC (Business Model Canvas) résilience développés par la Sowalfin et un groupe de conseillers sous la forme d'un webinaire.

2.7 Nombre de participations aux évènements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant Wallon

Outre les évènements repris au point 1.1.6.4., comme chaque année, la Directrice de Créa-Job est membre du jury de Mind & Market. Elle a donc activement participé à l'édition en ligne du 30 avril 2021. L'association invite également ses porteurs de projet à participer à cet événement.

2.8 Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon

En 2021, les partenariats mis en place jusque-là se sont globalement poursuivis.

CPAR	Institutionnel	Mise en œuvre et justification de la subvention provinciale Formation, conférence et débat thématique ouverts aux porteurs de projet de Créa-Job Participation à des événements en commun Services à destination des professionnels de l'agriculture
Brabant Wallon Agro-Qualité	Institutionnel	Mise en place de la comptabilité de gestion agricole pour les porteurs de projet en deuxième année de test Introduction des demandes ADISA lors de l'installation. Echange d'expertise concernant le plan d'affaires adapté aux porteurs de la filière agriculture et tourisme

Gal culturalité	Privilégié	Projet d'ETM : opérationnalisation du projet, validation des plans d'affaires des candidats, accompagnement en préparation et en test, participation aux réunions de coordination trimestrielles… Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Made in BW	Privilégié	Mise en valeur des produits de nos porteurs de projet Soutien dans la commercialisation de plusieurs porteurs de projet Présence réciproque lors de conférence et débat Commande de produits dans le cadre d'organisations d'évènements.
Crabe	Privilégié	Les maraîchers en couveuse ont souvent suivi la formation du Crabe en maraîchage biologique Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse Présentation des services de Créa-Job à leurs stagiaires Participation au jury de fin de formation
Terre en Vue	Privilégié	Mise en évidence des problèmes d'accès au foncier Conseils juridiques pertinents Aide à la recherche de terre Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.
Ferme de Froidmont	Privilégié	Leurs stagiaires en permaculture se renseignent en vue d'être suivis par Créa-Job, qui présente ponctuellement ses services
Fugea, MAP	Occasionnel	Intervention dans leur formation Prise de contact avec les coordinateurs de formation Diffusion des supports de communication Conseils dans le cadre de projet d'installation agricole (notamment CODT, aides ADISA) Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.
Diversiferm	Occasionnel	Echange lors d'évènements et conférences Renvoi de porteurs de projet pour questions spécifiques aux gîtes et chambres d'hôtes à la ferme principalement Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Crédal	Privilégié	Possibilité de financer le démarrage d'un projet grâce à leur micro-crédit « développement durable » Conseils sur l'installation de projets en coopérative Co-organisation d'une rencontre rassemblant des entrepreneurs et des porteurs de projet dans le cadre du Forum Alimentaire. Crédal est également un prescripteur pour les services Créa-Job Participation aux comités de validation.
RWDR	Occasionnel	Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web. Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.

FJA	Occasionnel	Conseils dans le cadre de projets d'installation agricole (notamment CODT, aides adisa) Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.

Pour clore son rapport 2021, l'association souligne qu'elle avait l'espoir de revenir à un contexte économique favorable à la création et au développement d'entreprises après de longs mois émaillés de consignes impactant ses entrepreneurs et le comportement de leurs clients.

Malgré l'impact des hausses de prix généralisées, des pénuries et de la perte de pouvoir d'achat sur le moral des entrepreneurs, ceux-ci ont saisi l'opportunité de se remettre en question et se réinventer.
L'A.S.B.L. est convaincue que le modèle entrepreneurial qu'elle prône reste une solution : une économie locale, portée par des entrepreneurs investis, offrant des produits et services de qualité, souvent basés sur des partenariats locaux et une démarche de circuit-court. Une économie avec des valeurs et, parmi celles-ci, l'idée de vendre au juste prix pour dégager un revenu décent.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 54.000,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 10 juin 2021, avec une avance de 60% (32.400,00 €) liquidée en date du 14 juin 2021.

Le solde de cette subvention (21.600,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 31 mars 2022, avec une avance de 60% (28.800,00 €) liquidée en date du 04 avril 2022.

Le solde de cette subvention (19.200,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

En tant que service d'accompagnement à la création d'entreprise, Créa-Job asbl permet à des personnes sous statut de chômage de tester leur nouvelle activité et d'être accompagnés aux différentes étapes de maturation du projet, dans les domaines de la transformation alimentaire locale et du tourisme rural.
Il s'agit d'un accompagnement spécifique des chômeurs dans le développement de leur propre emploi.
L'association collabore également avec la plateforme Made in BW pour la commercialisation des produits des porteurs de projets en couveuse.
Les missions confiées à l'association s'inscrivent dans les objectifs du Brabant wallon d'accompagner le développement de nouveaux modes de production et la structuration de filières de production et de distribution alimentaires, de poursuivre le développement des circuits courts et de favoriser les exploitations agricoles dans leurs démarches de diversification, dans l'agrotourisme et dans la transformation alimentaire.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°39 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 1er septembre 2022 ;
Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 24 juin 2022 par le Directeur de l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

    - Rapport qualitatif du Forum Mind & Market ;
    - Rapport qualitatif du marché de financement y intégré ;
    - Rapport qualitatif des projets accompagnés ;
    - Rapport qualitatif de la plateforme web ;
    - Rapport qualitatif de la stratégie de communication ;
    - Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
    - Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

    - Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market ;
    - Statistiques quant aux porteurs de projet accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
    - Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement ;
    - Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web ;
    - Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

    - Rapport annuel d'activités et de gestion de l'association ;
    - Comptes et bilan ;
    - Note d'intentions 2023 ;
    - Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du Forum Mind & Market :

En raison de la crise du COVID-19, le Forum a dû à nouveau s'organiser en version complètement virtuelle, en exploitant essentiellement la plateforme Airmeet, les technologies de vidéoconférence et de Facebook Live, et en étant actif uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).

Les pitchs
L'association indique avoir organisé les pitchs en 3 phases.
Phase 1 : les « Watch parties » (20, 21 et 22 avril 2021).
Les projets candidats au pitch ont envoyé une capsule vidéo de 3 minutes. Les 59 capsules vidéo sélectionnées ont été réparties en 6 sessions thématiques (agroalimentaire, durabilité/transition, plateformes web/applications mobiles, services, santé/bien-être, et ingénierie/deep techs). Un jury de 7 à 8 expert(e)s a été attribué à chaque session. Ces expert(e)s étaient issus des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement.
Chaque session a fait l'objet d'une « watch party » de +/- 1h30, à savoir le visionnage des capsules concernées en live via la plateforme Airmeet. Ces watch parties étaient publiques et accessibles, en

plus des experts, à tous les participants inscrits au Forum, qui étaient invités à poster leurs commentaires sur les capsules vidéo et à interagir avec les porteurs de projets. L'application Wooclap a également été utilisée pour coter les projets suivant 7 critères prédéfinis.
Phase 2 : sélection de 2 finalistes de chaque session de pitch via l'engagement sur les réseaux sociaux (du 23 au 27 avril).

Toutes les capsules vidéo ont été postées sur les pages Facebook et LinkedIn de Mind & Market, et une formule de calcul (publique) tenant compte du nombre de vues, de commentaires, de partages, de durée de visionnage des capsules a permis de déterminer deux autres finalistes pour chaque session. Les résultats de cet engagement sur les réseaux sociaux étaient affichés au fur et à mesure sur le site web de Mind & Market.
Ces capsules vidéo ont généré à elles seules plus de 90.000 vues sur les réseaux sociaux.
Phase 3 : 15 minutes pour convaincre (29 avril)
Pour chaque catégorie, les quatre projets finalistes ont pitché par vidéoconférence devant le jury attribué à cette catégorie : 5 minutes de pitch, et 10 minutes de questions réponses avec les experts. Ces pitchs se sont déroulés sous forme de réunions zoom, sans public.

Speed meetings – Opération « carnets d'adresses » (26, 27, 28 et 29 avril 2021)

Ces speed meetings avec des cadres-dirigeants / administrateurs de sociétés / décideurs sont organisés pour les start-ups en création ou en démarrage, sur la base de rencontres de 30 minutes, pour inspirer, éclairer et booster le développement de ces jeunes pousses qui présentent de belles perspectives de croissance.
Selon l'association, l'A.S.B.L. Guberna (Institut des Administrateurs) a été un partenaire clé de l'organisation de ces speed meetings et a permis de mobiliser des profils d'administrateurs de sociétés engagés, parfois à la tête d'organismes de premier plan (FEB, Carrefour, Bozart, ….).
Y ont pris part des représentants de la FEB, GSK, McKinsey, AGC, OneLife, Bozar, PhiMae, Guberna, B19, Engie, Solvay, LeanSquare, Calleta Consulting, Arvelle Therapeutics, Farm for Good, Carrefour, VVD, Opal Solutions, Simply Helping, Agoria, DNAlytics.

Les ateliers d'intelligence collective – Brain Bars (23, 26, 27 et 28 avril 2021)

L'association indique que pour faire avancer un projet, il faut échanger, réseauter, s'associer, s'améliorer… Dans un Forum classique, les projets présents bénéficient d'un espace de discussion pour rencontrer des visiteurs intéressés par une rencontre en face à face.
Cette édition 100% numérique a relevé le défi de replacer ces échanges au centre des objectifs, non seulement via les posts pendant les watch parties dans le chat Airmeet, mais également en organisant des ateliers d'intelligence collective autour de problématiques concrètes vécues par une sélection de start-ups participant au Forum.
4 thématiques étaient prédéfinies (1 par jour) :

- Tester son idée
- Construire son équipe
- Marketing
- Financement de mon projet

Principe de fonctionnement :
30 premières minutes, avec l'aide de l'équipe Mind & Market, les projets participants peaufinent leur problématique, afin qu'elle soit la plus spécifique possible.
45 minutes suivantes : les experts rejoignent les brain bars. Les projets pitchent leur problématique, et les experts remettent leurs avis et conseils via l'application wooclap.
Dernières 45 minutes : les experts rejoignent les projets à leurs « tables de discussion » Airmeet, pour des échanges de 10 minutes.

Les nouveautés de l'édition 2021

Outre les Brain Bars et les Watch Parties présentés ci-dessus, l'édition 2021 du Forum Mind & Market Louvain-la-Neuve a vu la mise en test de trois autres nouveautés / innovations :

Le petit-déjeuner de lancement :
Organisé en ligne le 11 février, avec un pack gourmand préparé et livré à domicile par la start-up Spark, ce petit-déjeuner a été l'occasion de rassembler les partenaires principaux de Mind & Market, de leur présenter le format du Forum 2021, avec ses nouveautés, et d'allumer la flamme de départ du lancement de la 13ème édition du Forum Mind & Market Louvain-la-Neuve.

Le carnet de bord :
A la fin du Forum, chaque projet participant dispose d'un carnet de bord reprenant l'ensemble des feedbacks reçus dans les diverses activités (évaluation du public et du jury après visionnage des capsules vidéo pendant les watch parties, commentaires et suggestions du public pendant les watch parties, suggestions des experts pendant les Brain Bars, les statistiques de diffusion sur les réseaux sociaux).
Il est conseillé aux porteurs de projet de partager ce carnet de bord avec les éventuels acteurs qui les accompagnent.

Le networking sérendipité :
Lors de la clôture du Forum, une session de networking de 30 minutes a été organisée, en utilisant une fonctionnalité de la plateforme Airmeet, à savoir des rencontres « au hasard » de 5 minutes entre les participants à la clôture. Sur base du profil des personnes, il y avait possibilité d'accepter ou non la rencontre.

1.2 Rapport qualitatif du marché de financement y intégré :

Les speed-meetings financiers, précédemment organisés par CAP Innove, ont été incorporés dans le Forum Mind & Market en 2020, à l'initiative de la Province du BW.
En 2021, sur le même principe que les speed meetings administrateurs / CEO, des rencontres de 30 minutes sont organisées entre divers acteurs du financement et des start-ups en quête de financements et d'investisseurs.
Ont participé des représentants de Credal, Nivelinvest, Leansquare, Be Angels, W.IN.G, Scale Up Fund, Christelle Sowalfin, Nomainvest, CBC, Solifin, Business Capita, Be Angels.
72 speed meetings financiers ont pu avoir lieu via l'application Airmeet.

1.3 Rapport qualitatif des projets accompagnés :

Cette édition inédite du Forum a rassemblé 93 projets, dont notamment 1 projet spin-off UCLouvain, 10 projets CPME, 18 projets (14 en cours d'accompagnement et 4 alumni) de l'Yncubator, 6 projets suivant le programme « New Ways of Caring » co-organisé par le CEI Louvain et l'OpenHub, 3 projets accompagnés par le CEI Louvain en-dehors de ce programme, 6 projets accompagnés par CAP Innove, et 3 projets accompagnés par Azimut.

1.4 Rapport qualitatif de la plateforme web :

La plateforme a été utilisée pour la première fois pour l'organisation du Forum Mind & Market au Grand-Duché du Luxembourg, en novembre 2020.

Principales fonctionnalités de la plateforme :
- Collecte de données sur les startups et les porteurs de projets
- Soutien à l'organisation des Forums Mind & Market
- Amélioration du processus d'inscription aux différentes activités d'un Forum Mind & Market
- Automatisation de l'organisation des sessions de pitch (catégories et horaires)
- Mise en réseau des participants (speed meetings et matching)

1.5 Rapport qualitatif de la stratégie de communication :

L'association indique avoir développé une stratégie de communication engageante et centrée sur ses publics cibles, informant ces derniers de la qualité des Forums, et leur montrant également qu'ils peuvent en faire l'expérience par eux-mêmes. Le message stratégique est un cadre de communication

fondé sur la valeur des Forums que Mind & Market utilise dans toutes ses interactions avec les parties prenantes - organisateurs, prospects, participants, partenaires et sponsors.
Le message stratégique employé est une extension de la vision de Mind & Market qui est de connecter l'innovation et le marché et de ses missions relatives à la communication qui sont de : (1) être un label de qualité en renforçant l'image de marque de Mind & Market, (2) communiquer sur les résultats et les avancées des participants et porteurs de projets, (3) rassembler les écosystèmes actifs en entrepreneuriat innovant et (4) fournir des outils aux organisateurs locaux pour faciliter et accélérer l'organisation de Forums.
En créant un dialogue par le biais de sa stratégie de communication, l'association a permis aux parties prenantes d'en savoir plus sur la culture de l'innovation, de contribuer à bâtir sa communauté et par-dessus tout, de développer des projets innovants. Le tout premier Forum Mind & Market numérique a été un succès grâce à la refonte du site web de Mind & Market, qui a été un atout organisationnel, à une présence médiatique plus forte sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram) et à une solidarité intarissable de la part de ses partenaires.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Organisation du Forum : l'empreinte carbone de la version 2021 du Forum a été estimée et compensée par la participation à la campagne PlantYourBusinessTree organisée par l'Alliance Centre BW.

Visibilité des projets de start-ups : une session de pitch estampillée « Durabilité – Economie de la transition » est systématiquement organisée depuis 2019, et le critère de la prise en compte de la durabilité est un des critères utilisés pour l'évaluation des projets dans toutes les sessions de pitch.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Crise du COVID-19 oblige, le Forum a dû à nouveau se réinventer et améliorer sa version complètement virtuelle, en exploitant essentiellement la plateforme Airmeet les technologies de vidéoconférence, et en étant actif uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).

Vidéoconférence (application Zoom) :
- toutes les réunions d'équipes préparatoires au Forum ;
- tous les speed-meetings entre start-ups et CEO et acteurs du financement ;
- les pitchs des finalistes devant les panels d'experts.

Réseaux sociaux Facebook et LinkedIn :
- publication de toutes les capsules vidéos pitch des porteurs de projets ;
- sélection d'une partie des finalistes via l'engagement sur les réseaux sociaux ;
- crosspostage des éléments de promotion du Forum sur les pages Facebook des partenaires ;

Plateforme Airmeet :
- Watch parties pour les 6 sessions de pitch
- Speed-meetings « carnets d'adresses » et « financiers »
- Cérémonie de clôture

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market :

- 93 projets ont participé au Forum.
- Pitchs : 59 ont souhaité participer au concours de pitch et ont envoyé leurs capsules vidéo, qui ont ensuite été réparties en 6 catégories (agroalimentaire, durabilité/transition, plateformes web/applications mobiles, services, santé/bien-être, et ingénierie/deep techs). Ces capsules vidéo ont généré à elles seules plus de 30.000 vues sur la page Facebook Mind & Market.

- Les jurys d'experts étaient composés de 7 à 8 personnes par catégorie, issues des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement, soit 45 experts.
- Speed-meetings : 61 projets ont participé aux speed meetings. Chaque projet faisait 2 ou 3 rencontres. Les speed-meetings étaient répartis entre speed meetings financiers (12 experts) et speed-meetings CEO/décideurs (21 experts).

2.2 Statistiques quant aux porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée :

- Cette édition inédite du Forum a rassemblé 93 projets, dont notamment 1 projet spin-off UCLouvain, 10 projets CPME, 18 projets (14 en cours d'accompagnement et 4 alumni) de l'Yncubator, 6 projets suivant le programme « New Ways of Caring » co-organisé par le CEI Louvain et l'OpenHub, 3 projets accompagnés par le CEI Louvain en-dehors de ce programme, 6 projets accompagnés par CAP Innove, et 3 projets accompagnés par Azimut.
- 55% des projets sont originaires du Brabant wallon, 21% de la région bruxelloise, 6% de la région liégeoise, 5% du Hainaut, et 7% de la région namuroise. Via le réseau universitaire Circle U., dont l'UCLouvain fait partie, 3 projets de l'Université de Paris et 3 projets de l'Université ont participé aux activités du Forum.
- Secteurs d'activités :
    - Durabilité : 26%
    - IT : 11%
    - Services : 19%
    - Engineering : 8%
    - Agroalimentaire : 17%
    - Médical, santé, bien-être : 13%
    - Autres : 6%

2.3 Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement :

Nombre d'experts financiers : 12
Invests publics : 4 (Invest.BW, Leansquare, Sowalfin, W.IN.G)
Banque : 1 (CBC)
Investisseurs privés : 3 (NomaInvest, Business Capita, Scale-up Fund)
Crédit alternatif : 1 (Credal)
Business Angels : 2 (2 représentants de BeAngels)
Services connexes : 2 (Solifin)
47 start-ups ont bénéficié de ces rencontres.

2.4 Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web :

Dans la mesure où ce Forum s'est essentiellement déroulé via les réseaux sociaux, l'association présente les statistiques d'engagement sur ceux-ci.

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

- Site web : présence permanente
- En outre de toutes les capsules (vidéo pitchs, saga Mind & Market) postées sur la page Facebook M&M
- Sur les posts promotionnels Facebook
- Sur les Covers Facebook et LinkedIn
- Sur les carnets de bord remis aux projets
- Lors d'une interview sur TV COM
- Le logo de la Province était également repris sur la page d'accueil de la plateforme Airmeet pour toutes les activités organisées sur cette plateforme.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 90.000,00 € pour l'année 2021 a été octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 60% (54.000,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de cette subvention (36.000,00 €) a été mis en liquidation, sur base des pièces justificatives, en date du 28 juin 2022.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 € pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (soit 48.000,00 €), mise en liquidation en date du 28 mars 2022, le solde étant à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Mind & Market a pour mission de soutenir des projets entrepreneuriaux innovants, issus de l'ensemble du tissu économique et académique, et de fédérer des synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de la plateforme web de la communauté Mind & Market, dans l'objectif de connecter l'innovation et le marché. L'innovation s'entend ici au sens large (innovation de produits, procédés et services) et dans tous les secteurs d'activité (santé, TIC, ingénierie, chimie, agro-alimentaire, marketing, management, développement durable, ...).

La participation au Forum permet aux porteurs de projets de rencontrer un réseau d'entrepreneurs, experts, coaches, entreprises et organismes de soutien, dont les compétences, l'expérience et la connaissance du marché sont autant de catalyseurs à la concrétisation de leurs idées, d'accélérateurs de développement de leur projet, et de soutien dans les premières étapes de lancement d'une startup. Au fil des éditions, l'association a démontré gérer et coordonner la croissance du Forum Mind & Market en Brabant wallon, en incluant notamment un marché du financement pour les startups, ainsi qu'approfondir la digitalisation de la plateforme web et amplifier sa communication, notamment sur les réseaux sociaux.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°40 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020 – 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de Maîtrise Automobile S.A.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 visant à renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 modifiant ce contrat de gestion ainsi que ses annexes pour la période 2021-2022 ;

Vu les statuts de la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 (NC 37689) ;
Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise par l'administrateur délégué, dûment mandaté pour représenter cette société anonyme ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020– 2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020- 2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile S.A.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

I. Indicateurs qualitatifs

- **Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux points suivants :**

  - Le contact avec l'école de maitrise automobile
  - Le délai de traitement de la demande de stage
  - Le contenu du stage
  - Le formateur

- **Contenu des stages :**

  - Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs âgés de 18 à 30 ans
  - Stages de maîtrise automobile pour les personnes handicapées
  - Stages de maîtrise automobile « seniors »
  - Stages de maîtrise moto à 3 niveaux de difficulté selon l'expérience des stagiaires (initiation, débutant, perfectionnement).

II. Indicateurs quantitatifs

1) Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs de 18 à 30 ans :
   - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;

2) Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :
   - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;

3) Stages de maîtrise automobile « seniors » :
   - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;

4) Stages de maîtrise moto (3 niveaux : initiation, débutant, perfectionnement) :
   - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;

5) Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs) :
   - Dates de réservation de la piste.

Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base du nombre de participants recensés, des documents et justificatifs

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'école de maîtrise automobile. L'E.M.A. est tenue de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'EMA qui fixe les dates de stage.

En 2021, les stages dispensés se chiffrent par catégorie comme suit :

1) Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs de 18 à 30 ans
Nombre total d'inscriptions à ce stage

114 stages de maîtrise auto pour les jeunes de 18 à 30 ans avec une intervention forfaitaire de 145 euros par stage ;

2) Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées
Nombre total d'inscriptions à ce stage

1 stage de maîtrise auto pour personne handicapée avec une intervention forfaitaire de 240 euros a été mise en liquidation ;

3) Stages de maîtrise automobile « seniors »
Nombre total d'inscriptions à ce stage

15 stages de maîtrise auto pour les conducteurs de 65 ans et plus (intervention prévue de 140 euros) n'ont pas été organisés en 2020 car il n'y a pas eu assez de demandes ;

4) Stages de maîtrise moto (3 niveaux : initiation, débutant, perfectionnement)
Nombre total d'inscriptions à ce stage

46 stages de maîtrise moto destinés à 3 niveaux de difficultés (initiation, débutant et perfectionnement) ont été dispensés. Ce forfait est identique pour les 3 catégories et il s'élève à 50 euros par stage ;

5) Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs) :
Dates de réservation de la piste.

Aucune mise à disposition d'une partie de la piste du centre de maîtrise de la route de Nivelles pour l'organisation de stages en vue d'obtenir le permis G (tracteur) n'a été réalisée. En effet, des travaux sont en cours par inBW sur ce site où la piste est implantée, elle n'est donc plus accessible depuis 2019 et ce, jusqu'à la fin du chantier.

L'Ecole de maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures haut de gamme dotée d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de maîtrise automobile démontre que donner des

formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages les plus demandés par année et pris en charge par la subvention :

Année	**Stages auto jeunes**	**Stages moto**	**Stages auto seniors**
1996	338	/	NA*
1997	403	10	NA
1998	254	31	NA
1999	438	36	NA
2000	382	61	NA
2001	363	90	NA
2002	562	124	NA
2003	512	129	NA
2004	481	88	NA
2005	450	115	NA
2006	636	127	NA
2007	330	/	NA
2008	260	/	NA
2009	268	/	NA
2010	300	72	NA
2011	304	66	NA
2012	360	53	40
2013	250	39	13
2014	262	24	10
2015	188	27	13
2016	184	32	50
2017	165	27	22
2018	147	50	5
2019	148	43	0
2020	66	24	0
2021	114	46	15

*NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.

Même si le nombre de stages autos et motos a augmenté par rapport à 2020 (année COVID), si on considère les justificatifs introduits par l'EMA (141 stages jeunes), les chiffres pour les stages auto jeune et moto se retrouvent au niveau de 2019. Toutefois, le montant de la subvention ne permettait que la prise en charge de 114 stages jeunes.

Le nombre de stages auto séniors est très variable d'une année à l'autre et retrouve le niveau de 2015.

Liquidation des subventions

En 2021, une subvention de 21.170 euros a été mise en liquidation au profit de l'EMA, pour les différents stages dispensés.

Rapport coût du service /qualité

Les actions reprises à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et la s.a. Ecole de Maîtrise Automobile (E.M.A) démontrent que l'EMA réalise une série d'actions afin de renforcer la sécurité et la vigilance des automobilistes qui doivent faire preuve d'une bonne perception des risques notamment envers les cyclistes et les autres usagers faibles. En effet, la Province met de nombreuses politiques en place afin de favoriser la mobilité intermodale de proximité, ce qui a également pour conséquence d'accroître le nombre de cyclistes et de piétons. Tous ces utilisateurs de véhicules automobiles devant faire preuve d'une vigilance accrue sont concernés : les jeunes conducteurs, les seniors et les personnes à mobilité réduite.

En conclusion, si l'on calcule le ratio coût de la subvention/qualité/public ciblé, on arrive au constat de l'intervention provinciale au profit de l'EMA, revue la baisse en 2021, est ainsi correctement budgétisée pour les stages dispensés aux particuliers.

Situation du partenaire en suite de la crise sanitaire

Les restrictions imposées par la crise sanitaire ont impacté les activités organisées par l'EMA : l'impact de la pandémie est moins important qu'en 2020, toutefois, le nombre de stages est malgré tout en diminution par rapport aux années antérieures. Le centre a été amené à annuler à plusieurs reprises des stages en suite de la crise sanitaire.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°41 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020 – 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 « Renforcer une mobilité intermodale et de proximité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 mars 2022 relative à l'avenant °1 au contrat de gestion susvisé ;
Vu les statuts de l'A.S.B.L. Pro Vélo ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 23 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 29 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 31 mai 2021 par l'administrateur dument mandaté pour représenter ladite A.S.B.L. ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Pro Vélo a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020–2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020- 2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo

Indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L.

I. Indicateurs qualitatifs

- **Opération l'école à vélo :** bilan succinct de l'opération et des formations sur base des évaluations complétées et reçues de la part des professeurs responsables des différentes classes ayant participé à la formation ;

- **Actions d'éducation à la mobilité et à la sécurité pour les adultes** : bilan succinct des formations sur base des évaluations comptées et reçues de la part des participants ;

- **Organisation des journées « Mobilité » et « sécurité » :** Compte rendu succinct de chaque activité ;

- **Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :**
  - Description des services proposés au point vélo ;
  - Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
  - Visibilité du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

II. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

- **Opération « L'école à vélo » :**

  - Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
  - Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
  - Dates auxquelles les formations ont été dispensées.

- **Actions d'éducation à la mobilité vélo et à la sécurité routière pour les adultes :**

  - Nombre de modules organisés ;
  - Nombre de personnes inscrites ;
  - Dates auxquelles et lieux où les formations ont été dispensées.

- **Organisation de journées mobilité :**

  - Nombre de participants.

- **Organisation d'actions sécurité :**

  - Nombre de participants ;

- **Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :**

  - Nombre de visiteurs ;
  - Nombre de réparations techniques effectuées au Point Vélo ;
  - Nombre de places de stationnement vélo gérées.

- **Mise à disposition de vélos et de trottinettes dans le cadre de l'action visant à favoriser le transfert modal pour les trajets domicile-travail-école :**

  - Nombre de mises à disposition par type de matériel.

III. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base des documents et des justificatifs fournis par l'A.S.B.L. lors des contrats de gestions précédents. Ils donnent une idée précise des activités proposées et des services offerts.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2021, Pro Vélo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1er du Contrat de gestion :

1. Formations « Vélo et sécurité routière » évaluées selon les indicateurs énumérés ci-après :

- Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
- Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
- Dates auxquelles les formations ont été dispensées.

Lors du renouvellement du contrat de gestion couvrant la période 2020-2022, Pro Vélo et la Province du Brabant wallon ont décidé de proposer un nouveau programme pédagogique. L'ancienne formule, en place depuis 16 ans, a été relookée. Cette nouvelle formule a donc été instaurée lors de la rentrée

scolaire de 2020-2021, elle a rencontré un franc succès dès le début. Ce nouveau concept en est à sa deuxième édition et il s'adresse aux écoles primaires du Brabant wallon tous réseaux confondus.

Il est basé sur des formations dispensées par module de 3 journées pour chaque classe et a pour finalité d'amener chaque élève à élaborer son itinéraire personnalisé pour aller de son domicile à l'école en vélo tout en tenant compte des points dangereux sur son parcours, en les contournant et si ce n'est pas réalisable en les traversant de manière sécurisée.

Ce projet est intitulé construire son REVe, l'abréviation trouvée pour désigner le Réseau des Ecoliers à Vélo. Via ce programme, les élèves ont la possibilité d'acquérir les bons réflexes en concevant et en expérimentant un itinéraire vélo qui est encadré et validé par les animateurs expérimentés de l'équipe de Pro Vélo. Au fur et à mesure, l'école dispose de différents itinéraires sécurisés pour se rendre à l'école.

Un module complet de trois jours de formation telle que mentionnée ci-avant comprend les parties suivantes :

- Apprentissage de base de la conduite à vélo (freinage, maintien d'une trajectoire, habileté à vélo, ...) ;
- Apprentissage des règles et du code de la route centré sur le cycliste et son vélo sur base du matériel de l'IBSR + contrôle du vélo par les élèves et le formateur ;
- Apprentissage à la conduite à vélo dans la circulation et en groupe. L'accent est mis sur la découverte du code de la route, des panneaux, des règles, des marquages au sol et sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autres usagers. Aux endroits où cela se présente, certains problèmes spécifiques (rond-point, sens unique limité, ...) sont analysés de façon individuelle avec les élèves.

En 2021, 33 classes de 5ème et 6ème primaires issues de 15 écoles différentes du Brabant wallon, tous réseaux confondus se sont inscrites à cette formation. Au total, 596 participants répartis en 27 classes ont pris part à cette formation et 6 classes inscrites n'ont pas suivi cette formation. En effet, 6 désistements ont été enregistrés pour des classes de 5ème et 6ème primaires des écoles communales de Baisy-Thy, d'Hélécine et de l'école Sainte Lutgarde de Lasne qui étaient inscrites. Ces 6 classes se sont désistées car les directeurs de ces établissements n'ont pas autorisé l'organisation de ces formations en dehors de l'enceinte de leur bâtiment en raison du contexte sanitaire (ces dates étaient en code rouge au niveau du baromètre pandémie) mais elles ont néanmoins maintenu la formation théorique.

Les élèves concernés ont donc pu bénéficier de supports pédagogiques et d'itinéraires personnalisés préparés par les formateurs de Pro Vélo pour leur permettre d'effectuer leur parcours en vélo au départ de leur domicile jusqu'à l'école en toute sécurité.

En suite de ces annulations, des dates se sont libérées et d'autres formations ont pu être dispensées dans des écoles primaires qui figuraient sur liste d'attente au sein desquelles les directions acceptaient d'organiser cette formation malgré le contexte sanitaire (code rouge). Ainsi, les élèves de 5ème et 6èmeprimaires du collège de Notre Dame de Basse-Wavre, de l'école libre de Saint-Joseph de Tubize et de l'école communale de Ramillies ont pu bénéficier de cette formation.

Tous les élèves qui ont suivi la formation ont reçu un livret pédagogique ainsi qu'une attestation de participation au projet « construire son REVe », leurs coûts d'impression sont compris dans le forfait de 612 € et pris en charge par la Province.

Pour les exercices à vélo réalisés par les élèves sur les routes proches de leur école, chaque élève porte un gilet fluo reprenant le logo du Brabant wallon.

2. Organisation d'actions d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière pour les adultes évaluées sur base des indicateurs suivants :

- Nombre de modules organisés ;
- Nombre de personnes inscrites ;
- Dates auxquelles et lieux où les formations ont été dispensées.

Il s'agit de modules proposés aux adultes du Brabant wallon afin de les former soit individuellement soit de manière groupée au transfert modal. Un montant forfaitaire de 370 euros est accordé pour l'organisation d'actions d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière à destination des adultes soit individuellement soit en groupe.

Au cours de l'année 2021, 39 formations ont été organisées dont 38 ont été dispensées : une formation prévue à Jodoigne le 16/10/2021 lors de la journée Mobi BW n'a pas eu lieu faute de participant. Au total, 71 participants ont suivi cette formation étalée entre le mois d'avril et le mois de septembre 2021.

Les retours des adultes ayant suivi cette formation sont positifs au niveau de la qualité de la formation et des apprentissages mais le nombre d'inscrits est inférieur aux attentes.

Dans le futur, Pro Vélo compte renforcer la communication pour mieux faire connaître cette formation. Pro Vélo préconise aussi d'organiser des formations au départ de son antenne et de mener une réflexion sur le prêt des vélos pour les formations « Ma Ville à vélo ».

Les 39 modules de formation pour les adultes se répartissent comme suit :

-10 formations « Ma Ville à vélo » : il s'agit de formations dispensées par période de 2 heures à des petits groupes pour permettre à ces utilisateurs d'acquérir les connaissances techniques et d'augmenter leur confiance en eux pour circuler à vélo en ville en toute sécurité ;

-10 formations dans le cadre du projet « transfert modal » ;

-15 formations « Via Vélo » : ces formations sont réparties en 3 modules (chaque module comprend 5 blocs de 2 heures de formations). Elles sont dispensées par petits groupes variant de 2 à 10 personnes. Lors de ces formations, un coach accompagne ces groupes dans une atmosphère décontractée pour leur permettre d'adopter des comportements adéquats, et de gagner davantage de confiance en eux dans la circulation.

L'objectif final, pour les participants, est d'arriver à intégrer autant que possible le vélo dans leurs déplacements quotidiens. Ces formations visent aussi à apprendre aux candidats les bons comportements et les bons réflexes pour éviter les points noirs ou pour les traverser en sécurité s'il n'est pas possible de les contourner dans leurs itinéraires ;

-4 formations ont été dispensées dans le cadre des journées « Déclic Mobilité » (une formation à Chastre, une formation à Genappe et 2 formations à Waterloo).

Chaque module de formation est financé à hauteur d'un forfait de 370,00 euros par la province conformément au contrat de gestion.

3. Organisation de journées « Déclic Mobilité » ayant pour thème la mobilité douce :

-Nombre de participants

Comme il l'est prévu dans le contrat de gestion, Pro Vélo organise, en partenariat avec la Province des journées mobilité en Brabant wallon afin de faire découvrir aux habitants et de proposer aux habitants du Brabant wallon les différentes solutions pour passer à une mobilité active via le vélo et répondre à

leurs questions en la matière. Un montant de 8.200 euros est octroyé pour l'organisation d'une journée mobilité.

Les journées MobiBW proposent plusieurs actions et organisations visant à promouvoir le vélo à savoir :

- une bourse aux vélos ;
- un stand de Chek-up et de gravures sécurité ;
- un stand propre à Pro Vélo proposant l'ensemble des actions mobilité à savoir les projets menés en partenariat avec le Brabant wallon ;
- la promotion du réseau points nœuds initié et financé par le Brabant wallon ;
- d'autres partenaires comme le Gracq, We are Mobility,…sont également conviés à ces journées.

En 2021, quatre journées ont ainsi été organisées durant les mois de mai, juin, septembre et octobre.

3.1. Journée MobiBW Chastre

Une journée « Déclic Mobilité » a été organisée le 6 juin 2021 à Chastre.

Pro Vélo, la Province du Brabant wallon, la commune de Chastre et le GRACQ ont couvert cette organisation et la collaboration entre les différents partenaires a été très fructueuse, des synergies y ont été établies.

Cette journée a rencontré un beau succès avec 250 visiteurs, 101 vélos déposés à la bourse vélos dont 24 ont trouvé un acquéreur, 20 vélos ont été révisés ou remis en état et 48 gravures ont été effectuées.

Une formation d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière adultes y a été dispensée.

La promotion de cet évènement a été majoritairement couverte par le réseau social facebook. En effet, 21.000 internautes ont lu l'invitation, 275 personnes ont répondu à l'invitation virtuelle en s'inscrivant et/ou marquant leur intérêt.

Une newsletter a été envoyée par Pro Vélo à ses abonnés. Le bulletin communal édité par la commune, le site Web officiel de Chastre et des bâches promotionnelles placées sur le territoire de cette commune ont assuré la promotion de cette journée une semaine avant l'organisation de cette journée MobiBW.

3.2. Journée MobiBW Waterloo

Basée sur le même principe, cette journée MobiBW s'est tenue à Waterloo le 12 septembre 2021.

Pro Vélo, le Brabant wallon, la commune de Waterloo et Recycle ont couvert cette organisation.

Cette organisation a eu lieu un dimanche en même temps que l'édition de « Verger en fête », les commerces étant fermés, il y a eu moins de passage.

Le nombre de visiteurs est estimé entre 200 et 300, 111 vélos ont été déposés à la bourse vélos dont 25 ont trouvé un acquéreur, 57 vélos ont été révisés ou remis en état et 53 gravures ont été effectuées.

Deux modules de formations adultes d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière ont été dispensées à un groupe d'adultes et une famille entière.

La promotion de cet évènement a été majoritairement couverte par le réseau social facebook. En effet, 20.000 internautes ont lu l'invitation et 175 ont marqué un intérêt.

Une newsletter, le bulletin communal édité par la commune, le site Web officiel de Waterloo ont également assuré la promotion de cet évènement.

3.3 Journée MobiBW Genappe

La journée MobiBW organisée à Genappe s'est tenue le 2 octobre.

Pro Vélo, le Brabant wallon, la Ville de Genappe et plusieurs partenaires locaux (Le Maillon, Ultrason, le Relais des Visiteurs…) couvraient cette journée.

Le nombre de visiteurs a été estimé entre 50 et 100 personnes, 47 vélos ont été déposés à la bourse vélos dont 11 ont trouvé un acquéreur, 12 vélos ont été révisés ou remis en état et 19 gravures ont été effectuées.

Une famille a pu bénéficier d'un module de la formation adulte éducation à la mobilité et à la sécurité pour lui apprendre à circuler à vélo en toute sécurité.

Il y a eu peu de visiteurs à cette journée car l'horaire semblait trop matinal, un autre évènement « tous à roulettes » était organisé en même temps. De plus, la haute saison touchait à sa fin.

3.4. Journée MobiBW Jodoigne

Cette journée a eu lieu le 16 octobre 2021 en partenariat avec le Brabant wallon, la Ville de Jodoigne, le GAL culturalité et le GRACQ de Jodoigne.

Le nombre de visiteurs est estimé à 50 personnes, 36 vélos ont été déposés à la bourse vélos dont 9 ont trouvé un acquéreur, 7 vélos ont été révisés ou remis en état et 11 gravures ont été effectuées.

La promotion de l'évènement avait été assurée via le réseau social facebook (15.000 personnes ont été touchées dont 101 intéressées), des newsletters, des affiches aux points vélos dans les bus du TEC et sur des écrans promotionnels de la Ville.

L'horaire matinal, la fin de la haute saison, le manque de promotion et la météo glaciale expliquent le faible succès de cette édition.

Au vu du contexte sanitaire qui reste encore instable et compte tenu de la baisse de fréquentation enregistrée en 2021, il a été décidé de ne plus organiser ce type d'évènements à destination du grand public en 2022.

4. Actions sécurité

-Nombre de participants :

Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la sécurité routière à vélo en offrant un contrôle technique du vélo (parfois complété de petites réparations ou réglages), une vérification de l'équipement obligatoire et une gravure de sécurité. Chaque journée d'action « sécurité » est subventionnée à hauteur de 600 euros.

Le service comprend :

- la vérification du bon état de marche du vélo (point de vue technique) et de l'équipement légal (point de vue sécurité) ;
- le contrôle de la bonne position du cycliste sur le vélo ;
- la gravure de sécurité (numéro de registre national) ;
- la démonstration de cadenas pour vélos ;
- facultatif, en fonction de l'affluence, le réglage du vélo (freins, pneus, vitesses) ;
- la fourniture de kit-éclairage, catadioptres, bracelets fluo, voire de patins de freins si nécessaire.

Ces actions sécurité permettent d'offrir un service gratuit aux cyclistes afin de les responsabiliser en matière de sécurité à vélo. Deux actions sécurité ont eu lieu aux dates et endroits suivants en 2021:

- 21 septembre 2021 à Wavre : 13 cheks up et 6 gravures ;
- 5 octobre 2021 à Ottignies-Louvain-la-Neuve : 4 cheks up et 2 gravures.

Comme pour les autres organisations la crise sanitaire a aussi fortement impacté l'organisation des actions sécurité.

Une journée était également prévue à l'Hôpital Saint-Pierre d'Ottignies mais elle a été annulée à plusieurs reprises et n'a finalement jamais pu avoir lieu à cause de la pandémie liée au COVID. Le planning des actions sécurité a été bouleversé de nombreuses fois engendrant de nombreux reports et bien souvent des annulations des actions à la suite du contexte sanitaire. En effet, les restrictions imposées ont impacté l'organisation de tels évènements mais, ni à la Province ni à Pro Vélo ne peuvent être tenus pour responsable de n'avoir pu organiser deux de ces actions.

Au vu du contexte sanitaire actuel qui reste instable et compte tenu de la baisse de fréquentation enregistrée en 2021, il a été décidé de ne plus organiser ce type d'évènements à destination du grand public en 2022.

1. Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies, l'évaluation est basée sur base des critères quantitatifs suivants

-Description des services proposés au point vélo ;
-Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
-Visibilité du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment :

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- locations de vélos : 165 locations ont eu lieu durant 2021 sur court terme, long terme, blue-bike, vélotec ainsi que locations-test (vélo pliant, vélo à assistance électrique) malgré la pandémie ;
- réparations : 1428 petites réparations ont été effectuées en atelier en 2021 (1257 en 2020) ;
- formations mécaniques: 6 formations ont été organisées en 2021 avec au total 48 participants ;
- véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;
- biblicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- gravures de sécurité: 327 gravures ont été effectuées en 2021 contre 175 en 2020 ;
- gestion et entretien de places de parking vélos gratuits (218 places) et sécurisés (85 places) autour de la gare et gestion de boxes (117 boxes) infos et conseils.

La fréquentation a été de 5.941 personnes en 2021 contre 4.613 en 2020. Le point vélo est le lieu central des services offerts par Pro Vélo. Les visites ont augmenté par rapport à 2020 mais elles n'ont pas encore atteint le taux de 2019. Cela s'explique notamment par l'accès qui était limité à une personne à la fois dans le point vélo pendant la crise sanitaire. Une enquête a été lancée par Pro Vélo en vue de mieux cerner les besoins des visiteurs du point vélo et d'y répondre au mieux. 3.729 personnes sont abonnées à la newsletter et 1683 citoyens se sont tenus informés en marquant un intérêt via Facebook.

L'équipe de Pro Vélo s'est agrandie mais les locaux en face de la gare d'Ottignies seront expropriés dans le cadre des travaux d'aménagement de la gare d'Ottignies. L'enjeu sera donc de rechercher un nouvel espace temporaire pour que Pro Vélo puisse continuer à offrir ses services à proximité de la gare.

Pro Vélo Brabant wallon propose au public une multitude de services détaillés ci-avant selon des horaires fortement élargis d'année en année. Le service gravure est proposé en permanence aux visiteurs et est gratuit.

L'intérêt principal des visiteurs du point vélo proche de la gare est l'aspect logistique : réparation, location, conseil à l'achat, ...

Le point vélo de la gare d'Ottignies joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province avec des plages horaires d'ouverture très larges (48 heures/semaine) et il rend de nombreux services aux cyclistes.

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

La Province intervient financièrement à raison de 12.000,00 euros pour la gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies.

6. Mise à disposition de vélos et trottinettes, l'évaluation est basée sur le nombre de mises à disposition par type de matériel

Dans le cadre du projet de développement du transfert modal, un budget de 17.420,00 euros est octroyé à Pro Vélo afin d'inciter des utilisateurs potentiels à effectuer les trajets domicile-travail-école en utilisant totalement ou partiellement le vélo.

Ce projet a pour but de permettre aux participants au projet de tester gratuitement, pendant 4 semaines, un vélo adapté à leurs besoins spécifiques (vélos électriques, cargos, pliants, trottinettes) avec en plus, s'ils le souhaitent, un accompagnement personnalisé.

En 2021, 17 personnes ont bénéficié d'un vélo mis gratuitement à leur disposition pendant une période de 4 semaines dans le cadre de ce projet et 12 d'entre elles ont souhaité suivre une formation d'éducation à la mobilité et à la sécurité routières simultanément.

Les différents types de vélos utilisés par ces 17 candidats en 2021 se répartissent comme suit :

- Vélos à assistance électrique : 10 sorties ;
- Vélo Douze cargo : 2 sorties ;
- Vélo longtail Bike : 3 sorties ;
- Trottinette électrique : 2 sorties.

Les vélos pliants ne sont pas sortis.

Pro Vélo dispose également d'un budget de 35.000 euros pour acheter des vélos afin d'effectuer ce testing.

Une flotte de vélos a été constituée depuis 2020 grâce à cette subvention. En 2021, elle s'est étoffée avec l'acquisition de 3 nouveaux vélos à assistance électrique équipés de sacoches et de cadenas.

Les mesures obligatoires en matière de télétravail ont largement impacté l'organisation de cette action.

Liquidation de la subvention

L'enveloppe budgétaire de 130.000,00 euros prévue au service ordinaire 2020 et répartie à raison de 123.500,00 euros sur les crédits de l'article 42201/640100/100205 « Subsides obligatoires ASBL entreprises Pro Vélo (mobilité) -Contrat de gestion » et de 6.500,00 euros sur les crédits de l'article 42201/640100/100194 « Subsides ASBL, entreprises – Politique de la sécurité routière » a été liquidée et justifiée.

Analyse qualité/coût du service

Les actions reprises à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo représentée par son administrateur financier démontrent que l'A.S.B.L. Pro Vélo réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

L'A.S.B.L. Pro Vélo développe en partenariat avec la Province de nombreuses actions afin d'accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école. Pro Vélo est une A.S.B.L. connue et reconnue unanimement pour ses compétences au niveau du Brabant wallon, à Bruxelles et dans les autres provinces wallonnes. Elle dispose de personnel avec des compétences techniques leur permettant de donner des formations de qualité tant aux cyclistes qu'aux écoliers.

Chaque année, Pro Vélo dispense par le biais d'animateurs expérimentés des modules de formation à vélo et à la sécurité routière à des classes des écoles primaires du Brabant wallon tous réseaux confondus. Cette A.S.B.L. propose également des animations axées sur la sécurité et visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternative. Elle assure la promotion de notre réseau point nœuds provincial et propose des ateliers de réparation mobile et un atelier proche de la gare d'Ottignies avec des parkings vélo et un point vélo d'informations.

Pro Vélo offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient. Ceux-ci répondent parfaitement aux besoins croissants en mobilité douce sur le territoire provincial et au-delà ainsi qu'à la promotion du réseau points-nœuds développé par le Brabant wallon. La qualité par rapport au coût des services est excellente comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant.

Situation du partenaire par rapport à la crise sanitaire

La crise sanitaire a encore perturbé les activités de notre partenaire en 2021. En effet, les écoles se sont parfois retrouvées en code rouge au niveau du baromètre mis en place par les autorités politiques dans le cadre de la pandémie. Néanmoins, Pro Vélo a fait preuve de réactivité et de créativité dans ce contexte difficile. L'association a toujours trouvé des solutions afin de remplacer les formations annulées dans les écoles. Les modules de formation organisés à destination des adultes qui n'ont pu avoir lieu en suite de ces restrictions ont été convertis en journées de formation dans les écoles permettant, ainsi de satisfaire les écoles sur liste d'attente. Les journées MobiBW ont été maintenues malgré les jauges imposées.

Le planning des actions sécurité a été bouleversé de nombreuses fois engendrant de nombreux reports et bien souvent des annulations des actions à la suite du contexte sanitaire.

De plus, du contexte sanitaire actuel qui reste instable et compte tenu de la baisse de fréquentation enregistrée en 2021, Pro Vélo a fait preuve d'anticipation en concertation avec les représentants de la Province, il a été décidé de ne plus organiser ce type d'évènements à destination du grand public en 2022 et de les remplacer par d'autres actions. Cette décision s'est traduite au niveau du contrat de gestion par un avenant qui a été adopté par le Conseil provincial en date du 31 mars 2022.

En conclusion, malgré les restrictions imposées qui ont impacté l'organisation des activités et évènements, on constate que ni à la Province ni à Pro Vélo ne peuvent être tenus pour responsables de n'avoir pu organiser deux de ces actions. De plus ils ont fait preuve de réactivité, pro Vélo a su rebondir, se réinventer et anticiper son organisation pour 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°42 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 4.4 « *Connecter les écosystèmes d'innovation* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mars 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Africa Rise ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 22 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 25 août 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Africa Rise n'a pas réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2021 en raison de la crise sanitaire et donc indépendamment de la volonté de l'association ; que la conclusion de cette impossibilité de remplir sa mission en 2021 a été tirée par l'A.S.B.L. elle-même puisqu'elle n'a pas sollicité de subvention pour l'exercice et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre ;

Considérant que l'association ne peut par conséquent pas répondre aux indicateurs repris dans le contrat de gestion 2019-2021 le liant à la Province, pour l'année 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif sur l'organisation du forum, notamment, en abordant les aspects relatifs à la digitalisation, au développement durable et à l'économie circulaire, et ce en tant que thématiques abordées, mais aussi par la spécificité des startups présentes ;
- Rapport qualitatif sur les contacts d'affaires noués lors du forum entre les entrepreneurs belges et africains ;
- Présentation de « success stories » émergentes des éditions du forum (dernière édition ou les précédentes) ;
- Rapport qualitatif sur les contacts noués avec les acteurs politiques belges et étrangers ou les administrations référentes ;
- Rapport qualitatif sur les partenariats noués avec des autorités universitaires ou avec un apport au niveau du contenu du forum ou à sa marge ;
- Présentation des outils, individuels ou collectifs, mis en place pendant ou en marge du forum (B2B, B2C, …).

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de participants au forum avec l'origine géographique et sectorielle des participants et recueil des statistiques des entreprises participantes (brabançonnes et autres) ;
- Nombre de nuitées et de repas associés des délégations participant au forum (indice sur le tourisme d'affaires en Brabant wallon) ;

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Rapport d'évaluation

En raison de la crise sanitaire, l'association n'a pu organiser le Forum Africa Belgium Business Week (ABBW) en 2021 et ne peut par conséquent pas répondre aux indicateurs repris dans le contrat de gestion 2019-2021 le liant à la Province, pour l'année 2021.

En outre, aucune demande de subvention n'a été introduite pour l'année 2021.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que l'association a elle-même conclu à l'impossibilité de remplir sa mission et n'a pas sollicité de subvention et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre.

Annexe n°43 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Alliance Centre BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 31 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 08 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 7 juillet 2022 par la Directrice de l'A.S.B.L. Alliance Centre BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. **<u>Indicateurs qualitatifs</u>**

- Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau « GO2REVE » (plateforme, site, programme, stages, …) ;

- Rapport qualitatif sur les activités 'B2BWCONNECT' ;
- Rapport qualitatif sur la démarche de transition durable.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

- Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) ;
- Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves ;
- Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises ;
- Nombre de visites sur les outils numériques, site web, App);
- Nombre de participants au programme 'GO2REVE' ;
- Nombre de participants aux 'B2BWCONNECT'.

3. <u>Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs</u>

- Rapport annuel d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2023 ;
- Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

<u>1.</u> <u>Indicateurs qualitatifs</u>

1.1 <u>Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau 'GO2REVE' (plateforme, site, programme, stages, …)</u>

Suite à la nouvelle organisation mise en place en 2020, d'autres associations d'entreprises/Forces vives du Brabant wallon ont été actives autrement via leur aide pour trouver des stages et en participant à des activités GO2REVE, à savoir la CCIBW, l'UCM Mouvement, la WLBA (qui est intégrée à l'Alliance Centre BW depuis le 14/06/2022) et WalInBusiness.

L'Alliance Centre BW, en tant que porteur du projet, a assuré l'animation et la coordination générale ainsi que la gestion administrative et financière de GO2REVE : contrats avec les responsables de bassins, prestataires, coaches, …, maintenance et alimentation des outils de communication, dossiers partagés avec les différents acteurs, diffusion d'informations et réponses aux demandes diverses, organisation de plusieurs réunions avec le Comité de pilotage GO2REVE, rapports, ...

Chaque responsable de bassin GO2REVE a contacté toutes les écoles de sa zone géographique à plusieurs reprises pour répondre plus rapidement à leurs demandes ou besoins.

L'association souligne que la majorité des écoles qui ont fait appel à ses équipes ont d'ailleurs reconnu et salué la qualité de ses animations en classe et la bonne réactivité des équipes GO2REVE. Les séances en classe animées par des coaches et accompagnées par des entrepreneurs témoins sont reconnues comme plus efficaces par les écoles interrogées car elles stimulent davantage la réflexion, une meilleure connaissance de soi chez les élèves et le dialogue de ceux-ci avec les témoins.

Les demandes pour aider les élèves à s'orienter plus efficacement se multiplient. Une meilleure connaissance de soi aide aussi l'élève à mieux choisir son stage, ses études supérieures et/ou son futur métier.

Début 2021, pour se préparer à augmenter le nombre de séances en classes, l'association a recruté et formé à GO2REVE une équipe supplémentaire de coaches.

Vu les circonstances sanitaires, l'association a dû organiser des séances GO2REVE en mode digital, qui se sont avérées moins efficaces au niveau des échanges. Elle indique avoir su faire preuve d'agilité afin de soutenir au mieux les élèves, comme par exemple avec l'opération « SOS Classes Terminales » qui a été mise en place par la Team GO2REVE durant le second semestre de l'année scolaire 2020/2021. Celle-ci a rencontré un succès certain auprès des écoles : des séances GO2REVE spécialement dédiées aux élèves qui n'avaient pas la possibilité de visiter des hautes écoles et universités, des salons d'orientation, … au moment où ils devaient faire des choix importants pour leur avenir. Sensible à leur situation, l'association a cherché à leur apporter son soutien via du coaching personnalisé.

De manière plus générale, l'Alliance Centre BW a continué à proposer 2 types de séances GO2REVE (2x50 minutes) :

- Première séance : Connais-toi toi-même (animée par le coach)

Lorsque les élèves de classes terminales sont face aux choix qui impactent leur avenir, l'association indique constater bien souvent que des critères importants sont ignorés. Le but de cette séance est dès lors de permettre aux élèves de mieux se découvrir et exprimer ce qui est important pour eux.
Pour ce faire, l'Alliance Centre BW fait appel à l'intelligence collective pour développer la pensée et la connaissance autour de quatre thèmes (mes valeurs, besoins, et désirs sur le plan personnel ; mes valeurs, besoins et désirs sur le plan relationnel ; mes compétences, capacités et savoir-faire, les caractéristiques des environnements que j'apprécie et où je me sens à l'aise).
A la fin de cette séance, chaque élève pourra se présenter sur base de ces divers critères. Ces mêmes critères lui serviront comme grille de lecture des opportunités qui se présenteront, stage ou emploi.

- Deuxième séance : Décrocher un stage (ou un premier emploi)

Dans le cadre de cette séance, le coach est accompagné par un témoin professionnel, dont le rôle est primordial ; il ou elle est la porte ouverte sur le monde de l'entreprise et est souvent interpellé(e) par les élèves.
Encore une fois, il s'agit d'utiliser les connaissances et intuitions du groupe pour réunir des idées en intelligence collective. Le coach ne se positionne pas en professeur, mais bien en animateur de la réflexion du groupe. La séance commence par un contrat avec la classe : que voulons-nous explorer aujourd'hui autour du thème "décrocher un stage". En effet, les situations sont différentes d'une classe à l'autre. Par exemple, qu'est-ce qui a déjà été fait avec les professeurs (un CV, une lettre de motivation, ou certains élèves sont-ils déjà à la recherche d'un premier emploi, est-ce qu'un sujet relatif au monde du travail les interroge, etc.). Avec cela, les thèmes abordés sont souvent le lien avec la première séance, la stratégie de recherche, le réseautage utile, le cv et la lettre de motivation, l'obtention d'un rendez-vous, la conduite lors d'un entretien, les outils utiles dans la recherche.
L'association met également à profit cette séance pour faire connaître l'application GO2REVE destinée à mettre les entreprises et les demandeurs de stage en relation. L'Alliance Centre BW attend de l'entreprise de faire connaître les opportunités de stage qu'elle peut offrir, et de l'étudiant de se faire connaître à l'entreprise lorsqu'un stage correspond à ses attentes.

En 2021, pour répondre à la demande de certaines écoles et responsables des bassins GO2REVE, l'association a créé un outil digital plus performant pour faciliter encore davantage la planification et l'organisation des séances en classe.
Avec leur connaissance approfondie du réseau économique local, les associations d'entreprises du Brabant wallon sont les mieux placées pour sensibiliser et solliciter leurs entreprises membres pour venir témoigner dans les classes ou proposer un stage.
L'association a reçu de très bons retours à la fois des établissements scolaires (dont entre autres l'IPES Wavre, l'ITP de Court-Saint-Etienne, l'Institut de la Providence à Wavre, le Collège Notre-Dame de basse-Wavre) pour le contact concret entre les élèves et le monde du travail, l'intérêt des élèves pour la réflexion autour de la connaissance de soi et de l'identification de ses valeurs, et des témoins

entrepreneurs pour qui cette expérience est également très enrichissante, permettant de reconnecter le monde du travail et le milieu scolaire, a priori fort différents et éloignés.

Début 2021, l'association était prête à fonctionner à nouveau de manière optimale mais la crise COVID s'est prolongée et les écoles ont été débordées par les changements d'organisation successifs que la situation leur a imposés. De nombreuses séances GO2REVE programmées pour la rentrée scolaire 2021 ont été reportées puis annulées.
Depuis la mise en place de la nouvelle organisation de GO2REVE en 2020, l'association n'a pas eu l'occasion de fonctionner normalement. La majorité des écoles ont dû à nouveau reporter puis supprimer les stages en 2021. La crise Covid a empêché les entreprises de proposer aux élèves de les accueillir pour leurs stages en présentiel jusqu'au 5 mars 2022. Les stages doivent être réalisés en 100% présentiel. Cette exigence a été et est toujours totalement incompatible avec la réalité de terrain des entreprises actuellement.

De plus, la crise du COVID a impacté les finances et l'organisation interne des entreprises.
Leur responsabilité sociétale est passée au second plan. Elles sont donc moins candidates à accueillir un stagiaire du secondaire (en section générale essentiellement) qui ne peut pas lui apporter du délivrable et qui mobilise du temps.
En conséquence, des entreprises envahies par les demandes de stage se sont désinscrites de l'APP GO2REVE. Même si cette APP fonctionne correctement, force est de constater qu'elle ne rencontre pas un franc succès auprès des élèves.

L'association indique plusieurs explications à cela :

- Les écoles des sections professionnelles ont leurs réseaux d'entreprises et n'ont pas vraiment besoin de GO2REVE pour trouver des stages pour leurs élèves.
- De par le niveau de compétences élevé en Brabant wallon, les élèves activent plus facilement qu'ailleurs leurs réseaux personnels pour trouver un stage.
- Les élèves sont très connectés et de plus en plus débrouillards (ce qui en soi est une bonne nouvelle).

Quand une école avertissait l'association que certains de leurs élèves étaient en grande difficulté pour trouver un stage, les responsables de bassins ont activé directement leurs réseaux de manière personnalisée pour les aider. Ces appels ont été communiqués via les réseaux sociaux quand cela s'est avéré nécessaire. Cette méthode a bien fonctionné.
L'activité étant ralentie par la crise COVID, et les grands investissements ayant été réalisés en 2020, l'association s'est contentée de maintenir l'APP opérationnelle et à jour en 2021. C'est également le cas pour le site web de GO2REVE.

Pour rappel, qu'il s'agisse des entreprises, des écoles, ou des élèves (via l'APP), le formulaire ou la demande est directement envoyé au responsable de bassin ad hoc, ce qui facilite la communication.

GO2REVE a continué à communiquer via les réseaux sociaux et sa chaine YouTube.

Les associations responsables des bassins ont également communiqué sur GO2REVE comme par exemple, l'Alliance Centre BW dans son magazine :

- En mars 2021 (Alliance Mag 22)
- En décembre 2021 (Alliance MAG 23)

Le Brabant wallon est visible lors des séances en classes (roll up), sur les supports de communication et sur la façade du bureau de l'Alliance Centre BW :

<u>Visites d'entreprises</u> :

GO2REVE met à disposition des écoles un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des classes et leurs professeurs. Le rôle de l'association n'est pas d'organiser ces visites mais dans la mesure de ses

possibilités, de veiller à répondre aux demandes spécifiques des écoles. L'association n'a pas reçu de demandes des écoles en 2021.

1.2 Rapport qualitatif des activités « B2BW CONNECT »

Le B2BW CONNECT constitue une approche innovante qui continue à répondre aux besoins des entreprises vu son succès. En fonction du profil et des besoins, le participant va à la rencontre de personnes et projets sélectionnés pour lui. Le jour J, il se connecte de manière ludique, originale et innovante, le tout dans un esprit d'entraide et de collaboration faisant progresser les projets et sociétés de chacun.
En effet, cet événement se base sur un matching en amont des participants permettant à chacun de rencontrer les personnes les plus intéressantes pour son profil-projet. Les participants ne sont dès lors pas perdus dans la foule (en présentiel ou en virtuel) et leurs rencontres sont optimisées.
En moyenne, 55% de participants ont confirmé avoir rencontré au minimum un nouveau partenaire potentiel, et 80% de participants ont découvert de nouveaux acteurs lors de cet événement.
En 2021, l'association a travaillé à l'amélioration du questionnaire d'inscription afin d'affiner encore davantage le matching en amont de l'événement et ainsi renforcer la qualité des échanges entre les participants d'un B2BW CONNECT.

Pour s'adapter à la situation sanitaire, l'Alliance a organisé un deuxième B2BW CONNECT en mode virtuel le 26 mars 2021.

Après les longs mois de confinement et de télétravail complet, l'association a pu organiser 2 B2BW CONNECT en présentiel dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
La session du 17 septembre 2021 à Mont-Saint-Guibert fut suivie d'un barbecue solidaire pour soutenir plus particulièrement les entreprises qui ont été impactées par les inondations en juillet 2021.
L'association a trouvé un sponsor pour financer l'animation ainsi que les montants versés à ces entreprises. Une partie du PAF a en outre été utilisée pour compenser les émissions de CO2 de l'événement.
Le second B2BW CONNECT s'est tenu le 19 novembre 2021 à Braine l'Alleud.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

Depuis 2017, l'Alliance Centre BW s'est donné pour mission d'aider toutes les entreprises à se développer localement et durablement.
L'association a lié toutes ses activités aux SDGs (Sustainable Development Goals) et est Neutral Carbon depuis 6 ans.
Chaque année, elle développe ou soutient des projets durables comme par exemple, le E&T Day (Entrepreneuriat et Transition) et les Transition Awards, en faisant la promotion de la mobilité active et des nouveaux services de transports en commun. L'Alliance Centre BW organise des workshops pour sensibiliser et informer les entreprises sur des thématiques diverses (biodiversité, maillage écologique, gestion des déchets, économie d'énergie, économie circulaire et régénérative, ……). Les activités sont très nombreuses et variées pour stimuler les entreprises à faire des petits pas de plus vers la durabilité.
Au niveau de Go2REVE, l'association propose aux témoins d'évoquer en classe l'importance grandissante de travailler sur des solutions durables pour les générations futures, pour la planète et pour attirer et garder des talents dans leur entreprise. Elle sélectionne également des entrepreneurs - acteurs de la « nouvelle économie » pour venir témoigner dans les classes.
Au niveau des B2BW CONNECT, l'Alliance Centre BW s'attache à travailler avec des entreprises qui sont en marche pour la durabilité. A titre d'exemple, elle fait appel à des traiteurs zéro déchet.
L'association a par ailleurs compensé les émissions de CO2 des B2BW CONNECT en 2021 dans le cadre de la relance de la campagne de reforestation Nord/Sud « Plant your business tree », ou encore financé et participé à la plantation d'un verger permaculturel à L'Arbre qui Pousse à Ottignies le 17 novembre 2021.

Le prochain projet sera la plantation de la deuxième partie de la forêt Miyawaki le 25 novembre 2022 et la préparation, avec GSK, d'un projet à Wavre Nord (en cours).

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau 'GO2REVE', nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres)

	2020	2021
Ecoles	41	41
Nombre d'associations professionnelles impliquées	9	8
Nombre d'entreprises par catégorie d'actions		
Séances en classes		
Nombre de coaches opérationnels[1]	9	14
Nombre d'entrepreneurs s'engageant comme témoin	227	229
Stages		
Entreprises accueillantes de stagiaires	374	284
Visite d'entreprises		
Nombre d'entreprises dans catalogues de visites[2]	21	21

[1] L'association indique avoir en réserve un pool de 22 coaches à activer pour répondre aux demandes des écoles.
[2] Pas de demandes de visites d'entreprises en 2020 vu la crise sanitaire. Dans la nouvelle organisation de GO2REVE, les responsables de bassins répondront aux demandes spécifiques des écoles pour les visites d'entreprises locales.

2.2 Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves

	2020	2021
Total du nombre d'écoles concernées de manière opérationnelle c-à-d pour programmation de séances en classe	18	18
Nombre de séances en classe programmés	67	56
Nombre de séances qui ont pu avoir lieu	4	34
Nombre d'élèves directement concernés si les séances en classe avaient pu avoir toutes eu lieu	1467	1288

En ce qui concerne les métiers, sur les 56 séances en classe qui étaient prévues il y a eu :

En sections technique de transition & de qualification :

- 13 classes en bureautique
- 7 classes en comptabilité
- 6 classes en infographie - IT
- 3 classes en Tourisme – Hôtellerie
- 5 classes Education physique

En section général ou non communiqué pour cause d'annulation : 22 classes

2.3 Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises

Stages	2020	2021
Nombre d'offres d'entreprises	374	284
Nombre de demandes (élèves) : 45 via les bassins/128 via l'APP	125	173
Nombre d'écoles concernées	18	18

2.4 Nombre de visite sur les outils numériques (site web, App)

1. Application

Nombre total d'offres consultées par des élèves depuis 12 mois : 1242 (2020) – 928 (2021)
Nombre de demandes de stage enregistrées sur l'App : 128
Nombre total d'élèves inscrits sur l'année 2021 : 272 (2020) – 286 (2021)
Nombre d'offres de stage enregistrées et valides à ce jour sur l'APP : 254 réparties sur 168 sociétés

2. Site internet

Nombre de visite en moyenne par semaine : 8,3 (en 2020) – 12,7 (en 2021)

2.5 Nombre de participants au programme 'GO2REVE'

Le Comité de pilotage, les associations locales d'entreprises, les coaches, les témoins, les écoles et entreprises impliquées, représentent une communauté de 584 participants engagés dans le programme GO2REVE en 2021.

La crise du coronavirus a eu pour conséquence la diminution du nombre de demandes des écoles pour l'organisation de séances en classe et l'annulation de nombreux stages.

2.6 Nombre de participants aux 'B2BWCONNECT'

	Participants effectifs : hors désistements de dernières minutes et absents **2021**
26 mars virtuel à 100%	33
17 septembre Mont-St-Guibert	49
19 novembre Braine l'Alleud	27
Total	**109**

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.800,00 € pour l'année 2021, octroyée le 10 juin avec une avance de 60% (48.480,00 €) mise en liquidation en date du 14 juin 2021.

L'association indique que le solde de 32.320,00 € n'a pas été utilisé dans son entièreté puisque des séances en classe et stages n'ont pu être organisés normalement à cause de la crise sanitaire.
Compte tenu des dépenses éligibles, un solde de 4.448,34 € a été mis en liquidation, l'association renonçant à la différence (soit 27.871,66 €).
Une subvention annuelle de fonctionnement de 61.000,00 € pour l'année 2022, octroyée le 24 mars 2022, avec une avance de 60% (36.600,00 €) mise en liquidation en date du 28 mars 2022.

Le solde de la subvention sera mis en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Alliance Centre BW a pour objet de susciter et de promouvoir les relations entre ses membres dans la perspective d'un développement économique, social et culturel sur les territoires des entités d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert et les communes avoisinantes.

Ces relations visent tant l'établissement de collaborations effectives que l'amélioration des communications au sens large, l'échange d'informations, l'accueil et la réflexion sur les préoccupations propres à tous ou partie de ses membres.

L'association a également pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres en leur offrant un tremplin, ainsi qu'en stimulant l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises.

Ses activités sont structurées autour de 3 thématiques :

- le networking (« B2BWCONNECT », …) ;
- les expertises (sur des thèmes variés et sous forme de conférences) ;
- l'éducation et l'aspect sociétal (« GO2REVE »).

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°44 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » et 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;
Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 31 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 22 juillet 2022 par la Directrice de l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

   - Rapport qualitatif du programme « Starters à l'international » ;
   - Rapport qualitatif du panel d'« Ambassadeurs pays » ;
   - Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW).

2. Indicateurs quantitatifs

   - Nombre d' « Ambassadeurs pays » trouvés et leur(s) intervention(s) ;
   - Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association ;
   - Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

   - Rapport d'activités 2021 de l'association ;
   - Comptes et bilan 2021 de l'association ;

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

L'association précise tout d'abord que ses prévisions d'actions pour l'année 2021 tenaient déjà compte de la crise liée à la situation sanitaire et des incertitudes planant sur la relance économique.

Grâce à ses indicateurs de bonne gouvernance, la CCIBW avait en effet anticipé les risques du début d'année. L'arrêt total des activités en présentiel jusque juin, et ensuite à partir de mi-octobre, ont contraint à nouveau l'association à s'adapter aux problématiques et aux besoins spécifiques des entreprises.

Le rapport d'évaluation reprend, outre les indicateurs d'exécution inscrits dans le contrat de gestion, les adaptations apportées pour répondre aux réalités de terrain ainsi que toutes les actions menées en faveur des entreprises pour lesquelles l'association souligne avoir mis en avant le soutien du Brabant wallon.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du programme « Starters à l'international »

Encore loin de la situation d'avant crise, une certaine reprise du commerce international s'est fait sentir en 2021. Certaines entreprises ont profité du ralentissement de leurs activités pour consacrer du temps à l'étude d'une démarche vers l'export.

L'association estime que le BREXIT, annoncé comme un cataclysme, n'a pas eu l'effet qu'elle aurait pu craindre, et que les problèmes rencontrés par les entreprises n'ont pas été si nombreux, ni surtout insurmontables. Cependant, vendre au Royaume Uni demande désormais les mêmes obligations et démarches que pour exporter hors Union Européenne. Il a donc fallu que les entreprises se familiarisent avec des nouvelles procédures et ouvrent leur esprit à l'internationalisation.

Certes, ces entreprises sont des « starters » à l'international, mais il n'aurait pas été opportun de mettre en place un cycle figé comme ce fut le cas depuis plusieurs années, ces néo ou primo exportateurs se développant au fur et à mesure de l'année. Par ailleurs, un tel cycle n'est jamais aussi efficace qu'en groupe et en présentiel, ce qui n'aurait pas été possible en 2021.

Ces constats ont amené l'association à conseiller, accompagner, à mettre en place toute une série de programmes, de networking et de formations, sur mesure et adaptés à ces besoins internationaux naissants.

La CCIBW indique avoir toujours attaché une grande importance à la collaboration avec le Brabant wallon s'agissant de l'internationalisation des entreprises. Si le programme starters n'a pas été – dans la forme – organisé, nombre d'autres actions ont été menées en faveur des exportateurs et futurs exportateurs brabançons wallons.
L'association a reçu de nombreux retours positifs quant à la qualité de ses formations, de son accompagnement et de ses conseils à l'internationalisation, notamment quant aux procédures administratives, logistiques et financières en matière de douane.

1.2 Rapport qualitatif du panel d'« Ambassadeurs pays »

Comme en 2020, l'association indique n'avoir pas pu mettre ce programme en route. La limitation des contacts ne lui a pas permis de trouver ces « Ambassadeurs pays » au sens strict du terme proposé dans le concept initial.

Pour rappel, ce concept prévoit la sélection d'entrepreneurs expérimentés et spécialisés sur une région particulière du monde. Ils deviennent alors référents–pays et acceptent d'être contactés par des entreprises qui souhaiteraient démarcher ces pays.

Néanmoins, la CCIBW a pu optimiser ses rencontres diverses avec des acteurs économiques ou diplomatiques internationaux pour consolider son réseau relationnel et mettre celui-ci au service des entreprises intéressées par les pays identifiés.

1.3 Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (Prospective BW)

L'association indique avoir participé aux évènements/projets suivants :

- Réunions de la Task force économie ;
- Entretiens COMASE dans le cadre des portefeuilles de projets de développement territorial, et à la séance de présentation ;
- Colloque BW 2030 (reporté en 2022 suite à la crise sanitaire) ;
- Initiative de maillage du Brabant wallon au Brabant Dag 2021 ;
- Co-construction du Forum Echo-Résilience, dont l'animation de 3 ateliers (la conférence inaugurale, l'atelier entreprises en difficulté et l'atelier internationalisation) ;
- Jury des Trophées Incidences ;
- Réception d'une délégation de parlementaires camerounais à la CCIBW ;
- Relais de communication pour les activités portées et soutenues par le Brabant wallon ;
- Relais de communication pour l'OST BW ;
- Forces Vives du BW (associations locales d'entreprises), in BW, UCLouvain, CAP Innove, FJE, CEILv, AWEX BW.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Rapport quantitatif du programme « Starters à l'international » et des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon

Formation web « Les nouveaux Incoterms 2020 » – 2 sessions 19/01/2021 et 19/09/2021
La bonne connaissance de ces INCOTERMS permet aux entrepreneurs et aux acheteurs de cerner, en matière de transport, jusqu'où va leur responsabilité et où commence celle de l'autre partie. Bien connaître et appliquer ces normes permet d'éviter des catastrophes.

Formation web « L'origine des marchandises » - 23/02/2021
La détermination de l'origine des marchandises n'est pas chose aisée et revêt une importance capitale dans le traitement douanier auxquelles ces marchandises vont être soumises. Le taux de taxation peut varier de manière très importante selon l'origine. Il est donc primordial d'être capable de bien la déterminer.

Formation web « Les règles de base en matière de TVA intracommunautaire à l'import et à l'export » - 17/03/2021
La formation a pour but d'aider à appréhender et comprendre la fiscalité applicable en Belgique et/ou à l'étranger en fonction de l'opération envisagée ainsi que les formalités qu'il faudra remplir pour s'y conformer. Un accent est mis sur la nouvelle situation au Royaume-Uni suite au BREXIT.

Conférence web « Utilisation de Access2markets data base » - 24/03/2021
L'Union Européenne a développé depuis une vingtaine d'années cet outil pratique qui permet aux entreprises et personnes intéressées de s'informer sur les conditions d'accès d'une marchandise à un marché étranger mais aussi les taxes qui lui seront applicables.

Conférence web « Brexit, vademecum et situation actuelle douanes et transport » - 30/03/2021
Il s'agissait d'une séance d'information sur la manière dont se déroulent les transports suite au BREXIT, sur les principales difficultés rencontrées, avec l'intervention d'acteurs de terrain comme les transports VAN MIEGHEM à Saintes ainsi qu'une agence en douane.

Formation web « Techniques et moyens de paiement à l'export » - 6 et 7/05/2021
Celle-ci consistait en une formation destinée aux débutants pour comprendre les techniques et moyens de paiement à l'export et apprivoiser le commerce international : les rouages du crédit documentaire, de la lettre de crédit stand-by et des encaissements documentaires.

Formation web « Les pièges à l'export » - 11/05/2021
Cette formation visait à sensibiliser aux erreurs commises par bon nombre de primo-exportateurs, les points d'attention, et la présentation de situations vécues.

Web round table : La France – 02/06/2022
Il s'agissait d'une table ronde en distanciel organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce bilatérale Belgo-Luxembourgeoise en France, avec une présentation des services offerts par cette Chambre et des échanges sur les collaborations et possibilités d'affaires entre les deux pays.

Formation web « Les biens à double usage : licences et embargo » – 2 sessions 09/08/2021 et 17/11/2021
Cette formation consistait en un webinar consacré à la législation en vigueur concernant le commerce de biens pouvant avoir des usages « critiques » et détournés, sur les licences d'armes et sur les embargos vers certains pays.

Séance d'information « Import-export club Pays de l'Est » - 03/09/2021
Chaque année, l'association tâche d'organiser son Club Import-Export consacré à un pays ou à une région du monde. En 2021, elle avait projeté certains pays de l'ancien bloc de l'Est : Roumanie, Hongrie, Croatie et Ukraine. Malheureusement la situation sanitaire catastrophique en Roumanie et l'insécurité en Ukraine qui a débouché sur la situation que l'on connaît aujourd'hui a contraint la CCIBW à annuler ce club. Cependant, le petit-déjeuner d'information a eu lieu et a permis aux participants de bénéficier d'une présentation de la situation générale dans chacun de ces pays et des perspectives commerciales qui existent.

International Networking Lunch : La Suisse - 14/10/2022
L'association a organisé une présentation du marché Suisse en présence de S.E. Monsieur l'Ambassadeur de Suisse et en collaboration avec la Chambre de Commerce Suisse en Belgique, se terminant par un networking. Au cours de cette matinée, outre l'Ambassadeur, des entrepreneurs ont pu partager leurs expériences sur ce marché.

Formation « Législation douanière et activités commerciales » - 04/11/2021
Cette formation intensive de 2 jours a permis aux participants d'apprivoiser davantage la matière douanière dans sa transversalité. Elle avait également pour objectif de préparer les entreprises aux formalités douanières suite à la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne.

2.2 Nombre d'Ambassadeurs pays trouvés et leurs interventions

Comme en 2020, et tel que précité, l'association n'a malheureusement pas pu mettre ce programme en route. La limitation des contacts ne lui a en effet pas permis de trouver ces « Ambassadeurs pays » au sens strict du terme proposé dans le concept initial.

Cependant, la CCIBW a pu optimiser ses rencontres diverses avec des acteurs économiques ou diplomatiques internationaux pour consolider son réseau relationnel et mettre celui-ci au service des entreprises intéressées par les pays identifiés.

Visite d'une délégation de parlementaires Camerounais – 27/10/2022
En collaboration avec la Province du Brabant wallon, la CCIBW a organisé une rencontre entre entrepreneurs brabançons wallons et des Parlementaires camerounais, qui s'est déroulée en ses locaux. Une bonne vingtaine d'entreprises étaient présentes et des contacts utiles ont été noués.

Mission à Dakar – Programme Européen « Archipelago » – Du 24 au 29/01/2022
La CCIW participe, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Agriculture de Dakar au programme européen ARCHIPELAGO qui a pour but l'apprentissage d'un métier par la formation en alternance de 45 jeunes et la formation en entrepreneuriat pour 150 jeunes. Les jeunes formés sont en priorité des migrants de retour au pays, hommes et femmes. Par ce projet, l'association espère les motiver à ne plus opter pour la migration mais bien pour le travail dans leur pays.

Le rôle de la CCIBW est d'assurer la formation de 8 formateurs en entrepreneuriat et la délivrance d'un référentiel didactique.
La mise en avant de ses activités en Brabant wallon et de sa culture d'entreprise est une priorité et un atout pour la CCIBW. Les exemples de réussite et de dynamisme lui permettent d'illustrer avantageusement, souligne-t-elle, ses propos.

Rencontre avec S.E. l'Ambassadeur de Bulgarie – 17/05/2021
La CCIBW est invitée à chaque visite de courtoise organisée par le Gouverneur du Brabant wallon. Son rôle est de présenter le tissu économique et les enjeux des entreprises du Brabant wallon.

Rencontre avec S.E. l'Ambassadeur de Hongrie à Bruxelles – 07/10/2021
L'association y présente le tissu économique et les enjeux des entreprises du Brabant wallon et réceptionne le message des entreprises hongroises désireuses de mieux connaître les synergies avec la Belgique.

2.3 Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association

- 16 activités de conférences et formations à l'international, ayant accueilli 112 participants ;
- 8 activités de networking en présentiel, ayant accueilli 287 participants ;
- 8 E-networkings et E-événements, ayant accueilli 127 participants.

2.4 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

- Site web : sous chaque activité liée à l'international ou au networking placée dans l'agenda ou dans les articles et comptes-rendus ;
- E-mailing : Avec chaque activité de la CCIBW annoncée dans l'e-mailing (en moyenne 2500 adresses e-mails à chaque envoi) ;
- Rapport d'activités annuel (envoyé aux membres et disponible en ligne) ;
- Sur les panneaux d'accueil dans les bureaux de la CCIBW ;
- Sur le roll up « partenaires et soutien de la CCIBW » ;
- Quel qu'en soit le sujet, la CCIBW relaie systématiquement les communications du Brabant wallon qui sont envoyées à son attachée de presse.

Outre ce positionnement de partenaire à l'international, la CCIBW indique vouloir soutenir la politique provinciale, et les axes que le Brabant wallon s'est donné, en insérant certaines thématiques spécifiques à ses missions de base. L'association a ainsi organisé, dans le cadre de sa mission de formation continue pour les entreprises, des séances d'information, de networking ou des ateliers de formation, sur les thématiques suivantes :

- Initier un projet CRM dans votre organisation ;
- Convaincre des clients difficiles ;
- Je valorise mon entreprise ;
- Télétravail et cybercriminalité ;
- La prospection client en digital ;
- Les contrôles sociaux ;
- E-commerce et e-marketing ;
- Redonner du tonus à votre trésorerie ;
- Ma marque, mon design, comment les protéger ;
- Faire connaître son business en temps de crise ;
- Le marketing d'influence ;
- Les nouvelles règles sur les ventes à distance ;
- La PRJ et les entreprises en difficulté ;
- La fresque du climat ;
- Comment valoriser son entreprise ;
- Comment faciliter vos ventes ;
- Créer son pitch professionnel ;
- LinkedIn pour la croissance de mon entreprise ;

- Facebook Ads et Instagram Ads au service de mon entreprise.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 31.500,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 60% (18.900,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de cette subvention (12.600,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 28.000,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (16.800,00 €) liquidée en date du 28 mars 2022.

Le solde de cette subvention (11.200,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a pour objet de promouvoir des liens entre les entreprises disposant d'un siège d'exploitation dans le Brabant wallon. Elle assure également la défense des intérêts économiques et juridiques de ses membres et anime des réseaux dynamiques de relations d'affaires. La CCIBW fournit aux entreprises les conseils et les informations utiles pour assurer leur promotion auprès du public et des investisseurs.

Forte de son expérience avec des entreprises actives à l'international, l'association met en œuvre un programme d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation, avec pour objectif de sensibiliser les entreprises à l'importance d'être bien préparées pour démarrer une activité à l'international et ainsi maximiser la réussite de cette démarche. Grâce au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en Belgique, en Europe et dans le monde, les affiliés peuvent accéder aux marchés internationaux et nouer des contacts commerciaux avec les entrepreneurs d'autres pays.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°45 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 31 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 20 juillet 2022 par le Directeur de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif du programme INNOV2GO ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre et qualité des animations économiques organisées ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2023 ;
- Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :

Autocréation d'emploi suite à la participation à une des deux sessions INNOV2GO en 2021 : 3.

INNOV2GO accueille généralement 2 profils majeurs de participants : des entrepreneurs en phase de démarrage qui cherchent à créer de la croissance et des entrepreneurs en devenir qui cherchent à lancer leur activité.
L'association indique que, pour les participants de la première catégorie, la création d'emploi est plus difficile à distinguer car une croissance de l'activité conduit généralement dans un premier temps à rendre l'activité rentable avec les moyens humains qu'elle possédait déjà. Ensuite, beaucoup de la création d'activité se fera d'abord par le recours à de la consultance et de l'emploi très temporaire. Pérenniser l'emploi et créer des postes en CDI est assez rare dans la toute première phase de croissance d'entreprises de petite taille et dont le mode de financement repose sur l'autofinancement.

Pour le second profil d'entrepreneurs accompagnés, les entrepreneurs en devenir, la poursuite de la formation va conduire dans la plupart des cas à la création d'une unité d'entreprise dans les semaines ou les mois suivant la formation, à l'inscription dans une couveuse d'entreprise ou bien à l'abandon du projet. Dans le premier cas, il s'agit majoritairement d'entrepreneurs inscrits en couveuse d'entreprise ou d'ex-salariés bénéficiant d'un matelas financier temporaire suffisant ou étant en période de préavis. Pour ces entrepreneurs, un des buts premiers de la formation (atteignable en dix semaines), sera de tester la viabilité du projet grâce au digital qui offre un accès très fiable, très rapide et très peu coûteux à un marché visé. L'obtention d'une réponse fiable et chiffrée, qu'elle soit positive ou négative, sera considérée comme une réussite aux yeux de l'association, le but étant pour ces entrepreneurs d'accélérer fortement leur phase de démarrage, de la réorienter au besoin vers un réel besoin de marché ou bien de la stopper s'il s'avère que le marché envisagé n'existe pas (ou en tous cas, n'offre pas ou trop peu de réponse).

La notion de création d'emploi revêt dans ce cadre un sens particulier car l'association l'envisage davantage en termes de « rentabilité de l'activité ». Si cette rentabilité est démontrée, elle conduira l'entrepreneur à démarrer son activité ou à l'accélérer dans la bonne direction. L'évolution du statut de la personne dépassant largement la temporalité des formations de l'association, celle-ci indique qu'il lui est difficile, sinon d'observer ces évolutions, à tout le moins d'établir des liens de cause à effet fiables. Étant donné que le CEILv suit ses participants dans la durée par la création d'une

communauté autour de ses programmes, le recul qui lui fait encore partiellement défaut, devrait lui permettre de mesurer et de comprendre de mieux en mieux ces effets.

Depuis début 2020, la création d'une plateforme digitale accessible aux anciens participants uniquement et reprenant la matière vue lors des formations sous forme de capsules vidéo, leur permet de continuer leur apprentissage et l'assimilation des techniques apprises lors de la formation sans limite dans le temps. Cet outil permet dès lors aux porteurs de projet de continuer leur apprentissage et de développer leur marketing digital. Cette plateforme doit permettre d'augmenter le nombre de créations d'activités par les participants en leur laissant le temps nécessaire à la réalisation complète de leurs objectifs. La création d'emplois peut dès lors être plus importante que précédemment mais différée dans le temps par rapport au moment du suivi de la formation.

1.2Rapport qualitatif du programme INNOV2GO :

2021 fut encore fortement impactée par la crise sanitaire, tant sur le plan du taux de participation que sur celui de l'organisation interne du CEILv puisque le coordinateur du programme a connu deux épisodes de maladie assez longs. Mais cette année fut également une année de transition très importante avec l'abandon du format long originel pour un format plus court et plus ciblé sur des thématiques très précises, toujours en rapport avec l'innovation et le digital.

En effet, 2021 a vu s'organiser 2 sessions de formation. La première session au printemps fut l'occasion de clôturer la première formule (10 semaines pour lancer son business grâce au digital). Cette session s'est axée très fortement sur l'e-commerce et a permis à plusieurs projets (majoritairement en couveuse d'entreprises) de lancer leurs sites d'e-commerce. La deuxième session (à l'automne) de 2021 fut l'occasion d'une refonte totale du modèle, fruit d'une réflexion entamée début 2021, devant permettre aux participants d'augmenter la vitesse d'acquisition de la matière et d'aller encore un cran plus loin dans la concrétisation de leur projet. Ainsi, le format de dix semaines, généraliste sur les aspects digitaux, a été abandonné pour donner place à un format court et intensif de deux jours sur des aspects plus spécifiques que précédemment. Au lieu de brosser l'ensemble des méthodes existantes de prototypage et de marketing digital, l'association privilégie désormais la concrétisation d'un objectif précis (en l'occurrence ici la réalisation d'une application web ou mobile grâce à des outils en ligne « no-code ») qui constitue le cœur du projet. Tous les participants à cette session d'automne avaient ainsi pour objectif de lancer une application dans un domaine particulier. Ils sont arrivés avec uniquement une idée (précisée lors d'entretiens préliminaires à la formation) de ce qu'ils voulaient que cette application fasse et sont ressortis de la formation avec en mains une application fonctionnelle et prête à être mise sur le marché. Là où l'association aurait précédemment lancé des campagnes publicitaires pour tester l'intérêt du marché pour une « idée », elle a pu lancer des campagnes pour tester et commencer à vendre une application fonctionnelle, un produit bien réel. Son objectif est de dupliquer ce modèle en différents modules intensifs couvrant des domaines très précis tels que le SEO (optimisation des moteurs de recherche), l'UX (expérience utilisateur), la création de contenus vidéo… *etc*.

La réalisation d'une plateforme de formation Innov2go au format vidéo fin 2020, a permis à l'association de conserver le contenu de ses anciennes formations organisées sur 10 semaines et ainsi de capitaliser sur tout ce qu'elle avait précédemment construit, pour le proposer en complément gratuit de ses nouvelles formations intensives sur deux jours. De cette manière, les participants ne sont en rien lésés par l'abandon de l'ancien format puisque le contenu de celui-ci leur est encore accessible au terme des deux jours. Ils bénéficient ainsi en toute autonomie et sans limite dans le temps de la formation nécessaire pour lancer leur produit après l'avoir réalisé avec le CEILv. Le contenu de la formation vidéo faisant bien sûr l'objet de mises à jour régulières.

Les séances de « speed coaching » ont été progressivement abandonnées au profit d'un basculement vers le programme GO pour celles et ceux qui auraient besoin d'un suivi individuel au terme des formations Innov2go.

Le groupe privé Facebook « On innove et on y va » qui constitue un outil d'échanges très efficace, continue de rassembler les participants aux programmes du CEILv, anciens et nouveaux.

2021 fut donc (dans la lignée de 2020 mais bien plus radicalement encore) une année de transition puisqu'il fut décidé de repenser toute la formation. Par ailleurs, l'axe « santé / bien être » (devenu prépondérant pour le CEILv dans le cadre des nouveaux pôles de compétences repartis entre les provinces) continue de faire l'objet d'une attention particulière à l'échelle du centre mais également du programme Innov2go dont l'ambition est de prendre en charge une partie importante des formations liées au programme « New Ways of Caring ». L'association continue également de s'inscrire dans la volonté de se différencier afin de rester complémentaire vis-à-vis des autres acteurs/partenaires du secteur.

1.3Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Suite à une formation sur l'entrepreneuriat sociétal et durable, donnée par l'A.S.B.L. Poseco en 2020 et suivie par toute l'équipe du CEILv, une large réflexion a été menée afin de repenser en profondeur le format d'Innov2go afin d'y intégrer la dimension de durabilité (sous ses multiples facettes) à travers la thématique de l'innovation.

Le recrutement de projets portant cette thématique particulière au sein même de leur business model, fait à présent partie des critères d'attention de l'association. Ainsi, trois projets positionnés au moins partiellement sur cette thématique ont rejoint le programme de formations du CEILv en 2021. L'association indique avoir l'ambition de continuer à se positionner de plus en plus fortement sur cette thématique à l'avenir.

1.4Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La digitalisation reste au cœur des formations Innov2go, tant au niveau du contenu des formations qu'au niveau des outils déployés pour soutenir celles-ci. Outre la création de la plateforme digitale, le suivi des projets par l'association s'appuie de plus en plus sur des outils digitaux (Notion, Podia, Discord…).

Suite à la crise sanitaire et à l'obligation qui en a découlé de migrer dès mars 2020 vers la tenue des sessions en mode virtuel à travers des plateformes de vidéo conférence, cette nouvelle pratique est restée partiellement ancrée dans les habitudes du CEILv. Bien que l'association reste attachée à la tenue de formations en présentiel pour des raisons qualitatives, toutes les phases de recrutement, d'entretiens préliminaires et d'accompagnement pré et post-formation se font à présent en virtuel.

L'association a également encore accru son panel de solutions digitales pour encadrer ses formations (recrutement, suivi, partage de contenu, animation de la communauté).

1.5Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube :

Aucune activité en lien avec le Cube n'a été organisée en 2020.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés : → 15
2.2Nombre d'entreprises existantes accompagnées : → 3
2.3Nombre de nouveaux entrepreneurs formés : → 15
2.4Nombre et qualité des animations économiques organisées : → 0 car aucune animation économique en 2021
2.5Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

En ligne, dans les campagnes liées aux formations Innov2go, sur la plateforme digitale Podia, sur les pages Notion, dans le groupe privé Facebook, dans les campagnes d'emailing, les signatures mail et la correspondance.
Dans les locaux du CEILv, par la présence de rollups.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, avec une avance de 60% (48.000,00 €) liquidée en date du 21 juin 2021.

Le solde de cette subvention (32.000,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (36.000,00 €) liquidée en date du 28 mars 2022.

Le solde de cette subvention (24.000,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec l'UCLouvain et son Parc Scientifique, elle porte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'association intervient dans la construction des projets d'entreprises et soutient les entreprises créées pendant les premières années de leur développement. Celle-ci offre également une gamme complète de services d'accompagnement (coachings et formations) et de support pour la création et le développement de projets innovants. A noter que l'axe « santé / bien être » est devenu prépondérant pour le CEILv dans le cadre des nouveaux pôles de compétences repartis entre les provinces, et fait l'objet d'une attention particulière à l'échelle du centre mais également du programme Innov2go, dont l'ambition est de prendre en charge une partie importante des formations liées au programme « New Ways of Caring ».

En proposant ses services d'accompagnement et de support pour la création et le développement de projets innovants, l'association favorise et met en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation en Brabant wallon, en basant essentiellement son accompagnement sur le digital et sa capacité d'évolution très rapide.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°46 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 *« Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois »* et 1.2 « *Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu les statuts de la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 août 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 1er septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 8 juin 2022 par le Directeur de la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. **<u>Indicateurs qualitatifs</u>**

- Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;

2. **<u>Indicateurs quantitatifs</u>**

- Statistiques quantitatives suite au réaménagement et à l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space :

Le coworking se situe au sein du Centre d'Entreprise et d'Innovation de LLN (CEI Louvain), également l'incubateur de l'UCLouvain. Depuis novembre 2021, une nouvelle animatrice a repris la gestion de l'espace. Celle-ci met à profit ses compétences pour créer un cadre d'accompagnement privilégié pour toute personne ou groupe souhaitant lancer ou développer un projet/business. Plusieurs startups ont d'ailleurs démarré au coworking avant d'avoir leurs propres bureaux privatifs. Ces sociétés ont un réel impact sur le territoire du Brabant wallon car elles permettent de créer de l'emploi et d'augmenter l'attractivité et offre de la Province.

Le coworking est un endroit de passage et de connexion qui bénéficie tant aux indépendant(e)s établi(e)s souhaitant élargir leur réseau et sortir de l'isolement du travail à domicile, qu'aux jeunes équipes ou porteur(euse)s de projet qui démarrent, recherchent leur marché, et souhaitent travailler dans un lieu de travail inspirant. Le soutien de la Province du Brabant wallon permet d'apporter plus de moyen au soutien de ces entrepreneurs, acteurs de l'économie wallonne.

1.2 Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) :

L'A.S.B.L. CEILv abrite deux programmes :

1) L'Yncubator – l'incubateur étudiant : outre les workshops et les coachings, ce programme propose aux étudiant(e)s un espace de coworking gratuit. Celui-ci a également été agrandi et rénové au cours de la vague de rénovation du CEI en 2019. Les incubé(e)s ont accès à cet espace pendant maximum 2 ans après la fin de l'accompagnement. Les startups créées par les étudiant(e)s peuvent ensuite intégrer le Louvain Coworking Space, comme c'est le cas par exemple de INSENS (insens.eu). Après quelques années passées à Louvain-la-Neuve, force est de constater cependant que beaucoup de ces startups se dirigent généralement vers Bruxelles pour poursuivre le développement de leur business.

2) Innov2Go : Certains porteur(euse)s de projets suivant la formation intègrent par la suite l'espace de coworking, et inversement certaines personnes de la communauté suivent la formation lors de leur parcours entrepreneurial. Les coworker(euse)s sont également un vivier d'expert(e)s pour intervenir dans la formation (marketing digital, GDPR, business modèles innovants, codage, conception de logo et identité visuelle.).

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

La S.A. indique que le coworking peut constituer un véritable levier pour le développement durable du Brabant wallon en augmentant la productivité des entreprises tout en améliorant la qualité de vie des collaborateur(rice)s. Il favorise l'innovation en mettant en contact des publics très différents, il réduit les déplacements domicile-travail et ainsi, les émissions de gaz à effet de serre. Dans les zones éloignées des centres urbains, le coworking fixe une population active qui attire à son tour, commerces et services publics.

De plus, le coworking permet une mutualisation des ressources par l'ensemble de la communauté, en termes d'équipement notamment : chaises, tables, casiers, imprimantes, machines à café, vaisselle *etc*.

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La S.A. souligne que les concepts de cadre de travail et de relation managériale ont profondément changé avec la vague de digitalisation. De plus en plus d'entreprises souhaitent retrouver un esprit et cadre de travail favorisant le bien-être de leurs travailleur(euse)s. Avant la crise COVID-19, le télétravail, le nomadisme digital, ces « *New Ways of Working* (NWOW) » commençaient déjà doucement à apparaitre dans le monde professionnel et à bousculer les schémas de travail traditionnels. La crise et le confinement ont désormais très largement imposé le télétravail et les réunions/formations à distance pour avoir un fonctionnement hybride.

Avec l'accès à un équipement informatique, une connexion haut débit, les salarié(e)s peuvent travailler dans de bonnes conditions directement au sein d'espaces de coworking, qui sont équipés pour les recevoir, et se placent en alternative au télétravail seul à domicile.

Grâce au travail réalisé par Coworking|Digital Wallonia et ses partenaires, les avantages de ce nouveau mode de travail (réseautage et effets positifs sur l'entrepreneuriat) sont de plus en plus (re)connus. Les espaces de coworking permettent aux entrepreneur(euse)s confirmé(e)s ou débutant(e)s de travailler dans un environnement productif et dynamique, bénéficier de conseils et d'accompagnement tout en ayant l'opportunité de participer à des ateliers, formations et événements de networking qui les aident à développer leur business.

En période post-COVID, le coworking séduira aussi de plus en plus de télétravailleur(euse)s salarié(e)s en recherche d'une solution permettant d'allier productivité, mobilité et réduction de l'isolement.

À travers un soutien dynamique au réseau Coworking|Digital Wallonia, la Wallonie cherche à répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité mais aussi aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipement numérique, entre autres. C'est d'ailleurs un des grands objectifs de la stratégie numérique wallonne, Digital Wallonia. Désormais, la Wallonie est ponctuée d'espaces de coworking équipés de matériel performant qui assurent un accompagnement de qualité à l'ensemble des utilisateur(rice)s. Ces efforts seront probablement significativement accentués à l'avenir.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quantitatives suite au réaménagement et à l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space :

En 2021, malgré la continuité de la crise sanitaire, la S.A. a observé un redémarrage progressif. A la fin de l'année, le nombre de 65 abonnements était atteint.

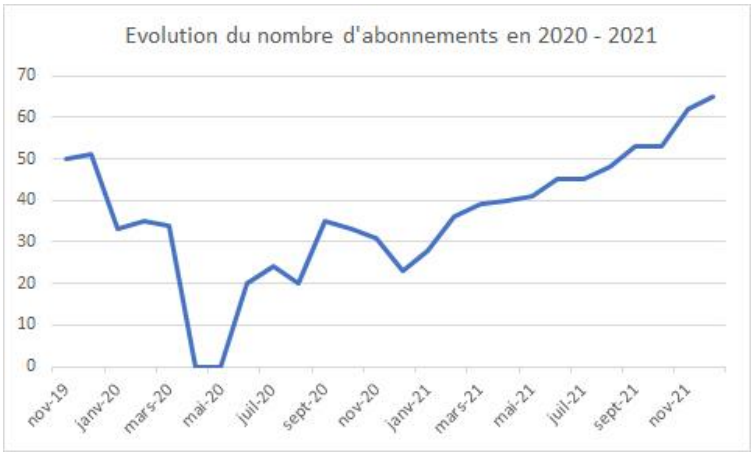

2.2 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Le logo de la Province figure sur la nouvelle version du site internet de la S.A., mis en ligne pendant l'été 2021.

Sur le totem présent en face du bâtiment le long du chemin du cyclotron, une plaque métallique a également été rajoutée à la rentrée 2021.

Liquidation des subventions

Aucune subvention n'a été octroyée à la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain en 2021.

Rapport coût du service/qualité

La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain est l'entité « sœur » de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation. Tandis que l'association a une vocation d'encadrement économique, d'accompagnement à la création et à la croissance pour les porteurs de projets, la S.A. a une vocation commerciale : elle propose aux porteurs de projet l'hébergement et la connexion, via la location de bureaux privés et de salles de réunion, ainsi que l'occupation d'un espace de travail partagé, le Louvain Coworking Space. La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a pour objet de contribuer au développement économique du Brabant wallon en proposant ses services d'hébergement et de connexion pour la création et le développement de projets innovants. En raison d'une communauté en constante croissance, il est apparu nécessaire d'agrandir et réaménager cet espace de travail partagé. Les travaux ont été réalisés de septembre à novembre 2019. La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bénéficié du soutien du Brabant wallon, dans le cadre la réalisation de ces travaux, dans le cours de l'année 2020.

Etant donné l'accroissement constant de la communauté, ces travaux ont été conçus pour transformer un étage de 450m² (le premier étage du CEI Louvain) et y déménager l'actuel Louvain Coworking Space, passant alors de 70 à 450m² et de 34 à 180 postes de travail. Malheureusement, la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis à la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain d'exploiter le plein potentiel du nouvel espace dédié au Louvain Coworking Space et a dû réduire le nombre de postes de travail disponibles afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation sociale (75 membres accueillis au plus fort de sa capacité pour l'année 2020).

Cependant, au vu des objectifs stratégiques identifiés par Coworking|Digital Wallonia afin de répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité et aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements numérique, entre autres, il parait évident que le Louvain Coworking Space sera, prochainement, amené à profiter de son plein potentiel en se positionnant, dès aujourd'hui, comme l'un des acteurs phares du coworking sur le territoire du Brabant wallon ainsi qu'au sein de l'écosystème de Louvain-la-Neuve. De ce fait, le rapport coût/qualité du service est positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Surfaces de bureaux :

Malgré cette deuxième année de crise sanitaire, le vide locatif s'est considérablement résorbé pendant l'année 2021, passant de 35% en janvier 2021 à 5% en décembre 2021, pour le bâtiment qui avait vu le plus de départs de locataires en 2020.

Les perspectives pour 2022 restent favorables, avec des nouveaux locataires remplaçant les départs prévus.

Espace de coworking :

Le nouvel espace avait été développé en 2019, avec 100 postes de travail, contre 60 dans l'espace existant auparavant. Etant par définition un espace ouvert et collaboratif le coworking avait dû être fermé dès le début de la crise, de la mi-mars à fin mai 2020, puis fonctionner au ralenti pour assurer la distanciation sociale entre les coworkers.

L'année 2021 a été celle du redémarrage progressif, avec une progression régulière du nombre d'abonnements (28 à 65) au cours de l'année, les formules temps partiel des abonnements (1 jours /semaine ou mi-temps) permettant de gérer le taux de présence dans l'espace.

Là aussi les perspectives sont encourageantes, avec une poursuite de la croissance du nombre d'abonnements en 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°47 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 19 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 29 août 2022 par le Directeur de l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Rapport qualitatif des ateliers collaboratifs ;
- Rapport qualitatif des ateliers femmes entrepreneures ;
- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Statistiques quantitatives des ateliers collaboratifs ;
- Statistiques quantitatives des ateliers femmes entrepreneures ;
- Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2021 de l'association ;
- Comptes et bilan 2021 validés par l'AG ;
- Note d'intentions 2022 ;
- Projet de budget 2022.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise

Depuis la création de l'ASBL, une méthodologie a été mise en place afin de proposer aux porteurs de projet un accompagnement de qualité et qui correspond à l'état d'avancement de leur projet : que ce soit au stade de l'idée jusqu'à la création et même pour les personnes ayant déjà lancé leur activité et qui ont besoin d'un « coup de pouce ».

Au fur et à mesure des années, cette méthodologie s'est affinée pour arriver à ce jour à ce parcours :

A l'issue de chaque rendez-vous, des documents explicatifs et complémentaires des discussions sont envoyés à chaque porteur de projet, leur permettant de travailler sereinement en prévision du rendez-vous suivant.

La FJE travaille selon les besoins et le rythme de chaque porteur, toute personne étant unique ainsi que chaque projet. Si le besoin s'en fait sentir, l'association fait appel à son réseau d'experts/parrains-marraines pour approfondir certains points ou pour permettre au porteur d'entrer en « confrontation » réelle et avoir des discussions à bâton rompu et en toute bienveillance sur leur projet.

Depuis la crise sanitaire, les questionnements des porteurs ont évolué : beaucoup veulent trouver du sens à leur travail et estiment que lancer leur propre projet leur permettra d'aboutir à un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle. Les accompagnés sont en quête de valeurs en adéquation avec leur personnalité, leurs diverses contraintes et leurs affinités.

Autre fait en lien avec la crise sanitaire, les personnes semblent plus impatientes face au changement. En effet, beaucoup veulent que les choses aillent vite, parfois en dépit d'une bonne compréhension « en bon père de famille », sans tenir compte des réalités de marché ni de leur situation financière. Le travail de l'association est donc de leur expliquer en détail les tenants et aboutissants du statut d'indépendant, leur montrer les différentes solutions présentes en Wallonie pour les aider à passer ce cap et surtout de reprendre leur projet à la base pour s'assurer que toutes les zones d'ombre éventuelles peuvent être éclairées afin que le porteur prenne sa décision en toute conscience.

Parmi les personnes accompagnées, une légère majorité souhaitait s'orienter dans le secteur du bien-être (en général) : coach RH, diététicien, aide aux jeunes parents, … Les autres projets sont très variés : conception de jeux vidéo, secteur de l'horeca, vente de détails (vêtements pour enfants, biens alimentaires…), graphisme, métier lié à l'environnement au sens large…

En fonction du stade d'avancement du projet et en fonction de statut du porteur.se, il est arrivé à la FJE d'inviter les porteurs (demandeurs d'emploi) à contacter d'autres structures d'accompagnement qui pouvaient leur offrir des services pour lesquels la FJE n'est pas habilitée : couveuse d'entreprise (service proposé par les SAACE).

Pour d'autres, dont le projet était plus avancé et les demandes plus précises, l'association a étudié leur plan financier et parfois introduit des demandes de crédit auprès de banques ou autres organismes de crédit (Credal ou invest entre autres).

La situation très particulière liée au Covid a fait que des employés, avec emploi fixe, venaient voir la Fondation pour obtenir une aide et un accompagnement pour valider (ou pas) la faisabilité de leur projet d'entreprise. Mais d'autres profils ont également fait appel dans ce contexte : des indépendants qui ont dû s'adapter rapidement au changement lié au confinement et autres nouvelles habitudes du

marché. Se repositionner, s'adapter avec agilité à cette nouvelle situation a été un challenge pour tout le monde, et en particulier pour ces jeunes entrepreneurs.

1.2. Rapport qualitatif des ateliers collaboratifs

En 2021, les ateliers collaboratifs ont dû être annulés suite à la crise sanitaire.

Pour répondre à la demande de certains porteurs, l'association a opté pour un week-end de l'entrepreneuriat organisé en octobre (période durant laquelle les manifestations pouvaient reprendre en toute sérénité).

Les thématiques abordées répondaient à des demandes fréquentes et avaient un fil conducteur leur permettant d'aborder tous les points essentiels. Si toutes leurs demandes n'avaient pas été satisfaites, la FJE les invitait à se rencontrer individuellement pour entamer le parcours (3 sur les 9 participants ont fait cette démarche).

Les thématiques proposées pour le week-end 'Découverte de l'entrepreneuriat' étaient les suivantes et ont été animées par des coachs externes :

- Mission – vision – valeur
- Présentation des différents canevas : *BMC*, *lean canvas*, *social canvas*…
- Technique de créativité
- Définir son persona et sa proposition de valeur
- MVP (Minimum Viable Product)
- Droits, devoirs et fiscalité de l'indépendant
- Inspiration – Motivation
- Présentation parcours FJE

1.3. Rapport qualitatif des ateliers femmes entrepreneures

Comme son nom l'indique, les ateliers « femmes entrepreneures » sont pour les femmes : celles-ci endossent souvent plusieurs rôles en plus de celui de (future) entrepreneure : conjointe, maman, logisticienne de maison… Ces différents rôles ne leur donnent pas nécessairement le temps de prendre soin à 100% de leur projet.

Ces ateliers sont une petite bulle d'air, un moment à partager entre pairs qui rencontrent les mêmes difficultés.

En l'espace de 10 soirées et 1 matinée, les participantes aux ateliers peuvent en toute bienveillance et confidentialité parler de leur projet et de leurs difficultés du quotidien avec les coachs ou avec un membre de l'équipe FJE.

A l'issue des ateliers, elles ont la possibilité de confronter leur projet avec les membres de la FJE. En raison des conditions sanitaires, cette session de comité expert/parrain a été faite de façon hybride : en présentiel et en virtuel.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Briser la glace + mission / vision / valeur
- Présentation des différents canvas et choix (en fonction de leur projet et de leurs affinités)
- Techniques de créativité
- Définir son persona + proposition de valeur
- MVP et prix de vente
- Pitcher comme une pro
- Marketing et vente
- E-reputation
- Communication et mise en pratique
- Réseaux et networking

A la fin de chaque session, une fiche d'évaluation est remise à chaque participant. Ces fiches reprennent l'appréciation du formateur, de la matière, de la pertinence du sujet en rapport avec leur projet/activité.

1.4. Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise

Dans les 50 personnes accompagnées en 2021, que ce soit en création ou en développement, la plupart commencent dans une configuration à une personne.

Certains porteurs envisagent de se lancer à deux. Dans ce cas de figure, l'association met l'accent sur des tests pour éprouver la « solidité » du binôme.

L'association insiste aussi dès le départ à la rédaction d'une convention entre associés. Des documents aidant les porteurs à se questionner en amont leur sont proposés et la FJE peut débriefer avec eux et/ou jouer le rôle de médiateur en cas de divergence d'opinions.

1.5. Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

L'association indique ne pas en disposer.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. *Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise*

L'association indique avoir accompagné 50 personnes en création ou développement d'entreprise en 2021 (ce qui représente 45% d'une année hors Covid). Elle a également assuré le suivi de +/- 66 rendez-vous de personnes accompagnées les années précédentes.

La répartition homme-femme se maintient : 52% pour les femmes, 48% pour les hommes.
La provenance géographique vient essentiellement du Brabant wallon (29%).
L'âge moyen est situé dans la tranche des 30-39 ans, suivi des 40-49 ans.

Enfin, la majorité des contacts pris provient du bouche à oreille, par les jeunes entrepreneurs suivis précédemment par la Fondation.

2.2. *Statistiques quantitatives des ateliers collaboratifs*

Comme expliqué précédemment, il n'y a pas eu d'ateliers collaboratifs en 2021.

En effet, il était difficile pour les participants de répondre présent aux journées entières prévues dans ce cadre et surtout vu la situation sanitaire.

Un week-end de l'entrepreneuriat a été organisé du 22 au 24 octobre 2021 en lieu et place de l'atelier collaboratif.

9 personnes ont participé à ce week-end, qui a été clôturé par une conférence de l'auteur d'un livre « Matins clairs » (lettre à tous ceux qui veulent changer de vie). Les 9 participants étaient très satisfaits de ce week-end.

Un deuxième week-end avait été prévu en novembre mais a été annulé, faute de participants suffisants pour la bonne dynamique des échanges et la rentabilité de l'événement.

2.3. *Statistiques quantitatives des ateliers femmes entrepreneures*

Un atelier « femmes entrepreneures » a eu lieu entre septembre et décembre 2021, réunissant 5 participantes très satisfaites. Les ateliers se sont tenus majoritairement en soirée (10 ateliers) et une matinée.

Le taux de satisfaction reste stable, tournant autour des 90 %. Les remarques sont prises en compte pour les formations suivantes, par l'équipe de la FJE.

2.4. *Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise*

L'association indique que ces données sont difficiles à quantifier, la situation sanitaire Covid ayant nettement freiné le démarrage d'activités de par ses nombreuses exigences de distanciation et de sécurité au niveau de l'environnement à respecter.

2.5. *Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale*

La visibilité provinciale fut assurée lors des 2 ateliers et conférences, par la présence de rollups.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 54.000,00 euros pour l'année 2021, octroyée en date du 17 juin 2021, et liquidée en date du 8 mars 2022 sur base des justificatifs.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 euros pour l'année 2022, octroyée en date du 7 avril 2022, avec une avance de 60% (28.800,00 euros) liquidée en date du 21 avril 2022, le solde de la subvention étant à liquider, sur base des pièces justificatives, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

A titre informatif, le coût réel de la subvention de 48.000,00 euros octroyée à l'association pour l'année 2022 est de 50.766,50 euros pour la Province, en y incluant la charge en ressources humaines pour la gestion du suivi du contrat de gestion. L'administration estime que le rapport coût/qualité du service est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°48 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs stratégiques 3 « Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné » et 5 «

Veiller à l'utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles du territoire » ainsi que leurs objectifs opérationnels 3.8 « Lutter efficacement contre les inondations » et 5.2 « Promouvoir l'émergence de nouvelles filières énergétiques durables » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 septembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 15 septembre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 4 février 2022 par le Président de l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif des activités du C.I.P.F. pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus ;

1.2. Rapport d'enquête de satisfaction des actions du C.I.P.F. auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis du projet (cf. article 1 du contrat de gestion) ;
2.2. Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2020 reprenant :
- le nombre d'agriculteurs accompagnés à chaque étape pour les projets 1 et 2 ;
- l'évolution de la surface agricole implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 ;
- la répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant Wallon ;
- l'évolution du nombre de bandes de miscanthus antiérosives implantées dans le cadre des 2 projets ;
- les observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies ;

2.3. Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives ;
2.4. Nombre de publications émises (article, newsletters, etc.) ;
2.5. Type d'outils de communication utilisés et créés ;
2.6. Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan ;
- Rapport et conclusions des programmes de recherche sur la culture du miscanthus ;
- Publication d'articles scientifiques ;
- Note d'intentions 2023 ;
- Projet de budget 2023.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Le C.I.P.F. est une A.S.B.L. assurant un encadrement technique auprès des agriculteurs. Basé dans les locaux de l'UCLouvain (ELI) à Louvain-la-Neuve, il est l'organisme de référence pour l'encadrement de la culture du maïs et du miscanthus en Wallonie. Chaque année, de nombreux essais agronomiques sont mis en place en étroite collaboration avec les agriculteurs. Les différents essais portent sur la fertilisation, le désherbage, les variétés, la lutte contre les ravageurs, la conservation, la gestion de l'interculture ainsi que sur diverses pratiques culturales visant notamment à un meilleur respect de l'environnement (désherbage mixte, lutte contre le ruissellement et l'érosion, culture bio, implantation de bande antiérosive à base de miscanthus, …).

Au vu des changements climatiques, le chanvre et le sorgho font désormais également l'objet d'essais par le C.I.P.F. depuis plusieurs années.

Parallèlement aux essais, l'association publie différents articles dans la presse agricole et réalise plusieurs activités de vulgarisation :

- Visites d'essais
- Réunion d'informations hivernales pour les Comices et Ceta.
- Réunion d'informations « Conseils de printemps ».
- Participations à des conférences en partenariat avec d'autres organismes.

- Organisation de formations « phytolicence »

Le C.I.P.F. mène également différentes actions en collaboration avec la Province du Brabant wallon dans le cadre du contrat de gestion dont il est question dans ce document.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif des activités du C.I.P.F. pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus

Durant cette seconde année du contrat de gestion, les actions se sont poursuivies auprès des agriculteurs à la fois dans le cadre du volet « la Gadale » à Jodoigne et dans le cadre du volet « bandes antiérosives » au centre et à l'Est du Brabant wallon.

Concernant le premier volet de la collaboration (La Gadale – Jodoigne), l'association a effectué son travail en continuité avec les actions entreprises dès 2020 : contacts avec de nouveaux agriculteurs, présentation de la filière miscanthus, visites sur sites, centralisation des commandes de rhizomes, implantation des bandes de miscanthus en zones propices, suivi des parcelles implantées, échanges avec les différents acteurs (GAL Culturalité, Ville de Jodoigne, …).

Les plantations de 2021 dans le cadre des volets 1 (La Gadale) et 2 (Centre et Ouest Brabant wallon) de la collaboration se sont déroulées dans des conditions idéales.
Notons qu'il a été nécessaire de regarnir considérablement certaines parcelles implantées en 2020 car un pourcentage trop important des rhizomes n'avait pas résisté à la sécheresse.

Contrairement à 2020, les rhizomes n'ont pas souffert du manque d'eau en 2021 : les précipitations ont été très abondantes durant le printemps et l'été 2021.

L'association indique que le regarnissage des parcelles ayant souffert de la sécheresse de 2020 s'est également bien déroulé :

- Sur les parcelles où les dégâts étaient limités, une replantation à la main a été effectuée.

- Sur les parcelles aux dégâts d'ordre moyen, le C.I.P.F. est intervenu à l'aide d'un tracteur horticole permettant de circuler dans la plantation sans détruire le miscanthus existant.

- Sur les parcelles aux dégâts importants, l'association a eu recours au matériel agricole classique utilisé pour les plantations.

Durant l'été 2021, de violents orages ont créé des ravines dans une des nouvelles plantations à Zetrud-Lumay tout comme dans des bandes nouvellement implantées au centre et à l'ouest de la Province. Il sera également nécessaire de réintervenir à ces endroits en 2022. À partir de l'année suivant son implantation, le miscanthus devient clairement très intéressant pour lutter contre les coulées. Cependant, en année 1, le risque de dégâts liés aux fortes pluies existe car les rhizomes ne sont pas encore suffisamment développés.

Notons que sur un site, la bande de miscanthus installée a été doublée par une mesure agri environnementale.

1.2. Rapport d'enquête de satisfaction des actions du C.I.P.F. auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons

Le degré de satisfaction des agriculteurs a à nouveau été évalué. Malgré des taux de reprises des rhizomes insuffisants dans certaines plantations de 2020 en raison de la sécheresse, les agriculteurs sont satisfaits car un regarnissage des plantations a pu être opéré par l'association au printemps 2021.

Parmi les nouvelles plantations (2021), les agriculteurs se disent également satisfaits du travail effectué. Une seule réserve est formulée par un agriculteur. Il s'agit de l'agriculteur cultivant la parcelle où des ravines sont apparues à la suite des orages de l'été 2021. Le C.I.P.F. réinterviendra en 2022 pour remplacer les rhizomes emportés afin d'obtenir une plantation idéale.

Pour faciliter la tâche des agriculteurs, l'association a réalisé le désherbage chimique des parcelles à ses frais (hors contrat de gestion). Les agriculteurs sont très satisfaits de cette action car cela a pu éviter à chacun d'utiliser son propre matériel (remplissage cuve et nettoyage de plusieurs pulvérisateurs au lieu d'un seul pour le CIPF qui a effectué un circuit en passant par chaque parcelle).

Le manque de garantie persistant au sujet du rachat du miscanthus produit est un point négatif qui revient régulièrement lors des conversations avec les agriculteurs impliqués.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivi du projet « La Gadale » (cf. article 1 du contrat de gestion)

L'ensemble des prestations prévues dans l'article 1 du contrat de gestion a été abordé lors de cette seconde année du projet. Seuls les points concernant la surveillance de l'évolution de la matière sèche et l'organisation des récoltes n'ont pas été entamé (premières récoltes à venir en mars-avril 2022).

2.2. Statistiques annuelles 2021, concernant le Brabant wallon, reprenant :

a. Nombre d'agriculteurs accompagnés :

Pour le Volet 1 (la Gadale) : 6 agriculteurs accompagnés depuis 2020 + 2 agriculteurs accompagnés depuis 2021. Au total plus de 20 agriculteurs consultés.

Pour le Volet 2 : 3 agriculteurs accompagnés + contacts avec différentes communes de la Province

b. Commande des rhizomes :

Tout comme en 2020, les commandes de rhizomes ont été centralisées par le C.I.P.F. pour l'année 2021. Cette commande groupée a permis d'obtenir un prix préférentiel de 21 cents HTVA par rhizome au lieu des 25 à 30 cents HTVA habituellement pratiqués.

c. Evolution de la surface agricole totale implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 :

Pour le Volet 1 (la Gadale) : 5 hectares ;
Pour le Volet 2 (Rebecq) : 4 bandes antiérosives de 5 à 20 ares chacune.

d. Répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant wallon :

Les agriculteurs accompagnés se situent essentiellement à l'est et l'ouest du Brabant wallon.

- Pour le volet 1 (La Gadale) : les bandes de miscanthus implantées en 2020 et 2021 sont localisées entre Sart-Mélin et Lathuy, à Saint-Remy-Geest, à Jauchelette, à Huppaye et du côté de Orp-Jauche.

- Pour le volet 2 (Bandes antiérosives / Centre et Ouest Brabant wallon) : les bandes de miscanthus implantées à l'ouest du Brabant wallon sont localisées à Rognon, tandis que celles implantées au centre du Brabant wallon le sont à Mont-Saint-Guibert et Corroy-le-Grand.

e. Evolution du nombre de bandes de miscanthus implantées dans le cadre des 2 volets du projet :

- 8 bandes implantées et suivies en 2020 et 2021 pour le volet 1

- 4 bandes implantées et suivies en 2020 et 2021 pour le volet 2

f. Observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies :

Les implantations de 2020 ont montré de premiers résultats intéressants lors des gros orages notamment sur une bande implantée à Lathuy. À l'inverse comme ce fut mentionné en début de rapport, les plantations de 2021 ont subi des dégâts (ravines et rhizomes emportés).

2.3. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives :

Les rencontres au domicile des agriculteurs désireux de participer aux volets 1 ou 2 se sont poursuivies durant cette seconde année du contrat.

L'association a également abordé les actions menées lors de visioconférences plus globales organisées à destination des agriculteurs.

Des informations ont également été fournies à plusieurs communes où des bandes de miscanthus à vocation antiérosives ont été (ou doivent encore être) installées (Rebecq, Walhain, ...).

2.4. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc.) :

Aucune publication n'a été éditée en 2021.

2.5. Type d'outils de communication utilisés et créés :

Inévitablement, au vu de la situation sanitaire actuelle, les outils de communication via les plateformes de visioconférences sont privilégiés.

2.6. Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2 :

Dans la continuité de ce qui a été fait en année 1, le C.I.P.F. a établi des contacts avec les différents agriculteurs potentiellement intéressés par le projet « La Gadale ». Des échanges réguliers ont eu lieu entre le C.I.P.F. et le GAL Culturalité.

Concernant le second volet, de nombreux agriculteurs présentant des parcelles classées R10 ou R15 ont été contactés afin de savoir si l'installation de bandes antiérosives de miscanthus se justifiait chez eux.

Un partenariat a également eu lieu avec Natagriwal pour l'installation d'une MAE parallèlement à une bande antiérosive de miscanthus.

Liquidation des subventions

Subvention annuelle de fonctionnement de 13.500,00 € pour l'année 2021, octroyée en date du 10 juin 2021, et mise en liquidation en date du 04 avril 2022 sur base des justificatifs.

Subvention annuelle de fonctionnement de 12.000,00 € pour l'année 2022, octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 50% (soit 6.000,00 €), mis en liquidation en date du 28 mars 2022, le solde de la subvention étant à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

En tant qu'association d'agriculteurs, l'A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (C.I.P.F.) a pour objectif de promouvoir et de vulgariser la culture du maïs et du miscanthus auprès du monde agricole.

L'association est reconnue pour expérimenter, en champs, les techniques de culture de maïs, la fertilisation et la protection phytosanitaire et assurer la vulgarisation de ses expérimentations auprès des agriculteurs du Brabant wallon et de Wallonie.

Le C.I.P.F. a également développé une expertise en matière de phytotechnie du miscanthus et de son utilisation en tant que barrière érosive.

Au vu de l'exécution de sa mission de prospection et d'accompagnement des agriculteurs pour la culture du miscanthus dans le cadre du projet « La Gadale » à Jodoigne et d'accompagnement des agriculteurs du Centre et de l'Ouest du Brabant wallon dans l'implantation de bandes de miscanthus en tant que barrières végétales antiérosives, le rapport coût/qualité est jugé très positif au regard de la subvention de 13.500,00 € octroyée pour l'année 2021.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°49 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020 – 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 « Renforcer une mobilité intermodale et de proximité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant °1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise par la Directrice de ladite A.S.B.L. ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020- 2022 dans le cadre du projet « Cap BW » pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020–2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020- 2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L.

I. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels ;
- Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution ;
- Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation ;
- Nombre d'appels non pris en compte et raisons ;
- Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation ;
- Nombre de formations mises en place et nombre de participants à ces formations ;
- Nombre de demande de location du véhicule (jour/semaine/mois).

II. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;
- Publicité de l'offre (site internet, folder, *etc.*).

III. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base des documents et des justificatifs fournis par l'A.S.B.L. lors des contrats de gestion précédents. Ils donnent une idée précise des activités proposées et des services offerts.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Au cours de l'année 2021, les opérations reprises au contrat de gestion 2020-2022 amendé en date du 29 avril 2021 ont été mises sur pied par l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW » pour l'année 2021.

L'A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon a mis sur pied le projet Cap BW en collaboration avec CAP 48 et la Province du Brabant wallon. Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre et de centraliser diverses initiatives visant à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie. C'est dans ce cadre que la plateforme téléphonique 0800/17.420 a été mise en place.

- Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels et nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution :

En 2021, l'A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon a réceptionné 956 demandes de transport de la part de personnes à Mobilité Réduite (P.M.R). Les rendez-vous sont pris soit par téléphone (la ligne est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30) soit par mail via l'adresse *info@mobilitebw.be.*

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » gère également des urgences en dehors de ces plages horaires fixes.

Sur les 956 demandes de transport enregistrées, 725 ont été réalisées soir 75,84 %, il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à 231 demandes soit 24,16 %.

Plus de 850 demandes d'intervention émanent du Brabant wallon, on enregistre quelques demandes émanant du Brabant flamand et des autres provinces wallonnes voisines du Brabant wallon.

- Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation :

31 conventions de collaboration ont été établies avec les différents opérateurs de transport PMR couvrant la Province du Brabant wallon ; une d'entre elles a été abandonnée en cours d'année car le partenaire concerné a cessé ses activités.

Les personnes prioritaires pour bénéficier de ce service sont principalement des personnes voiturées, des personnes non voyantes ou malvoyantes, des personnes ne pouvant pas se déplacer seules ou sans auxiliaire mécanique, des personnes éprouvant des difficultés pour marcher sur une longue distance.

- Nombre d'appels non pris en compte et raisons et nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon avec leur localisation respective :

L'association se réserve le droit de refuser un transport si une des conditions n'est pas remplie. Le refus peut également être appliqué si l'état de santé de l'usager nécessite un transport médicalisé. Ce service se veut d'être un service collectif afin de satisfaire le plus grand nombre et n'est en aucun cas un service de taxi individuel.

Les demandes individuelles font l'objet d'un refus et les annulations et demandes de modifications tardives réservées et non réalisées sont à charge du bénéficiaire défaillant.

Depuis la création de la Centrale Régionale de Mobilité CRM, le service CAPBW est reconnu officiellement comme Centrale Locale de Mobilité pour la province du Brabant wallon.

Au cours du temps, les orientations de CAP BW se sont élargies dans le Brabant wallon et au-delà. Ses missions consistent à inventorier les services de mobilité, favoriser l'accessibilité aux services pour tous, coordonner et valoriser des services locaux de transport à la demande, favoriser l'émergence de comportements innovants, favoriser le transfert modal en faveur des modes alternatifs à la voiture

individuelle, poursuivre le développement des déplacements multimodaux, contribuer à l'éducation permanente, établir des partenariats avec les communes, représenter la CRM (Centrale Régionale de Mobilité) au niveau communal et supra-communal, alimenter la CRM en statistiques, apporter une expertise.

- Nombre de formations mises en place et nombre de participants à ces formations :

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » organise et dispense une formation s'adressant aux personnes souhaitant se former au métier de chauffeur pour véhiculer les PMR. Cette formation se compose de trois modules répartis sur 60 périodes de 50 minutes. La formation avait été suspendue en suite de la crise sanitaire, elle a néanmoins repris en novembre 2021 et 9 personnes ont été formées.

Cette formation comprend les volets suivants :

-formation à la conduite adaptée ;
-technique d'assistance aux passagers ;
-aspect relationnel – gestion du stress.

- Nombre de demande de location du véhicule (jour/semaine/mois) :

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » propose aussi la mise en location du véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite : on enregistre, en 2021, 172 jours de location du véhicule mais uniquement pour le service CAP BW.

La situation sanitaire de 2021 a impacté fortement les formations : il n'a pas été possible d'organiser toutes les formations prévues à l'agenda. Tous les chauffeurs avaient déjà suivi la formation de base en secourisme, seuls les recyclages ont pu être organisés en 2021. Ainsi, au total, 102 heures de recyclage ont été dispensées aux chauffeurs, aux administratifs et aux responsables.

L'association a rempli ses obligations en matière de promotion pour faire connaître son action. En effet, une campagne de communication est organisée annuellement, le lettrage sur les véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite indique de façon visible les coordonnées de l'association. La promotion est également assurée dans différents folders mais aussi sur le site internet de Mobilité en Brabant wallon.

Rapport qualité/coût du service

Les actions reprises au contrat de gestion établi entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » démontrent que l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

En effet, depuis 2016, l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon », en partenariat avec la Province, met en œuvre la réalisation de différents projets facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie dans l'ensemble de la Province du Brabant wallon.

Situation du partenaire en suite de la crise sanitaire

Comme il l'est mentionné précédemment, ce sont les formations qui ont le plus été impactées par la crise sanitaire. Vu le contexte et les restrictions, seules les formations de recyclage ont pu être organisées

En 2021, une subvention de 19.000,00 euros a été mise en liquidation au profit de l'A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon pour la mise en œuvre du projet « Cap BW ».

En conclusion, au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°50 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 11.2. « *Encourager la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 30 août 2022 par l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS-BW et le PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel) ;
- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS-BW ;
- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontres ;
- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW ;
- Nature de la demande (thématique de santé) ;
- Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) ;
- Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, etc.) ;
- Nombre de temps de rencontre, formations, conférences organisés, réunion de travail en lien avec les missions du CLPS-BW ;
- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;
- Données de fréquentation du site internet ;
- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés ;
- Nombre de communes suivies dans le cadre du projet WADA (Wallonie Amie des Aînés) ;
- Nombre de nouvelles demandes de suivi dans le cadre du projet WADA par an.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) ;
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisées par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires, etc.).

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS-BW et le PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel)

L'objectif principal du CLPS-BW est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activités variés dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et d'ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur des pratiques des professionnels.

Cinq objectifs sont déclinés :
- Favoriser l'émergence et le développement de projets locaux en faveur de la promotion de la santé en Brabant wallon ;
- Favoriser les complémentarités et synergies entre professionnels et services ;
- Communiquer sur l'approche de la promotion de la santé, les initiatives locales et le CLPS-BW en Brabant wallon ;
- Participer au développement de la promotion de la santé en Wallonie ;
- Développer la qualité de travail et les compétences du CLPS-BW en veillant à être en adéquation avec le terrain.

Afin de répondre à ces objectifs, le CLPS-BW :
- Répond aux diverses demandes de soutien, accompagnements documentaires ou méthodologiques des acteurs de différents secteurs en Brabant wallon ;
- Organise des temps de rencontres ;
- Participe ou organise des réseaux entre professionnels.

- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS-BW

En 2021, 25 temps de rencontres ont été organisés (*18 en 2020*).

Temps de rencontres	Satisfaction des participants
Conférence avec la Ligue Alzheimer : « **L'approche de la promotion de la santé dans le continuum de soins de la personne âgée. Echos du terrain** ». Les objectifs de ce temps étaient de faire connaitre le CLPS-BW, montrer comment la promotion de la santé s'inscrit dans le continuum de soins et faire connaitre et visibiliser les actions du terrain.	Au terme de la conférence, les participants ont fait part de leur satisfaction de mieux comprendre la promotion de la santé, sa place dans les soins à la personne âgée et le soutien que le CLPS-BW peut apporter.
L'**échiquier** est un outil pédagogique développé par Prospective Jeunesse, une A.S.B.L. spécialisée dans la prévention des assuétudes. Il s'agit d'un outil d'animation pour parler de dépendances et de bien-être de manière ludique et non-stigmatisante.	La formation a suscité beaucoup de discussions et de questions notamment pour l'adapter à la réalité des participants et de leurs publics. Quelques participants se voyaient plutôt l'utiliser en individuel. Au terme de l'animation, la majorité des participants avaient apprécié l'outil et se voyaient encore « en cheminement » par rapport à l'utilisation de celui-ci. L'après-midi a fait l'objet d'une évaluation *a posteriori* envoyée par mail. Seuls trois participants y ont répondu. Ils ont apprécié la découverte, le côté pratique et concret de l'outil et sa version en ligne « réussie ». Ils ont trouvé le temps un peu long et qu'il manquait de mise en situation. Un seul participant était intéressé par un suivi en mai, proposition de Prospective Jeunesse.

Wavre numérique 2021 : Rythmes de vie, adolescence et écrans : journée pour les professionnels 2021 Le PAA-BW (Point d'Appui Assuétudes Brabant wallon) a construit sa journée autour de trois axes : - Une axe « méta » sur le rapport au temps de notre société et son évolution historique ; - Un axe « physiologique » sur l'impact des écrans sur les rythmes de vie et plus précisément le sommeil. - Un axe « psychologique » qui analyse le rapport aux écrans, l'hyper-disponibilité et hyper-réactivité en parallèle avec le développement de l'adolescent et la crise COVID.	La journée a fait l'objet d'une évaluation qui montre que les participants ont apprécié celle-ci. Les conférences, les échanges, les ateliers étaient mis en avant ainsi que le dynamisme des activités. A contrario, des problèmes de « rythmes » de la journée (l'orateur « méta » était programmé en après-midi à cause de son emploi du temps) et les problèmes techniques (manque de visibilité des capsules) ont été soulignés comme moins appréciés. La technique d'animation du « fish bowl » a reçu un accueil mitigé. Enfin les participants ont beaucoup de suggestions qui vont du support écrit à la création d'outils en passant par la présentation de services, des propositions de techniques d'animation et souhaitent encore plus d'échanges.
Cycle de webinaires sur l'accrochage scolaire Les objectifs des webinaires sur l'accrochage scolaire sont de : - Découvrir des outils pédagogiques pour garder le lien et développer le bien-être à l'école secondaire ; - Présenter et expérimenter des outils/des techniques d'animation sur la thématique visée ; - Permettre l'échange d'outils et de pratiques entre professionnels	Les deux modules ont fait l'objet d'évaluation en ligne. Il en ressort que les webinaires ont été très appréciés. Le dynamisme, la diversité et le concert des outils proposés ont été mis en avant ainsi que les échanges et le travail en sous-groupes. La difficulté d'entrer plus en profondeur – en raison du format visio-conférence ou du choix de présenter un maximum d'outils – mais aussi l'absence de support écrit étaient moins appréciés. La première suggestion était d'ailleurs d'avoir une note avec les références, ce qui a été envoyé aux participants par la suite. Il est à noter que les partenaires ont également été interrogés sur leurs besoins par rapport à d'autres webinaires sur la thématique. La thématique la plus demandée reste les ressources sur la motivation du jeune.
Webinaire : écran et environnement	Les participants étaient très satisfaits de la présentation qu'ils ont trouvée claire et inspirante. Ils ont aussi apprécié les échanges et proposé quelques pistes pour changer leurs comportements.
Jeunes, adultes et professionnels, vous avez dit lien social ?	Les participants étaient invités à remplir une évaluation au terme de la matinée. Il ressort de celle-ci qu'ils ont particulièrement apprécié les conférences des deux orateurs (qui ont suscité beaucoup de questions et réactions) ainsi que les outils des deux ateliers (carte Réseau et photolangage). A l'inverse, ils ont souligné un manque de temps. Celui-ci n'a en effet pas permis de favoriser, comme à l'habitude, la rencontre entre les participants. Il a été suggéré de prévoir plus de temps pour une prochaine fois.

Vaccination et publics précarisés Les objectifs de ce webinaire étaient de s'interroger sur sa posture, en tant que professionnel, dans l'échange avec son public autour de la vaccination ; découvrir quelques outils ; recevoir, à partir de questions émergentes, des informations claires sur la vaccination et sur les professionnels relais. Deux webinaires ont été organisés, l'un pour les professionnels du centre et l'autre de l'ouest du Brabant wallon	Au terme des rencontres, un questionnaire en ligne a été envoyé aux participants. Il permettait d'évaluer ce qu'ils avaient apprécié ou non, de relever ce dont ils avaient encore besoin et de faire part de leurs éventuelles suggestions. Il en est ressorti une appréciation des échanges entre professionnels, de liberté de parole, de bienveillance et de non-jugement. Ce qui a été moins apprécié est le fait que ce temps de rencontre est arrivé trop tard par rapport à la vaccination qui était déjà mise en place, la non-neutralité et le manque de réponses claires du corps médical et la longueur de la rencontre. Pour sensibiliser leur public autour de la vaccination, les professionnels auraient encore besoin d'outils, de ressources et d'informations médicales concrètes.
Echange de pratiques pour les acteurs et actrices EVRAS Ce temps avait pour objectifs : - D'échanger sur les ressentis et vécus des professionnels ; - De récolter les besoins des professionnels et des jeunes ; - D'échanger autour de leurs pratiques et pistes d'actions	Pour évaluer la matinée d'échange, il a été demandé aux participants d'écrire sur une feuille, en un mot, ce avec quoi ils repartaient (motivation, envie, entraide, etc.). *A posteriori*, un document reprenant les ressources et les pistes pour rester en contact avec les jeunes en cette période COVID leur a été envoyé.
Découverte et expérimentation de l'outil « Handicap & sexualité : entre désir et réalité » Ce temps avait pour objectif : - De découvrir l'outil ; - D'en expérimenter certaines animations ; - D'échanger et de partager autour de sa mise en pratique dans son contexte professionnel.	L'évaluation, proposée par sa conceptrice, a mis en lumière l'importance de l'existence de cet outil car les thématiques mêlant l'EVRAS et le handicap sont peu abordées.
Découverte d'outils EVRAS Le CLPS-BW a organisé une rencontre pour découvrir et expérimenter les nouveaux outils sur l'EVRAS. Au total, 21 outils ont été présentés en visio-conférence. Ce temps avait pour objectifs : - De présenter et expérimenter des outils EVRAS ; - D'échanger autour de leur utilisation.	Une évaluation de fin de rencontre a permis de récolter les avis des participants sur les outils présentés. Les retours ont été favorables : appréciation de découvrir de nouveaux outils, multitudes d'outils, thématiques variées, possibilité d'adapter en virtuel, etc.

Matinée et ateliers autour de consentement : révélateur de choix et nos vulnérabilités En collaboration avec l'Inter réseau BW, le CLPS-BW a organisé une matinée de sensibilisation et ultérieurement un atelier, également reproduit à deux reprises en 2022, expérimentant des outils, dont certains ont été construits par le CLPS-BW.	90 personnes étaient présentes en visioconférence. 14 personnes étaient présentes au premier atelier. Elles ont lors de l'évaluation relevé : la richesse des outils, le nombre et la diversité des pistes, la richesse des échanges. La question du consentement a été relevée comme prégnante dans tous les secteurs. Certaines personnes vont continuer la réflexion sur le consentement dans les cadres contraints, ainsi que dans la relation individuelle. Plusieurs sont revenues emprunter les outils pour les adapter à leur contexte. Les institutions représentées étaient des PMS, hôpitaux, planning familial, AMO, service de prestations éducatives et une indépendante.

- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontres

Temps de rencontres	Perspectives
Conférence avec la Ligue Alzheimer : **« L'approche de la promotion de la santé dans le continuum de soins de la personne âgée. Echos du terrain »**	Cette conférence, organisée à la demande de la Ligue Alzheimer, inaugure et facilite d'éventuelles futures collaborations avec le CLPS-BW. Ceci alors qu'ils travaillent justement davantage avec le public « aîné », notamment en organisant la concertation « personnes âgées à domicile » à laquelle la Ligue Alzheimer participe.
Temps de rencontre « bien-être des jeunes »	Le PAA-BW prévoit deux temps de rencontres assuétudes en 2022. La présentation de l'outil sur la norme sociale du projet eurégional « euPrevent Social Norms Approach » par une chercheuse de l'Université libre de Liège et la journée des professionnels dans le cadre de Wavre numérique. Cette année, celui-ci sera orienté sur la participation des jeunes et proposera un forum ouvert sur les questions autour du numérique entre jeunes et professionnels. A la demande du PSE provincial, une présentation de leur outil « Mon école en santé » est prévue en mars 2022. Ce manuel propose une méthodologie pour aborder le bien-être à l'école primaire, notamment la vie affective et sexuelle et les consommations. Une attention sera maintenue pour valoriser les actions et les initiatives des acteurs de terrain et permettre l'échange sur les projets en cours.
Jeunes, adultes et professionnels, vous avez dit lien social ?	Cette collaboration entre les réseaux santé mentale du Brabant wallon et le CLPS-BW autour de la semaine de la santé mentale ayant été une réussite, le CLPS-BW envisage de poursuivre en 2022 et/ou au-delà, en fonction de la thématique proposée par le CRESAM (Centre de référence en santé mentale) pour les futures éditions.

Vaccination et publics précarisés	Ce partenariat avec le Relais social répondait à une demande liée à la situation sanitaire à un instant précis. Il semblerait qu'il n'y ait pas de collaboration à venir sur la question de la vaccination des publics précarisés.
Echange de pratiques pour les acteurs et les actrices EVRAS	Ce temps de rencontre pour récolter les besoins des professionnels EVRAS et échanger sur les pratiques en termes d'animation était lié à la crise sanitaire et la difficulté de continuer à faire des animations EVRAS en présentiel dans les écoles. Il avait fait émerger un besoin d'outils, tant pour les animations en présentiel que pour celles à adapter en virtuel. Le CLPS-BW a donc organisé une rencontre pour découvrir et expérimenter de nouveaux outils sur l'EVRAS (à utiliser en présentiel et en virtuel), en juin 2021. Les accompagnements documentaires et méthodologiques montrent un questionnement autour des questions de genre. Un temps de rencontre sur la thématique du genre est donc prévu en mai 2022.
Découverte et expérimentation de l'outil « Handicap & sexualité : entre désir et réalité »	Si les demandes de terrain se tournent vers les thématiques du handicap et de la parentalité, la conceptrice de l'outil peut proposer une rencontre autour de ces sujets. De plus, dans le cadre d'un groupe de travail issu de la commission subrégionale de l'AVIQ, un temps de rencontre sur la thématique de la parentalité et du handicap aura lieu à l'automne 2022 pour les professionnels traitant ces questions.
Découverte d'outils EVRAS	Le PAEVRAS (Point d'Appui d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) prévoit de réitérer, en 2022, un temps de rencontre pour découvrir les nouveaux outils EVRAS.
Matinée et ateliers autour du consentement : révélateur de choix et nos vulnérabilités	L'Interéseau s'est réuni en 2022 pour évaluer les suites à donner à leur collaboration. Un nouveau projet de cadastre est en train de se construire. Par rapport à la thématique du consentement, le CLPS-BW poursuit le développement d'un de ses outils créés pour l'occasion.

- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique)

➢ Conférence avec la Ligue Alzheimer :

Quinze personnes ont participé à cette conférence. Parmi elles, dix professionnels, trois étudiants et deux aidants ou membres de la famille d'une personne atteinte d'Alzheimer. Les secteurs représentés étaient les suivants : le secteur des soins de santé (2 hôpitaux, 2 pharmacies, 1 logopède), le secteur de la santé mentale (1 SSM et 2 psychologues), le secteur aîné (1 maison de repos) et le secteur social (1 CPAS).

➢ L'échiquier :

Treize professionnels se sont inscrits à cette formation (onze y ont participé). Ils provenaient des secteurs de la justice (4 Services de Protection de la Jeunesse), de l'aide à la jeunesse (3 Accueils en Milieu Ouvert, 1 service de prévention), de la santé (3 centres de planning familial et un service de prévention des assuétudes) et du public (1 commune).

- Wavre numérique 2021 : Rythmes de vie, adolescence et écrans : journée pour les professionnels 2021

Quarante-deux personnes se sont inscrites (trente-six y ont participé). Elles étaient issues de l'aide à la jeunesse (18 AMO, 2 Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon, 1 Prévention aide à la jeunesse Brabant wallon, 1 organisme de formation), de l'enseignement (7 SPSE, 5 CPMS, 3 écoles secondaires), du social (2 Plan de Cohésion Sociale), du public (1 service jeunesse communal).
Par rapport à 2020 (27 participants), dont le taux de participation avait été affecté par la crise COVID, le nombre de participants de l'édition 2021 se rapprochait plus des éditions précédentes.

- Cycle webinaires sur l'accrochage scolaire

Cinquante personnes se sont inscrites aux deux temps de rencontre (quarante y ont participé). Elles étaient issues de l'enseignement (20 CPMS, 8 SPSE, 5 écoles), de l'aide à la jeunesse (4 AMO, 1 SAJ, un facilitateur), de la santé (2 réseaux enfants et adolescents santé mentale, 2 CLPS, 2 maisons médicales, 1 CRESAM), du social (2 Fedasil, 1 PCS) et de la petite enfance (1 maison maternelle).
Les inscriptions étant gérées par Archipel, des acteurs hors Brabant wallon se sont inscrits aux webinaires. Seuls ceux qui ont réellement participé ont été comptabilisés. Malgré la demande et le choix des mercredis après-midi, la participation des écoles reste timide. Une directrice d'école a partagé aux partenaires que malgré l'intérêt et le besoin des enseignants pour ces outils, elle a fait le choix de ne peut leur diffuser l'information. En effet, à cette période, leur charge de travail lui semblait trop importante que pour leur demander de participer à des webinaires en-dehors de leur temps de travail.

- Écrans et environnement

Neuf professionnels se sont inscrits à ce temps de rencontre, six personnes y ont participé. Elles étaient issues des secteurs des soins de santé (2 maisons médicales), de l'aide à la jeunesse (2 AMO), de l'enseignement (1 PSE, une école secondaire), de la jeunesse (1 organisme jeunesse, 1 ATL) et du secteur social (1 CPAS).

- Jeunes, adultes et professionnels, vous avez dit lien social ?

Soixante et un professionnels ont participé à ce temps de rencontre. Elles étaient issues des secteurs de soins de santé (20%), de santé mentale (18%), du social (16%), de l'enseignement (8%), de l'aide à la jeunesse (6%), des pouvoirs locaux (7%), de la petite enfance (3%), du Service de prévention des risques professionnels (2%), des indépendants (2%) et des non professionnels (18%).

- Vaccination et publics précarisés

Onze professionnels ont participé au temps de rencontre du 10 juin (16 personnes étaient inscrites). Les participants étaient issus des secteurs social (6 CPAS, 1 autre A.S.B.L.), soins de santé (3 maisons médicales) et jeunesse (1 service communal jeunesse).
Six professionnels ont participé au temps du 17 juin (9 personnes étaient inscrites). Ils étaient issus des secteurs du social (3 CPAS, 1 PCS) et des soins de santé (2 « Outbreak Support Teams », cellules de lutte anti-covid 19).

- Échange de pratiques pour les acteurs et actrices EVRAS

Cinq professionnels, issus des secteurs de l'enseignement (SPSE, CPMS) et des soins de santé (PF), ont participé au temps de rencontre. Il était animé par deux chargées de projets du CLPS-BW.

- Découverte et expérimentations de l'outil « Handicap & sexualité : entre désir et réalité »

Sept professionnels, issus des secteurs du handicap (4), de l'enseignement spécialisé (1), de la santé mentale (1) et de la petite enfance (1 ONE) ont participé à ce temps de rencontre.
Il était animé par une conceptrice de l'outil, la documentaliste et une chargée de projets du CLPS-BW.

- Découverte de l'outil EVRAS

Onze personnes, issues des secteurs des soins de santé (5 PF), de l'enseignement (1 SPSE, 2 CPMS), de l'aide à la jeunesse (1 AMO), de l'éducation permanente (1) et de la jeunesse (1 organisme jeunesse) ont participé à ce temps de rencontre. Quatorze personnes y étaient préalablement inscrites.
Il était animé par la documentaliste et une chargée de projets du CLPS-BW.

➢ Matinée et ateliers autour du consentement : révélateur de choix et nos vulnérabilités
Il y a eu 90 participants. Toutefois, les inscriptions ont été gérées par Archipel qui n'a pas questionné sur le secteur d'appartenance des professionnels. Des services de santé mentale, le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'aide à la jeunesse y étaient représentés.

- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux

L'offre de services du CLPS-BW évolue au cours du temps pour s'adapter aux réalités locales exprimées, observées ou pressenties. L'accompagnement méthodologique des professionnels de terrain constitue une part très importante du travail mené par l'équipe. Ces accompagnements visent à soutenir un professionnel, une équipe, un groupe de partenaires dans un projet de promotion de la santé. L'ouverture et l'appropriation des concepts et stratégies de promotion de la santé guident le travail de soutien de ces professionnels. Au départ d'une idée, d'un objectif, d'un défi, le projet va se structurer, se construire et prendre vie.

Cet accompagnement prend diverses formes :

- Prêt documentaire ;
- Accompagnement documentaire ;
- Accompagnement méthodologique ;
- Accompagnement à la demande de subsides ;
- Participation/pilotage/animation de dynamique de réseau local ou supra-local ;
- Organisation de temps de rencontre, colloque, journée ;
- Diffusion d'objets de communication ;
- Soutien logistique ;
- Communication sur demande ;
- Communication à l'initiative du CLPS-BW ;
- Demande d'information ;
- Réorientation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW

763 activités ont été réalisées par le CLPS-BW en 2021 (*396 en 2020*).

- Nature de la demande (thématique de santé)

Depuis 2021, les modalités d'encodage ont évolué. Désormais, le CLPS-BW encode les activités du CLPS-BW et non plus les demandes formulées.

- Dynamique de réseaux locaux et supra-locaux : 239
- Accompagnement documentaire : 131
- Communication à l'initiative du CLPS-BW : 129
- Prêt documentaire : 111
- Accompagnement méthodologique : 79
- Réorientation : 56
- Diffusion objets de communication : 34
- Formation, colloque : 26
- Logistique : 26
- Communication sur demande : 23
- Accompagnement pour une demande de subvention : 8
- Demandes non rencontrées : 3

- Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique)

266 activités à l'échelle communale (*121 en 2020*), 109 activités à l'échelle supra-communale, 203 demandes à l'échelle du Brabant wallon (*101 en 2020*), 151 à l'échelle de la Région wallonne (*28 en 2020*), 78 à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (*28 en 2020*) et 9 à l'échelle de la Belgique (*8 en 2020*).

- Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, etc.)

Les demandes ont donné lieu à :
- 79 accompagnements méthodologiques ;
- 131 accompagnements documentaires ;
- 239 participations à des réseaux locaux ;
- 129 communications à l'initiative du CLPS-BW ;
- 38 réorientations ;
- 32 diffusions d'objets de campagne ;
- 26 soutiens logistiques ;
- 25 temps de rencontre (10 initiés par le CLPS-BW, 1 demandé au CLPS-BW, 14 coorganisés) ;
- 23 communications sur demande ;
- 8 accompagnements de demandes de subvention.

- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunion de travail en lien avec les missions du CLPS-BW

Le CLPS-BW a organisé 25 temps de rencontres.
- 10 initiés par le CLPS-BW :
  - ❖ Formation outils : Echiquier, handicap et sexualité, EVRAS, D-Stress, consentement
  - ❖ Écrans et environnement
  - ❖ COVID : sensibilisation des professionnels à la vaccination
  - ❖ Wavre numérique : rythme et vie des ados et les écrans
  - ❖ 3 « midi outils » : multithema ; bien-être des jeunes, des familles et des adultes ; lien social
- 1 demandé au CLPS-BW :
  - ❖ Présentation et animation de l'outil « Et si on en parlait d'abord ? »
- Coorganisé par le CLPS-BW :
  - ❖ Webinaires : décrochage scolaire : climat scolaire et cohésion de groupe : offrir aux jeunes des espaces propices aux expressions du vécus
  - ❖ Participation à la semaine de la santé mentale : webinaire sur le lien social : présentation de la promotion de la santé
  - ❖ Vaccination et publics fragilisés
  - ❖ Intervention dans la semaine des kinésithérapeutes sur la prévention
  - ❖ Présentation de l'outil « mon école en santé »
  - ❖ Participation conférence de la ligue Alzheimer : de la promotion de la santé à la prise en charge du public aîné
  - ❖ Matinée autour du consentement : révélateur de choix et de nos vulnérabilités

- Nombre de participants à des événements, groupes de travails extérieurs en lien avec les missions

➢ Initié des réseaux locaux : 4
- Concertation des intervenants en maison de repos
- Concertation des intervenants à domicile de la personne âgée
- Concertation intersectorielle de Jodoigne
- Concertation autour des actions menées dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida

- Participé ou soutenu des réseaux locaux, avec un rôle de soutien méthodologique et/ou de (co)animation : 6
  - Groupe de travail inter-réseaux sur le consentement
  - Inter Plans de cohésion sociale
  - Les groupes de travail du réseau intersectoriel Archipel (santé mentale enfants et jeunes) : réseau jeunes et consommations, enfants à besoins spécifiques, parentalité fragilisée
  - Conseil de prévention de l'aide à la jeunesse

- Participé ou soutenu des réseaux locaux, avec un rôle de participation et de représentation de la promotion de la santé : 6
  - Aide et soins assuétudes en Brabant wallon (ASARBW)
  - Inter-réseaux du Brabant wallon
  - Plateforme enseignement/aide à la jeunesse
  - Comité de réseau Archipel
  - Plateforme enseignement et aide à la jeunesse
  - Midi sociaux de Wavre

- 10 participations/animations des réseaux ou groupes de travail supra-locaux
- 23 participations/animation à des réseaux ou groupes de travail ayant un champ d'action communal
- 72 participations/animations à des réseaux locaux et groupe de travail ayant un champ d'action provincial

20 réseaux actifs pour le territoire de la Région wallonne.

Avec les CLPS wallons ou en tant que représentant des CLPS :
- Réunions inter-CLPS et groupe de travail sur les outils partagés, le développement des stratégies concertées COVID, communication
- Comité de pilotage Wallonie Amie des Aînés
- Comité de pilotage de l'offre de soins en santé mentale
- Réunions inter-doc
- Réunions inter-point d'appui AVRAS
- Réunions inter-point d'appui assuétudes
- Réunions inter-seniors
- Réunions inter-point d'appui COVID
- Participation à la semaine de la prévention pour les kinésithérapeutes

Au sein de la Fédération wallonne de promotion de la santé :
- Réunions de conseil d'administration et assemblée générale
- Groupe de travail évaluation et préparation et animation des assemblées générales, journée de travail
- Groupe de travail tripartite sur le développement du décret et des arrêtés d'application sur le thème de l'évaluation

Au sein de la santé mentale : UpTic (formations sur les enjeux des nouvelles technologies en termes de bien-être)

6 réseaux actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sein d'institutions ou groupement d'institutions de promotion santé :
- Assemblée générale de la plate-forme prévention sida
- Assemblée générale de l'A.S.B.L. Question santé
- Femmes et santé
- Ensemble pour la santé
- Expert Pipsa (Pédagogie Interactive en Promotion de la Santé)

Au sein du secteur social/santé : Réseau égalité

- Données de fréquentation du site internet

Le site internet permet d'annoncer les activités du CLPS-BW mais aussi de faire écho des activités du tissu associatif du Brabant wallon. Le site se veut un outil dynamique mettant en avant des informations actuelles à l'échelle locale, communautaire et régionale.
La mise à jour régulière du site internet permet de rendre compte des activités organisées par le CLPS-BW et ses partenaires.

Suite à une analyse via Google Analytics, il a pu être constaté qu'environ 51.045 pages du site ont été visitées en 2021, d'abord les pages d'accueil, puis essentiellement dans la rubrique « bien-être à l'école » (plus de 5.000 pages), l'outil « Et si on en parlait d'abord » et le centre de documentation (environ 1.000 pages). Dans 62% des cas, les personnes visitent une seule page du site.

Le nombre d'utilisateurs est d'environ 16.527, dont 16.395 sont de nouveaux utilisateurs.

En moyenne les utilisateurs restent un peu plus de 1'13 minutes sur le site par session et voient 3 pages par session.

Quant à la manière dont les usagers arrivent sur le site, elle est à 74,1% liée à une recherche par moteur de recherche, à 20% en direct (si les personnes tapent directement l'adresse ou ont un lien immédiat vers le site sur leur écran), à environ 5% référées par un autre site internet et à 1% via les réseaux sociaux.

- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés

Le CLPS-BW a développé une nouvelle concertation pour les professionnels intervenant au sein du domicile des personnes âgées. De nouveaux contacts sont donc apparus des secteurs des soins à domicile. A l'occasion de la semaine de la santé mentale, les propositions faites par le CLPS-BW ont permis de rencontrer des services actifs dans ce domaine et encore moins bien connus du CLPS-BW. Enfin, par l'animation des réunions entre Plans de Cohésion Sociale, le CLPS-BW a intensifié les collaborations avec ces services.

- Nombre de communes suivies dans le cadre du projet WADA (Wallonie Amie des Aînés)

Les 4 communes suivies en 2020-2022 dans le cadre du projet WADA sont :
- Walhain
- Nivelles
- Braine-l'Alleud, de manière légère puisque ce projet était pilote et déjà très avancé. Ils vont continuer à faire appel au CLPS-BW.
- Rixensart : accompagnement à la réflexion pour la mise en place du projet WADA dans la commune. En suspens aujourd'hui mais ils ont prévu de réengager un chargé de projet en été 2022.

- Nombre de nouvelles demandes de suivi dans le cadre du projet WADA par an

- 2020 : Rixensart
- 2021 : Walhain, Nivelles, Braine-l'Alleud

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) ;
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisées par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires, etc.).

L'A.S.B.L. a fait parvenir à l'administration les documents utiles (bilan 2021, rapport d'exécution, rapport financier, note d'intention 2022).

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 108.300 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021.

La subvention 2021 a été liquidée en deux tranches :
- Une avance de 80%, soit 86.640 euros, dès la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en novembre 2021) ;
- Le solde de 20%, soit 21.660 euros, sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en mars 2022).

De plus, la Province met à disposition du CLPS-BW les moyens suivants :
- Un ensemble de locaux dont un local technique partagé avec la DA6 et places de parking (estimation annuelle 15.500 euros) ;
- Des salles de réunion en fonction des besoins de l'association ainsi que la salle Saphir (estimation annuelle : 300 euros) ;
- La gestion du courrier entrant à destination du CLPS-BW.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de soutenir le bien-être intérieur brut des Brabançons wallons en encourageant la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon.

Le CLPS-BW est une A.S.B.L. dont l'objectif principal est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activités variés travaillant dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et d'ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur de pratiques professionnelles.

Le nombre de demandes annuelles formulées, la variété des réponses offertes par l'A.S.B.L., la quantité de rencontres organisées par le CLPS-BW au regard de la satisfaction générale des participants, ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que l'A.S.B.L. a un impact positif pour la population du Brabant wallon.

Le CLPS-BW fonctionne en grande partie grâce à des subsides publics car il propose des prestations gratuites.

Le compte de résultat 2021 fait apparaitre un bénéfice de 132.141,21 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'ASBL.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°51 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu l'arrêté royal du 29 décembre 1956 autorisant la constitution de l'Intercommunale des Œuvres Sociales du Brabant wallon ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. « *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 10 novembre 2021 par l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées
   - Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune ;
   - Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune ;
   - Nombre d'accueillantes salariées ;
   - Le cas échéant, le nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures, par commune.

2) Milieu d'accueil collectifs
   - Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif ;
   - Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs.

3) Puéricultrices relais
   - Nombre de milieux d'accueil conventionnés ;
   - Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil.

4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans
   - Liste des lieux d'accueil extrascolaire et de lieux de plaines ;
   - Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune.

5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes
   - Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'usager aidé ;
   - Répartition des heures prestées par communes.

6) Formation
   - Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées) ;
   - Nombre de formation dispensées en Brabant wallon ;
   - Nombre de personnes inscrites aux formations ;
   - Secteurs professionnels concernés par les formations.

7) Accompagnement de la personne handicapée
   - Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement des dossiers jobcoaching) ;
   - Nombre de personnes accompagnées ;
   - Nombre de personnes dans une procédure de jobcoaching.

Rapport d'évaluation

1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées

   - Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune

Prestations 2021	**Nombre d'enfants**	**½ jours d'accueil**	**Jours entiers d'accueil**
Beauvechain	19	50	1785
Chastre	40	322	3142
Chaumont-Gistoux	22	65	1471
Grez-Doiceau	17	182	1648
Hélécine	0	0	0
Incourt	16	182	1488
Jodoigne	19	84	1933

La Hulpe	30	65	2688
Lasne	23	138	1584
Mont-Saint-Guibert	5	11	296
Orp-Jauche	25	285	1955
Perwez	22	213	1759
Ramillies	31	146	2202
Rebecq	6	75	596
Walhain	0	0	0
TOTAL	**275**	**1818**	**22547**

- Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune

Prestations 2021	**Nombre d'accueillantes conventionnées**	**Nombre de co-accueillantes**
Beauvechain	2	0
Chastre	3	2
Chaumont-Gistoux	0	2
Grez-Doiceau	0	0
Hélécine	0	0
Incourt	0	2
Jodoigne	1	0
La Hulpe	1	2
Lasne	2	0
Mont-Saint-Guibert	0	0
Orp-Jauche	2	0
Perwez	1	0
Ramillies	2	0
Rebecq	0	0
Walhain	0	0
TOTAL	**14**	**8**

- Nombre d'accueillantes salariées

Prestations 2021	**Nombre d'accueillantes salariées**
Beauvechain	1
Chastre	0
Chaumont-Gistoux	1
Grez-Doiceau	3
Hélécine	0
Incourt	1
Jodoigne	1
La Hulpe	2
Lasne	1
Mont-Saint-Guibert	1
Orp-Jauche	0
Perwez	2
Ramillies	4
Rebecq	1
Walhain	0
TOTAL	**18**

➢ Le cas échéant, le nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures, par commune

Information non communiquée.

2) Milieu d'accueil collectifs

➢ Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif

Il n'y a pas eu en 2021 de nouvelle demande d'accompagnement à la création de milieux d'accueil en l'absence de programmation ONE.

33 milieux d'accueil, situés dans 19 communes de la Province ont été concernés par au moins une activité de l'équipe expertise de l'ISBW :

- Labos du 0-3 :
    - 14 communes, 22 milieux d'accueil collectifs et 4 services d'accueil d'enfants : 141 participations prévues – 91 participations effectives et 50 annulations dans le contexte Covid
    - 13 thématiques abordées lors de 19 moments de Labos
    - 4 guides de consultances finalisées
    - 4 modèles créés dans les labos Atelier et adaptables par les milieux d'accueil

- Participations à des jurys lors de recrutement :
    - 1 commune (Wavre) – 2 participations

- Consultances :
    - Auprès de 2 milieux d'accueil collectifs et de 1 service d'accueil d'enfants
    - 3 communes (Chastre, Waterloo et Wavre)

➢ Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs

- La mise en ligne d'une banque de CV de puéricultrices s'est précisée. Ce projet devrait pouvoir être mis en œuvre début 2022.
- L'ISBW est membre des conseils d'administration de la COSEGE (coordination des services d'accueillantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et de la CHACOF (coordination des haltes-accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Un nouveau folder présentant l'offre de services par l'équipe expertise[1] a été envoyé à l'ensemble des milieux d'accueil du Brabant wallon début 2021 et ensuite à chaque labo.
- L'ISBW analyse annuellement l'évolution du nombre de places d'accueil en Brabant wallon.

3) Puéricultrices relais

➢ Nombre de milieux d'accueil conventionnés

Communes	**Nombre de milieux d'accueil conventionnés**
Beauvechain	1
Braine-l'Alleud	5

[1] *L'équipe expertise de l'ISBW est un service qui accompagne et outille les pouvoirs organisateurs, les directions et le personnel psycho-médico-social des milieux d'accueil de la petite enfance du Brabant wallon via l'organisation de moments d'échanges d'expériences et de pratiques (« Les labos du 0-3 »), via la constitution de groupes de travail permettant aux professionnels de construire ensemble des outils et via la réalisation d'une analyse de l'évolution des places d'accueil par commune en Brabant wallon (en collaboration avec l'ONE). L'équipe expertise participe également à des jurys de recrutement et aide certains milieux d'accueil à se créer.*

Braine-le-Château	1
Chastre	1
Chaumont-Gistoux	3
Court-Saint-Etienne	1
Genappe	1
Jodoigne	2
Lasne	3
Mont-Saint-Guibert	2
Nivelles	3
Ottignies-Louvain-la-Neuve	1
TOTAL : 12 communes	**24**

- Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil

Communes	**Milieu d'accueil**	**Nombre de journées prestées**
Beauvechain	MCAE Les Sauverdias	15
Braine-l'Alleud	Crèche Au bois joli	20
	Crèche Les Mazindjes	16
	Crèche Les Oisillons	20
	Crèche Les P'tits Dragons de l'Estrée	25
	Crèche Les P'tits Mouchons	20
Braine-le-Château	MCAE La Marmotine	20
Chastre	Crèche Les P'tits Mousses	20
Chaumont-Gistoux	MCAE Bruyère et coquelicots	16
	MCAE Bouton d'or	16
	MCAE Chant de blé	8
Court-Saint-Etienne	Les petits modèles	15
Genappe	ASBL Les petits Matelots	60
Jodoigne	Crèche Les Lutins	30
	Halte accueil Espace enfance	20
Lasne	Prégardiennat Les Marmousets	15
	MCAE Les Lucioles	20
	ASBL Les Petits Tambours	20
Mont-Saint-Guibert	MCAE Les Ptits Filous	15
	Crèche Les Boutchoux de l'Axis	16
Nivelles	Crèche de la Dodaine	15
	Les 3 petits pas	8
	Les Ouistitis	8
Ottignies-Louvain-la-Neuve	Crèche La Pyramide	15
Total jours conventionnels		**453**
Jours demandés et prestés en plus de ceux prévus par convention		**3**
Jours conventionnels remboursés car n'ayant pas pu être prestés en raison du Covid		**11,5**
Total des journées prestées		**444,5**

4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- Liste des lieux d'accueil extrascolaire et de lieux de plaines

Voir tableau suivant.

- Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune

Communes	**Nombre de journées d'accueil en 2020**	**Nombre de journées d'accueil en 2021**
Beauvechain	14.154	15.092
Braine-le-Château	34.995	44.474
Genappe	14.758	20.014
Hélécine	826	-
Incourt	22.742	28.115
Jodoigne	2.240	2.876
La Hulpe	28.093	38.735
Nivelles	35.545	46.606
Ottignies-Louvain-la-Neuve	15.708	20.067
Ramillies	665	705
Tubize	76.263	96.968
TOTAL	**245.897**	**313.652**

5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

- Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'usager aidé

Heures prestées par les aides familiales :

Personnes âgées	15.109,75
Personnes handicapées	4.102,25
Personnes en difficulté temporaire	638,25
Familles précaires	253
Jeunes	0
Femmes	11.694,5
TOTAL	**31.797,75**

Heures prestées par les bricodépanneurs :

Personnes âgées	608,25
Personnes handicapées	200,25
Personnes en difficulté temporaire	0
Familles précaires	37,75
Jeunes	0
Femmes	546,5
TOTAL	**1.393**

- Répartition des heures prestées par communes

Heures prestées par les aides familiales :

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires	Jeunes	Femmes	Total
Braine-l'Alleud	1.683,25	285,25	0	7,25	0	1.048,5	3.024,25
Braine-le-Château	537	0	301,75	0	0	654,25	1.493
Chastre	2.562,5	425,25	0	127,25	0	2.332	5.447

Chaumont-Gistoux	3.059	530	82	0	0	1.933,5	5.604,5
Court-Saint-Etienne	328,25	569,75	0	0	0	435,25	1.333,25
Genappe	0	23	0	0	0	23	46
Grez-Doiceau	2.455,75	849	65	0	0	1.746	5.115,75
Mont-Saint-Guibert	1.338,75	57,5	189,5	57,5	0	1.023,5	2.666,75
Rebecq	423,25	397,25	0	0	0	423,25	1.243,75
Rixensart	318	129	0	0	0	188,25	635,25
Tubize	2.404	836,25	0	61	0	1.887	5.188,25

Heures prestées par les bricodépanneurs :

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires	Jeunes	Femmes	Total
Braine-l'Alleud	77,25	14	0	2,5	0	40,75	134,5
Braine-le-Château	6	0	0	0	0	6	12
Chastre	60,5	21	0	11	0	82,5	175
Chaumont-Gistoux	181,25	1	0	0	0	128,5	310,75
Court-Saint-Etienne	98,25	82,5	0	0	0	103,25	284
Genappe	0	29	0	0	0	29	58
Grez-Doiceau	10,25	10,25	0	0	0	5,75	26,25
Mont-Saint-Guibert	21,75	0	0	0	0	17,75	39,5
Rebecq	12,75	12,75	0	0	0	12,75	38,25
Rixensart	58	28,25	0	0	0	34,25	120,5
Tubize	82,25	1,5	0	24,25	0	86	194

6) Formation

- Nombre de formations

Formation interne : Les formations continues du personnel sont soit données de manière collective à une équipe ou à un service soit les agents vont suivre des formations, conférences ou colloques à titre individuel.

Formations collectives ou transversales : en 2021, 217 collaborateurs ont bénéficié de formations collectives ou transversales, ce qui représente 47 journées de formation.

Département/Service	**Nombre de jours de formation**	**Nombre de participants à la formation**
Département Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	5	84
Département Accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	28	250

Département Santé et familles	3,5	28
Services supports & transversaux	10,5	21
TOTAL	**47**	**385**

Formations individuelles : en 2021, 34 collaborateurs ont bénéficié de formations individuelles, ce qui représente 80 journées de formations.

Département/Service	**Nombre de jours de formation**	**Nombre de participants**	**Nombre total de jours de formation**
Département Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	23,5	14	28
Département Accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	4,5	18	15
Département Santé et familles	7	5	8
Service support & transversaux	24,5	14	28
SIPP	0,5	1	0,5
TOTAL	**32,5**	**53**	**80**

- Nombre de formations dispensées en Brabant wallon

Formations externes : le Service formation a été sollicité par 8 milieux d'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans du Brabant wallon pour l'organisation de 16 journées de formation à l'attention de 150 professionnels.
Par ailleurs, afin de pallier le manque de formations et conférences en présentiel, 3 webinaires « Fenêtres sur l'Enfance » ont été mis en place. Ils ont compté 158 inscriptions qui ont touché 21 structures du Brabant wallon.

Commune	**Intitulé de la formation**	**Nombre de jours de formation**	**Nombre d'inscriptions à la formation**
Formations Brochure ONE			
Chastre	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre	2	16
	Les douces violences au quotidien – 1ère partie	1	15
	Comprendre l'agressivité et les colères des enfants	2	15
	Urgences 112	1	12
	Les pleurs du tout-petit : un malentendu ?	2	23
	Repères et limites, faut-il punir ou sanctionner ?	2	19
	Lire et raconter aux tout-petits	1	26
	La communication non-violente	3	14

Formation sur site			
Tubize	Comprendre l'agressivité et les colères des enfants	2	15
Wavre	Urgences 112	1	13
	Cultiver la joie et les émotions positives au quotidien : sensibilisation	1	30
Genappe	Maîtriser son corps et sa voix	4	40
Braine-le-Comte	Rôle et limite de l'Accueillante temps libre	2	8
Braine-l'Alleud	Comment me sentir bien dans mon habitat d'Accueillante	2	16
Grez-Doiceau	L'aménagement de l'espace au service de la gestion des conflits	2	15
Mont-Saint-Guibert	Le carnet de vie	2	13
Formations Babysitting			
Ittre & Braine-le-Château	Formation Babysitting	3	19
Chaumont-Gistoux	Formation Babysitting	2	12
TOTAL		**35**	**321**

- Nombre de personnes inscrites aux formations

- Formations internes : 27 collaborateurs de l'ISBW ont suivi une formation collective et 34 collaborateurs de l'ISBW ont suivi une formation individuelle.
- Formations externes : 150 professionnels du Brabant wallon ont suivi une des formations proposées par l'ISBW. Les webinaires proposés par l'ISBW ont également été suivis par 158 professionnels de l'enfance.

- Secteurs professionnels concernés par les formations

Au niveau des formations internes, des formations ont été organisées pour les différents services de l'ISBW :

- Département Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans
- Département Accueil de l'enfant de 3 à 12 ans
- Département Santé et familles
- Services supports & transversaux
- SIPP

Au niveau des formations externes, celles-ci ont été sollicitées par 8 milieux d'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans du Brabant wallon à l'attention de 150 professionnels de l'enfance.
Des modules de formation babysitting ont été également proposés dans trois communes (Braine-le-Château, Ittre et Chaumont-Gistoux) pour les jeunes intéressés.
Des webinaires sur le thème de l'enfance ont compté 158 inscriptions et touché 21 structures du Brabant wallon.

7) Accompagnement de la personne handicapée

- Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers d'accompagnement des dossiers de jobcoaching)

- Nombre de soutiens dans l'emploi (en usagers par type de déficience) : 31
- Nombre de dossiers mixtes (en usagers par type de déficience) : 22
- Nombre d'accompagnements (en usagers par type de déficience) : 42

➢ Nombre de personnes accompagnées

Nombre d'usagers par type de déficience (un usager peut cumuler plusieurs déficiences) :

Type de déficience	Soutiens dans l'emploi	Dossiers mixtes	Accompagnements	Total
Déficiences intellectuelles et retards de développement	9	8	11	28
Déficiences physiques ou motrices	1	1	9	11
Déficiences auditives	0	2	0	2
Déficiences visuelles	0	0	1	1
Troubles des apprentissages	3	2	9	14
Troubles envahissants du développement	3	0	2	5
Troubles psychiques	4	9	4	17
Troubles graves du comportement	10	0	3	13
Cérébrolésions	1	0	3	4

➢ Nombre de personnes dans une procédure de jobcoaching : 26

Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement ne s'est pas réuni en 2021. Toutefois, un groupe de travail 27+1 consacré à l'ISBW a été organisé en date du 23 novembre 2021 et a rassemblé des représentants de 18 communes et de la Province du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention de 2.285.652,13 euros est due par la Province du Brabant wallon à l'ISBW pour financer les frais de fonctionnement de l'exercice 2021.

Cette subvention a été liquidée en deux tranches :
- Une avance de 80%, soit 1.828.521,70 euros, dès la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en avril 2021) ;
- Le solde de 20%, soit 457.130,43 euros, sur présentation et analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en avril 2022).

Par ailleurs, au vu de la situation financière problématique de l'ISBW à la fin de l'exercice 2021, une subvention complémentaire de 320.000 euros fut accordée à la suite de l'adoption de l'avenant n° 2 du 25 novembre 2021. Cette subvention complémentaire avait pour vocation d'intervenir dans le déficit de l'ISBW et de l'empêcher d'atteindre un déficit dépassant les 25% du capital social (art.

L1523-2 C.D.L.D.) et la procédure critique qui y serait liée. La subvention a été liquidée en une tranche (liquidation demandée en décembre 2021) et justifiée avec le subside de base 2021.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ISBW rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin d'assurer un développement cohérent du territoire et coordonné en assurant l'équilibre des différentes fonctions du territoire. En effet, l'ISBW offre divers services directement aux citoyens ou aux communes et associations en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, l'aide à la personne âgée et fragilisée, l'aide aux personnes porteuses de handicap et en matière de formation.

L'ISBW remplit ainsi des missions sociales indispensables aux Brabançons wallons. Les services offerts sont qualitatifs et présentent généralement un coût inférieur à d'autres structures. Cet avantage bénéficie autant aux Communes qu'aux citoyens. En effet, en apportant son soutien financier à l'ISBW, la Province remplit son rôle supracommunal car elle décharge les Communes et se met au service des brabançons wallons en allégeant le coût des services. Cet avantage est également assuré par le fait que l'ISBW bénéficie de plusieurs sources de subventionnement (AVIQ, ONE, *etc*.).

Néanmoins, la situation financière de l'ISBW n'est pas facile. Elle présente des pertes successives depuis quelques années. En 2021, l'ISBW a clôturé son exercice avec un bénéfice de 229.030,51 euros grâce à la subvention complémentaire de la Province du Brabant wallon afin d'éviter le déficit de l'ISBW sur cet exercice et éviter une procédure critique pour tous les partenaires. La Province joue un rôle crucial dans la survie financière de l'ISBW.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au Covid n'a pas eu d'impact fortement marqué sur la situation financière de l'ISBW.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°52 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-9 et L2223-15 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. « *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celle-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome, exerçant son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 17 décembre 2020 et du 29 avril 2021 approuvant respectivement les avenants n°1 et n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon, exerçant son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2022 transmis en date du 26 avril 2022 par l'APIBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial
- Situation des réserves foncières provinciales
- Situation du parc de logements de l'APIBW
- Âge des bénéficiaires des actions de l'APIBW

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial
- Superficie et valorisation des réserves foncière provinciales
- Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon
- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de Développement Territorial
- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens
- Nombre d'acquisitions et de concessions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Compte et bilan
- Plan d'entreprise

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

- Situation des réserves foncières provinciales

Braine-l'Alleud :

- Réserves foncières
  - Terrain situé Avenue de Drummondville
  - Terrain et bâtiment situés Avenue de la Croix Rouge
- Terrain mis en œuvre
  - Terrain situé Rue du Moulin à Lillois-Witterzee, dont l'achèvement du projet immobilier s'est terminé en mai 2017.

L'APIBW a construit 3 maisons et 34 appartements répartis dans 5 immeubles. Ces biens ont été mis en vente en juin 2017. Les derniers appartements ont été vendus au cours de l'année 2021.

Braine-le-Château :

- Réserves foncières
  - Terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »

Court-Saint-Etienne :

- Terrains mis en œuvre
  - L'APIBW est propriétaire d'un site situé Avenue des Combattants, composé de parcelles de terrains et d'un ensemble immobilier formant le site « Henricot » (ancien site industriel classé SAR). Ce site a fait l'objet d'une vente en octobre 2020 à la société immobilière NEXAE BEL CSE. En contrepartie de la vente du site, 18 logements à destination des seniors construits par NEXAE seront rétrocédés à l'APIBW.
  - L'APIBW est propriétaire d'un immeuble situé Avenue de Wisterzée. Un bureau d'architectes a été désigné au cours de l'année 2021 et un projet est en cours d'élaboration pour le développement de 14 logements.

Grez-Doiceau :

- Terrains mis en œuvre
  - Projet immobilier « La Roselière » : Terrain situé entre la Chaussée de Wavre et la Rue de la Duve, dont la construction de 18 appartements s'est achevée en 2019. Ces biens, propriétés de l'APIBW, sont mis en location par l'intermédiaire de l'AIS BW.
  - Projet immobilier « Domaine des Vallées » : Terrain situé entre la Rue Decooman et la Rue des Thils, dont la mise en œuvre a été confiée à la SM Thomas&Piron – Immobel. Entre 2015 et 2018, construction et commercialisation par la SM de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché (l'APIBW vend les parcelles et la SM, les logements). En mai 2018, l'APIBW a mis fin au droit de superficie qui la liait à la SM.

Depuis décembre 2017, l'APIBW est propriétaire de 34 logements mis en location dès 2018 par l'intermédiaire de l'AIS BW : 6 maisons d'habitation, 2 maisons ONE, 6 studios et 20 appartements répartis en 2 immeubles.

Hélécine :

- Réserve foncière
  - Un terrain situé Rue de Flône et Rue de l'Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d'Hélécine.

Incourt :

- Réserve foncière
  - Un terrain situé Rue des Champs à Opprebais

Jodoigne :

- Réserves foncières
  - Terrain situé Ry Saint-Jean
  - Terrain situé Boulevard des Rendanges
  - Terrains situés sur le site dit de la « Maladrerie »
- Terrains mis en œuvre :
  - Projet immobilier « Grand Moulin » : terrain situé Rue de l'Abattoir sur lequel le projet immobilier prévoit la construction de 20 logements. Le permis a été accordé en juin 2019. Le marché de travaux va être attribué en janvier 2022, les travaux débuteront au printemps 2022.
  - Projet immobilier « Gotteaux » : maison d'habitation située Rue des Gotteaux. Projet de rénovation et reconversion de la bâtisse en 4 appartements. Un bureau d'architectes a été désigné au cours de l'année 2021 et le projet est en cours d'élaboration.

Orp-Jauche :

- Terrains mis en œuvre
  - Projet immobilier relatif au réaménagement du centre de Jauche : terrains situés Rue de la Gare et faisant partie d'un ensemble comprenant des terrains communaux. Le projet immobilier prévoit la construction de +/- 100 logements. Le marché de promotion est en cours et l'adjudicataire devrait être désigné courant 2022.

Ottignies-Louvain-la-Neuve :

- Réserve foncière
  - Un terrain situé derrière le site sportif du Blocry

Ramillies :

- Réserves foncières
  - Un terrain situé à l'angle de la Rue de Fauconval et du Ruisseau Saint-Jean à Huppaye
  - Un terrain situé Place de la Gare, le long du Ravel à Offus

Waterloo :

- Réserves foncières
  - Un terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris

- Un terrain à front de la Drève du Garde

Wavre :

- Réserves foncières
  - Un ensemble de terrains situés entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée de Wavre
- Terrain mis en œuvre
  - Né de la reconversion de l'ancien site « Folon » situé Chaussée des Nerviens, sa mise en œuvre a été confiée à la société anonyme Développements et Promotions Immobiliers (DPI).

Depuis le mois de juin 2019, la construction et la commercialisation de 152 logements dont 88 en-dessous du prix du marché, un espace professionnel et une salle polyvalente se poursuit.

- Situation du parc de logements de l'APIBW

Grez-Doiceau :
L'APIBW est propriétaire au Domaine des Vallées depuis 2018 :

- de 7 espaces commerciaux dont 2 ont été mis en location et 5 ont été mis en vente. Fin 2021, il restait trois commerces en vente, dont un sou compromis.
- de 31 parkings dont 26 parkings souterrains mis en location, 2 box garages souterrains mis en location ; 3 box garages en sous-sol liés aux 2 commerces mis en vente, 1 parking souterrains mis en vente avec les commerces.

L'APIBW est propriétaire à la Roselière :

- de 4 commerces loués par l'APIBW
- de 35 parkings dont 8 parkings extérieurs liés aux 4 commerces mis en location par l'APIBW et 10 parkings couverts loués par l'AIS BW.

Ramillies :
L'APIBW est propriétaire d'une maison de commerce située Place de la Gare à Offus. Ce bien est destiné à la location.

- Âge des bénéficiaires des actions de l'APIBW

  - Action vente

Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché et ce, pour autant qu'ils habitent le Brabant wallon depuis 3 ans ou y ont vécu pendant 10 ans :

- Catégorie A
  i. Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis
  ii. Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 85.383,05 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge).
- Catégorie B
  i. Pas de critère d'âge
  ii. Le(s) candidat(s) acquéreur(s) doit(vent) être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 98.190,52 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge).

Les bénéficiaires de l'action vente devront résider 10 ans dans le bien acquis.

  - Action location

- Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent à différents critères dont le critère phare est le critère de revenu :

i. Les candidats locataires isolés doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 21.000 € et 42.400 € (ce dernier montant est à majorer de 2.500 € par enfant à charge)
ii. Les candidats locataires en couple doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 34.200 € et 51.300 € (ce dernier montant est à majorer de 2.500 € par enfant à charge)

Cette action a été menée pour 20 appartements, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

- Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent aux critères définis par l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon.

Les locataires sont sélectionnés par l'AIS BW parmi la liste des candidats locataires en situation de rupture sociale dont elle dispose et en application de critères objectifs propres.
Cette action a été menée pour 18 appartements situés à la Roselière à Grez-Doiceau. L'APIBW, propriétaire des biens, a décidé en 2019 de s'adjoindre les services de l'AIS BW. Celle-ci permet à l'APIBW de travailler « in house », de fixer les conditions dans une convention de collaboration et d'établir des mandats de gestion locative pour une durée de 15 ans.

- Action location au profit d'une ASBL

Le but de cette action est de mettre à disposition d'un public présentant des troubles psychologiques un logement digne, stable dans le temps et à prix raisonnable, dans le cadre d'un contrat de bail.
A l'initiative de l'APIBW, l'AIS BW a signé une convention de collaboration avec l'ASBL ALODGI pour la location de 6 studios, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

- Action location au profit d'accueillantes d'enfants

Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'ISBW et bénéficient d'une maison avec un loyer très attractif. Cette maison est composée d'une partie privée et d'un rez-de-chaussée aux normes ONE adapté à l'exercice de la fonction d'accueillante d'enfants.
Cette action est menée pour 2 maisons, propriété de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau. Fin 2021, une maison a été libérée et l'ISBW recherche un nouveau candidat locataire respectant les conditions spécifiques liées à ce logement.

- Action location avec option d'achat

L'APIBW propose un bail de 9 ans avec un loyer gelé pendant cette période et la possibilité à l'échéance de lever l'option d'achat du bien. Le prix de vente du bien est fixé à la signature du bail et donc l'acquéreur aura tiré l'avantage de la suppression de l'impact financier de l'inflation.
Plusieurs critères d'accès à cette action dont :

- L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 40 ans ;
- Le revenu annuel imposable ne peut dépasser 75.000 € (indexable et à majorer de 5.000 € par enfant à charge)

Cette action est menée pour 6 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

Pour chacune de ces particularités, les bénéficiaires ne peuvent pas être propriétaires d'un autre bien immobilier.

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

- Superficie et valorisation des réserves foncière provinciales

L'APIBW, c'est 438.473 m² de terrains en patrimoine valorisés au bilan au 31/12/2021 (voir annexe : note d'intention – liste des projets).

- Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon

L'analyse 2022 du baromètre immobilier sur le site Notaire.be[2] portant sur l'année 2021 prévoit en Brabant wallon une hausse des prix médians pour les maisons, toujours au-dessus des prix médians wallons car la demande est toujours bien présente (le prix médian indique que la moitié des transactions ont été conclues à un prix inférieur et l'autre moitié, à un prix supérieur). Le prix médian des appartements est, quant à lui, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

En Brabant wallon, le prix médian d'une maison a dépassé pour la première fois les 350.000 € en 2021 pour arriver à 355.000 €. Ce prix médian a été dépassé par rapport à l'exercice précédent pour presque toutes les communes. Ce prix médian varie fortement d'une commune à l'autre, allant du simple à plus du double (exemple : prix médian à Rebecq : 225.000 € et prix médian à Lasne : 507.500 €).

L'analyse du baromètre des notaires démontre que ce sont les communes situées aux extrémité orientales et occidentales de la Province qui offrent des prix les plus accessibles aux primo-acquéreurs.

Pour les appartements, le Brabant wallon est la seule province de Belgique à avoir enregistré une baisse (-3.1%) du prix médian. Cette diminution rattrape donc la forte hausse du prix médian de l'année dernière (+10.9%). Le prix médian repasse donc sous la barre des 250.000 €. Par ailleurs, celui-ci varie entre 203.000 € pour Tubize et 344.000 € à Waterloo.

En conclusion, un prix médian d'une maison supérieur à 355.000 € et d'un appartement supérieur à 247.000 € contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin d'endiguer l'exode des jeunes et garder la classe moyenne sur son territoire.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2021 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.
L'APIBW multiplie les contacts avec les Communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agir à leur côté pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2021, l'APIBW c'est 338 logements réalisés (terminés et en commercialisation), 190 en cours de réalisation (projets et construction en cours), 111 en attente de permis et 681 à l'étude.

- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de Développement Territorial

  - Lotissement du « Ry Saint-Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012.
  - « L'Ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionné en mai 2014
  - Le lotissement du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location
  - L'ensemble immobilier de la « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements réceptionnés en avril 2017. L'entièreté des logements a été vendue fin 2021.
  - La « Roselière » à Grez-Doiceau (Gastuche) : construction de 18 appartements réceptionnés et mis en location en décembre 2019.

—

[2] *Notaire.be – «* Analyse du marché immobilier – Année 2021 – Province du Brabant wallon » *publiée à l'issue de la conférence de presse du 7 février 2022*

- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW

    - 56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry Saint-Jean)
    - 20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne Gendarmerie)
    - 37 logements ont été créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin)
    - 225 logements ont été créés à Grez-Doiceau (207 au Domaine des Vallées + 18 à La Roselière)

- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens

    - Braine-l'Alleud – Lillois – Drève du Moulin – Vente de logement : la commercialisation de 37 logements par l'agence immobilière Bonnivers a débuté en mai 2017. Au 31 décembre 2021, l'entièreté des biens a été vendu.
    - Jodoigne – Maladrerie : fin 2021, une parcelle de 58 ares a été acquise à Matexi, sur le site de la Maladrerie à Jodoigne afin de disposer d'une parcelle totale cohérente à l'élaboration d'un projet immobilier.
    - Ramilles – Croix de Hesbaye – acquisition d'un terrain : en juin 2021, acquisition d'un terrain situé sur la Commune de Ramillies, pour un montant de 1.000.005 €, hors frais.

- Nombre d'acquisitions et de concessions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

    - Commune de Braine-l'Alleud : en octobre 2017, Infrabel a octroyé à l'APIBW une autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public situé Drève du Moulin à Braine-l'Alleud afin de permettre l'accès au projet immobilier.
    - Commune de Chastre : deux droits de superficie d'une durée de 7 ans reconductible tacitement pour une durée maximum de 10 ans (2012-2022) ont été accordés au profit de l'APIBW par la Commune de Chastre et par l'InBW sur un terrain situé à Chastre, au lieudit « Bois Champ ».

De plus, en mai 2016, l'APIBW a cédé partiellement son droit de superficie accordé par l'InBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation Jardin'âges. Cette cession porte sur une parcelle d'une contenance de +/- 50 ares et s'accompagne d'une option d'achat de 70 €/m². Elle a pris fin de plein droit le 14 décembre 2019. Par convention sous seing privé signée en date du 19 décembre 2019, les parties se sont accordées sur une prolongation de ce droit de superficie pour une durée de 3 ans s'éteignant le 10 décembre 2022 coïncidant à la date d'extinction du droit de superficie octroyé par l'InBW à l'APIBW.

- Commune de Chaumont-Gistoux : en novembre 2018, un droit de superficie d'une durée de 7 ans (2018-2025) a été accordé au profit de l'APIBW par la Commune de Chaumont-Gistoux sur le site dit de « l'ancienne école ».
- Commune de Grez-Doiceau : en novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (2017-2067) à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au Domaine des Vallées permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100m². Au préalable, la société momentanée « Immobel Thomas&Piron » a renoncé purement et simplement à son droit de superficie octroyé par l'APIBW en 2015 sur cette parcelle.
- Commune de Jodoigne : l'APIBW a cédé à la Commune de Jodoigne une maison située Rue de l'Abattoir par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2212).

En 2010, l'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des Rendanges à Jodoigne ;
En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2017-2116) portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des Baladins du Miroir. Ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction du bâtiment d'entrepose de leur matériel. En septembre 2019, la partie restante du site leur a été

cédé par bail emphytéotique qui s'éteindra en janvier 2116. En tant que tréfoncier, l'APIBW a terminé en 2020 les travaux d'aménagements du site.

- Commune de Waterloo : un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de l'Ancienne Gendarmerie.

Aussi, en juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000 €.

- Commune de Wavre : en juin 2014, l'APIBW a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site Val Vena (anciennement dénommé FOLON) à Wavre. Ce droit de superficie a pris cours en 2018 pour une durée de 7 ans (2018-2025).

En date du 13 novembre 2019, l'APIBW a octroyé une extension de la renonciation au droit d'accession à DPI pour la durée restant à courir.
En date du 18 décembre 2020, l'APIBW a complété le droit de superficie octroyé au groupement DPI par la cabine électrique sise sur 36 centiares.

- Commune de Ramillies : en janvier 2021, l'APIBW a signé une convention d'occupation précaire pour une durée indéterminée prenant cours le 1er juillet 2021 avec la Commune et portant sur le rez-de-chaussée et l'espace extérieur de l'ancienne gare de Ramillies.

En août 2021, l'APIB a donné son accord de principe à la Commune de Ramillies quant à l'occupation, pour une durée de 15 années minimum, d'une bande de terrain, faisant partie du site de la Croix Hesbaye, sur les parcelles de l'ancienne gare et du terrain appartenant anciennement à la SNCB.

De plus, l'APIBW possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles. L'APIBW a ainsi octroyé :

- 4 prêts à usage gratuit pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Jodoigne (3) et Wavre (1)
- 1 commodat reconductible annuellement pour ses terres situées à Incourt
- Elle a repris un bail à ferme pour ses terres situées à Ramillies (fin d'occupation 2021)
- 3 conventions d'occupation précaire pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Louvain-la-Neuve (1), à Waterloo (1) et à Hélécine (1) ainsi qu'une convention à titre précaire pour cause d'utilité publique pour des parcelles situées à Hélécine
- 1 bail pour une durée indéterminée pour la location d'une prairie pour chevaux à Ramillies.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Compte et bilan
- Plan d'entreprise

Tous les documents précités ont été transmis par l'APIBW à l'administration provinciale.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 2 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 712.500 € est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021.

Ainsi, la subvention de 712.500 € a été liquidée en deux tranches :

- Une avance 40%, soit 285.000 €, à la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en décembre 2021) ;
- Le solde de 427.500 € sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en mars 2022).

Rapport coût du service/qualité

La forte demande immobilière conjuguée à la raréfaction des terrains disponibles en Brabant wallon mène à une pression particulièrement vive dans notre Province. D'ici 2030, environ 15.000 nouveaux logements seront nécessaires pour répondre à la croissance démographique du Brabant wallon. C'est pourquoi l'APIBW développe une politique foncière qui vise à identifier les terrains valorisables à long terme. D'ici 2030, elle prévoit 1.500 logements, soit 10% de la demande de nouveaux logements.

L'APIBW s'est engagée à privilégier, dans la mesure de ses possibles, notamment techniques et financiers, des projets localisés de façon pertinente en matière de centralité et de proximité de services et présentant des qualités sociales, économiques, environnementales durables ainsi que permettant une mixité tant sociale que générationnelle.

L'APIBW a en effet pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en Brabant wallon en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs aux prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location, afin d'endiguer l'exode des jeunes et de garder la classe moyenne sur son territoire. En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle alimente ainsi son patrimoine financier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services. L'APIBW multiplie également les contacts avec les communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements et agir à leur côté pour augmenter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

Fin 2021, l'APIBW totalise 338 logements réalisés (terminés et en commercialisation), 190 en cours de réalisation (projets et construction en cours), 111 en attente de permis et 681 à l'étude.

Outre la subvention annuelle, la Province du Brabant wallon met également à disposition les moyens suivants :

- Un plateau de bureau avec kitchenette et 7 emplacements de parkings (estimation annuelle : 20.250 €)
- Les charges de fonctionnement relatives aux bureaux (estimation annuelle : 2.062,50 €)
- La prise en charge des envois postaux (estimation annuelle : 450 €)
- Une offre complète en matière de TIC équivalente à 75 jetons (estimation annuelle : 2.400 €).

Le compte de résultat 2021 fait apparaitre un bénéfice de 517.120,07 €.
En apportant son soutien financier à l'APIBW, la Province du Brabant wallon se met au service des brabançons wallons en contribuant et en soutenant des initiatives immobilières avantageuses.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'APIBW.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe :

- Note d'intention – Liste des projets

Annexe : Note d'intention - Liste des Projets															
Code du projet	Ville	Nom Projet	Nom final	# TOT de logts APIBW en projet	TOT logements Réalisés ou en phase de permis/ cours de construction	# logts A	# logts B	# logts C	# maisons	# apparts	# studios	# LOFTs	# surfaces polyvalentes	Superficie Projet -m²	Surface terrain - valorisé en comptabilité - en patrimoine fin 2021 (ne sont pas pris en compte les terrains/constructions que l'on a donné en emphytéose)
BRA-DRU	BRAINE L'ALLEUD	Drummondville												3.509 m²	3.509 m²
BRA-LIL	BRAINE L'ALLEUD	Lilois	Drève du Moulin		37	12	6	19	3	34	0	0	0	8.895 m²	0 m²
BRA-NEP	BRAINE L'ALLEUD	le Neptune		7		2	2	3	7					3.535 m²	6.512 m²
BRC-LAN	BRAINE LE CHÂTEAU	Bruyère Landuyt													13.869 m²
CHA-BCP	CHASTRE	Boischamp	Boischamp		95	31	32	32	61	34	0	0	0	37.514 m²	0 m²
CSE-HEN	COURT-ST-ETIENNE	Henricot			18				0	18	0	0	0	7.639 m²	603 m²
CSE-WIS	COURT-ST-ETIENNE	Wisterzee		14		4	5	5		14				1.662 m²	1.662 m²
CTG-ECO	CHAUMONT-GISTOUX	Ancienne école de Gistoux		16	0	4	4	8	0	16	0	0	3	2.473 m²	0 m²
GRZ-GGA	GREZ-DOICEAU	Grand Gastuche	Domaine des Vallées		207	51	37	85	156	45	6		7	65.417 m²	4.469 m²
GRZ-PGA	GREZ-DOICEAU	Petit Gastuche - Roselière	La Roselière		18				0	18	0	0	4	10.177 m²	10.177 m²
HEL-ABB	HELECINE	Abbaye												128.431 m²	128.431 m²
INC-ZAC	INCOURT	Incourt-OPPREBAIS												8.050 m²	8.050 m²
JOD-BOR	JODOIGNE	Bordia		30										65.800 m²	2.016 m²
JOD-CVL	JODOIGNE	Centre Ville												300.000 m²	0 m²
JOD-BOS	JODOIGNE	Bosquet													0 m²
JOD-GDM	JODOIGNE	Grand Moulin	Grand Moulin		20		10	10	0	20	0	0	0	3.928 m²	3.928 m²
JOD-GOT	JODOIGNE	Les Gotteaux	Les Gotteaux	3						4				1.418 m²	1.418 m²
JOD-MAL	JODOIGNE	Maladrerie		220					132	88				65.760 m²	65.760 m²
JOD-PGL	JODOIGNE	Plaine de la Gadale													
JOD-RSJ	JODOIGNE	Ry St Jean	Ry St Jean		56	17	17	22	16	40	0		0	14.591 m²	374 m²
JOD-STA	JODOIGNE	Le Stampia												69.968 m²	0 m²
LLN-BLO	LOUVAIN-LA-NEUVE	Blocry/Athena Lauzelle		250										414.220 m²	55.938 m²
ORP-GED	ORP-JAUCHE	Gervais/Danone		90					68	33	0		0	33.955 m²	4.043 m²
RAM-GAR	RAMILIES	GARE			1					2			1	2.586 m²	2.310 m²
RAM-THU	RAMILIES	Terrains Hupaye												42.983 m²	42.983 m²
RAM-XDH	RAMILIES	Croix de Hesbaye												25.015 m²	25.015 m²
WAT-ANG	WATERLOO	Ancienne gendarmerie			20								3	2.017 m²	0 m²
WAT-CVL	WATERLOO	Centre Ville et terrain Dav												220.200 m²	34.360 m²
WAT-PTP	WATERLOO	Petit Paris												7.533 m²	7.533 m²
WAV-FOL	WAVRE	Folon	Val Vena		152	44	44	64	0	149	3	0	1	24.561 m²	2.805 m²
WAV-NEV	WAVRE	Foyer wavrien - Nerviens												12.627 m²	12.627 m²
TOTAUX				630	624	165	157	248	443	515	9	-	19	1.584.464 m²	438.393 m²

Annexe n°53 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 janvier 2011 portant création d'une A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant que l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon n'a pas transmis de note d'intention pour l'exercice 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

   - Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs.

2. Indicateurs quantitatifs

   - Le nombre de demandes ;
   - Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs) ;
   - Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

   - Fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

   - Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs

L'aide sociale et l'analyse de la situation financière ainsi que les démarches y afférentes sont du ressort de l'assistante sociale.

L'objectif principal est d'apporter une aide efficace dans la résolution des situations même les plus complexes, tout en évitant l'octroi d'un prêt. Si une aide financière se dessine, elle est destinée à débloquer la situation, le temps de prendre d'autres dispositions plus structurelles.

Dans la réalité, des agents dont les difficultés sont manifestes sont orientés vers l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon par l'intermédiaire des responsables de service (enseignement, RH, *etc*.) mais aussi de manière plus spontanée et d'initiative.

La confidentialité est de rigueur à partir du moment où la demande est introduite.

Les demandes sont peu nombreuses mais traitées avec soin et professionnalisme.

Une recherche de solutions alternatives à l'octroi d'un prêt est toujours envisagée dans le respect du secret professionnel et en fonction de l'analyse de la demande.

La mission sociale signifie l'accueil de la demande, l'examen de la situation, l'examen de stratégies d'intervention les plus favorables pour le demandeur, le contact avec des organismes divers afin d'éclaircir une situation et d'opérer un travail de médiation en cas de problème et/ou d'endettement, le renvoi aux organismes spécialisés ainsi que le travail d'accompagnement voire d'écoute.

Des accompagnements individuels ont été réalisés pour des raisons diverses (maladies graves, dossier de pension incomplet, *etc*.) sans intervention financière.

De manière générale, l'objet des demandes est lié à des situations de surendettement, des situations « limites » ou exceptionnelles qui dégénèrent en raison d'évènements malheureux.

Les demandes mettent également en évidence la confrontation difficile avec certaines démarches administratives, le besoin d'accompagnement pour l'identification de services d'appui à la personne, l'impact des frais inopportuns sur des bas revenus et la solitude de la personne face à ses difficultés.

L'intervention de l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon est importante pour les situations qui échappent du fait de leur nature aux modalités de fonctionnement d'autres services sociaux. Souvent, il convient de rouvrir des droits sociaux ou de trouver des délais de paiement afin que la situation que rencontre le demandeur ne dérive pas complètement. Il s'agit souvent d'un travail à mener de manière persévérante.

De ce fait, le traitement des demandes nécessite plusieurs rendez-vous et divers contacts notamment en vue d'assurer un relais avec d'autres structures d'accompagnement : CPAS, ONSSAPL, services de médiation de dettes, *etc*.

L'investissement en temps est dépendant de la nature et de la complexité des problèmes examinés.

L'approche de la demande se réalise toujours dans la confidentialité et dans le rapport aux administrateurs des éléments strictement nécessaires et suffisants pour l'analyse d'une situation.

Libre de ses choix par rapport à sa demande, le demandeur est cependant accompagné et invité par une mesure contractuelle à remplir ses obligations en cas d'aide financière (contrat de prêt) et à apporter la preuve de sa situation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes

En 2021, l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a recensé trois demandes d'accompagnement.

Une demande d'intervention en raison d'une vente forcée des biens. Une médiation avec l'huissier a permis de lever la vente et le demandeur a pu reprendre le contrôle de sa situation.

Une demande d'intervention pour un problème de surendettement récurrent. Le demandeur a été renvoyé vers le CPAS de sa commune en raison de l'avenir incertain de l'A.S.B.L. au moment de la demande. La situation méritait un accompagnement à long terme.

Une demande d'intervention envoyée par le service RH provincial en raison d'une perte de revenu total de la personne pour des raisons de maladie. De nombreuses démarches ont été entreprises avec le renvoi vers le CPAS. La lecture de la situation a révélé un problème d'ordre juridique que l'A.S.B.L. ne pouvait pas prendre en charge.

Aucune aide financière n'a été octroyée en 2021.

- Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs)

Prêt	**Solde au 01/01/2021**	**Remboursements effectués en 2021**	**Solde au 31/12/2021**
N° 23	472,47 euros	472,11 euros	0,36 euro
N° 27	490,00 euros	490,00 euros	0,00 euro
Total	**962,47 euros**	**962,11 euros**	**0,36 euro**

- Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale

En 2021, l'Assemblée générale s'est tenue le 4 octobre 2021.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs

L'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a transmis les éléments de référence utiles pour permettre une évaluation qualitative et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs.

Liquidation des subventions

Le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon que la Province octroie, pour la période d'exécution du contrat de gestion et à titre d'intervention dans ses missions, une subvention de 5.000 euros maximum destinée à couvrir annuellement ses frais de fonctionnement.

En date du 13 octobre 2021, l'A.S.B.L. a transmis une déclaration de créance pour un montant de 2.030,19 euros pour couvrir ses frais de fonctionnement 2020. La subvention a été liquidée sur présentation des pièces justificatives.

La demande pour couvrir les frais de fonctionnement 2021 n'était pas parvenue à l'administration provinciale lors de la rédaction du présent rapport d'évaluation.

De plus, l'article 2 du contrat de gestion prévoit la mise à disposition des moyens humains et matériels suivants :

- Un agent de niveau B3, assistant social à mi-temps pour assurer un accompagnement social, dont la charge salariale est estimée à 38.680,31 euros par an (montant non indexé) ;
- Un local de 12 m² ainsi que le matériel administratif nécessaire à la réalisation de son objet estimé à 2.000 euros par an (1.560 euros pour le local et 440 euros pour le matériel) ;
- Une salle de réunion pour les séances du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, estimée à 300 euros par an ;
- Les frais de déplacement et la couverture « assurance automobile missions de service relative à la couverture du véhicule personnel du personnel provincial lors des déplacements de service ou de formation » pour l'agent provincial mis à disposition de l'A.S.B.L. pour un montant estimé à 2.000 euros par an.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon accorde des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon confrontés à une situation particulièrement difficile. Les bénéficiaires de l'aide sont donc les agents contractuels, temporaires ou statutaires, enseignants ou non enseignants, en fonction au moment de l'introduction de la demande, quel que soit le temps de travail effectivement presté.

L'aide financière est considérée comme subsidiaire en ce qu'elle n'est octroyée que lorsque l'agent concerné ne peut l'obtenir auprès d'une institution publique ou privée ou de tout autre organisme comme une mutualité ou une compagnie d'assurances. Pour atteindre ce but, l'A.S.B.L. peut recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques. Elle peut faire toutes opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

Le contrat de gestion conclu entre la Province et l'A.S.B.L. prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de maximum 5.000 euros destinée à couvrir ses frais de fonctionnement. En 2021, l'A.S.B.L. a sollicité une subvention annuelle de 2.030,19 euros pour couvrir ses frais de fonctionnement 2020.

En sa séance du 29 avril 2021, le Conseil provincial a décidé de proposer au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale la dissolution de l'association. En date du 4 octobre 2021, l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. a décidé de ne pas dissoudre l'association. En effet, la majorité des 4/5^{e} des voix exprimées n'a pas été atteinte en faveur de la dissolution. L'A.S.B.L. a donc été maintenue et l'assistante sociale a continué de se charger d'accompagner les demandeurs dans leur situation difficile en effectuant toutes les démarches utiles pour les sortir de leur situation. Aucune aide financière n'a toutefois été accordée en 2021 au vu de l'incertitude quant à l'avenir de l'A.S.B.L.

A noter que l'agent mis à disposition de l'A.S.B.L. a pris sa pension en date du 1er mai 2022. Une procédure de recrutement est en cours. Actuellement, l'A.S.B.L. n'est plus prise en charge par aucun gestionnaire. Cela explique notamment l'absence de l'envoi de la note d'intention et de demande de subvention pour 2021.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur la situation financière de l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°54 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12. « Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2022 ;
Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 24 juin 2022 par l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil provincial,

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs ;
- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
- Provenance géographique des personnes hébergées ;
- L'origine des demandes (service de première ligne, police, *etc.*) ;
- Les ressources financières des personnes hébergées ;
- Les difficultés amenant la demande d'hébergement ;
- L'âge des enfants ;
- Les difficultés rencontrées chez les enfants ;
- La destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
- Les perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Du rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion ;
- Des bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- D'un budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- D'une note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs

L'A.S.B.L. a été contrainte de refuser 129 demandes *(133 en 2020)* pour les raisons suivantes :
- Manque de place : 74 *(60 en 2020)*
- Inadéquation avec le projet pédagogique du centre : 16 *(7 en 2020)*
- Autres raisons : 39 *(66 en 2020)*

- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants

Nombre de personnes accueillies : 81 *(95 en 2020)*
- Femmes : 27 *(33 en 2020)*
- Enfants : 54 *(62 en 2020)*

Nombre de nuitées : 8.104 *(7.315 en 2020)*
- Adultes : 2.736 *(2.661 en 2020)*
- Enfants : 5.368 *(4.654 en 2020)*

- Provenance géographique des personnes hébergées

La majorité des femmes accueillies est originaire du Brabant wallon.
- Brabant wallon : 13 *(19 en 2020)*
- Bruxelles-Capitale : 5 *(4 en 2020)*
- Hainaut : 3 *(2 en 2020)*
- Namur : 4 *(4 en 2020)*
- Brabant flamand : 2 *(3 en 2020)*

- L'origine des demandes (service de première ligne, police, *etc.*)

- Spontanée : 8 *(5 en 2020)*
- CPAS : 3 *(12 en 2020)*
- Services sociaux : 3 *(1 en 2020)*
- Hôpital : 1 *(2 en 2020)*
- SAJ : 4 *(1 en 2020)*
- SPJ : 2 *(1 en 2020)*
- SOS enfants : 1 *(1 en 2020)*
- Autre maison d'accueil : 1 *(1 en 2020)*
- Avocat : 1 *(1 en 2020)*

- Les ressources financières des personnes hébergées

- Emploi : 1 *(4 en 2020)*
- CPAS : 19 *(20 en 2020)*
- Mutuelle : 6 *(5 en 2020)*
- Chômage : 2 *(6 en 2020)*
- Allocation handicap : 1

- Les difficultés amenant la demande d'hébergement

- Problème de logement : 15 femmes concernées *(24 en 2020)*
- Problèmes administratifs : 3 *(22 en 2020)*
- Problèmes d'assuétudes/dépendances : 5 *(3 en 2020)*
- Problème de violence sexistes et/ou intrafamiliales : 19 *(24 en 2020)*
- Problème de santé mentale : 9 *(8 en 2020)*
- Problème de parentalité : 11 *(18 en 2020)*

- L'âge des enfants

- Moins de 1 an : 10 *(5 en 2020)*
- De 1 à 3 ans : 15 *(19 en 2020)*
- De 4 à 6 ans : 14 *(12 en 2020)*
- De 7 à 9 ans : 7 *(8 en 2020)*
- De 10 à 12 ans : 3 *(6 en 2020)*
- De 13 à moins de 18 ans : 6 *(11 en 2020)*

- Les difficultés rencontrées chez les enfants

- Problème de carences/hygiène/négligence : 13 *(39 en 2020)*
- Carences éducatives/limites : 10 *(20 en 2020)*
- Troubles de l'apprentissage/scolaires : 9 *(12 en 2020)*
- Retards langage et moteurs : 6 *(10 en 2020)*
- Dépression/angoisse/pleurs/TS : 8 *(24 en 2020)*
- Exil, adaptation culturelle, langue : 2 *(3 en 2020)*
- Agressivité, crise : 4 *(12 en 2020)*
- Maternité adolescente de la mère : 1 *(1 en 2020)*

- Assuétude de la mère/sevrage : 7 *(8 en 2020)*
- Errance/instabilité/mauvais traitement : 14 *(21 en 2020)*
- Migration d'au moins un parent : 7
- Limites intellectuelles/maladie : 2 *(10 en 2020)*
- Maltraitances physiques : 10 *(11 en 2020)*
- Maltraitances sexuelles/abus/viol : 2 *(4 en 2020)*
- Violence parentales (enfants témoins) : 28 *(47 en 2020)*

- La destination après la sortie

- Logement de la maman seule avec les enfants : 6 (15 en 2020)
- Institution/maison d'accueil : 5 (8 en 2020)
- Maison de vie communautaire : 2
- Attribution d'un logement social : 4
- Retour en famille : 4 (2 en 2020)
- Aucun endroit fixe : 4

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants

L'A.S.B.L. assure les missions classiques d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement éducatif, social et psychologique ainsi que de soutien à la parentalité.

Concernant les adultes :
L'A.S.B.L. s'occupe de la remise en ordre administrative et financière, de leur inscription à des formations, *etc*.
Le jeudi matin, un groupe de parole est organisé autour de la thématique des violences conjugales et intrafamiliales, du bien-être, de l'estime de soi, de la revalorisation et du développement personnel.
Afin de mener à bien ses diverses missions, l'A.S.B.L. organise des ateliers tels que « Relaxation-méditation », « Chant et écriture », « A la découverte de soi », « Maquillage, coiffure, esthétique », « Slam, rap et poésie », *etc*.
Les mères échangent également autour de leurs expériences liées à leur vécu, avec l'aide de la psychologue et d'une éducatrice formée à l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Ce moment leur est offert afin de leur permettre de mettre des mots sur leurs émotions et de travailler leurs ressentis.
A travers les divers ateliers, l'A.S.B.L. souhaite accompagner au mieux les femmes hébergées dans leur reconstruction personnelle, en abordant les problématiques par plusieurs biais à la fois, afin d'augmenter l'efficience de la prise en charge.
Par ailleurs, tout un travail autour de la relation mamans-enfants est mis en place. Celle-ci a souvent été mise à rude épreuve et il est primordial de pouvoir travailler cet aspect.
L'A.S.B.L. tente d'éviter la reproduction transgénérationnelle des problématiques et a à cœur de mettre en place un accompagnement qui va dans ce sens, en redonnant une place centrale à l'enfant, mais tout en soutenant la mère et en la valorisant dans ses compétences parentales.
En collaboration avec la Maison médicale de la Thyle, l'A.S.B.L. met toujours en place des soirées centrées sur des thématiques diverses telles que la contraception, l'équilibre alimentaire, l'hygiène, *etc*.
Des ateliers plus pédagogiques relatifs au tri des déchets, au respect de l'environnement, *etc*. sont également instaurés afin de préparer les femmes hébergées au mieux à l'intégration dans leur futur logement.

Concernant les enfants :
L'A.S.B.L. tient beaucoup à inscrire les enfants à des activités organisées en dehors de l'institution afin qu'ils restent le plus possible en contact avec le monde extérieur qui leur apporte une ouverture vers le milieu culturel, artistique, sportif, *etc*. Ceci complète avantageusement l'accompagnement institutionnel offert par l'A.S.B.L.

Les enfants sont donc inscrits aux plaines de jeux communales durant les vacances, à l'AMO « La Chaloupe » pour les week-ends organisés pour les adolescents, à l'école des devoirs ainsi qu'aux activités mises en place par l'Ecole du cirque du Brabant wallon.
Cela permet également à leur mère de prendre du temps pour elle et de se reconstruire.
L'A.S.B.L. propose des ateliers centrés sur diverses thématiques liées à la découverte des émotions des jeunes, via des jeux de mimes et memory, via des ateliers de photolangage, la lecture de livres ainsi que des lectures de contes pour les enfants via une bénévole.
Des groupes de paroles pour enfants offrent également à ceux-ci l'occasion d'échanger autour de leur quotidien en maison maternelle, que ce soit lié aux difficultés de la vie en communauté ou pour échanger autour des moments agréables qu'ils partagent ensemble.
Des ateliers culinaires ainsi que des ateliers pédagogiques et didactiques autour du potager et du poulailler ont été instaurés. Ils permettent l'apprentissage de la patience, du sens des responsabilités et les sensibilise au respect de la nature et des animaux
Enfin des ateliers ludiques sont également mis en place. Les enfants sont invités à participer à la confection de bricolages et autres activités liés aux diverses fêtes de notre calendrier : fêtes des mères, Halloween, Saint-Nicolas, Noël, Pâques, *etc*.

- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission

Comme chaque année, l'A.S.B.L. relève les loyers hors de prix dans le Brabant wallon qui poussent les mères hébergées à chercher des logements dans d'autres provinces. Cela implique une rupture avec le réseau qu'elles se sont construites durant leur séjour (suivi de formation en cours, changement d'école pour les enfants durant l'année, *etc*.).

Chaque année, l'A.S.B.L. doit refuser de nombreuses demandes, principalement par manque de disponibilités. Les demandes liées aux violences conjugales ont été très nombreuses cette année encore.

L'A.S.B.L. est également confrontée à la lenteur judiciaire ainsi qu'à la lenteur dans la prise en charge des dossiers par le réseau (Service de santé mentale, assuétudes, équipes mobiles, *etc*.) étant donné leur manque de disponibilité lié à une demande exponentielle, encore accentuée par la crise du Covid.
La difficulté pour les équipes à vivre ce qu'elles ressentent comme des manquements dans la prise en charge, par les services compétents, de certaines situations de violences intrafamiliales avec des conséquences catastrophiques sur le devenir des enfants victimes.

Le manque de coordination dans le travail entre les arrondissements judiciaires est également relevé par l'A.S.B.L.

Le télétravail mis en place dans les services publics (CPAS, *etc*.) a ralenti la prise en charge des dossiers et impacté la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires.

La crise sanitaire a entraîné des conséquences sur la santé mentale de tous : personnes accueillies et travailleurs sociaux. En effet, cette année encore, les personnes accueillies ont présenté des troubles de santé mentale sans doute accentués par la crise du Covid, comme des épisodes de paranoïa, des troubles anxieux, des décompensations d'ordre psychotique et névrotique.
La crise sanitaire a également eu un impact sur les accueils d'urgence, qui ont dû être interrompus à plusieurs reprises durant de nombreux mois.

Les six maisons d'accueil du Brabant wallon ont heureusement pu bénéficier cette année encore de logements mis à disposition via la Province, le CPAS d'Ottignies-LLN et l'AIS-BW dans le cadre des mises en quarantaine ou sas d'entrée avant l'accueil effectif au sein de la maison d'accueil.

- Les perspectives ou points d'attention pour le futur

- La volonté de l'A.S.B.L. est d'augmenter sa capacité afin de répondre de façon plus efficiente aux demandes d'accueil et également d'améliorer la qualité de leur prise en charge.

- L'A.S.B.L. souhaite renforcer son accompagnement via le suivi de formations adaptées pour le personnel.

- L'A.S.B.L. souhaite développer le post-hébergement.

- L'A.S.B.L. souhaite effectuer les travaux indispensables afin de garantir des accueils dans des infrastructures correctes. Comme ils l'avaient déjà mentionné dans leur précédent rapport, le bâtiment a maintenant 10 ans et n'a pas été épargné par la crise du Covid avec des mises en quarantaine dans un bâtiment offrant beaucoup d'espaces communautaires.

- L'A.S.B.L. souhaite s'investir dans le développement du Réseau Social Intercommunal du Brabant wallon.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Du rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion ;
- Des bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- D'un budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- D'une note d'intention pour l'année à venir.

L'A.S.B.L. a fait parvenir à l'administration provinciale tous les documents utiles précités.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 22.800 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021, liquidable en une seule tranche.

Ainsi, la subvention de 22.800 euros a été liquidée sur base des justificatifs (liquidation demandée en mars 2022).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Sociale Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison maternelle Paul Henricot a une capacité de 25 lits (10 chambres). Le nombre de personnes accueillies (81 personnes accueillies pour un total de 8.104 nuitées), la diversité des actions mises en place par la Maison maternelle pour aider son public ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que la mission de l'A.S.B.L. a un impact positif.

La Maison maternelle Paul Henricot existe depuis 1937 et est agréée et subventionnée par la Région wallonne. Cependant, celle-ci ne subventionne pas le personnel administratif ainsi que le personnel d'entretien. L'A.S.B.L. sollicite annuellement de la Province du Brabant wallon l'octroi d'une subvention afin de couvrir les frais de personnel qui ne sont pas couverts par la subvention régionale ainsi que certains frais de fonctionnement tels que du matériel de bureau, du matériel pour les activités éducatives, les frais postaux, *etc*.

L'administration provinciale estime que l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion pour la Maison maternelle Paul Henricot et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le compte de résultat 2021 fait apparaitre une perte de 24.085 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'A.S.B.L.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°55 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12. « Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 19 mai 2022 par l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

   - Le nombre de demande d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs ;
   - Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
   - Provenance géographique des personnes hébergées ;
   - L'origine des demandes (services de première ligne, police, *etc*.) ;
   - Les ressources financières des personnes hébergées ;
   - Les difficultés amenant la demande d'hébergement ;
   - L'âge des enfants ;
   - Les difficultés rencontrées chez les enfants ;
   - La destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

   - Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
   - Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
   - Les perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

   - Du rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion ;
   - Des bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
   - D'un budget prévisionnel pour l'année à venir ;
   - D'une note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

   - Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs

Les demandes d'hébergement : 267 *(312 en 2020)*
Les demandes non satisfaites : 238 *(264 en 2020)* pour les motifs suivants :
- Manque de place : 142 *(261 en 2020)*
- Inadéquation avec le projet pédagogique de l'A.S.B.L. : 1 *(3 en 2020)*
- Autres : 95

   - Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants

Les personnes hébergées : 117 *(134 en 2020)*
- Femmes : 40 *(48 en 2020)*

- Enfants : 77 *(86 en 2020)*

Le nombre de personnes accueillies fut réduit encore par rapport à l'année 2020 vu la fermeture de certaines chambres pour les mises en quarantaine.

Les nuitées : 14.992 dont 732 nuitées pour le projet « Appartements Violences Conjugales » *(14.303 en 2020)*

- Adultes : 4.923 *(5.040 en 2020)*
- Enfants : 10.069 *(9.263 en 2020)*

- Provenance géographique des personnes hébergées

Bien que la priorité d'accueil reste le Brabant wallon, la provenance importante de la Province du Hainaut s'explique par les situations orientées par les Services d'aide à la jeunesse plaçant les enfants dans cette institution en raison de l'encadrement 24h/24.

- Hainaut : 16 *(14 en 2020)*
- Brabant wallon : 12 *(20 en 2020)*
- Bruxelles : 6 *(9 en 2020)*
- Namur : 3 *(1 en 2020)*
- Luxembourg : 2 *(1 en 2020)*
- Autre province : 1 *(1 en 2020)*

- L'origine des demandes

- Logement autonome ou conjugal : 11
- Institution (hôpital, maison d'accueil) : 15
- Famille, ami : 9
- Aucun endroit fixe, rue : 5

- Les ressources financières des personnes hébergées

Les femmes hébergées sont généralement précarisées et sans moyen de garde pour les enfants. Elles n'ont que très rarement accès aux formations. Ayant de nombreux soucis sociaux et familiaux, il leur est difficile de trouver du temps et de l'énergie pour travailler. Elles dépendent majoritairement des CPAS. Quelques exceptions existent cependant, certaines ayant un emploi, d'autres dépendant du chômage.

- Les difficultés amenant la demande d'hébergement

- Les problèmes liés à l'éducation des enfants, à la relation avec l'enfant (généralement orientés par les services de protection judiciaire), le suivi de la grossesse, l'instabilité, la fragilité psychologique représentent 70%. Cette année, l'A.S.B.L. a constaté une aggravation importante des problèmes d'hygiène.
- Le logement et notamment les mauvaises conditions de vie dans le logement, les pertes du logement suite à une expulsion, une fin de bail, *etc*. représentent 30%. Les problèmes d'hygiène et d'entretien se retrouvent également dans cette catégorie.
- 80% des femmes hébergées sont victimes de violences conjugales, qu'elles soient physiques, psychiques, ou relevant du harcèlement. 14 femmes et 28 enfants ont d'ailleurs dû être accueillis en urgence pour assurer leur sécurité.

- L'âge des enfants

Même si l'accueil des petits enfants, moins de 3 ans, restent prioritaires, l'accueil des plus grands, à partir de 10 ans, et vu les familles nombreuses est également importante.

- Moins de 1 an : 6
- De 1 à 3 ans : 27
- De 4 à 6 ans : 21
- De 7 à 9 ans : 2
- De 10 à 12 ans : 11

- De 13 à 17 ans : 10

- Les difficultés rencontrées chez les enfants

Les enfants accueillis dans cette structure ont, pour la plupart, vécu des périodes d'instabilité, des ruptures, des manques de soins, d'attention, la souffrance importante de leurs parents. Ils ont besoin d'un environnement sécurisant, tant au niveau de leurs besoins primaires qu'affectifs.

- La destination après la sortie

L'A.S.B.L. a connu 25 départs en 2021 :
- Vers un logement autonome : 11
    - 1 logement de l'Agence Immobilière Sociale
    - 4 logements privés
    - 6 logements sociaux
- Vers une institution : 5
- Vers leur famille : 3
- Vers le milieu de vie communautaire : 1
- Vers un logement « Violences conjugales » : 2
- Inconnu : 3

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants

Un projet individualisé est mis en place pour chaque mère et ses enfants. Ils sont encadrés par 3 référents (1 assistante sociale, 1 éducatrice « adulte » et 1 éducatrice « enfant »).
En ce qui concerne l'accompagnement adulte : celui-ci est assuré par des entretiens réguliers. Lors de ces réunions, le Projet d'accompagnement individuel est fixé en vue de pouvoir adapter le mieux possible le sens de l'hébergement et l'adapter en cas de formation en journée et/ou une activité individuelle en soirée.

Des ateliers femmes sont également organisés. Ils s'adressent à toutes les femmes hébergées au sein de la maison d'accueil. Il s'agit d'un groupe ouvert et non-obligatoire, ce qui laisse l'opportunité d'y venir quand elles le souhaitent, en fonction de leur rythme et/ou activités extérieures. Ces ateliers ont pour objectif d'offrir un moment de parole d'une heure environ tous les vendredis. L'idée est de partager un moment, d'échanger, de susciter une invitation à la réflexion avec comme élément central le groupe, porteur de la parole.

En ce qui concerne l'accompagnement enfant : des ateliers sont proposés à tous les enfants hébergés à la maison d'accueil. Ceux-ci ont pour objectif d'offrir un moment de parole 1x/semaine, le lundi, sans limite d'âge. Ce groupe est ouvert et permet donc à tout nouvel enfant arrivé d'y participer. Les enfants sont répartis en deux groupes selon leur capacité à prendre la parole et lire/écrire. L'atelier est toujours proposé de manière ludique en utilisant un média adapté en fonction du groupe. C'est une occasion pour l'équipe éducative de percevoir l'état d'esprit des enfants et d'aborder ce qui est compliqué pour eux dans leur vie. Cela permet d'aborder la notion de respect, de racisme mais aussi de voir avec eux quel impact cela a sur eux en termes d'émotions. Cet atelier offre aussi la possibilité à l'enfant de parler de sa famille, de voir la manière dont l'enfant perçoit son noyau familial, quelle est sa place au sein de sa famille et comment il s'y sent.

Des ateliers corporels sont également proposés. Ces ateliers sont proposés aux mères et aux enfants. Le but est d'apporter des sensations, perceptions, émotions car souvent ils n'arrivent plus à les percevoir et les associer aux bonnes émotions. La mémoire corporelle est bloquée au moment d'un traumatisme.

La combinaison de ces ateliers « paroles » et « corpo » permettent aux femmes de répondre aux besoins de chacune soit via la parole, soit via le corps.

Bien que les ateliers aient eu un démarrage difficile dû aux diverses quarantaines, ceux-ci sont bénéfiques autant pour les enfants que pour les femmes. Au niveau des enfants, quasi tous participent aux ateliers, cela leur permet de pouvoir libérer la parole sans la présence de leur mère, de s'ouvrir.

Des ateliers de massage, estime de soi sont aussi mis en place.

- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission

Durant la crise du Covid, 3 chambres ont été considérées comme espace de quarantaine dans le cas de plusieurs familles contaminées. L'accompagnement dans le collectif a également été difficile en raison des règles sanitaires et les visites étaient interdites.

La fatigue du personnel et les absences pour contamination ou mise en quarantaine ont perturbé l'organisation des services au quotidien. Les formations annulées, les rendez-vous pour les familles annulés ou en visioconférence ont entrainé des conséquences sur le moral et le suivi de tous.

Au niveau du personnel, l'année 2021 fut difficile. Plusieurs départs, remplacements souvent dans l'urgence (pour les absences quarantaines) car un encadrement 24h/24 doit être maintenu, l'intégration de nouveaux collègues pour une courte durée ont entraîné des répercussions sur le moral de l'équipe et la vie de la maison en général. De plus, suite à des contraintes administratives, l'A.S.B.L. n'a pas eu l'opportunité d'engager très rapidement et aucune souplesse n'est autorisée de la part de l'administration.

La plupart des formations programmées en lien avec le plan de formation ont été annulées vu la crise sanitaire.

- Les perspectives ou points d'attention pour le futur

Depuis le 1er janvier 2022, un agrément en tant qu'Association de Promotion pour le logement qui regroupe le service Post Hébergement déjà reconnu par le SPW et un nouveau service « la boîte à clés » a été obtenu.

10 places supplémentaires ont été créées pour les femmes victimes de violences conjugales. 2 appartements sont ainsi mis à disposition grâce à un partenariat avec la société de logement sociaux à Louvain-la-Neuve « Notre Maison » et le CPAS d'Ottignies. Ces deux appartements sont occupés depuis le 1er septembre 2021 et 4 familles ont déjà pu y être installées.

La volonté de l'A.S.B.L. est de professionnaliser plus encore son accompagnement qu'il soit individuel ou collectif. Les ateliers et les activités permettent à chaque enfant de pouvoir « se retrouver dans un monde d'enfant » et de déposer « son sac à dos » rempli de souffrances. Les mères pourront également avoir ces moments de magie où elles peuvent se permettre de rire, de vivre du plaisir, d'oublier un instant leur situation de détresse et d'être simplement là, avec leur enfant, dans le moment présent rempli de bonheur.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Du rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion ;
- Des bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- D'un budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- D'une note d'intention pour l'année à venir.

Tous les éléments précités ont été transmis à l'administration provinciale par l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n°1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 22.800 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021, liquidable en une seule tranche.

Ainsi, la subvention de 22.800 euros a été liquidée sur base des justificatifs (liquidation demandée en mai 2022).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison maternelle du Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison Maternelle du Brabant wallon existe depuis 1978. Sa mission est l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des mères avec des jeunes enfants ou des futures mères. Après avoir été sous la tutelle de l'ONE, les Maisons maternelles ont été transférées, depuis 2004, à la Région wallonne. De ce fait, la Maison Maternelle du Brabant wallon est agréée par la Région wallonne qui subventionne le personnel éducatif.

L'A.S.B.L. a pour mission d'assurer aux personnes en difficulté sociale un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Le nombre de personnes accueillies (117 en 2021) et la diversité des actions mises en place par la Maison Maternelle du Brabant wallon pour aider son public ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que la mission de l'A.S.B.L. a un impact positif d'un point de vue social pour le Brabant wallon.
L'administration provinciale estime que l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le compte de résultat 2021 fait apparaitre une perte de 23.531,20 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'A.S.B.L.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°56 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.9. « *Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 30 juin 2022 par le CPAS de Chaumont-Gistoux ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs
   - Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues ;
   - Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année ;
   - Nombre de dossiers effectivement créés ;
   - Type d'interventions réalisées par le service ;
   - Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées ;
   - Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement.

2. Indicateurs qualitatifs
    - Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
    - Participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;
    - Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service.

Rapport d'évaluation

Sour'Dimension est un service de permanences mobiles pour personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2015, toutes les communes du Brabant wallon ont adhéré au Service Sour'Dimension.

L'objectif du service est de permettre, en Brabant wallon, l'accès à des personnes sourdes et malentendantes aux services publics de proximité.

1. Indicateurs quantitatifs

    - Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues

En raison de la crise sanitaire, les permanences du service Sour'Dimension n'ont eu lieu que de juillet à décembre 2021.

Au total, 49 permanences du service Sour'Dimension se sont tenues en Brabant wallon :

- Braine-l'Alleud : 6 permanences
- Genappe : 5 permanences
- Louvain-la-Neuve (en alternance avec Ottignies) : 2 permanences
- Ottignies (en alternance avec Louvain-la-Neuve) : 2 permanences
- Chaumont-Gistoux : 12 permanences
- Wavre : 5 permanences
- Nivelles : 5 permanences
- Tubize : 7 permanences
- Rixensart : 5 permanences
- Perwez : 0
- Jodoigne : 0

    - Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année

Le service Sour'Dimension travaille sur 10 lieux de permanences :

- Perwez (+ Incourt, Walhain, Chastre) : 4 dossiers
- Jodoigne (+ Ramillies, Beauvechain, Hélécine, Orp-Jauche, Grez-Doiceau) : 13 dossiers
- Braine-l'Alleud (+ Waterloo) : 7 dossiers
- Wavre : 7 dossiers
- Genappe (+ Villers-la-Ville) : 3 dossiers
- Nivelles : 10 dossiers
- Rixensart (+ Lasne, La Hulpe) : 5 dossiers
- Ottignies-Louvain-la-Neuve (+ Mont-Saint-Guibert, Court-Saint-Etienne) : 4 dossiers
- Tubize (+ Rebecq, Ittre, Braine-le-Château) : 2 dossiers
- Chaumont-Gistoux : 2 dossiers

    - Nombre de dossiers effectivement créés

Il y a eu 4 nouvelles demandes dans le service cette année et un dossier « dormant » a été réactivé. C'est ainsi que 5 dossiers supplémentaires ont été suivis par le service Sour'Dimension en 2021 pour un total de 57 dossiers actifs.

• Type d'interventions réalisées par le service

- Accueillir les personnes sourdes et malentendantes dans leur langue (exemple, en langue des signes) ou en respectant leur mode d'expression (exemple, lecture labiale).
- Informer et orienter les personnes sourdes et malentendantes vers les services publics et de proximité adéquats grâce à une bonne connaissance du réseau provincial et communal.
- Accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches vers ces services, en gardant leur autonomie comme objectif.
- Sensibiliser les services concernés à la situation spécifique des personnes sourdes et malentendantes et favoriser grâce à diverses collaborations et à des réflexions communes, la qualité de l'accueil de ces personnes.

• Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées

- Les outils de communication du service Sour'Dimension ont été revus (affiches, roll-up, cartes de visite, folders, etc.)
- Atelier sur les crédits à la consommation (05/10/2021) : le service Sour'Dimension a intégré l'activité donnée par la médiatrice de dettes au CPAS de Chaumont-Gistoux sur les crédits à la consommation. Cette séance était donnée par « MEDENAM », Centre de référence en médiation de dettes pour la Province de Namur. Il a été proposé aux personnes sourdes d'y participer en faisant appel à un interprète du SISW.
- Rencontre avec un audiologue (05/10/2021), spécialiste dans le matériel adapté pour les personnes en situation de déficience auditive.

• Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement est composé de la Présidente et de la Directrice générale du CPAS de Chaumont-Gistoux, du Député provincial et/ou d'un membre de la Province du Brabant wallon délégué par ses soins et les deux assistantes sociales du service Sour'Dimension.

Ce comité se réunit au moins une fois par semestre afin de faire le point sur le fonctionnement et l'organisation du service et de vérifier la finalité de ses missions. Deux comités d'accompagnement se sont tenus en 2021 : le 10 juin et le 25 novembre.

2. Indicateurs qualitatifs

• Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

Assistante sociale 1 :
- Au mois d'octobre 2021 : formation sur la sensibilisation à l'Analyse Transactionnelle (AT)
- Au mois de décembre 2021 : formation de l'AVIQ sur les Allocations Familiales Supplémentaires

Assistante sociale 2 :
- Au mois de janvier 2021 : formation auprès du Centre pour la Formation et l'Intervention Psychosociologique (CFIP) sur l'assertivité, la bonne posture professionnelle : « Ni Hérisson, ni paillasson »
- Au mois de mai 2021 : inscription à une formation sur la déontologie en CPAS (reportée en 2022 en raison de la crise sanitaire)

• Participation à des événements extérieurs : liste et thématique

Le service Sour'Dimension participe à divers événements spécifiquement liés à la surdité, tels que :
- La journée Mondiale des Sourds : en 2021, celle-ci a été annulée par l'organisateur et remplacée par une semaine d'animations et de sensibilisations par visioconférence, proposées aussi bien pour le public sourd qu'entendant et à laquelle Sour'Dimension a participé.

- Le CICI, Cercle d'Interrogation et de Concertations Interservices : candidature de la nouvelle gestionnaire du service acceptée par le Cercle en décembre 2021 (suite au changement d'équipe opéré en 2020 au sein de Sour'Dimension)
- L'Assemblée générale de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) : elle s'est déroulée le 8 mai 2021 par visioconférence.
- La participation au projet ICC, Inclusive Crisis Communication, recherche pour une communication plus efficace et accessible en situation de crise, en collaboration avec l'Université d'Anvers et l'UCLouvain.
- La participation à un jury pour une étudiante de l'HELHA (travail de fin d'étude).
- La diffusion des cartes de la campagne 2021 de l'APEDAF, Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones, « Pas besoin de s'entendre pour se comprendre ! ».
- La prise de contact avec le PCS, Plan de Cohésion Sociale, de Genappe

Par ailleurs, le service Sour'Dimension a également participé à la journée de la diversité, par des activités de sensibilisation liées aux écoles. Chaque année, le service participe à ce projet de sensibilisation pour des jeunes écoliers de 4ème primaire issus des 5 écoles de l'entité de Chaumont-Gistoux. Un atelier sur le handicap de la surdité est animé durant toute la journée.

- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

Le service Sour'Dimension a travaillé en synergie avec plusieurs agents (administratif, comptable et informatique) du CPAS de Chaumont-Gistoux pour réaliser :
- De nouvelles affiches ;
- Des nouveaux roll up ;
- Les cartes de visites ;
- Des nouveaux folders
- Des cadeaux promotionnels (Bics et ballons, 100 sacs réutilisables)

Par ailleurs, le service Sour'Dimension a partagé différentes publications sur la page Facebook du service dont des informations extérieures en lien avec le réseau sourd et les informations inhérentes au service.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 25.650 € est due par la Province au CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension pour l'exercice 2021.

La subvention sera liquidée en une seule tranche après réception des justificatifs de l'utilisation à bon escient qui doivent être remis pour le 31 octobre 2022 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap.

En tant qu'interlocuteur privilégié, Sour'Dimension a affiné et étoffé ses activités et ce, notamment via des sensibilisations du grand public et des professionnels, des ateliers, des animations, des conférences/débats, etc. lors desquels des thématiques sociales en lien avec la déficience auditive sont abordées. Aussi, le service répond aux sollicitations diverses des partenaires et collaborateurs.

L'administration provinciale estime que le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension a bien rempli les missions qui lui sont attribuées et contribuent à l'inclusion des personnes présentant une déficience auditive dans la société et leur rôle de citoyen.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué au niveau financier pour le service Sour'Dimension pris en charge par le CPAS de Chaumont-Gistoux.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°57 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. « *Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics* », 2.3. « *Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie* » et 2.7. « *Permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 22 juin 2022 par l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Les membres

- Nombre de membres ;
- Pourcentage de femmes, d'hommes ;
- Âge des adhérents ;
- Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres.

- Les activités

- Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA ;
- Lieu des activités ;
- Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non).

- Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon

- Liste des publications sur le site web de l'A.S.B.L. des évènements organisés par le Brabant wallon

- Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

2. Indicateurs qualitatifs

- L'accès à la culture et à l'éducation

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous ;

Rapport d'évaluation

Remarque préalable : comme l'UDA travaille par année académique de 1er septembre au 31 août, les chiffres ci-dessous concernent la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

1. Indicateurs quantitatifs

- Les membres

- Nombre de membres : 2947
- Pourcentage de femmes, d'hommes : 67% de femmes et 33% d'hommes
- Âge des adhérents : 71,5 ans (âge moyen)

- Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres :
  - Brabant wallon : 54 %
  - Bruxelles : 35 %
  - Autres : 11 %

- Les activités

- Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA : 445 activités ont été organisées sur les 621 programmées (176 activités annulées en raison de la crise sanitaire)
- Lieu des activités : 60 % des activités se sont déroulées sur le campus de Louvain-la-Neuve et 40 % des activités se sont déroulées à Bruxelles.

Certaines activités ont été organisées en même temps en présentiel et à distance afin de permettre aux membres de les suivre de chez eux.

- Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non) :
  - Environ 18.000 inscriptions aux activités proposées par l'UDA dont 12.500 à des conférences ont été comptabilisées. Une personne pouvant participer à plusieurs activités.
  - L'âge moyen pour les conférences (près de 75 ans) est sensiblement supérieur à celui des formations (70 ans)
  - L'UDA ne dispose pas de statistiques précises sur l'origine de fréquentation du public présent par activité mais il est estimé que cela ne devrait pas beaucoup différer des statistiques générales (54% provenant du Brabant wallon).

- Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon

  - Très peu d'escapades culturelles ont pu être organisées durant l'année académique 2020-2021 à cause de la crise sanitaire. Certaines visites ont été maintenues : Chapelle musicale Reine Elisabeth et visites guidées pour les 50 ans de Louvain-la-Neuve.
  - Par ailleurs, de nombreuses marches et randonnées, marches nordiques et randonnées nature-image ont été organisées à travers le Brabant wallon dans le respect des règles sanitaires. Plus de 60 sorties ont eu lieu et ont concerné plus de 150 marcheurs de la Province.
  - Des formations à des initiations à la botanique, de découverte du milieu forestier au fil des saisons et des mystères de la floraison des plantes ont aussi eu lieu comprenant des sorties en Brabant wallon.

- Liste des publications sur le site web de l'A.S.B.L. des évènements organisés par le Brabant wallon

  - Le logo de la Province apparait clairement sur la page d'accueil du site de l'UDA.
  - L'UDA est disposée à publier sur son site web les évènements organisés par la Province si celle-ci lui communique.

- Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

  - Des publicités pour les activités de la Province ont été reprises dans le Programme général de l'UDA. Une version électronique de ce programme a été envoyée à tous ses membres et anciens membres. Le lien vers ce même document a été envoyé à plus de 8.000 personnes dont la majorité habite en Brabant wallon.
  - Le logo de la Province apparait clairement sur le programme.

2. Indicateurs qualitatifs

- L'accès à la culture et à l'éducation

  - Tout au long de l'année 2021, l'UDA a mis un point d'honneur pour maintenir ses activités afin de permettre à ses membres, majoritairement issus du Brabant wallon, de garder le contact avec la culture sous toutes ses formes.
  - L'UDA a pris toutes les mesures nécessaires pour poursuivre ses activités dans le respect des mesures sanitaires : mise en place du CST à l'entrée des conférences et formations, limitation du nombre de places dans les auditoires et salles de cours, imposition du port du masque, mise à disposition de gel, achat de détecteurs CO2, nettoyage et aération des locaux, *etc*.
  - Elle a développé le système sous deux modes de transmissions (conférences ou formations pouvant être suivies au choix à distance ou en présentiel) qui a permis aux seniors de continuer à avoir un lien culturel de chez eux.
  - Tout au long de l'année, l'UDA a maintenu un contact étroit avec ses membres au travers de newsletters envoyés par mail, programmes généraux, capsules reprises sur le site et messages personnels. Cette communication continue a été fortement appréciée.

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous
  - Les deux cycles de 23 conférences ont eu lieu sur les deux sites de Louvain-la-Neuve et Bruxelles. Toutes les conférences pouvaient être suivies en présentiel ou à distance. A Louvain-la-Neuve, en plus de 200 personnes autorisées en présentiel, entre 150 et 200 personnes ont suivi chaque semaine les conférences à distance.
  - Parallèlement, l'UDA a mis en place un système de « help desk » permettant aux seniors de se connecter à distance (test de leur matériel informatique).
  - Des contacts ont par ailleurs été pris avec des maisons de repos de la Province mais seulement l'une ou l'autre a retransmis les conférences de l'UDA à ses résidents.

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous
  - L'UDA a aidé la UTA (Université Tous Ages) à proposer des formations à distance chaque fois que le sujet s'y prêtait. Même si cela ne remplace pas le lien social direct, souhaité par les aînés, cela a permis de maintenir un contact via l'application Zoom et un accès à la formation. Le système à distance intéresse de plus en plus de monde et permet à des personnes ne pouvant pas se déplacer de suivre des formations et conférences.
  - Entre 15 et 20 % des inscriptions aux formations se font à distance, ce pourcentage augmente progressivement.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention de 23.750 € est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021.

Ainsi, la subvention 2021 a été liquidée sur base des justificatifs transmis par l'UDA (liquidation demandée en juin 2022).

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) rencontre les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon notamment en matière de formation et d'accès à la culture pour les aînés mais également en matière d'autonomie et de lutte contre l'isolement.

L'UDA est une association fondée en 1979 qui est associée à l'UCLouvain. Elle exerce ses activités principalement à Louvain-la-Neuve (siège de l'A.S.B.L.) mais aussi à Woluwé-Saint-lambert, c'est-à-dire sur les deux sites de l'UCLouvain. L'UDA propose 5 grands types d'activités et essaie d'établir des

liens entre elles : conférences, formations et ateliers, culture et découvertes, voyages culturels, et séminaires de préparation à la retraite.

Le projet a également une dimension transversale puisqu'il permet à la fois de lutter contre l'isolement des aînés, tout en leur permettant de continuer à se former et d'avoir accès à la culture en mettant en avant les produits culturels et touristiques du Brabant wallon.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La période de référence a été sérieusement perturbée par la crise sanitaire, ce qui explique la forte diminution du nombre de membres (près de 2.950 au lieu de 4.100 l'année académique précédente). Néanmoins, l'UDA a poursuivi ses activités lorsque cela était autorisé, elle a aussi mis en place des activités à distance (conférences et certaines formations), ce qui a permis aux membres de rester en contact. De nombreuses activités ont néanmoins dû être annulées.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°58 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 8. « *Favoriser l'émergence des talents et des compétences de demain* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. MIRE BW (Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant que l'A.S.B.L. MIRE BW n'a pas transmis la note d'intention pour l'exercice 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. MIRE BW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap, *etc.*) et le type de contrats d'emploi décrochés ;
- Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi ;
- Informations sur la méthode de jobcoaching et bilan des entretiens avec les jeunes ;
- Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprises-jeunes ;
- Liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes ;
- Dispositif de relais effectifs entre MIRE BW et les écoles.

2. Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes :
- Le nombre de jeunes sensibilisés ;
- Le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante ;
- Le nombre de séances d'informations dans les écoles ;
- Le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les directions d'école.

Au niveau des entreprises :
- Le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoaché.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap, *etc.*) et le type de contrats d'emploi décrochés

59 jeunes du Brabant wallon entre 18 et 25 ans ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi :

Âge	**Nombre de candidats**
18 ans	5
19 ans	4
20 ans	10

21 ans	14
22 ans	9
23 ans	11
24 ans	6
TOTAL	**59**

Ils étaient issus des communes suivantes :

Lieu de coaching	**Nombre de candidats**
Wavre	9
La Hulpe	1
Beauvechain	1
Rixensart	2
Ottignies-Louvain-la-Neuve	4
Perwez	5
Ramillies	2
Jodoigne	2
Grez-Doiceau	1
Nivelles	3
Waterloo	2
Braine-l'Alleud	5
Rebecq	2
Mont-Saint-Guibert	1
Braine-le-Château	1
Genappe	7
Tubize	9
Court-Saint-Etienne	1
Villers-la-Ville	1
TOTAL	**59**

Sur base déclarative, ces 59 jeunes possédaient le bagage scolaire suivant :

Diplôme	**Nombre de candidats**
Sans diplôme	1
CEB (primaire)	7
1er cycle CE1D	5
2ème cycle CESDD/CE2D	5
3ème cycle qualifiant	15
Apprentissage	1
CESI (secondaire inférieur)	10
CESS (secondaire supérieur)	14
Baccalauréat	1
TOTAL	**59**

Sur les 59 jeunes suivis, 31 étaient des chercheurs d'emploi ne touchant aucune indemnité, 6 dépendaient du CPAS et 22 étaient des chômeurs complets indemnisés.

- Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi

Afin de répondre à la demande des écoles et des Centres PMS, un groupe de 3 jobcoachs reste disponible sur tout le Brabant wallon, 1 jobcoach sur la zone centre (zone de Nivelles, Braine-l'Alleud, Waterloo et Tubize) et 2 jobcoachs sur la zone dite N4/est (zone de Ottignies, Louvain-la-Neuve, Wavre, Jodoigne et Perwez).

L'A.S.B.L. MIRE BW répond aux demandes individuelles formulées soit par les CPMS, soit par les écoles, soit par les jeunes ou tout autre intervenant en contact avec le public visé. Ces interventions individuelles s'adressent plus particulièrement aux personnes en décrochage scolaire. L'objectif est de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance d'avoir des compétences à valoriser sur le marché de l'emploi et donc de l'importance de mener à bien un cursus scolaire. Les écoles et CPMS restent informés de cette opportunité offerte aux jeunes en décrochage mais peu de demandes ont été formulées.

La pandémie en a malheureusement à nouveau décidé autrement et toutes les animations auxquelles l'A.S.B.L. avait l'habitude de participer n'ont pas été organisées.
Toutefois, les jobcoachs sont restés disponibles par visio-conférence pour informer le public de leurs activités.

L'A.S.B.L. n'a pu participer à aucun salon de l'emploi vu qu'ils n'ont pas été organisés.

- Informations sur la méthode de jobcoaching et bilan des entretiens avec les jeunes

Malgré les nombreuses difficultés liées à la crise sanitaire, les jobcoachs ont accompagné des jeunes chercheurs d'emploi fragilisés et entrepris avec eux des actions concrètes de recherche d'emploi. Un des points fort de l'accompagnement de l'A.S.B.L. MIRE BW est le suivi dans l'emploi pour assurer une insertion professionnelle durable. Cet accompagnement peut également avoir pour conséquence que le jeune prenne conscience qu'il n'a pas toutes les compétences nécessaires pour réaliser son projet professionnel. Dans ce cas, le jobcoach l'aide à trouver les formations nécessaires pour lui permettre d'améliorer son profil métier.

Au niveau de l'A.S.B.L. MIRE BW, cette pandémie a continué, par sa durée et sa gravité, à influencer ses activités. Elle constate à nouveau que ce sont les publics fragilisés face à l'emploi qui sont restés éloignés de ce dernier. La pandémie a donc eu pour conséquence de placer le public-cible de l'A.S.B.L. dans une situation de précarité plus prononcée qu'avant la crise. A ce jour, il n'a pas encore eu les moyens de rebondir face à la situation. De plus, si les emplois disponibles sont plus facilement confiés à des personnes ayant une expérience ou une activité récente et ayant directement les compétences transversales attendues sur le marché, la fracture numérique reste également un élément supplémentaire les fragilisant face au marché de l'emploi.

Des activités ont été organisées pour l'ensemble des candidats à distance ou en présentiel en fonction de la situation sanitaire du moment, des directives gouvernementales et des compétences numériques de ceux-ci, dans les différents lieux habituels sur tout le Brabant wallon quand la situation sanitaire le permettait afin d'être au plus près du public. Si des entretiens en face à face ne pouvaient pas être organisés, les contacts se faisaient à distance par téléphone ou visioconférence.

Les jobcoachs constatent une précarité psychologique de plus en plus importante des bénéficiaires et qu'ils doivent gérer en même temps que l'accompagnement dans et vers l'emploi.

- Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprises-jeunes

La collaboration avec INFOR JEUNES Waterloo s'est poursuivie afin de pouvoir proposer des animations sur la recherche d'emploi et afin de pouvoir accompagner individuellement des jeunes en demande de soutien pour leur recherche d'emploi, mais le tout à distance.

Une mise en relation avec INFOR JEUNES Nivelles a également eu lieu et des informations sur les activités de chacun ont été échangées.

Le secteur de la logistique est particulièrement développé en Brabant wallon et des séquences d'ajustement ont été mises en place au second semestre permettant aux candidats d'acquérir le brevet cariste, et d'accroitre leurs atouts sur le marché de l'emploi.

Même en temps de crise, l'InBW reste un partenaire d'insertion privilégié à travers la séquence d'ajustement permettant de préparer des préposés parcs à containers pour les parcs à containers du Brabant wallon. Une douzaine de chercheurs d'emploi ont ainsi été formés.

L'adressage par le FOREM a continué à être perturbé, le recrutement des bénéficiaires de l'A.S.B.L. a donc été principalement fait par d'autres canaux que ceux mis en place dès 2018.

Le nombre d'offres d'emplois disponibles était supérieur à 2020 mais les candidats étaient toujours peu présents sur le marché de l'emploi.

- Liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes

Type de métier 1er contrat	**Nombre de candidats**
Vendeur/caissier/réassortisseur	6
Ouvrier polyvalent	4
Technicien de surface	10
Commis de cuisine	3
Assistant logistique	1
Serveur en salle	1
Employé administratif	1
Aide familial/ménager	3
Trieur de déchets ménagers et industriels	3
TOTAL	**32**

- Dispositif de relais effectifs entre MIRE BW et les écoles

L'A.S.B.L. réalise des animations dans les écoles d'environ 1h30 ayant pour objet la confrontation au marché de l'emploi du public de jeunes en fin de 2ème et 3ème cycle. Cette animation s'adresse aux élèves de 5ème et 6ème techniques de qualification et professionnelles de qualification ainsi qu'aux élèves de 7ème. L'objectif de cette animation est de pouvoir dialoguer avec les jeunes sur les représentations qu'ils ont du marché du travail et ainsi les amener à se rendre compte des difficultés qu'ils seront amenés à rencontrer dans ce cadre. Il est important de leur faire comprendre qu'ils ont besoin au départ d'avoir des compétences valorisables sur le marché du travail.

2. Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes :
- Le nombre de jeunes sensibilisés : information non comptabilisée par l'A.S.B.L
- Le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi : 59
- Le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi : 32
- Le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante : sur les 17 jeunes dont le suivi a pris fin, seul un jeune a clairement spécifié vouloir reprendre une formation qualifiante.
- Le nombre de séances d'informations dans les écoles : 0
- Le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les directions d'école : 0

Au niveau des entreprises :
- Le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoaché : 28

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 57.000 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2021.

Une avance de 60%, soit 34.200 euros a été liquidée à la signature de l'arrêté d'octroi (demande de liquidation en juillet 2021).

Le solde de la subvention, soit 22.800 euros sera mis en liquidation après réception et analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de favoriser l'émergence et les talents de demain. En effet, l'A.S.B.L. agit sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

L'A.S.B.L. a ainsi pour but de mettre sur pied des réseaux de relations avec des acteurs socio-économiques et de repérer systématiquement les emplois de faibles qualifications disponibles chez les employeurs publics ou privés. De plus, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'appui aux opérateurs de terrain spécialisés dans le travail de proximité avec les publics en difficultés et met en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination des bénéficiaires en vue de les conduire vers un emploi durable en s'intégrant dans le dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle.

Le volet enseignement est le moins développé par l'A.S.B.L. En effet, seules quelques animations sont organisées dans les écoles pour dialoguer avec les jeunes sur les représentations du marché du travail, pour les amener à se rendre compte des difficultés rencontrées et pour insister sur l'importance des compétences valorisables sur le marché du travail. Les volets relatifs au jobcoaching et à l'analyse des postes de travail en entreprises sont bien plus développés par l'A.S.B.L. De fait, les jeunes qui sont intégrés dans un parcours scolaire ne font pas partie du public-cible prioritaire de l'A.S.B.L. mais elle s'affaire à remettre dans le milieu professionnel les jeunes en décrochage ou qui sont sortis du parcours scolaire afin de leur permettre de trouver un emploi ou de suivre une formation en vue d'augmenter leur employabilité.

D'un point de vue financier, le compte de résultat 2021 fait apparaitre un bénéfice de 2.782,57 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'A.S.B.L.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°59 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.4. « *Favoriser l'accès à un logement décent pour tous* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 26 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 2 septembre 2022 par l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2021 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Besoins sociaux
   - Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local (article 7, 1° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale)

2. Logements pris en gestion
   - Nombre de logements par commune en début et en fin d'exercice
   - Types de logements
   - Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)
   - Propriétaires privés/publics
   - Tableau statistique des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, §4 de l'AGW du 12/12/2013
   - Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

3. Travaux exécutés
   - Nombre de logements concernés par commune
   - Montant des travaux

4. Locataires et candidats locataires
   - Nombre par commune
   - Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge
   - Sexe/genre
   - Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
   - Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
   - Répartition des logements réattribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
   - Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS-BW (nombre, sexe, âge, *etc*.)

5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social
   - Nombre de médiation propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW
   - Nombre d'accompagnement établis entre l'AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social
   - Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)
   - Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice
   - Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Rapport d'évaluation

1. Besoins sociaux

   - Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local

Information non communiquée par l'AIS-BW.

2. Logements pris en gestion

   - Nombre de logements par commune en début et en fin d'exercice

Commune	Nombre de logements au 01/01/2021	Nombre de logements au 01/01/2022	Pourcentage
1300 - Wavre	34	24	4,65 %
1310 - La Hulpe	1	2	0,39 %
1315 - Incourt	6	6	1,16 %
1320 - Beauvechain	8	2	0,39 %
1325 – Chaumont-Gistoux	16	15	2,91 %
1330 - Rixensart	16	22	4,26 %
1340 - Ottignies-Louvain-la-Neuve	48	41	7,95 %
1350 - Orp-Jauche	5	4	0,78 %
1357 - Hélécine	7	6	1,16 %
1360 - Perwez	19	19	3,68 %
1367 - Ramillies	3	3	0,58 %
1370 - Jodoigne	44	38	7,36 %
1380 - Lasne	13	12	2,33 %
1390 - Grez-Doiceau	49	46	8,92 %

1400 - Nivelles	36	32	6,20 %
1410 - Waterloo	1	1	0,19 %
1420 - Braine-l'Alleud	28	22	4,26 %
1430 - Rebecq	117	117	22,67 %
1435 - Mont-Saint-Guibert	2	1	0,19 %
1440 - Braine-le-Château	2	2	0,39 %
1450 - Chastre	2	2	0,39 %
1457 - Walhain	4	0	0 %
1460 - Ittre	2	0	0 %
1470 - Genappe	39	35	6,78 %
1480 - Tubize	45	47	9,11 %
1490 – Court-Saint-Etienne	14	15	2,91 %
1495 Villers-la-Ville	2	2	0,39 %
TOTAL	**563**	**516**	**100 %**

- Types de logements

Biens par type au 01/01/2022	**Nombre**	**Pourcentage**
Appartement 1 chambre	146	28,30 %
Appartement 2 chambres	97	18,80 %
Appartement 3 chambres	31	6,01 %
Appartement 4 chambres et plus	4	0,78 %
Maison 1 chambre	13	2,52 %
Maison 2 chambres	91	17,64 %
Maison 3 chambres	46	8,92 %
Maisons 4 chambres et plus	22	4,26 %
Studio	66	12,79 %
Total	**516**	**100 %**

- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)

- Nombre de biens en mandats de gestion au 01/01/2022 : 516
- Nombre de nouveaux biens 01/01/2021-01/01/2022 : 4
- Nombre de renouvellement de mandats au terme de 9 ans de gestion 01/01/2021-01/01/2022 : 28
- Nombre de biens perdus 01/01/2021-01/01/2022 : 30

- Propriétaires privés/publics

Nombre de propriétaires : 307

Répartition du patrimoine par origine	**Donnée**	**Pourcentage**
Personne physique	240	46,51 %
Personne morale de droit privé	6	1,16 %
Société privée	27	5,23 %
Commune	2	0,39 %
S.A.	127	24,61 %
S.C.	15	2,91 %
S.P.R.L.	7	1,36 %
A.S.B.L.	75	14,54 %
FLW	17	3,30 %
Total	**516**	**100 %**

- Tableau statistique des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, §4 de l'AGW du 12/12/2013

Type	**Montant moyen des loyers propriétaires**	**Montant moyens des loyers perçus**
Appartement 1 chambre	499,63 euros	395,31 euros
Appartement 2 chambres	555,13 euros	502,97 euros
Appartement 3 chambres	543,71 euros	513,97 euros
Appartement 4 chambres et +	662,18 euros	525,79 euros
Maison 1 chambre	406,67 euros	364,28 euros
Maison 2 chambres	401,38 euros	373,59 euros
Maison 3 chambres	542,34 euros	494,17 euros
Maison 4 chambres et +	513,51 euros	465,23 euros
Studio	368,36 euros	366,05 euros
Moyenne	**499,21 euros**	**444,48 euros**
		- 54,73 euros
		- 10,96 %

- Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

- Solde de la créance locative (loyers et charges dus) au 31/12/2020 : 152.503,37 euros
- Solde de la créance locative (loyers et charges dus) au 31/12/2021 : 164.744,99 euros

3. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune : 2 biens à Grez-Doiceau et 1 bien à Hélécine
- Montant des travaux : 27.268,56 euros

4. Locataires et candidats locataires

- Nombre par commune

- Nombre de candidats locataires : 8948
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2021 : 707
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2022 : 783

- Locataires hébergés au 01/01/2022 :

Communes	**Nombre de locataires**
1300 – Wavre	22
1310 – La Hulpe	2
1315 – Incourt	6
1320 – Beauvechain	2
1325 – Chaumont-Gistoux	13
1330 – Rixensart	17
1340 – Ottignies-Louvain-la-Neuve	36
1350 – Orp-Jauche	4
1357 – Hélécine	6
1360 – Perwez	19
1367 – Ramillies	3
1370 – Jodoigne	33
1380 - Lasne	11
1390 – Grez-Doiceau	45
1400 – Nivelles	28
1420 – Braine-l'Alleud	21
1430 – Rebecq	79

1435 – Mont-Saint-Guibert	1
1440 – Braine-le-Château	2
1450 – Chastre	2
1470 – Gneappe	35
1480 – Tubize	43
1490 – Court-Saint-Etienne	8
TOTAL	**438**

- Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge

Revenus au 01/01/2022	**Données**	**Pourcentage**
Revenu d'insertion	108	24,66 %
Chômage	120	27,40 %
Travail	87	19,86 %
Mutuelle	77	17,58 %
Mixte	4	0,91 %
(Pré)Pension	27	6,16 %
Allocations handicap	12	2,74 %
Autre	3	0,68 %
TOTAL	438	100 %

Composition familiale au 01/01/2022	**Données**	**Pourcentage**
Adultes cohabitants	2	0,46 %
Couple avec enfant(s)	5	1,14 %
Couple et 1 enfant	18	4,11 %
Couple et 2 enfants	17	3,88 %
Couple et 3 enfants	10	2,28 %
Couple et 4 enfants	4	0,91 %
Couple et 5 enfants	2	0,46 %
Couple et 9 enfants	1	0,23 %
Couple sans enfants	28	6,39 %
Femme seule	90	20,55 %
Femme seule avec enfant(s)	104	23,74 %
Femme seule et 3 enfants	5	1,14 %
Femme seule et 4 enfants	3	0,68 %
Homme seul	117	26,71 %
Homme seul avec enfant(s)	32	7,31 %
TOTAL	**438**	**100 %**

- Sexe/genre

Voir tableau précédent.

- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2021 : 312
- Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2021 : 147
- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2022 : 294
- Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2022 : 144

- Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

4 nouveaux logements ont été mis en location au cours de l'exercice.

- Répartition des logements réattribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

44 ménages de catégories 1 sont entrés dans un logement au cours de l'exercice.

- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS-BW (nombre, sexe, âge, *etc.*)

Répartition par tranche de revenus des locataires entrés entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022	**Données**
< 500	0
500 - 600	1
600 - 700	0
700 - 800	0
800 - 900	3
900 - 1000	11
1000 - 1100	9
1100 - 1200	9
1200 - 1300	11
1300 - 1400	9
1400 - 1500	5
1500 - 1600	2
➢ 1600	7

5. Médiations propriétaires-bailleurs/accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW

Information non communiquée par l'AIS-BW.

- Nombre d'accompagnements établis entre l'AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social

Le service social est composé de 5 assistants sociaux (4 temps plein et 1 à 4/5 temps) qui sont amenés à réaliser les tâches suivantes : organisations de permanences sociales ; analyse et encodage des nouvelles demandes de logement ; préparation, sélection et organisation du comité d'attribution ainsi que son suivi ; accompagnement du locataire dans le respect de ses obligations contractuelles (vérification des paiements mensuels du loyer et mise en place d'une guidance budgétaire, organisation de visites à domicile et développement avec le locataire de la notion de « Pédagogie de l'habiter ») ; suivi des contentieux avec l'avocat ; suivi régulier de chaque locataire avec vérification des modifications apportées à leur situation sociale et professionnelle ; renouvellement des contrats de bail ; gestion en première ligne des problèmes techniques des logements ; orientation et accompagnement social de certains locataires vers des services adaptés en vue de favoriser la réinsertion sociale.

- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)

Des permanences décentralisées dans certaines communes/CPAS sont également organisées ½ jour par mois.

- Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice

- 16 requêtes et citations pour résolution de bail ont été introduites en 2021.
- 7 jugements de résolution de bail et validation de renom ont été rendus par une Justice de paix en 2021.

- 8 jugements de fin de bail ont été exécutés en 2021.

- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Information non communiquée par l'AIS-BW.

Liquidation des subventions

En vertu de l'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW), une subvention de 800.000 euros est due par la Province à l'AIS-BW pour les années 2021 à 2023.

Pour l'année 2021, une avance de 640.000 euros (80%) a été liquidée dès la signature de l'arrêté d'octroi (demande de liquidation en novembre 2021). Le solde de la subvention (160.000 euros) sera liquidé après réception et analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention.

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon met à disposition de l'AIS-BW les moyens suivants :

a) Moyens humains :
- 1 agent de niveau A5 pour assurer la direction de l'Agence (118.163,38 €/an)
- 2 agents de niveau D4-D6 à temps plein pour assurer le secrétariat de l'Agence (119.833,31 €/an)
- 2 agents de niveau B2-B3, assistants sociaux à temps plein, pour assurer un accompagnement social régulier et une pédagogie de l'habiter (120.747,93 €) – détachement d'un agent au 31/11/2021
- 1 agent de niveau B3 à temps partiel 15h/semaine pour assurer le développement des relations entre l'agence et les Sociétés de Logements de Service Public du Brabant wallon et étudier les synergies potentielles entre les différents acteurs du logement en Brabant wallon (32.732,15 €/an)

b) Moyens matériels :
- Locaux et places de parking (20.000 €/an)
- Intervention service informatique (1.088 €/an)
- Accès à une salle de réunion (300 €/an)

Rapport coût du service/qualité

Les tâches remplies par l'AIS-BW rencontrent pleinement les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon dans son Plan stratégique transversal 2018-2024 notamment en favorisant l'accès à un logement décent pour tous.

Le public-cible de l'AIS-BW est composé de personnes à revenus précaires ou modestes, c'est-à-dire les personnes dont les revenus annuels imposables ne dépassent pas 10.000 euros (catégorie 1) ou 20.000 euros (catégorie 2) pour une personne seule et 13.650 euros (catégorie 1) ou 25.000 euros (catégorie 2) pour les personnes vivant habituellement ensemble. Ces montants sont majorés de 1.860 euros par enfants à charge. La mission de l'AIS-BW est de leur permettre de louer un logement de qualité à un loyer inférieur à celui du marché, tout en garantissant au propriétaire le paiement des loyers.

Au 1er janvier 2022, l'AIS-BW gérait 516 logements répartis sur tout le territoire du Brabant wallon. Les logements étant mis en location à des ménages à faibles revenus, les loyers sont modérés et l'AIS-BW doit souvent combler la différence entre le loyer versé par le locataire et le loyer reversé au propriétaire. Actuellement, le loyer par les locataires équivaut en principe à un tiers des ressources du ménage, peu importe le loyer demandé par le propriétaire.
Aussi, l'AIS-BW mène un accompagnement social en vue de la réinsertion sociale de ses locataires. Cette tâche est assurée par les assistants sociaux qui, en outre du fonctionnement et des missions de service social, organisent des permanences décentralisées sur tout le territoire du Brabant wallon.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur la situation financière de l'AIS-BW.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

Annexe n°60 à la résolution n°112/1/22, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 24 novembre 2022

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2022 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2021 établi par le Collège provincial en date du 10 novembre 2022 (NC38314) ;

Considérant la note transmise en date du 30 juin 2022 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'activités 2021 et des comptes et bilans 2021 ainsi que du rapport d'évaluation 2021 précités, il convient de considérer que la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020–2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2021 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon A.S.B.L.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

➔ Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
➔ Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
➔ Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
➔ Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

➔ Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
➔ Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation 2021

1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale

La fédération a établi au long de l'année les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques ainsi que pour les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité. Elle a fait les rappels nécessaires pour collecter les documents requis.

Elle rappelle à ce titre que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

Une Assemblée Générale a été tenue le 23 juin 2022 au cours de laquelle les comptes 2021 ont été approuvés et décharge a été donnée aux administrateurs pour leur gestion.

Outre ces activités comptables, la principale tâche complémentaire a été la mise en conformité de leurs statuts par leur secrétaire.

Du fait de la Covid, nombreux travaux et activités ont été réduits et/ou reportés.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'A.S.B.L. qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/640000/100137 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/262400/100143 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures.

A/ En ce qui concerne les Maisons de la Laïcité

Seules trois Maisons de la Laïcité ont rentré des demandes de subsides, tant pour des travaux que pour des activités.

- Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)

La demande de subsides « bâtiment » porte sur des frais d'aménagement de l'accès au bâtiment.

Malgré la pandémie, la Maison de la Laïcité a organisé trois animations ciné-philo et une lecture théâtrale : « curé le jour, athée la nuit ».

- Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)

La Maison de la Laïcité a effectué des travaux d'entretien de l'ascenseur, du toit, de l'éclairage extérieur, le placement et le réglage d'un système de caméras.

Des dégâts à l'ascenseur, à la chaudière, aux portes ont été provoqués par les inondations de juillet et partiellement remboursés par les assurances. La Maison de la Laïcité demande la différence non remboursée.

Le subside « activités » demandé porte sur l'impression et le postage de leur revue « la pensée libre ».

- Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)

La demande de subsides « bâtiment » porte principalement sur le remplacement de la chaudière et le placement d'un exutoire de fumée ainsi que sur la réparation du portique, l'entretien des caméras de surveillance, de la toiture et du jardin.

La Maison de la Laïcité a eu l'occasion de coorganiser avec l'Extension de l'ULB, malgré la pandémie, deux conférences-débat sur l'extrême droite et les conséquences politiques de la crise covid, elle a dû annuler une conférence sur l'euthanasie.

La Maison a mis gratuitement ses grandes salles à disposition du CAL BW et d'A.S.B.L. de Wavre pour l'organisation de réunions nécessitant un grand espace à cause des mesures anti-covid.

Les Maisons de la Laïcité de Braine-l'Alleud (maison d'Alembert), de Nivelles, de Tubize et de Genappe n'ont sollicité aucun subside pour l'exercice 2021.

B/ Les associations laïques

Il convient de préciser que les A.S.B.L. FJL BX est et ALPI ont été dissoutes en 2021.

- Les Amis de la Morale Laïque de Wavre

Les Amis de la Morale Laïque de Wavre ne sollicitent aucun subside pour 2021.

- Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR)

Malgré la pandémie, le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a continué à accueillir des enfants de la 2ème primaire à la 6ème secondaire de milieux défavorisés pour les aider à la réussite scolaire par des cours de remédiations de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire. Il organise également des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants défavorisés.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » sollicite un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Liquidation des subventions

Pour l'exercice 2021, les subsides sollicités pour les activités laïques s'élèvent à 17.231,45 €. Ils s'avèrent dès lors inférieurs au budget alloué pour 2021 qui s'élevait à 40.000 €.

Les frais d'infrastructure s'élèvent quant à eux sur 61.090,92 €. Ce montant est également inférieur au montant de 100.000 € correspondant au budget alloué pour l'exercice 2021.

Rapport coût du service/qualité

Bien que la Fédération des maisons de la laïcité soit une A.S.B.L. ayant sa propre identité juridique, elle est une association constitutive du Centre d'Action Laïque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, la Province intervient dans le financement du Centre d'Action Laïque en Brabant wallon, conformément à l'article 26 de la loi du 21 juin 2002 (relative au financement).

Par le rapport d'évaluation, il est assez évident que la subvention octroyée permet à l'association de couvrir ses frais d'activités laïques et de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon pour les 7 maisons de la laïcité et des 7 associations laïques. Le coût peut donc être relativisé, les diverses actions, notamment en termes d'éducation permanente, représentent une opportunité de visibilité importante pour un coût raisonnable dans la mesure où celui-ci ne prend pas en charge les salaires des différentes équipes de cet acteur du secteur associatif.

Il est néanmoins difficile d'établir un lien en terme -+ de qualité dans la mesure où les activités correspondent à l'objet social de l'A.S.B.L. qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Pour l'exercice 2021, La Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités pour les activités des Maisons de la Laïcité de la Province ne dépassent pas les subsides alloués.
Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2021 ont été, en ce qui concerne les activités, inférieurs à ceux alloués par l'article 2. Ces montants sont également inférieurs en ce qui concerne les bâtiments.
Dans le cadre de son rapport d'exécution, la Fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2021.
Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2021, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3 et ce, malgré l'année particulière qu'a été 2021 eu égard à la pandémie et aux mesures prise pour endiguer sa propagation.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2021, ont été correctement remplies.

86. Résolution relative au retrait de la Province du Brabant wallon de l'A.I.S.B.L. Partenalia

(a.s.b.l. Partenalia - Retrait)

Vu la Constitution et particulièrement son article 162, alinéa 4 ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et plus précisément son article 6, § 1er, VIII, 8 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-12, L2223-13, L2223-15 et L3131-1, §4, 3° ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du 18 décembre 2014 du Conseil provincial relative à l'adhésion de la Province du Brabant wallon en tant que membre effectif à l'A.I.S.B.L. Partenalia ;

Vu le Contrat de développement territorial du Brabant wallon, duquel découlent les axes stratégiques sociaux et économiques placés sous l'égide de BW 2030 qui ne permet plus d'envisager l'adhésion du Brabant wallon à l'A.I.S.B.L. puisque ce qu'elle soutient n'est plus en phase avec ce que soutiennent les autorités provinciales ;

Vu les statuts de l'A.I.S.B.L. Partenalia et plus particulièrement son article 13 intitulé « Suspension-Expulsion-Démission » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la priorisation des politiques provinciales inhérentes aux difficultés budgétaires ne comprend plus celles relatives aux relations internationales, menées à d'autres niveaux de pouvoirs et de facto ne permet plus d'envisager l'adhésion du Brabant wallon à l'A.I.S.B.L. ;

Considérant également le manque de ressources RH au sein de l'administration provinciale pour exploiter les informations découlant de la participation au réseau Partenalia ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 21 oui et 13 abstentions ;

A la majorité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve le retrait de la Province du Brabant wallon de l'A.I.S.B.L. Partenalia.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

87. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022 de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

(ISBW – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-13 et L1523-14 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif stratégique 3. « *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* » et l'objectif opérationnel 3.9. « *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) et la Province du Brabant wallon ;

Vu les résolutions du Conseil provincial des 29 avril 2021 et 25 novembre 2021 approuvant respectivement l'avenant n°1 et l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ci-après, ISBW) ;

Vu la convocation de la Province du Brabant wallon à l'assemblée générale extraordinaire de l'ISBW du 16 décembre 2022 et l'ensemble des pièces y afférentes ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 11 novembre 2022 ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province doit jouer pleinement son rôle d'associé au sein de l'ISBW et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les activités développées par l'ISBW sont conformes aux différentes missions définies à l'article 1er du contrat de gestion précité ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les points 1 à 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) du 16 décembre 2022, tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

88. Résolution relative à la convention de partenariat visant l'ouverture du Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant au sein de l'IPFC

(Enseignement – IPFC)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale ;

Vu le décret 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu le décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif stratégique 2.3. « Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 23 novembre 2022 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant la proposition de partenariat visant l'ouverture du Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant ;

Considérant que les intérêts pour l'IPFC à prendre part à ce projet sont multiples, notamment le renforcement de son offre d'enseignement supérieur, le développement de l'établissement et de son rayonnement extérieur, ainsi que le partenariat avec un établissement dont la Province du Brabant wallon est le co-pouvoir organisateur (HELdB) ;

Considérant que cette proposition de formation a pour objectif de faire évoluer la formation du personnel travaillant dans les milieux d'accueil, qu'elle rencontre un enjeu sociétal majeur et répond à un besoin socio-économique ;

Considérant que cette proposition de formation permettrait de développer les compétences spécifiques et attendues pour l'exercice de métiers en lien avec l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;

Considérant que cette proposition de formation est attractive et répond aux besoins du secteur socio-professionnel, tout en permettant un épanouissement professionnel et une insertion aisée dans le marché de l'emploi ;

Considérant que cette proposition de formation n'engendrerait aucun impact budgétaire pour la Province puisque les modules qui seront pris en charge par l'IPFC ne nécessitent pas d'investissements en matériel particulier et qu'il n'y aura pas la nécessité de recruter du personnel pris en charge par le Pouvoir organisateur car subventionné ;

Considérant qu'en fonction du nombre d'élèves inscrits, cette formation engendrera dès la première année des subventions estimées à 5.000,00 euros qui devraient continuer à augmenter les années suivantes ;

Considérant que l'ouverture de cette section est cohérente avec l'offre de formations au sein de l'IPFC car plusieurs chargés de cours travaillant déjà en interne pourraient voir leurs attributions augmenter ou évoluer vers l'enseignement supérieur, ce qui constitue une source de motivation et de valorisation ;

Considérant qu'au vu du calendrier des séances du Conseil provincial et de la date d'échéance de signature fixée par l'ARES au 28 novembre 2022, un vote motivé d'extrême urgence est requis en date du 24 novembre 2022 ;

Considérant que la date du 28 novembre 2022 est justifiée par le fait que la convention doit parvenir signée par l'ensemble des partenaires à l'ARES pour que son Conseil d'administration prenne position au plus tard en décembre 2022 ; que le Conseil d'administration de l'ARES de décembre est préparé par un Bureau exécutif, comme prévu par le décret Paysage et que celui-ci se réunit le 1er décembre 2022 ;

Considérant que la convention est parvenue à l'administration le 17 novembre 2022 ;

Considérant que le point fera également l'objet d'un vote au Conseil d'administration de la HELdB ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve la convention de partenariat (nommée « convention de codiplômation »), telle qu'annexée, concernant l'ouverture du Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant au sein de l'IPFC à partir de la rentrée scolaire 2023, conclue pour une durée de 3 années prenant cours le jour du départ du programme conjoint, renouvelable annuellement par tacite reconduction, après évaluation par les autorités de chaque établissement partenaire.

Fait à Wavre, le 24 novembre 2022

Pour le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

A. Noël L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

70. CONSEIL PROVINCIAL – Question et réponse écrite

Question écrite n°8 de M. Olivier Vanham (Les Engagés) relative à la production de céréales dans le Brabant wallon : entre agrocarburants et alimentation, un nouvel équilibre à trouver

Madame la Directrice générale,

Faisant application de l'article 36 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, j'ai l'honneur de vous adresser la question écrite suivante, pour laquelle je souhaiterais une réponse écrite.

Le Brabant wallon, avec près de 60% de son territoire destiné à l'agriculture, est historiquement une terre nourricière. En temps normal, la production de céréales est telle qu'une partie est même destinée à d'autres usages, comme la production de polycombustibles. Un règlement provincial de 2007 octroie à ce sujet une prime à l'installation par les agriculteurs de chaudières à céréales[3]. Une belle idée mais qui, en ces temps de crise alimentaire, semble perdre en pertinence.

En effet, en son article 4, le règlement provincial prévoit que « les chaudières doivent fonctionner au minimum à partir de céréales et accessoirement à partir de matières premières renouvelables d'origine agricole"[4]. Ce règlement peut donc se lire comme une obligation d'utiliser systématiquement des céréales puisqu'on ne peut prendre qu'accessoirement des matières premières renouvelables d'origine agricole (pellets ou toutes autres matières ligno-cellulosiques). En outre, si on suit le règlement à la lettre, cela signifie qu'un agriculteur qui se contenterait plus qu'accessoirement de brûler des pellets ou d'autres matières premières précitées ne respecterait pas le règlement d'octroi de la prime et se placerait ainsi dans l'illégalité. Enfin, comme l'article 8 prévoit des visites sur place de vérification[5], l'agriculteur qui ne disposerait pas de céréales déclassées s'orienterait immanquablement vers ses autres céréales produites pour respecter le règlement.

Pourriez-vous me faire parvenir les données statistiques concernant cette subvention, notamment les montants octroyés par an depuis 2007 ainsi que le nombre de bénéficiaires par an depuis cette même année ?

De plus, alors que l'insécurité alimentaire mondiale fait peser de plus en plus d'incertitudes sur nos agriculteurs, ne conviendrait-il pas d'adapter ce règlement à la réalité de 2022 ? Par exemple, en encourageant spécifiquement le recours à des céréales inutilisables en matière d'alimentation humaine ou animale, voir à des matières premières non renouvelables d'origine agricole, comme les pellets ?

Je vous remercie.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n° 8

Monsieur le Conseiller provincial,

Sur présentation du dossier par Madame Isabelle Evrard, Députée provinciale en charge de l'agriculture, le Collège provincial, en sa séance du 20 octobre 2022 a pris connaissance de votre question dont objet et vous en remercie.

—

[3] *Geoffroy HERENS, « Du blé pour se chauffer moins cher », Bruxelles : La Libre Belgique, 14 juin 2007,* https://www.lalibre.be/regions/brabant/2007/06/15/du-ble-pour-se-chauffer-moins-cher-V55HJTAY45DUXM4IYESQHMK6LM/*, 13-09-2022, 13-09-2022.*

[4] *Collège provincial du Brabant wallon, « Résolution portant règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'installation de chaudières à céréales ou polycombustibles aux agriculteurs brabançons wallons », Wavre : Province du Brabant wallon, 31 mai 2007,* https://www.brabantwallon.be/bw/files/files/public/agriculture/2015/reglementchaudieres.pdf*, p.2*

[5] *Idem.*

Votre interpellation permet de remettre, dans le contexte de l'époque, mais également dans le cadre actuel, cette action provinciale de soutien à l'acquisition de chaudières poly-combustibles par les agriculteurs du Brabant wallon. Elle remet également à l'avant plan le rôle essentiel de l'agriculture dans la sécurité alimentaire mondiale.

L'adoption par le Conseil provincial le 31 mai 2007 du règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'installation de chaudières à céréales ou poly-combustibles aux agriculteurs brabançons wallons s'inscrivait dans le contexte de hausse importante du prix des combustibles, en lien avec un contexte céréalier difficile tant en termes de prix que d'accès aux marchés. A ces situations problématiques s'ajoutaient les préoccupations croissantes sur le devenir des céréales jugées impropres à la consommation, suite à un durcissement des exigences qualitatives des produits.

Le règlement doit être compris dans le sens où la chaudière doit également, à minima, être capable de brûler des céréales, celles-ci produisant plus de cendres que d'autres ressources. Ce soutien de 20% de l'installation ou 1.000€ maximum vient en complément de l'octroi régional.

Depuis l'adoption du règlement, seul 2 dossiers ont été instruits au Collège provincial à savoir l'octroi d'une prime de 1.000€ à Monsieur Houbotte de Ramillies le 27/11/2008 et l'octroi d'une prime de 1.000€ également à Monsieur Dewilde de Chastre le 03/12/2009.

Bien que l'utilisation alimentaire des céréales doive rester une priorité, en 2007, face à la diminution des prix des céréales, cette opportunité était réelle de valoriser des grains déclassés, impropres à la consommation (c'est-à-dire, non panifiables, soit non achetés par les industriels agro-alimentaires et n'entrant donc pas dans l'alimentation humaine). Ces céréales, même si elles ne sont pas brulées dans une chaudière biomasse, étaient de toutes façons destinées à être détruites.

A titre d'exemple, dans la filière du blé panifiable, la tonne était valorisée autour de 70€ en 2006 pour plus de 400€ en juin de cette année. Concernant le déclassement, l'industrie agro-alimentaire souhaitant des lots de céréales de qualité homogène, le risque pour les filières alimentaires (blé panifiable, orge brassicole…) est donc plus grand. On estime que les lots de céréales sont déclassés une année sur quatre (mycotoxines, humidité, taux trop faible de protéines, …) principalement à cause du climat et des conduites de culture plus délicates pour les cultures à destinations humaines.

A noter également que près de 750.000 tonnes de blé et 400.000 tonnes de betterave alimentent chaque année l'usine de Biowanze à Wanze pour produire 300.000 m3 de bioéthanol à partir de matières premières locales.

Pour rappel, ces chaudières sont poly-combustibles et peuvent brûler tous types de produit biomasse (bois en pellets ou plaquettes, miscanthus, chanvre, pailles, céréales…) qui d'un point de vue environnemental, participent activement à la réduction de l'effet de serre (bilan CO2 neutre à positif et bilan énergétique positif).

Pour l'agriculteur, se chauffer au moyen de produits combustibles d'origine végétale est une voie de diversification de la production agricole, source de revenus supplémentaires, en valorisant certaines terres difficilement cultivables. Cette voie de valorisation tend également vers une plus grande autonomie de l'approvisionnement énergétique au niveau local.

71. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 29 septembre 2022

Question n° 25 relative à la crise énergétique

<u>Monsieur Luc D'Hondt</u> : (Défi)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Chers collègues. C'était un désastre annoncé. Après la pandémie, après les inondations, notre pays est maintenant confronté à une crise énergétique sans précédent, qui touche l'ensemble des acteurs de notre société : citoyens, entreprises, institutions publiques… Tous, nous devons agir, vite et bien. Extinction de l'éclairage public, restriction de chauffage font partie des mesures concrètement prises à différents niveaux de pouvoir. Dans notre Province, quelles sont les économies d'énergie que notre institution a décidé d'appliquer ? 1ère question, avez-vous déjà réduit les températures des bâtiments ? Vu la météo de ces derniers jours, est-ce que l'idée de mettre sa petite laine au bureau a fait son chemin ? Comment cela se passe-t-il dans les écoles provinciales ? Comment les mesures sont-elles accueillies par les équipes pédagogiques, pour les élèves ? En matière d'énergie, nous pouvons diminuer nos consommations, et toutes les mesures que je viens de citer sont de cet ordre. Nous pouvons aussi augmenter notre autonomie, notamment par la production de notre propre électricité. Je pense aux panneaux solaires, à la biomasse, aux éoliennes de nouvelle génération. Je me permets une incise, sur le site de la Province je tiens à saluer la masse d'informations qui sont mises à disposition en ligne par les services provinciaux. Cela dit, ces informations datent de 2017. Envisagez-vous de les actualiser ? Cela nous permettrait de mesurer l'évolution du renouvelable sur notre territoire… Et de prendre la mesure du chemin qu'il reste à parcourir. De même, disposez-vous d'un cadastre des panneaux solaires installés sur les bâtiments provinciaux et de l'électricité produite par ceux-ci, une liste des sites ou bâtiments sur lesquels nous pourrions déployer notre propre production d'énergie (via comme je l'ai dit le solaire, l'éolien, la biomasse, ou autre source renouvelable), et leur potentiel de production ? Je suis bien conscient que la production de panneaux solaires est ralentie, au niveau mondial, mais cela ne nous empêche pas d'avancer sur des études et des prospections. Enfin, notre institution risque, elle aussi, d'être confrontée à des factures salées, et de devoir adapter son budget en conséquence. Pouvez-vous faire le point sur ces divers aspects : De uel le type de contrat d'énergie disposons nous ? Ce contrat est-il déjà affecté par la hausse actuelle des prix, ou le sera-t-il prochainement ? Quels sont les surcoûts estimés à ce stade ?
Quel en est l'impact sur nos dépenses en 2022 ? Enfin, comment envisagez-vous d'équilibrer notre budget, quand je dis l'impact en 2022 et bien sûr cela va de soi en 2023 aussi. Enfin comment envisagez- vous d'équilibrer notre budget pour compenser ces dépenses croissantes ? Avez-vous déjà posé des choix stratégiques ? Quels seront les postes budgétaires affectés ? Avez-vous établi une stratégie "Energie" pour répondre à cette crise énergétique, en complément de l'aspect "transition énergétique", enjeu complémentaire et essentiel pour diminuer nos consommations et donc nos émissions de CO_2 ? Plus largement, avez-vous eu des retours sur les effets de la crise dans nos 27 communes ? Comment notre Province, dans sa mission de supracommunalité, peut-elle aider et faire face ?
Je vous remercie déjà pour vos réponses. Je comprends bien que certaines de mes questions nécessitent quelques recherches… mais pas toutes. Ici je ne demande pas des statistiques, mais bien un état de la situation aujourd'hui, quitte à le compléter lors de notre prochaine séance, notamment lors de la présentation de la modification budgétaire, et lors de la présentation du budget 2023. Je vous saurai gré également de bien vouloir nous tenir informés de l'évolution de la situation présente et à venir. En vous remerciant d'avance pour vos réponses et bonne séance.

<u>Monsieur Benjamin Goes</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, en ce mois de septembre, après avoir traversé une crise sanitaire sans précédent puis une crise ukrainienne (au cours de laquelle notre population a su se montrer plus qu'admirable, en acceptant d'héberger des centaines de familles), une nouvelle crise vient mettre au défi notre résilience. En effet, la hausse des

prix de l'énergie touche aujourd'hui toute notre société, les particuliers comme les entreprises et force le monde politique à réagir. Suite au dernier Codeco, j'ai pu lire une interview du Président du Collège provincial s'exprimant, dans un article de la Dernière Heure paru le mercredi 07 septembre dernier pour être précis, sur les actions mises en place par la Province en matière de sobriété énergétique. Des actions que nous ne contestons pas et que nous avons déjà saluées par le passé. Je rejoins tout à fait le Président sur la nécessité d'opter pour des « mesures réfléchies » et je pense même que la Province du Brabant wallon a, pour se faire, un outil tout désigné. Certains d'entre vous se souviennent sans doute qu'en sa séance du 27 octobre 2016, le Conseil provincial du Brabant wallon sur notre initiative a signé la charte « PEP's BW 2050 », par laquelle nous nous engagions, en tant que représentants et acteurs du territoire de la Province, « à veiller, dans le cadre de nos compétences, au travers de nos politiques et de nos actions, à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique et à adapter le territoire pour réduire sa vulnérabilité » . Si certes l'incitant est aujourd'hui surtout économique, la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est plus que jamais devenue une nécessité à laquelle notre institution doit contribuer et devenir un exemple ! Ma question est la suivante : le Collège peut-il énumérer les actions entreprises et celles prévues pour la réduction de notre consommation d'énergie ? Quand aurons-nous en main un plan « Colibri », transparent et structuré, proposant un ensemble de mesures concrètes et cohérentes ? Ce plan, lancé en grande pompe en 2018, nous l'attendons en effet toujours 4 ans plus tard. Je vous remercie.

<u>Madame Fiorella Iezzi</u> : (MR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues, depuis plusieurs années déjà, nous sommes témoins d'une accélération des conséquences dévastatrices du dérèglement climatique : inondations, sècheresse, tempêtes, canicules, incendies, pandémie… Autant d'évènements qui touchent notre quotidien sous tous ses aspects et nous imposent de repenser en profondeur nos habitudes et modes de vie. Et pour cause, les crises se succèdent et se ressemblent. Après la crise sanitaire, nous faisons face aujourd'hui à une crise sociale, économique et énergétique sans précédent. Les prix du gaz et de l'électricité sont irrationnellement élevés. De nombreux ménages sont désormais financièrement exsangues. Cela suscite, de façon légitime, beaucoup d'anxiété. Peur de ne pas savoir payer, peur de devoir faire des choix : sur la nourriture, sur le loyer, sur les activités scolaires des enfants. Les commerçants et indépendants croulent sous des factures démesurées et dont ils ne peuvent plus s'acquitter, contraints de stopper partiellement ou totalement leur activité. La tension est palpable. Et le temps presse, l'hiver est à nos portes et la situation ne semble guère prête à s'améliorer. Bruno Colmant déclarait à ce titre sur le plateau de RTL-TVI début septembre que 40% de la population risque de sombrer sous le seuil de pauvreté en raison de la crise actuelle. Face à cette situation, le Comité de concertation Energie a décidé d'une série de mesures pour venir en aide aux ménages et aux entreprises. Parallèlement à cela, le gouvernement fédéral a décidé lui aussi d'agir sur son propre comportement de consommation, en abaissant par exemple la température dans les bâtiments à 19 degrés, en éteignant partiellement les bâtiments, l'éclairage de certains bâtiments et de monument ou à regrouper des travailleurs dans un même espace de travail. L'objectif : rationaliser l'utilisation de l'électricité et du chauffage, visant ainsi une réduction de 15% de la consommation d'énergie de ses bâtiments. Chers membres du Collège provincial, ma question est la suivante : Quelle est l'ampleur de l'impact de la crise énergétique sur les finances provinciales, tant en 2022 que sur les prochains exercices ? Quelles mesures la Province a-t-elle l'intention de mettre en œuvre de façon immédiate pour réduire le coût énergétique de ses bâtiments administratifs, écoles provinciales et services décentralisés ? Je vous remercie de votre réponse.

Réponse à la question n° 25 relative à la crise énergétique

<u>Monsieur Tanguy Stuckens</u> : (MR)

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur excusé, Mesdames et Monsieur les Députés, Chers Collègues, d'abord c'est un plaisir de vous retrouver j'allais dire après l'été, l'été paraît très loin mais c'est un plaisir de vous retrouver. Il fait un peu cru. Vos questions en témoignent, la crise

énergétique que nous traversons est au centre bien entendu des préoccupations de tout un chacun. Elle impacte et c'est important de le rappeler d'abord les citoyens, les ménages, les familles. Elle impacte les entreprises aussi très lourdement, les indépendants, les salariés et toute l'économie d'un continent. Elle impacte aussi bien entendu les pouvoirs publics qui sont tous concernés. L'hiver est à nos portes et les températures des derniers jours bien sûr font croître l'inquiétude très légitime des uns et des autres. Le 3 septembre dernier, le Ministre Christophe Collignon a publié une circulaire émettant un certain nombre de recommandations à destination des pouvoirs publics pour qu'ils tendent à une consommation énergétique raisonnable et raisonnée et qu'ils identifient les sources de consommation sur lesquelles ils peuvent agir. Nous n'avions pas attendu cette circulaire pour adapter nos comportements puisque depuis plusieurs années vous le savez, la Province travaille à la maîtrise de ses consommations énergétiques et dispose aujourd'hui d'un cadastre précis et détaillé de ses bâtiments, en collaboration avec notre optimiseur, un consultant désigné il y a plusieurs années et qui nous a permis d'identifier de nombreuses sources d'économies. De même, nous disposons d'un plan Colibri que nous pourrions en effet vous présenter de manière plus détaillée lors d'une prochaine réunion et à ce titre là je me permets Monsieur Goes de tordre le cou à un canard d'un plan colibri présenté il y a 4 ans et qui n'existerait pas, ce plan colibri fait partie du rôle de l'exécutif et donc n'a pas à être présenté au Conseil tous les deux mois ou autre, ça n'est pas un document qui doit être adapté et donc c'est de la prérogative à un moment du Collège provincial et de l'administration forcément de le mettre en œuvre et donc je souhaiterais qu'on puisse vous le présenter prochainement pour que vous ne puissiez pas dire ici ou dans la presse que rien n'est fait, que rien n'existe, que nous ne faisons rien et qu'on se croisent les bras et à ce titre là je tiens vraiment à remercier l'administration et les services directement compétent pour le plan colibri pour tout ce qui est mis en place depuis 4 ans en interne avec un certain nombre d'actions qui ont déjà produits leurs fruits et d'autres qui produiront leurs effets dans les années à venir, merci pour toute l'énergie positive qui y est consacrée et merci de leur faire confiance. Quoi qu'il en soit, à ce stade, 24 % sans vouloir rentrer dans des statistiques mais des chiffres actuels, 24%, et pas de 2017, 24% de notre consommation énergétique aujourd'hui est décarbonée. Par ailleurs, 8% de ces 24% sont autoproduits, principalement grâce au recours à la biomasse. Nous investissons aussi dans la pose progressive de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments, mais pour ce faire, nous devions d'abord mettre en conformité nos installations ainsi que procéder à la rénovation et à l'isolation des toitures. Ces investissements seront visibles lors du vote du budget 2023 en novembre prochain. Nos installations techniques ont également été adaptées en fonction des évolutions technologiques et nos différents compteurs sont équipés d'un système de télérelève qui nous permet d'obtenir un reporting régulier des consommations de chaque bâtiment et d'agir dès qu'un problème est identifié. Nous disposons aussi de marchés globaux pour la maintenance de nos installations, qui sont entretenues régulièrement, ce qui permet d'éviter les pannes ou les surconsommations dues à un mauvais entretien. Pour autant, la hausse spectaculaire du prix de l'énergie nous a bien entendu invité à prendre des mesures complémentaires pour encore réduire nos consommations et donc la facture. Ici, les objectifs environnementaux et de développement durable sont désormais rejoints par des impératifs économiques et budgétaires. Le Collège a approuvé ce matin un plan autour de 10 objectifs concrets à mettre en place immédiatement, ainsi que toute une série de pistes de réflexion à approfondir, je ne vais pas toutes pouvoir les citer, mais ces actions se structurent essentiellement autour de 3 thématiques : la première, l'organisation des services et les comportements individuels et collectifs des agents ; la deuxième, la gestion des bâtiments ; et la troisième, la mobilité. Ces mesures s'appliqueront à tous nos agents, dans l'ensemble de nos 174 bâtiments et 174.000 mètres carrés chauffés… Ainsi, par exemple, la température a été ramenée à 19° en journée pour les bâtiments administratifs et scolaires depuis que le chauffage a été rallumé il y a quelques jours mi-septembre à l'exception des PSE, vous comprendrez que les enfants qui vont à la visite médicale en petite tenue ont droit eux à 21° quand ils sont là, à 17° la nuit et 13° durant le week-end ou lorsque les bâtiments sont inoccupés plus de 24 heures d'affilée. Une campagne de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage énergétique va également être mise en œuvre. Ce qui prévaut désormais à la maison doit également s'appliquer au bureau… et nous y sensibilisons l'ensemble de nos travailleurs : ne pas laisser la lumière ou le chauffage inutilement allumé, penser à fermer portes et fenêtres quand ils quittent leur bureau, ne pas imprimer plus que de raison et mettre un pull plutôt qu'allumer un vilain radiateur électrique… Afin de rationaliser les déplacements, il a également été décidé de recourir autant que possible aux visioconférences, de favoriser le télétravail structurel ce qui est déjà mis en place depuis un certain temps bien entendu accéléré par la crise sanitaire, de poursuivre par tous les

moyens la promotion du covoiturage, vous avez voté ici une prime au covoiturage pour nos agents, des déplacements à vélo pour le domicile, lieu de travail et des déplacements aussi en transport en commun. Nous avions par ailleurs la chance de disposer d'un contrat d'énergie à prix fixe mais qui malheureusement vient à échéance au 31 décembre 2022. Le futur contrat énergie est encore en cours d'analyse à ce stade. Il est donc indispensable de réduire drastiquement nos consommations. Enfin, nous étudions la possibilité et c'est important de fermer prochainement quelques bâtiments administratifs certains jours de la semaine afin de concentrer le personnel présent dans un nombre limité de bâtiments et mettre à disposition de ceux qui ne souhaiteraient pas télétravailler de mettre à disposition des espaces de coworking. Je tiens à cet égard à remercier l'ensemble de notre personnel, qui du plus haut au plus bas de la hiérarchie de l'administration comprend les enjeux à la clé et est conscient qu'il faut se serrer les coudes pour passer à travers la tempête. Les pouvoirs publics ne sont pas épargnés par la situation, et il nous incombe de montrer l'exemple. Nos communes sont aussi très lourdement impactées et prennent les mesures qui s'imposent. Un 27+1 sera organisé mardi prochain afin d'évoquer la situation avec les Bourgmestres et leurs Eco conseillers et surtout échanger autour des bonnes pratiques mises en place et tenter de lever les éventuels obstacles techniques ou autres auxquels nous sommes confrontés. Je vous remercie de votre attention.

<u>Monsieur Benjamin Goes</u> : (Les Engagés)

Merci beaucoup pour cette réponse détaillée, tout d'abord je pense que l'article de l'Avenir a été un peu mal lu ou lu un peu en diagonale puisqu'il dit que certes la Province isole ses bâtiments, remplace des chaudières, place des panneaux photovoltaïques, nous l'avons signalé en conférence de presse qu'il y avait une série d'actions que menait la Province et que nous les soutenions. On n'a jamais dit que vous ne faisiez rien et on sait le député Marc Bastin très actif sur la question. Ce qui nous manquait, c'était ce plan. On est contents d'apprendre que ce plan existe donc, ça, je pense que c'est une grande nouvelle pour le Conseil provincial et franchement on espère qu'il pourra être présenté en Commission réunie ou ici même au sein du Conseil provincial et qu'on voit enfin les objectifs et la stratégie qui est mise en place au-delà des mesures disparates qu'on doit trouver dans le plan d'investissement pluriannuel donc c'est finalement une très bonne nouvelle. Et aussi cette initiative de réunir les Bourgmestres en 27+1 je pense que c'est aussi une excellente idée parce qu'effectivement notamment cette décision par rapport à la demande de couper l'électricité la nuit demande une coordination entre les communes et donc voilà, on est très content que la Province prenne ce rôle. Merci beaucoup.

<u>Monsieur Thierry Meunier</u> : (Ecolo)

Merci Monsieur le Président, merci pour vos questions et merci pour la réponse. Je voulais simplement attirer l'attention du Collège qu'en fait il n'a pas vraiment répondu sur les aspects financiers de l'augmentation des coûts énergétiques et je voudrais attirer l'attention sur 2-3 chiffres. Les prix fixes et ceux qui en bénéficie encore, ils achètent le méga watt environ à 50€, aujourd'hui, le prix du méga watt est environ de 460€ et on annonce pour 2023 un prix du méga watt à 586€, ce qui veut dire que les coûts énergétiques vont exploser, que ce soit n'importe quel marché public, il sera impossible d'avoir des prix qui soient les prix de 2022-2021, donc j'invite les services financiers, budgétaires de la Province à tenir compte de l'ensemble de ces augmentations puisque votre contrat arrive à échéance à la fin de cette année et que pour le budget 2023, les sommes suffisantes soient budgétisées parce que l'explosion sera très, très importante ! on annonce seulement une stabilisation des prix pour 2024-2025 aux alentours de 280€ le méga watt. Ce qui fait quand même encore 5 fois plus que les coûts d'aujourd'hui. Merci.

<u>Monsieur Tanguy Stuckens</u> : (MR)

Juste une petite précision, c'est vrai que je n'ai peut-être pas été très exhaustif sur les aspects budgétaires car on ne nous a pas encore présenté le budget 2023, donc c'est encore prématuré. Maintenant, ce que vous dites Monsieur Meunier est assez vrai alors je ne vais pas me lancer dans

une bagarre de chiffres aujourd'hui : on est dans une spéculation insupportable sur les matières premières et énergétiques, on en est bien conscient. Un élément quand même d'info, déjà, c'est que pour la prochaine MB, la MB3, qui dégage un boni, l'ensemble de ce boni sera placé en provision pour charges énergétiques qui pourra servir de complément pour l'année suivante, la difficulté dans le calcul des charges énergétiques elle est évidente, quel sera l'impact de nos réductions en matière de consommation, au fédéral on parle de 15% d'économie d'énergie, est ce que c'est optimiste ? Est-ce que c'est pessimiste ? Est ce qu'on peut faire mieux ? Est ce qu'on peut faire moins bien ? C'est assez difficile. Donc on doit avoir une approche particulièrement prudente. Le budget 2023 est pratiquement ficelé, vous connaissez les impératifs liés à la confection d'un budget et, au moment où on a fait le budget 2023 – en tout cas quand on a commencé à y travailler – les calculs étaient fait au mois de juin, au mois de juillet, on était dans une autre époque… Ce n'est pas évident de s'adapter, on va devoir forcément s'adapter en cours de route, ça je vous l'annonce déjà, le projet de budget 2023 ne va pas tenir compte d'un chiffre fois 4 qui vient de nous être transmis par les consultants dont on ne sait pas non plus s'ils représentent un calcul réel ou un calcul trop pessimiste mais évidemment on aura une approche particulièrement prudente dans notre manière d'aborder l'année 2023 parce que on sait à quel point elle sera compliquée.

Question n°26 relative aux heures pour l'accueil des nouveaux enseignants

<u>Madame Siska Gaeremyn</u> : (Ecolo)

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, nous sommes interpellés par des enseignants dans le cadre d'un décret de la Ministre de l'Enseignement, Caroline Désir, qui prévoit pour les nouveaux enseignants du secondaire un parrainage ou un encadrement par un enseignant ou une enseignante dont le profil rentre dans les conditions décrétales. Le but est d'assurer d'une part un accueil et un accompagnement de qualité à un ou une enseignante débutant ou débutante, de le ou la familiariser avec le fonctionnement de l'école et d'autre part de permettre à des enseignants chevronnés de consacrer quelques heures de leur horaire à une autre activité. Il semblerait que la Province du Brabant wallon, qui a obtenu 111 périodes dans ce cadre, ait décidé d'octroyer 20 périodes à la tâche d'accueil des nouveaux enseignants et de les confier à une personne spécialement engagée, c'est-à-dire un équivalent temps plein qui se rendra une demi-journée par école dans les différents établissements de l'enseignement provincial pour y faciliter l'intégration des nouveaux professeurs. Les questions que nous avons sont les suivantes : Quelle suite a été réservée à la pétition adressée par les syndicats à la DA2 et qui demande la restitution de ces heures aux établissements scolaires ? Comment ont été réparties les 111 périodes reçues dans le cadre du Décret ? Quelle est précisément la mission de la personne engagée par la Province du Brabant Wallon pour assurer l'accueil des nouveaux enseignants ? Comment est-ce que cette mission est organisée ? Qu'est-il prévu pour les professeurs qui assurent un intérim dans une école qu'ils ne connaissent pas ou qui arrivent en cours d'année ? Seront-ils également accueillis ? Quels sont les éléments qui permettent au Collège provincial d'affirmer que la méthode choisie par le pouvoir organisateur est plus efficace que de laisser chaque école assurer l'accueil des nouveaux professeurs en interne ? (Qui connaît mieux son école et son fonctionnement que les personnes qui y travaillent depuis des années) Est ce que les directeurs d'école ou les représentants des enseignants ont été consultés pour cette décision ? Qu'est-il prévu en termes d'évaluation de ce dispositif ?

<u>Monsieur Olivier Vanham</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Quelques jours avant la rentrée des classes, j'ai pu lire dans la presse que le directeur de l'administration de l'enseignement provincial se réjouissait de voir l'enseignement provincial « avoir le vent en poupe ». Il est vrai que les premières tendances des inscriptions indiquaient d'ores et déjà un beau succès, quoi qu'assez inégal, pour l'enseignement provincial et les options qu'il propose. En effet, si je reprends les informations partagées par Monsieur Grenier, je le cite : « "L'IPES de Tubize affiche complet (…) L'IPET de Nivelles est quasiment complet (…) Et les inscriptions dans les autres écoles (CEPES à

Jodoigne, EPM et IPAM à Nivelles, ITP à Court-Saint-Étienne et IPES à Wavre) sont en augmentation ! ». C'est en revanche un peu plus mitigé lorsque l'on s'intéresse de plus près aux options proposées : si les sciences spatiales cartonnent avec plusieurs dizaines d'élèves inscrits, les options sportives sont quant à elles à la traîne et ne pourront pas ouvrir pour certaines, comme le hockey à Wavre (pour la deuxième année consécutive) ou le cyclisme à Jodoigne. Le Collège pourrait-il me dire si des conclusions de ces échecs ont déjà pu être tirées ? Nous regrettions en juin dernier que la publicité autour de cette nouvelle option se soit faite si tardivement : n'y a-t-il pas là un point d'amélioration pour l'avenir ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°26 relative aux heures pour l'accueil des nouveaux enseignants

<u>Madame Isabelle Evrard</u> : (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Mesdames et Messieurs les Députés, Chère Siska, Cher Olivier, donc je vous remercie tout d'abord pour vos questions, qui vont me permettre d'évoquer dans un premier temps la rentrée scolaire. Les écoles provinciales rencontrent effectivement un beau succès, comme vous avez pu le lire dans la presse la population scolaire a augmenté de 5 % globalement, c'est à dire que nous comptons plus ou moins de 400 élèves en plus sur une période de 3 ans. La qualité de l'accueil et de l'encadrement par nos équipes, ainsi que des compétences acquises, aussi bien dans l'enseignement de qualification que de transition vers l'enseignement supérieur, sont reconnues. En ce qui concerne les nouvelles options, les sciences spatiales ont connu un succès avec 45 inscriptions qui permettent d'ouvrir la 3ème et la 5ème année tant au CEPES Jodoigne qu'à l'IPET à Nivelles. En ce qui concerne le sport-étude hockey, il n'a pas rencontré le même succès, selon une première analyse, il semble que les parents considèrent le hockey comme un sport de loisir, et non comme un sport pouvant faire l'objet d'un sport-étude et malgré 2 ans qu'on essaye effectivement de recruter et que l'administration aussi bien que les directions d'enseignement se sont beaucoup démenées pour essayer d'avoir des élèves. En ce qui concerne le sport-étude cyclisme, nous partions de la demande de la Belgian Cycling avec pour objectif de susciter l'intérêt pour le cyclisme en Brabant wallon, province autrefois riche en épreuves et clubs cyclistes. Le Collège provincial avait fixé un minimum de 9 élèves pour l'ouverture de cette option. L'objectif était de ne pas pénaliser d'autres options en mobilisant un capital période important pour quelques élèves. Ce seuil malheureusement n'a pas été atteint, l'option n'a donc pas été ouverte. La relance éventuelle de l'option cyclisme sera concertée et évaluée avec les équipes pédagogiques. Aucune dépense n'a été engagée pour ces options, si ce n'est en communication… qui a eu l'effet indirect de mettre en lumière la filière de transition sport-étude avec pour conséquence une recrudescence de l'attractivité de nos options football et basket ! C'était la réponse concernant la rentrée scolaire, concernant plutôt la question de Siska, donc le Brabant wallon lui a obtenu 111 périodes complémentaires sur base du décret du 4 mars 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs. Ces périodes viennent en supplément des périodes d'organisation des écoles, et sont attribuées par le Pouvoir organisateur, conformément au Décret. L'attribution de ces heures ne relèvent pas de la compétence des directions de l'école.
Elles sont destinées à un ensemble de missions de service à l'école et aux élèves et doivent être exercées par un enseignant expérimenté. Le Pouvoir organisateur a l'obligation de lancer un appel à candidat. Ceci correspond à une procédure précise de publication d'appel durant 10 jours, ensuite d'audition, d'ensuite de rapport au Collège provincial, qui peut finalement désigner l'enseignant dans un poste. C'est une procédure longue. Chaque poste, quel que soit le nombre d'heures concernées, donc que ce soit pour 1 h ou pour 20h, fait l'objet d'une procédure séparée. Autant cette procédure peut être souple dans un pouvoir organisateur composé d'une école et sous forme juridique d'ASBL, autant cette procédure est longue et lourde pour un pouvoir organisateur avec le statut de Pouvoir local qui respecte le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Nonobstant notre spécificité, nous travaillons avec nos obligations à un enseignement de qualité, qui comme la rentrée scolaire le démontre, est reconnu. Alors, que faisons-nous effectivement de ces 111 périodes ? Partant des Contrats d'objectifs de nos 7 écoles, des caractéristiques communes et particulières de chacune d'elles, de la réalité de la population que nous accueillons et encadrons avec un objectif de

réussite et de bonne orientation scolaire, nous avons mis en place une cellule pédagogique qui travaille à outiller l'ensemble des enseignants afin d'atteindre les objectifs de leur Contrat d'objectif, introduit par le Pacte d'Excellence. C'est ainsi que des outils sont développés pour les cours de langue, pour les cours de français, mathématiques, de sciences, à partir des besoins de nos enseignants tout en laissant la liberté pédagogique à chaque enseignant. Des exemples d'outils que je vais citer, il y a des capsules de compréhension à l'audition dans les langues, des manuels scolaires communs à nos écoles, qui permettent aussi de réduire la charge financière sur les familles, un CE1D « blanc » qui est un outil de diagnostic pour les élèves de fin de 1ère année secondaire. Des projets transversaux sont aussi développés, comme l'encadrement techno pédagogique, c'est-à-dire numérique, par exemple la mise sur pied du cours de codage du 1er degré. Ou bien, autre exemple, les négociations de mise en place d'une nouvelle option, avec partenariats, telle que nous l'avons fait pour les sciences spatiales. Le Collège a alors reconduit ici les coordinateurs pédagogiques dont la mission n'était pas terminée c'est-à-dire :

- 20 périodes pour les langues ;
- 22 périodes pour les mathématiques ;
- 20 périodes pour le français ;
- 20 périodes pour la techno-pédagogie (enseignement par le numérique et du numérique).

Nous avons reçu cette année 9 périodes complémentaires que nous affectons au renfort de la techno pédagogie, car les besoins des écoles sont très importants en la matière. Nous avons 20 périodes qui se sont libérées suite à la fin d'une mission transversale, qui portait sur le marché d'une plateforme de gestion pédagogique répondant aux besoins de chacune de nos 7 écoles. Pour ces 20 périodes, proposition a été faite, par l'Administration de l'enseignement qui concerte les directions d'école, de l'affecter à une mission d'accueil des nouveaux enseignants, incluant un accueil et un ensemble de services en lien avec le GRH, à savoir, notamment, la recherche et l'organisation des formations adaptées aux nouveaux enseignants, la rédaction également d'un « vade-mecum » qui est un outil à partir du travail essentiellement de terrain, c'est-à-dire dans les écoles. Le Collège provincial a effectivement reçu une pétition, portant sur la mutualisation de ces heures, que je rappelle sont de la compétence du Collège provincial. Il y avait 460 signataires sur cette pétition, soit 42 % du personnel enseignant. A également été relayé au Collège provincial le fait que l'administration a reçu des messages d'enseignants faisant référence à une pression un peu morale pour signer ou s'excusant auprès des coordinateurs pédagogiques, car ils avaient signé sous la pression sociale, ça nous a été rapporté. Sans tirer de conclusion sur ce qui a pu se dire ou se passer, il ressortait de tout ceci qu'une énorme confusion règne quant au contenu de ce décret. En Concertation syndicale (c'est-à-dire en COPALOC), une explication du projet a donc été faite. Sur le terrain, l'opposition reste vive, sur base d'informations qui ne paraissent pas complètes. C'est pourquoi le Président du Collège et moi-même avons décidé de suspendre temporairement l'appel qui aurait dû être fait pour cette fonction transversale d'accueil, et d'aller à la rencontre des enseignants pour leur exposer ce qui est développé avec la cellule pédagogique, répondre à leurs questions, écouter et se faire un point de vue. Il n'y a donc pas encore d'engagement. L'accueil des nouveaux enseignants est toujours de la seule responsabilité des équipes de direction de chacune de nos écoles pour l'instant. Le Collège provincial, en fonction de ce qu'il retirera des contacts de terrain, alors statuera. Je vous remercie. Et alors je voulais aussi vous signaler que je compte organiser une Commission réunie pour un peu expliquer donc le rôle du pôle pédagogique justement et également le pôle territorial, merci à vous.

Question n°27 relative au déménagement de l'ISBW

<u>Monsieur Benjamin Goes</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, je n'avais pas signalé mais je me réjouis de vous retrouver aussi pour cette rentrée provinciale. Le groupe « Les Engagé.e.s » espère que cette année sera riche d'échanges et de débats positifs et constructifs.
L'actualité provinciale ne s'est naturellement pas arrêtée au cours de ces deux derniers mois. En sa séance du 22 août dernier, le Conseil d'Administration de l'ISBW a acté le déménagement de l'intercommunale vers le Mazerin Business Center de Genval. Si ce transfert était attendu, la

destination a de quoi surprendre ! Pas pour le lieu en lui-même (son cadre verdoyant, ses performances énergétiques et son loyer justifient ce choix) mais plutôt pour le revirement de situation qu'il implique. Rappelons en effet que le bâtiment du Cube avait été un temps sérieusement envisagé mais celui-ci n'aura finalement pas été privilégié. Les Engagé.e.s prennent acte de cette décision et se réjouissent à l'idée que ce déménagement puisse permettre des économies d'échelle à l'ISBW, qui en a bien besoin. Néanmoins, je m'interroge sur l'avenir du Cube, dont l'avenir ne tourne décidément pas rond. Après l'échec du projet de participation citoyenne et, donc, le déménagement avorté de l'ISBW en ses locaux, le Collège pourrait-il m'indiquer s'il a une nouvelle idée pour l'utilisation du Cube ? Si oui, quelles sont les pistes possibles ? Des investissements avant ce revirement de situation avaient-ils déjà été réalisés ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°27 relative au déménagement de l'ISBW

<u>Madame Sophie Keymolen</u> : (MR)

Monsieur le Président du Conseil provincial, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Monsieur le Conseiller, bonsoir à toutes et à tous parce que je dois également me réjouir de vous retrouver ce soir avec tous nos écharpes et bientôt nos bonnets. Effectivement, lors du Conseil d'administration de l'ISBW du 22 août dernier, l'intercommunale a acté son déménagement vers le Mazerin Business Center de Genval pour janvier 2023. Cette décision nous été notifiée le lendemain, soit le 23 août. Je sais que l'ISBW a analysé méticuleusement toutes les pistes qui se sont offertes à elle quant à leur déménagement. Cette analyse en termes de coût/bénéfice a ainsi conduit l'intercommunale à choisir la solution proposée par l'INBW au Business Center de Genval. Le Collège provincial a pris acte de la décision du CA de l'ISBW et ceci, en toute confiance. Aujourd'hui, vous nous posez la question du devenir de ce bâtiment à peine un mois après cette notification. On sait qu'un cube n'est pas un rond et qu'on rond n'est pas un cube sachez dès lors que le Collège étudie toutes les options d'utilisation de cet immeuble qui occupe une position stratégique sur le Campus du BW. Cette analyse s'inscrit inévitablement dans un contexte de rationalisation patrimoniale et aussi de sobriété énergétique comme monsieur le Président du Collège a pu vous en parler tout à l'heure. Toutes les pistes sont donc évidemment ouvertes, et à ce stade aucune possibilité n'est exclue. Aucun investissement n'a encore été consenti ou réalisé si ce n'est une inscription budgétaire afin de réaliser les aménagements qui permettaient d'accueillir l'ISBW.
Si comme moi vous avez toutefois constaté des containers devant le bâtiment, ceux-ci concernent en fait la dématérialisation des archives de notre précédent locataire, l'AIS donc pas du tout à l'institution provinciale. A ce jour, je vous confirme donc qu'aucune décision, ni même orientation n'est encore prise et nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons des éléments plus concrets à vous proposer. Néanmoins, la future destination de ce bâtiment nous poussera à la réflexion d'un nouveau nom autre que le cube comme certains d'entre vous ont déjà pu le suggérer, bonne soirée à tous.

Question n°28 relative à la gestion des eaux de pluies sur la E411

<u>Monsieur Olivier Vanham</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collèges, les saisons se suivent et ne se ressemblent pas dans notre pays. Ainsi, si les Communes du Brabant wallon ont toutes pu profiter d'un été particulièrement ensoleillé et, il est vrai, très sec en 2022, cette dernière période estivale nous ferait presque oublier qu'il y a un an, à pareille époque, notre territoire était touché par des pluies diluviennes, provoquant au passage de graves inondations un peu partout dans notre Province et au-delà. La ville de Wavre a ainsi été particulièrement touchée par ce phénomène. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les autorités wavriennes ont demandé à la Région wallonne, par l'intermédiaire de la Sofico, de lancer un projet afin de collecter les eaux pluviales de l'E411 et les canaliser vers des zones de rétention ou d'infiltration et ainsi empêcher le ruissellement direct dans la Dyle. Un appel que semble avoir entendu par la Région puisqu'elle compte lancer prochainement « une étude hydrologique qui devrait permettre la détermination des mesures à retenir, incluant probablement un ou plusieurs bassins d'orage, et qui définira le dimensionnement adéquat de ceux-

ci », pour reprendre les termes du Ministre Henry. Une belle idée mais qui, pour le moment, ne s'accompagne d'aucun horizon concret quant à la réalisation de ces ouvrages. La Province disposerait-elle de davantage d'informations quant à la réalisation de cette étude ? En outre, la Province a-t-elle été sollicitée pour la réalisation de ces bassins d'orage (à l'image de ce qu'il se fait avec le projet « Cyclostrade de la vallée de la Dyle ») ? Enfin, il me revient que plusieurs autres études sont également en cours (l'accord-cadre provincial prévoyant la construction d'ouvrages de lutte contre les inondations et l'étude de faisabilité de neuf sites potentiels de zones d'immersion temporaire). Ne serait-il pas opportun que la Province encourage une coordination des différents opérateurs, le tout dans un cadre cohérent ? Merci pour vos réponses.

Réponse à la question n° 28 relative à la gestion des eaux de pluies sur la E411

<u>Monsieur Marc Bastin</u> : (MR)

Monsieur le Président, Chers Collègues, comme j'ai déjà pu vous le dire, le Brabant wallon se veut effectivement un acteur principal dans la lutte contre les inondations. La Province a donc développé un partenariat étroit avec les communes et travaille à l'échelle des bassins versants, c'est important. Elle profite également de sa vision territoriale pour se positionner en tant qu'acteur central et fédérer l'émergence de solutions en connectant les différents acteurs entre eux (communes, Région wallonne, cellule Giser, contrats de rivière), ceci en respectant le champ de compétences de chaque instance et dans les limites des moyens humains et budgétaires disponibles. Donc, à la suite des évènements d'inondations de l'été 2021 et dans un contexte de changement climatique, la sensibilité et la vulnérabilité de notre territoire aux aléas météorologiques ont été une fois de plus mises en exergue. Le Brabant wallon, en tant que gestionnaire des cours d'eau de deuxième catégorie et dans une volonté de supracommunalité, a dès lors initié de nombreuses rencontres ces derniers mois (groupe de travail 27+1 inondations, rencontres individuelles avec les Communes et groupements de Communes, rencontres à l'échelle de bassins versants, Comités techniques pour l'élaboration et le suivi des Plans de Gestion des Risques d'Inondations ou de la Plateforme Inondation). La volonté de ces différentes rencontres est de fédérer et de sensibiliser les différents acteurs à la problématique de la gestion de l'eau, de sensibiliser aux inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement notamment. Actuellement, Le Brabant wallon étudie 7 projets de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations le long des cours d'eau de 2ème catégorie (gestion provinciale), 1 projet d'agrandissement de bassin d'orage et 1 projet de réhabilitation d'ouvrage. Le Brabant wallon a notamment lancé une étude sur le bassin de l'Orne, du Nil et de la Houssière (l'étude est en cours) et a lancé 3 études pour la création de nouveaux ouvrages sur la Houssière, sur la Grande Gette et sur le bassin versant des Papeteries. Ces études tiennent compte de l'ensemble des ouvrages présents ou projetés à l'échelle du bassin versant et sont réalisées en concertation avec les autres administrations. Il va de soi que la réalisation de chacun de ces aménagements aura un impact positif sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et viendra renforcer la solidarité amont-aval et notamment, in fine, la protection de Wavre. Depuis 2013, le Brabant wallon a également mis en place un accord-cadre en vue d'étudier des aménagements de lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement. Cet outil est mis à disposition des Communes et a pour objectif de faciliter l'étude et la mise en œuvre de solutions visant à réduire les conséquences négatives des inondations via la sélection préalable de bureaux d'études spécialisés en hydrologie et hydraulique, en permettant une remise en concurrence aisée des prestataires retenus, facilité évidemment pour les communes. L'accord-cadre 2018-2022 est arrivé à échéance et un appel à intérêt pour le lancement d'un nouvel accord-cadre d'une durée de 4 ans (2023-2026) est en cours afin de pouvoir continuer à offrir ce service aux Communes du Brabant wallon. Six communes ont initié des études via cet accord-cadre et les projets de nouvelles études à la suite des inondations de l'été 2021 sont nombreux. La Ville de Wavre n'a pas initié d'études au travers de l'accord-cadre 2018-2022 et n'a, à ce stade, pas encore marqué son intérêt pour l'accord-cadre 2023-2026 mais il ne fait de doute que la ville de Wavre sera intéressée par cet accord cadre. Parallèlement à la création de ces ouvrages de lutte contre les inondations, les projets d'urbanisation et d'infrastructures doivent dorénavant compenser l'imperméabilisation induite de ces travaux. Afin de ne pas aggraver la situation existante, la création de dispositifs de temporisation et d'infiltration d'eaux pluviales est ainsi réalisée. Pour les projets plus particuliers d'aménagements d'infrastructures comme vous le disiez monsieur le Conseiller, le long de

la E411 ou de la Cyclostrade, les réflexions sont en cours et à leurs prémices et les études doivent être initiées par leur gestionnaire respectif. Les aménagements et leurs mesures compensatoires donc zones de rétention et d'infiltration ne sont dès lors pas encore définis. Les gestionnaires de cours d'eau qui sont la Province du Brabant wallon pour les cours d'eau de deuxième catégorie ou le SPW-DCENN pour les cours de première catégorie seront consultés si l'exutoire de ces ouvrages est situé dans un cours d'eau. Néanmoins, avant la réalisation effective de ces travaux, il faudra encore compter quelques années. En effet, il n'est pas rare de devoir attendre 3 à 5 ans c'est déplorable mais c'est comme ça entre l'initiation de l'étude et la réalisation d'un ouvrage et notamment en raison de la complexité d'acquisition patrimoniale je l'ai déjà assez souvent répété. Après un contact informatif avec le SPW-Routes, il ressort qu'une réflexion en vue de réduire les rejets d'eau de la E411 vers la Dyle est effectivement en cours. Afin de pouvoir apporter une réponse adéquate aux problèmes de gestion des eaux de ruissellement de la E411, une étude hydrologique doit ainsi être menée. Celle-ci devra, entre autres, prendre en compte les quantités d'eau de ruissellement générées pour différents scénarios de pluie, l'impact de ces pluies sur les bassins existants et leurs exutoires, le fonctionnement des bassins d'orages existants et leur impact sur les zones inondées. Elle devra également étudier l'optimisation éventuelle des bassins d'orages existants (gestion de l'exutoire, agrandissement) ou encore la création d'ouvrages de régulation supplémentaires (bassins d'orage additionnels, transfert du ruissellement vers l'aval, …). Cette étude doit encore être initiée par le Direction des Recherches Hydrauliques du SPW mais une enveloppe budgétaire je vous l'assure est d'ores et déjà allouée à celle-ci. Je vous remercie de votre attention.

Question n°29 relative à l'opération « Reconnexion » 2022

<u>Monsieur Thierry Meunier</u> : (Ecolo)

Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues, Cher public. Un petit rappel pour situer ma question :

- L'opération « Reconnexion 2022 » a eu lieu du 22 au 26 août dernier, dans les locaux du CEPES de Jodoigne, de l'IPES de Wavre, de l'IPAM de Nivelles et de l'IPES de Tubize.
- Comme les années précédentes ça s'adresse à tous les élèves du secondaire ou de 6ème primaire, tous réseaux confondus.
- Les matières : français, mathématiques, physique, chimie, néerlandais et anglais.

Ça c'est pour remettre dans le contexte.

Lors du Conseil provincial de juin dernier, je vois que nous avons reçu un courrier du SPW qui approuve cette délibération, le Conseil provincial a voté une résolution relative à la fixation d'un montant de 35€ pour les droits d'inscription, lors du débat sur la proposition des voix dont celle de notre groupe avaient préconisé la gratuité et ce même si le Collège précisait que la situation pécuniaire des bénéficiaires ne pouvait pas constituer un frein à la participation à ces cours. Alors je suis bien conscient que le très court délai entre la fin du projet « Reconnexion » et la présente séance, ainsi que la nécessaire préparation de la rentrée qui a réclamé toutes les énergies, on a bien entendu la députée nous faire l'état de la situation. On ne peut pas tirer toutes les conclusions de cette édition 2022, je voudrais néanmoins vous adresser les questions suivantes afin de tirer certains enseignements à chaud, vous avez reçu ma question. Est-ce que la session 2022 a eu le succès escompté ? Est-ce qu'il y a eu le même succès que la session 2021 ? Est-ce que certaines matières proposées ont-elles connu un surplus d'inscription ou bien d'autre peu de succès ? Toutes les inscriptions ont-elles pu être honorées ? Est-ce que l'une ou l'autre des implantations a enregistré plus d'inscriptions que les autres ? Alors je n'attends pas des réponses basées sur les chiffres précis, mais plutôt un sentiment général, afin de permettre une première connaissance de la pertinence du projet et des conditions qui lui on régit cette fois ci. Je vous remercie de vos réponses.

Réponse à la question n°29 relative à l'opération « Reconnexion » 2022

<u>Madame Isabelle Evrard</u> : (PS)

Rebonsoir à tous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers provinciaux, Madame et Messieurs les députés, Cher Thierry, et bien tu as bien raison, disons que c'est encore un peu tôt pour pouvoir donner les conclusions. En fait nous avons un débrief qui est organisé la semaine prochaine donc le 5 octobre et donc pour le moment je ne pas encore te répondre aux différentes questions. Ce que je te propose c'est de faire une réponse écrite si ça te convient ici que nous t'adresserons une fois que nous aurons eu ce débriefing mercredi prochain. Voilà, pour le moment en tout cas je ne sais pas te faire de réponse par rapport à ça puisque le débriefing n'a pas encore eu lieu. Le débriefing, on l'aura mercredi, le 5… donc, le temps qu'on puisse rédiger, merci !

Question n°30 relative à la mobilité en Brabant wallon

<u>Monsieur Thierry Meunier</u> : (Ecolo)

Bien, j'ai déjà salué tout le monde, en Région Wallonne, la semaine de la mobilité a eu lieu du 16 au 22 septembre dernier, c'est aussi très très proche hein, c'est encore plus proche que reconnexion. Tout au long de cette semaine, citoyens, entreprises, travailleurs et administrations sont invités à privilégier les modes de déplacements doux et alternatifs pour leurs déplacements quotidiens mais également pour le transport de leurs marchandises. C'est que les enjeux sont importants : la congestion routière est néfaste à notre qualité de vie, à notre santé, à l'économie, à notre portefeuille et à l'environnement. Alors ça ce n'est pas de moi, c'est extrait du site de la Région wallonne, je tenais à le préciser. Depuis plusieurs années, ces semaines du mois de septembre connaissent un réel succès. Les initiatives se multiplient, les propositions de nouvelles mobilités se développent, certaines habitudes de déplacement changent, et les mentalités évoluent. C'est assez réjouissant, en tout cas de mon point de vue ! Un bémol toutefois. Ces initiatives restent circonscrites à une échelle très réduite. Ce sont des appels aux modifications de comportements individuels, ou bien dans des petites collectivités que sont des administrations ou des entreprises. J'entends déjà la réponse, il faut bien commencer quelque part, les petits ruisseaux font les grandes rivières... mais les enjeux globaux aujourd'hui demandent de plus grandes ambitions. Non seulement la lutte contre la congestion routière est importante comme énoncé déjà, mais la crise énergétique, le dérèglement climatique, la pollution de l'air, sont significativement provoqués par la circulation automobile. Alors les pouvoirs publics, dans leur grande majorité, ont pris conscience de ces phénomènes et depuis des années ont entamé des réflexions en mettant en place des Plans Communaux de mobilité. Cet outil, quasiment le seul à leur disposition est efficace pour élaborer des pistes de meilleure fluidité et de désengorgement des déplacements. En 2011, notre province, elle aussi, a élaboré un Plan Provincial de mobilité, outil destiné à coordonner les plans communaux locaux et à développer une vision à l'échelle du territoire provincial. Comme dit dans l'introduction de ce plan provincial de 2011, il est un outil de réflexion et d'orientation générale, au profit de l'ensemble des pouvoirs concernés. Il met en lumière, à l'échelon provincial, une série de réalités qui s'imposent à tous les niveaux de pouvoir et à tous les acteurs concernés. C'est aussi extrait de l'introduction du plan provincial de mobilité. Aujourd'hui, plusieurs réalités nouvelles s'imposent à nous : Depuis 2011, la Province a développé efficacement, j'insiste sur le efficacement, des infrastructures de mobilité douce, chaînons manquants notamment, en collaboration avec les communes ou sur initiative propre. La Région Wallonne ambitionne de développer des mobipôles. Pour ceux qui ne connaissent pas le concept, ce sont des lieux physiques, des « hubs » comme on dit aujourd'hui où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité, et où les usagers pourront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante (des transports publics (bus et train) avec de nouvelles liaisons rapides et directes vers les pôles ; une offre de stationnement avec bornes de recharge électrique ; des stationnements sécurisés pour vélo ; un relais pour le covoiturage ; des voitures partagées ; une offre (locale) de taxi ...). Le déploiement des mobipôles inclut la réalisation d'infrastructures cyclo-piétonnes permettant aux habitants des communes concernées de les rejoindre aisément à pied ou à vélo. L'enjeu des prochaines années est la décarbonation de notre société. Le seul objectif de fluidité et/ou de désengorgement n'est plus adéquat pour développer une vision intégrée de la mobilité. La pression démographique et

immobilière s'est intensifiée en Brabant Wallon. Les projets immobiliers de moyenne et de grande envergure se multiplient. Ce qui induit inévitablement une plus grande pression sur la mobilité. Ce n'est donc pas très difficile à appréhender, les conditions de l'étude d'il y a dix ans, onze même, douze dans quelques semaines, ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Même si l'horizon du Plan Provincial de mobilité 2011 était de 2030, c'est ce qui était annoncé, les contraintes actuelles dont les modifications sont galopantes ont bouleversé les données de base. En fonction de tous ces nouveaux objectifs, nous pensons qu'une actualisation du Plan de 2011 est nécessaire. Donc ma question est très simple : Mesdames et Messieurs du Collège provincial, allez-vous procéder à l'actualisation du Plan Provincial de Mobilité de 2011 ? je vous remercie pour vos réponses.

Réponse à la question n° 30 relative à la mobilité en Brabant wallon

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Rebonjour à tout le monde, merci Thierry pour ta question, alors je te rassure je ne vais pas utiliser les formules de styles les petits ruisseaux font les grandes rivières parce que on a fait les grandes rivières tout de suite, donc voilà et je t'ai lu avec une grande attention dans la presse et j'ai cru que tu allais un peu plus dithyrambique vis-à-vis de la Province mais bon. Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de mettre en lumière la question de la mobilité en Brabant wallon et tout ce que le Collège a déjà réalisé. Depuis 2015, dans le cadre de la dynamique des travaux du Contrat de Développement territorial, le Plan Provincial de mobilité de 2011 a été mis à jour par des études plus ciblées et prospectives qui tiennent compte de l'évolution du territoire en termes de développement démographique et économique, et sur base de la demande de transport via l'exploitation des données Proximus qui datent de 2015. Cet important travail a d'ailleurs été présenté en commissions réunies le 2 mars 2021. Ces différents travaux ont été réalisés pour définir, sur la base des objectifs FAST 2030 de la Région wallonne plusieurs éléments, le réseau cyclable à points nœuds (en 2015), Les infrastructures nécessaires sur le réseau routier en tenant compte du trafic de marchandises (en 2018-2019), Les infrastructures de transports publics (en 2018 - 2019), Une étude spécifique sur la Vallée de la Dyle entre la N25 et Wavre (modèle de trafic, étude de fermeture des passages à niveau, RAVeL et étude de la liaison N275 – N25) (en 2020), Le réseau des autoroutes cyclables (Cyclostrades) (en 2020-21), La définition des mobipôles communaux (en 2021). Grâce à ces études spécifiques, les investissements prévus par la Wallonie en matière de Cyclostrades (à savoir la L115, le tronçon E411-NA4, le tronçon N272, le tronçon Vallée de la Dyle et celui de la N27 (Nivelles – Braine-l'Alleud)) et les études y afférentes vont se poursuivre sur d'autres tronçons comme celui de la N5 et la N275 entre La Hulpe et Ottignies. L'ensemble du Bassin de mobilité au niveau du transport public du Brabant wallon sera reconfiguré d'ici 2024. Le Brabant wallon est la seule Province dont l'offre sera entièrement revue et adaptée aux nouveaux besoins. Il y aura également la création de nombreuses nouvelles lignes Express en Brabant wallon (étudiées dans les études sur le transport public) : Tubize – Nivelles / Tubize- Braine-l'Alleud / Nivelles -La Louvière et Gembloux – Wavre Nord. Il y a peu de Province qui ont vu le développement d'autant de lignes Express que la nôtre. Pour votre bonne information, nous avons acquis cette année une mise à jour des données Proximus afin d'évaluer les modifications des comportements en termes de flux et d'intensité après le COVID. Nous allons dans les prochains mois analyser ces données pour nourrir la réflexion du TEC (OTW) dans le redéploiement des lignes de transport public sur le Brabant wallon et pour travailler en concertation avec la Région sur le réseau cyclable à points nœuds qui date de 2015, afin de renforcer son rôle en matière de mobilité alternative pour les déplacements quotidiens. Nous prévoyons également en 2023 de lancer une série d'études sur des zones d'enjeux en termes de mobilité, tant voiture que de priorisation des bus (comme par exemple la traversée de Braine-le-Château ou le rond-point de Thorembais-Saint-Trond) et cela afin de préparer le prochain Plan Infrastructure et Mobilité de la Région que le prochain Gouvernement wallon devra approuver. Vous remarquerez que nous avons préféré nous focaliser sur des réalisations concrètes. Notre société est en pleine mutation avec la crise énergétique, le développement du télétravail par exemple. Il est sans doute préférable d'attendre que cela se stabilise pour relancer un nouveau Plan de Mobilité. J'espère avoir ainsi répondu en tout cas partiellement à votre question.

Séance du 20 octobre 2022

Question n°31 relative à la réorientation de l'IMP d'Hévillers

<u>Monsieur Cédric Verté</u> : (PS)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues. Début octobre, nous avons pris connaissance de différents articles de presse relatant la réorientation donnée à l'IMP de Bierbais – permettez-moi de rappeler que Bierbais est situé à Mont-Saint-Guibert, au cœur du Brabant wallon –. L'IMP compte deux services : un SRJ (service résidentiel pour jeunes), pour une quarantaine de jeunes, et un SAJA (service d'accueil de jour pour adulte), pour une vingtaine de personnes. Il compte également 90 membres du personnel. Il occupe un bâtiment vétuste appartenant à l'ONE, mis à disposition de la Province via un bail emphytéotique. Voici mes questions. Quand a été prise la décision du Collège provincial concernant ce déménagement ? Peut-on en avoir une copie ? L'ONE étant propriétaire, jusque quand le bail emphytéotique est-il consenti ? Cela ne pose-t-il aucune difficulté de le résilier ? Quelles en sont les modalités ? Peut-on avoir connaissance de ce bail ? Les contacts ont-ils été pris avec l'AVIQ au préalable ? Sur quelle orientation ont-ils abouti ? De quels subsides bénéficient les deux services ? Ceux-ci sont-ils conditionnés ? L'infrastructure de Bierbais est qualifiée par certains de presque insalubre, avec des rapports de pompiers qui l'illustreraient : pouvez-vous nous transmettre le dernier rapport ? Il est stipulé qu'il n'y aura aucune perte d'emploi, peut-être des réorientations : pouvez-vous assurer aujourd'hui que les personnes occupées auront un emploi équivalent, relatif à leur profil, à proximité de leur domicile ? A titre d'exemple, quid du personnel de cuisine, sachant qu'à Nivelles, ils sont liés à TCO. Quelle communication a été adressée aux familles, à quelle date et quel contenu ? L'IMP de Bierbais a développé un réseautage assez exceptionnel avec les associations et structures locales : pensez-vous pouvoir ne pas perdre ce précieux acquis ? En termes d'infrastructure, pouvez-vous préciser exactement les besoins pour chacun des deux services ? Qu'est-ce qui serait mis en commun actuellement ? Envisagez-vous de séparer les services ? Quelle piste pour le SAJA ? Quelle solution pour le transport des bénéficiaires ? Quel montant serait à prévoir pour effectuer les travaux à Nivelles ? Quelles nouvelles infrastructures seraient nécessaires et dans quel délai ? Quelle mise en commun serait faite avec l'internat ? Avez-vous analysé la réelle possibilité de coexistence entre des élèves, des enfants et adolescents avec des troubles du comportement ? Avez-vous analysé d'autres pistes de délocalisation et, si oui, lesquelles ? Ne devrait-on pas attendre la résolution du conflit avec l'AVIQ pour envisager non pas un déménagement mais une reconstruction à Bierbais vu les terrains disponibles ? Je vous remercie de vos réponses.

<u>Madame Josiane Conrardy</u> : (Défi)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs et Mesdames les Députés, Chers Collègues. Le site des Tilleuls à Mont-Saint-Guibert est occupé par le service résidentiel pour jeunes qui offre accueil et accompagnement à des jeunes qui ont besoin de prises en charge particulières. Que les bâtiments aient besoin d'être rénovés, on le sait depuis longtemps. Que la crise financière aux causes multiples que nous traversons aujourd'hui oblige la Province à revoir ses projets, on peut bien sûr l'entendre aussi. Mais cela soulève quelques questions pour les différents usagers du site : c'est toute leur vie quotidienne qui va être modifiée et nous savons combien les jeunes en difficulté ont besoin de repères stables et de sécurité pour les uns, de routine régulière pour d'autres. Un tel changement aura des répercussions sur leur bien-être, c'est certain. Quel est le calendrier de ce déménagement ? Envisagez-vous une fermeture provisoire ? Un déménagement pendant les vacances scolaires ? Y a-t-il des travaux et adaptations fonctionnelles à prévoir sur le site choisi ? J'imagine que cela apparaîtra dans le budget que vous nous présenterez le mois prochain, pouvez-vous me le confirmer ? Le site des Tilleuls accueille également la crèche « Les P'tits Filous », au moins pour quelques mois encore, avant de rejoindre d'autres horizons : vu l'impact d'un tel changement sur la vie des familles et des travailleurs concernés, cela nécessite information claire et une planification rigoureuse, faute de quoi la porte est grande ouverte sur toutes les rumeurs et inquiétudes… et elles circulent déjà ! Avez-vous déjà amorcé la discussion avec la crèche et avec la commune de Mont-Saint-Guibert ? Vos calendriers sont-ils accordés ? Enfin, à terme, qu'adviendra-t-il du site ? Certes, nous n'avons pas les moyens de

nos ambitions mais allons-nous dès lors juste quitter les lieux et laisser les bâtiments partir à vau-l'eau pour ensuite les revendre en ligne ? Je vous remercie de vos réponses.

<u>Monsieur Olivier Vanham</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Nous avons tous appris dans la presse de ce mois d'octobre la décision du Collège de renoncer aux investissements prévus pour la démolition puis la reconstruction du service résidentiel pour jeunes d'Hévillers. 7,5 millions d'économies bien utiles pour la présentation de notre 3e modification budgétaire mais sans que cela soit d'un quelconque réconfort pour les jeunes, leurs parents mais aussi les membres du personnel du SRJ qui devront, dans le meilleur des cas, prendre leur voiture et se rendre jusqu'à Nivelles, à 25 km de là, au prix actuel des carburants. Résultat : un déménagement, une fermeture certes pas encore fixée mais tout de même annoncée, des travailleurs désabusés et le sentiment que le Collège provincial n'a pas été capable de prévoir les difficultés inhérentes à la situation des finances provinciales. J'ai en effet ici une réponse adressée par le Collège datée du 15 juillet dernier, soit il y a un peu plus de 3 mois, à une question adressée par mon chef de groupe en juin 2022 et dans laquelle vous nous affirmiez, je cite : « il y a lieu de couper court aux rumeurs non-fondées de fermeture que vous avez entendues, il n'y a jusqu'à présent jamais été question de fermeture de l'IMP d'Hévillers ». Plus loin vous affirmiez encore : « il ne s'agit donc pas d'abandonner un projet ni de fermer un site tel que le SRJ d'Hévillers mais bien de réfléchir à comment répondre le mieux possible aux besoins existants sur le territoire du Brabant wallon en redéfinissant un projet adapté à ce territoire et en tenant compte de toutes les ressources qui y sont présentes ». À la lecture de cette réponse, disponible pour tous dans le Bulletin provincial n°8 de cette année, je conclus que le Collège était à l'époque déjà parfaitement conscient des difficultés liées à la hausse des prix de l'énergie et des défis posés par la crise sanitaire cités plus haut dans la réponse, mais estimait encore possible de maintenir des investissements promis au SRJ. Ma question dans ce contexte est donc la suivante : Quels sont les éléments nouveaux qui, en moins de 3 mois, ont pu condamner cette institution ? Comment n'avez-vous pas pu anticiper un tel scénario au point de nous répondre, sans ambiguïté possible, qu'aucune fermeture n'était envisagée, au lieu d'une réponse plus réaliste, du style « toutes les options sont envisageables et nous ne manquerons pas de communiquer sur ce sujet une fois les besoins existants sur le territoire du Brabant wallon mieux établis », à moins, bien sûr, qu'un tel dénouement était déjà plausible dans le chef du Collège et qu'il n'a pas cru bon de nous en faire part dans sa réponse, ce qui pose dès lors un autre souci, démocratique cette fois. Je vous remercie.

Réponse à la question n°31 relative à la réorientation de l'IMP d'Hévillers

<u>Monsieur Tanguy Stuckens</u> : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les Députés, Très chers Collègues. Je vous remercie pour vos nombreuses questions qui nous permettent de rassurer ainsi que d'expliquer la démarche et l'orientation prise par le Collège provincial concernant l'IMP d'Hévillers. Je vais d'abord me permettre de répondre à un élément plus connexe, important mais plus connexe, à savoir la crèche des « P'tits Filous », avant de répondre sur le reste du projet. Vous le savez la crèche des « P'tits Filous » est accueillie depuis de nombreuses années sur le site de l'IMP d'Hévillers et la réponse à votre question, Madame Conrardy, est assez simple puisque notre orientation ne change strictement rien à leur avenir. Dans le sens où il est convenu, depuis plusieurs années, que les « P'tits Filous » déménagent dans une nouvelle crèche de la commune de Mont-Saint-Guibert, rue des Hirondelles, à 2 km de là. Cette crèche de 18 places, dont la création a d'ailleurs été soutenue par la Province du Brabant wallon – l'occasion de le rappeler – sera ouverte en janvier 2023. Les « P'tits Filous » en sortiront d'ailleurs renforcés puisque, non seulement ils disposeront d'une crèche moderne et adaptée, mais également, sur le plan financier, puisqu'elle sera encore mieux soutenue dès ce moment-là par la commune de Mont-Saint-Guibert. C'est donc la commune, qui est propriétaire du lieu, qui accueillera la crèche des « P'tits Filous ». J'espère répondre à votre question à cet égard-là. Les responsables de l'ASBL des « P'tits Filous » sont bien au courant puisque leur convention

d'occupation expirait en juin 2022 alors que la crèche de la Rue des Hirondelles était pratiquement prête et qu'il a donc fallu prolonger cette convention de quelques mois pour leur permettre de rester dans nos murs et de déménager dans les meilleures conditions, comme je l'ai dit, en janvier 2023. Concernant l'IMP, il me paraît essentiel de revenir avant tout sur les faits. Les faits, pour ceux qui connaissent, et les faits pour tous ceux qui ne connaissent pas l'IMP d'Hévillers. Le bâtiment de l'IMP héberge une quarantaine de jeunes en situation de handicap et une vingtaine d'adultes en centre de jour. Ce bâtiment est vétuste, partiellement insalubre et très énergivore. Composé de 4 étages, il est aussi inadapté au séjour de personnes en situation de handicap. En outre, depuis 2017, un rapport défavorable – devrais-je dire très défavorable – des pompiers pointe des manquements importants, sérieux, structurels, la nécessité de placer des parois RF dans les chambres, des sas de compartimentage, des portes RF, le remplacement de la toiture… Ce rapport nous contraint à prendre des mesures importantes. Depuis plus de 15 ans, nous savons tous que de gros investissements sont nécessaires sur ce site. Force est de constater que, depuis plus de 15 ans, nous avons dû renoncer à plusieurs projets, soit pour des raisons budgétaires, soit pour des raisons de définition, de redéfinition ou de réorientation de projets avec l'AVIQ sur les populations qu'elle souhaitait nous voir prendre en charge. En outre, l'AVIQ et la Région wallonne ont refusé à plusieurs reprises nos demandes de subvention, nous laissant assumer sur fonds propres des investissements colossaux. Alors, vous dites avoir appris « par voie de presse » que le Collège renonçait à l'investissement prévu sur Hévillers ? Je me permets d'abord de rappeler que la presse n'a pas été alertée par le Collège et je me permets de rappeler également que vous avez voté, ici même et à l'unanimité, le 30 juin dernier, la renonciation aux travaux prévus et le principe de défraiement aux auteurs de projets. Vous aurez à cet égard une convention de défraiement pour ces auteurs de projets qui sera soumise au Conseil provincial le mois prochain. Ces travaux, chiffrés à 7,7 millions d'euros initialement, seraient en réalité devenus plus de 10 millions, tout le monde le sait, vu la poursuite de la flambée des prix des matériaux de construction et les évolutions dans ce domaine. Depuis cet été, donc, il était urgent de redéfinir une perspective d'avenir pour les personnes dont nous avons la responsabilité, aux familles qui nous ont confié leur proche et au personnel provincial qui, toujours, était dans l'incertitude. Et les rumeurs, elles existaient. Relancer un projet sur plusieurs années, c'était prendre le risque, un jour ou l'autre, d'une fermeture forcée. C'était l'option aussi facile qu'irresponsable pour les enfants et adultes que nous hébergeons et accueillons. Et, Monsieur Vanham, je me permets de vous dire qu'il n'a jamais été question de fermeture et qu'il n'est toujours pas question de fermeture, parce qu'un déménagement, ce n'est pas de la sémantique : un déménagement c'est toujours maintenir une offre de service, sur un autre lieu. Ça ne peut donc être considéré comme une fermeture pour les personnes dont nous avons la charge. Cet été, nous avons réalisé la possibilité de fusionner nos internats de l'IPET et de l'EPM à Nivelles, moyennant bien entendu des adaptations et une redéfinition de notre projet d'accueil. Cette option permettra de disposer intégralement de l'internat de l'EPM. Un bâtiment, adjacent au SRJ de l'IMP de Nivelles, construit en 2007, il y a 15 ans à peine, qui dispose de 32 chambres, de plain-pied, des espaces communs, des bureaux, des cuisines... Il est conçu pour ce type d'accueil, et ma collègue Sophie Keymolen pourra revenir sur la co-construction d'un nouveau projet d'accueil positif, moderne et adapté sur le site de Nivelles et qui présente énormément d'atouts.
Notre première responsabilité, tous ici, est de répondre à l'urgence, d'offrir à nos résidents un cadre de vie décent, de maintenir un service de qualité dans une infrastructure adaptée à leurs besoins et dans des délais et des budgets raisonnables. Nivelles nous offre cette opportunité et nous entendons y travailler avec nos équipes. Enfin, il me paraît essentiel de souligner trois éléments fondamentaux. Le premier, c'est vis-à-vis de notre personnel : nous avons le plus grand respect pour ces personnes qui consacrent leur vie et leur travail au service de publics fragilisés. Plus qu'un travail, c'est toujours une vocation qui les habite et il aurait été indécent de la part du Collège provincial que le personnel apprenne cette orientation de la bouche d'autres personnes. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé qu'il nous appartenait de les informer en premier, histoire d'éviter les rumeurs qui ont été évoquées et de les assurer que nous étions conscients des difficultés que certains pouvaient ressentir. Nous entendons toujours aujourd'hui leurs inquiétudes légitimes et nous demeurons à leur entière écoute. Je remercie par ailleurs les équipes des ressources humaines des permanences qu'ils tiennent sur place et, surtout, de veiller à entendre et à répondre à toutes les demandes individuelles qui leur sont adressées. Nous ne procéderons à aucun licenciement économique et nous entendons définir le nouveau projet avec eux. Nous veillerons à les tenir informés par étape, au fur et à mesure, tout comme vous, mais ne vous offusquez pas que ce soit le personnel et les familles qui soient rencontrés en premier. Nous comprenons que les familles concernées et notre personnel s'inquiètent bien

entendu de leur avenir, mais nous ne pouvons par contre pas accepter que ce dossier serve de tribune médiatique à certains qui crient au loup plutôt que d'admettre que nous avons ici l'opportunité, enfin, d'offrir une structure d'accueil digne de ce nom à nos bénéficiaires. Deuxièmement, il me paraît essentiel de rappeler que nous ne nous enfermons pas dans un calendrier. Bien sûr, nous entendons avancer, par étapes, et répondre progressivement aux questions qui se posent. Aujourd'hui je dois bien vous dire qu'un certain nombre de vos questions sont prématurées. Alors, oui, je peux vous dire qu'une communication a été assurée au personnel, qu'une communication a été assurée aux syndicats, qu'une communication a été adressée aux familles bien entendu, prise de court par une sortie de presse que nous n'avons pas maîtrisée. Oui, nous inscrirons des crédits au budget 2023. Oui, contact a été pris avec l'AVIQ. Oui contact sera pris avec l'ONE… Mais certaines questions sont prématurées, je l'ai dit. Alors, donnons-nous le temps d'avancer ensemble vers des solutions concertées, co-construites et positives, surtout pour les personnes que nous accueillons.
Troisièmement – et je pense peut-être principalement – l'orientation qui est définie ici a un intérêt majeur à long terme. Celle de nous garantir la capacité, pour la Province du Brabant wallon, de maintenir un accueil et un hébergement pour des jeunes et des adultes en situation de handicap. Et c'est ici l'une des missions les plus fondamentales et les plus nobles de notre service public, celle d'accompagner les personnes dans leur droit à la dignité, dans l'accès aux droits les plus fondamentaux, dans l'accès à l'enseignement, dans l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs. La société le leur doit. La création à Nivelles d'un pôle moderne spécialisé dans le secteur du handicap, accueillant une population tant adulte que mineure, avec des services résidentiels comme de jour, est un projet dont nous devons être tous fiers. En tout cas, nous, nous le sommes. Je vous remercie de votre attention et je laisse Sophie Keymolen compléter mon propos.

<u>Madame Sophie Keymolen</u> : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues. En complément, et même avec quelques redites de l'intervention de Monsieur le Président du Collège, mon collègue Tanguy Stuckens, j'aimerais porter plusieurs éléments à votre connaissance et surtout rassurer les uns et les autres sur l'indéniable attention que nous portons à la politique d'accueil et d'hébergement des jeunes et des adultes porteurs de handicap en Brabant wallon. Je voudrais d'ailleurs à ce titre saluer le travail des équipes qui ont toujours à cœur le bien-être et le confort des résidents et des bénéficiaires. Je suis convaincue qu'ils veilleront à être animés des mêmes priorités dans la construction d'une nouvelle identité pour un projet commun à Nivelles. Comme déjà expliqué, il était urgent de répondre au besoin d'un accueil de qualité et dans les meilleures conditions de nos résidents, nos bénéficiaires, adultes comme enfants, à Hévillers. Ce site, qui appartient à l'ONE, nous est mis à disposition par emphytéose jusqu'au 31 août 2056, je réponds par là à une première question. D'ailleurs, juste pour information, la demande de prolongation a été approuvée par le Conseil provincial le 20 février 2020, deuxième question répondue. Avec un rapport défavorable des pompiers depuis le 16 mai 2017, qui ne nous permettait plus la poursuite de l'occupation de l'établissement et qui, suite à une dérogation obtenue jusque janvier 2023, maintenait un degré d'urgence qui devenait plus qu'impérieux. La libération complète et totale du bâtiment de l'EPM de Nivelles, de l'internat pour être précise, au mois de juin 2023 a donc été vue comme une opportunité. En effet, cet internat, qui est, comme Tanguy Stuckens a pu le dire, adjacent au SRJ actuel de Nivelles, semble offrir la place suffisante pour accueillir les enfants et les jeunes d'Hévillers. Une visite sur place avec les directions et l'équipe des bâtiments nous a conforté dans cette perspective. Le Président du Collège l'a dit, l'internat dispose de 32 chambres, d'espaces communs, d'une belle terrasse extérieure et excentrée – qui pourrait, par exemple, constituer un espace plus confidentiel pour les plus petits enfants – ainsi que d'une cuisine équipée. Moyennant donc quelques travaux, nous pourrons accueillir des petits groupes tels que préconisé par l'AVIQ et tels qu'ils sont déjà mis en place aujourd'hui, soit un accompagnement de qualité respectant les rythmes et les besoins des enfants, qui reste au centre de nos préoccupations. Un courrier a été adressé aux familles des bénéficiaires rapidement afin de les rassurer. Aucune date n'a été arrêtée, nous le répétons, nous ne nous enfermons pas dans un calendrier. Tous les services, les activités, l'accompagnement et la prise en charge des transports scolaires, par exemple, sont bien entendu maintenus et continueront à l'être. Outre l'aspect des bâtiments, le regroupement des services permettra certainement d'apporter une

vision commune et nécessaire dans le cadre des enjeux actuels des IMP. En effet, les publics que nous rencontrons développent de plus en plus de spécificités : on peut parler de double diagnostic, de troubles sévères, de vieillissement des résidents et des bénéficiaires, d'un degré de handicap qui se renforce dans l'évolution du bénéficiaire et qui requiert un encadrement adéquat. C'est pourquoi la transition d'Hévillers vers Nivelles se fera de la manière la plus douce possible et sera choisie en veillant à perturber le moins possible le quotidien des bénéficiaires. Ces processus de changement se feront donc avec des feuilles de route et des plans d'actions très concrets, validés étape par étape et en concertation, je répète, en concertation, avec toutes les équipes encadrantes. Par rapport à l'AVIQ, une rencontre a eu lieu le 24 avril dernier. Elle avait pour but de les informer du projet d'extension de l'époque. Cependant, aucune garantie n'avait été apportée quant au soutien de ce projet qui, par la suite, comme Tanguy Stuckens a pu vous le dire, a été arrêté pour des raisons budgétaires notamment. Une nouvelle réunion est fixée la semaine prochaine pour discuter de cette nouvelle orientation donnée au projet. De cette réunion dépendra, bien évidemment, l'estimation et la planification des travaux au regard des conditions d'agrément et de subvention des services fixées par le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé. Les changements sont toujours des sources d'inquiétude et d'émotion pour tout le monde, pour tout un chacun, et je tiens à rassurer et à rappeler, comme il l'a été dit, que le Collège s'est engagé à ne procéder à aucun licenciement économique. Cette période de transition sera, dès lors, mise à profit pour travailler de manière concertée les changements à apporter en vue d'un projet institutionnel pour Nivelles et de permettre à chacun de se questionner quant à son parcours professionnel, personnel et sur ses intentions futures. Des possibilités de mobilité interne existent dans notre administration et ses institutions, de sorte que le département R.H. est présent sur les 2 sites de nos IMP pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'échanger sur leur situation individuelle. En outre, une personne de confiance et psychologue, est également présente régulièrement sur le site pour que les agents qui le souhaitent puissent recevoir une écoute particulière. L'évaluation des besoins en personnel du nouvel IMP tiendra évidemment compte des normes d'encadrement nécessaires à l'accompagnement des bénéficiaires. A ce stade, nous avons demandé que des groupes de travail puissent être mis en place avec le personnel afin de définir les projets, les besoins, d'apporter les réflexions, et construire, étape par étape, avec chaque partie prenante, un nouveau projet institutionnel respectant notre réalité comme les normes de l'AVIQ et d'encadrement au regard des subventions et des objectifs-points actuels. Nous nous sommes engagés à refaire le point avec l'ensemble du personnel d'ici la fin de l'année. Évidemment on continuera à faire pareil avec les familles dès qu'on aura un calendrier et qu'on aura des informations qui pourront leur être communiquées. Comme souligné par le Président du Collège, Nivelles dispose de nombreux atouts. Comme Hévillers, le site de Nivelles et ses équipes disposent d'un réseau important d'associations et d'acteurs dans le domaine du handicap. C'est singulièrement aussi le cas dans le domaine de l'enseignement puisque cette ville est un pôle reconnu pour l'enseignement. Créer un nouveau projet de service à partir des équipes d'Hévillers et de Nivelles permettra d'ailleurs de s'appuyer bénéfiquement sur les expertises et la mise en commun des expériences et réseaux de chacun. La ville de Nivelles est par ailleurs relativement accessible et bien desservie en transports en commun. Le site de Nivelles, pour ceux qui ne le connaissent pas, est tout proche du centre et de la gare. Bien que le transport des bénéficiaires soit déjà très souvent pris en charge par les équipes des IMP, le déménagement tiendra bien entendu compte des difficultés rencontrées par nos bénéficiaires et des nouvelles réalités. Toutes les pistes seront envisagées pour les bénéficiaires en fonction du travail avec les réseaux, des écoles, des activités, des lieux de résidence. Et si, malgré tout, des difficultés de transport devaient se présenter, nos équipes continueront à assurer les trajets avec les véhicules prévus à cet effet. Je vais rejoindre ce que Tanguy Stuckens a dit : à ce stade, il n'est toujours pas possible d'établir avec précision toutes les nécessités, tous les besoins. Même si nous avons déjà pu définir certaines exigences, plusieurs démarches doivent compléter l'évaluation de ces besoins et la planification d'un calendrier strict. Certaines et certains diront que de nombreuses questions doivent encore trouver une réponse, il ressort de toutes les réponses qu'on a pu vous apporter une même priorité, celle de rester très clairement auprès de notre personnel et de nos bénéficiaires. Je vous remercie pour votre attention.

<u>Monsieur Pierre Pinte</u> : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur les Députés, Madame la Directrice générale, Messieurs les Chefs de groupe, Chers Collègues. Voici la réplique du groupe MR, qui est aussi une réplique personnelle. Vous n'aurez, je crois, pas de mal à distinguer ce qui est de l'ordre personnel de ce qui est de l'ordre du groupe dans mon propos. D'abord, en préambule, vous dire que je lis les mêmes journaux et les mêmes blogs qu'Olivier Vanham, donc, je veux bien partir en vacances avec lui parce que j'étais à l'étranger quand la polémique est arrivée… Mais je rassure Olivier Vanham, ce n'est pas nécessairement des vacances avec tout le groupe MR, c'était donc un propos personnel. Cela dit, plus sérieusement, les rumeurs qui circulent sur le SRJ d'Hévillers, si elles vous inquiètent, lisez les rumeurs qui circulent sur moi ou sur d'autres dans cette salle, ce sont des rumeurs beaucoup plus inquiétantes que celles qui pourraient concerner le SRJ. Des rumeurs circulent et, finalement, pourquoi créer une polémique par voie de presse, c'est quand même une question qu'on se pose quand on est membre de ce Conseil. Ce qu'on lit dans le journal, ce qu'on a pu lire, premièrement ça crée de l'agitation politique et les questions orales… Ça n'a pas raté, on avait raison de penser ça la semaine dernière. On est cette semaine-ci, ça s'est effectivement passé. Ensuite, ça force des réponses prématurées à des problématiques dont les solutions ne sont pas abouties ou ne sont pas mûres et ça, heureusement, le Collège n'a pas été tenté et a répondu, d'autant qu'en juin, c'est nous, le Conseil, qui avons en fait ordonné au Collège de revoir l'implantation de l'IMP… Donc, je ne vois pas très bien en quoi, aujourd'hui, on pourrait lui reprocher, dans ce dossier, de revoir ses implantations puisque, quand on reporte à 7 ou 8 reprises un projet au Conseil, il ne faut pas s'étonner que le Collège trouve d'autres types de solutions. Donc, je voudrais vous dire que, si ça inquiète les agents, les articles de presse, ça inquiète des agents provinciaux peut-être dans certains sujets mais, en l'occurrence, les agents provinciaux d'Hévillers, je peux vous dire que leur inquiétude, ce sont les bénéficiaires et ce sont les jeunes dont ils s'occupent toute la journée et que le soir, quand ils rentrent chez eux, presse ou pas presse, le niveau d'inquiétude ne peut pas être plus élevé parce que leur préoccupation ce sont les jeunes et les bénéficiaires et certainement pas les éventuelles cogitations des uns et des autres. Ce sont des métiers presque saints et qui sont tellement prenants, qu'il n'y a pas lieu à polémiquer. Moi, je peux vous dire qu'il y a 10 ans, j'ai fait ce qu'on appelle un « coming out »… Un « coming out », c'est de révéler les choses intimes de manière publique. Simplement pour vous dire que j'avais un intérêt – j'ai toujours un intérêt – pour le polyhandicap et pour les gens en situation de handicap. Je suis allé voir un membre du Collège et nous avons, à l'époque, financé 36 places d'accueil. Ça devait coûter 6,8 millions, ça en a coûté 7,2 millions. C'est d'ailleurs le Collège, vos prédécesseurs, qui a donné 250.000 € pour que ce projet puisse voir le jour en 14 mois. Et, donc, les membres du Collège qui sont ici, autant qu'ils sont – bon, à l'époque c'était un jeune Député frais émoulu et maintenant c'est un Président du Collège, c'est tout à fait autre chose – sont particulièrement au courant de ce que ça coûte de créer une nouvelle implantation pour un déménagement de qualité. Et, donc, ici, moi, je suis très fier de ce Collège et, je voudrais vous le dire, les yeux dans les yeux, à tous les quatre puisque chacun de vos départements intervient là-dedans, vous cherchez toujours à faire au mieux dans ce dossier… Merci !

<u>Monsieur Thierry Meunier</u> : (Ecolo)

Bonsoir à tout le monde. Vous aurez remarqué que notre groupe n'a pas posé de question sur ce dossier, ce qui est quand même une particularité parce que, finalement, tout le monde a considéré que c'est un dossier important, parce que c'étaient des rumeurs et que nous avions déjà pris un certain nombre de dispositions concernant ce dossier, comme vous l'avez rappelé, ici même au Conseil. On attendait donc de voir quelle était la nouvelle orientation que le Collège voulait donner à ce dossier. Ça, c'est pour la situation factuelle. Par contre, j'ai entendu dire aujourd'hui que nous avions une convention jusqu'en 2056 avec le propriétaire du bâtiment et donc je serai attentif à ce que les conditions de sortie ne nous soient pas trop défavorables, parce qu'on pourrait très bien avoir des surprises dans ce sens-là aussi. Troisièmement, je pense que nous avons malgré tout une responsabilité sur le bâtiment que nous avons utilisé pendant de très nombreuses années et que ce serait dommage de le laisser à l'abandon ou de le laisser pourrir sans que nous ne prenions nos responsabilités en partant. Ce sont des choses auxquelles nous seront attentifs. Je vous remercie.

<u>Monsieur Olivier Vanham</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues. Je ne voudrais pas jouer sur la sémantique, évidemment, puisque c'est sur ce terrain-là que vous essayez de m'emmener entre fermeture, déménagement… On pourrait effectivement avoir certainement un débat assez long. Il n'empêche qu'en juin, lorsqu'on a pris effectivement la décision de ne pas réaliser les travaux, je n'ai pas le souvenir qu'on ait parlé d'un déménagement potentiel. Je n'ai pas le souvenir d'avoir examiné cette question, que le Collège aurait pu nous dire « eh bien, nous allons à la place… ». Je ne m'en souviens pas, donc je serais très intéressé d'avoir votre point de vue sur, au moment de la décision, les alternatives qui ont été potentiellement partagées au Conseil. Et sans vouloir tomber dans la sémantique, je ne peux pas ne pas reprendre la phrase que j'ai citée tout à l'heure quand, dans la réponse que vous avez adressée à mon chef de groupe, vous dites : « il ne s'agit donc pas d'abandonner un projet ni de fermer un site – fermer un site – tel que le SRJ d'Hévillers ». Je suis désolé mais, quand on parle de fermer un site, ce n'est pas déplacer un service, donc c'est bien de fermer un site dont on parle.

<u>Monsieur Tanguy Stuckens</u> : (MR)

Brève réaction : en toute transparence, en juin, nous n'aurions pas pu vous informer de quoique ce soit puisqu'aucune option n'était prise. Il n'y avait pas 36 options sur la table. Je l'ai dit : on aurait pu prendre l'option de relancer un projet, un X^{ème} projet – un 4ème projet je pense – avec le risque dans 2 ou 3 ans, de devoir, à nouveau, renoncer. Ça, ça aurait été irresponsable. Comme je l'ai dit, à un moment, le risque de fermeture était réel : il serait venu, tôt ou tard. Je pense que, ça, ça aurait été totalement irresponsable. Monsieur Meunier, sur votre remarque, c'est un élément évidemment qui fait l'objet de notre attention : *bail emphytéotique*, *2056*, un bail *conditionné à l'accueil de la personne porteuse de handicap*… Ce sont des éléments importants. Je pense qu'avec l'ONE, les choses peuvent être discutées. En tout cas, quoiqu'il arrive sur un patrimoine pareil, sur un site de 1.000m² qui a forcément beaucoup de potentialités, il faudra avoir une discussion avec l'ONE, avec la commune, avec les besoins qui peuvent s'exprimer pour veiller à ce que ce site trouve une vocation d'intérêt public. Je vous remercie.

Question n°32 relative à la présence de défibrillateurs dans les bâtiments provinciaux et scolaires

<u>Madame Laurence Smets</u> : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil provincial, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Samedi soir lors d'un match de football, un jeune de 19 ans du Royal Excelsior Stéphanois est décédé à la suite d'un malaise cardiaque. Malgré l'intervention des secouristes et la présence d'un défibrillateur, l'adolescent n'a pu être réanimé. Pourriez-vous donc me confirmer l'existence de défibrillateurs dans les bâtiments provinciaux et dans les établissements scolaires, et comment sont-ils signalés ? Notre personnel provincial est-il formé et informé sur le fonctionnement de cet appareil ? Ne faudrait-il pas poster, sur le portail du personnel provincial, une vidéo explicative sur son utilité et sa manipulation ? Des agents sont-ils formés pour prodiguer les premiers secours ? Je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter.

Réponse à la question n°32 relative à la présence de défibrillateurs dans les bâtiments provinciaux et scolaires

<u>Monsieur Tanguy Stuckens</u> : (MR)

Madame la Conseillère provinciale. Le décès de ce jeune homme nous a tous affectés et je pense particulièrement, bien sûr à sa famille, à ses proches mais aussi – vous ne le savez peut-être pas – aux élèves et aux enseignants de l'ITP de Court-Saint-Etienne dont il a été élève. C'est à ce titre, je

pense, que l'ensemble du Conseil peut leur adresser ses plus sincères condoléances. Cet événement tragique a mis en lumière toute l'importance de l'équipement des sites publics en matériel de soins. En ce qui concerne la Province du Brabant wallon, nous avons commencé à équiper nos différents sites en défibrillateurs dès 2006. Actuellement, l'ensemble des sites (les écoles, les institutions et les bâtiments administratifs) en sont équipés, ce qui représente un total de 41 défibrillateurs. L'ensemble des agents est sensibilisé périodiquement à la présence des défibrillateurs via une note de service. La dernière date du 6/08/2020 et reprend également la situation de ces équipements. Votre question m'a permis d'alerter sur la nécessité de rappeler périodiquement ces éléments à l'ensemble de notre personnel, ce qui sera fait dans les prochaines semaines. Je pense évidemment particulièrement aux nouveaux agents puisque nous en avons toujours des nouveaux qui nous rejoignent et qui doivent être sensibilisé, eux aussi, à cet élément. Les plans internes d'urgence des écoles et des domaines reprennent également le nombre et l'implantation des défibrillateurs. Ces défibrillateurs sont installés dans des armoires spécifiques, à des endroits stratégiques facilement accessibles, et renseignés au moyen de la signalétique réglementaire. Ils font l'objet d'une maintenance par une société spécialisée. Vous en avez un ici, juste à l'entrée, tout près des sanitaires. Nous disposons actuellement de 233 secouristes répartis sur les différents sites de la Province. Par secouristes, j'entends des agents provinciaux formés au secourisme. Ces secouristes ont été formés à l'utilisation du défibrillateur et leur formation est recyclée annuellement à la réanimation, avec ou sans l'utilisation d'un défibrillateur. Vous l'avez souligné, la sécurité et la santé de chacun sont notre bien le plus précieux et sont l'affaire de tous. Nous devons tout mettre en œuvre en termes de sensibilisation, de prévention et, bien sûr, de soins pour veiller sur autrui. J'espère avoir ainsi répondu à votre question et vous remercie de votre attention.

Question n°33 relative à la fusion des SSM

<u>Madame Colette Prévost</u> : (Ecolo)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Cher public. J'ai eu vent de grosse difficultés vécues par les travailleurs et les patients du SSM de Nivelles. Travaillant comme médecin dans la santé et le social, j'ai été très sensible à ces difficultés et elles m'ont amenées à cette question d'actualité. Je précise que je ne suis aucunement mandatée par l'équipe du SSM pour le faire. D'abord, petite description pour ceux qui ne sont pas familier du milieu de la santé mentale. Un service de santé mentale, autrement dit SSM, est définit dans le code wallon comme une structure ambulatoire qui, par une approche pluridisciplinaire, répond aux difficultés psychique et psychologique de la population du territoire qu'il dessert. Le SSM de Nivelles répond à cette définition et est une des 3 implantations du service de santé mentale de notre Province. Il existe depuis 40 ans et, grâce à une équipe pluridisciplinaire – c'est-à-dire formée de psychiatres, de psychologues, d'assistantes sociales, de logopèdes, de secrétaires – il prend en charge les cas lourds et complexes sur le moyen voire sur le long terme. Les services de première ligne, qui sont plutôt des thérapeutes travaillant en solo, ont des missions différentes et ils réfèrent au service de santé mentale et aux hôpitaux les cas les plus compliqués. Le service de santé mentale de Nivelles, comme les autres, est un service de proximité avec des tarifs adaptés allant parfois jusqu'à la gratuité. Toutes ces caractéristiques sont nécessaires pour une bonne prise en charge des patients qui s'adressent aux SSM. En effet, ils ont besoin d'une prise en charge globale et rassurante car ils sont souvent en bout de course et c'est leur dernier recours. De proximité car ils sont peu mobiles, sans voiture ou sans argent pour le carburant ou trop malade pour utiliser d'autres modes de transports. Et des tarifs adaptés car ils sont aussi, vous l'aurez compris, pour beaucoup, très précarisés. Pour ce qui est du contexte actuel, vous le connaissez : le covid, les inondations, la guerre en Ukraine, la crise énergétique. Ces dernières années ont été très dures avec, entre autres conséquences, une augmentation très importante des risques psycho-sociaux : suicide, dépression, décompensation et une augmentation des demandes d'aide psycho-sociales. Tout le monde n'est pas égal devant l'accumulation des difficultés. Les personnes les plus fragiles et les plus précaires sont plus susceptibles d'être impactées, ce sont donc elles que l'on retrouve en plus grand nombre parmi les patients. Le réseau thérapeutique était déjà saturé, il l'est donc encore plus. Le contexte ne serait pas complet sans signaler les difficultés budgétaires des pouvoirs publics, de la Province en particulier dans le cas qui nous occupe. Nous en sommes parfaitement conscients. Il nous semble que prendre

soin des patients et de ceux qui les soignent est un investissement, tout comme l'enseignement. Ne pas le faire, c'est s'exposer, plus tard, à de plus grosses dépenses. C'est dans ce contexte difficile que l'équipe du SSM de Nivelles s'est vue contrainte, par la Province, dans le souci de faire des économies, de fusionner avec le SSM de Tubize et de quitter progressivement Nivelles. D'abord, dans un plan en 3 phases qui lui a été soumis le 4 juillet dernier et qui s'étalait jusqu'en janvier 2024. L'équipe commençait à s'y faire et à prévenir prudemment les patients des changements qui se dessinaient quand, à la mi-septembre, elle a reçu de nouvelles directives, l'échéance étant ramenée à fin 2022 : le ciel lui tombait sur la tête. Comment assumer son rôle, ses responsabilités, prendre soin de ses patients dans ces conditions ? Des patients ayant reçu l'information étaient tout aussi catastrophés. Après avoir brossé le tableau à gros traits, j'en arrive aux questions. Quelles sont les économies réalisées en supprimant l'implantation de Nivelles ? Pourquoi avoir accéléré ce déménagement ? Pourquoi ces dispositions n'ont-elles pas été élaborées avec les équipes ? Par rapport au souci d'économie, combien a coûté la nouvelle terrasse construite récemment et à quoi sert-elle ? Savez-vous si le SSM du CPAS de Nivelles a la possibilité de reprendre les patients qui n'iront pas jusqu'à Tubize ? Je vous remercie pour votre attention.

Réponse à la question n°38 relative à la fusion des SSM

<u>Madame Sophie Keymolen</u> : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues. L'offre de santé mentale en Brabant wallon est couverte par des Services de Santé Mentale qui sont au nombre de huit : en plus du SSM provincial et de ses 3 antennes actuelles (Tubize, Nivelles et Jodoigne), il y a l'ASBL « Le Safran » à Braine-l'Alleud, le Centre de Guidance de Louvain-la-Neuve, le SSM « Tandem » du CPAS de Nivelles, « L'Entre Mots » à Ottignies et le SSM de Wavre. A cela, il convient d'ajouter des services extérieurs, les soins psychiatriques organisés au travers des réseaux hospitaliers, de polycliniques, de centres de jour, ou de consultations de jour. Des soins psychiatriques sont également organisés par des réseaux mobiles et coordonnés par le réseau « Archipel » (pour enfants et adolescents) et le réseau « 107 » (pour adultes), lesquels œuvrent sur le territoire provincial. Il faut également tenir compte des psychologues et psychiatres de première ligne. En outre, et afin d'être complète, même très complète, j'ajoute qu'il existe encore d'autres types d'institutions qui proposent, elles aussi, des consultations psychothérapeutiques à tout un chacun, tout en veillant à offrir un système du tiers payant. Il s'agit des centres de planning familial qui, bien que leur objet ne soit pas spécifiquement la santé mentale, proposent des psychothérapies en ambulatoire et ont une équipe pluridisciplinaire. De même, de plus en plus de services hospitaliers proposent des consultations en santé mentale, des groupes de paroles, des thérapies de groupes ou des sessions d'ateliers thématiques… En Province du Brabant wallon, cette mission est exercée de façon « historique » mais a bien entendu pour but d'assurer une accessibilité à un public plus fragilisé et en détresse. L'analyse d'un transfert de Nivelles vers Tubize n'est pas neuve. La réalité budgétaire 2023 a cependant, il est vrai, précipité le calendrier. Cela étant, nous comprenons que les équipes et les patients soient chamboulés par l'annonce d'un calendrier plus rapide que celui qui avait été concerté préalablement. Néanmoins, il y a lieu de rappeler que l'orientation d'un déménagement a été acté il y a plus d'un an. A la vue du contexte budgétaire actuel, il ne nous est plus possible de maintenir la situation en l'état. Evidemment, nous ne souhaitons pas nous enfermer dans un calendrier rigide mais, si la demande a été d'avancer un déménagement pour janvier 2023, il est nécessaire de rassurer les patients sur leur suivi et l'accompagnement de leur mieux-être dans leur thérapie. Nous savons que nous répondons à un réel besoin d'une partie de la population et notre volonté est de continuer à le faire. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que nos services examinent la possibilité de maintenir des permanences décentralisées, ce qui permettrait d'assurer une continuité pour les patients qui rencontreraient de réelles difficultés à se déplacer de Nivelles à Tubize. Des rencontres ont eu lieu avec le réseau pour expliquer ce déménagement. Il ressort de ces rencontres qu'on nous conseillait de concentrer notre future zone d'action à la région de Tubize, Rebecq, Ittre et Braine le Château. En effet, il existe déjà un SSM à Nivelles et un autre à Braine-l'Alleud, lequel couvre également Waterloo, de sorte qu'avec les autres opérateurs, on peut déduire que l'offre dans le centre du Brabant wallon est plus fournie alors que se posent de réels soucis de service aux extrémités de la Province. Par ailleurs, le SSM de Tubize est actuellement la plus petite de nos antennes et il ne

dispose pas d'une équipe pour enfants alors qu'au regard des chiffres, du nombre de demandes et de la plus grande précarité des publics dans cette zone de la Province, la nécessité est grande. J'ajouterais qu'à Tubize, nous aurons aussi plus facilement l'opportunité d'accueillir des PMR, ce qui était une difficulté à Nivelles où même des travaux très coûteux n'auraient pas résolu le problème de l'accès. Enfin, nous devons admettre qu'aujourd'hui nous rencontrons de réelles difficultés à trouver des psychiatres et des pédopsychiatres au sein de nos services. J'en veux pour preuve les nombreux appels à candidatures qui ont été partagés par le réseau « 107 », la plateforme de concertation, la FéWaSSM, l'Union professionnelle des psychiatres ou le Journal du médecin, mais qui sont restés sans réponse. Le Collège provincial a donc souhaité réorganiser le SSM provincial en fusionnant les sites de Nivelles et Tubize à Tubize, ce qui permettra de proposer un accompagnement en santé mentale à une population qui en était dépourvue jusqu'à présent. Ce nouveau redéploiement du service de santé mentale sur son axe Ouest, avec des décentralisations, permettra ainsi d'être présent dans des zones moins urbanisées mais où le besoin d'accompagnement en santé mentale et en consultations psychiatriques, tant enfant qu'adulte, est tout aussi crucial. A noter que, lors de l'AG de la FéWaSSM du 29 mars 2022, il a été précisé que l'esprit du nouveau décret SSM serait de renforcer l'axe de travail ambulatoire, s'ouvrir à la mobilité, sortir et aller vers le lieu de vie, travailler l'accessibilité et le travail avec le réseau. Ceci rencontre tout à fait notre projet de fusion et de décentralisation. En ce qui concerne votre question sur les travaux de la nouvelle terrasse, ils étaient nécessaires pour des raisons de sécurité. Ils ont été réalisés par nos équipes internes, pour un montant (coût du matériel) de 6.456,79 € TVAC. Quand le temps le permet, la terrasse est utilisée pour des réunions d'équipes, pour les temps de midi, en thérapie parfois (plutôt le jardin) ou pour permettre aux membres de l'équipe de se ressourcer entre deux patients. En ce qui concerne les économies à réaliser, elles le seront à plusieurs niveaux : la vente de la maison est estimée à 400.000 € et engendre la suppression des dépenses énergétiques et des coûts d'entretien liés à ce bâtiment ; au niveau des frais de fonctionnement généraux, on identifie un montant de minimum 20.000 € ainsi qu'une centralisation du travail de coordination de l'équipe, administratif et comptable. Une rencontre avec l'AVIQ en avril dernier a aussi été l'occasion de rappeler à ses représentants que plus de la moitié du coût du personnel du SSM était à charge de la Province. Lors de cette discussion, il a été convenu de transmettre une demande de réévaluation et il a été annoncé qu'un maintien du subside de fonctionnement, vu les décentralisations, était tout à fait envisageable. Ce courrier a été adressé le 17 mai 2022 à l'inspectrice générale de l'AVIQ. En date du 30 mai 2022, une réponse nous est parvenue nous renvoyant vers la ministre de tutelle avec un nouveau projet de service à élaborer. Il nous a été suggéré de préciser et d'argumenter l'augmentation du nombre d'heures de prestations donnant droit à l'octroi d'une subvention, ceci pour les fonctions de l'équipe pluridisciplinaire concernées au SSM de Tubize. Nous sommes évidemment conscients que l'accélération du planning puisse désorienter mais nous sommes convaincus de notre capacité à rebondir et à faire de ce déménagement une opportunité pour les communes de l'axe ouest qui bénéficieront d'un service étoffé et d'une équipe enfant, tout en veillant à ne laisser aucun patient sur le bord du chemin, comme j'ai pu l'expliquer au début de mon intervention. Je vous remercie pour votre attention.

<u>Madame Colette Prévot</u> : (Ecolo)

La réponse est forcément moins préparée que la question… j'ai pris quelques notes au vol. Les premiers arguments, c'était de dire qu'il y avait, tout autour et au sein de la Province, un grand nombre de services offerts à une population qui a des problèmes psychologiques ou psychiatriques. On n'est pas du tout dans le déni de ça mais ils sont tous saturés et la demande, avec la crise qu'on a connue, a fortement augmenté. Ils ne sauront donc pas prendre les patients qui devront éventuellement quitter Nivelles. Les services hospitaliers dont vous parlez, ils sont encore plus débordés. Par rapport aux permanences décentralisées, est ce qu'elles sont provisoires pendant la durée de la transition ou vont-elles rester ensuite implantées sur Nivelles ? Je n'ai pas bien compris cela. Enfin, ce que j'entends aussi dans votre justification, c'est que, finalement, la région de Tubize va être très bien servie mais ce sera quand même au détriment de celle de Nivelles, et l'AVIQ a parlé d'un déplacement vers les lieux de vie… Donc, dans ce cas-ci, on fait un peu l'inverse pour les gens qui habitent à Nivelles. Merci.

<u>Madame Sophie Keymolen</u> : (MR)

Je pense que c'est un fait établi : la saturation, elle est tant au centre qu'aux extrêmes. Néanmoins, comme j'ai pu le dire dans mon explication, elle est encore plus problématique aux extrêmes et l'offre est maintenue, elle est continue. On continue les services, on les déplace juste pour renforcer une équipe qui en a bien besoin. À Nivelles, les patients continueront à être suivis, comme je l'ai dit. On veillera à trouver une solution pour ceux qui n'arriveront pas à aller de l'axe de Nivelles à Tubize. Je ne suis pas entrée dans les détails mais la mobilité de Nivelles, j'ai déjà pu vous l'expliquer dans l'autre dossier, mais elle est réelle aussi et l'axe Nivelles-Tubize reste quand même facile. Comme je le dis pour les patients pour lesquels ce n'est pas possible, on veillera à continuer. La décentralisation est à l'étude, donc on va aller chercher les lieux où c'est le plus judicieux. On n'a pas encore défini de tempo mais on y veillera évidemment. Le but, c'est évidemment de continuer à offrir le service qu'on offre aujourd'hui, c'est juste que l'on renforce une équipe là où, effectivement, c'est plus compliqué aujourd'hui. Mais la saturation, elle vaut pour nos services et tous les services de manière générale, la santé mentale de manière générale, je pense que tout un chacun le sait… Toutes les semaines, on ouvre les journaux et on en parle. Et heureusement qu'on en parle aujourd'hui parce que cela devient un vrai problème de santé publique.

Question n°34 relative au sport amateur face à la crise énergétique

<u>Monsieur Benjamin Goes</u> : (Les Engagés)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Les prix de l'énergie continuent à faire parler d'eux. Au même titre que les particuliers et les entreprises, de nombreux acteurs du monde associatif tirent la langue au moment de régler leurs factures énergétiques. Parmi ces acteurs, le cas des clubs sportifs amateurs a récemment attiré mon attention. Face aux factures d'énergies atteignant déjà des montants importants, certains clubs sont désemparés, d'autres ont pris des mesures… s'ils en ont la capacité car que faire lorsqu'en hiver, il faut éclairer les terrains pour les entraînements et les matchs et que le jour tombe de plus en plus tôt ? Comment s'en sortir avec plusieurs milliers d'euros d'acomptes mensuels et qu'on a une petite structure ne pouvant compter que sur quelques évènements périodiques, des économies de bouts de chandelles et la compréhension des parents de ses affiliés pour dégager des fonds ? Pas le choix : ces clubs attendent des gestes forts de la part des autorités publiques et, honnêtement, je les comprends. Si, comme tous les indicateurs semblent l'indiquer, la crise actuelle doit persister encore quelques années, on parle de 2024 – et même au-delà pour les estimations les plus pessimistes – la Province n'aura sans doute guère d'autres options que de se placer aux côtés de ces clubs sportifs qu'ils soient ou non amateurs, pour peu qu'elle en ait les moyens naturellement. Au vu de la 3ème modification budgétaire – dont nous parlerons tout à l'heure – on a un triste rappel que notre institution n'a pas actuellement les reins suffisamment solides pour distribuer des aides à tout vat. Croyez bien que notre groupe est conscient de cette réalité. Néanmoins, je souhaiterais savoir si le Collège s'est éventuellement penché sur un potentiel plan d'aide dans les limites de nos actuelles capacités financières pour le monde sportif ou même plus largement pour le tissu associatif présent sur notre territoire ? Quelles mesures spécifiques réalistes financièrement parlant pourriez-vous proposer à ces acteurs de notre quotidien et de celui de nos enfants déjà largement touchés par la crise sanitaire, ayant besoin plus que jamais de lien social ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°34 relative au sport amateur face à la crise énergétique

<u>Monsieur Marc Bastin</u> : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Monsieur le Députés, Chers Collègues, Monsieur le Conseiller provincial. Je vous rejoins complètement sur la situation désastreuse des nombreux clubs sportifs du Brabant wallon, confrontés, comme l'entièreté de la population, à la

hausse démentielle des prix de l'énergie. Vous connaissez tous l'attachement que je porte au monde du sport. La preuve en est le soutien constant qui lui est apporté pour la création ou la rénovation des infrastructures, mais également le soutien apporté aux événements sportifs divers. Je vous l'ai déjà dit à cette tribune, 400.000 € sont encore prévus cette année pour les investissements dédiés à la création, l'aménagement et la rénovation d'infrastructures sportives et 50.000 € servent à aider les clubs sportifs à réaliser leurs projets spécifiques d'amélioration de l'accueil et de la sécurité de leurs membres et de leurs spectateurs. Nous aidons également énormément de clubs dans le cadre de notre politique de subventionnement d'événements sportifs et d'actions autour de la promotion du sport. Vous étiez présents lors du dernier Conseil, lorsque nous avons évoqué toutes les pistes mises en œuvre par la Province pour faire face et tenter de réaliser des économies en termes d'énergie. Ce n'est évidemment pas un exercice facile, vous en avez convenu. Vous n'êtes pas non plus sans connaître la situation financière délicate de la Province, vous l'avez rappelé, qui doit reprendre à son compte le financement de la zone de secours. Dès lors, même avec la meilleure volonté du monde, le budget que nous pourrions dégager ne représenterait qu'une très petite goutte d'eau dans l'océan du gouffre énergétique. Vous m'en voyez profondément désolé mais ce n'est pas à notre niveau que se situent les leviers pour remédier à cette situation. Par contre, j'attire votre attention sur les mesures qui ont été adoptées récemment par la ministre Valérie Glatigny puisqu'une enveloppe de 150 millions d'euros a pu être dégagée par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de réduire l'impact des factures énergétiques. L'Association Interfédérale du Sport Francophone a donné son accord pour une simplification des conditions d'accès à ces aides, afin de pouvoir aider le maximum de clubs. Les premières aides devraient d'ailleurs être attribuées dans la deuxième quinzaine du mois de novembre. J'espère ainsi avoir répondu à votre question et vous remercie pour votre attention.

<u>Monsieur Benjamin Goes</u> : (Les Engagés)

Je vous remercie, Monsieur le Député provincial, pour votre réponse. Il est évident que, comme je le disais de moi-même dans ma question, le budget de la Province n'est pas extensible. Il n'empêche que peut-être lors d'une prochaine réunion, peut-être d'un 27+1 avec les Bourgmestres lorsqu'on parle sur les problèmes énergétiques rencontrés dans tous les niveaux de pouvoirs, peut-être que cette problématique-là pourrait être abordée également puisque la plupart des clubs sportifs bénéficient aussi d'un soutien de proximité avec le pouvoir communal, pour voir effectivement s'il y existe des pistes, des petites choses à trouver pour essayer de réduire ces factures énergétiques. J'apprends, je n'étais pas au courant, cette mesure de la ministre Glatigny : je pense que c'est une mesure très intéressante mais il faudra voir aussi si elle peut toucher tous les clubs sportifs puisque tous ne sont pas toujours membres des fédérations et, parfois, on remarque qu'ils passent au travers des mailles du filet des aides qui sont apportées par les autorités. Il y a donc là, peut-être, un point d'attention à vérifier. Merci beaucoup.